This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

GB

+42

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

V

1er FASCICULE

LIÉGE
IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1892-1895

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

V

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1892-1895

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
462426B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1948 L

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

FONDÉE LE 15 MARS 1863

STATUTS

ARTICLE Ier.

Une Société est fondée à Liége sous le nom de *Société des Bibliophiles Liégeois*. Elle publie les documents, soit manuscrits, soit imprimés, mais devenus rares, ainsi que les travaux des membres de la Société relatifs à ces documents et concernant l'histoire politique et littéraire de l'ancien pays de Liége.

ARTICLE II.

La Société se compose de soixante-quinze membres recevant des exemplaires spéciaux de toutes les publications. Leur cotisation annuelle est fixée à vingt-cinq francs payables dans le mois de janvier. En cas de non payement après deux avertissements par écrit, ils sont censés démissionnaires.

ARTICLE III.

La présentation d'un candidat doit être faite par trois membres. L'admission est décidée par bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

ARTICLE IV.

Les réunions ont lieu sur la convocation du Secrétaire.

Aucune mesure ne peut être adoptée si sept membres au moins ne sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée. Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

ARTICLE V.

Le Bureau se compose du Président, du Vice-Président, du Secrétaire, du Trésorier et du Bibliothécaire. Le Bureau est renouvelé tous les deux ans dans le courant du mois de janvier. Le Vice-Président devient de plein droit Président à l'expiration du mandat de ce dernier. Les membres sortants, à l'exception du Président, sont rééligibles.

ARTICLE VI.

Le Président veille à l'exécution du règlement, il dirige les travaux et les discussions des réunions. En cas d'absence du Président, le Vice-Président ou le membre le plus âgé en remplit les fonctions.

ARTICLE VII.

Le Secrétaire tient les procès-verbaux des séances et la correspondance. Il est chargé de la conservation des archives et du sceau de la Société.

Il convoque les membres huit jours d'avance en indiquant, d'après les instructions du Président, les objets à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux et décisions de la Société sont signés par le Président et le Secrétaire. Ce dernier signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

ARTICLE VIII.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il n'effectue aucun payement que sur ordonnance signée par le Président. Il rend compte de sa gestion dans le courant du mois de janvier de chaque année.

ARTICLE IX.

Les publications se font par volumes ou fascicules et à des époques indéterminées. Chaque membre a le droit de présenter les documents qu'il croit utile de publier. La Société les adopte ou les rejette et fixe au besoin le rang de publication.

L'éditeur du document est désigné par la Société. Il pourra y joindre une introduction et des notes.

La Société n'assume pas la responsabilité des travaux qu'elle publie.

ARTICLE X.

Pour arriver à une exécution matérielle uniforme, le bon à tirer ne sera donné que sur le visa du Président et du Secrétaire.

Chaque volume porte sur le faux-titre : *Société des Bibliophiles Liégeois*, et sur le titre le nom de son éditeur.

Toute publication est imprimée à soixante-quinze exemplaires destinés aux membres. L'éditeur a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires sur papier ordinaire. La Société décide si l'ouvrage doit être mis dans le commerce et fixe, en ce cas, le chiffre du tirage.

Tous les exemplaires sont numérotés.

ARTICLE XI.

Les modifications au règlement ne peuvent être adoptées qu'après avoir été proposées par trois membres dans deux séances consécutives et votées par les deux tiers des membres présents.

ARTICLE XII.

La Société ne peut être dissoute que par une décision, prise en assemblée générale, convoquée à cette fin un mois d'avance. La résolution doit être votée à la majorité des trois quarts des membres présents. Ceux-ci décideront en même temps de l'emploi qui sera fait des exemplaires restant en magasin et de l'avoir social.

LISTE DES MEMBRES

1892-1893

1

FIESS (Joseph), docteur en droit, bibliothécaire de l'Université de Liége; *fondateur*. Décédé le 19 août 1875.

FRÉSART (Oscar), à Liége; reçu le 9 janvier 1876. Démissionnaire le 19 octobre 1886.

DE MARNEFFE (Edgar), attaché aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles; reçu le 3 avril 1887.

2

HELBIG (Henri), homme de lettres, à Liége; *fondateur*. Décédé le 21 mai 1890.

HELBIG (Jules), membre effectif de la Commission royale des monuments, à Liége; reçu le 9 novembre 1890.

3

BORMANS (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*.

4

POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 17 février 1871. Décédé le 4 avril 1872.

MORREN (Édouard), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 10 mars 1872. Décédé le 28 février 1886.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Walthère), docteur en droit; reçu le 26 juin 1887.

5

MARTIAL (Épiphane), avocat, à Liége; *fondateur*. Décédé le 1er juin 1880.

DE PITTEURS DE BUDINGEN (baron Léon), docteur en droit, sénateur, à Liége; reçu le 14 novembre 1880.

6

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Joseph), docteur en droit, à Bruxelles; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 16 juin 1868.

LOHEST (Pascal), membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Liége; reçu le 10 mars 1872.

7

DE SAUVAGE (chevalier Félix), banquier, à Liége; reçu le 3 mai 1863. Décédé le 10 juin 1880.

BODY (Albin), archiviste et bibliothécaire de la ville de Spa; reçu le 30 janvier 1881.

8

DE LOOZ-CORSWAREM (comte Hippolyte), sénateur, à Liége; reçu le 12 avril 1863. Décédé le 19 octobre 1890.

DE MERCY-ARGENTEAU (comte Carl), château d'Ochain (par Clavier); reçu le 22 juin 1891. Décédé le 12 avril 1892.

DOREYE (Max), industriel, à Liége; reçu le 29 janvier 1893.

9

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Xavier), docteur en droit, président de la Société des Bibliophiles de Belgique, à Bruxelles; *fondateur*.

10

FRANCOTTE (Gustave), à Liége; *fondateur*. Décédé le 17 octobre 1886.

FRANCOTTE (Gustave), avocat, à Liége; reçu le 3 avril 1887.

11

TERRY (Léonard), professeur au Conservatoire royal de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 6 janvier 1871. Décédé le 25 juillet 1882.

MATTHIEU (Jules), professeur et bibliothécaire de la ville de Verviers, à Andrimont (lez-Vezviers); reçu le 12 mars 1871.

12

CAPITAINE (Ulysse), conseiller provincial, à Liége; *fondateur*. Décédé le 31 mars 1871.

DE LIMBOURG (chevalier Philippe), bourgmestre de Theux; reçu le 19 novembre 1871.

13

DE BORMAN (chevalier Camille), docteur en droit, député permanent du Limbourg, membre du Conseil héraldique, à Liége; *fondateur*.

14

WITTERT (baron Adrien), à Bruxelles; *fondateur*.

15

DE CHESTRET DE HANEFFE (baron Jules), membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 15 mars 1863.

16

GOFFART (Eugène), docteur en médecine, conseiller provincial, à Liége; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 22 février 1867.

DE RENESSE (comte Camille), à Liége; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire en 1873.

DE LUESEMANS (Charles), gouverneur de la province de Liége; reçu le 12 janvier 1873. Décédé le 20 mars 1882.

DEMARTEAU (Joseph), rédacteur en chef de la *Gazette de Liége*; reçu le 16 avril 1882.

17

FRÉSART (Jules), banquier, à Liége; reçu le 12 avril 1863.

18

DE LIMBURG-STIRUM (comte Philippe), sénateur, à Bruxelles; reçu le 12 avril 1863.

19

SMEETS (Théodore), pharmacien, à Liége; reçu le 12 avril 1863. Décédé le 6 septembre 1866.

HOCK (Auguste), homme de lettres, à Liége; reçu le 8 mars 1868.

20

GRANDGAGNAGE (Charles), sénateur, président de l'Institut archéologique et de la Société de littérature wallonne, à Liége; reçu le 7 juin 1863. Décédé le 10 janvier 1878.

DE MARNEFFE (Edgar), à Bruxelles; reçu le 24 novembre 1878. Démissionnaire le 9 février 1881.

TERME (Antonin), archéologue, à Liége; reçu le 4 décembre 1881. Démissionnaire en 1886.

TERME (Georges), reçu le 3 avril 1887.

21

DOGNÉE (Eugène), avocat, à Liége; *fondateur*. Démissionnaire le 26 février 1865.

GRANDMONT (Alphonse), avocat, à Liége; reçu le 11 mars 1866.

22

DARIS (Joseph), chanoine de la Cathédrale et professeur au Séminaire de Liége; *fondateur*. Démissionnaire le 12 novembre 1867.

DIGNEFFE (Léonce), à Liége; reçu le 10 mars 1872. Démissionnaire le 21 novembre 1890.

DE GHELLINCK D'ELSEGHEM (comte Amaury), château d'Elseghem (Flandre); reçu le 29 janvier 1893.

23

WAUTERS (Hyacinthe), tanneur, à Liége; reçu le 7 juin 1863.

24

VAN DEN STEEN DE JEHAY (comte Xavier), à Bassinnes; reçu le 28 février 1864. Démissionnaire le 12 février 1867. Décédé le 24 juillet 1885.

THYS (Édouard), abbé, à Liége; reçu le 12 mars 1871. Décédé le 30 mars 1882.

DE VILLENFAGNE DE SORINNES (baron Albert), conseiller provincial, à Liége; reçu le 16 avril 1882. Décédé le 13 juillet 1890.

LOHEST (Paul), ingénieur, à Liége; reçu le 9 novembre 1890.

25

GRANDJEAN (Mathieu), docteur en philosophie et lettres, bibliothécaire de l'Université de Liége; *fondateur*.

26

VAN DER HAEGHEN (Ferdinand), bibliothécaire de l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand; reçu le 28 février 1864.

27

DE LIMBURG-STIRUM (comte Thierry), docteur en droit, sénateur, membre du Conseil héraldique, à Gand; reçu le 28 février 1864.

28

VERGAUWEN (François), sénateur, à Gand; reçu le 28 février 1864. Décédé le 13 juillet 1881.

DE CARTIER DE MARCHIENNES (baron Émile), château de Marchiennes; reçu le 4 décembre 1881. Décédé le 24 octobre 1887.

SIMONIS (Camille), à Liége; reçu le 22 janvier 1888. Démissionnaire le 4 décembre 1893.

29

DE KERCKHOVE DE DENTERGHEM (comte Charles), représentant, à Gand; reçu le 17 avril 1864. Décédé le 21 février 1882.

DE SÉLYS-FANSON (baron Robert), docteur en droit, à Liége; reçu le 16 avril 1882.

30

SERRURE (P. C.), professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique; reçu le 17 avril 1864. Démissionnaire le 9 janvier 1870.

COUCLET (François), graveur, à Liége; reçu le 12 juin 1870. Décédé le 25 septembre 1891.

LE JOLY (Édouard), à Liége; reçu le 29 mai 1892.

31

RAIKEM (Joseph), ancien ministre de la justice, procureur-général honoraire de la Cour d'appel, à Liége; reçu le 15 janvier 1865. Décédé le 25 janvier 1875.

D'OULTREMONT DE WARFUSÉE (comte Théodore), château de Warfusée; reçu le 7 mars 1875. Décédé le 8 octobre 1875.

DE CLERMONT (Guillaume), avoué, à Liége; reçu le 9 janvier 1876.

32

DEREUX (Mathieu), avocat, à Liége; reçu le 26 février 1865. Décédé le 15 février 1870.

DEREUX (Léon), avocat, à Liége; reçu le 13 mars 1870.

33

CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Commission du Musée de la Porte de Hal, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865. Décédé le 23 février 1889.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ ET DU PAYS DE STRASBOURG; reçue le 3 mars 1889.

34

DELHASSE (Félix), homme de lettres, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865.

35

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE; reçue le 28 janvier 1866.

36

CARLIER (Joseph), à Liége; reçu le 11 mars 1866. Décédé le 10 mars 1876.

CARLIER (Hyacinthe), à Liége; reçu le 11 juin 1876. Décédé le 11 mai 1887.

ORBAN DE XIVRY (Jules), à Stavelot ou au château de Gaillarmont (par Grivegnée, Liége); reçu le 18 mai 1879.

37

HAGEMANS (Gustave), représentant, à Bruxelles; reçu le 8 avril 1866. Démissionnaire en 1875.

DE LIMMINGHE (comte Léon), château de Gesves (Namur); reçu le 28 octobre 1877. Décédé le 8 février 1891.

PONCELET (Édouard), attaché aux Archives de l'État, à Liége; reçu le 22 juin 1891.

38

POSWICK (Eugène), château d'Ingihoul (par Engis); reçu le 8 mars 1868.

39

S. A. R. Monseigneur le Comte DE FLANDRE, à Bruxelles; reçu le 10 mai 1868.

40

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Edmond), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 19 avril 1868.

41

DE HEMRICOURT DE GRUNNE (comte Arthur), docteur en droit, sénateur, château de Hamal (par Tongres); reçu le 13 mars 1870.

42

D'ANDRIMONT (Julien), sénateur, à Liége; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire le 17 février 1879.

VAN DEN BERG (Joseph), à Liége; reçu le 14 novembre 1880. Démissionnaire le 31 janvier 1886.

JANMART DE BROUILLANT (Louis); reçu le 3 avril 1887. Démissionnaire le 29 mai 1888.

MISSON (baron Paul), docteur en droit, château de Vieux-Waleffe (par Fallais); reçu le 12 mai 1889. Décédé le 10 mai 1891.

DE CRASSIER (baron William), avocat, à Liége; reçu le 29 janvier 1893.

43

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Maestricht; reçue le 8 mai 1870.

44

de Schoutheete de Tervarent (chevalier Amédée), conseiller provincial, château de Moeland (Saint-Nicolas-Waes); reçu le 8 mai 1870. Démissionnaire le 31 décembre 1887. Décédé le 22 avril 1891.

Dejace (Charles), professeur à l'Université, à Liége; reçu le 18 mars 1888. Démissionnaire le 13 avril 1890.

Fayn (Joseph), ingénieur, à Liége; reçu le 26 avril 1891.

45

de Goër de Herve (baron Eugène), à Bruxelles; reçu le 8 mai 1870.

46

Alexandre (Joseph), archiviste provincial, à Liége; reçu le 12 juin 1870.

47

de Croy-Dulmen (prince Alfred-Emmanuel), secrétaire de légation, au Roeulx (Hainaut); reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 27 janvier 1882.

Lohest (Herman), avocat, à Liége; reçu le 19 février 1882.

48

de Berlaymont (comte Guy), château de Bormenville (par Hamois-Condroz); reçu le 6 novembre 1870.

49

DELECOURT (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles; reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 20 décembre 1885.

DE SELYS-LONGCHAMPS (baron Raphaël); reçu le 8 mai 1887.

50

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BRUXELLES; reçue le 6 novembre 1870.

51

RENIER (Jean), professeur, à Verviers; reçu le 8 avril 1883.

52

DE GÉRADON (Charles), banquier, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

53

OPHOVEN (Armand), à Liége; reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 19 octobre 1886.

LAMARCHE (Oscar), à Liége; reçu le 8 mai 1887. Démissionnaire le 3 décembre 1890.

DE HARENNE (chevalier Jean-Baptiste), à Chaudfontaine; reçu le 29 novembre 1891.

54

CARLIER (Georges), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

55

SCHOOLMEESTERS (Émile), curé-doyen de Saint-Jacques, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

56

DE SOER (Maxime), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

57

VAN EYLL (baron Victor), château de Labaye (par Nandrin); reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 1er juillet 1886.

KURTH (Godefroid), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 27 novembre 1887.

58

POSWICK (Jules), à Limbourg; reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 1er décembre 1886.

DE FAVEREAU DE JENERET (Paul), docteur en droit, membre de la Chambre des représentants, à Liége; reçu le 18 mars 1888.

59

POSWICK (Prosper), château de Tihange (par Huy); reçu le 20 mai 1883.

60

FRÉSART (Félix), banquier, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

61

JAMAR (Edmond), architecte, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

62

DE LHONEUX (Madame Gustave), à Huy; reçue le 17 juin 1883.

63

VIERSET-GODIN (Émile), architecte, à Huy; reçu le 17 juin 1883.

WIGNY (Émile), à Huy; reçu le 29 janvier 1893.

64

DE GELOES (comte René), château d'Eysden; reçu le 17 juin 1883.

65

DE VILLENFAGNE DE VOGELSANCK (baron Gaston), à Liége; reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire le 29 mai 1889.

DE HASSE (Ernest), à Liége; reçu le 11 janvier 1891.

66

OLIVIER (François-Jean), libraire, à Bruxelles; reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire le 31 décembre 1886.

LE PAIGE (Constantin), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 3 avril 1887.

67

DE LAMBERTS-CORTENBACH (baron Rodolphe), château de la Zangrie (par Bilsen); reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire le 27 janvier 1891.

BRAHY (Edouard), à Liége; reçu le 29 novembre 1891.

68

DE BLANCKART (baron Charles), docteur en droit, château de Lexhy (par Fexhe); reçu le 17 juin 1883.

69

CORMAUX (Denis), imprimeur, à Liége; reçu le 22 juin 1884.

70

NAVEAU (Léon), château de Bommershoven (par Tongres); reçu le 22 juin 1884.

71

L'HOEST (Isidore), inspecteur chef de service au chemin de fer Nord-Belge, à Liége; reçu le 31 janvier 1886.

72

WILMART (Charles), docteur en droit, à Liége; reçu le 25 juillet 1886.

73

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN; reçue le 19 septembre 1886. Démissionnaire le 1er janvier 1888.

DUBOIS (Léon), chanoine de la Cathédrale, à Liége; reçu le 27 mai 1888.

74

FRANCOTTE (Henri), professeur à l'Université, à Liége; reçu le 22 janvier 1888. Démissionnaire le 9 décembre 1891.

LYON (Clément), homme de lettres, à Charleroi; reçu le 29 mai 1892.

75

LAHAYE (Léon), docteur en droit, conservateur des archives de l'État, à Namur; reçu le 27 novembre 1887.

BUREAU POUR 1892 & 1893

Président. Chevalier DE BORMAN, à Schalkhoven.

Vice-Président. C. LE PAIGE.

Secrétaire. J. ALEXANDRE, rue Volière, 15.

Trésorier. C. WILMART.

Bibliothécaire. E. PONCELET, quai de l'Industrie.

PUBLICATIONS

DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ

FORMAT IN-OCTAVO.

N° 1. Chronique des évêques de Liége. XIIIe siècle. — Stan. Bormans. 1864.

2. Chronique de Mathias de Lewis, d'après un manuscrit du XIVe siècle. — Stan. Bormans. 1865.

3. Le Martyre de Saint Eustache, tragédie de Pierre Bello. — H. Helbig. 1865.

4. Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liége, recueillis et publiés par Ulysse Capitaine. Tome premier. Avec quatre planches. 1868.

5. Les Hommes illustres de la nation liégeoise, par Louis Abry. — H. Helbig et Stan. Bormans. Avec dix-huit planches. 1867.

6. Essai sur le pays de Liége et sur ses lois fondamentales, par Michel Deschamps. — Ulysse Capitaine. 1867.

7. Traicté des maisons nobles du Pays de Liége, par Ernest de Rye. — Stan. Bormans et Eugène Poswick. Avec quarante planches. 1870.

8. Mahomet II, tragédie par le baron Blaise Henri de Waleff. — H. Helbig. 1870.

9. L'Anarchie à Liége. Poëme satyrique en quatre chants, par le baron Blaise-Henri de Waleff. — H. Helbig. Avec planche. 1871.

N° 10. Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome premier. 1877.

11. Voyage de Philippe de Hurges à Liége et à Maestricht en 1615. — H. Michelant. Avec neuf planches. 1872.

12. Annales Sancti Iacobi Leodiensis. — Chronicon breve Leodiense ex codice Aureaevallis. — J. Alexandre. 1874.

13. Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liége et Pays-Bas en 1619. — H. Michelant. 1875.

14. Mémoires concernant des négociations de la France relatives à la neutralité du Pays de Liége en 1630. — H. Helbig. 1875.

15. Chronique de l'Abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome second. 1877.

16. Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liége, par le Père J. P. R. Stéphani, publiés par J. Alexandre. Tome premier. Avec neuf planches. 1876.

17. Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liége. Tome second. Avec planche. 1877.

18. Nouveaux mélanges historiques et littéraires. Œuvres inédites du baron H. N. de Villenfagne d'Ingihoul, publiées par X. de Theux. Avec planche. 1878.

19. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy, par François-Augustin Villers, publiée par J. Alexandre. Tome premier. Avec deux planches. 1878.

20. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome second. Avec deux planches. 1879.

21. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome troisième. Avec trois planches. 1880.

22. Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liége. Supplément publié par X. de Theux. 1878.

N° 23. Papiers de Jean-Remi de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise (1787-1789), publiés par un de ses descendants. Tome premier. Avec planche. 1881.

24. Liégeois et Bourguignons en 1468. Étude historique par le Dr H. F. J. Estrup, d'après les rapports du légat Onufrius. Traduction du danois, avec une introduction par Stanislas Bormans. 1881.

25. Papiers de Jean-Remi de Chestret. Tome second. 1882.

26. Chronica Lobbiensia. — Annales Leodienses. Chronicon rhytmicum Leodiense. — Annales Fossenses. — J. Alexandre. 1882.

27. Chiroux et Grignoux. — H. Helbig. 1883.

28. Recueil héraldique des membres du Conseil ordinaire de la principauté de Liége, par Louis et Simon-Joseph Abry, publié et continué par Eugène Poswick. 1884.

29. Rervm Leodiensivm Statvs. Anno M.DC.XLIX. Avec traduction française par J. Alexandre. 1885.

30. Saint Théodard et Saint Lambert, vies anciennes, publiées par Joseph Demarteau. 1886.

31. La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle. Correspondances et documents politiques recueillis et publiés par Edgar de Marneffe. Tome premier. Avec planche. 1887.

32. La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle. Tome second. Avec planche. 1888.

33. La Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle. Tome troisième. Avec planche. 1889.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois. Tome I, 1882-1883; Tome II, 1884-1885; Tome III, 1886-1887; Tome IV, 1888-1891.

FORMAT IN-QUARTO.

1. Les Echevins de la Souveraine Justice de Liége, par le chevalier Camille de Borman. Tome premier (moyen-âge). Avec blasons et planches. 1892.

Séance du 31 janvier 1892.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le chevalier Camille de Borman, président.

Les membres présents sont : MM. Alexandre, chevalier de Borman, Bormans, Cormaux, de Géradon, Grandjean, Isidore L'Hoest, Le Paige, Naveau, baron de Pitteurs, Poncelet, Eugène Poswick, baron de Sélys-Fanson et baron Edmond de Sélys-Longchamps.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 1891, dont il est donné lecture, est approuvé.

MM. le baron de Chestret de Haneffe, Orban de Xivry et Helbig, font excuser leur absence.

M. Henri Francotte donne sa démission de membre de la Société.

MM. le chevalier de Harenne et Brahy accusent réception de leur nomination et remercient la Société.

La bibliothèque de Louvain envoye les quatorze derniers volumes de l'*Annuaire* de l'Université.

M. Le Paige est élu vice-président pour 1892 et 1893. Le mandat des autres membres du Bureau est renouvelé sans changement.

M. de Borman fait connaître que le *Recueil des Echevins* est imprimé jusqu'à la page 128; plusieurs feuilles sont composées et prêtes à être tirées. Il communique à l'assemblée la première planche des sceaux.

Le tome Ier sera distribué probablement vers le mois d'avril; il contiendra sept ou huit planches.

M. Poswick annonce que les fascicules sept et huit du *Bulletin*, tome IV, sont presque achevés et seront bientôt distribués.

M. de Marneffe a remis à l'imprimerie quelques pages

destinées au tome III du *Bulletin*. Il enverra incessamment la copie des lettres de l'avocat de Marche.

L'impression du tome IV de la *Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle*, provisoirement suspendue, sera continuée ultérieurement.

M. Poncelet, bibliothécaire, dépose la liste des livres reçus par la Société en échange de son *Bulletin*. La Société s'occupera, à une prochaine séance, de la destination à donner à ces volumes.

M. de Pitteurs, trésorier, donne connaissance de la situation financière de la Société au 31 décembre 1891. Les dépenses se sont élevées à 69 fr. 40; l'encaisse est de 3,448 fr. 39. Ces chiffres sont provisoires parce que, d'une part, les impressions faites dans le courant de l'année ne sont pas soldées et, d'autre part, les annates de 1891 n'ont pas encore été mises en recouvrement.

La séance est levée à midi.

Séance du 29 mai 1892.

Le séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le chevalier Camille de Borman, président.

Les membres présents sont : MM. Alexandre, chevalier de Borman, Body, baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, Isidore L'Hoest, Naveau, Eugène Poswick et Schoolmeesters.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier, est lu et approuvé.

M. de Borman entretient la Société du *Recueil des Echevins;* il annonce que deux cent quarante-huit pages de ce travail sont tirées et communique plusieurs planches de sceaux et de pierres tombales. La Société remercie l'auteur pour les soins qu'il donne à cet ouvrage.

M. Poswick n'a pu terminer la *Liste des manuscrits*

liégeois conservés au château de Xhos, à cause de la mort du propriétaire, M. le comte Eugène d'Oultremont. Il espère faire ce travail dans le courant de l'été et achever ainsi le tome III du *Bulletin*.

M. de Marneffe a remis quelques lettres de l'avocat de Marche ; elles sont à l'impression.

L'impression du tome IV de la *Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle*, est restée au même point qu'au 26 avril 1891.

M. Schoolmeesters entretient la Société d'une liste détaillée et intéressante des abbés de Saint-Jacques, du Val-Dieu et du Val-Saint-Lambert, qui pourrait être insérée au *Bulletin*. La liste des abbés de Saint-Jacques, dressée par L. Abry, est encore inédite.

M. Poswick appelle l'attention de la Société sur une histoire du Val-Dieu, plus complète que celle publiée par M. Renier.

Sur la proposition de M. de Chestret, ces documents seront renvoyés à la Commission du *Bulletin* qui fera son rapport.

Les fascicules sept et huit du *Bulletin* sont distribués aux membres qui assistent à la séance. Le tome IV est ainsi terminé.

M. Clément Lyon, homme de lettres, à Charleroi, et M. Edouard Le Joly, fils, sont nommés membres de la Société.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 11 décembre 1892.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le chevalier Camille de Borman, président.

Les membres présents sont : MM. Alexandre, chevalier de Borman, Bormans, baron de Chestret de Haneffe, Cor-

maux, De Soer, de Géradon, Grandjean, Helbig, Jamar, Lahaye, Le Paige, Naveau, baron de Pitteurs, Eugène Poswick et Schoolmeesters.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai précédent, il est donné connaissance de la correspondance.

M. Isidore L'Hoest fait excuser son absence, MM. Le Joly et Clément Lyon remercient la Société pour leur nomination. Ce dernier annonce diverses communications.

M. Poswick ayant reçu les documents qu'il attendait de Vienne, croit que l'*Histoire des troupes liégeoises au XVIIIe siècle,* pourra être terminée à la fin de juin 1893. Elle comprendra un volume et représentera la publication de l'année 1892.

M. de Chestret insiste pour qu'on achève le tome III du *Bulletin.* M. Poswick fait connaître que le château de Xhos restant inhabité jusqu'au printemps, il n'a pu s'occuper de la liste des manuscrits qui s'y trouvent.

L'impression du tome IV de la *Principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle,* est restée aussi en souffrance.

M. de Borman annonce que le tome Ier du *Recueil des Echevins de la Souveraine Justice de Liége* est entièrement terminé; il en présente un exemplaire à la Société. Ce volume sera immédiatement distribué et comptera pour les publications de 1890 et 1891. L'impression du tome II pourra commencer sous deux mois.

Il est décidé que les volumes qui seront publiés à l'avenir porteront deux séries distinctes de numéros, la première pour le format in-8°, la seconde pour le format in-4°. Le *Recueil des Echevins* portera les n°s 1 et 2, l'*Histoire des troupes liégeoises* le n° 3.

M. Poswick propose à la Société de publier l'*Histoire de la Seigneurie et de la Maison d'Argenteau*, en format in-4°, au prix forfait de 3,000 francs. Cet ouvrage comprendrait environ deux cent cinquante à trois cents pages et au moins quinze planches de portraits, pierres sépulcrales, sceaux, vues de châteaux, etc., il prendrait le n° 4 des publications in-4°.

La proposition est adoptée.

La Société décide que les convocations seront dorénavant envoyées aux membres huit jours avant les réunions.

La séance est levée à midi.

LES COMTES PALATINS

AU PAYS DE LIÉGE

Sous l'ancien empire carlovingien, comme plus tard sous celui d'Allemagne, on appelait comte palatin *(comes palatinus)* l'officier préposé à la garde et à l'administration du palais impérial. Il était investi d'une certaine juridiction.

Dans les siècles suivants, des *comtes palatins* apparaissent non seulement dans les palais, mais dans certains comtés ou contrées, où ils avaient pour mission principale de veiller aux intérêts du fisc impérial et de percevoir les droits régaliens. Ils étaient en même temps les conseillers des ducs et des landgraves : aucune affaire judiciaire de quelque importance ne se décidait sans leur intervention. Or, comme l'empire d'Allemagne se partageait au point de vue juridique en pays de droit franc et pays de droit saxon, deux comtes palatins, celui du Rhin et celui de Saxe, ne tardèrent pas à prendre la prééminence sur les autres. De simples officiers impériaux qu'ils étaient, ils devinrent des princes puissants, qui en l'absence de l'empereur ou pendant l'interrègne occupèrent le pouvoir sous le titre de *vicaires de l'Empire* (1).

(1) Pfaff, *Geschichte des Pfalzgrafenamts*, Halle, 1847.

Les comtes palatins obtinrent ou s'arrogèrent certains droits régaliens connus sous le nom de *grande comitive,* dont le principal était celui de conférer la noblesse. L'un d'eux même, Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, en sa qualité de vicaire de l'Empire, crut, en 1745, pouvoir transporter à une famille particulière, celle des comtes de Zeyll, la dignité de comte palatin majeur *(comes palatinus major)* avec le droit de délivrer des diplômes de noblesse (1).

Mais à côté de ces hauts personnages, dont nous n'avons pas l'intention d'entretenir davantage nos lecteurs, on rencontre dans les trois ou quatre derniers siècles de l'ancien régime des fonctionnaires d'un ordre plus modeste et qui, quoique titrés de *comtes palatins,* n'avaient rien de commun avec ceux qui précèdent. Les droits exorbitants qui leur furent conférés directement par l'empereur ou son représentant, étaient compris sous la dénomination de *petite comitive* et consistaient principalement dans le pouvoir de nommer des notaires, de légitimer des bâtards et de créer des docteurs en droit.

L'institution de comtes palatins de cette espèce était encore inconnue en Allemagne à l'époque où le duc Louis de Bavière ceignit la couronne impériale (1314).

M. Seyler fonde cette opinion sur le fait que l'empereur Louis conféra à divers les prérogatives spéciales attribuées ensuite aux comtes palatins, sans qu'il fasse aucune mention de ceux-ci (2).

Ainsi, par diplôme daté d'Ingolstadt le 2 mars 1323, il donne au comte Berthold de Marstetten dit de Niffen le

(1) La légalité des diplômes de noblesse délivrés par les comtes de Zeyll a fait l'objet de plus d'une controverse. Le Conseil héraldique de Belgique les admet à titre de simples anoblissements.

(2) G. Seyler, *Studien über Hofpfalzgrafen* dans le *Jahrbuch des Heraldischgenealogischen Vereines Adler in Wien,* t. IV, p. 47.

pouvoir de nommer, d'accord avec ses collègues les comtes de Craisbach et de Truhendingen, certains officiers et de *créer des notaires.*

Le 15 mars 1327, ce même souverain, pour récompenser le comte Berthold de Henneberg des services qu'il lui a rendus par ses conseils, son épée et sa parole, lui octroie le pouvoir de légitimer vingt enfants naturels et de créer dix notaires; il concède en outre à ceux de ses descendants qui possèderont le château de Henneberg de légitimer dix individus et de créer six notaires.

La circonstance que ces faveurs impériales sont accompagnées de restrictions qui ne furent plus usitées dans la suite, semble prouver que l'institution des comtes palatins n'était pas parvenue jusqu'alors à tout son développement.

S'il est probable que l'empereur Louis fut le premier qui transporta à des tiers l'exercice de ces droits régaliens, il est à coup sûr le premier qui ait créé des *comtes palatins.*

Castruccio Castracani, l'un des plus célèbres capitaines d'Italie, l'ayant vaillamment secondé dans sa lutte contre le pape Jean XXII, contre le roi de Naples et contre les Florentins, l'empereur le crée duc de Lucques, puis par diplôme du 14 mars 1328, l'institue *comte héréditaire du palais de Latran* et détermine les fonctions du comte palatin dans la cérémonie du couronnement des empereurs.

Mais ce ne fut là qu'un fait exceptionnel, un premier pas dans une voie qui ne devait être largement parcourue que par l'empereur Charles IV.

Les actes de la chancellerie impériale pour les seules années 1360 et 1361 ont été publiés par Glafey et ne nous révèlent pas moins de quinze créations de comtes palatins. Ceux-ci n'y sont pas toujours désignés d'une manière uniforme : tantôt l'objet de cette faveur est nommé *comes*

palatinus, tantôt ce sont des *Sacri Lateranensis Palacii et Aule nostre et imperialis consistorii comites*. Les uns sont créés à titre personnel, d'autres à titre héréditaire.

Mais dans treize cas, leurs prérogatives sont identiques et consistent uniquement dans le pouvoir de créer des notaires publics et de légitimer des bâtards. Les diplômes d'un texte identique, délivrés de Nuremberg le 11 mars 1361, à Nicolas et à François de Albertinis de Prato, font état d'une faculté nouvelle, celle de constituer des docteurs en droit civil, dans toute l'étendue de l'Empire, et d'admettre ceux-ci à enseigner les lois sacrées : *Doctores in jure civili constituere in omnibus civitatibus Imperii nostri, locis et terris, diligenti prius examinatione adhibita a Doctoribus collegii civitatum habencium privilegia studii. Ipsisque sic examinatis et approbatis, licenciam tribuere sacratissimas leges legendi et docendi.*

Il importe de remarquer que ces quinze diplômes concernent tous des Italiens.

On ne connaît jusqu'ici aucune nomination qu'on puisse attribuer avec certitude à l'empereur Wenceslas. Il est pourtant probable que c'est à ce souverain qu'est due l'institution du premier comte palatin liégeois, comme nous le dirons tout à l'heure.

En revanche Robert de Bavière en usa largement. Les *Regesta* de Chmel, parcourus par M. Seyler, ne lui ont pas fourni moins de vingt-huit concessions de l'espèce. Bien que des Allemands figurent parmi ceux qui obtinrent ces faveurs, la plupart de celles-ci néanmoins sont encore réservées à des Italiens. Enfin, ils nous révèlent l'octroi aux comtes palatins de pouvoirs inconnus jusque là : celui de donner aux mineurs des *dispenses d'âge;* celui de *porter des*

armes offensives ou défensives (arma quæcumque offendibilia et defendibilia deferendi) et celui de *créer chevaliers* des nobles et des plébéiens.

Certes, il est permis de croire que la dispensation de faveurs aussi extraordinaires était généralement la récompense de quelque service rendu, ou la reconnaissance d'un mérite exceptionnel. C'est ainsi que Charles-Quint, ravi du portrait qu'avait fait de lui le célèbre peintre le Titien, le créa comte palatin par diplôme daté de Barcelone le 10 mai 1533 (1). Mais l'abus qui s'introduisit ici comme ailleurs finit par les faire tomber en discrédit. Divers états de l'empire prirent notamment des mesures pour resteindre le nombre des notaires institués par les comtes palatins ou cherchèrent du moins à entourer ces nominations de certaines garanties. Le prince-évêque Ferdinand de Bavière alla plus loin : par un édit du 18 juin 1622, il défendit aux protonotaires, comtes palatins et chevaliers de créer dorénavant des notaires (2).

Voici la liste des comtes palatins que nous avons pu recueillir au pays de Liége. Nous n'oserions dire qu'elle est complète : elle suffira néanmoins à donner une idée

(1) Le texte vaut la peine d'être reproduit : « ... attendentes singularem tuam erga nos et sacrum Romanum Imperium fidem et observantiam ac præter alias egregias virtutes tuas et ingenii dotes, exquisitam illam pingendi ad vivum effigendarum imaginum scientiam : qua quidem arte talis nobis visus es, ut merito hujus sæculi Appeles dici merearis ac nos quidem Prædecessorum nostrorum Alexandri magni et Octaviani Augusti exemplo, quorum ille a solo Apelle, hic vero nonnisi ab excellentibus magistris pingi volebat, prudenter caventes, ne quidem ab indoctis magistris malæ et prodigiosæ picturæ vitio illorum gloriæ apud posteros detraheret ; tibi nos pingendum credidimus, tuamque illam non minorem facilitatem ita experti sumus, ut merito Cæsareis ornamentis te duxerimus honestandum etc. » (*Adler* de Vienne, t. IV, p. 25).

(2) Louvrex, *Edits*, t. II, p. 203.

de cette singulière institution qui disparut avec l'ancien régime.

JEAN D'OUTREMEUSE, le célèbre chroniqueur, fut probablement le premier comte palatin qui ait résidé au pays de Liége. C'est lui-même qui nous fait connaître son titre d'office, quand il se dit : « Johans d'Oultremouse clers ligois, puble des autoriteis apostolique et imperial et del court de Liége notaire et audienchier *et par la grasce de Dieu et del majesteit imperials nobles contes palatins* (1). »

Ce texte est formel : aucun doute ne peut subsister que Jean d'Outremeuse ait été créé comte palatin par l'empereur. Or, si l'on se rappelle qu'il naquit le 2 janvier 1338 et qu'il mourut le 25 novembre 1400, il y a toute apparence que c'est à l'empereur Wenceslas (1378-1400) qu'il doit sa promotion ; on ne peut supposer, en effet, qu'avant l'âge de 40 ans il aurait été l'objet d'une faveur alors encore si rare.

Nous rencontrons ensuite les frères PIERRE, HERMAN, MARTIN et JEAN TULLEMAN qui sont créés comtes palatins par diplôme de Frédéric IV du 1er janvier 1469. En même temps, l'empereur les anoblit et leur concède des armoiries, savoir : coupé au 1 d'or à l'aigle éployée au naturel, au 2 d'azur à trois étoiles d'or.

Pierre Tulleman, bachelier ès decrets, devint chanoine de Saint-Servais à Maestricht et fit usage de sa prérogative le 17 décembre 1518, pour légitimer deux filles naturelles de Guillaume de Strythagen, voué de Fauquemont, et leur procurer ainsi l'admission au couvent de Saint-Gerlache (2).

(1) *Ly Myreur des histors*, t. I, p. 1.

(2) L'acte original, qui reproduit *in extenso* le diplôme impérial est conservé aux archives de Maestricht. Voy. FRANQUINET, *Beredeneerde inventaris der oorkonden en bescheiden van het adelijk Klooster S. Gerlach*, p. 151.

NICOLAS PAULI, de Louvain, fut créé comte palatin par diplôme de l'empereur Frédéric le 2 juin 1464. Le 11 juillet 1466 il donna une commission de notaire à Francon Luten. On sait encore de lui qu'il créa notaires Guillaume van der Culen de Maeseyck et Marcel Garry qui présentèrent, le 26 avril 1488, leurs commissions au Chapitre de Saint-Lambert (1).

TILMAN D'HEUR, échevin de Liége, mort en 1516, se qualifie comte palatin à partir de 1485. Nous n'avons pu découvrir ce qui lui valut cette faveur.

LÉONARD DE WELTZ, médecin d'Erard de la Marck, qui le créa bailli d'Amercœur et échevin de Liége, obtint également l'office de comte palatin. Il mourut en 1539.

JEAN BARDOUL est qualifié *comte du sacré palais de Latran et de la cour impériale* dans le diplôme d'anoblissement qu'il obtint de Charles-Quint le 15 janvier 1532 (2), diplôme qui confirme en outre son titre d'office. Il mourut doyen de la Collégiale de Saint-Pierre le 17 décembre 1539.

JEAN DULLAERTS, natif de Saint-Trond, tonsuré en 1550, et décédé doyen de la Cathédrale de Liége le 14 juillet 1606, est dit dans son épitaphe *comes palatinus*. Ce fut d'ailleurs un homme distingué qui occupa diverses fonctions publiques (3).

(1) BORMANS, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du Chapitre cathédral de Saint-Lambert, à Liége*, p. 54.

(2) Les manuscrits de Le Fort contiennent trois copies de ce diplôme avec de légères variantes.

(3) DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, t. III, p. 168. L'auteur donne à Dullaerts le titre de comte palatin *du Rhin !*

GODEFROID AB AMANDIA, *comes palatinus et eques deauratus* crée un notaire en 1618.

THOMAS DE SCLESSIN, docteur en droit, fut créé comte palatin par diplôme donné à Vienne, le 2 mars 1631, dont voici le texte :

Franciscus miseratione divina S. R. E. tituti Sanctae Mariae trans Tyberim presbiter cardinalis et princeps a Dietrichstain episcopus Olomucensis, princeps et sanctae apostolicae sedis legatus de latere, dilecto nobis in Christo nobili Thomae de Sclessin I. U. D. salutem in Domino sempiternam.

In culmine pontificiae majestatis sita Romana sedes apostolica laudabilem et prœeminenti suae celsitudinis throno convenientem recepit consuetudinem ut eos qui virtutibus clari hactenus illibatam eidem sedi fidei et subjectionis suae conservarunt integritatem atque in posterum eandem propagaturi dignoscantur, majoribus honoribus et dignioribus titulis condecorare non intermittat : quae virtutum ornamenta, nec non probatos devotionis erga præfatam sedem affectus cum in te elucere fide dignis testimoniis cognoverimus eosdemque in dies auctos fore nobis polliceamur, te particularis praerogativae privilegio ornare volentes, apostolica authoritate nobis in nostra legationis a latere dignitate concessa, in primis te a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis a jure vel ab homine, quavis occasione vel causa latis si quibus quomodolibet innodatus existis, ad effectum praesentium duntaxat absolvimus et absolutum fore censemus, tuisque supplicationibus hac in parte inclinati, te in sacri Lateranensis Palatii aulaeque pontificiae ac consistorii pontificii comitem facimus, creamus, constituimus et deputamus, necnon ad statum comitum palatinorum S. D. N. papae et sedis apostolicae assumimus tibique ut de cœtero ubivis locorum et gentium pro vero comite palatino sacri Lateranensis Palatii aulaeque pontificiae ac consistorii pontificii haberi, reputari, nominari et honorari tam voce quam scriptis

et tam in judicio quam extra illud absque alicujus impedimento seu contradictione, quodque arma et insignia domus stirpis et familiae tuae in toto vel in parte quotiescunque sibi libueris, personis tibi bene visis, ad earum et successorum suorum perpetuum et liberum usum communicare, distribuere et tradere ipsasque personas illorum participes facere necnon omnibus et singulis privilegiis, facultatibus, juribus, libertatibus, immunitatibus, exemptionibus, honoribus, prœeminentiis, favoribus, prœrogativis, concessionibus, indultis, antelationibus et consuetudinibus ac aliis gratiis universis, realibus et personalibus, meris et mixtis quibus alii comites palatini de jure, usu et consuetudine aut alias quomodolibet nunc utuntur, potiuntur, fruuntur et gaudent, ac uti, frui, potiri et gaudere possunt in futurum; tu quoque pariter in omnibus locis, citra exemptiones a consilio Tridentino sublatas uti, frui, potiri et gaudere possis ac valeas tenore præsentium concedimus et indulgemus non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis cæterisque contrariis quibuscunque. Volumus autem quod antequam præsenti gratia in aliquo utaris, professionem fidei juxta formam novissime a sede apostolica propositam in manibus alicujus personae in dignitatae ecclesiastica constitutae per te eligendae et illius per te emissae testimonium ad nos destinare tenearis. Datae Viennae Austriae die secunda mensis martii anno incarnationis Dominicae millesimo sexcentesimo trigesimo primo, pontificatus S. D. N. Urbani divina providentia papae octavi anno octavo. Et erat originale sic signatum F. Cardinalis a Dietrichstain legatus et infra Johannes Ernstus Plataes datarius manu propria; eratque folio pergamenico fibris sericis crocei et rubei colorum appensum dicti principis cardinalis sigillum in cera rubra expressum atque in capsula lignea reconditum.

Le Fort, 2e série, vol. VIII, p. 140.

Henri van den Berch, le héraut d'armes bien connu, fut créé comte du sacré palais de Latran et chevalier doré le 20 février 1636.

EVERARD-AMBROISE D'OLROUX, chevalier, comte du sacré palais de Latran, docteur ès droits, avocat et procureur général de Son Altesse, portait ces diverses qualifications en 1726 (1).

FRANÇOIS-PHILIPPE-FÉLIX DE GRESS, chevalier romain de la milice dorée, protonotaire apostolique, comte palatin en vertu d'un diplôme du 8 janvier 1763, délivre de Wetzlar le 9 octobre 1777 une commission de notaire à Remacle-Joseph de Trooz, senior, procureur à Verviers (2).

PIERRE-FRANÇOIS-BALTHAZAR DE MACAR, né à Liége en 1747, d'abord chanoine de Saint-Denis, puis député aux Etats du pays de Liége et conseiller du prince-évêque, s'intitulait en 1784, *comte du sacré palais de Latran* et fut probablement le dernier liégeois qui se para de ce titre.

Il mourut à Liége, en 1827, père du baron de Macar qui devint gouverneur de la province de Liége.

C. DE BORMAN.

(1) GOETHALS (*Dictionnaire des notabilités nobiliaires*, t. I, p. 459) mentionne une Marie-Elisabeth de Lardenois de Ville, née à Tessenderloo et baptisée le 4 juillet 1742 sous le nom d'Elisabeth Deprez, qui fut légitimée par lettres d'un comte palatin du 30 janvier 1764. Malheureusement il omet le nom de ce personnage.

(2) Original appartenant à M. Edmond Poncelet.

+42

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

V

2me, 3me & 4me FASCICULES

LIÉGE

IMPRIMERIE L. GRANDMONT-DONDERS

—

1894-1896

ENCORE QUELQUES MANUSCRITS HISTORIQUES

LIÉGEOIS

Il y a quelques années, M. Eugène Poswick, au début de son intéressante description de *Manuscrits historiques liégeois* (1) engageait les bibliophiles à signaler aux historiens et aux chercheurs les documents du même genre qu'ils pourraient avoir la chance de posséder. Nous avons, pour notre part, tenu à suivre ce conseil de notre aimable confrère et nous espérons ne pas faire chose complètement inutile en donnant aux archéologues l'analyse de quelques manuscrits de notre bibliothèque de Bommershoven.

Dans la liste, malheureusement bien courte, qui va suivre, nous avons rendu compte seulement des ouvrages intéressant l'histoire de la principauté, ou celle des familles du pays, en laissant de côté ceux d'entre nos volumes dont l'intérêt est moins général.

Imitant en ceci l'exemple de M. Poswick, nous avons fait suivre chaque pièce d'une table succincte des matières qui y sont contenues et, pour autant que c'était nécessaire, de quelques données sur la vie de son auteur.

(1) Voy. *Bulletin des Bibliophiles liégeois*, t. I, p. 44.

1. Manuscrit, sans titre, contenant des généalogies et des épitaphes.

In-folio, non paginé.

Au commencement, se trouve une descendance généalogique en 8 feuillets ayant pour titre : *Xenemont, fief noble, se relevant des anciens ducs de Limbourg dont s'ensuit la généalogie de ceux qui en sont descendus.*

Les filiations s'arrêtent à Jean de Xhénemont, mayeur du ban de Trembleur, époux de Catherine de Soheit, fille de Philippe et de Marie de Woestenraedt ; elles sont ornées de vingt-neuf blasons coloriés aux armes des familles qui prirent alliance avec les Xhénemont.

La suite du volume est tout entière de la main de Henri van den Bergh ; elle contient des généalogies, des épitaphes et des attestations données par ce héraut d'armes.

1° Attestation concernant les huit quartiers de Marie-Agnès-Begge de Rouveroit, pour son admission au chapitre noble d'Andenne ;

2° Relevé des inscriptions tombales dans les églises de Liége, de Jemeppe, du Val-Notre-Dame, etc., concernant la famille de Prez Barchon ;

3° Idem, pour les Hinnisdael ;

4° Généalogie de la famille de Warnant, avec pièces probantes, épitaphes, blasons coloriés, etc. ;

5° Attestation des armes des Panhuys ;

6° et 7° Généalogie des Courtejoie et des Soye ;

8° Epitaphe armoriée et fragment généalogique de la famille de Charneux ;

9° Généalogie de la famille de Marchin avec pièces probantes des parentés, armoiries, etc. ;

10° Généalogie des Pallant de My et des Pallant d'Emal.

A côté du titre se trouve cette note : « Je l'ai faict imprimer (1); »

11° Epitaphe armoriée de Jean de La Marck de Lummen (le Postulé) et de Jeanne de Schoonhoven, sa mère, dans l'église de Lummen ;

12° Idem de Guillaume de Croy, duc de Soria, etc. et de Marie-Magdeleine de Hamal d'Elderen, sa femme ;

13° Généalogie des Celles-Hodoumont, épitaphes, etc. ;

14° Idem pour la maison de Crisgnée; blasons coloriés dans le texte ;

15° Tableau des huit quartiers de Nicolas de Marchin, fils de Jean, seigneur de Modave et de Ramzée, voué de la Fosse et de Durbuy, lieutenant-gouverneur de Huy et de Marguerite de Rave, sa seconde femme. Déduction généalogique de ces quartiers : Marchin, Bois, Lintre, Chéoux, Rave, Verleumont, Bois, Soheit, avec preuves, attestations des hérauts d'armes, épitaphes, blasons ;

16° Généalogie de la maison de Hamal et descendance de la branche de Brialmont, carte généalogique, pièces probantes, etc.

Sur 2 feuillets ajoutés en tête du volume se trouvent : 1° les armes de la famille de Méan et 2° une épitaphe armoriée de Guillaume de Wezeren et de Marie Schroots, sa femme, enterrés à Liége dans l'église de Saint-Séverin.

Cette dernière pièce est de la main d'Abry.

2. *Généalogie de la famille d'Ans.*

Petit in-folio de 24 feuillets chiffrés et 46 feuillets non chiffrés.

(1) Elle fut, en effet, publiée en placard in-folio, signée par « Vandenbergh » et datée du 28 octobre 1644, sous le titre : *Généalogie des Pallant My et Pallant Emal*; Voy. DE THEUX, *Bibliographie liégeoise*, 2e éd., col. 157.

La première partie du volume a pour auteur le héraut d'armes van den Bergh et contient la généalogie proprement dite, accompagnée de pièces probantes attestées par l'auteur et munies de son scel ; admissions à l'Etat noble de Liége, attestation des filiations et des quartiers, etc.

La seconde partie renferme :

1° Une série de lettres très curieuses du seigneur de Lexhy, (Raes d'Ans, veuf de Catherine d'Ochain de Jemeppe et époux d'Elisabeth de Luxembourg de Hollogne-aux-Pierres);

2° Une correspondance relative à l'admission du quartier d'Ans au chapitre de Moustier;

3° Une carte des huit quartiers de Raes d'Ans, seigneur de Fontaine, haut voué de Fize le Marsal, membre de l'Etat noble et six fois bourgmestre de Liége, (fils de Raes et de Jeanne de Poulseur dite de Boland);

4° Idem d'Ernestine, fille d'Everard, seigneur de Villers-lez-Guise, d'Oppiter et à Fontaine, colonel d'infanterie au service de S. M. I. et de Mechtilde de Horion, dame d'Oppiter. Ernestine d'Ans épousa Jean de Seraing, écuyer, seigneur de Hollogne-sur-Geer, etc.

3. *Mémoriale.*

Petit in-folio oblong de 10 feuillets.

Il renferme, au milieu de notes de toutes sortes, une relation curieuse, écrite au jour le jour, des événements qui se sont passés au pays de Liége pendant les années 1674-1675, lors de l'invasion de ce pays par les armées de Louis XIV.

Nous eûmes naguère, l'agréable surprise de voir un extrait de notre manuscrit publié dans le *Bulletin des Bibliophiles liégeois* (1), par les soins d'un de nos confrères.

(1) Voy. *Bulletin des Bibliophiles liégeois*, t. IV, pp. 132 et suiv.

« L'auteur du *Mémoriale,* » dit, dans son introduction, notre confrère, « est Godefroid baron de Seraing et de » Hollogne-sur-Geer, seigneur de Boelhe, de Darion et de » Masnil, ancien colonel de cavalerie au service d'Espagne » et membre de l'Etat noble de Liége. Il était fils de Jean » de Seraing, baron de Hollogne, qui périt de mort violente » vers 1649. On ne connaît ni la date de sa naissance ni » celle de sa mort ; Hélène-Isabelle de Ponty, son épouse, » mourut le 9 décembre 1693. »

C'est exact, il ne nous reste à ajouter qu'un détail : Godefroid de Seraing, écuyer, seigneur de Hollogne-sur-Geer (terre qu'il érige parfois *proprio motu* en baronnie), de Boelhe, etc., mourut le 20 septembre 1676. Son père, Jean de Seraing, écuyer, seigneur de Hollogne, gentilhomme de l'Etat noble de Liége, etc., fut tué par Wauthier de Beaurieux, le 17 juin 1624, étant âgé d'environ 36 ans. Les tombes de ces deux seigneurs existaient jadis dans l'église de Hollogne-sur-Geer ; elles ont disparu aujourd'hui, mais Le Fort nous en a transmis les épitaphes.

4. Liasse contenant des généalogies, des épitaphes, des quartiers, etc.

Pièces diverses, reliées, non paginées, concernant principalement les familles :

Baillet,
Berlo,
Colyn de Beusdael,
Goeswin dit de Beyne,
Hoensbroeck,
Loncin,
Nesselrode,
Rivière d'Arschot,

t'Serclaes de Tilly,
Succa,
Warnant,
Zaluski, etc.

5. Manuscrit intitulé au dos : *Armorial.*

In-folio de 80 feuillets, datant du commencement du XVIIe siècle.

Au commencement se trouve un traité du blason, puis quelques notices sur des familles brabançonnes.

L'armorial proprement dit arrive ensuite et comprend les blasons de plusieurs centaines de familles du pays de Liége, des Pays-Bas espagnols et des Provinces-Unies.

Les armoiries sont dessinées à la plume avec indication des émaux.

6. Manuscrit, sans titre.

Petit in-folio de 205 feuillets.

Il contient, par ordre alphabétique, la description des armes d'un grand nombre de familles nobles.

Notre volume, commençant à la lettre M, est le second tome du manuscrit n° 742 de la Bibliothèque de l'Université : *Recueil héraldique des blasons de toutes les familles illustres tant d'Espaigne, Italie, Allemagne et des Pays-Bas, le tout mis en ordre suivant l'alphabet* (1) ; il est dû, comme celui-ci, à la plume du tréfoncier Guillaume-Bernard de Hinnisdael (2). Comme dans la première partie, il existe à la fin de notre manuscrit, une quantité considé-

(1) Voy. *Bibliothèque de l'Université de Liége, Catalogue des manuscrits,* par M. GRANDJEAN, p. 360, n° 742.

(2) Guillaume-Bernard de Hinnisdael, seigneur de Soumagne et Mélin, tréfoncier et grand chantre de Liége, passa sa vie à réunir des documents

rable de notes qui semblent avoir été un brouillon de l'ouvrage entier.

7. Manuscrit contenant des généalogies.

Petit in-folio de 102 feuillets non paginés.

Il renferme les généalogies des familles dont les noms suivent :

Boesichem-Culembourg,
Gouffler,
Van der Gracht,
Groisbeeck,
Gronsfelt,
Grunevelt,
Gymnich de Gymnich,
Gymnich de Luxembourg,
Haetzfelt,
Hompesch,
Horst,
Hulss,
Hulsberg Schaloen,
Hurtt von Schoneck,
Huy,
Huyn d'Amstenraet,
Imstenraedt,
Isendoorn,
Kerckem,
Ligne,
Loë,

et à faire des recherches sur l'histoire du pays de Liége et les généalogies des familles nobles.

Après sa mort, ses manuscrits passèrent à son neveu François de Hinnisdael et furent conservés au château de Betho lez-Tongres. En 1863 une vente publique les dispersa.

Lynden,
La Lippe dit Hoen,
Maschereel,
Oultremont,
t'Serclaes,
Teylingen.

Cet ouvrage est, comme le précédent, écrit en entier par le tréfoncier de Hinnisdael. Il paraît être la suite du manuscrit du même généalogiste, intitulé : *Généalogies de familles nobles,* décrit par M. Bormans, au n° 8 de ses *Manuscrits du château de Betho* (Voy. *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* t. XII). A la fin du volume on a ajouté une liste en 12 feuillets d'une autre écriture mentionnant les noms de tous les chevaliers de la Toison d'or créés par Charles II, roi d'Espagne, par l'empereur Charles VI et par Marie-Thérèse, et une grande carte des trente-deux quartiers généalogiques de messire Antoine de Berchem, chevalier, seigneur de Berchem ; les blasons y sont dessinés à la plume, avec indication de leurs émaux.

8. Manuscrit relié en vélin, sans titre.

In-folio de 196 pages et 8 feuillets de table.

Ce volume a pour auteur le généalogiste Simon-Joseph Abry.

Au début, se trouve un armorial par ordre alphabétique d'une quantité de familles liégeoises, copié en bonne partie « des recueilles de Vandenbergh herodarmes. » Une annexe à ce travail est consacrée aux familles du comté de Namur.

La suite contient le recueil héraldique des grands mayeurs et des échevins de la souveraine justice de Liége

à partir de la fin du XVIe siècle. En regard du nom et de la date de réception de chaque échevin ou grand mayeur, figurent les blasons de ses quatre quartiers généalogiques, d'un dessin très soigné, avec indication des émaux.

La liste de ces magistrats commence à Nicolas de Miche, reçu en 1576, pour se terminer à Jean-Jacques de Fassin (1737).

Le travail est précédé d'une dédicace de l'auteur aux échevins en fonctions en 1737. Il ressort de celle-ci que « le recueil autrefois ordonné à Louis Abry par les échevins » de Charneux, de La Ruelle et de Hinnisdael et resté » suspendu par la mort de ces seigneurs, » fut repris plus tard par le fils de son auteur.

A la fin du recueil héraldique sont deux attestations des armes et de la généalogie des échevins Lambert van den Steen, baron de Jehay, seigneur de Saives en Hesbaye, et de Michel-Henry baron de Rosen, seigneur de Bellaire.

Un cahier de 14 feuillets par « Vandenbergh prem. hé- » rodarmes » termine notre volume. Ce cahier contient plus de sept cents blasons coloriés, disposés par ordre alphabétique, des noms des familles auxquelles ils appartiennent. Ces familles sont, pour la plupart, liégeoises ou limbourgeoises.

9. *Histoire de la Ville et Païs de Liége et de tout ce qui s'est passé de plus considérable depuis Octavian 23e Roi de Tongres jusqu'à présent. fait ce 12 aoust 1745.*

Petit in-quarto de 320 pages, d'une bonne écriture.

Cette chronique s'étend principalement sur l'histoire des évêques de Liége de l'époque du moyen âge.

10. *Registre du congrès Franchimontois où sont*

inscrits Les Lois, Décrets, Réglements, et Arrêtés portés par le Peuple Souverain de ce pays et par Ses Députés, pendant Son gouvernement Démocratique de 1789 à 1791 et de 1792 à 1793, ainsi que Les Lois et Décrets de la Convention Nationale de France et les arrêtés des Représentants du Peuple, Les Pétitions des Citoyens, Les arrêtés et avis de L'Administration d'arrondissement de Spa Rélatifs au même Gouvernement Démocratique.

Manuscrit de 138 feuillets numérotés.

Les 104 premiers feuillets sont consacrés au *Journal des séances du congrès du marquisat de Franchimont*, c'est-à-dire aux procès-verbaux authentiques de ces réunions. En tête du premier feuillet de texte, en guise d'épigraphe, se trouvait cette inscription : « *In nomine domini* » *Amen. 1789.* » Plus tard, on la fit disparaître, en collant par-dessus une bande de papier, portant :

Insurrection démocratique de 1789.

Il fut des citoyens avant qu'il fut des maîtres,
Nous rentrons dans les droits qu'ont perdus nos ancêtres.

Inutile d'insister sur la rapidité de la marche des idées, indiquée par ce changement d'entête du volume.

Après la vingt-cinquième et dernière séance du Congrès (fol. 104), se trouve cette mention : « A cette époque a recom- » mancé le Règne affreux du despotisme jusqu'à la déli- » vrance de ce pays par les armées républicaines. »

Après cette délivrance (?) à partir du fol. 106, sont des copies de pétitions et de vœux adressés par les Franchimontois à la Convention.

Nous ne résistons pas au plaisir de faire connaître

quelques passages du vœu des habitants de Theux et de Spa « sur la liberté et l'égalité des hommes et la souveraineté du peuple. »

Art. 6 « que le peuple est d'intention de déclarer comme » il déclare, que les empereurs et les autres aristocrates, » les Evêques, le Chapitre cathédral et les soi-disants états » de Liége, et en général tous les princes, seigneurs, tri- » bunaux et magistrats supérieurs et inférieurs soient des- » titués et déchus de toute espèce de supériorité droit et » juridiction sur les communes de Theux et de Spa. »

Plus loin, art. 12, « qu'il veut que les biens et revenus » des évêques de Liége, du Chapitre cathédral, des soi- » disants Etats de Liége... et tous biens ecclésiastiques » quelconques appartiennent au peuple, » et encore, art. 10, « qu'il croit juste et veut qu'il soit tiré hors des biens des » oppresseurs des réparations et indemnités pour être don- » nées aux habitants opprimés. » Ceux-ci, « en attendant » que ces réparations et indemnités soient payées ou tirées » hors des biens des oppresseurs » se contenteront d'incarcérer ces derniers et de les tenir sous bonne garde jusqu'à complète satisfaction.

On se demande, non sans quelque effroi, jusqu'où auraient bien pu aller ces réparations !

N'est-ce pas qu'à la lecture de tout ce fatras, on le croirait écrit d'hier et que c'est bien le cas de répéter : « *Nihil est sub sole novum ?* »

A la suite d'une proclamation de Dumouriez, transcrite le 31 décembre 1792 (fol. 121), nouvelle note : « A cette époque » a encore recommencé le Règne affreux du despotisme par » la trahison de l'infame Dumouriez jusqu'à la délivrance » entière et finale de ce pays par les victorieuses armées » républicaines. »

L'administration d'arrondissement de Spa clôture le volume le 29 ventôse an III, et après l'avoir collationné elle en ordonne le dépôt aux archives.

Malgré cet ordre, il fut gardé par le président de l'administration d'arrondissement, ancien membre du Congrès franchimontois et passa après sa mort, ainsi que l'indique une note de la couverture, à son ancien collègue Dethier (1).

A la dernière page du livre, se trouve cette épigramme, dont la réponse en désigne l'auteur vrai ou supposé :

Gens de Theux en votre Province
Comme abondent les sots cervaux,
Vous donnez l'avoine (2) aux chevaux,
Pourquoi la refuser au Prince?

RÉPONSE.

A tord De Paix tu nous condamnes,
C'est toi qui manques de raison,
Donne t'on l'avoine aux ânes?
On leur réserve le Chardon.

Ajoutons que notre registre n'est pas entièrement inédit. M. de Theux, dans sa *Bibliographie liégeoise* (3), rapporte que les procès-verbaux des vingt et une premières séances du Congrès furent imprimés une première fois, sous forme de journal, en 1789 (4); ils revirent le jour une seconde fois,

(1) Laurent-François Dethier, né à Spixhe (Theux), le 14 octobre 1757, décédé à Theux, le 1er juillet 1843, fut tour à tour échevin de la justice de Theux, membre du Congrès franchimontois, du Conseil des Cinq Cents, du Congrès national, etc.

(2) Allusion à la *Waite-avoine*, redevance que les habitants de Theux refusaient de payer au prince.

(3) Voy. édition de 1885, col. 727.

(4) Un exemplaire, peut-être unique, de la collection complète de ce journal se trouve à Theux, dans la bibliothèque de notre confrère le chevalier de Limbourg.

en 1795, dans le *Code du droit public du pays de Franchimont* (1).

Quoi qu'il en soit, le volume est curieux à plus d'un titre ; il montre à découvert les idées politiques des patriotes Franchimontois et n'est pas sans importance au point de vue de l'histoire, encore à faire, de ces *montagnards* à l'époque de la révolution.

LÉON NAVEAU.

(1) Deux vol. in-8°. Verviers, Oger Leroux.

LE PRINCE JUSTINIANI A TIGNÉE

M. Albin Body, notre confrère, dans son intéressant travail intitulé : *Les aventuriers à Spa au XVIIIe siècle* (1), rapporte les faits et gestes du personnage qui se fit passer pour le chef de la famille princière des Justiniani, parvint à surprendre la bonne foi de plusieurs princes et souverains et transporta successivement, dans presque tous les pays de l'Europe, le siège de ses peu délicates opérations.

Nous avons retrouvé certains documents relatifs surtout au séjour que le prince fit à Tignée et qui serviront à mieux faire connaître les agissements de cet aventurier.

Le faux Justiniani, que nous appellerons dans la suite Justiniani tout court, était porteur de titres de noblesse et d'autres pièces provenant du véritable prince dont il avait usurpé le nom et dont il avait vraisemblablement été le valet. Grâce à ces documents, il put se procurer des titres probatoires authentiques pour lui-même et pour sa famille. A Vienne, où il se trouvait en 1771, il parvint même à circonvenir l'impératrice Marie-Thérèse qui le prit sous sa protection non seulement pendant son séjour en Autriche, mais encore lorsqu'il se rendit à Paris, en mars 1771.

(1) *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. IV, p. 217.

Le baron de Nény, secrétaire intime de l'Impératrice-Reine, écrivait, le 1er avril 1771, au comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur impérial à Versailles : « Notre auguste » souveraine me charge d'en marquer sa haute gratitude » à Votre Excellence, de même que des attentions qu'elle » a continué de marquer au Prince et à la Princesse de » Justiniani jusques au moment de leur départ de Paris ; » le 11 avril suivant, Nény écrivait encore au comte de Mercy : « Les attentions constantes que Votre Excellence a » marquées à mde la princesse de Justiniani et à mr son » époux pendant leur séjour à Paris vous attirent aujour- » d'huy, Monsieur l'ambassadeur, une nouvelle recomman- » dation de S. M. l'Impératrice et Reine en faveur de » Mylady Marie Coocke qui va se rendre de même d'ici à » Paris (1). »

En arrivant en France, Justiniani avait aussi une lettre de recommandation de l'électeur de Bavière pour le roi ; il fit de fréquents séjours à Paris à cette époque ; le 1er juillet 1772, Louis XV lui délivra un passe-port ; Louis XVI et le chevalier de Hollard lui en accordèrent également les 2 et 25 juillet 1775.

Sortis de Paris où ils avaient contracté des dettes considérables et dont le séjour leur était devenu impossible, les Justiniani s'abattirent à Liége en 1776 ; tandis que le vieux prince poursuivait le cours de ses intrigues et de ses duperies, son fils Maximilien s'adonnait à des plaisirs mieux en rapport avec son âge ; le grand train mené par sa famille et le titre de prince du sang dont il s'affublait lui formaient une auréole auprès du beau sexe et les succès lui étaient faciles.

Les registres de la paroisse de Notre-Dame-aux-Fonts

(1) Correspondance du comte de Mercy-Argenteau.

ont gardé quelques traces de son passage (1). Il fit d'ailleurs une conquête plus sérieuse dans la personne de Mlle de L. qu'il épousa en mars 1778.

Les Justiniani passèrent la saison de 1778 à Spa, et là comme à Liége, ils ne laissèrent pas de fort bons souvenirs; aussi le prince-évêque et son Conseil privé décidèrent de couper court à leurs entreprises et leur enjoignirent, vers le mois d'octobre 1778, de quitter le territoire de la principauté.

Chassé du pays de Liége, Justiniani eut bientôt trouvé un nouvel abri : le prince-abbé de Stavelot n'était pas pour lui un inconnu; il avait de ce prélat sept lettres dans son coffre aux archives; le territoire de Stavelot lui serait donc un séjour tranquille et agréable. Ce fut Louveigné qu'il choisit comme résidence; l'auberge de Michel Fagot eut l'honneur de recevoir le prince de Chio et son auguste famille; malheureusement, l'abbé de Stavelot ne tarda pas aussi à être désabusé et il ne prétendit pas que son pays servît de retraite à de pareils flibustiers; Louveigné n'était plus sûr..., il fallait partir; mais une chose les arrêtait, ou plutôt quelqu'un les retenait bien malgré eux : c'était le sieur Fagot qui, n'étant pas payé du logement et de la pension qu'il donnait à ses hôtes depuis près de trois mois, n'admettait pas de voir disparaître avec eux l'espoir de se voir rémunéré. Le prince n'avait pas un sou vaillant, mais la crainte de se voir appréhendé par les alguazils du prince de Stavelot le talonnait et tout finit par s'arranger.

Le 9 janvier 1779, on fit venir le notaire Jean Colette, et,

(1) Le 23 mars 1777, fut baptisée Joséphine-Marie-Antoine, fille illégitime de Marie-Marguerite-Dieudonnée Mignolet et de Maximilien-Joseph Justiniani de Chio. A l'acte de baptême se trouve jointe une déclaration du prince de Chio, colonel de dragons, reconnaissant la dite fille pour son enfant.

devant ce tabellion, François Justiniani et son fils reconnurent être redevables au sieur Fagot d'une somme de 227 florins de Brabant, 16 sous et 2 liards; ils laissèrent comme garantie entre les mains de leur créancier deux chevaux, l'un blanc, l'autre noir, un fusil à deux coups, une selle à l'anglaise, deux brides avec leurs mords et un licol de cuivre, un cabriolet découvert doublé de velours rouge avec son coussin; de plus ils mirent en dépôt chez dom Charlier, curé de Louveigné, une cassette renfermant une croix de l'Ordre du Christ, une image de la Sainte Vierge avec sa glace et deux portraits de Notre-Seigneur, ces trois derniers objets *sous l'authentique de Sa Sainteté*. Il était convenu que Fagot devenait propriétaire de ces différents objets si, avant le 20 janvier, les princes ne les avaient fait rechercher en payant à l'aubergiste les frais de leur séjour (1).

Les choses ainsi convenues, les Justiniani dirent adieu à la terre inhospitalière de Stavelot et se mirent en quête d'un nouveau gîte; la chose n'était pas facile, car la renommée commençait à les faire trop bien connaître. Ils jetèrent d'abord les yeux sur le village de Wandre, terre du ressort de l'Impératrice-Reine comme duchesse de Brabant; mais dès leur arrivée, les autorités, qui avaient sans doute reçu des instructions à ce sujet, les invitèrent à aller se loger ailleurs. Les malheureux ainsi repoussés se rendirent alors à Hermalle-sous-Argenteau: ils entrèrent dans une auberge où ils commandèrent à dîner; mais à peine étaient-ils à

(1) Acte du notaire Colette, 9 janvier 1779. *Chambre de Wetzlar, procès en appel*, no 401. Ce sont les pièces de ce procès qui nous ont procuré la plupart des renseignements qui suivent; le reste nous a été fourni par des déclarations et autres actes passés devant le notaire André Dor les 26 janvier, 16, 20 et 27 avril 1779, 8 juin 1780, 4 juin 1781, 22 août 1782, 20 août 1783.

table qu'on les prévint de l'arrivée du magistrat : ils déguerpirent sans prendre le temps de manger ce qu'on leur avait préparé.

Enfin leur bonne étoile ou peut-être la connaissance qu'ils eurent alors de la situation particulière de cette seigneurie les amena à Tignée, terre libre et indépendante; ils arrivèrent en cet endroit le 11 janvier, vers la soirée, dans un équipage qui leur donnait bien plus l'air de saltimbanques que celui de princes du sang : la vieille princesse, harassée de fatigue et comme affolée par les péripéties de son voyage, était soutenue par son mari et par son fils; derrière eux marchait Cristofani, l'ancien *coureur* du prince, un italien à mine famélique, portant pour tous bagages un petit paquet enveloppé dans un mouchoir.

Le seigneur de Tignée était alors Guillaume-Herman-Joseph de Libotte.

C'était un homme de 63 ans, menant, dans sa *baronnie* (1), une vie fort retirée, d'ailleurs plein de compassion pour les malheureux et même un peu naïf. Malgré la défiance qu'auraient dû lui inspirer des gens arrivant de la sorte, Libotte ému par le tableau que Justiniani lui fit de ses infortunes, et croyant qu'il avait été injustement dépossédé de ses domaines patrimoniaux, l'autorisa à résider sur son territoire; il était du reste flatté de recevoir des personnages d'une naissance aussi illustre : le surlendemain de leur arrivée, il leur prêtait de l'argent.

Bientôt, les Justiniani parvinrent à le captiver au point qu'il les recevait chaque jour chez lui à sa résidence de Sainmont ; le manque de distinction du prince François et

(1) Quoique aucun diplôme ne fût intervenu, l'usage s'était introduit, au milieu du XVIIIe siècle, de qualifier la terre de Tignée de baronnie. Voy. PONCELET, *la Seigneurie de Tignée*, p. 11, note 2.

de sa femme était effacé par la bonne mine du prince Maximilien et de sa jeune épouse dont Libotte connaissait la famille et qui avait tous les charmes de la jeunesse.

Grâce à M. de Libotte, Justiniani se procura l'argent nécessaire au payement de l'aubergiste Fagot et put ainsi rentrer en possession des objets laissés à Louveigné.

Les princes étaient sauvés ! Tignée leur parut un pays de cocagne et ils se proposèrent de s'y fixer pour longtemps ; le 26 janvier 1779, ils sous-louèrent à Hubert Bartholomé une maison sise au marché de Tignée et qui, malgré son exiguïté (il ne s'y trouvait qu'une chambre à coucher) suffisait au logement de la famille. Les chevaux trouvèrent place dans les écuries du seigneur, qui se chargea aussi de leur nourriture.

Quelque temps après son arrivée à Tignée, le vieux prince, pour donner pleine confiance à son protecteur, déposa chez lui une superbe cassette en bois d'ébène garnie d'ivoire, à la serrure et aux menottes d'argent, renfermant les titres originaux *constatant sa naissance et ses droits ;* c'étaient les titres de noblesse de la véritable famille Justiniani, dont nous avons parlé plus haut et les documents et correspondances que le pseudo-prince avait obtenus et reçus lui-même en abusant de la bonne foi des souverains et des seigneurs dont il avait capté les bonnes grâces (1).

Les habitants de Tignée, voyant leur seigneur s'intéresser aux nouveaux venus et les recevoir quotidiennement chez lui, ne doutèrent plus de la haute noblesse de leurs hôtes : escomptant la réhabilitation des princes et leur réintégration dans leur fortune et leurs dignités, certains d'être un jour largement récompensés des services rendus, ils

(1) Nous publions la liste de ces documents. Voy. *Annexes*, n° I.

s'ingénièrent à leur adoucir les peines de l'exil et à leur procurer les choses nécessaires à leur installation ; ils leur prêtèrent des lits, des coussins, des couvertures, du linge, des sièges, des objets de cuisine, bref tout ce qu'il fallait pour monter un ménage.

Bien plus, le prince, qui craignait de voir une de ses dupes le relancer dans sa retraite, fit croire aux naïfs villageois que, poursuivi par la haine et l'envie, ses ennemis ne manqueraient pas de vouloir attenter à ses jours ou à sa liberté ; les habitants de Tignée, redoutant cette éventualité, s'organisèrent pour former à Justiniani une garde du corps ; chaque fois qu'il sortait de chez lui, il était escorté par une troupe de braves paysans.

Le vieux prince, dans ses promenades, montait un petit cheval blanc, aveugle et hors d'âge, un de ceux qu'il avait à Louveigné et recevait d'un air majestueux les hommages des bonnes gens ; lorsqu'il ne voulait pas que les conversations qu'il avait avec son fils fussent comprises, il parlait italien, ce qui affermissait la confiance de ceux qui auraient pu douter que leurs hôtes fussent véritablement princes de Chio.

Pourtant, dès le mois d'août 1779, les Justiniani eurent certains déboires ; à leur arrivée à Tignée, ils avaient dû, pour se procurer quelque argent, mettre en gage chez un prêteur de Liége, le sieur Lacroix, la plupart de leurs vêtements. Comme les objets engagés valaient plus que les sommes prêtées, les princes donnèrent les billets d'engagement en payement de certaines fournitures ; les porteurs de ceux-ci se rendirent chez Lacroix, mais des créanciers avaient mis saisie-arrêt sur les gages et on ne voulut pas les leur délivrer.

Le prince protesta contre ce refus par un acte auquel il fit annexer la liste dressée par lui des effets déposés chez

Lacroix et dont plusieurs faisaient partie du trousseau de Mlle de L. lorsqu'elle épousa le prince Maximilien (1). On s'aperçut, le lendemain, que l'on avait oublié certains objets. On en verra la spécification dans la lettre ci-jointe du prince Maximilien, dont nous respectons l'orthographe.

MONSIEUR,

Nous avons oubliez ierre de Maittre surre la liste des efet qui son chez la Croix ceux qui sont si joint

1er Un cœur et une per de boucle doreille verte

2e une robe de tafeta chine fon Blanc

3e un tabliez de taveta noirre

4e une per de boucle de sulliez d'homme a pierre

5e une habit de drap dangleter Mordorre

6e une trouee de courecer soi gone galone dargan.

Je vous prie davoure la Bonte de joindre a la liste qui sui l'acte les efet si decu nome. Soueiez persuade de ma reconoissance et des santimant distengues avec lesquels je suis

Monsieur, Votre tres devouée

MAX. Prince JUSTINIANI DE CHIO.

Tignée, le 16 avl 1779.

A Monsieur Monsieur Dor, notairre à Heusseu Peis de Liege a Heusseu

(1) Voici cette liste : deux pièces d'argent, une robe et quatre pièces, une jupe et trois pièces d'amazone, deux négligés en soie, une caps (?), une jupe robe polonaise, une rose et la jupe couverte de gaze, un portrait monté en or, une robe et une jupe indienne, une montre d'or, deux négligés de coton, une robe et jupcé batavia et une pelisse, trois robes indiennes et trois jupes, une robe polonaise puce, une robe et jupe indienne à fond blanc, jupe et capote et tablier négligé indienne, une capote de soie rouge, une robe indienne rouge et jupe, une robe de soie bleue, robe et jupe verte, une robe, capote mousseline, fond rose mousseline, robe et jupe taffetas rose, robe batavia à bouquets, robe indienne fond blanc feuillage de masette rose, deux corsets, une robe, une jupe bleue pâle en moire, une robe négligée en soie a c. rouges, une robe jupcée soie noire, un habit noir de tricot d'Angleterre avec la veste pareille, une culotte de drap d'or avec une veste de drap d'argent toute neuve, une paire d'épaulettes de colonel en argent, une veste et une culotte de drap écarlate brodé d'argent. *Acte du notaire Dor,* 16 avril 1779.

Grâce à d'habiles combinaisons, cette affaire finit par s'arranger à la satisfaction de tous.

Cependant, le prince de Chio voulut reconnaître, autant qu'il était en lui, les services que lui rendait le seigneur de Tignée : il le nomma chevalier de son ordre, l'*Ordre de Saint-Georges dit l'Aigle noire de Chio*. Le 23 avril 1779, eut lieu en la résidence de Sainmont, avec toutes les cérémonies requises, la réception du nouveau chevalier. Ce fut Mathieu-Joseph-François de Wérixhas, prêtre et licencié ès-droits, qui donna au néophyte les bénédictions exigées par les règles de l'Ordre ; le prince François Justiniani, en sa qualité de grand maître héréditaire, déclara avoir observé toutes les formalités d'usage et avoir reçu du baron de Libotte le serment accoutumé ; par faveur spéciale il le dispensa du vœu de ne pouvoir se marier qu'une fois et lui laissa la liberté de donner, à sa mort, telle somme qu'il jugerait à propos en faveur des chevaliers de l'Ordre ; le jeune prince était aussi présent à cette solennité ainsi que J.-H.-J. baron de Moffarts, coadjuteur d'une prébende de la collégiale Sainte-Croix, à Liége, qui fut le parrain du nouveau chevalier (1).

Près d'une année se passa ainsi, dans une tranquillité relative ; sur ces entrefaites, la jeune princesse accoucha d'un enfant auquel une brave femme de Tignée, Marie-Françoise Kévers, épouse de Remi Neujean, servit de bonne.

Cependant, le temps s'écoulait et les affaires de Justiniani ne semblaient pas prendre meilleure tournure ; pas de réhabilitation et surtout pas d'argent ; les princes avaient des dettes chez le seigneur d'abord, puis dans presque toutes les maisons du village ; un jour, le prince Maximilien prit le

(1) Voy. *Annexes*, nos II et III.

cheval noir, quoiqu'il fût engagé à Libotte et alla le vendre pour en convertir le prix à son usage personnel. Le petit cheval blanc envoyé à Liége quelque temps après pour y être vendu, fut exposé six ou sept jours sans trouver d'acquéreur, même au prix de 4 louis.

La confiance des habitants de Tignée dans l'étoile du prince diminua, l'escorte disparut.

En janvier 1780, les réclamations commencèrent de la part des créanciers, malgré tous les subterfuges imaginés par Justiniani pour leur faire prendre patience et les convaincre de son prochain retour à la fortune.

Les visites au château de Sainmont devinrent moins fréquentes et moins intimes. Libotte, sans avoir encore perdu toute sa confiance dans l'authenticité de ses hôtes avait entendu, lors de ses voyages à Liége, certaines rumeurs qui l'avaient mis sur ses gardes; une lettre adressée au vieux prince par le seigneur de Tignée, le 18 février 1780, semble indiquer qu'à ce moment il n'avait pas à se féliciter de ses rapports financiers avec ses anciens amis; peu de temps après, il cessa toute relation avec eux.

A partir de ce moment, la vie des Justiniani à Tignée fut fort pénible; ils n'avaient plus d'autre souci, chaque jour, que d'obtenir par des larmes, des prières et des embrassements les choses nécessaires à leur subsistance; ils abandonnaient, chaque jour, à leurs fournisseurs des bribes de leur garderobe et de leur équipement (1); plusieurs habitants, qui s'étaient eux-mêmes mis dans une situation difficile en leur venant en aide, leur refusèrent

(1) Lambert Mordant reçut un déshabillé de taffetas, Jean Grailet, deux fusils de prix, une bague et un habit de drap d'or, avec la culotte; cet habit qui, au dire du prince, avait coûté 40 louis, fut exposé en vente après avoir été annoncé dans la *Gazette* et personne ne voulut en donner 2 louis.

toute assistance; les autres, rendus méfiants, suivirent cet exemple et l'on vit bientôt les malheureux, sans bas, sans souliers, sans chemise et, quelquefois, sans pain, réduits à implorer la charité des passants; un jour, Jean Grailet, ému de pitié, alla à Liége faire une quête pour donner à manger aux princes Justiniani; il obtint de quoi leur acheter des pois, des fèves et du lard.

S'ils l'avaient pu, ils auraient quitté Tignée, mais ils y étaient comme prisonniers; les créanciers n'entendaient pas laisser partir, avec les princes, leur dernière chance d'être payés; les allées et venues de ces malheureux étaient étroitement surveillées.

Au mois d'avril 1780, le prince Maximilien annonça qu'il quittait Tignée pour une dizaine de jours afin d'aller chercher de l'argent; en réalité, c'était pour combiner une évasion; le 4 mai il revint aux confins de la commune et fit savoir à ses parents que tout était prêt et que, pour tromper la vigilance des habitants, ils viennent le rejoindre le lendemain à 4 heures du matin.

Le vieux prince, ayant fait exprimer à son fils les difficultés de ce départ, « qu'à cela ne tienne! » répondit celui-ci, « s'il le faut, j'amènerai quinze cavaliers, on les rangera » devant la maison de Hubert Bartholomé (1) et on le som- » mera de vous laisser partir; s'il refuse, on le tuera, » ainsi que tous ceux qui voudraient vous arrêter. » Mais la jeune princesse déclara qu'elle s'opposait à ces moyens violents, d'autant plus odieux qu'ils auraient été employés contre des gens dont on avait fatigué la bonté.

Les Justiniani prirent donc, le 5 mai, leurs dispositions pour s'évader: il s'agissait seulement d'obtenir le silence de Bartholomé et de la femme Neujean; mais ceux-ci, crai-

(1) C'était le propriétaire de la maison occupée par les Justiniani.

gnant qu'on ne les accusât de complicité, répondirent qu'ils ne pouvaient permettre un départ clandestin ; les supplications des deux princesses et du prince François ne purent les fléchir (1). Le voyage dut donc être postposé, mais les Justiniani prirent de nouveaux arrangements pour partir le soir du même jour ; ils firent courir le bruit que le vieux prince devait momentanément quitter le village pour conduire la jeune princesse et son enfant à Maximilien. François Justiniani, sa belle-fille et l'enfant de celle-ci porté par l'epouse Neujean quittèrent leur habitation vers 5 heures du soir, sans faire d'adieux au seigneur et comme pour une course, laissant dans sa chambre la vieille princesse qui devait venir les rejoindre un peu plus tard.

Les habitants de Tignée ne s'opposèrent pas à leur départ, mais quelques-uns d'entre eux, armés de fourches et de fusils, les suivirent à distance pour les surveiller. Maximilien attendait son père et sa femme aux confins des communes de Tignée et de Barchon ; et déjà ils se croyaient sauvés lorsque la bande de paysans qui les épiait, auxquels s'était joint l'italien Cristofani, se mit à leur poursuite et les atteignit près du chemin creux qui montait à la cense de Barchon. Maximilien s'élança contre ses agresseurs ; après avoir décoché sur eux quelques coups de feu, il tira son coutelas pour défendre son père ; mais la lutte était par trop inégale et Maximilien cessa toute résistance ; il prit la fuite et parvint à s'échapper avec sa femme et son enfant malgré la poursuite de quelques forcenés qui les suivirent jusqu'à Housse, en leur lançant des invectives et des menaces.

Quant au vieux prince qui s'était vainement servi de son pistolet et de son sabre, il fut désarmé et ramené à Tignée au milieu des huées de la foule, accompagnées de quelques

(1) *Acte du notaire Dor*, 4 juin 1781.

bourrades; aux réclamations qu'on lui adressait de toutes parts, il répondait qu'il n'avait rien pour s'acquitter; cependant, on s'aperçut qu'il avait endossé deux habits l'un sur l'autre et on lui fit remarquer qu'il aurait bien pu, du moins, en laisser un à ses créanciers.

On se rendit chez le seigneur de Tignée pour savoir ce qu'on devait faire; Libotte, qui n'était pas fâché, au fond, de voir partir ces hôtes encombrants, répondit : « Laissez-» les aller! » On enleva poliment un des habits du prince, on lui donna même un verre de bière et on lui souhaita bon voyage. Justiniani accompagné de sa femme, cette fois, se rendit à Barchon où la femme Neujean, qui s'était attachée à eux, leur procura un gîte chez sa sœur. Le vieux prince, après s'être restauré, parut tout joyeux d'en avoir été quitte à si bon compte et se mit à chanter; quelques jours après, toute la famille se trouvait réunie à Aix-la-Chapelle.

De là, le vieux prince adressa, le 15 mai, à Libotte une longue lettre, pour lui expliquer son départ et se plaindre des violences dont il avait été victime : vols à main armée, tentative d'assassinat commise sur un prince du sang, né comte de l'Empire, par toute une commune capitaine en tête, et cela sur terre de l'Impératrice-Reine (Barchon).

Pour excuser sa fuite précipitée, il prétendait, entre autres, que les habitants de Tignée voulaient s'emparer de sa belle-fille et la livrer à ses parents; en même temps il demandait à Libotte un état de ce que lui, Justiniani, lui était redevable et discutait la somme de 500 francs réclamée précédemment par le seigneur de Tignée pour retrait des effets à Louveigné, entretien des chevaux, etc.

Il terminait comme suit :

J'envoyerai chez vous chercher ma cassette renfermant mes papiers, dont j'ai la clef, et de bois d'ébène garnie d'ivoire, dont

j'ai besoin actuellement de tous les titres pour mes affaires à l'Empire. Comme cette cassette est un dépôt sacré chez vous, sur votre probité, à la connaissance de tout le public et que ce dépôt n'a rien de commun aux autres affaires, je vous préviens dès actuellement que je la renvoyerai chercher par une personne sûre et publique, munie d'une lettre pour vous à ce sujet. J'ai l'honneur d'être, avec considération, Monsieur le Baron, votre très dévoué grand maître.

François, Prince JUSTINIANI DE CHIO.

Libotte refusa de se dessaisir de la fameuse cassette avant d'être rentré dans ses fonds; les protestations et les sommations judiciaires que Justiniani lui envoya d'Aix-la-Chapelle ne le firent pas changer d'avis; il lui écrivit le 18 mai 1780, que sans vouloir discuter la réalité des actes de violence dont le prince se plaignait, ceux-ci ne s'étaient pas passés sur son territoire et, par conséquent, ne le regardaient pas. « De plus, » ajoutait-il, « ignorant votre » retraite et désirant être remboursé, j'ai fait agir contre » vous. Si vous désirez prévenir ce qui peut résulter de » cette action, envoyez-moi promptement 484 florins et » 16 sols que vous me devez encore. En attendant, la pru- » dence me dicte de m'assurer à cet égard et de ne rien » lacher de ce que je pourrai avoir en mains, sous quelque » couleur que ce fut, avant pleine satisfaction. »

Les documents renfermés dans la caisse d'ébène étaient d'autant plus nécessaires au prince qu'il avait intenté, devant la Chambre impériale de Wetzlar, une action au prince-évêque de Liége, pour avoir refusé de le reconnaître comme prince de Chio et l'avoir expulsé du territoire liégeois (1); un autre procès était pendant devant l'official de

(1) Les archives du Conseil privé de Liége ne renferment à ce sujet que le passage suivant: « 26 février 1781, expédié des lettres informatorielles

Liége au sujet de la nullité du mariage du jeune prince, invoquée par les parents de sa femme pour erreur dans la personne; en même temps, Justiniani s'efforçait d'obtenir de différentes personnes qu'il avait rencontrées à Tignée, des déclarations relatives au dépôt fait par lui entre les mains de Libotte.

Il s'adressa notamment au chanoine baron de Goeswin et à Jean-Joseph Donckier de Donceel, notaire et prélocuteur devant les échevins de Liége, à qui Libotte avait demandé de rendre aux Justiniani les services en son pouvoir.

Goeswin et Donckier, dans l'incertitude où l'on était alors sur la situation du prince, et dans la crainte de se compromettre, lui répondirent des lettres très respectueuses. Voici celle de Goeswin :

MONSEIGNEUR,

Ce n'a été qu'avec la dernière surprise que nous avons appris par le public, n'aiant reçu ni Mr Donckier aucune lettre de votre part d'Aix, les vilainies et attentats commis contre vous et votre famille dont nous avons été fort en peine et très mortifié, ne comprennans rien à la conduite de Mr de Libotte, encore moins de ce qu'il retient vos titres et papiers, sur quels il ne peut et n'a jamais eu aucun droit. Vous me demandé et à Mr Donckier une déclaration. Je n'ai jamais vu Mr de Libotte qu'à votre occasion et cette seule fois; je ne scais donc ce que je pourrois déclarer en votre faveur; Mr de Libotte, dans ce temps-la, étoit fort content de vous et de votre famille, ne tarissoit point a en

» signées de S. A. à la Chambre impériale de Wetzlar, ensuite du téméraire recours des soi-disant princes Justiniani de Chio aujourd'hui reconnus pour des imposteurs Voyez la liasse particulière touchant cette affaire, dans laquelle liasse se trouvent une lettre et un mémoire de M. Amelot, ministre-secrétaire d'Etat à Paris, qui démasquent ces imposteurs. » *Conseil privé, protocole*, reg. nº 131, fol. 657.

dire du bien, avouoit avoir une connoissance entière de vos affaires, titres, papiers, etc. J'ai communiqué celle qu'il vous a plut m'écrire à Mr Donckier qui aura incessamment l'honneur de vous répondre. Entretemps, je souhaite ardemment que vous venié à bout de vos affaires, rentrié dans vos droits et passié des plus heureux jours que les précédens. C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être très respectueusement,

Monseigneur, Votre très humble très obéissant serviteur

DE GOESWIN.

Liége, 15 7bre 1780.

Quant à Donckier, voici sa réponse :

Liége, 21 septembre 1780.

MON PRINCE,

Nous voyons avec plaisir que vous vous trouvez a même de vous faire reconnoitre au souverain tribunal de l'Empire ; c'est la, me paroit il, la satisfaction la plus éclatante que vous puissiez en retirer. Vous veriez a vos pieds tous ceux qui vous ont parus ennemis et tout succéderoit à votre gré sans procédure ni mauvais frais.

J'ay bien vu votre généalogie chez Mr de Tignée qui me l'a luy même montrée avec complaisance ; il ne nira jamais de l'avoir en dépost chez luy en sorte que toute déclaration que vous pouriez souhaiter seroit superflue.

J'ai l'honneur d'estre très respectueusement,
Mon Prince,
Votre très humble et très obéissant serviteur

DONCKIER DE DONCEEL.

Le refus de Libotte de restituer la cassette mise en dépôt chez lui, donna lieu à un nouveau procès devant la Chambre impériale ; on voit intervenir dans le débat une demoiselle Régine Fernandez de Paramo, dame de la terre et comté

libre et immédiat de Zeelhem, qui séjourna aussi à Tignée en même temps que le prince de Chio et qui envoya à celui-ci la déclaration suivante, datée de Bruxelles, 2 février 1781 :

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME MONSEIGNEUR LE PRINCE FRANÇOIS JUSTINIANY DE CHIO, A WETZLAR, CITO,

A la réquisition de Son Altesse Sérénissime le prince Justiniany de Chio, je déclare et atteste que ce prince m'a dit à Tignée que, craignant que dans une maison de païsans, ses papiers et titres originaux pouvoient être exposés, il avoit remis la cassette les contenant au baron de Libotte le seigneur de Tignée par la confiance dans luy pour les avoir gardés au chateau jusqu'a ce qu'il trouveroit a propos de les reprendre, ce que le seigneur baron m'a confirmé être vrai et de les avoir sans qu'ils fussent engagés.

REGINE FERNANDEZ DE PARAMO.

Le 13 mars 1781, les juges impériaux ordonnèrent à de Libotte, qui dut bien s'exécuter, d'envoyer la caisse en question aux frais du prince, à la lectorie de la chambre de Wetzlar ; les Justiniani obtinrent, le 17 septembre 1781, communication des pièces qui leur étaient nécessaires et dont la liste fut dressée par Maximilien (1).

Mais la question de la propriété du coffre aux archives, sur lequel Libotte avait mis saisie-arrêt, ne fut pas tranchée de si tôt. Le procès continua, non seulement à ce sujet, mais aussi pour les frais de transport et d'emballage de la dite caisse et le montant de la créance de Libotte ; dans les mémoires que chacune des parties fit faire à ce sujet, on relève les choses les plus mesquines. Le baron de Libotte, écrit Justiniani, est assuré du remboursement de ses dé-

(1) Voy. *Annexes*, n° I.

bours par les gages qu'il a entre les mains, savoir le petit cheval blanc, des ornements et objets de lingerie, une chaise de poste et un fusil; de plus, il a reçu l'Ordre de Saint-Georges, a parfois monté les chevaux du prince, a reçu de lui une petite image de saint Joseph, enfin, toutes considérations qui prouvent un manque complet de dignité et de savoir-vivre et qui sont loin d'indiquer une éducation princière; ce manque de distinction chez Justiniani rend d'autant plus étonnante la facilité avec laquelle il parvenait à en imposer non seulement à des braves gens comme Libotte, mais encore aux personnages les plus haut placés et les plus intelligents.

Libotte répondit qu'il n'avait jamais ambitionné l'Ordre de Saint-Georges et que, dans la situation douteuse où les princes se trouvaient, cela ne pouvait que l'exposer à la risée du public; il n'aurait pas voulu, ajoutait-il, monter d'aussi mauvais chevaux que ceux du prince; l'image qu'il avait reçue était de fort petite valeur, et tout cela était une bien maigre compensation pour une hospitalité de dix mois, accordée aux princes dans des conditions difficiles, les conseils donnés, les ustensiles prêtés, la nourriture des chevaux, etc.

Les débats entre Justiniani et son ancien protecteur continuèrent à la Chambre de Wetzlar jusqu'au 18 mars 1785; ils se terminèrent brusquement à ce moment, sans qu'il paraisse qu'un décret s'en soit ensuivi.

Il est probable que l'imposture du soi-disant prince Justiniani fut alors clairement démasquée et qu'il dut subitement s'enfuir de Wetzlar et de l'Allemagne pour finir dans l'obscurité, peut-être dans la misère, sa carrière de flibustier.

ED. PONCELET.

I.

Titres et documents de Justiniani.

N° 1. Extrait généalogique, etc. *Rod eingebundenes bùch.*

N° 2. Laitre patent du Roy de Louis 14 collationé par Mr Robinau.

N° 3. Laitre de Mr du duc La Voillière.

N° 4. Permission de Mr archevêque du baptême à Mr le prince Justinane.

N° 5. Letre de Mr Morin sa seur Royiale.

N° 6. Leitre de Mr Pertin ministre.

N° 7. Laitre de Sa Majesté du Roy de Prusse.

N° 8. Extraite du mariage du prince François Justinani.

N° 9. Laitre de Sa Magesté le Roy de Prusse.

N° 10. Laitre de Mr le duc Daumon.

N° 10. Laitre du Prince Justinani de Rome.

N° 11. Laitre du Prince Momerani Taingri.

N° 12. Laitre du Mr Mareschal Dumui.

N° 13. Laitre du prince de Nassau.

N° 14. Laitre du Mr Evêque de Vint du Millia Justiniani.

N° 15. Autantique de la vray croy donné au prince Francoi Justiniani par le même évêque du Vint du Millia.

N° 16. Laitre de Mr le comte de Mons.

N° 17. Laitre de Mr Maréchale du Mui.

N° 18. Laitre de Mr l'abbé de Momerancy.

N° 19. Copie du laitre de l'électeur de Povire au Roy de France en faveur du Prince Justinani.

N° 19. Pas Port de Sa Majesté du Louis 15 du primier juliet 1772.

N° 20. Pas porte du Louis 16 du 2 juliet 1775.

N° 21. Pas porte de Mr le chevalier de Holard 25 juliet 1775.

N° 22. Pas port du Roy de Louis 15 an date de Versailles 21 février 1741.

N° 23. Pasport du même Roy a la princesse Justiniani du 27 féb. 1747.

N° 24. Laitre de Sa Majesté du Roy de Pruss.

N° 25. Laitre de Mr le comte de Seingheim premier ministre de Bavière.

N° 26. Laitre de Evêque de Vint Millia Justinani a la princesse Justinani a Paris.

N° 27. Gassettes de Collogne.

N° 28. Laitre du Sérénissime Doge du Jen Justiniani.

N° 29. Laitre de Mr le comte de Sinsheim premier ministre.

N° 30. Laitre de Mr Duc Daumont.

N° 31. Laitre de Son Altesse de Ellecteur de Bavier au prince Justinani.

N° 32. Laitre de Mr le duc Daumont.

N° 34. Laitre de Madame la comtesse Plot.

N° 35. Laitre de Mr Evêque da Vint Millia Justiniani.

N° 36. Laitre de la Princesse de Conti.

N° 37. Service du Roy pour le prince de Chio.

N° 38. Laitre de Madame du Vernet comandante.

N° 39. Laitre de Electeur de Bavière joint a un laitre de conte de Seinsheim.

N° 40. Laitre de Mr Pertin ministre.

N° 41. 2 gasset de France.

N° 42. Laitre de Mr Duvalle au nom de Mr de Sartir ministre de la Marine.

N° 43. Laitre de l'évêque du Vint Millia au prince Justinani.

N° 44. Laitre de comte de St Germin ministre de la guere.

N° 45. Mémoire au Roy Louis 16.

N° 46. Laitre de Mr Marine sa seur Royale.

N° 47. Baptistère de la prince Maria Justiniani.

N° 48. 3 laitre du prince Regnert de Stablau.

N° 49. Laitre de Mr le comte d'Aremberg sufragan de Liége.

N° 50. Laitre de Mr le comte de Seinsheim.

N° 51. 2 laitre du prince de Stablo.

N° 52. Laitre de Mr le comte Balbi.

N° 53. Laitre du Roy de Prusse.

N° 54. Extrait du mariage du prince Maximiliene.

N° 54. Laitre du prince de Liége et du prince de Stablo.

N° 55. Laitre du major de la garde Mr Vernege (?).

N° 56. 3 laitres de comte de Sinsheim.

N° 57. Gassettes Hallmande 10 pièces.

N° 58. 2 laitres de Mr de Chamilly sans ambellole.

N° 59. Laitre de Mr le comte de la Chaise comendent de Mousquetère.

N° 60. Permission du pouvoir a Versailles au prince de Chio per Mr le comte de la Chaise.

N° 61. 2 laitre de Mr Järg au nom de Electeur palatin.

N° 62. Laitre de Nicolo Palvuini.

N° 63. Laitre de l'Evèque de Vint de Millia joint a une laitre du prince de Stablo et de comte de Seinsheim.

N° 64. Contrait du mariage du Prince Fransoy joint a une gravure de Chio et a lovertir du core (?).

N° 65. Articul du mariage du prince François.

N° 66. Laitre de Mr le barone Rayere.

N° 67. Laitre de Madame la Beis de Hocht.

N° 68. Laitre de le barone de Raive.

N° 69. Laitre de Mr le marquis de Sailly.

N° 610. Laitre de Mr Danthevilleer major de garde du corps.

Je recones d'avoirre recu de Messieur les lecteurs de la chambre impériale tout les doqumens sepecifiez sy desus depuis le n° 1 jusqu'au n° 70.

En foy de quoi je signé

Max. Pr. Justiniany de Chio
colonel Palatin.

Chambre de Wetzlar, procès, n° 401.

II.

Réception du baron de Libotte dans l'Ordre de Saint-Georges dit l'Aigle noire de Chio.

Lan mil sept cents septante neuf, du mois d'avril le vingt troisième jour, devant moi notair sousigné, en présence des

témoins et au lieu sous écrit comparurent personnellement le R^d sieur Mathieu-Joseph-François de Werixhas prêtre et licentié ès droits, noble seigneur Guilleaume-Herman-Joseph Baron de Libotte seigneur souverain de la franche et libre terre de Tignée immédiate du Saint Empire Romain, etc., lequel premier comparant nous a déclaré d'avoir fait ce jourd'huy avant et après la messe qu'il a célébré, les cérémonies requises et accoutumées à la réception de chevalier de Saint George dit l'Aigle noire de Chio ensuite des patentes lui présentée par ledit seigneur Baron, laquelle patente est signée par S. A. le Prince François Justiniani grandmaître héréditaire dudit ordre, munit du sceau de ses armes en cire rouge pendant sur des lacs de soie bleu posé au milieu d'une croix de l'ordre, lesquelles cérémonies le R^d sieur déclarant a fait selon qu'il est inscrit dans un manuscrit légalisé par les seigneurs échevins de Liége le neuf février 1700 septante huit, sousigné Nicolas Lempereur pro Ghisels, dont il a pris lecture et par ledit Seigneur second comparant d'avoir reçu les bénédictions et cérémonnies accoutumées à la réception des chevaliers dudit ordre des mains dudit R^d sieur comparant, la même présent Sadite Altesse le Prince François Justiniani de Chio dans sa qualité de grand maitre héréditair dudit ordre de Saint Georges lequel at aussi déclaré d'avoir observé les formalités requises en pareil cas et d'avoir reçu dudit seigneur Baron de Libotte le serment accoutumé, l'aiant dispensé du vœu de ne pouvoir se marier qu'une fois et lui laisser la liberté de donner telle somme qu'il jugera à propos à sa mort en faveur des chevaliers dudit ordre; présents aussi S. A. Max. Prince Justiniani de Chio chevalier né des ordres de St Georges et du Christ, colonel Bavarois etc. etc. et le seigneur J. H. J. Baron de Moffarts coadjuteur d'une prébente de la collégiale de Saint-Croix en Liege, lesquels ont aussi déclaré d'avoir été présents aux cérémonies devant mémorées sur la personne dudit seigneur Baron de Libotte et d'avoir observé de leur parte les formalités requises dans le cas de réception de chevalier dudit ordre de Saint George : le tout quoi les comparans et déclarans ont offert

de réitérer et affirmer ou besoin sera pour contenir la pure et sincère vérité, constituant tous porteurs pour le reproduir et insinuer *ubique*. Ainsi fait et passé dans une place de la résidence dudit seigneur de Libotte a Sainmont paroisse et jurisdiction de Saive près Bellaire, y présents comme témoins requis et appelés Jean-Franç. Nicolay et Jean-Jacques Nols.

(Signé) M. J. F. DE WERIXHAS prestre licencié ès droits.
(Signé) LIBOTTE DE TIGNÉE.
(Signé) FRANÇOIS.
(Signé) MAX. Prince JUSTINIANI DE CHIO.
(Signé) Le B. DE MOFFARTS.
(Signé) JEAN-FRANÇOIS NICOLAY.
(Signé) JEAN-JACQUE NOLS.

Et moi AND. DOR notair admis et immatriculé de Liége au premis requis *in fidem*.

Acte passé devant le notaire André Dor.

III.

Formule du serment prêté lors de leur réception par les chevaliers de l'Ordre de Chio, extrait du livre généalogique de la famille Justiniani.

Je N. N. fils de N. N. jure et promets à Dieu, seule divine essence en trois personnes, à la Ste Vierge toujours vierge et à St George, que je serai toujours fidèle à mon prince naturel et au très humble et très pieux seigneur le Sérénissime Prince N. Justiniani mon supérieur grand maitre de l'ordre de Saint Georges sous la règle du grand St Bazile ancien père de l'église et à ses légitimes successeurs après lui; et si quelqu'un, qui que ce put être, voulait attenter quelque chose contre son état ou contre sa personne, de m'y opposer; je promets de suivre toujours les préceptes de la Ste Eglise catholique, apostolique et de son pasteur, de maintenir et de protéger de paroles et d'effet autant qu'il sera en mon pouvoir les veuves, les orphelins et

tous les misérables opprimés, de suivre les étendarts et de me joindre à la milice des chevaliers de St George chaque fois que le grand maitre le requérera, de vivre chastement dans le mariage que je ne contracterai qu'une seule fois, d'embrasser l'humilité autant qu'il me sera possible et d'exercer miséricorde avec l'obéissance que j'ai ci dessus promise, de pardonner les maux qui me seront faits, d'aimer mes ennemis et de leur faire du bien autant que la faiblesse humaine le peut permettre, d'employer tous mes soins à empêcher que les instituts et les loix de l'ordre écrits et faites ou à faire ne soient violées, de porter toujours la croix de l'ordre, d'assister à tous les conseils tant généraux que particuliers à moins que des raisons très considérables ne m'en empêchent, de laisser au dernier moment de ma vie quelque chose à la Religion où j'entre et au cas que je ne le fasse pas ou que je vienne à mourir *ab intestat* je lui donne dès à présent cent écus d'or, au payement desquels j'oblige tous mes biens présents et futurs; et vous au Ste Trinité, Sainte Vierge et Saint George, oiés mes vœus; prêtés moi votre secours pour l'exécution de cette mienne dernière volonté et soiés moi témoins de ceci au jour du jugement.

Chambre de Wetzlar, procès, n° 401.

LES IMPRIMEURS DE LA « GAZETTE DE LIÉGE »

AU XVIIIe SIÈCLE

Au pays de Liége, avant la révolution de la fin du siècle dernier, c'étaient le prince-évêque et son Conseil privé qui accordaient et révoquaient à leur gré l'autorisation d'imprimer les journaux ; celui qui obtenait ce privilège devait payer, chaque année, une certaine somme d'argent au profit de la mense épiscopale. On ne connaît pas l'époque exacte où le premier journal fut créé à Liége ; M. Ul. Capitaine, dans ses *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois*, signale un numéro de la *Gazette de Liege* du 9 novembre 1688, comme le plus ancien connu, mais on peut déduire d'un manuscrit de l'Université : l'*Année liégeoise*, qu'il existait déjà chez nous un journal en 1637 (1).

Il paraissait aussi à Liége, à la fin du XVIIe siècle (2), une feuille bishebdomadaire intitulée : *Recueil de Nouvelles ;* pas plus que dans la *Gazette de Liege*, on n'y trouve d'indications sur les affaires de la principauté ni sur celles des Etats voisins ; mais les renseignements y abondent sur le grand Turc et sur les événements, plus ou moins roma-

(1) Voy. GOBERT, *Les rues de Liége*, t. II, p. 620.

(2) M. Ulysse Capitaine en signale un numéro du 26 février 1699.

nesques, arrivés en Russie, en Perse et dans les pays d'Orient.

Le 7 mai 1678, l'évêque Maximilien-Henri de Bavière confirma le privilège accordé à Jean-François de Milst d'imprimer, à l'exclusion de tous autres, les gazettes, traités de paix, etc. (1); le 14 novembre 1684, il porta des ordonnances contre les sieurs Kalcove et Arnold tenant boutique au palais, qui, au préjudice de Jean-François de Milst, faisaient venir des gazettes du dehors (2).

Quelques années après, le 29 août 1697, le Conseil privé décida, à la demande de l'imprimeur de Milst, de renouveler les prohibitions faites par les évêques précédents et par l'évêque régnant le 27 août 1695, à tous imprimeurs, excepté à de Milst, d'imprimer les gazettes, conditions, traités de paix et autres nouvelles de ce genre spécifiés dans l'ordonnance de Maximilien-Henri de Bavière du 7 mai 1678 (3).

Cet octroi exclusif s'étendait même aux autres villes de la principauté; Lambert Thonon et Jean-Lambert son fils, ayant reçu, le 23 mars 1715, l'autorisation de s'établir comme imprimeurs à Verviers, se crurent permis d'y éditer des gazettes. De Milst adressa à ce sujet des plaintes au prince; celui-ci déclara, le 29 novembre 1715, que par l'octroi accordé aux Thonon, il n'avait pas entendu préjudicier à celui de son imprimeur de Milst pour les gazettes ni autres choses et, par une lettre du 22 février 1716 datée de Bonn, il écrivit à son Conseil privé pour qu'il fût fait défense à Lambert Thonon d'imprimer des gazettes à Verviers (4).

(1) *Conseil privé*, dépêches, 1677-1683, fol. 43.

(2) *Ibidem*, 1683-1687, fol. 97.

(3) *Conseil privé*, protocole, reg. n° 90.

(4) *Ibidem*, reg. n° 101, aux dates 23 mars, 16 et 29 novembre 1715, 24 janvier 1716.

L'objet principal de l'octroi exclusif mentionné dans les actes qui précèdent, était la *Gazette de Liege*. Ce journal « aride et monotone, sauf les six ou sept dernières années, » était l'organe officiel du Gouvernement du prince-évêque » de Liége (1). » Il était soumis à une censure sévère, s'imprimait trois fois par semaine et portait à la première page, hormis pendant les vacances du siège, les armoiries du prince régnant.

Les journaux se débitaient alors à un prix minime; au commencement du XVIIIe siècle, chaque numéro de la *Gazette de Liege* se vendait 3 liards; mais, le 19 novembre 1723, le chapitre cathédral, *sede vacante*, en confirmant à Jean-François de Milst, le privilège des gazettes, lui ordonna de les vendre 2 liards (2). Le public fut averti officiellement de la disposition prise par le chapitre (3) : de Milst, voulant compenser cette diminution de recettes, employa un caractère plus fort et laissa de grandes marges au journal; il reçut à ce sujet des admonestations sévères du chapitre, qui lui enjoignit d'employer les mêmes caractères qu'auparavant et de faire en sorte que la feuille contienne autant de matière que lorsqu'elle coûtait 3 liards (4).

Vers l'an 1715 (5), le privilège des gazettes fut accordé à

(1) De Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2e édition, p. 345; le 16 mai 1694, le chapitre de Saint-Lambert, *sede vacante*, à la demande de Jean-François de Milst désigna le grand-vicaire pour revoir et censurer les gazettes. Conclusions capitulaires, *sede vacante*, 1694, fol. 170 vo.

(2) *Cathédrale Saint-Lambert*, conclusions capitulaires, *sede vacante*, 1723-1724, fol. 27.

(3) *Ibidem*, fol. 236.

(4) *Ibidem*, fol. 898.

(5) La veuve Procureur édita l'*Elite des Nouvelles* qui était distribuée trois fois par semaine. M. de Theux dans sa *Bibliographie liégeoise*, dit que ce journal politique parut de 1716 jusqu'au 19 mai 1756 au moins, ce qui est en désaccord avec le document publié en annexe et d'après lequel il n'y eut qu'une seule Gazette à Liége de 1725 à 1745.

deux imprimeurs savoir : de Milst et Roland Procureur. Il est vrai que le format de ces journaux n'était pas considérable; ils ne comportaient qu'une demi-feuille (1). Le 31 janvier 1725, l'octroi d'imprimer la *Gazette de Liege* trois fois par semaine, fut continué à de Milst et à Roland Procureur; il leur était aussi permis d'imprimer, deux fois la semaine, la copie de la *Gazette de Hollande;* de Milst avait seul l'octroi d'impression de la *Gazette de Leyde* et Procureur le monopole de la *Gazette d'Utrecht* (2). Celui-ci mourut peu de temps après et son octroi fut, le 25 septembre 1725, continué à sa veuve. Comme les nouvelles données par les deux journaux étaient souvent contradictoires et n'inspiraient, par conséquent, aucune confiance au public, l'évêque Georges-Louis de Berghes, quelques mois après son avènement (7 février 1724), décida que désormais le privilège de la gazette ne serait plus accordé qu'à une seule personne.

Everard Kints, qui avait consacré toute sa fortune à l'établissement d'une imprimerie modèle et qui n'avait guère retiré de profit des ouvrages qu'il avait publiés à grands frais, comme l'*Histoire du pays de Liége,* par Foullon, en trois volumes in-folio, les œuvres de Charles de Méan et les *Délices du pays de Liege,* demanda aux autorités une faveur qui lui permît de soutenir son crédit; le magistrat lui accorda le titre de bibliothécaire de la ville de Liége; quant au prince-évêque, il révoqua l'octroi exclusif accordé à la veuve Procureur d'imprimer trois fois par semaine la *Gazette de Liege* et deux fois celle de Hollande, de même

(1) La *Gazette de Liege* était du format in-4°, d'abord de 4 pages, puis de 6 ou de 8. On y joignait parfois des suppléments.

(2) *Chambre des finances,* reg. n° 89, fol. 101 v°. Le chapitre cathédral, *sede vacante,* refusa à Procureur, le 1er juin 1724, la permission d'imprimer la *Gazette de Bruxelles.*

que les almanachs de poche et les étrennes mignonnes et en gratifia Everard Kints, le 16 mars 1737 (1).

L'évêque Jean-Théodore de Bavière lui continua cet octroi à son avènement, le 8 mars 1744, mais l'année suivante, François Bassompierre et Jacques Delorme, jaloux de la prospérité qui, depuis quelque temps, semblait s'attacher aux affaires de Kints, voulurent publier une nouvelle gazette sous le titre de *Recueil de Nouvelles*. Nous publions ci-après le mémoire adressé par Kints au prince-évêque pour répondre aux suppliques et aux démarches de ses concurrents (2) ; il renferme, ce nous semble, certains renseignements utiles pour l'histoire de l'imprimerie et du journalisme à Liége.

Kints obtint gain de cause : Jean-Théodore de Bavière lui confirma, le 22 mars 1745, son privilège, pour tout le temps de son règne. L'*Elite des Nouvelles* continua à paraître sous sa direction jusqu'en 1755.

Pendant la vacance du siège qui suivit la mort de Jean-Théodore de Bavière, Everard Kints fit paraître dans la *Gazette* des articles qui déplurent au chapitre cathédral, car celui-ci lui défendit, le 20 avril 1763, d'imprimer dorénavant les journaux avant que MM. de Stockem, grand chantre, et Van den Steen, abbé d'Amay, n'eussent vu et approuvé tout ce qui devait y être inséré (3).

Le 13 avril 1764, François-Joseph Desoer, natif de Bruxelles, qui, le 12 septembre 1754, avait été admis à

(1) *Chambre des finances*, reg. n° 90, fol. 133.

(2) Ce mémoire fut imprimé chez Kints en 1745 en un in-fol. de 8 pages. Celui de ses concurrents fut imprimé chez Bassompierre sous le titre de : *Supplique très humble pour J.-F. Bassompierre et Jacques Delorme de la Tour, libraires en cette ville;* in-fol. de 4 pages.

(3) Conclusions capitulaires, *sede vacante*, 1763-1764, fol. 107 v°.

la bourgeoisie de la cité de Liége (1) et qui, depuis plusieurs années déjà, publiait, avec privilège, divers ouvrages périodiques (2), succéda à Kints dans l'impression de la *Gazette* (3); mais n'ayant pas, comme son prédécesseur, l'octroi des almanachs et de certaines autres publications, il demanda à voir diminuer la rétribution payée à la mense épiscopale et qui était de 200 écus ; cette rétribution fut, le 21 avril 1764, fixée à 500 florins (4).

Le 28 avril 1766, Desoer et le mayeur Fabry, à qui l'évêque de Liége avait accordé l'octroi des gazettes par moitié, firent une convention stipulant, notamment, que M. Fabry, suivant les intentions de Son Altesse, restait chargé de la composition et de la direction de la *Gazette;* Desoer était seul chargé de l'impression et de la distribution de la feuille (5).

L'octroi d'impression des *Gazettes de Liege* et des feuilles d'annonces et d'avertissements y annexées fut confirmé à Desoer par le chapitre Saint-Lambert, *sede vacante*, le 25 octobre 1771, ainsi que la liste des étrangers et le plan de Spa ; défense lui fut faite d'imprimer la *Gazette* avant l'examen des censeurs (6).

Desoer ayant voulu, à cette époque, insérer dans la *Gazette* des articles relatifs à l'administration de la prin-

(1) *Conseil privé*, protocole, n° 119.

(2) Le 27 novembre 1756, François-Joseph Desoer, marchand libraire et imprimeur, obtint le privilège d'imprimer, vendre et débiter tous les mois un livret de musique sous le titre de : *Récréation harmonique ou Recueil de chansons mêlées d'ariettes, vaudevilles et duos, etc.* Voy. *Conseil privé*, protocole, reg. n° 120 ; *dépêches*, reg. n° 40, fol. 27 v°.

(3) *Conseil privé*, dépêches, 1755-1767, fol. 205 v°.

(4) *Chambre des finances*, reg. n° 95, fol. 252 v°.

(5) *Ibidem*, reg. n° 96, fol. 67 v°.

(6) *Cathédrale Saint-Lambert*, conclusions capitulaires, *sede vacante*, 1771-1772, fol. 11 v°.

cipauté, s'attira les foudres du chapitre cathédral qui porta, le 8 janvier 1772, le décret suivant :

Nous doyen, etc., voyant avec étonnement que malgré plusieurs semonces et admonitions faites à l'imprimeur Desoer, il continue à insérer dans les gazettes différents avertissements qui peuvent regarder l'Etat ou le Gouvernement, nous lui réitérons la défense bien expresse et positive d'oser, dorénavant, comprendre dans les gazettes aucun avis ou avertissement quelconque pour peu qu'il puisse être intéressant ou douteux, s'il n'a été préalablement revu par la personne désignée à cet effet d'autorité principale, et ce à peine d'être pourvu sommairement sur sa désobéissance ; lui ordonnons d'un même contexte de comparoitre jeudi 9 du courant par devant nos confrères députés au Conseil privé pour y rendre compte de sa conduite relativement à l'article qu'il a inséré dans la *Gazette* dernière au sujet des postes (1).

Cependant le privilège lui fut encore continué par les princes-évêques le 21 février 1774 et le 24 août 1787 (2).

Mais quelques mois après, au moment où s'accentuait l'esprit d'opposition qui devait amener la Révolution liégeoise du 18 août 1789, les opinions antigouvernementales de Fabry mécontentèrent le prince et son Conseil privé ; le 18 mars 1788, le précédent octroi de la *Gazette* fut révoqué et donné à cause « de son zèle, de son attachement et de ses bonnes qualités » à Henri-Ferdinand-Marie Colson, mayeur en féauté (3). Cependant Desoer resta chargé de l'impression de la feuille jusqu'au 31 décembre 1790, jour où elle fut conflée au libraire F. Lemarié.

(1) Conclusions capitulaires, *sede vacante*, 1771-1772, fol. 211.

(2) *Conseil privé*, dépêches, 1768-1778, fol. 402 ; *ibidem*, 1778-1787, fol. 507.

(3) *Ibidem*, 1788-1792, fol. 27 ; *Chambre des finances*, reg. n° 107, fol. 107 v°.

Le privilège de Colson lui fut continué par le chapitre Saint-Lambert le 5 juin 1792 (1).

L'entrée à Liége des troupes françaises sous le commandement de Dumouriez, interrompit la publication de la *Gazette de Liege* du 29 novembre 1792 au 12 mars 1793, F.-J. Desoer, fils, en profita pour faire paraître tous les deux jours la *Gazette nationale liégeoise*, qui remplaça la feuille officielle jusqu'au 5 mars 1793, jour où l'arrivée des troupes autrichiennes en arrêta la publication et rendit la vie à la *Gazette de Liege*, sous la rédaction de M. Hubens, curé de Havelange et de Remacle Detrooz, auteur de l'*Histoire du marquisat de Franchimont*; l'imprimeur Lemarié ayant émigré, ce fut S. Dauvrain qui édita la *Gazette de Liege* jusqu'au 23 avril 1793, jour où Lemarié en recommença l'impression.

Les Français ayant repris possession du pays de Liége, la *Gazette* cessa définitivement de paraître à partir du 21 juillet 1794.

Le 24 septembre suivant, F.-J. Desoer entreprit la publication d'un journal sous le titre de *Gazette nationale de Liege* et *Nouvelles politiques*. Cette dénomination changea souvent et le journal prit successivement les titres suivants : 27 mai 1795, *Gazette de Liege*; 27 janvier 1811, *Journal du Département de l'Ourte*, enfin, à partir du 2 décembre 1832, *Journal de Liége et de la Province*.

Le journal devint quotidien à partir du 1er mai 1809 (2).

ED. PONCELET.

(1) Conclusions capitulaires, années 1792-1793, fol. 9 vo.

(2) DE THEUX, *Bibliographie liégeoise*, 2e édition, p. 764.

Confirmation de l'octroi accordé à M. Evrard Kints pour la Gazette, etc.

A Son Altesse Sérénissime,

MONSEIGNEUR,

La supplique très humble présentée, imprimée et publiée par Jean-François Bassompierre et Jacque Delorme, pourra être réduite à sa juste valeur après la respectueuse remontrance qui s'ensuit :

Lorsqu'Evrard Kints s'est établi dans la ville de Liége, le commerce de la librairie y étoit si languissant, l'art de l'imprimerie si déchu et si négligé, que les gens de lettres manquoient de la plupart des livres qui pouvoient servir à cultiver leurs talens et que le nom de Liege à la tête d'un ouvrage étoit, pour les curieux, une espèce d'avertissement de n'en pas faire l'emplette.

Une idée si désavantageuse à une grande ville, si peu honorable à une nation féconde en heureux génies, excita le zèle et les travaux d'Evrard Kints à rétablir et soutenir, autant qu'il étoit en lui, l'honneur d'un pays si florissant d'ailleurs. Plus jaloux encore de la gloire de sa patrie qu'attentif à son intérêt particulier, il employa d'abord toutes les ressources de sa petite fortune à l'édition de plusieurs ouvrages considérables : l'*Histoire du pays de Liege* en trois volumes in f°, avec les armes de tous nos évêques en taille douce (1), les *œuvres de Charles de*

(1) Everard Kints obtint, le 16 mai 1735, l'octroi d'imprimer l'histoire de Liége en français et celle en latin par le R. P. Foullon, de la Compagnie de Jésus (*Conseil privé*, dépêches, 1733-1745, fol. 96). Il reçut, le 1er juillet suivant, la permission de se rendre dans tout le pays pour embellir et orner l'histoire en latin du R. P. Foullon et l'histoire qu'il allait entreprendre en français sous le titre de : *Délices du pays de Liege* (*Ibidem*, fol. 119 v°). Le 11 février 1737, il eut le privilège d'imprimer les œuvres de feu Charles de Méan en plusieurs volumes in-fol., que Kints se proposait d'augmenter des notes de feu M. de Louvrex et d'autres savants jurisconsultes ainsi que des index de l'avocat Gordinne (*Ibidem*, fol. 135 v°). Il obtint dans la

Méan en quatre volumes du même format, augmentées de notes savantes et d'un index général, *les Délices de ce pais*, en cinq volumes aussi in f°, ornés de planches qui semblent disputer avec les caractères du prix de la beauté; enfin quantité d'autres ouvrages imprimés et mis au jour à grands fraix par Evrard Kints sont des témoignages également certains auprès de ses compatriotes et chez les étrangers de son expérience dans l'art de l'imprimerie et de son inclination à contribuer à leur satisfaction.

Des efforts si louables méritoient d'être secondés; mais, par une fatalité trop ordinaire, les meilleurs ouvrages n'ont pas le plus de cours et de débit, et ceux qui sont le plus dévoués à l'utilité publique n'ont pas toujours lieu de s'applaudir du succès de leurs entreprises. Evrard Kints eut le déplaisir de voir que ces éditions, toutes belles et intéressantes qu'elles étoient, restoient dans son magasin et le mettoient hors d'état de soutenir son crédit et sa famille.

Le magistrat de Liége, sensible à une disgrace si peu méritée, s'est incliné à l'honneur du titre de bibliothécaire de la cité, en lui procurant de temps en temps quelqu'avantage pour l'encourager à ne point abandonner le plan qu'il s'est proposé; feu S. A., par un effet de sa bonté, a bien voulu entrer dans les mêmes vues, en lui accordant l'octroi d'imprimer les *gazettes de Liege, almanachs de poche* et *étrennes mignonnes* à l'exclusion de tous autres, et votre Altesse Sérénissime a daigné, par un effet de sa bonté, lui continuer cet octroi, avec les mêmes privilèges et sous les mêmes conditions.

Mais, Monseigneur, à peine commence-t-il de jouir du secours qu'on lui prête, que certains libraires de cette ville, jaloux du train favorable que reprend son commerce, s'unissent pour le traverser et pour lui causer de jour en jour de nouveaux chagrins.

suite beaucoup d'autres privilèges encore, entre autres, le 1er février 1749, celui de réimprimer le recueil de Louvrex, du consentement de la veuve Procureur dont le premier mari Jean Bertrand avait eu cet octroi en 1718 (*Conseil privé*, dépêches, 1745-1755).

S'ils envisagent la situation d'Evrard Kints avec un esprit de charité, ils verroient sans peine qu'on le mit en état de se dédommager peu à peu des intérêts considérables que son zèle pour le public lui a fait souffrir ; mais une passion toute opposée a perverti leur jugement, l'envie qui, avec des yeux louches, ne manque jamais de multiplier les objets, leur fait regarder Evrard Kints comme un homme qui réuniroit en sa seule personne une masse de privilèges, au grand préjudice de tous ses confrères.

Bassonpière et Delorme ont monté leur suplique très humble sur ce ton et, non contents de la présenter à la chambre des comptes de V. A. S^me^, ils ont affecté de l'imprimer et de la publier pour soulever, s'ils pouvoient, tout le corps de la librairie et associer toute une ville à leur animosité particulière.

Prévoiant que le véritable motif qui a fait éclore cette pièce n'échappera pas à la pénétration des personnes sensées et équitables, ils l'enveloppent dans un verbiage enflé de quatre observations qui, pour avoir nagé trop longtemps dans un flux et reflux de répétitions, se trouvent à la fin sans force et sans vigueur. Elles étoient destinées à faire croire qu'ils n'entendent nullement préjudicier à Evrard Kints en obtenant l'octroi d'imprimer une deuxième gazette sous le titre de *Recueil des nouvelles;* ils appeloient l'ancien usage où l'on a été de donner cette deuxième gazette ; ils exagèrent l'avantage qu'elle procuroit au public, ils font valoir enfin le profit qui en reviendroit à la mense épiscopale jusqu'à cette somme qu'on voudra leur demander pour l'octroi qu'ils sollicitent.

Il est bien fâcheux pour Evrard Kints que les démarches de ses confrères se fassent aux dépens de la bonne intention qu'ils ont pour lui ; comment donc pourroient-ils jouir de cet octroi sans affaiblir et en quelque manière anéantir celui que S. A. S^me^ a daigné lui accorder : la Gazette de Liege sous le titre de Recueil ou d'Elite des nouvelles, sera-t-elle moins celle qui fait l'objet du privilège octroié à Evrard Kints.

Quand on rappelle l'usage où l'on étoit autrefois d'imprimer

deux gazettes, il faudroit ajouter qu'elles n'étoient chacune que d'une demi feuille; qu'étant souvent remplies de contradictions, le public s'en dégouteroit et que feue S. A., quelques mois après son avénement à l'évêché de Liege, jugea qu'il seroit plus agréable et plus utile au public qu'une seule personne donnât la Gazette, parmi paiant la somme entière de 200 écus que les deux gazettiers rendoient auparavant par moitié à la chambre des comptes.

Le premier octroi en fut accordé à la veuve Procureur qui en a joui plusieurs années. Bassonpière et Delorme auroient pu s'adresser à cette veuve pour être informés si cette entreprise lui a rapporté un profit qui mérite d'être envié et qui soit si considérable que celui qu'une aveugle jalousie leur fait exagérer à plaisir et à l'aventure. Evrard Kints veut bien les avertir charitablement qu'il y a de l'erreur dans leur calcul et qu'il s'en faut de beaucoup qu'après déduction de ce qu'il lui a coûté pour lier et entretenir ses correspondances, le gain qu'il peut faire importe la somme qu'ils lui prêtent si généreusement en vue de lui nuire avec plus de succès.

Au reste, quelque modique que puisse être ce profit, Evrard Kints n'en sert pas le public avec moins d'attention et d'exactitude; il donne une feuille de nouvelles aux jours marqués; il n'épargne rien pour rendre sa gazette curieuse et intéressante; il paie régulièrement à la chambre des comptes les 200 écus, suivant la condition de son octroi; de sorte que le public a la même satisfaction et la mense épiscopale le même util qu'au temps qu'il y avoit deux gazettiers.

Il est vrai que ses adversaires offrent d'augmenter les revenus de cette mense d'une somme de 700 fls. bbt. et il paroit qu'ils se flatent que cette offre suffira pour favoriser leur projet, puisqu'ils en font parade plusieurs fois en suppliant V. A. S^me^ d'observer particulièrement cet avantage et de vouloir écouter ses propres intérêts. Mais à quels écarts n'est on pas exposé quand on n'a pour guide qu'une passion déréglée! Avec quels fronts ces humbles suppliants osent-ils témoigner si ouvertement qu'ils

fondent leur espérance sur les apas d'une somme si chétive? partisans d'un système dont quelques anciens ont saisi le ridicule, pensent-ils que la métempsicose ait jamais donné à des princes l'âme, les mouvements et les inclinations d'un imprimeur, d'un libraire affamé du moindre gain?

S'ils avoient réfléchi que celui auquel ils s'adressent n'est pas moins distingué par la grandeur de ses sentiments que par la splendeur de son auguste nom; s'ils n'avoient pas oublié qu'ils parloient à un prince qui ne sait jamais faire des graces a demy et encore moins révoquer sans juste cause celles qu'il a une fois accordées, ils seroient garantis de l'audace où ils se portent à vouloir donner à une somme de 700 florins le poids d'une raison pour priver Evrard Kints de tout le fruit d'un octroi qu'il tient de la main bienfaisante de S. A. S. et dans lequel il a été maintenu par le prince son prédécesseur malgré qu'un libraire de cette ville ait fait la même tentative.

Lorsque ceux qui la renouvellent aujourd'hui viennent offrir de payer pour cet octroi telle somme que l'on voudra leur demander, ne faut-il pas que la haine soit le tirant des cœurs dont elle s'empare; n'est-il pas étrange que des hommes scrupuleusement économes d'ailleurs deviennent prodigues à proportion qu'ils sont vindicatives et qu'ils se déterminent sans peine à sacrifier tout leur bien pour diminuer celui d'un autre que la jalousie grossit dans leur imagination.

Evrard Kints n'a rien fait pour exciter une passion si violente contre lui, n'en a jamais été susceptible envers ses confrères : Bassonpière et Delorme ont obtenu divers privilèges et entre autres (comme ils le disent dans leur supplique) celui de donner une édition considérable des actions chrétiennes qu'ils impriment sous la protection de V. A. S. qui a daigné en agréer la dédicace : bien loin qu'Evrard Kints leur envie cet avantage, il souhaite avec autant d'ardeur que de sincérité qu'un si bel ouvrage remplisse copieusement leurs bourses et qu'il fasse en même temps quelque impression sur leur esprit.

La petitesse de l'objet devroit aider la Religion; le privilège

d'imprimer une gazette vaut-il la peine et les mouvements qu'ils se donnent pour le ravir à celui qui le possède? est-il assez important pour les engager à produire des mémoires aussi diffusément détaillés que s'il s'agissait de faire la conquête du Pérou ou de proposer quelque nouveau plan de commerce à la compagnie des Indes?

Ils se plaignent qu'Evrard Kints refuseroit d'insérer leurs avertissements dans la Gazette; cela est arrivé malgré lui quand la feuille étoit trop remplie et à l'avenir il se servira d'un caractère plus petit mais très lisible pour ménager la place à tous les avertissements que Bassompière et Delorme voudront donner au public; il annoncera même s'ils le souhaitent l'heureux événement de leur réconciliation quand ils pourront souffrir qu'il jouisse d'un repos qu'il n'a jamais entrepris de leur ôter.

Entretemps il a tout lieu d'espérer que V. A. S. par un effet ordinaire de sa bonté naturelle daignera le maintenir dans la jouissance du privilège qu'elle lui a si gracieusement accordé et qu'elle refusera ultérieure audience à ceux qui se forceront de l'en dépouiller.

(Signé) Everard KINTS.

Le 22 avril 1745, Jean Théodore confirme à Kints l'octroi lui accordé le 8 mars 1744 et ce pour tout le temps de son règne (1).

(1) *Chambre des finances*, reg. n° 93, fol. 173 v°.

ARNOLD COLSON

SECRÉTAIRE DE LOUVREX

POUR SON RECUEIL DES ÉDITS, 1733

Le document suivant et ses annexes donnent le nom de quelques-uns des collaborateurs de Louvrex, pour son important *Recueil des édits;* nous y voyons notamment que la seconde partie de cet ouvrage fut revue, chapitre par chapitre, par L. van den Steen, baron de Jehay. Les recherches et la copie des documents insérés dans ce volume, furent faites par Arnold Colson, dont Louvrex avait fait son secrétaire.

Messeigneurs les commis et députés de Son Altesse et de ses Etats du pays de Liége et comté de Looz, etc.

Arnold Colson vient, en très profond respect, remontrer à vos nobles et illustres seigneuries, comme quoi il auroit rendu beaucoup de devoirs extraordinaires touchant le deuxième tome du *Recueil des édits*, du seigneur eschevin de Louvrex, depuis son commencement jusque à sa fin, ce qui a duré près de quatre ans, tant pour récupérer les pièces nécessaires à être insérées audit tome qu'autrement, comme il conste des déclarations ici jointes, sub n^{is} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Pour quels il n'a jamais reçu la moindre chose, mais seulement pour ses vacations chés le dit seigneur eschevin, et ses copies. Ledit remontrant pourroit encore produire d'autres déclarations s'il croioit en être

besoin, scavoir du secrétaire du Consistoire, de celui du Chapitre cathédral, du Sr Gerardi, votre sous-greffier du grand-greffe de ville, du Sr Meunier, clerc sermenté de la Cour féodale, du greffier des voirs-jurés du Cordeau, et enfin de plusieurs autres personnes, ce qu'il offre de faire en cas que vosdites seigneuries le jugent à propos.

Ce pourquoi le remontrant a tout lieu d'espérer de la bonté et équité ordinaires de vos nobles seigneuries, qu'en considération de tous ces devoirs, qui sont très importants, et qu'il a été obligé de rendre tant pour satisfaire aux ordres du seigneur eschevin de Louvrex que pour l'utilité publique, elles daigneront lui accorder une gratification proportionnée à iceux, croyant avoir mérité tout au moins dix écus pour chaque année, ce qui se monteroit à peu près à la somme de 40 écus.

Quoi faisant, etc. *(Signé)* ARNOLD COLSON (1).

La première attestation à laquelle il est fait allusion dans cette supplique est de L. van den Steen, baron de Jehay; il déclare que « le dit Colson m'a apporté, chapitre par cha- » pitre, tous les papiers du second tome de M. l'eschevin de » Louvrex, et les est venu reprendre lorsque je les avois » revu; déclarant, de plus, d'avoir toujours trouvé les dits » papiers en très bon ordre et proprement copiés. » — La seconde, signée de Gaen et B. de Crassier, atteste que Colson « nous a souvent et diverses fois approché, appor- « tant des mémoires et notules pour recupérer copie de » certaines pièces que le seigneur eschevin de Louvrex » souhaitoit d'examiner si elles n'étoient point utiles et » importantes pour les insérer dans sa seconde partie du » *Recueil des édits.* » — Même déclaration, sous le n° 3, de d'Olroux, conseiller de la Cour allodiale. — Idem, sous les nos 4 et 5 des avocats Jaupen et Thorier, au sujet de papiers, la plupart en flamand, touchant les comtés de Looz

(1) Archives de l'Etat, à Liége. *Papiers des Etats.*

et de Horne. — Sous le n° 6, N. Lhoneux atteste que Colson « s'est rendu plusieurs fois chez moi avec les cartes de » houillerie et leur explication, pour les examiner, m'ayant » aussi apporté les dites cartes après qu'elles étoient gra- » vées. » — T. S. Le Ducq, garde des archives du Conseil privé, déclare, sous le n° 7, que Colson « s'est rendu quan- » tité de fois au Conseil privé de S. A., aportant des mé- » moires pour rechercher de toutes sortes de pièces à insé- » rer dans le deuxième tome du *Recueil des édits.* » — Enfin, par le n° 8, le graveur Guillaume du Vivier fait savoir que Colson « s'est rendu plusieurs fois à ma maison, » touchant les cartes de houilleries, que j'ay gravé, tant » pour convenir pour la gravure et platines que pour me » fournir les dites cartes ; m'ayant approché très souvent » pour que les dites cartes fussent achevées pour le temps » dont on en avoit besoin, et, de plus, en a solicité le paye- » ment qu'il m'en a fait luy-même à diverses fois. »

Toutes ces déclarations sont datées du mois de septembre 1733. Au dos de la supplique, on lit : « Le 24 septembre 1733, accordé quinze écus une fois. »

ED. PONCELET.

V

LES FEUDATAIRES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÉGE

EN 1536

La principale obligation des vassaux envers leur suzerain était le service militaire : le refus d'accomplissement de ce devoir et, à plus forte raison, le fait de prendre les armes contre le seigneur féodal entraînaient la privation du fief.

Au pays de Liége, on trouve au XIVe siècle et au XVe, plusieurs exemples de confiscations de ce genre; Libert Butoir, sire de Clermont et d'Awans, et Humbert Corbeal son fils, ayant, dans le cours des guerres civiles, guerroyé contre l'évêque Adolphe de la Marck, celui-ci confisqua, vers l'an 1325, le château d'Awans en Hesbaye, précédemment tenu en fief de son église.

Le 28 octobre 1467, plusieurs seigneurs liégeois combattirent, à la bataille de Brusthem, le prince-évêque Louis de Bourbon et se virent, pour ce fait, privés de leurs fiefs, en même temps que d'autres vassaux qui avaient quitté le pays ou qui avaient négligé de faire relief; une partie des biens confisqués fut annexée au domaine épiscopal; certains feudataires purent recouvrer leur bien, en entrant en composition avec les commissaires établis à cette fin par le prince, le 2 décembre 1472 (1).

(1) Nous publions, ci-après, le texte de la commission délivrée à ces commissaires par Louis de Bourbon.

Dès la première moitié du XVIe siècle, les anciens usages féodaux tombaient en désuétude ; depuis quelque temps déjà, les modifications importantes apportées dans la stratégie et dans l'art des fortifications avaient amené les pays voisins à faire des levées de mercenaires, mesure qui tendait au renversement complet du système féodal.

Au pays de Liége, on n'avait encore procédé à aucune levée de troupes étrangères, mais une assez longue période de paix avait déshabitué les chevaliers et les gentilshommes liégeois de remplir leur devoir militaire envers leur prince-évêque.

En janvier 1536, un certain Georges Scherque conduisait parmi le Brabant neuf compagnies de soldats impériaux ; comme ces troupes n'avaient pas reçu leur solde depuis assez longtemps, elles commencèrent, bravant les ordres de leur chef, à piller les campagnes de Bruxelles, de Malines, de Louvain et des environs ; Erard de la Marck, évêque de Liége, craignant que, en l'absence de l'empereur, le tumulte n'augmentât et que ces soldats n'envahissent le territoire liégeois, prit des mesures de défense et pourvut de soldats et de munitions les villes et les forteresses du pays (1) ; puis il enjoignit, le 11 février 1536, à Johan Viron, lieutenant des fiefs de l'évêché, de faire immédiatement convoquer tous ses feudataires, pour les envoyer aux endroits menacés (2).

On dressa alors une liste des vassaux de l'évêché de Liége : le nombre de chevaux que chacun devait fournir fut fixé, d'après la valeur présumée du domaine possédé, dans une assemblée des Etats à laquelle assistaient trente-deux feudataires ; ceux-ci se taxèrent eux-mêmes, puis

(1) CHAPEAVILLE, t. III, p. 330.
(2) *Annexes*, no II.

établirent le contingent de ceux qui n'étaient pas présents à la séance.

Nous publions, ci-après (1), ce relevé ; on y voit figurer quatre-vingts gentilshommes devant fournir ensemble deux cent quatre-vingt-quatorze chevaux ; il est à remarquer que cette liste mentionne, non seulement les personnages relevant des fiefs de l'évêché de Liége, mais aussi des possesseurs d'alleux, comme Josselet Colloize, seigneur de Saive, et même un gentilhomme ne possédant aucun domaine au pays de Liége, le seigneur d'Argenteau, lequel n'accordait son aide à l'évêque qu'à titre de bon voisin.

Cependant, on ne tarda pas à s'apercevoir que le service des feudataires ne suffisait plus aux exigences de l'art militaire. Les Etats de Liége, sur la fin du règne d'Erard de la Marck, en présence des bruits de guerre et des dangers qui menaçaient le pays, durent suivre l'exemple de leurs voisins et lever des soldats, pour renforcer les garnisons des châteaux et des forteresses de la principauté; ces troupes ne furent licenciées qu'au commencement du règne de Corneille de Berghes, en juin 1538 (2). Quelques années après, en 1544, 1552, 1554, le pays de Liége entretenait de nombreux corps de mercenaires, pour soutenir Charles-Quint, son suzerain et son allié, dans ses guerres contre le roi de France.

Les évêques de Liége revendiquèrent toujours leur droit au service militaire de leurs vassaux et en usèrent encore plusieurs fois dans la suite (3). Au XVIIIe siècle, Sohet écrivait encore dans ses *Institutes du droit :* « Les vassaux » du prince sont tenus de le servir à la guerre à cheval et

(1) *Annexes,* nº III.

(2) CHAPEAVILLE, t. III, p. 334.

(3) CHAPEAVILLE, t. III, pp. 251, 466 et 493 ; BOUILLE, t. III, p. 493.

» bien armés, comme ils l'ont fait différentes fois et dernièrement encore l'an 1689, sans exemption aucune sous » prétexte de minorité ou de vieillesse. Quelquefois, ils ont » payé le dixième denier de leurs revenus pour lever un » régiment de cavalerie (1). »

ED. PONCELET.

I.

Déclaration d'aulcuns hommes féodaulx du pays de Liége, lesquelx pour ce qu'ilz avoient esté refusans faire et exhibuer à mon très redoubté seigneur de Liége et à son église les services et devoirs deuz et accoustummez pour cause de leurs dits fiefs, ont pour la purgacion de ladite négligence et la recupéracion et joyssance d'iceulx biens, appointé, composé et relevé pardevant messeigneurs lez commissaires cy denomez, ayans de ce faire pooir par lettres patentes d'icelluy seigneur, desquelles la teneur s'ensieult. 2 décembre 1472.

Loys de Bourbon par la grace de Dieu évesque de Liége, duc de Buillon et conte de Loz, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut. Comme pluseurs terres, seignouries, héritaiges, rentes, revenues et aultrez biens tenus et mouvans en fief de nous, gisans en notre ville et chastelenie de Tongres et ailleurs en plusseurs et divers lieux de notre pays de Hasbaing, nous soyent advenus et escheus et nous appartiennent à tiltre de confiscation, tant par ce que aulcuns à qui iceulx biens soloient appartenir sont mors contre nous en bataille à Bruystem ou se sont absentés et renduz fugitifz de nos pays et seignouries comme par faulte de relief dedens temps deu et aultrement,

(1) *Institutes du droit*, liv. II, tit. LIX, p. 83.

savoir faisons que nous conflans à plain de sens, loyaulté, preudommie et bonne diligence de noz amez et féaulx conseilliers Jehan de Marbais nostre confrère et messire Gérard de Seraing chevalier seigneur à Fraypont, iceulx Jehan de Marbaix et messire Gérard avons commis et ordonné et député, ordonnons, commettons et députons en leur donnant pooir, auctorité et mandement espécial par ces présentes et à chacun d'eulx conjoinctement de besongnier, vacquer et entendre songneusement à la recouvrance desdites terres, seignouries, rentes, revenues et aultres biens à nous escheus à tiltre de confiscation comme dit est et à ceste fin, eulx transporter en notre dite ville de Tongres et ailleurs ou mestier sera et en faire bonne information et ladite information raporter devers nous pour iceulx fiefz applicquier à nostre domaine ou de composer les tenementiers à telles sommes de deniers qu'ilz aviseront se la qualité desdits fiefs le requiert et la matière se y treuve disposée, et ceulx qui se composeront recevoir à relief appellez et présens deux noz hommes de fiefz seullement ceux qu'ilz aviseront, saulff noz drois et les droiz de noz officiers et serviteurs pour ce deuz. Et sur quoy, iceulx de Marbaix et de Seraing seront tenus nous rendre bon et juste compte et reliqua toutes et quantes fois que de par nous requis en seront; sy donnons en mandement à noz bailli de Hasbaing, mayeur de Tongres, leurs lieutenans et chacun d'eulx en droit soy et si comme à luy appartiendra que à iceulx Jehan de Marbais et mess. Gerard de Seraing, en faisant les choses susdites et chacunes d'icelles, ilz facent toute aydde et assistence, se requis en sont. Mandons en oultre à tous aultrez quil appartiendra ausdis de Marbais et de Seraing, en ce que dit est, estre obéy et entendu diligamment; car ainsi nous plaist et le voullons estre fait, ces présentes demourant en force et vertu jusques à nostre rappel et bon plaisir. En tesmongnage de laquelle chose, nous avons fait appendre nostre seel de secret à ces meismes patentes. Donné en nostre ville de Treit le ij^e de décembre l'an xiiij^e lxxij; ainsi signé : par Mons., Rosselet.

Cour féodale de Liége, reg. n° 49, p. 263.

462126B

II.

Erard de la Marck mande à Johan Viron, lieutenant féodal, de convoquer les feudataires de l'évêché de Liége. 11 février 1536.

Erard de la Marck Cardinal, Archevesque de Valence, Evesque de Liége, Duc de Buillon, Conte de Looz, etc. A notre aymé et féalle lieutenant de noz fiefz de notre eveschié de Liége, Johan Viron, salut. Nous summes certainement advertis que grosses assemblées de gens de guerres, tant de pied, comme de cheval, se font en plusseurs lieux et que ne scavons quele entrepriese ilz ont, affin que ne soyons surpris, ensemble pour la deffensse et bien de notre engliese et pays en général, et pour résister à l'entrepriese qui poroit advenir sur notre dit pays, vous ordonnons et comandons que, incontinent ceste veyue, vous faictes de part nous à extrême diligence, publyer par tout ou il est expédient, que tous fiefvez, et arierfiefvez, ung chacun en son estat, soit prest en armes, monteit, armeit et abastonneit en son endroit pour, au son de la cloche, incontinent soy treuver là ou arons ordonneit, sur paine de confiscation de leurs fieffz et d'abundance, estre corregiés selon l'exigence du cas sens aucunne rémission. Vous ordonnons et comandons en oultre, que en leur défaulte procédeis contre les désobeissans, rebelles, et défaillans, ainsy que à tel cas appartient sens aucunne dissimulation à l'exemple d'autre. Donné en notre palais en notre cité de Liége, l'an quinse cens et trengte siex, le onzemme jour du moix de féverier.

Extraicte à l'originale, signée et scellée de mondit Révérendissime Seigneur et de son secrétaire Bardoul.

Cour féodale de Liége, reliefs, 1532-1537, f° 131.

III.

S'ensuyent les nobles et gentilz hommes qui à cause de leurs fiefz et nobles tenemens ont offert servir la

grace de monseigneur le cardinal leur prince en la manier ensuiante.

Premier monseigneur d'Arembergh, de sa libre volunté veult servir à	XX chevalz.
Monseigneur de Follongne	V chevalz.
Le seigneur d'Opham	III chevalz.
Monseigneur de Swassemborgh	IIII chevalz.
Monseigneur de Vogelsanck	IIII chevalz.
Monseigneur de Horion	IIII chevalz.
Monseigneur du Monseal.	III
Monseigneur de Geve bailhieu de Hesbaing . . .	V chevalz.
Le seigneur de Landelhis.	II
Le seigneur d'Argenteal n'a point de fiefs, mais comme bon voisin et en faveur de Monseigneur, servira à	III chevalz.
Monseigneur de Heers	IIII
Le seigneur de Selle	V
Conrard de Horion	II
Monseigneur de Duras	V
Monseigneur de Berloz l'aisné	III
Et son frère à	II
Le seigneur de Baest	II
Le voeit de Huy	II
Le voeit d'Amay	II
Balduin de Vilhain	I
Le seigneur de Herck Momalle	II
Le seigneur de Cowaremme.	II
Le seigneur d'Orey	II
Waldoer de Modalve	II
Le seigneur de Walsin	II
Le seigneur Horion de Rummen	II
Le seigneur delle Vaulx	II
Malburge seigneur de Voive	II
Le seigneur de Taminnes.	II

Sculloin . . . . . II chevalz.
Gile de Fontaine. II
Art Sgroets de Saintrond. I

Lesquelz nobles et gentilzhommes devantnommés, à ceste journée dernière des Estas, soy sont eulx mesmes taxés à servir en la manier devant escripte.

S'ensuyet certain advis fait par les nobles et gentilshommes devant escrips touchant le service aussi à faire par les nobles et gentilzhommes féodalz à mondit seigneur non aians estés présens à la susdite journée.

Premier monseigneur le conte de Horne . . . . X chevalz.
Le seigneur de Borne X
Le seigneur de Petersem. VI
Steyen VI
Haren. IIII
Gaver. IIII
Bixte IIII
Leut VI
Grameroie IIII
Enetten van Lichtemborgh. III
Ghiedin II
Genoels Elderen. III
Sixhen III
Meer II
Repen. II
Guygoven II
Printhagen. II
Hamel III
Vechoven III
Ryckell III
Ordinghe. II
Lambrecht van Hamel. II
Gorssem. III

Jan van Ordinghen	II chevalz.
Grevenbrouck.	I
La damme de Hanneffe	II
Thille	II
Le drosset de Bilzen	III
Les enffans Andrieu de Wihongne	III
Breeve	III
Jehain	II
Monseigneur d'Aigremont	
Joncker Jan Soen	X chevalz.
Die heer van den Bergh int lant van Gelre als van Spalbeick	
Fallois	III
Le fil Hubert de Vaulx	II
Hubert de Vaulx son frère	II
Streels	II
Steffen van Gieloze	II
Le drosset de Stockem	III
Art van Horion	II
Corier.	II
Goertlewe	II
Lambert seigneur de Repen.	II
Le seigneur de Spawen	II
Le seigneur de Mombiertinghen	IIII
Henri Haweal.	I
Die van der Keyst	I
Amele de Velroux	I
Guilhemme d'Orjo	I
Johan de Lonchin	II
Le seigneur de....	II
Thibault Proidhomme.	I
Streels de Alken	I
Madamme de Steyvart	II
Le seigneur d'Emale	I
Le seigneur d'Oupey	II

Le voeit de Streels qui a la filhe Johan le Tindeur.	I	chevalz.
Jacquemin du Bois sique voeit de Nivell	I	
Le seigneur de Plenevaulx	II	
Le seigneur de Villerea	I	
Jan van Roes	I	
Joslet seigneur de Seyve	I	
Cortersem als voer den proest.		
Jan van der Byst van der Woltringhen	I	
Bastin Cortjoie et le voeit de Grace son frère . .	II	
Die heere van Oplewe	I	
Kannart	I	
Paradus	II	
Henisdael	I	
Herman van Heusden	I	
Der jonge Jan Menten	I	
Der bastard van Corswarem	I	
Gherit Warniers.	II	
Raes de Mettecoven	I	
Der Winve ? van Hex	I	
Gheurt Hantboeme	I	
Jan Stas op syn leen in den Cempen	II	
Raskin d'Ans	II	

Somme des dites pages IIcIIIIxxXIIII chevalz.

Cour féodale de Liége, reg. nº 50, fol. 268.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR QUELQUES ARTISTES LIÉGEOIS (1)

(DEUXIÈME PARTIE)

Avant de reprendre la publication des documents qui semblent pouvoir servir à l'histoire des artistes, nous croyons devoir signaler de nombreux personnages mentionnés comme peintres ou comme sculpteurs dans des actes ne concernant pas leur art et sur l'existence ou les travaux desquels on n'a pas ou presque pas d'indications; la transcription des documents où ils figurent serait fastidieuse et inutile; nous nous contenterons d'en donner une rapide analyse ou même d'en indiquer simplement la date.

Parmi les peintres, nous citerons d'abord *Fukes li pondeur*, qui, en 1332, habitait la rue Souverain-Pont (2), il est encore mentionné le 23 août 1342 (3) et le 20 septembre 1355 (4); nous trouvons ensuite :

Henri d'Enghien le pondeur, demeurant sur le Pont-

(1) Voy. *Bulletin des Bibliophiles liégeois*, t. IV, p. 264.

(2) « Giloteaz li orfeveres de Gerarderie (doit) VII mars, etc. sor le « maison ki fut Johan des Jossées entre le maison Fuket le pondoir et le « maison Rennechon frère adit Giloteal. » *Pauvres-en-Isle*, stock de 1332, fol. 69.

(3) *Collégiale Saint-Jean-Evangéliste*, cartulaire n° 2556, fol. 74 v°.

(4) *Abbaye de Saint-Jacques à Liége*, charte originale.

d'Ile, lequel acheta, le 12 octobre 1362, à Jean de Saint-Laurent, clerc, une cour, maison, jardin, etc. situés « devant » la fontaine deseur l'englize Saint-Loren » à Liége (1).

Maître Johan de Huy le pondeur; Guillaume de Hasselt le choisit, le 7 avril 1380, pour l'un de ses exécuteurs testamentaires (2).

Benoît le pondeur, cité le 29 octobre 1423 (3).

Maître Johan le pondeur, mort avant 1423; dame Maheal, sa veuve, est citée le 8 novembre 1423 (4).

Arnold le pondeur, demeurant en Souverain-Pont; il épousa en 1425 Jeanne, fille de Wérar de Villeir, le hallier, bourgeois de Liége, veuve de Laurent dit le Boulanger, fèvre (5).

Arnould de Crainendonc, le pondeur, fut un des témoins qui assistèrent, le 8 janvier 1425, au contrat de mariage de l'artiste qui précède.

Jehan Rigaud, poindeur, marié par convenances du 5 février 1441 à Lugette, fille de dame Marguerite. Le parâtre de Jean Rigaud se nommait Jehan Rulant (6).

Thomas le pondeur; le 21 janvier 1468, Colart de Verlaine fit « deminer » sur lui et sur les autres intéressés « une maison et assiese séante sour le vyes pont des Ar- » ches, joindant alle porte dedit pont, pour faulte de cens, » d'amende, de vesture et de détenage (7). »

Laurent de Wert, peintre, bourgeois de Huy; il assiste, le 17 avril 1472, au contrat de mariage de Jean de Wert,

(1) *Abbaye de Saint-Jacques à Liége,* charte originale.
(2) *Ibidem.*
(3) *Echevins de Liége,* reg. n° 3, fol. 168 v°.
(4) *Ibidem,* fol. 216.
(5) *Echevins de Liége,* convenances et testaments, 1419-1426, fol. 226.
(6) *Ibidem,* 1440-1443, fol. 143 v°.
(7) *Ibidem,* saisies, 1468, fol. 16.

son fils, avec Catherine, fille naturelle de maître Gui de Berlaymont, écuyer (1).

Jacob Sebielle, le poindeur; le 17 octobre 1475, Johan de Colongne « li vairieur, » reconnut lui avoir vendu deux maisons sises à Huy (2).

Piètre le pondeur; il habitait, le 12 août 1512, une maison située en Ile à Liége, à laquelle joignait la « maison » condist le roige maison et anciennement le maison de » Bearieu, » qui sont des appendices du Heaulme d'or (3).

Martin Giele, pondeur; il demeurait, le 23 août 1512, rue du Pont-d'Avroy, dans la maison dite « de Chapiron » (4); il est encore cité le 9 février 1521 (5).

Maître Johan le pondeur; le 21 janvier 1516, il vend à Tilman Minsis, pot de stainier, une maison située sur le Pont-d'Ile, à Liége (6).

Maître Barthélemy Hugchon, poindeur, cité le 22 septembre 1517 (7).

Lambert Bottin, pondeur, époux de dame Ide, fille de feu maître Conrard le Retondeur, « remouleur de forches, » mentionné le 25 février 1519 (8); il comparait encore le 14 avril 1547, dans un acte, comme mambour de Enghienne de Brus, sa belle-sœur (9); le 20 juillet 1552, il releva le métier des fèvres de Liége, à raison de sa femme (10).

(1) *Echevins de Liége*, convenances et testaments, 1474-1477, fol. 30 v°.
(2) *Cour de Huy*, œuvres, reg. n° 2.
(3) *Echevins de Liége*, œuvres, reg. n° 72, fol. 199.
(4) *Ibidem*, reg. n° 72, fol. 227.
(5) *Ibidem*, reg. n° 91, fol. 173 v°.
(6) *Ibidem*, œuvres, reg. n° 79, fol. 164.
(7) *Ibidem*, obligations, reg. n° 16.
(8) *Ibidem*, reg. n° 18.
(9) *Ibidem*, reg. n° 26.
(10) *Métier des fèvres*, reg. aux reliefs et acquêts, 1546-1569, fol. 29 v° (collections de M. Aug. Hock, à Liége).

Maître Antoine le pondeur, décédé avant 1525; ses héritiers ou représentants habitaient, le 26 août 1525, une maison située près de la rue Saint-Jean-en-Ile (1).

Gielet Grantsirre, le jeune, pondeur; le 23 juillet 1530, il emprunta 36 florins sur la maison qu'il occupait en la Chaussée-des-Prés, Outre-Meuse (2).

Stasse le pondeur, cité le 3 septembre 1535 et le 6 octobre 1536 (3). On en fait plusieurs mentions dans les comptes de l'église d'Heure-le-Romain; les débours de l'année 1538-1539 portent : « Item à Stasse pondeur pour les ponteurs de » chandeleir de fier et aultres ponteurs, ensemble quattre » florins et deux aid. communs; » ceux de 1539-1540 : « Item » à Stasse le pondeur citain de Liége pour reformer et re- » pondre le crucifix et les ymages a dextre et senestre » dudit crucifix et les deux chandellers sus le grand aulteit, » ensemble trois florins et deux aid. communs (4). »

Désiron le pondeur, mentionné le 2 avril 1538 (5).

Gilet le pondeux, fils de *Lambert le pondeux*, marié par convenances du 7 mai 1550, à Maeken Fabri (6). Peut-être le même que Gilet Hardy, dont il sera question plus loin.

Lynard Oems, poindeur, il acquiert le bon métier des merciers de Liége, le 19 décembre 1547 (7).

Martin le pondheur, décédé avant 1550; sa fille, Catherine, née de Maroie de Buillon du Pont-d'Avroy, releva le métier des fèvres, le 7 juillet 1550 (8).

(1) *Echevins de Liége*, œuvres, reg. n° 202, fol. 21.
(2) *Ibidem*, reg. n° 116, fol. 70.
(3) *Ibidem*, arrêts, 1535-1538.
(4) *Comptes de l'église d'Heure-le-Romain* (archives de la fabrique).
(5) *Echevins de Liége*, arrêts, 1535-1538.
(6) *Ibidem*, convenances et testaments, 1550-1553, fol. 60.
(7) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 58, fol. 44.
(8) *Métier des fèvres*, reliefs et acquêts, 1546-1569, fol. 18 (collections de M. Aug. Hock, à Liége).

Anthone Johan-Lambert, pondeur; il relève, le 4 juillet 1560, le bon métier des merciers comme fils de maître (1).

Antoine le poindeur, bourgeois de Liége, habitant la paroisse Saint-Servais; il fit, le 29 mai 1563, un testament conjonctif avec Maroie Longpois son épouse; les testateurs laissèrent leurs biens à leurs enfants : Antoine, Johan, Lambert, Marie et Catherine (2).

Antoine fils Antoine-Lambert le pondeur; il relève, le 4 juin 1563, le bon métier des merciers (3).

Maître Gilles delle Perye, peintre, fils de Lambert delle Perye et de Catherine Gilteau, cité le 12 avril 1572 (4).

Maître Pierre Pietkin, peintre de son art, fils de Laurent Pietkin; il relève, le 25 juillet 1596, le métier des merciers (5); il occupait les fonctions de maître-peintre assermenté de la cité de Liége et mourut vers l'an 1626 (6).

Gilles Destordeur, peintre; il relève le 24 août 1609, le métier des merciers, comme époux de Christine d'Hérorde, fille de maître Louis d'Hérorde, qui avait relevé le 20 août 1566 (7).

Maître Georges Greuninck, peintre. Les comptes de l'église d'Ans et Mollin pour l'année 1617, portent : « Deboursez à maître George Greuninck poindeur pour avoir dorer nostre table de grand aultet, pilliers et mollures et le circuit de ladite table, ensemble 86 fls. bbt, en monoye liégeoise 343 fls. (8). »

(1) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 58, fol. 117.
(2) *Echevins de Liége*, convenances et testaments, 1567-1569, fol. 146.
(3) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 58, fol. 178.
(4) *Officialité de Liége*, rendages proclamatoires, reg. n° 2, fol. 148.
(5) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 55, fol. 370.
(6) *Recès de la cité*, reg. n° VII, fol. 45 v°.
(7) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 65, fol. 37.
(8) *Collégiale Saint-Pierre à Liége*, reg. n° 203, fol. 57.

Maître France Bidelot, peintre de son art, fils légitime de François Bidelot; il relève, le 26 décembre 1619, le métier des merciers, comme fils de maître (1).

Cornelius Cauesius, peintre; il relève, le 25 juin 1623, le métier des merciers, comme époux de Marguerite Walbin, fille de maître (2).

Wathieu Halebay, peintre, fils de Piron Halebay; il relève le métier des merciers, le 23 juillet 1625 (3).

Maître Nicolas de Jeneffe, peintre de son art; il relève, le 15 mars 1626, le métier des merciers, comme époux de Barbe de Bernimolin (4).

Alexandre de Horion, peintre de son art, fils de feu Jehan de Horion; il relève, le 23 juillet 1626, le métier des merciers (5); le Conseil de la ville de Liége l'appela, le 15 septembre 1626, aux fonctions de maître-peintre assermenté de la cité, en remplacement de feu maître Pierre Pietkin et ordonna au receveur général de la ville de lui fournir, dans les délais accoutumés, les droits, gages, livrées et profits appartenant à son office (6).

Maître Pierre de Forre alias *Jalheau*, peintre; son fils Jehan releva le métier des merciers pour lui et pour son père, le 26 novembre 1626 (7).

Gérard Douffet, peintre de son art; il relève le métier des merciers, le 25 juin 1630, comme mari de Catherine, fille de Grégoire d'Arbespine (8).

(1) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 66, fol. 63.
(2) *Ibidem*, fol. 244.
(3) *Ibidem*, fol. 379.
(4) *Ibidem*, reliefs, reg. n° 67, fol. 16.
(5) *Ibidem*, reg. n° 67, fol. 31.
(6) *Recès de la cité*, reg. n° VII, fol. 45 v°.
(7) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 67, fol. 53.
(8) *Ibidem*, fol. 234.

Mathias Trippet, peintre, fils de Gérard Trippet; il relève le bon métier des merciers, le 28 avril 1633 (1).

Jehan Oulry, peintre de son art; il relève le bon métier des merciers, le 28 mars 1634 (2).

Frédérick Malpais, peintre de son art, fils de maître Philippe Malpais; il relève le métier des merciers, le 13 mai 1634 (3).

Maître Albert le Cock, peintre, bourgeois de Visé, cité le 8 janvier 1635 (4).

Maître Henry Trippet, peintre; le 18 mai 1635, Thiri Linchez, curé, et les mambours de l'église paroissiale de Saint-Martin-en-Ile à Liége, passèrent un contrat avec Henry Trippet et avec maîtres *Léonard Froidmont* et *Nicolas Savary* « escriniers » pour la confection d'un meuble à panneaux destiné à la dite église (5).

Maître Martin Balenne, peintre de son art, fils de maître Pack Balenne, apothicaire ; il relève le métier des merciers, le 27 janvier 1636 (6).

Johannes Vossius, peintre, résidant à Liége, cité le 15 novembre 1668 (7).

Nicolas Moreau, peintre, natif de Cambrai, fils de Nicolas Moreau et de Juline Petit; il relève, le 4 juillet 1671, le métier des merciers de Liége (8); il avait épousé Anne-Catherine, fille de feu Denis Julinet.

Arnold Smytsens, peintre de son art, demeurant rue

(1) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 67, fol. 350.
(2) *Ibidem*, fol. 397.
(3) *Ibidem*, fol. 399.
(4) *Cour de Visé*, reg. n° 101, fol. 229 v°.
(5) *Notaire Servadon*, acte du 18 mai 1635.
(6) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 68, fol. 74.
(7) *Notaire Heussen*, acte du 15 novembre 1668.
(8) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 70, fol. 742.

Sœurs-de-Hasque, fils d'Arnold Smytsens; il relève le métier des merciers, le 28 janvier 1680 (1).

Les comptes de l'église collégiale de Saint-Martin à Liége, au XVIIIe siècle, renferment la mention de quelques peintres, savoir : le sieur *Coclers* auquel le chapitre fit des payements, en août 1716, pour une peinture envoyée pour l'autel de l'église de Sainte-Gertrude; le 13 novembre 1717, pour la peinture devant servir à l'autel de Horpmael (65 florins); le 13 octobre 1726, pour la peinture destinée à l'autel de Millen; le 5 août 1729, pour avoir peint un devant d'autel et l'avoir porté à Brust, près d'Eysden (22 florins).

Mathias Coclers; le chapitre lui paya, le 3 juin 1727, 20 florins pour avoir nettoyé et huilé les peintures du chœur de la collégiale et, le 21 juillet 1728, 31 florins 6 sous pour avoir doré et peint trois cent treize étoiles à 2 sous la pièce (2).

On trouve encore des payements faits par la fabrique de Saint-Martin, le 5 octobre 1734, au peintre *Dumoulin;* le 10 avril 1738, au peintre *Cornélis;* en 1740, au peintre *Petrixhe;* le 20 octobre 1744, au peintre *Derminne;* le 20 mars 1745, au peintre *Renard* (3).

Nous avons également trouvé le nom d'un certain nombre de sculpteurs :

Maistre Servais qui talhes les ymagnes, mentionné comme voir juré des parchons, ou du cordeau, le 24 janvier 1374 (4).

Tilman Serva, entretailleur d'ymaiges, demeurant sur Meuse aux Mairniers, décédé avant l'an 1421; son fils Tilman épousa, par traité de mariage du 22 septembre 1421,

(1) *Métier des merciers,* reliefs, reg. no 71, fol. 325.
(2) *Collégiale Saint-Martin,* comptes de la fabrique, 1712-1731.
(3) *Ibidem,* 1732-1745.
(4) *Abbaye de Saint-Jacques,* charte originale.

Maroie, fille de feu Hubar de Houtain (1); un acte du 30 décembre 1428 contient le relief fait par dame Agnès, veuve de « maitre Thilleman tailleur d'imaiges, » d'une « maison » séant sur Meuse aux Mairniers tant dedens les murs delle » fermeteit comme defours et tendans jusques à Mouse » laquelle « s'extend en arier de chi à Mouse (2). » Il est probable que Tilman le jeune fut aussi sculpteur; un acte du 8 juillet 1455 mentionne Willem, fils Tilman l'entailleur d'ymaige (3).

Cloes l'entailleur d'images; il est cité seul le 11 avril 1513 et avec Petit Johan le scrinier, son frère, le 28 avril 1513 (4).

Piron de Messe, entretailleur d'images; il relève le bon métier des charpentiers, le 30 juin 1521 (5).

Balthus le talleur d'image, cité en 1526, comme membre de la confraternité de Saint-Joseph fondée, le 18 mars 1526, au sein de la corporation des charpentiers de Liége (6).

Johan le Pealier, entretailheur d'ymaige; il relève le métier des merciers, le 14 avril 1547, comme mari de Maroie, fille de feu Lambert Surdelle (7).

Johan qui soie, c'est-à-dire Jean qui scie, entailheur d'imaiges; il emprunta, le 20 novembre 1548, une somme de 80 florins à Johan de Meers, mercier, citain de Liége (8).

Adrien Potz, entretailleur d'images, cité le 5 avril 1559, en même temps qu'*Antoine le Paige,* orfèvre (9).

(1) *Echevins de Liége,* convenances et testaments, 1419-1426, fol. 192.
(2) *Abbaye des Ecoliers à Liége,* cour des tenants, reg. n° 14, fol. 89.
(3) *Echevins de Liége,* œuvres, reg. n° 20, fol. 35.
(4) *Ibidem,* obligations, reg. n° 15.
(5) *Métier des charpentiers,* reliefs, etc., reg. n° 45, fol. 8.
(6) *Ibidem,* fol. 30.
(7) *Métier des merciers,* reliefs, reg. n° 58, fol. 41.
(8) *Echevins de Liége,* œuvres, reg. n° 178, fol. 228.
(9) *Ibidem,* plaintes, 1558-1560.

Jean Strick, entretailleur d'images, natif de Lille en Flandre; il relève, le 23 juillet 1658, le métier des merciers de Liége (1).

Les comptes de la collégiale Saint-Martin mentionnent le 9 juillet 1719, l'achat de blocs de sable pour le mausolée de l'évêque Eracle, fondateur de l'église Saint-Martin. Ce mausolée, placé dans le chœur de l'église, fut fait et sculpté, peint et doré par le sieur *Rendeux*; on lui paya de ce chef 180 florins, le 31 août 1719, et 60 florins, le 18 juillet 1720.

Maîtres Borrez et *Rendeux* furent chargés : le premier, de la boiserie, le second, de la sculpture de l'autel de Vechmael; ils reçurent de ce chef, le 23 janvier 1720, respectivement 160 et 40 florins.

Remi Dumont reçut, le 27 avril 1727, 231 florins pour avoir fait le tabulat de l'église de Grâce.

Sont encore cités dans les comptes de l'église Saint-Martin, divers payements faits, le 13 mai 1727, à *Julien Hallet*, pour avoir repoli la chapelle du Saint-Sacrement; le 26 juillet 1727, à *Noël Sauvage*, pour avoir défait la vieille tapisserie et replacé celle de M. l'échevin van den Steen; le 5 mars 1744, au sculpteur *Mignon* et, le 25 octobre 1744, au sculpteur *Drion*, pour confection d'étoiles.

Parmi les orfèvres employés par le chapitre de Saint-Martin, on trouve maître *Couvroy* qui fournit, le 27 mai 1745, quatre chandeliers et un calice d'argent; le sieur *Charlier*, orfèvre, payé en juillet 1716 pour une coupe de calice; *François du Pont*, qui, en mai 1719, reblanchit la grande remontrance; les orfèvres *Lamotte*, *Bassenge* et *Juny*, cités respectivement les 5 mars 1744, 25 et 29 juillet 1749.

Les fondeurs de cloches *Peter van den Gheyn* et *Le-*

(1) *Métier des merciers*, reliefs, reg. n° 69, fol. 450.

vache figurent dans les comptes, respectivement en août 1715 et août 1717. Le premier fondit la cloche d'Overlaer.

L'église Saint-Martin possédait un carillon : les comptes mentionnent quelques filets y remis, le 14 décembre 1713, par maître *Michel Burguet* et des réparations y faites, en 1714, par le sieur *Philippot;* le 13 juin 1731, le chapitre paya 10 florins 5 sols au carillonneur *Tarticlou,* pour avoir réparé le carillon (1).

L'art du fer forgé qui, depuis quelque temps, semble vouloir regagner en notre ville son ancienne réputation, comptait, au XVIe siècle, des représentants remarquables à Liége; et l'on venait de loin faire des commandes aux forgerons liégeois. Le 10 janvier 1545, Jehan Counotte, « serwier », s'engagea à livrer à l'abbé de Rolduc « une » marchandiese entre eux faite, de fier et overaige de deux » ramouwes de cherff, auvec deux ymaiges y afférantes à » la mode d'ung chandellier » (2).

Nous trouvons aussi, dans les registres aux reliefs du métier des merciers de Liége, la mention d'un artiste d'un autre genre « en son arte sans pareille », s'il faut en croire son épitaphe existant encore actuellement sous le jubé de l'église Saint-Jacques : André Séverin, natif de Maestricht, facteur d'orgues, bourgeois de Liége, releva le métier des merciers en cette ville le 16 juin 1629, comme époux de Gertrude Spina, fille de Cornélis Spina (3).

A la fin du siècle dernier, l'orfèvre Berryer jouissait à Liége d'une certaine notoriété; les membres du Tiers-Etat et les bourgmestres de Liége, décidèrent, par recès du 14 octobre 1790, la confection de médailles destinées aux

(1) *Collégiale Saint-Martin,* comptes de la fabrique, 1712-1768.

(2) *Echevins de Liége,* obligations, reg. nº 25.

(3) *Métier des merciers,* reg. nº 67, fol. 191.

bourgmestres composant l'Etat populaire; il fut arrêté que le sieur Berryer seul serait chargé de faire ces médailles; le bourgmestre Masson fut désigné pour veiller à ce qu'elles fussent frappées au titre convenable, et au prix d'une couronne et demie pour la façon; défense fut faite à l'orfèvre de laisser sortir le coin de ses mains. Berryer reçut, du chef de ces médailles, le 15 octobre 1790, une somme de 820 florins et 10 sous, dont il donna quittance le même jour (1).

ED. PONCELET.

Henri Wathier, sculpteur; François et Lambert Hardy, peintres, 1525; Gilles Hardy, peintre, 1565.

Le sculpteur Henri Wathier habitait, le 23 septembre 1529, le 1er octobre 1535 et encore le 28 novembre 1539, une maison sise en Féronstrée, à Liége, joignant vers le marché à la maison du Léopard et d'aval à la maison de la Clef « allant hors par derrière sur les Aires » (2). Henri Wathier est encore mentionné dans un acte du 19 juillet 1536 (3). Sa femme, nommée Catherine, figure dans un document du 6 février 1539 (4).

Le 30 avril 1541, François de Falle, dit de Savaige homme, donna à stuit, à Henri Wathier, la *nœve maison de savaige homme* (5).

Il est probable que ce sculpteur avait un talent spécial

(1) *Etat-tiers*, reg. n° 116, et papiers des Etats.

(2) *Echevins de Liége*, obligations, reg. nos 19 et 21.

(3) *Ibidem*, arrêts, 1536.

(4) « Catherine espeuse Henri Wauthier entretailleur d'images. » *Ibidem*, 1538-1541.

(5) *Ibidem*, obligations, reg. n° 23.

pour la confection des retables : M. Helbig a publié dernièrement un contrat fait, le 1er février 1525, entre Henri Wathier d'une part et Jean Lagasse, de la Boverie, d'autre part, pour un retable destiné à l'église de Fétinne (1).

Nous publions ci-après des actes relatifs à deux retables, dont l'exécution fut confiée à Henri Wathier ; on n'indique pas à quelle église le premier était destiné ; il était accompagné de volets historiés, dont la peinture fut confiée à François Hardy et représentait l'histoire d'Abraham, Jésus parmi les docteurs, le baptême de Notre-Seigneur et sainte Anne ; il n'est pas impossible, toutefois, qu'il ne soit question ici du retable de Fétinne, mentionné plus haut, pour les volets duquel le donateur, Jean Lagasse, s'était réservé d'indiquer les sujets.

Quant au deuxième retable, il fut fait en 1529, pour l'église de Grivegnée.

D'après le troisième acte que nous publions, il semble que Henri Wathier ne s'enrichit pas ; il achetait des couleurs à crédit et dut, le 23 septembre 1529, engager sa maison au profit du mercier Jacques de Hodaige, en garantie du payement des « densrees de coleurs » que celui-ci lui avait fournies.

Quant à la famille Hardy, elle fournit plusieurs artistes ; vers le milieu du XVIe siècle, on ne trouve pas moins de trois peintres de ce nom, savoir : François, que l'on rencontre en 1525, 1535 et 1551 (2) ; Lambert, frère du précé-

(1) *Revue de l'Art chrétien*, 5e série, t. V, p. 406.

(2) *Echevins de Liége*, obligations, reg. no 21, 7 avril 1535. Le 26 novembre 1551, Louis delle Thorette, procureur de la vénérable cour de Liége, transporte à François Hardi, peintre, citain de Liége, une maison, « deux chaffoirs par terre, scailhie et cortil devant et assieze, etc., séant en » la rue de Cosset paroisse Saint Jean Baptiste » à Liége. *Echevins de Liége*, œuvres, reg. no 192, fol. 295 et 313 vo.

dent, mentionné en 1525, 1537 (1) et 1539 ; le 9 juin de cette dernière année, un cri de perron des échevins de Liége lui intima l'ordre de faire pour A. Sterlen, curé de Lontzen, un tableau représentant saint Hubert, en fin or, avec un cerf et « deux bastons pasturalz » (2) ; enfin, Gilles Hardy, que M. Helbig cite parmi les peintres vivant à l'époque de Lombard, et comme auteur de tableaux que l'on voyait encore dans des églises de Liége, à la fin du XVIIe siècle ; en 1565, il habitait la rue Pecluse (3).

Gilles était, sans doute, le fils de Lambert ; celui-ci avait du moins un fils de ce nom qui, en 1544, eut le malheur de tuer un serrurier de Liége, nommé Gielet de Malpas ; ensuite d'une sentence arbitrale, la paix fut conclue entre le meurtrier et les enfants de la victime ; mais Gilles Hardy, ainsi que son père, durent s'engager à faire célébrer, en l'église Sainte-Catherine, un *Ave* pour l'âme du défunt et à payer aux orphelins 20 florins liégeois, pour les frais funéraires, et trois *éwalz du pays* (pèlerinages évalués en argent), pour amende honorable (4).

Jugement rendu par nous, les escheviens de Liege, à la somonsse du mayeur, l'an xvc et xxv, le xiiiie jour de julle.

Sur ce que Henry Wathier entailheur d'imaige euisse traict en cause pardevant nous Franchoy Hardy pondeur affin d'avoir livrement de quattre pièces d'ovraiges sur huysse de table d'autel, assavoir l'unne de l'histoire d'Abraham, l'autre de l'histoire de la dispitation de Dieu az docteurs, la troixemme de la

(1) HELBIG, *Histoire de la peinture au pays de Liége.*

(2) *Echevins de Liége,* cris du perron, reg. no 264, fol. 27.

(3) Acte du 14 mai 1565 : « maison en Pecluse joindant vers Saint-» Barthélemy à Gielet Hardy paintre. » *Ibidem,* œuvres, reg. no 285, fol. 356 vo.

(4) *Ibidem,* obligations, reg. no 25 ; acte du 20 septembre 1544.

baptisation faicte de nostre seigneur et la quattrème de Ste Anne et, par dehors lesdis huisse, telz ymaiges que deviseit estoit par leur marchiet ; pour à quoy opposer, ledit Franchoy s'estoit vanteit faire apparoir avoir furnyt audit ovraige ; car il seroit prouvé que en marchiet faisant pour le pris de diex florins n'avoit jamais esté dit ne conditioné que ledit Franchoy feroit la dorure et colleur des boires d'icelles quattre pièces d'ovraiges ; ains avoit expressément ce reserveit et dit que Lambert Hardy ossy pondeur les feroit et point ledit Franchoy son frère, qu'ensy fuisse iceluy Henry avoit fait marchiet auvec ledit Lambert affin de dourer toute la table à laquele les dictes quattres pièces d'ovraiges estoient afférantes et, en dit marchiet faisant, n'avoit autre choese esté deviseit que de faire lesdictes quattres pièces par dedens comme ellez estoient faictes, sens mencioner de ladicte dorure et colleur desdis boirs. Parquoy ledit Franchoy sostenoit dudit ovraige devoir estre absol. Par nous bin et diligemment visentées les provances et mostrances sur ce faictes par ledit Franchoy, contre lesquelles ledit Henry n'at aucune choese opposé ne alligiet, nous, sur tout ce meurement conseilliés, avons dit et jugiet alle somonsse dedit mayeur que, en vertu des provances par iceluy Franchoy sur ses escriptures faictes, nous l'absolvons du bannissement sur luy incoru, ensemble de marchiet dudit ovraige et pour d'iceluy avoir paiement desdis diex florins se satisfait n'en est ou il porat de ce, contre le dit Henry, avant parsuyr de loy.

Echevins de Liége, jugements et sentences, reg. no 22, fol. 150 vo.

Obligance, wagier et ségurté faictes l'an quinse cens et xxix, le xviiie jour de marce, maire Junccis, esquevins Tiribu et Maclet.

Johan Gerar et Loys de Belle Vaulx manans à Grivengnée mambours de l'égliese dedit Grivengnée sont obligiés en corps et en bins envers Henry Wauthier entretailheur d'imarges de

luy payer de rest de plus grande somme pour une table d'aulté, colombe et une tailhe, la somme de quarante florins communs de vingt aidans pièce et ce dedens la pentecoste prochaine et pour plus grande segurté ont reporté sus en la main dedit mayeur sy qu'en wagier et ségurté, leurs maisons, appendices et appartennances où ilz demeurent à présent au dit Grivengnée entre leurs joindans pour, à faulte de furnissement de l'oblegation prescripte, à icelle revenir par ung adjour de quinzaine et faire de wagier héritaige à nostre ensengnement, à la bonne foid. Et fut mis en warde.

Echevins de Liége, obligations, reg. nº 19.

Obligance, waigier et ségurté faictes l'an xv^c et xxix, le xxiiie jour de septembre, maire Junccis, eschevins Rickman et Tsgroetz.

Henry Wauthier entailleur d'ymaiges est obligiet en corps et en biens envers Jacque de Hodaige merchier de luy payer la somme de sauze philippus d'oir de Braibant ou leur valleur dedens la feste et forre de la Translation Saint Lambert prochain, qu'il cognissoit estre deyu audit Jacque pour densrées de coleurs à luy ledit Henry vendues, creues et délivrées. Et pour plus grande ségurté, ledit Henry reportat sus en la main dudit mayeur, sy qu'en waigière, la maison, appendices et appartenances qu'il posséde présentement extante en Féronstrée à Liége, joindante vers le marchiet à la maison de Lupar, pour ou cas que faultes ou empeschemens fuissent ci après trouvées en payement susdit, telles faultes furnir et recovrer sur ladite maison, en faisant d'icelle de waigier heritaige par adjour de quinsaine en la manier accoustumée. Et fut mis en warde.

Echevins de Liége, obligations, reg. nº 19.

Command fait en justice le ixe de jung xv^c xxxix, maire Junccis, eschevins Maclet, Miche et Onoffri.

Commandé fut par le dit maieur à maistre Lambert Hardi poincte, suyant sa cognissance, sur estre banni, d'avoir furni à

certain contract fait par et entre luy et sire Arnul Sterlen pasteur de Lontzen de painctre certaine ymaige de St Hubert en fin or, contenant v 1/2 pieds de loing avec ung cerff et deux bastons pasturalz, dont l'ung doit estre doré et l'autre tout simplement fait, en restitution des expositions à ly par ledit Sire Arnul faites sur ledit marchiet. Le tout, en ensuyant certaine cédulle contenant ledit contract et les dites expositions, ainsy subsignée *Arnuldus Stterlen* pastor zo Lonzen, et *Lambert Hardi* daultée de l'an mil ve xxxvii, le ixe jour de janvier; et ce endedans le jour Nostre Dame Assumption.

Echevins de Liége, cris du perron, reg. no 275, fol. 27.

Léonard de Bommershoven, orfèvre, 1532.

Aucun prince-évêque de Liége ne favorisa les beaux-arts autant qu'Erard de la Marck; c'est surtout à l'époque où il fit rebâtir le palais épiscopal que l'on constate l'élan que les encouragements et le zèle éclairé du prince donnèrent au mouvement artistique; les travaux commencés en 1526, ne furent terminés qu'en 1533; mais, dès le 17 juillet 1532, la restauration du palais était assez avancée pour que l'évêque pût y souper (1); dès le commencement de l'année 1532, Erard de la Marck s'était occupé de meubler sa nouvelle résidence; il ne se contentait pas de faire travailler les artistes liégeois, il fit aussi plusieurs acquisitions à Malines.

L'acte que nous publions, ci-après, est relatif à des ouvrages d'argenterie commandés par Erard à Léonard de Bommershoven et destinés à compléter la garniture de trois des buffets du palais; c'était d'ailleurs une commande princière; le poids total des divers objets façonnés par l'orfèvre s'élevait à 960 marcs d'argent, soit 224 et 1/2 kilogrammes,

(1) Gobert, *Les rues de Liége,* t. III, p. 29.

ce qui est énorme, surtout si l'on considère le prix élevé de l'argent à cette époque. C'était le prince lui-même qui, selon l'usage, fournissait le métal destiné à être mis en œuvre. On ne faisait de convention avec l'orfèvre que pour la façon, dont le prix était ordinairement de quatre à six florins par marc.

Remonstrance, obligance, wagier et ségurté faictes l'an xv^c et xxxii, le xxixe jour de may, maire Junccis, esquevins Tindeur, Ryckman, Onofry, Peronne et Gandavo.

Pardevant nous comparut Léonard de Bomershoven orphèvre, avec luy Collar fil de feu Cornelis d'Ans son gendre, lesquelz en présence de vénérable homme mesire Hubert de Tolnis chanoine et doyen de l'engliese collégialle Saint Johan-Ewangéliste en Ysle à Liége et de Philippe Pielvake maistre d'hostel de monseigneur métuendissime et illustrissime cardinal nostre prince, nous remonstrarent comment il avoit pleu à la grace de nostre dit très redoubté seigneur mectre en œvre ledit Léonard pour parfaire et aemplir trois buffets d'argent encomenchiés, dont convient avoir pour le premier buffet plumasse venant de Michiel orphèvre de Malinne deux flascons pesant chincquante mars; item, pour le buffet qui doit estre effonsé et relevé, venant de maistre Rambaul van der Dorp, il fault avoir premier, deux grand potz pesant cent et diex mars; item douze tasses auvec quattre couvercles pesant cent et quinse mars; item deux flascons pesant chincquante chincque mars; item unne navire pesante cent et vingt mars; item ung pot à l'eawe pesant trengte mars; item deux aiguires pesans trengte chincque mars; item douze gobeletz pesant soixante quinse mars; item, pour le buffet aux escailles de poissons venant de Marc Glaffer, premier, il fault douze tasses auvec quattre covertures pesans cent diex huyt mars, dont deisja en sont faictes et livrées troix,

par quoy fault défalker et oester trengte mars; item deux flascons pesans chincquante mars; item une navire pesante quattre vingts diex mars; item ung pot à l'eawe pesant trengte mars; item deux aiguires pesant vingt mars; item encour douze gobeletz auvec quattre covertures pesans soixante deux mars, tous lesqueles pièces d'ouvraiges, ledit Léonard les deverat faire et livreir endedens le Saint Johan-Baptiste prouchain venant en ung an pourveu que les estoffes et argent luy soyent livrées de part nostre très redoubté seigneur, telement qu'il n'en soit astargiet de son ouvraige. Et affin que la grace de nostre dit très redoubté seigneur soit tant mieulx asseurée dedit livrement, lesdis Léonard et Collard son gendre soy obligarent en corps et en bins, présens et futures, sur appréhention d'iceulx dedens closurre et dehors, envers nostre dit très redoubté seigneur monseigneur le cardinal, pour lequel lesdis sire Hubert et Philippe Pielvake son maistre d'hostel furent la présens ce acceptans, de livrer à sadite Grace en dedens ledit jour Saint-Johan les pièces et parties d'ouvraiges prédéclarées et servantes ausdis trois buffets. Et pour plus grande ségurté, furent sy conseilliés qu'ils, de leurs pures et libérales voluntés, reportèrent sus en la main dedit mayeur sy qu'en waigier et ségurté, assavoir ledit Léonard, premier, les maisons, appendices et appartennances qu'il possède de présent extantes en la céarie de nostre dit très redoubté seigneur, lesqueles ledit Léonard disoit estre vaillables, à deseur de tous charges, plus de trengte siex florins héritables liégoix; item deux maisons qu'il rend par lowaiges, extantes assés près de sa domicille, oultre tous treffons et at de cruys quarante florins héritables monnoie que dessus; item qui luy rend Henry de Rosu sur unne maison extante en ladite céarie, deux florins héritables; item deux maisons, jardins et preis qui vallent ligement audeseur des redevablités, extans en Bèche, diex florins héritables; item encour ung jardin extant endit Bèche dequel ledit Lynar dist qu'il aroit bien, à deseur de tous charges, nueff florins héritables; item autres trois maisons extanttes endit Bèche ausquelles ledit Lynar at mis plusseurs

remidremens ainsy qu'il dist et réfections, telement que ledit héritaige est vallable, plus que tous treffons, diex florins héritables; item sur la maison de Healme, en Choke oultre Moese, deux florins héritables; item sur unne maison extante sur le pont d'Isle à Liége qui tient Johan delle Boverie, quattre florins héritables; item les biens meubles et ustensiles dedit Linard ne voldroit donner avec ustilles de forge et semblables pour deux cens florins de Rin d'oir et plus; le tout ainsy que ledit Lynard disoit. Et ledit Collard, premier sa maison, scaillie et assieze à touttes ses appartennances où il maint à présent séante en Géraidrie à Liége entre ses joindants et généralement tous et singuleirs leurs autres héritaiges, cens, rentes et bins héritables meubles et immeubles, présens et futurs pour, à faulte de furnissement et accomplissement entyer des choeses, pièces et parties prénarrés, à iceulx povoir revenri par ung adjour de quinsaine et faire de wagier héritaige à nostre enseignement en la manier accoustumée sens déception, fraude ne malengien. Et fut mis en warde.

Echevins de Liége, obligations, reg. n° 20.

Peter de Malines, peintre, 1538.

Encore un artiste endetté, sans doute, ce Peter de Malines, puisque, le 22 novembre 1538, le verrier Dirick van Halle fait mettre arrêt sur ses armes et sur ses patrons.

(Le 22 novembre 1538), Dirick van Halle voirier, par ban arrier il miesme at fait deminer le premier fois sur Peter de Malinne pondeur, ung coirset d'assier avec un gorgerin et unne secrête appelleit cabaset; item unne picque et ung hocqueton de noir drap, ensembles xxvi à xxvii pièces de pattron des figures de le pocalips et autres de la Passion Nostre Seigneur; registré le xxe jour de novembre an susdit; item le secund

jour de décembre au susdit, fist ludit Dirick deminer le secund fois en suivant le premier.

Echevins de Liége, arrêts, 1538-1540.

François Borset, sculpteur, 1551.

L'acte suivant concerne l'entretailleur de pierres François Borset que, sur les dires de Ferdinand Hénaux, on a considéré quelque temps comme l'architecte du palais de Liége ; cet artiste habitait en l'*Yslea des Fratres,* non loin du couvent des frères Hiéronimites qui se trouvait sur l'emplacement de l'Université actuelle.

Remostrance, obligance, wagier et ségurté faictes l'an xv^c^ et chincquante ung, le septemme jour d'aoust, maire Miche, eschevins Maclet, Racket et Serville.

Pardevant nous comparurent Francheu Borset entretailheur de pieres, d'une part, et Arnult Loren syque recepveur et partie faisant pour et au nom de la compangnie et confreternité de la glorieuse vierge Marie fundée en l'engliese parochiale saincte Katerine en Liége, d'aultre. La endroit les dites parties nous remostrarent comment ledit Francheu et ceulx de ladite compangnie entyrement avoit fait certain contract et appointement touchant certainne table d'aulteit que ledit Francheu serat tenu faire aux devisses, manniers et conditions qu'ilz l'avoient fait rédigier par escript sur ung volumme de pappier pardevant nous exhibueit dont le tenurre duquel s'ensiet de mot à aultres : L'an quinse cens et chincquante ung, le dernier jour de jullet, en la maison de Toison d'or séante en Nouvice à Liége, fut par Franchoy Borset entailheur d'imaiges promist faire, livrer et achever certainne table d'aulté pour repozeir et asseoir sur l'aulté Nostre damme, saincte Anne et Saint Michiel en la chappelle condist de la glorieuse vierge Marie en l'engliese parochiale saincte Katherinne, en tele fachon, forme et mannier voir

d'ovraiges d'entailheries de pieres comme cy embas déclareit serat, qu'il ledit Franchoy en at oultredonné le patron à Martin de Halinghen vinier, maitre et plusseurs autres confrères de la compagnie de ladite Vierge Marie, liquel patron ilz ont arrier eulx; et laquelle table deverat estre de stoffles, asscavoir les rons pillers de jaspe, les molleurs de pieres marmes pollies et les ymaiges de blanches pieres les plus finnes, excepté albasse; entendu que teldit ovraige, suyant le marchiet fait par ledit Franchoy auvec lesdis maistre et confrers, deverat estre acheveit en dedens ce jourd'huy en ung an prochain. Pour, quant tel ovraige fait par ledit Franchoy serat, povoir par luy et lesdits de la dite compangnie prendre d'ung costé et d'aultre deux ovriers et ad ce cognisseurs pour en faire estime et, leur raport oyu par seriment qu'il deveront à cest occasion oultrer de tele visitation, lesdits de ladite compangnie, en vertu de l'option par ledit Franchoy a eulx donnée, deveront défalker et rabattre hors ladite estimme le tyr denier. Et pour furnir à solution des deniers que ledit ovraige porat monter, le recepveur des biens et revenues héritaubles partennans à ladite confrairie, cuy qui le serat pour le temps, serat tenu paier audit Franchoy ou à ses ayans causes annuelement le cannon de siex muyds de spelte, lesquelz cannons, suyant l'effraction, soy deveront défalker hors la somme intégrale que ledit ovraige porat aschendre et monter... etc. Et pour assurance de l'accomplissement du contrat, François Borset oblige « sa maison et assieze à toutes ses appartennances, extante en l'yslea des fratres ou il maint à présent », etc.

Echevins de Liége, obligations, reg. n° 28.

Jean Greuninx, peintre, 1624.

Quoiqu'il ne soit question, dans les documents ci-après, que de la peinture d'un autel et de statues destinés à l'église paroissiale de Saint-Etienne, à Liége, nous croyons pouvoir ranger Jean Greuninx parmi les artistes ; nous savons, en

effet, que les peintres de premier ordre eux-mêmes ne dédaignaient pas de polychromer les œuvres des sculpteurs et des statuaires. Nous avons parlé précédemment (1) d'un autre peintre du nom de Greuninx, portant le prénom de Georges et qui vivait à la même époque.

Le huyctième jour de décembre an 1624, en présence de moy notaire subescript et des tesmoins embas dénommez, personnellement constituez damoiselle Gertrud Masset vefve de feu honorable Guilhaume Louvriex, d'une, et M. Jean Greuninex maistre peintre bourgoix de Liége, d'autre. Lamesme les parties susdites ont contracté par ensemble en la mode, forme et manière suyvante, scavoir que ledit M. Jean at promis et prins à charge de dorer et peintre les bois et bordurres d'une aultel que laditte damoyselle fait ériger au grand aultel de l'égliese parochialle Saint Estienne, en quel bois y sont comprins l'image de la Vierge, de Saint Estienne et de Saint Guilheame, aultant riche et sumptueux, magnificque et beau que faire se peult, suyvant le dire de cognoisseurs maistres peintres et ce ens cy et quinses jours après le Noel prochain, voir que la tablette ou escriteau doit estre d'or et les lettres d'ombraige et les huysses du cyboire du saint Sacrament avec touttes les molures allenthour tout plain d'or, suyvant la forme et modelle que ledit maistre Jan at monstré, blanchissant les bois où la dorurre doit estre applicquée ; et ce parmy la somme de cent vingte cincque florins brabant que ladite damoiselle at promis payer audit M. Jan aussy tost que sa besoingne serat achevée.

(Signé) G. Massetz, relicte de feue Louvrix.

(Signé) Jan Gruninck.

(Signé) Antho. Etten, notaire st., présents Lambert Collin, scrinier, et Catherine d'Awyr, tesmoins.

Notaire Ant. Etten, n° 1,083, fol. 100.

(1) Voy. p. 109.

Gabriel Lambertin, peintre, 1659-1677.

L'acte publié ci-après est un contrat, par lequel Jean-Michel de Lathour engage, pour deux ans, son fils Jean, en qualité d'élève, chez le peintre Gabriel Lambertin. Celui-ci était bourgeois de Liége et avait épousé la demoiselle Jeanne Everardi, fille de Théodore Everard, marchand, aussi bourgeois de Liége et de Catherine Conrardy, sa première femme. Théodore Everard épousa, en deuxièmes noces, Marguerite Lambertin. Gabriel Lambertin possédait, en 1677, une maison sise rue Tête-de-Bœuf (1).

L'an mil siex cent chincquante neuff, du mois d'april le vingtième jour, comparurent pardevant moy puble notaire soubsigné, en présence des tesmoins embas dénomez, honorable Gabriel Lambertin pintre, d'une et maitre Jean Michiel de Lathourre, d'autre parte, lequel Jean Michiel deuxième comparant at esté ainsy advisé et delibéré qu'il at louué et engagé par cestes son fils Jean audit s^r Gabriel premier comparant présent et acceptant, l'espace de deux ans enthiers et consécutives, à commencer la date de cestes et à finir au mesme temps lesdits deux ans révoluz, pour apprendre l'arte de pintre et faire et servir généralement ledit s^r premier comparant en tout ce qu'appartient à l'exercice de ladite arte, à condition touttefois que si ledit Jean fils dudit Jean Michiel deuxième comparant se venoit pendant lesdits deux ans à débaucher et s'en aller ou en la guerre ou aultre parte, qu'il seroit après son retour dans la ville tenu de parfaire et accomplir le reste desdits deux ans qu'il aurat manqué, avant son départ, d'accomplir.

A tout quoy ledit maistre Jean Michiel s'at obligé comme il s'oblige par cestes soub obligation de sa personne et biens meubles et immeubles présents et futurs. Et pour le premis

(1) *Actes du notaire Heussen,* des 24 décembre 1660, 27 mars 1661 et 8 février 1669; *Acte du notaire Dujardin,* du 21 février 1677.

renouvellé ou que besoing, ledit deuxième comparant at constitué tous porteurs de ceste. Sur quoy, etc. Ce at esté ainsy fait et passé et stipulé les an, mois et jour susdits, en la maison dudit s^r premier comparant sieze en la rue Teste de beuf soub la paroiche de s^t Martin en Liége, en présence de honorable s^r Jean Thonnon et mre Jean Herman comme tesmoins appellez.

(Signé) MATH. HEUSSEN, notaire au premis requis, in fidem.

Marque de M. JEAN MICHIEL DE LATHOUR.

(Signé) GABRIEL LAMBERTIN.

(Signé) JEAN THONON.

(Signé) JEAN HERMAN.

Notaire Mathieu Heussen, n° 1738, fol. 134.

Gaspar Virel, graveur, greffier d'Ans et Mollins, 1677; Guillaume Evrard, sculpteur et statuaire, châtelain de Seraing, 1774.

Jadis, de même qu'à présent, la carrière des beaux-arts n'était pas toujours fort lucrative pour ceux qui l'embrassaient ; certains peintres n'auraient pu subsister « en se » tenant dans les régions élevées de leur profession » : comme nous l'avons vu précédemment, Lambert Lombard, à l'âge de 23 ans, polychromait des statues.

Vers le XVIe siècle, les souverains et certains seigneurs trouvèrent un moyen d'encourager les artistes, sans blesser leur dignité; ils leur conférèrent des fonctions civiles ou judiciaires *sine cura*, mais non *sine fructu*, dont les émoluments leur permettaient de se consacrer tout entier au perfectionnement de leur talent.

Pour citer quelques exemples de cet usage, Lambert Lombard fut nommé par l'évêque de Liége, greffier de la cour d'Avroy (1553-1566) et aussi concierge de la maison

et vignoble du Chief d'or; le sculpteur Thomas Tollet fut également greffier d'Avroy, à partir de 1566 (1).

Au siècle suivant, Maximilien-Henri de Bavière suivit l'exemple de ses prédécesseurs, notamment à l'égard du graveur et orfèvre Gaspar Virel, auquel il avait donné l'hospitalité dans son propre palais; il lui conféra, par dépêche du 29 août 1677, le greffe de la cour de justice d'Ans et Mollins. Peu de temps après, Virel, déjà assez avancé en âge, demanda et obtint, le 10 juin 1678, de pouvoir disposer en faveur d'une personne compétente de l'*expectance* du greffe, laquelle fut accordée à Louis-François Godart. Celui-ci s'engagea, le 31 décembre 1681, à payer à Virel, lorsqu'il serait en possession de son office, une somme de 435 patacons, « pour une reconnoissance (2). »

Au XVIIIe siècle, le statuaire et sculpteur Guillaume Evrard (3) fut appelé par l'évêque de Liége aux fonctions de châtelain du château de Seraing; plus tard, le 30 août 1774, le prince François-Charles de Velbruck le nomma premier sculpteur et inspecteur de ses bâtiments (4); le 3 mai 1784, le chapitre de Saint-Lambert, *sede vacante*, continua à Evrard l'office de « concierge » du château de Seraing (5).

Commission de premier sculpteur et inspecteur de nos bâtiments pour Guillaume Evrard.

François-Charles, etc. A tous ceux qui les présentes verront, prenant en considération la capacité, zèle et attachement de Guillaume Evrard, châtelain de notre château de Seraing, et

(1) HELBIG, *Lambert Lombard*, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1892.

(2) *Acte du notaire Dujardin*, du 31 décembre 1681.

(3) Voy. la notice consacrée à cet artiste par M. J.-E. DEMARTEAU, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI, p. 137.

(4) *Conseil privé*, Commissions, reg. no 142, fol. 9.

(5) *Cathédrale Saint-Lambert*, Commissions, reg. no 37, fol. 49 vo.

voulant lui donner les marques de notre bienveillance principale, nous l'avons nommé et établi comme par les présentes, le nommons et établissons notre premier sculpteur et inspecteur de nos bâtiments, aux droits et prérogatives qui y appartiennent ; car ainsi nous plait-il. Donné au château de Seraing sur Meuse, le 30 août 1774.

(Signé) FRANÇOIS-CHARLES.
(Contresigné) DE LONGRÉE.

Conseil privé, commissions, reg. n° 142, fol. 9.

Englebert Fisen, peintre de Maximilien-Henri de Bavière, évêque et prince de Liége, 1685.

Les papiers de famille d'Englebert Fisen (1) portent que cet artiste fit, en 1682, le portrait de Son Altesse Electorale Maximilien-Henri de Bavière et le chiffre 0 mis en regard de l'annotation indique clairement que Fisen ne reçut, pour ce travail, aucun salaire en argent.

L'acte qui suit explique le fait et nous apprend que Fisen reçut, pour prix de ses services, une patente de peintre du prince-évêque ; elle lui valait, entre autres, le privilège d'être exempt des impôts de la cité.

PRINCE SÉRÉNISSIME,

Remontre tres humblement à V. A. Sér^me^ Englebert Fizen peintre que luy ayant été commandé de se rendre en sa ville de Cologne pour faire son pourtrait, il s'y rendit promptement et luy présenta un, dans lequel il avoit peint les chasteau et jardin de Modave, qu'elle eut la bonté d'agréer, et comme elle estoit pour lors un peu indisposée, elle remit son pourtrait à faire en grande forme à un autre temps, et cependant elle l'honnora d'une patente d'un de ses peintres, voulant qu'il jouiroit des mesmes franchises, liberté et exemptions dont jouissent

(1) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. I, p. 31.

ceux qu'elle a prin à son service, lesquels demeurent exempts comme fait foy la patente icy jointe (1).

Cepourquoy il se retire vers V. A. S. et la supplie très humblement d'ordonner qu'il soit tenu pour exempt des impost de sa cité.

Quoy faisant.

(Signé) ENGLEBERT FIZEN.

Apostille : S. A. Sérénissime déclare le remontrant en qualité de son peintre exemt des imposts de sa Cité, ordonnant aux bourguemestres, magistrats, fermiers et tous autres auxquels il touche de s'y conformer et de laisser jouir paisiblement ledit remontrant de laditte exemption. Donné au Conseil de saditte Altesse, le 15 9bre 1685.

Conseil privé, dépêches, reg. n° 35, fol. 13 v°.

Les peintres de la cité de Liége et le métier des orfèvres.

Jusqu'au XVIIe siècle, les peintres de Liége n'avaient fait aucune difficulté pour acquérir ou relever le métier des orfèvres dont ils étaient considérés comme un des membres.

D'ailleurs, ni au XVe siècle, ni au XVIe, aucun artiste n'aurait songé à se croire amoindri par cette formalité ; au contraire, faire partie d'un métier était, pour eux, un titre d'honneur dont ils ne manquaient pas de se prévaloir à l'occasion.

Cette manière de voir changea, dans la suite, tant chez les peintres que chez les sculpteurs ; les motifs de ce changement sont les transformations qui s'opérèrent peu à peu dans les corporations liégeoises et qui firent diminuer leur importance, tant au point de vue professionnel que sous le rapport politique (2) ; le règlement de Maximilien-Henri de

(1) Cet acte n'a pas été transcrit dans le registre du Conseil privé.

(2) Comme on a pu le constater ci-dessus (pp. 109-111) plusieurs peintres

Bavière, du 28 novembre 1684, en supprimant les métiers comme corps politique, réduisit encore le rôle jadis si brillant des antiques corporations.

Il semble aussi qu'à la fin du XVIIe siècle, un certain orgueil succéda chez les artistes à la naïve simplicité de leurs prédécesseurs, orgueil qui fit trouver humiliant aux peintres et aux sculpteurs d'être soumis aux mêmes règles que les bijoutiers et les *scriniers*. Ce sentiment se fait jour dans un mémoire émanant des peintres de Liége en 1715 et publié ci-après (1), où l'on trouve : « c'est une erreur de » vouloir faire croire qu'aucun peintre ne peut exercer » publiquement la peinture ni vendre ses tableaux, sans » avoir acquis ou relevé le métier des orfèvres, car la pein- » ture est un ART qui n'a aucune dépendance du métier des » orfèvres et si les peintres relèvent ledit métier, ce n'est » que parce qu'ils manient les feuilles d'or pour les appli- » quer sur quelque matériaḷ. »

D'autre part, certains artistes désiraient se soustraire à l'obligation d'être d'un métier, tout simplement pour éviter le payement du prix de l'acquêt ou du relief.

Déjà le 1er février 1623, on trouve une réclamation adressée au Conseil de la ville de Liége, par la veuve du sieur Riske, maître-peintre de la cité, contre les officiers du métier des orfèvres et qui se rapporte sans doute à la dépendance dans laquelle se trouvaient les peintres vis-à-vis de la corporation des orfèvres (2).

Le 2 avril 1677, les magistrats communaux, considérant que les travaux de Jean-Baptiste Wons étaient plutôt de la

considéraient encore au XVIIe siècle, les privilèges attachés à la possession des métiers comme assez importants pour relever ceux auxquels ils avaient droit comme fils ou beaux-fils de maîtres.

(1) Voy. p. 146.

(2) *Recès de la cité*, t. VI, fol. 553-555.

peinture que de l'orfèvrerie, l'avaient exempté du relief du métier (1).

Cependant, après cette date, on trouve encore plusieurs peintres relevant ou acquérant le métier des orfèvres. Nous publions ci-après un de ces reliefs, fait le 28 mars 1713.

Le 11 mai 1769, un édit de Charles d'Oultremont, évêque et prince de Liége, exempta les peintres de la cité de toute acquisition ou relief de métier (2).

Dans les Pays-Bas, où la situation des artistes vis-à-vis des corps de métier avait été la même qu'à Liége, un décret impérial proclama l'émancipation des beaux-arts, le 13 novembre 1773; il décida que la peinture, la sculpture, la gravure et l'architecture ne dérogent point à la noblesse et que tout le monde peut exercer librement ces arts et vendre ses ouvrages, sans être sujet à se faire inscrire dans des métiers, corps ou compagnies quelconques (3).

L'an mille sept cent et traise, du mois de mars le vingt huitième jour, du temps des sieurs commissaires intendants et Joseph Jury gouverneur du bon mestier des orphèvres et membres en dépendants, scavoir graveurs, brosdeurs, pintes, voiriers, vitriers, spéeliers, sporniers, imprimeurs, librairs, selliers, gorliers et autres de la noble cité, franchise et banlieu de Liége, relevat nostre dit bon mestier, le sieur Piere de Loye pinte pour fils de maitre, selon le recès arrivé pardevant messieurs les bourghemaistres en daete du 24 courant, ayant passé le sériment accoutumé.

En foy...

(Signé) N. Amoré, greffier des orphèvres, *per registrum*.

Archives des métiers de Liége, reliefs divers.

(1) *Recès de la cité*, t. XIV, fol. 139.
(2) *Ordonnances de la principauté de Liége*, 3e série, vol. II, p. 581.
(3) Devillers, *Le passé artistique de Mons*, p. 61.

Marchands de peintures à Liége, 1715.

Un acte de l'an 1688 (1) nous a déjà appris que les peintres liégeois n'aimaient pas la concurrence des artistes étrangers; les actes ci-après, relatifs au différend qui surgit en 1715, entre les peintres de Liége et Guillaume Verpoorten d'Anvers, marchand de peintures, nous donnent des détails intéressants à ce sujet, de même que sur la formalité à laquelle étaient soumis les peintres, de relever le métier des orfèvres, formalité dont nous avons parlé à l'occasion de la pièce précédente.

Les difficultés qui survinrent à Liége entre les peintres et les marchands de peintures étrangers, se présentèrent dans d'autres villes encore; dès l'an 1639, les échevins de Mons avaient, à la demande des peintres de cette ville, défendu aux étrangers de venir vendre aux enchères des peintures à Mons; le 12 novembre 1654, interdiction fut de nouveau faite aux marchands de vendre aucun tableau en dehors de la foire. Cinquante ans après, de nouvelles difficultés surgirent encore à Mons à ce sujet; de nombreux marchands et bourgeois et même des peintres de cette ville faisaient venir des tableaux d'Anvers et d'autres lieux et les débitaient en ville aux enchères ou autrement; les connétables de la corporation des peintres firent valoir leurs griefs à ce sujet et les échevins portèrent, le 26 février 1701, interdiction à tous peintres et marchands de vendre à l'encan aucun tableau ou peinture venant de l'étranger, excepté pendant la foire ou la procession de Mons (2).

(1) *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. IV, p. 270.

(2) Devillers, *Le passé artistique de Mons*, p. 94. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, pp. 474-476.

A Son Altesse Sérénissime en son Conseil Privé,

Remontrent en deu respect les peintres de votre Cité de Liége qu'ils ont passé à grands fraix toutte leure jeunesse à s'appliquer à la peinture pour avoir de quoy fournire à leure subsistence pendant le reste de leure vie; il est cependant que lorsqu'ils se flattent de pouvoir recueillir les fruicts de leures veilles et de leurs travaux, des marchands étrangers viennent chaque année en cette cité pendant la foire vendre des peintures et quoyque les remontrants seraient en droit de s'en plaindre par raport à ce que s'ils se présenteraient avec des peintures pour les vendre dans les lieux d'où ces marchands sont sortis, ils sont bien persuadez qu'on ne le leur permettrait pas, ainsi qu'on l'at veu plusieures fois; néantmoins, ils passent au dessus de cela, mais ils ne croient pas pouvoir dissimuler plus longtemps de porter leures plaintes à S. A. S. E., pas seullement de ce qu'outre la quinsaine de la foire on permet à ces marchands de vendre leures peintures, le plus souvent dans votre palais et même plusieures fois par an, et qui plus est, de les vendre à la baguette, ce qui ne se souffre dans aucun endroit bien policé et ne se souffrirait à l'égard des marchands de tout autre négoce, en sorte que les remontrants, qui sont vos sujets icy établis avec leures familles, aiant acquis ou relevé le mestier, payant les impots de l'Etat et de la ville ont de la peine de trouver de l'ouvrage, aiant le malheur de veoir des étrangers leur enlever par cette pratique le pain de la bouche et qu'après avoir ramassé une bonne somme d'argent ils retournent chez eux et l'y dépensent. C'est pourquoy les remontrants se retirent en très profond respect vers S. A. S. E., la suppliant très humblement de faire attention au premis et en ce faisant de vouloir estre servie de deffendre sérieusement à tous marchands étrangers d'amenner à l'avenir en cette cité des peintures pour les y vendre hors du temps de la foire et dans aucun temps à la baguette, sous peine de confiscation de leures peintures.

Quoy faisant ils ne cesseront de faire des vœux au Ciel pour la conservation de la personne de S. A. E.

(Signé) J. Riga, Jean Baptiste du Moulin,
au nom de touts les peintres de cette ville.

Apostille : S. A. S. E. ordonne que la présente soit communiquée aux marchands étrangers de peintures pour y dire ens la première séance de ce Conseil. Fait au Conseil de Sadite Altesse, ce 4 Novembre 1715.

A Son Altesse Sérénissime Electle en son Conseil Privé,

Guilleaume Verpoorten bourgeois et marchand d'Anvers ayant examiné la requête icy jointe servie en ce conseil et luy intimée le 4 du courant de part quelques peintres de cette ville y contredira, premièrement d'estre venu à Liége avec des peintures, à grands fraix, sous la foy publicque de la foire franche et libre accordée par les sérénissimes, vos illustres prédécesseurs, nomément par les princes Englebert de la Mark, l'an 1350 le 24 mars, le cardinal Erard de la Mark, l'an 1534 le 20 octobre et en après, Maximilien-Henri qui ont accordé un marché franc de touttes sortes de marchandise avec pouvoir à un chacun de les vendre comme bourgeois ou concitoyens de cette ville annuellement et franchement à la St Simon et St Jude, sans payer tonlieu aucun, maltote ny autres imposts, l'espace de trois semaines, à durer à perpétuité ensuitte dudit édit du prince Englebert. Nonobstant le premis, le remontrant aiant payé tous les impôts de cet Etat doit d'autant moins estre empêché à vendre lesdittes peintures à la baguette que, par là, il at apporté un profit notable à cette ville, comme aussi par les dépences qu'il y fait journalièrement avec sa famille et que ce serait contre la tenure dudit édit du prince Englebert et contre la bonne foy et le bon voisinage, même contre ce qui s'est toujours pratiqué.

Ce qui est d'autant plus raisonnable que lors que les peintres de Liége vont en Anvers, le magistrat leur permet de vendre leures peintures ainsi qu'ils le treuvent à propos, laissant aussi

vendre aux Liégeois dans laditte ville, tous les ans, des millions de livres de fer, des houilles et autres denrées et marchandises.

Outre que les peintures que le remontrant at amenné icy ne font aucun préjudice aux peintres de cette ville, d'autant qu'il ne s'en fait pas de semblables dans ce pays.

Cause pourquoy, il supplie très humblement saditte Altesse pour qu'attendu les empêchements susdits qui causent audit remontrant des gros intérêts, elle soit servie de prolonger une quinsaine après la foire finie, pour vendre et se défaire par ledit remontrant des peintures susdittes et les exposer à la baguette.

Quoy faisant.

(Signé) Guilhelmus Verporten.

Apostille : S. A. S. E. ordonne que la présente soit communiquée aux peintres de cette Cité pour y dire ens la première séance de ce Conseil. Donné au Conseil de saditte Altesse, ce 7 novembre 1715.

A Son Altesse Sérénissime Electorale en son Conseil Privé,

Après que les peintres de cette cité remontrants ont déclaré dans la requête qu'ils ont eu l'honneur de présenter à votre Altesse, qu'ils ne prétendaient pas empescher les marchands étrangers de venir vendre en cette cité des peintures pendant le temps de la foire, c'est en vain que Guilleaume Verporten, marchand de peintures, a étalé dans sa réplicque jointe le privilège de la ditte foire, laquelle dure seulement quinzes jours et pas trois semaines ainsy qu'il tache de figurer, puis qu'il est notoire qu'elle a esté fixée aux terme de quinze jours par feu le prince Jean-Louis de glorieuse mémoire; par ainsy, il ne doit pas avoir de difficulté là dessus.

C'est aussy en vain que, pour appuier sa prétention de vendre à la baguette ses peintures, il appelle à son secours l'édit du prince Englebert de la Marck au suject de la foire, puisqu'il ne fera pas voir que cet édit donne droit aux marchands étrangers

de vendre à la baguette leurs marchandises et denrées pendant la foire, en sorte que partie adverse a le plus grand tort du monde de vouloir vendre à la baguette.

Et si, en entrant dans le païs avec ses peintures, il a payé les impos de l'Etat, il a fait ce que lui et touts autres marchands de quelques sortes de marchandises se puisse être sont obligez de faire pour éviter confiscation de leurs marchandises ; aussy, les marchands d'autres denrées ou de bestail qui se rendent en cette cité pour les débiter et vendre pendant la foire, font pareillement des fraix, mais ils ne prétendent pourtant pas d'être en droit de faire vendre à la baguette et, après le temps de la foire, ils s'en retournent avec les marchandises qui leur restent sans prétendre droit de les vendre à la baguette; il n'y a donc pas de raison pour le permettre à partie adverse, ni de privilège qui l'autorise.

D'ailleurs, il a tort de dire que par les peintures qu'il amène en cette ville, il ne fait aucun préjudice aux peintres, et cela sous le spécieux prétexte qu'il ne s'en fait pas de semblables dans ce pays.

Il est bien vray qu'il ne s'en fait pas icy des semblables, s'entend d'aussy mauvaises peintures et de si peu de durée que la pluspart de celles que ces marchands étrangers amènent et débitent en cette cité; mais, malgré cela, la vérité est que, par là, il se fait un très grand préjudice aux remontrants, puis que les bourgeois qui ont achepté de ces sortes de peintures se passent d'en achepter d'auttres des remontrans ou de leur donner commission d'en faire, en sorte que, par ce manège, ils se trouvent sans ouvrage et beaucoup sans avoir de quoy fournir à l'entretien de leur famille.

C'est en imposer que de dire que, lorsque les peintres de cette cité vont en Anvers avec des peintures, le magistrat leur permet de les vendre, beaucoup moins à la baguette; aussy les remontrants défient partie adverse de pouvoir le justifier, ou faire voire que les remontrants y ont jamais été avec des peintures pour vendre.

Les remontrants ont autant plus de sujet de se plaindre que l'adverse a osé faire mettre sur la Gazette qu'il était arrivé en cette ville avec des peintures de Rubens et de Vandeick, par où il veut faire entendre qu'il auroit des originaux de la main de ces grands maitres, quoy qu'il n'en aient pas, ou autres pièces que de méchantes copies qu'il voudrait faire passer pour des originaux et ainsy tromper le public.

En outre, ils ont l'honneur d'informer vottre ditte Altesse Sérénissime Electorale que les dits marchands étrangers ont esté assé téméraires que de commencer hier, ensuitte des affiches publicques qu'ils ont fait, vendre leurs peintures à la baguette sans en avoir obtenu permission, et ce, en mépris de votre authorité principal et détriment des remontrants qui supplient partant, S. A. S. de vouloir y remédier par les moyens le plus convenables et que, reconnoissant la justice de leurs plainte de ne faire pas de difficulté d'accorder l'effet de leurs demande.

Quoy faisant.

(Signé) SWENNEN, au nom des remontrants.

Apostille : S. A. S. E. déclare qu'il est permis aux marchands peintres estrangers de vendre et débiter pendant le temps de la foire tant seulement. Fait au Conseil de sadite Altesse, le 9 9bre 1715.

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME ELECTORALE EN SON CONSEIL PRIVÉ,

Remontrent en dû respect les peintres de cette cité que votre Altesse aiant fait attention sur la justice de leurs plaintes, elle n'a pas voulu accorder à certain Verpoeten marchand d'Anvers, autre terme que celluy de la foire pour vendre les peintures qu'il a amennées et cela nonobstant plussieurs remontrances qu'il a eu l'honneur de faire en ce conseil, aiant par la reconnu l'auctorité principale et que, sans la permission expresse de S. A., il ne pouvoit étaler ni vendres aucunes peintures après le temps de la foire écoulé; il est cependant, Monseigneur, que ce même marchand, quoy qu'insinué de la déclaratoire de V. A., comme on

voit de la relation du nottaire qui va jointe, s'est présumé du depuis de tenir ses peintures étalées dans le cloitres de Saint-Barthelemi et, qui plus est, d'en vendre encor hier matin et l'après midi, avec grand mépris de l'autorité principale; mais les remontrants sont persuadez que V. A. ne souffrira pas qu'un étranger vienne ainsy luy insulter jusques dans sa capitale et donner une atteinte à ses régaux en méprisant et violant ses ordonnances les plus justes, même au grand scandal et préjudice de ses sujets.

Cause pourquoy, les remontrants se retirent derechef vers V. A. S. E., la suppliant très humblement de vouloir y pourvoir, soit en ordonnant à son officier de se saisir du dit Verpoeten ou de le mettre en arrêt lorsqu'il sera retourné à l'auberge, ou de telle aultre manière qu'elle jugera à propos, pour le maintien de ses régaux et de l'auctorité principale.

Quoy faisant.

(Signé) L. Swennen, au nom des remontrants.

Apostille : S. A. S. E. déclare qu'il n'a pas été permis à Guilleaume Verpooten marchand de peintures étrangères de débiter et étaller ses peintures après le terme de la foire, ordonnant que la présente luy soit communicquée pour qu'il ait à s'en désister à peine d'y être pourveu. Fait au Conseil de saditte Altesse, le 14 novembre 1715.

A Son Altesse Sérénissime Electorale en son Conseil Privé,

C'est avec bien du regret que les peintres de votre cité de Liége se trouvent encor obligez de porter plaintes à votre Altesse au sujet de Guilleaume Verpooten marchand des peintures étrangers. Car, après que votre Altesse, par apostille du 14 courant, luy insinuée, ainsy que fait foy la relation du notair cy jointe, a eu déclaré qu'il ne luy at pas été permis de débiter et étaler ses peintures après le terme de la foire et qu'elle luy

a ordonné à s'en désister à peine d'y être pourveu, les remonstrants n'auroyent jamais cru que cet homme étoit si téméraire que de tenir encor, comme il fait, ses peintures étalées de la même manière qu'elles estoyent durant la foire, de sorte que, se raidissant ainsy contre les ordonnances de Votre Altesse, il en fait manifestement le jouet au grand scandal du public, ce qui est d'un pernicieux exemple et ne scauroit estre trop sévèrement punis.

C'est pourquoy, les remonstrants supplient très humblement Votre Altesse Sérénissime Electorale de vouloir y pourvoire de la manière qu'elle jugera à propos pour le maintient de son authorité et de ses régaux.

Quoy faisant (16 novembre 1715).

A Son Altesse Sérénissime Electorale en son Conseil Privé,

Guilleaume Verpoorten marchand bourgeois d'Anvers, comme il constera par l'attestation ici jointe sub n° 1°, s'estant flatté vainement que V. A. S. E. auroit daigné faire quelque attention aux raisons qu'il at eu l'honeur d'avancer dans sa supplicque du 16 du courant et aiant reconnu au contraire, par l'apostille que Saditte A. S. E. a jugé à propos de donner sur la requeste luy présentée aussy le même jour par les peintres particuliers de cette ville, quel étoit son sentiment et son intention la dessus, s'est veu obligé /: pour arrester le torrent des plaintes si envenimées et si mal à propos réitérées desdits peintres :/ d'acquérir le bon mestier des orphèvres comme il conste par l'acquête icy jointe sub n° 2d°, acquête qu'il est permis à tous étrangers orthodoxes de faire et sans laquelle aucun peintre, fut il même natif du pays de Liége, ne peut ny exercer publicquement la peinture, ny vendre ses tablaux, ce qui se voit plus amplement dans les règlements citez dans laditte acqueste.

De manière que le remonstrant, persuadé de l'équité ordinaire de V. A. S. E. et des égards favorables qu'elle a toujours eu tant pour ce qui regarde la police, le commerce et le bien

publicque que pour le maintien des loix et édits émanez de la parte de ses illustres prédécesseurs de glorieuse mémoire, a présentement lieu d'espérer qu'elle sera servie de luy permettre doresnavant la liberté de vendre ses tablaux comme il le trouvera le plus à propos pour son plus grand proffit.

Il ose se flatter de cet espoir avec d'autant plus de confiance qu'il ne se croit pas être à présent de pire condition que tous ceux qui, après avoir acquis les mestiers convenables au débit de leures marchandises, n'ont jamais par après osez empescher dans leurs commerces /: pas même qui plus est :/ ceux des pays étrangers qui viennent vendre en tout temps dans cette ville leurs marchandises après n'avoir simplement payez que les droits d'entrée.

Le remonstrant finit en suppliant V. A. S. E., avec la soumission la plus parfaitte, de luy accorder sa très humble demande et de daigner le protéger, en cas de besoin, contre les violences et les insultes des peintres susdits qui ne luy ont jusqu'icy occasioné que trop de dommages et d'intérests, même pendant le temps de la foire, aiants étés cause qu'il n'a vendu que très peu de choses.

Quoy faisant.

(Signé) GIELMUS VERPORTEN.

Apostille : S. A. S. E. ordonne que la présente, avec la pièce jointe sub n° 2°, soit communiquée aux peintres de cette cité opposants pour y dire ens tiers jours de l'intimation. Fait au Conseil de Saditte Atesse, le 21 de novembre 1715.

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME ELECTORALE EN SON CONSEIL PRIVÉ,

Les peintres de votre cité de Liége n'ont pas été peu surpris de se trouver insinué d'une apostille de S. A. en date du 21 courant, émanée sur une requêtte luy présentée de par Guilleaume Verpoorten, marchand de peintures étrangères; car V. A. aiant,

par apostille du 9, déclaré qu'il est permis aux marchands peintres étrangers de vendre et débiter pendant le tems de la foire tant seulement et par une autre, du 14 et du 16, qu'il n'a été permis audit Verpoorten de débiter et étaler ses peintures après le tems de la foire, luy aiant même ordonné qu'il eust à s'en désister, si non, en cas de contravention, qu'elle ordonnoit à l'officier de le saisir avec ses effets, ils s'étoient flatez que V. A. aiant reconnu la justice de leurs plaintes, il n'y avoit plus rien à craindre de ce cotez là et qu'ils seraient en état de trouver dans la suitte de quoy fournir à la subsistence de leur famille; cependant le dit marchand n'a pas laissé de revenir à la charge et de supplier pour que V. A. lui permette doresnavant la liberté de vendre ses tableaux comme il le trouvera le plus à propos, pour son plus grand profit, et cela, par ce que du depuis il a acquis le mestier des orphèvres, prétendant par ainsy de ne devoir être de pire condition que tous ceux qui, après avoir acquis les mestiers convenables au débit de leurs marchandises, n'ont jamais été empeschez dans leur commerce.

Mais, outre que partie adverse n'a acquit le dit mestier qu'en fraude et dans la croiance de pouvoir, par ce moyen, éluder impunément les ordonnances de S. A., il est de notoriété publicque que personne ne peust, en cette cité, jouir des droits et privilèges des mestiers tandis qu'il n'y a pas son domicile fixe, par la raison que, ne contribuant en rien aux charges de la cité, il ne peut jouir des avantages attachez à ces mestiers : « non enim est ferendus qui lucrum quidem amplectitur onus » autem ei annexum contemnit » text. in leg. unit. § pro 2. eod de cod toll.

D'où il suit clairement que partie adverse n'ayant pas transféré son domicile, l'acquisition qu'il a faite du mestier des orphèvres ne peut lui servir de rien pour pouvoir vendre ses tableaux hors le tems de la foire. Ce qui est si vray et bien en plus forts termes « qu'une bourgeoisie acquise ne sert de rien si » l'afforain bourgeois ne demeure chaque an continuellement » dans la franchise de la cité de Liége demy an et plus avec sa

» femme, enfans et ménage, y aiant son principal hostel comme » les autres bourgeois dont la preuve se fera par les voisins, » suivant la paix de Wihogne, ce sont les mots de l'article 9 du chap. 3. du Recueil de la Coutume. Jusques la qu'un bourgeois originaire, n'étant pas domicilié n'est pas proprement bourgeois et ne jouit point des droits et privilèges des bourgeois.

C'est ainsy que l'enseigne Méan, *Observ. 514 n. 3*, ubi « nec » obstat quod ortus esset in leuca bannali civitatis Leodiensis, » atque ita origine civis esset, quia relicto natali solo, se alio » contulerat, nec domicilium retinuerat in civitate aut leuca » bannali, adeo ut ejusmodi civis originarius proprie civis cen- » seri non posset, ut qui domicilium in civitate Leodiensi non » haberet quod lege Leodiensi requiritur ut civium jure uti » posset juxta *d. pacem de Wihogne, in verbis et ayant leur » hostel principal comme les autres bourgois,* quo domicilio in » civitate Leodiensi dempto, remanebat nudus civis originarius » atque ita civis cum particula alienante, sicut homo mortuus » dicitur homo. *d. Pax de Wihogne l. ejus 27 § 1 D. ad muni- » cipalem.* »

Par ainsy il ne serviroit même de rien à partie adverse d'acquérir la bourgeoisie à moins qu'il n'y eut son domicile et qu'il portast sa quote-part des charges de la cité comme les autres bourgeois, « proprie enim civis non dicitur qui onera civilia » vel civium non sustinet. Gloss. in cap. fin. de parochiis, et » ideo privilegium immunitatis concessum originariis non com- » petit iis qui a loco originis discesserint quia non censetur quis » esse de illa civitate a qua se separavit » ut tradit Guil. lib. 2 obs. 36, nos 8 et 9.

Il y en a un exemple récent dans la personne du receveur Mackar qui, quoy qu'originaire de ce pais et receu sur les chambres, a été déclaré inhabile de porter charge lors de la dernière rénovation magistralle et cela parce qu'il n'avait pas son domicile fixe en la cité, mais à Waremme.

Et si cela n'était pas ainsy, les étrangers n'auraient qu'acquérir tous les mestiers et venir icy vendre les choses dépen-

dantes desdits mestiers; ils feroient bientôt crever tous les marchands qui y sont établis et domiciliez depuis longtems, qui ont acquis les mêmes mestiers, et qui paient leur quote des charges et impositions de l'état et de la cité, en sorte que ces étrangers, venant enlever tout le commerce et l'argent du pais pour le porter ailleurs et l'y dépenser, les bourgois se trouveroient réduits d'abandonner leur patrie et leur domicile pour s'aller établir ailleurs.

Ainsy, rien n'est si faux que ce que partie adverse a avancé, scavoir que les étrangers qui n'ont simplement paié que les droits d'entrée peuvent venir en tous tems dans cette cité vendre leurs marchandises.

Car si la chose étoit telle, ce seroit en vain que les princes ont accordé des foires franches pour que les étrangers, pendant ce tems, puissent vendre touttes sortes des marchandises sans acquisition d'aucun mestier, « inclusio autem unius est exclusio » alterius. »

Cela se prouve d'ailleurs par l'article 25 du règlement du feu prince Jean-Louis émané au 31 janvier 1693 pour les orphèvres; il y est dit que les gouverneurs du dit mestier pourront entrer dans les hosteleries, boutiques et maisons des « marchands et » s'informer quand il vient des étrangers débiter hors la foire » des ouvrages d'orphèvries, et autres marchandises de même, » annexées et dépendantes du dit mestier, scavoir voiriers, » vitriers, brodeurs, peintres, et les pourront confisquer. »

Partie adverse en impose quand il dit qu'il n'y a que quelques peintres partiaux de cette ville qui ayent porté leurs plaintes contre les marchands de peintures étrangers, puisqu'ils ont, presque tous, contribué aux fraix faits jusques icy et promis de contribuer de même à l'avenir.

C'est aussy une erreur de vouloir faire croire qu'aucun peintre ne peut ni exercer publicquement la peinture, ni vendre ses tableaux sans avoir acquis ou relevé le mestier des orphèvres, car la peinture est un art qui n'a aucune dépendance du mestier des orphèvres et si les peintres relèvent le dit mestier ce

n'est que parce qu'ils manient les feuilles d'or pour les appliquer sur quelque matérial, sans quoy ils ne seraient obligez aucunement à le relever.

Enfin, pour que le public n'ait aucun sujet de plainte ou de mécontentement de ce qu'il seroit deffendu aux marchands étrangers de débiter et vendre icy leurs peintures, ainsy qu'il a été de tous tems, hors la foire, les remontrants sont prests d'en exposer en grande quantité et de les laisser suivre à juste prix et même à un si bon prix que les étrangers pourraient le faire, quoy que ce que les remontrans vendront sera beaucoup meilleur que ce qui est apportez par les étrangers; ils offrent même plus et ils s'obligent d'en faire de même chaque année.

Tellement que le public n'aura pas à se plaindre, ni les marchands étrangers qui auront tousjours le tems de la foire pour venir vendre leurs tableaux, de même que tous les autres marchands d'autres denrées qui ne sont pas assez extravagants pour prétendre de venir en tous tems vendre et débiter leurs marchandises.

C'est pourquoy, messeigneurs, les remontrans se retirent en tout respect vers V. A. S. E. la suppliant très humblement de vouloir bien considérer qu'il est manifeste que partie adverse n'a acquis le mestier des orphèvres qu'en fraude et pour éluder ses ordonnances, au grand préjudice des remontrans qui, pour la plus part, se trouvent sans ouvrage et qu'il n'a aussy ce fait que pour faire une somme d'argent par la vente de ses tableaux et l'aller dépenser dans son pays, et cependant, que n'aiant pas icy son domicile, il ne peut jouir des droits et privilèges du mestier des orphèvres qui, tout au plus, ne se pouroit étendre qu'à débiter des pièces d'orphèvrie et des quadres dorez et nullement des tableaux, ce qui les fait espérer de la bonté et justice de V. A. qu'elle ordonnera au dit Verpooten de donner sans délay parition à ses ordonnances précédentes.

Quoy faisant etc.

(Etoit signez) J. Werson, au nom des remontrants.

S'ensuit l'apostille : Son Altesse Sérénissime Elec-

torale ordonne à Guilleaume Verpoorten de donner parition à ses ordonnances précédentes. Fait au Conseil de sa ditte Altesse le vingt cinq novembre 1715.

(Etoit signé) STOCKHEM vt et plus bas : lieu du seel *(étoit ainsy signez)* J. VAN HOVE.

Papiers du Conseil privé.

Les sculpteurs de la cité de Liége et le métier des charpentiers, 1738.

De même que les peintres relevaient le métier des orfèvres, les sculpteurs de bois, ou, comme on disait d'abord, les entretailleurs d'images, avaient, de tout temps, à raison du bois qu'ils employaient, relevé le métier des charpentiers. Ils formaient un des *membres* de cette corporation et étaient soumis à toutes les prescriptions qui la régissaient; les plus anciens documents relatifs au métier des charpentiers font mention des entretailleurs d'images comme faisant partie de la corporation (1).

Les sculpteurs de pierres, de leur côté, ne pouvaient pratiquer leur art avant de s'être fait inscrire dans la corporation des maçons; le sculpteur Lambert Hontoir, de Namur, releva le métier des maçons en 1645, et Arnold Hontoir, son fils, fit de même en 1679, comme le prouve la pièce suivante, datant de 1714 :

Les susnommés (Lambert et Arnold Hontoir) estoient sculpteurs en bois et en marbre; par ainsy, ils n'ont relevé ledit métier des massons que pour et à raison du marbre dans lequel ils travailloient ou duquel ils faisoient commerce; car, pour faire le sculpteur en bois, ils avoient besoin seulement d'acquérir ou relever le métier des charpentiers (2); enfin on joint un recès

(1) Voy. ci-devant, p. 113.

(2) Jean-Arnold Hontoir releva le métier des charpentiers le 22 juillet

dudit bon métier en date de l'an 1653, duquel il conste que les gouverneurs et officiers dudit métier, s'estants retrouvés avec aucuns maitres entretailleurs de pierres et ouvrage de marbre, au sujet que ledit maitre Lambert, entretailleur de pierres, se vantoit d'être le premier maitre et qu'il tiendroit chez lui serviteurs et ouvriers sans payer les droits conformément à leurs privilèges, ils ont enchargé lesdits gouverneurs à devoir faire observer et maintenir leurs privilèges, ayant constitué leur sindic pour, audit effet, dresser action pardevant les bourgmestres et conseil contre ledit maitre Lambert (1). »

Jusqu'au XVIIIe siècle, les sculpteurs de bois n'avaient guère protesté contre les règlements qui les obligeaient à faire partie du métier des charpentiers et à soumettre un chef-d'œuvre avant d'être reçus maîtres; ce chef-d'œuvre consistait à sculpter un crucifix, une vierge, une épitaphe, ou un chapiteau d'ordre corinthien ou composé, selon leur dessin; les prescriptions relatives aux chefs-d'œuvre étaient d'ailleurs, par suite de la décadence des corporations et de la négligence des gouverneurs, restées inobservées pendant assez longtemps.

Mais en 1738, les sculpteurs ayant refusé de faire le chef-d'œuvre imposé par le règlement des charpentiers,

1653, comme le prouve le relief suivant du sculpteur Jean Louis, son gendre, en date du 14 juillet 1720 : « relève le bon métier des charpentiers, » Jean-François Louis comme ayant épousé Catherine Hontoir, fille Jean-» Arnold Hontoire fille de maître, lequel avait relevé le 22 juillet 1653. » *Métier des charpentiers*, reliefs, reg. n° 847, fol. 32 (2e pag.).

(1) Pièce d'un procès intenté, en 1714, par la Chambre de Saint-Adalbert (métier des maçons) à Guillaume, baron de Crassier, pour l'obliger à acquérir le métier des maçons comme faisant le commerce de marbre. Le baron de Crassier avait vendu à Liége du jaspe et du marbre provenant d'une carrière qu'il avait acquise, peu de temps auparavant, au monastère de Saint-Remy lez-Rochefort et qui était située non loin de cette abbaye. *Métier des charpentiers*, farde; *Chartes et privilèges des métiers*, t. II, p. 84.

les officiers de ce métier leur intentèrent une action devant le Conseil de la cité.

Les sculpteurs en cause étaient Antoine Galhousen (1), Wathieu Honlet, Gérard et Cornélis Van der Plancke (2). S. Conauble, Martin-Benoît Termonia, Pierre-François Mignon, Jean-François Louis, Jean Hans, A.-G. Gilman, Jean-Nicolas Delpaire et Jacques Vivroux (3); sachant, à l'avance, qu'ils ne parviendraient pas à faire admettre leurs prétentions par le magistrat, ils s'adressèrent au prince, lui exposant que l'art de la sculpture ne devait dépendre d'aucun métier, qu'il était vraiment mesquin d'exiger un relief pour le bois que les artistes mettaient en œuvre et que des menuisiers n'étaient pas à même de juger de la valeur du travail d'un sculpteur.

Les gouverneurs du métier des charpentiers, firent valoir l'ancien usage (4) et ajoutèrent que parmi les opposants « il n'y en a pas beaucoup qui pourraient se vanter d'être » sculteurs ny d'être reçus dans des académies; » plusieurs d'entre eux, comme Jean Hans (5), élève de Delcour, étaient

(1) Charles-Antoine Galhousen avait acquis le métier des charpentiers le 30 mai 1728. *Métier des charpentiers*, reg. n° 847, fol. 63 v°.

(2) Gérard Van der Plancke, natif de Bruges, avait acquis le métier des charpentiers le 13 août 1732, étant passé bourgeois le 12 décembre 1731; *Ibidem*, fol. 64.

(3) Jacques Vivroux, fils de Henri Vivroux, avait relevé le métier des charpentiers le 13 août 1732, comme ayant épousé Catherine Lagasse; *Ibidem*, fol. 72 v°.

(4) Indépendamment des acquisitions et reliefs mentionnés ci-dessus, on trouve encore parmi les membres du métier des charpentiers Gilles-Martin Drion, sculpteur, fils d'André Drion, qui releva, le 20 mai 1732; Nicolas-François Villette, mathématicien, ingénieur et miroitier de Son Altesse; quoiqu'ayant été dispensé par le prince de relever aucun métier, il y fut aussi admis le 7 octobre 1732. *Métier des charpentiers*, reg. n° 847, fol. 39, 64 v°.

(5) Helbig, *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liége*, p. 180.

pourtant de vrais artistes et ont laissé, dans divers monuments de Liége, des travaux de valeur.

Nous publions ci-dessous le mémoire adressé au prince par les sculpteurs et la réponse des charpentiers.

Les idées nouvelles émises par les sculpteurs, sur l'émancipation et la supériorité des beaux-arts, n'eurent pas de succès : le Conseil de la cité, auquel le prince renvoya, selon l'habitude, la décision du différend, obligea les artistes à faire le chef-d'œuvre réglementaire.

Nous avons retrouvé dans le registre du métier des charpentiers, l'indication du chef-d'œuvre des sculpteurs récalcitrants ; celui de Gérard Van der Planck, demeurant en Lulay, était un saint Siméon ; il fut présenté le 10 septembre 1739, et accepté par les experts à cause de l'analogie d'une statue de saint Siméon avec une Vierge. Jacques Vivroux, de la paroisse Saint-Nicolas-au-Trez, acheva son chef-d'œuvre, une Vierge, le 19 septembre 1739; Wathieu Honlet, de la paroisse de Saint-Martin-en-Ile, Antoine Galhousen, habitant rue du Stalon, et Joseph Adam, de la paroisse Saint-Servais, présentèrent un chapiteau (1).

Prince Sérénissime,

MONSEIGNEUR,

Antoine Galhausen, Wathieu Honlet, Gérard Vanderblan et Jacques Viveroux maitres sculteurs de cette cité, les deux premiers dez l'an 1728 et les autres dez l'an 1731, viennent en très profont respet remontrer à Votre Altesse Sérénissime qu'ils se trouvent citez pardevant votre magistrat à l'instance des gouverneurs du bon métier des charpentiers pour faire chef d'œuvre, mais à la vérité nullement et iniquement de deux chefs.

(1) *Métier des charpentiers*, reg. nº 847, fol. 39-49.

Le premier, de ce que les remontrans ne sont pas du métier des charpentiers, mais bien sculteurs.

Le second, parce que la sculture étant un art, ils ne sont pas obligez au chef-d'œuvres.

Mais plutôt que de plaider et de se soumettre au jugement des hommes qui est souvent fort capricieux et variable, malgré leur bon droit, ils ont trouvé à propos de se soumettre à celuy de votre ditte Altesse Sérénissime très judicieux et très solide et du quel ils dépendent.

Or, les gouverneurs du métier des charpentiers prétendent avoir une domination sur les sculteurs en voulant exiger d'eux un chef-d'œuvre, et pour apuy de leur imaginaire et non fondée prétention, ils se fondent sur le règlement fait le 24 juillet 1619 entre les gouverneurs et généralité du dit métier seul.

Et ce d'autant plus que, par l'article premier dudit règlement, il est dit que parmy la cité et banlieu il y a plusieurs qui se présument d'exercer ledit métier, et se portent pour maitres, malgré qu'ils ne sont pas encore apprentifs et donnent leur besoigne à meilleur marché que les autres; ils ont conclu et arrêté que, dorénavant, tous compagnons voulant exercer ledit métier des charpentiers devront faire une pièce d'œuvre, scavoir les scriniers et menuisiers, un buffet et un contoire, les entretailleurs de bois, un crucifix, une Vierge Marie, une épitaphe, item, les faiseurs de bois de harquebuses, un bois de mousquet avec nervires.

C'est sur les mots d'entretailleurs de bois, Monseigneur, que les dits gouverneurs, aujourd'hui, donnent l'interprétation des sculpteurs, et c'est sur cela, de même que sur le règlement émané par votre Altesse S^me^ même, le 24 avril 1727, qu'ils fondent leur action en ce qu'il est dit, article six de ce dernier règlement, que les sculpteurs devront pareillement faire pour chef d'œuvre un chapiteau d'ordre Corinthien ou composé, selon leur dessain.

Quant au premier règlement portant date du 24 juillet 1619, il est facile d'en prouver l'insubsistence au regard des sculp-

teurs, puisqu'il parait d'iceluy qu'il est fait et fabriqué entre les gouverneurs et la généralité du métier des charpentiers seuls, sans la convocation, participation ni intervention des sculpteurs, qui, à ce temps là ni à présent, n'ont jamais fréquenté ni hanté ledit métier des charpentiers et par conséquent, pour que ce règlement pût les affecter ou concerner, il faudrait prouver qu'ils eussent hanté et été dudit métier, de quoy on les défie.

Quant à celuy émané par votre Altesse Sérénissime, le dit 24 avril 1727, il n'y a qu'à jetter les yeux sur les proèmes d'iceluy; et d'abord votre ditte Altesse Sérénissime conviendra qu'il a été sollicité à la réquisition desdits gouverneurs et pas des sculpteurs, avec une imposture criminelle et punissable, puisque le dit proème est conceu en ces termes : *Ayant fait examiner dans notre conseil les règlements du 24 juillet 1619 et 28 mars 1620 qui ont été faits par le bon métier des charpentiers, menuisiers, sculpteurs, faiseurs de bois de fusils et pistolets, aussi attendu que les dits règlements ont été mis en garde de loy, partant les agréons et confirmons avec la modification suivante.*

Or, Monseigneur, vous conviendrez donc, dis-je, que c'est une imposture que d'avoir insinué à votre Altesse Sérénissime que les sculteurs seroient unis à leur métier et aient contribué à ce nouveau règlement, puisqu'ils n'en ont jamais été informez, convoquez ni intervenus.

Et n'est ce pas là une témérité inouie d'oser comparer un art si célèbre à un métier des charpentiers, art qui ne dépend d'aucun métier dans toutes villes du monde, au contraire qui, avec celle de la peinture, sont respectées par tout et signament dans les pays où il y a des accadémies fameuses pour leur art, et y ont obtenus des privilèges des Empereurs, Roys et Princes, ce que les métiers n'ont pas.

Or, ce n'est que dans cette ville de Liége que les peintres et sculteurs relèvent des métiers, scavoir les premières parce qu'ils mettent de l'or et de l'argent en œuvre et les seconds, celuy des charpentiers, par raport à la matière de bois.

Voilà donc une bassesse pour les dits arts de relever des métiers par raport aux matières dont il faut se servir, ce qui ne se pratique pas ailleurs.

Aujourd'huy, les charpentiers exigent un chef d'œuvre des sculteurs par raport au relief et qu'ils leurs semblent qu'ils ont la domination en conséquence dudit relief; les orphèvres ne l'exigent pourtant pas des peintres relevans d'eux.

Mais la raison en est que les charpentiers ont seu donner la loy aux sculteurs sans pouvoir ni octroy de personne, ce que les orphèvres n'ont osé faire.

De plus, pour toujours tacher de venir à bout du chef d'œuvre, ils ont osé présenter à V. A. S. une supplique très humble par quelle ils ont été si oublieux que d'impliquer toujours les sculteurs pour membres de leur métier et demandé une dénomination des sculteurs pour visiter les prétendus chefs d'œuvres à faire, la quelle V. A. S. a fait communiquer aux trois membres de leur métier, mais ils n'ont pas osé la faire insinuer à aucun sculteur, prévenus qu'ils sont que ce corps se révolterait contre eux.

Primo, parce qu'ils n'ont jamais fait chef d'œuvre ni été solicité ni citez à ce sujet.

Et enfin parce qu'aucun d'eux n'a jamais demandé que les nouveaux maitres sculteurs feraient chef d'œuvre non plus qu'eux à qui compéterait cette demande plus tôt qu'aux charpentiers; leurs signatures ci dessous aposées sont des témoins irréfragables du premis.

De plus, les dits gouverneurs ne demandent ce chef d'œuvre que pour attraper de chaque vingt sept frans, même ils ont présenté publiquement et autrement aux quatre remontrans que celui d'eux qui ferait le premier le chef d'œuvre qu'ils luy quitteraient les droits et serait dénoncé pour visiter les chefs d'œuvres des autres, preuve invincible que s'ils étaient fondez là dessus, ils ne quitteraient pas leurs droits, tant ils en sont avides.

Il suffit donc, Monseigneur, que les gouverneurs du métier

des charpentiers ne sont pas fondez dans leur demande, attendu qu'ils ne scauraient prouver qu'aucun sculteurs depuis l'an 1619, ni même auparavant et jusqu'à présent eussent jamais été de leur métier ni le hanté, beaucoup moins fait chef d'œuvre et s'ils étaient obligez à le faire pour le bois, il faudrait qu'ils le feraient pour le marbre, cuivre, plomb et sable, qu'ils travaillent et toutes autres matières.

Les remontrans, parmy les raisons cidessus avancées et que le chef d'œuvre, s'il s'agissait qu'ils devrait le faire, ce serait aux vieux maîtres sculteurs à le demander, rédiger et prescrire la manière dont on le ferait, puis le faire approuver par V. A. S., ce qu'ils n'ont fait ni feront jamais et ce ne sera pas devant des charpentiers ni à leur sollicitation qu'on le fera, ne fut que V. A. S. ordonna de le faire à la sollicitation des sculteurs, les charpentiers étant incapables de connaître si leur chef d'œuvre sera bon ou mauvais et, se confiant au contraire entièrement dans la justice et équité de V. A. S., espèrent qu'elle interdira aux dits gouverneurs toutes poursuites contre eux à raison du prétendu chef d'œuvre, et les en exclura et, d'un contexte, ordonnera à leur facteur de ne pas exiger ses salairs faits d'eux dans cette vexatoire action, pris égard que leur greffier Defooz, écrivant chez le prélocuteur Lance, les a menacé que, malgré que V. A. S. excluroit les gouverneurs du chef d'œuvre demandé, il se ferait payer ses fraix.

Quoi faisant.

(Signé) ANTOINE GALHAUSEN, WATHIEU HANLET, G.-VANDERPLANCHE, CORNÉLIS VANDERPLANKE, S. CONAUBLE, sculteur, M.-B. TERMONIA, PIERRE-FRANÇOIS MIGNON, J.-FRANÇOIS LOUIS, JEAN HANS, A.-G. GILMAN, sculpteur, JEAN-NICOLAS DELPAIRE, JACQUES VIVROUX.

Apostille : Son Altesse ordonne que la présente soit communiquée aux gouverneurs du métier des charpentiers pour y dire ens huitaine de l'intimation. Fait au Conseil de sa ditte A., ce XI janvier 1738.

Prince Sérénissime,

MONSEIGNEUR,

Les gouverneurs du bon métier des charpentiers, ayant été intimé orprusme le 16 du présent mois d'une supplicque très humble qu'il at plu à V. A. de leur communicquer par son apostille du onze dito, et présentée par quelques sculteurs de cette cité, ne croyants pas, Monseigneur, sous correction très humble, que ces gens la soyent fondés dans leurs recours, ny que les raisons qu'ils avancent pour résister aux ordonnances de votre Altesse, émanées pour le maintient dudit bon métier, méritent la moindre attention. Car c'est une erreur de figurer que les sculpteurs ne sont pas du métier des charpentiers : le contrair parait par tous les règlements du même métier tant vieux que modernes.

Il en conste par ceux des ans 1619 et 1620 adversairement cittés dans la ditte supplicque, et si ces règlements parlent d'entretailleurs de bois et pas de sculpteurs, il est visible que l'expression revient au même, tesmoin l'article premier qui s'exhibe sub N, n° IX. *Les entretailleurs de bois deveront faire pour cheff d'œuvre un crucifix, une vierge marie, un épitaphe.*

Or, peut-on doubter pour un moment que pour faire un crucifix, une vierge marie, ce ne soit là l'ouvrage d'un sculpteur et pourait-on appeller autrement que sculpteur celuy qui ferait des pareilles images.

Aussy, le mot d'entretailleur de bois est pour le moins aussy bien dit que celuy de sculpteur.

Nous avons par exemple des entretailleurs de pierres qui ne sont pas sculpteurs et qui travaillent des pieres de leurs façons, aussy belles et aussy sculpturées que les sculpteurs scauraient faire avec du bois.

Ces gens là, sous le nom d'entretailleurs, sont ils moins sculpteurs et y a-t-il autre différence entre eux et les advers sinon que ceux cy sont entretailleurs de bois et les autres entretailleurs de pierres.

Et s'il se trouve quelque fois un sculteur qui travaille en pierres, il doit pour cela acquérir le métier des maçons tout comme il est obligé d'acquérir celuy des charpentiers pour travailler en bois.

D'ailleurs, il est autant plus hardy d'oser dire que les sculpteurs ne sont pas du métier des charpentiers qu'il n'y a pas un d'eux qui puisse travailler ny se dire sculpteur sans au préallable avoir acquis ou relevé ledit métier; qu'il n'y a pas un d'eux, à l'exemple des autres membres dudit métier, qui oserait prendre un ouvrier chez luy pour travailler sans avoir préallablement pris la licence et le congé du gouverneur; que par les règlements sus mentionnés, rafréchis et renouvellés par votre Altesse le 24 avril 1727, il conste que le métier des charpentiers est composé de différents ordres de vocations, scavoir *in verbis* des charpentiers, des menuisiers, des sculpteurs, et des faiseurs de bois de harquebuses, fusils et pistolets, *articles 4. 5. 6. et 7,* témoin ledit règlement, duquel se fait exhibition sub numéro 2°; que même, pour ne pas troubler le bon ordre dudit métier, il y est dit, article 12, que les maitres qui sont d'une vocation ne pourront tenir des ouvriers sculpteurs ou autres, comme par exemple un menuisier ne pourat tenir des ouvriers sculpteurs ou autres, non plus qu'un sculpteur des menuisiers, charpentiers ou d'autres vocations dépendantes dudit métier.

Ces derniers mots : ou d'autres vocations dépendantes dudit métier, font bien voire, Monseigneur, que les sculteurs, tout comme les charpentiers, les menuisieurs, et les faiseurs de bois de harquebuses ne forment ensemble qu'un corps sous le titre du bon métier des charpentiers.

En vain les opposants disent que les règlements sus mentionnés ont été émanés à leur insceu et sollicité à la seulle réquisition des gouverneurs; car dez qu'ils conviennent, comme ils sont obligés de faire par leur ditte supplicque, que les règlements des ans 1619 et 1620, ont étés fait entre les gouverneurs et la généralité du métier des charpentiers, il s'ensuit évidamment que, sous ces mots de généralité du métier, sont entendus

tous les ordres qui le composent, et conséquamment les entretailleurs de bois / aujourd'huij sculpteurs / les menuisiers, les charpentiers et les faiseurs de bois de fusils.

Il est vray, Monseigneur, qu'on aurait peine de faire voire que ces règlements aient étés ponctuellement observés, non seulement à l'égard du cheff d'œuvre y ordonné à chacun des quattre membres, selon la différence de leurs vocations, mais aussy à l'égard de plusieurs autres points, dont l'observance avait été négligée et qui sont à présent observés.

Mais l'on ne scaurait pas en dire la raison possible, sinon qu'avant le règlement de l'an 1684, il y avait un grand désordre et une grande désunion dans la bourgeoisie qui, joints aux guerres qui accablaient déjà pour lors le pays et qui ont encor continués longues années en après, ont étés cause que des gouverneurs n'ont pas fait leurs devoir; aussy ce n'est que depuis peu de temps que le membre des charpentiers a été obligé de faire les cheff d'œuvres ordonnés par les règlements.

Ils refusaient, tout comme les sculpteurs, de s'y soumettre et il at fallu que V. A. les y obligerait par son apostille du 16 février 1737 icy jointe en originelle, sub n° 3°.

Cette apostille, qui a été intimée et affichée à tous les carrefours de la ville, ordonne bien positivement aux trois membres dépendants du métier des charpentiers, défaillants à faire le cheff d'œuvre /: scavoir les charpentiers, les sculpteurs et faiseurs de bois d'arquebuses :/ qu'en conformité du règlement émané le 24 avril 1727, ils ayent à se rendre sur la chambre le jour de Saint-Joseph, à effect de procéder à l'élection de quattre maitres, en choizissant /: *nota bene* :/ un de chaque profession ou vocation pour les visites des cheffs d'œuvre.

Et si messieurs les sculpteurs disent qu'ils n'ont pas encor obéis à cette ordonnance, tant pis pour eux ; ils ne deveroient pas, ce semble, s'en vanter aux yeux d'un prince qui porte cette ordonnance et qui scaurat bien réprimer leurs opiniatretés fondées sur un air mal entendu de grandeur, tout comme s'ils étaient déshonorés d'être membres d'un métier qui doit les faire vivre.

En vain réclament ils que, dans les autres pays, il y a des académies établies pour les sculteurs : cela ne vient pas à notre fait, parce que chaque pays at ses règles et ses loix qu'on doit observer pour le maintient du bon ordre.

D'ailleurs, si l'on excepte quelqu'uns de ceux qui ont signé laditte suplicque, il n'y en a pas beaucoup qui pouraient se vanter d'être sculteurs n'y d'être reçus dans des académies ; du moins l'on n'a pas encore vu ce qu'ils scavent faire et leurs oppositions à se soumettre au cheff d'œuvres donnent mal à penser sur leure capacité.

Il y a fort peu aussy de ces gens là qui se soient conformés à l'article premier dudit règlement du 24 avril 1727, par quel il est ordonné de faire preuve d'avoir fait l'apprentissage pendant quattre ans pour le moins, dans la ville ou pays de Liége ou autres villes des plus considérables de l'Europe, avec attestations des maîtres du lieu et du temps qu'ils auront eu travaillé.

Ce pourquoy, comme le reste de la ditte supplicque n'est qu'un tas de raisonnements forgés à plaisir par un misérable autheur qui ose s'énoncer insolenment par des termes d'impostures criminelles, sans rime ny raisons, de quoy on scaurait bien le payer si l'on ne craignait de blesser le respect dû à V. A., les gouverneurs dudit métier des charpentiers espèrent qu'elle imposerat silence à ces esprits rebelles et opiniatres à ses ordres ou au moins, comme il y a action prévenue pardevant Messrs du magistrat, que V. A. soit bénignement servie de renvoier les parties.

Quoy faisant.

(Etaient signés) MATHIEU DESART, THOMAS DESART, gouverneur, JEAN DUPAGNE, gouverneur.

Apostille : Son Altesse, vû le présent contredit, renvoye les parties aux bourgmestres et conseil de la cité. Fait au Conseil de saditte Altesse, ce 20 janvier 1738.

Pierre-François Mignon, sculpteur, 1739.

C'est encore un conflit analogue au précédent qui fut l'occasion de la requête qui suit; la question était de savoir si un sculpteur liégeois pouvait aller placer, dans une autre ville du pays, un meuble ou un objet qu'il avait confectionné à Liége, sans acquérir le métier de la localité à laquelle l'ouvrage était destiné.

Dans le cas présent, le sculpteur Mignon, qui avait été placer à Huy une grille de chœur en bois, qu'il avait faite pour le couvent des Célestines de cette ville, déclarait n'être pas obligé à cette formalité, d'abord parce que la sculpture était non un métier, mais un art, ensuite parce que l'usage n'exigeait l'acquisition du métier que dans l'endroit où l'on séjournait habituellement.

Prince Sérénissime,

MONSEIGNEUR,

Pierre-François Mignon, sculpteur, remontre dans le plus profond respect à V. A. S. qu'ayant sculpturé ici a Liége, lieu de sa résidence, une grille de bois pour servir au chœur des religieuses Célestines de Huy, avec deux petits reliquaires, le remontrant est allé les poser au commencement du courant mois d'octobre audit couvent, ainsi qu'il conste du billet d'acquit de cet ouvrage, portant date du 4 du mois, qui se rejoint ici sub n° 1°.

Il est, Monseigneur, que, pour ce sujet, il se trouve molesté et cité à l'instance des gouverneurs et compagnons du mestier des massons et charpentiers de Huy, pardevant Messrs les bourguemaitres et Conseil de cette ville la, pour se voir condamner à une amende, comme se voit de la citation et *denuo* luy intimés et ici joints sub n° 2do, qui paroit d'autant plus ridicule et extravagant qu'outre que la sculture n'est pas un métier mais l'un des arts libéraux qui sont reçus avec aplaudissement dans toutes provinces et villes bien policées et où l'on s'étudie de les faire

fleurir, encore dans le sens des règlemens et des chartres et privilèges des mestiers des charpentiers et massons auxquels la sculpture se trouve annexée, cette molestation parait entièrement vexatoire et sans fondement, puisqu'il ne s'y trouve nulle part aucunement prohibé ni rien d'obstative à ce qu'un maitre établi dans la capitale et où il a fait relief des deux dits métiers qui se reproduisent ici 3. et 4. puisse y travailler de son art pour d'autres villes et villages et les y aller placer.

Ce qui s'observe journelement dans toutes sortes d'arts et métiers, et le contraire seroit d'un grand préjudice au public et rendroit les habitans de la capitale de pis condition que les autres, contre la tenure de leurs privilèges.

Lesdits conpagnons de Huy auroient sujet de se plaindre si le remontrant manufacturoit à Huy, chez quelque particulier, ses ouvrages; mais y allant seulement poser des ouvrages manufacturez à Liége et cela dans un couvent, où ils ne pourraient même d'ailleurs rien trouver à redire, il est visible que c'est une molestation criante. De tant plus qu'il est notoire que la plus part des autels et autres beaux ouvrages qui se trouvent dans ladite ville et autres ont été travaillés à Liége, ainsi qu'il se fait encore tous les jours, sans qu'on y ait jamais trouvé, avec justice, rien à redire.

Cause pour quoy, il espère que V. A. S. sera bénignement servie de déclarer lesdits gouverneurs et compagnons du métier des charpentiers et massons de Huy mal fondez dans leur action et leur imposer un perpétuel silence.

Quoy faisant.

(Signé) PIERRE-FRANÇOIS MIGNON.

Apostille : S. A. ordonne que la présente soit communiquée aux gouverneurs du métier des charpentiers et massons de sa ville de Huy pour y dire ens huitaine de l'intimation, tenant tandis en surséance l'action dont s'agit. Fait au Conseil de sadite Altesse, ce 30 8bre 1738.

Papiers du Conseil privé.

J. Dartois, graveur, 1790.

L'Etat-Tiers ayant décidé de donner au général de Schlieffen, commandant des troupes exécutrices à Liége, une médaille d'or, comme souvenir de la reconnaissance nationale, le graveur J. Dartois offrit ses services pour faire ce travail.

L'Etat-Tiers lui répondit le 25 septembre 1790, par le recès suivant :

En l'assemblée de Messeigneurs du Tiers-Etat du pays de Liége et comté de Looz, tenue le 25 septembre 1790.

MESSEIGNEURS,

D'après la soumission présentée par le sieur D'artois, de six cent florins pour la façon de la médaille décernée à son Excellence le B. de Schlieffen, déclarent d'agréer ladite soumission, autorisant ledit s^r D'artois à s'occuper incessamment de ce travail, requérant les sgrs des deux autres corps d'y accéder.

L'Etat de la noblesse porta un recès semblable, le 27 septembre, et l'Etat primaire, le 1er octobre ; mais Dartois n'ayant pas les fonds nécessaires à l'achat de la matière première, adressa une nouvelle supplique, le 4 décembre 1790, à la grande jointe des Etats du pays de Liége.

Voici le texte de cette supplique :

A Messeigneurs, Messeigneurs de la grande jointe des Etats du pays de Liége et comté de Looz.

MESSEIGNEURS,

Je vien vous rappeller que j'ai eu l'honneur de vous présenter un mémoire, il y a six semainnes parquel je vous observois que je n'ai rien tant à cœur que de remplir les ordres que vous m'avez donnez par vos recès du 25, 27 septembre et 1er octobre,

de m'occupé incessanment de la médaille qu'il vous a plutent (sic) d'offrir à S. Exce Mr le baron de Schliffen, lieutenant général au service de S. M. Prussienne, mais que, n'ayant pas les moiens de me procuré la matière, je me voiois dans l'impossibilité d'avancé mon travaille; comme je croirois manqué à vos seigneuries si je ne leur rappellois pas que je suis toujour en deffaut des moiens, d'autant que mon silence les metterois dans le cas de ne pouvoir s'acquitté au temps qu'elles les désir de l'obligation qu'elles peuvent avoir enver S. Exce, je vous supplie de vouloir faire attention à mes remontrances et d'ordonner à votre trésorier de me faire l'avance de deux milles fl., somme absolument nécessaire pour me procurer la matière.

Dans l'attente de vos ordres, j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Messeigneurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J. DARTOIS.

Au dos : Le 4 xbre 1790, lue à la grande jointe; accordé soixante louis.

Papiers des Etats de Liége.

Séance du 29 janvier 1893.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le chevalier de Borman, président.

Sont présents : MM. Alexandre, chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, de Géradon, Grandjean, Lahaye, Isidore L'Hoest, Lyon, Naveau, Orban de Xivry, baron de Pitteurs, Eugène Poswick, Schoolmeesters et Wilmart.

M. Body fait excuser son absence.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 11 décembre 1892; il est approuvé.

La Société prend ensuite connaissance de la correspondance. L'Académie d'archéologie de Belgique convoque à Anvers, à une réunion qui doit avoir lieu le 29 janvier, les délégués des Sociétés qui ont adhéré au VIIIe Congrès d'archéologie.

M. le président annonce que M. de Marneffe a envoyé quelques pages de copie pour la publication du tome IV de *La principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle.*

M. Schoolmeesters propose de ne reproduire *in extenso* que les documents les plus importants et d'analyser simplement les autres, en écartant les moins intéressants. La Société se rallie à cette opinion et désigne, sur l'avis de M. Poswick, MM. de Chestret et Schoolmeesters pour faire un choix entre les documents. Ces membres acceptent cette mission. M. de Marneffe sera invité à abréger ce volume

autant que possible. Le règne de Gérard de Groesbeck doit y être compris en entier.

M. Poswick annonce qu'il compte terminer l'*Histoire des troupes liégeoises au XVIIIe siècle*, au mois de juin prochain.

Le tome II du *Recueil des échevins* sera mis incessamment sous presse. Les membres nommés dans les derniers temps ne recevront le tome Ier qu'en payant les annates de 1891 et de 1892.

MM. le baron William de Crassier, docteur en droit, le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem, Max Doreye et Emile Wigny sont élus membres de la Société.

M. Poswick émet l'avis de porter le nombre des membres à soixante-quinze, abstraction faite des quatre membres impersonnels. M. le président fait observer qu'il faudrait, au préalable, modifier le règlement. En conséquence la décision à prendre est ajournée.

M. Wilmart est nommé trésorier en remplacement de M. de Pitteurs qui a déclaré ne pouvoir conserver plus longtemps ses fonctions.

La séance est levée à midi.

Séance du 17 décembre 1893.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le chevalier de Borman, président.

Les membres présents sont : MM. Alexandre, chevalier de Borman, baron de Chestret de Haneffe, baron de Crassier, Cormaux, Francotte, de Géradon, Grandjean, Poncelet, Schoolmeesters, baron Raphaël de Sélys-Longchamps et Wigny.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la

séance du 29 janvier 1893, il est donné connaissance de la correspondance.

MM. Bormans, Orban de Xivry, Eugène Poswick, Naveau, Isidore L'Hoest, Lyon et baron de Pitteurs font excuser leur absence.

MM. le comte de Ghellinck, le baron de Crassier, Doreye et Wigny remercient la Société pour leur nomination.

M. Camille Simonis donne sa démission.

M. Félix Frésart ayant refusé de payer l'annate de 1891, est déclaré démissionnaire, quoiqu'il n'ait pas donné officiellement sa démission.

Le Ier fascicule du *Bulletin*, tome V, est distribué aux membres présents.

M. de Borman commencera l'impression du tome II du *Recueil des échevins*, au mois de janvier prochain, après l'achèvement de l'*Histoire des troupes liégeoises*.

Le tome IV de *La principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle* est imprimé jusqu'à la page 120; environ 60 autres pages sont composées en épreuves. Depuis le 30 juin dernier, M. de Marneffe n'a renvoyé aucune épreuve, ni fourni aucune copie, malgré les rappels réitérés de M. Cormaux. M. de Borman invitera l'éditeur à activer l'impression de son ouvrage.

MM. de Chestret et Schoolmeesters, chargés d'examiner les documents à insérer dans la publication de M. de Marneffe, déclarent n'avoir pu s'acquitter de leur mission, aucune pièce ne leur ayant été communiquée. L'attention de l'éditeur sera appelée sur ce point.

M. de Chestret insiste de nouveau sur la nécessité de hâter l'achèvement du *Bulletin*, tome III. Il est décidé d'y insérer une *Liste des abbés de Saint-Gilles à Liége*, pré-

sentée, le 29 mai 1892, par M. le doyen Schoolmeesters. Ce tome contiendra en outre un travail de M. Gustave Francotte, sur les *Frères Dominique et Hubert Lampson*, que l'auteur déclare être prêt à livrer à l'impression.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

LE MARTYRE DE SAINT LAMBERT ET LES SCEAUX

Au moment où la ville de Liége célèbre solennellement le douzième centenaire de la mort de son fondateur et où l'on s'efforce de retracer par la plume, l'image ou le burin les diverses phases de la vie de saint Lambert, il nous a paru intéressant de rechercher et de reproduire les plus anciennes représentations de la mort du patron des Liégeois.

La sigillographie nous donne à ce sujet de précieuses indications : les sceaux sont, en effet, les monuments artistiques du moyen âge, qui, malgré les pillages et les actes de vandalisme dont la ville de Liége fut la victime, sont parvenus les plus nombreux jusqu'à nous (1).

Les premiers sceaux figurant le meurtre de saint Lambert datent du XIIIe siècle; ils ont appartenu au chapitre cathédral ou à ses dignitaires : trois de ses doyens, au

(1) On trouve une ancienne représentation du martyre de saint Lambert dans une miniature du XIIIe siècle, reproduite dans *Saint Théodard et saint Lambert*, par Jos. Demarteau (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois). Il existait jadis à la cathédrale Saint-Lambert un diptyque donné en 1495 par le grand chantre Ex Palude et dont un panneau contient la scène du martyre; ce tableau, actuellement déposé au musée diocésain, a été reproduit à l'occasion du douzième centenaire; le meurtre de saint Lambert est le sujet de l'un des arceaux ou bas-reliefs ciselés qui décorent le splendide buste reliquaire fait par ordre d'Erard de la Marck au commencement du XVIe siècle.

XIIIe siècle, firent successivement graver sur leurs sceaux la scène du martyre; l'abbaye du Val-Saint-Lambert nous en fournit aussi un exemplaire; tous ces sceaux, quoique le temps en ait parfois usé le relief, sont remarquables par la variété et l'originalité des détails et sont de curieux spécimens de l'art sigillographique, auquel certains graveurs s'adonnaient spécialement au moyen âge. Une charte du 28 février 1353 mentionne parmi les tenants de la cour jurée du grand prévôt de Liége, « Gérard Goffonde ki fait » les saieaus (1). »

Depuis longtemps déjà, le chapitre cathédral et la cité de Liége (2) avaient adopté comme emblème l'image de saint Lambert ; mais il n'entrait pas dans les usages, avant le XIIIe siècle, de tracer sur la surface restreinte d'un sceau une scène un peu compliquée : les églises cathédrales, les collégiales et les abbayes se bornaient presque toujours à faire graver sur leurs sceaux l'image de leur patron soit en buste, soit assis sur un trône.

Le plus ancien sceau connu du chapitre de Saint-Lambert date du XIIe siècle : on le trouve attaché à une charte de l'an 1189 (3), mais il était en usage depuis au moins le commencement du siècle (4) ; il est de forme ronde et mesure 60 millimètres de diamètre. Il porte un buste d'évêque

(1) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte du 28 février 1353.

(2) M. J. Daris a publié dans les *Bulletins de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. X, p. 32, le sceau de la ville de Liége appendu à une charte de l'an 1238, mais beaucoup plus ancien; il représente saint Lambert assis sur un trône et porte comme légende : Sancta Legia Dei gratia Romane ecclesie filia.

(3) *Ibidem*, chartes, nos 19 et 20.

(4) Une charte de Saint-Lambert du 14 juillet 1117, dont l'original n'existe plus, était munie, selon le texte même du document : « sigillo Sancti Lam- » berti. » Bormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, t. I, p. 54.

tenant une crosse de la main droite et bénissant de la main gauche; la tête n'est pas coiffée de la mitre; l'inscription est : ✠ SCS LAMBERTUS LEODIENSIS PATRONUS (1).

On fit usage de ce sceau jusque vers l'an 1209; en 1218, il était remplacé par un autre de même dimension et tout semblable, sauf que, sur le second, saint Lambert est coiffé d'une mitre (2); il continua longtemps à être seul employé pour les chartes émanant du chapitre : plus tard, il porta le nom de sceau ordinaire.

Dans la suite, le sceau ordinaire eut des dimensions plus restreintes; en 1654, il mesurait 40 millimètres et portait un buste d'évêque, avec l'inscription en exergue : SIGILLUM ILLUSTRIS ECCLESIAE CATHEDRALIS LEODIENSIS; sur les banderoles, de chaque côté du buste, se trouvaient les mots SANCTUS LAMBERTUS (3); il avait beaucoup d'analogie avec un contre-sceau aux causes usité au XVIe siècle et servit de modèle à de nombreux sceaux jusqu'à la suppression du chapitre, notamment pendant les *Sede vacante;* les tréfonciers s'en firent encore faire un analogue en 1790, tandis que, pour se mettre à l'abri des rigueurs révolutionnaires, ils s'étaient réfugiés à Aix-la-Chapelle. Ce dernier porte la légende : SIGILLUM PERILLUSTRIS CATHEDRALIS ECCLESIAE LEODIENCIS *(sic)* AQUIS GRANI SEDENTIS 1790.

Vers le milieu du XIIIe siècle, le chapitre fit graver un autre sceau, dit sceau aux causes, de forme ogivale et représentant un bâtiment ou église romane; légende : S. MAIORIS ECCLESIE LEOD. AD CAUSAS; il est appendu à des chartes de

(1) Ce sceau est reproduit dans DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, pl. II, nº 13 et aussi dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. X, p. 36.

(2) *Cathédrale Saint-Lambert*, chartes, nos 26 et 35.

(3) *Ibidem*, nº 1241.

1247, 1250, 1252 (1); ce fut ensuite la façade d'une église gothique; en 1320, il était encore en usage et avait comme contre-sceau un buste de saint Lambert (2); quelque temps après, le chapitre avait un autre sceau aux causes portant un buste de saint Lambert, la tête mitrée et nimbée, encadré dans une arcature ogivale et portant l'inscription : S. CAPITULI LEODIENSIS AD CAUSAS; ce sceau fut contre-scellé soit d'une petite église, soit d'un buste plus petit (3); plus tard, au temps d'Erard de la Marck, le sceau aux causes représenta la scène du martyre de saint Lambert; nous le décrirons plus loin.

Depuis la fin du XIIIe siècle, le chapitre eut un grand sceau ou sceau de solennité : il mesure 90 millimètres de diamètre; on y voit saint Lambert en habits pontificaux, assis sur un trône, tenant une crosse de la main gauche et bénissant de la droite; de chaque côté, se trouve un ange debout sur les accoudoirs du trône; sous chacun des anges un aigle aux ailes éployées; légende : SIGILLV NOBILIS ECCLESIE BEATI LAMBERTI LEOD. (4); à partir du milieu du XIIIe siècle, le chapitre adopta l'usage d'adosser à son sceau ordinaire, puis, parfois, au grand sceau (5), un contre-sceau ayant pour sujet le martyre de saint Lambert.

(1) *Abbaye du Val-Saint-Lambert*, charte, n° 195; *Cathédrale Saint-Lambert*, chartes, nos 220, 226 et 236.

(2) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte, n° 540.

(3) *Ibidem*, n° 178 (20 avril 1332, v. st.); *Collégiale Saint-Denis*, chartes du 21 juin 1334 et de 1337; *Abbaye de Bonne-Espérance* (archives de l'Etat à Mons), charte du 2 avril 1377.

(4) Publié par J. DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. I, en regard du titre.

(5) Il contre-scelle le sceau ordinaire à une charte de Saint-Lambert de juin 1251, n° 231; on le retrouve encore aux chartes de ce chapitre nos 295, 323, 344 et 346, etc., jusqu'à la fin du XIVe siècle; il est adossé au grand sceau en 1321, charte n° 547, ainsi qu'aux chartes nos 589, 597, 613, 663 et 821 (10 mai 1368).

Tels sont les principaux sceaux dont fit usage le chapitre de Saint-Lambert; dans le cours des siècles, à l'occasion d'événements politiques, de divisions intestines ou pour d'autres motifs, il en eut d'autres encore, dont plusieurs furent d'un usage éphémère; ainsi, en 1325, le chapitre cathédral, résidant à Huy, se fit faire un nouveau sceau aux causes, tandis que quelques chanoines restés à Liége se servaient du sceau ancien (1). Plus tard, on trouve un sceau du chapitre, daté 1612 (2).

Quant aux contre-sceaux, qui représentaient souvent un buste de saint Lambert, ils varièrent fréquemment de format et de dessin.

Les plus anciens biographes sont unanimes à affirmer que saint Lambert fut tué, dans sa chambre à coucher, le 17 septembre de l'une des dernières années du VIIe siècle, probablement en 696; d'après eux, l'un des assassins se hissa sur le toit de la maison, y perça une ouverture et porta au saint, alors en oraison, un coup mortel.

Les représentations du martyre figurant sur les sceaux que nous publions ne correspondent pas complètement aux données de l'histoire. Au XIIIe siècle, les détails de la scène avaient été déjà singulièrement travestis, grâce à la propension qu'on a toujours eue à idéaliser les événements et à en exagérer la donnée primitive.

Au moyen âge, on ne trouve guère de monuments iconographiques figurant des personnages ou des faits antérieurs, sans erreur historique ou sans anachronisme.

Les sceaux dont on voit le dessin ci-contre représentent,

(1) « Hoc anno (1325), facto nouo sigillo ad causas per Capitulum Leo-
» diense in Hoyo residens, inhibuit Episcopus, sub pœna excommunica-
» tionis latæ sententiæ, ne quis vteretur sigillo veteri, quod pauci resi-
» dentes Leodij occupabant. » HOCSEM dans CHAPEAVILLE, t. II, p. 381.

(2) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte, n° 1227.

PL. I

1

Sceau de Franke de Lowaige,
doyen de Saint Lambert,
1277.

2

Sceau de Gilles,
chanoine de Saint Lambert,
1254.

3

Contre sceau
du chapitre de Saint Lambert,
1251.

4

Sceau de Seluta,
chanoine de Saint Lambert,
1275.

5

Sceau de Gilles de Lageri,
doyen de Saint Lambert,
1255 1272.

avec les modifications nécessitées par le format ou imaginées par le graveur, saint Lambert devant un autel, célébrant l'office divin ou priant, vêtu des ornements pontificaux tels qu'on les portait au XIIIe siècle; presque tous, suivant l'ancienne tradition, montrent l'un des assassins juché sur les arcatures qui décorent le sceau et qui forment le toit de l'oratoire.

Lorsque les dimensions l'ont permis, on a aussi introduit, dans la scène, le meurtre des neveux de saint Lambert : Pierre et Andolet.

Voici d'ailleurs l'indication, dans l'ordre chronologique, de chacun des sceaux que nous reproduisons :

Contre-sceau du chapitre de Saint-Lambert, employé dès l'an 1251 (Voy. pl. I, n° 3). Il est rond et représente le saint en oraison devant un autel sur lequel se trouve un calice. Un personnage placé sur le toit lui enfonce une pique dans le cœur; un autre se tenant sur une arcature derrière le saint lui porte un coup de pique de la main gauche et le frappe d'un coutelas de la main droite. Légende : † SECRETVM SIGILLI.

Sceau de Gilles, chanoine de Saint-Lambert et chapelain du pape, appendu à une charte du 30 décembre 1254 (1) (Voy. pl. I, n° 2). On y voit saint Lambert vêtu des ornements épiscopaux debout devant un autel, le calice à la main et comme célébrant l'office divin; il est frappé par deux assassins; l'un, au-dessus du saint, la tête en bas et paraissant suspendu au toit par les pieds, frappe sa victime dans le dos; l'autre, placé derrière saint Lambert, lui porte un coup d'épée à la tête. Légende : ... EGIDII... SIS DNI PP. CAPELL.

Contre-sceau de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, usité

(1) *Abbaye du Val-Saint-Lambert*, charte, n° 235.

déjà en 1262 (Voy. pl. II, n° 5). Il est de forme ronde; on n'y voit que deux personnages: saint Lambert à genoux, et un homme brandissant une épée de la main droite, et de la gauche frappant l'évêque d'un coup de pique (1). Légende: CONTS. VALLIS SCI LAMBERTI.

Arnuld, abbé du Val-Saint-Lambert de 1253 à 1271, se servait de ce contre-sceau; Jean dit le Mauvais, abbé de 1321 à 1329, en usait encore en 1322 (2).

Sceau de maître Gilles de Lageri, chanoine de Liége en 1252, et doyen de la cathédrale de 1255 à 1272 (Voy. pl. I, n° 5). Son sceau décanal nous montre saint Lambert debout devant un autel, sur lequel se trouve un calice; deux hommes, l'un placé devant, l'autre, armé d'un casque et d'un bouclier, derrière le saint, le frappent de leur épée. Légende: S. MAGRI E. DE LAG... CANI LEODIE... (3).

Sceau de Franke delle Wege ou de Lowaige, chanoine et doyen de Saint-Lambert de 1274 à 1279, et l'un des principaux conseillers de l'évêque Henri de Gueldre (Voy. pl. I, n° 1). Ce sceau, très finement travaillé, représente saint Lambert agenouillé devant un autel sur lequel se trouve une statue de la Sainte Vierge. Un homme d'armes assis sur le toit, le frappe d'une pique à la tête; un autre, debout derrière le saint, lui enfonce une épée dans le dos. Légende: ... MAGRI FRANCONIS DE LVEGE DECANI LEODIEN. (4).

Sceau de Sclata, chanoine de Saint-Lambert en 1275 et abbé séculier de l'église de Celles, au diocèse de Liége,

(1) *Abbaye du Val-Saint-Lambert,* charte du 26 février 1262, n° 272.

(2) *Collégiale Saint-Denis,* chartes de janvier 1322.

(3) *Abbaye du Val-Saint-Lambert,* charte du 25 octobre 1271, n° 318; collection de sceaux détachés aux archives de l'Etat, à Liége.

(4) *Cathédrale Saint-Lambert,* chartes de janvier 1277 n. st., n° 323; *Collégiale Saint-Denis,* charte du 1er avril 1277 (sceau incomplet); collection de sceaux détachés.

1

Sceau aux causes
du chapitre de Saint Lambert,
1514.

2

3

Sceau et contre sceau
de Jean des Canges,
doyen de Saint Lambert,
1287.

4

Sceau de Jean de Rumigny,
doyen de Saint Lambert, 1242.

5

Contre sceau de l'abbaye
du Val Saint Lambert,
1253.

6

Sceau de Marcuald,
archidiacre de Liége,
1250

Theo Staeets del.t

Bruxelles

en 1275 (Voy. pl. I, n° 4). Il est de forme ogivale; au centre, dans un cercle, se trouve saint Lambert à genoux devant un autel; dans le ruban circulaire qui l'entoure on lit l'inscription : HIC EST VERE MARTIR. Au-dessus de ce cercle central, on voit un homme armé d'une longue lance dont il frappe le saint dans le dos. En bas, en dehors du cercle, se lisent les mots S. LAB'T' c'est-à-dire Sanctus Lambertus. Légende entourant tout le sceau : SIGILLVM SCLATTE CANONICI LEODIEN. (1).

Sceau décanal de Jean des Canges, chanoine et official en 1274, doyen de Saint-Lambert de 1284 à 1295 (Voy. pl. II, n° 2). Saint Lambert y est représenté debout dans un oratoire; deux hommes, juchés sur les arcatures qui ornent le sceau, frappent le saint de leurs piques, à la tête. Derrière l'autel, est une image de la Sainte Vierge, plus grande que saint Lambert. Au bas du sceau, sous une arcature, se trouve le doyen Jean des Canges, en oraison. Légende : S. MAGRI JOHIS DE CABIIS DECANI LEODIEN.

Ce sceau porte au revers un contre-scel (Voy. pl. II, n° 3), représentant également le martyre de saint Lambert et portant l'inscription : HIC EST VERE MARTIR (2).

Sceau aux causes du chapitre de Saint-Lambert (Voy. pl. II, n° 1). Ce sceau, d'un beau relief, date des premières années du XVIe siècle; c'est le plus moderne et aussi le plus détaillé des sceaux représentant le martyre de saint Lambert; celui-ci y est dans une chapelle ogivale, devant un autel ayant pour retable le Christ au calvaire. Deux hommes sont placés sur le toit, dont l'un frappe saint

(1) *Cathédrale Saint-Lambert,* charte de juin 1275, n° 320; Voy. BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert,* t. II, pp. 235 et 243.

(2) *Abbaye d'Alne,* charte d'avril 1287 (Archives de l'Etat, à Mons); collection de sceaux détachés, aux archives de l'Etat, à Liége.

Lambert d'une longue pique; de chaque côté de l'évêque se trouvent ses deux neveux Pierre et Andolet, renversés et massacrés par deux assassins. Légende : S. CAPITULI LEODIENSIS AD CAUSAS.

Nous trouvons ce sceau, pour la première fois, à une charte du 10 octobre 1514 (1); il continua à servir de sceau aux causes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (2); à cette époque on l'apposait, en hostie, sur les documents dont il affirmait l'authenticité. Lorsqu'il était pendu aux chartes, il était ordinairement muni d'un contre-sceau portant un buste de saint Lambert.

Nous publions encore les sceaux de deux autres dignitaires de la cathédrale Saint-Lambert, savoir celui de *Jean de Rumigny*, doyen de Saint-Lambert en 1242 (Voy. pl. II, n° 4), représentant un prêtre à l'autel (3) et celui de *Marcuald de Modène*, archidiacre de Liége en 1250 (Voy. pl. II, n° 6), représentant Notre-Dame et saint Lambert (4).

ED. PONCELET.

17 septembre 1896.

(1) *Cathédrale Saint-Lambert*, charte, n° 1114.
(2) *Ibidem*, n° 1278.
(3) *Ibidem*, n° 160.
(4) *Ibidem*, n° 210.

+42

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

V

3me FASCICULE

LIÉGE
IMPRIMERIE D. CORMAUX

—

1899

ANALYSE

DU

RECUEIL D'ÉPITAPHES DES LE FORT

TROISIÈME PARTIE (1).

ANVERS.

Notre-Dame.

1301*. Paschase de Deckere, † le 29 juillet 1540 et Justine Gotheins, † le 29 janvier 1556. — Armoiries de la famille de Deckere. (Planche gravée sur cuivre).

Couvent des Capucins.

1302*. Monument des seigneurs de Claris, barons puis comtes de Clermont et sépulture de Roger de Claris, † le 22 septembre 1622 et de Sara Breyel, sa femme, † le 30 novembre 1635. — Armoiries de la famille de Claris Clermont.

Hôpital Sainte-Elisabeth.

1303*. Louis Clarisse (de Claris), † le 26 mars 1594 et Marie le Batteur, sa femme, † le 11 janvier 1586. — Armoiries de ces époux. Sur le premier blason, les armes de Claris sont écartelées avec celles de Vienne. (Voy. ci-dessous, n° 1306).

(1) Voy. *Bulletin*, t. III, p. 209.

Couvent des Dominicains.

1304. Vitrail portant une inscription flamande rappelant Louis Claris, chevalier et Marie Noirot, son épouse et les armes de ces conjoints.

LIERRE.

Couvent des Capucins.

1305*. Monument élevé à la mémoire de Roger Claris et Sara Breyel, sa femme, fondateurs de ce couvent. — Armoiries de ces époux.

HAUBOURDIN (LEZ-LILLE).

1306. Pierre Claris, fils de Jean, † en février 1542 et Jenne Vienne, sa femme, † le 15 juillet 1536. — Armoiries de ces conjoints.

LILLE.

Saint-Maurice.

1307. Jean dit le Griffon, sire de Clary, grand échanson du comte de Flandre, † le 2 septembre 1362 et Marie de Mouchy, son épouse, † le 12 de ... 13... — Armoiries de ces époux et quatre quartiers.
Cette épitaphe est de longtemps postérieure aux dates qu'elle contient. (Les six numéros qui précèdent forment une grande planche gravée sur cuivre, dont le centre est occupé par la reproduction d'un sceau plus qu'apocryphe tiré des archives de Wallincourt et portant la légende : Sigillum · domini · de · Wallaincourt · et · Claris · militis · 1016) (!).

MALINES.

Cathédrale.

1308. Jean-Baptiste de Steenberghe, chevalier, conseiller et maître aux requêtes au Grand Conseil, † le 30 sep-

tembre 1678 et Isabelle de Ruddere, sa compagne, † le 17 décembre 1693. — Armoiries de ces époux. (Gravure sur cuivre par Harrewyn).

Saint-Pierre.

1309. Mailliart de Landsheere, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi et conseiller au Grand Conseil, † le 23 juillet 1626, Marguerite de Swarte, sa femme, † en ..., Michelle, leur fille, † le 13 janvier 1627 et Jean, leur fils, maître des requêtes et conseiller au Grand Conseil, † le 28 mars 1656. — Armoiries.

1310. Blason d'obit portant ces huit quartiers :

Coudenhove, Quesnoy, Amelronge, Bette;
Rodoan, Bourgogne, Bette, Enghien.

1311. Id. de 1679 aux armes de Coudenhove et de Sandelyn, portant ces quartiers :

Coudenhove, Duquesnoy, Rodoan, Bourgogne;
Sandelyn, Bronchorst, van Dilft, Soete.

1312.* Ghislain Lotin, seigneur de Bruynevelt, Neufville etc., † en ... — Quartiers :

Lotin, Ghistelle, Donche, Davelin;
Griboval, Alaert, Peusin, Zutpeene.

1313.* Cabinet d'armes rappelant Henri de Vick, chevalier doré, seigneur de Meulevelt, etc. — Armoiries et quatre quartiers.

1314. Blason funéraire de 1628, aux armes des familles de France et d'Assonville.

1315. Id. de 1669 aux armes de la famille de France. — Quatre quartiers.

1316. Id. de 1661 aux armes de la famille L'Hermitte de Rosenbosch. — Quatre quartiers.

1317.* Jean Bleuwart, conseiller au Grand Conseil, † le

12 janvier 1660 et Catherine van de Putte, sa femme, † le 19 juin 1664. — Armoiries.

1318. Antoine Meulenes, conseiller et maître des requêtes au Grand Conseil, † le 27 septembre 1571. — Armoiries.

1319. Antoine Sucquet, fils d'Antoine, avocat ... au Grand Conseil de Malines, † le 18 novembre 1557 et Marie de Haene, sa veuve, † en 1589. (Texte flamand). — Armoiries ; quartiers :

Sucquet, Walle, de Haene, van der Vort.

1320. Blason d'obit aux armes de la famille Sucquet. 1619.

1321. Id. portant les armoiries de la famille Ruysschen. 1651.

1322. Id. aux armes de Ruysschen et de Sucquet. 1652.

1323. Id., avec huit quartiers, aux armes de Ruysschen et de Sucquet. 1670.

1324. Id. de 1660 dont le second parti est aux armes de Ruysschen.

1325. Jozine van Reymerswale, † le 23 septembre 1528, femme de ... Vilain, seigneur de Liedekerke, etc. (Texte flamand). — Huit quartiers dont la description est très incomplète.

1326. Pierre Cuvelier, seigneur de Saint-Laurent et maître aux requêtes de l'hôtel du Roy et conseiller au Grand Conseil de Malines, † le 29 septembre 1629 et Jenne Hoyer (?), sa femme. — Armoiries de ces époux.

1327. Philips de Haynin, écuyer, seigneur de Legies, † le 4 ... 1627. (Texte flamand). — Armoiries ; quatre quartiers.

1328. Philippe Snoy, chevalier, seigneur d'Oppuers, Poederlé, enterré dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, † le 9 juin 1637 et Florence de Brimeur,

sa femme, fille de Jean, seigneur de Poederlé et de Claire van Thuyl, † le 8 janvier 1616. (Texte flamand). — Armoiries; quartiers :

Snoy, des Truyssen, van der Aa, de Bares;
de Brimeur, van der Meeren, Seroskercke, Micault.

1329. Jean Colin, docteur en droit, conseiller privé de l'empereur Charles et du roi Philippe, maître des requêtes et conseiller [au Grand Conseil], † le VII des ides de février 1577. — Armoiries; huit quartiers :

Colin, Patroirde, Voets, van der Gareist;
Van Eede, Schats, van Ysenbrant, N.

1330. Baldewyn le Cocq, fils de Hugues, seigneur de la Motte, Brognart, Groenhoven, conseiller et procureur général au Grand Conseil de Malines, † le 25 avril 1558 et Marguerite de Gurtere alias van Hombeke, † le 26 mai 1556. — Armoiries; quartiers :

le Cocq, Limoge, Lestoret, Cassée;
de Gurtere alias van Hombeke, Wolkaerts,
Grimberghe alias van Asche, van der Eycken.

Saint-Jean.

1331. Jean de Masny, natif de Mons-en-Hainaut, seigneur de Lompret, fils de Jean et de Jenne Bernard, pendant plus de quarante-deux ans conseiller et maître des requêtes au Grand Conseil, † en novembre 1569 et Marguerite Hanneton, son épouse, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Linth, trésorier de la Toison d'or, premier secrétaire et audiencier de Philippe Ier et de Charles V et de Marguerite Numan. Monument érigé par Lambert de Masny,

écuyer, seigneur de Lompret, en 1604. — Armoiries du défunt; quartiers :

Masny, Genlys, Pottes, Goignies;
Bernard dit des Quermes, Waudripont,
Rocques alias Antoing, Saint-Pierre Maisnil.

1332. Lambert de Briaerde, chevalier, président du Grand Conseil de Malines, † le 10 octobre 1557 et Marguerite Micault, sa compagne, † le 27 octobre 1596. — Armoiries; quartiers :

Briaerde, Zutpeene, Esperlecgs, (Perlesque) Lamotte;
Hooft, Quaetstrate, Résiponde, Coudettes.
Micault, Conroy, Wellecatz (Catz), Botlandt;
La Baine, Noreulx, Campe, Almonde.

1333. Gisbrecht van Bronchorst, chevalier et seigneur de Schoot, † le 23 juillet 1576 et Livinne van Briarde, sa femme, † le 2 avril 1575. (Texte flamand). — Armoiries; quartiers :

Bronchorst, Steenhuyse, Jutuen, Dryhoppen;
Boshusen, Noorden, Vroen, Bleeswyck.
Briarde, Perlesque, Zutpeene, la Motte;
Micault, Catz van Wesele, Conroy, Botlandt.

1334. Adolf van den Heetvelde, écuyer, fils d'Adrien et d'Anne van der Dilft, † le 20 octobre 1630 et Catherine Sandelyn, sa femme, fille de Jacques, écuyer et de Livina van Bronchorst, † le 29 juillet 1600. (Epitaphe flamande). — Armoiries de ces époux; quartiers :

van Heetvelde, Rockox, van Dilft, Bournoilly;
Sandelyn, van de Werve, Bronchorst, Briarde.

1335. Mathys de Croesere, chevalier, commun maître de Malines, † le 1er mars 1560. — Armoiries; quartiers :

Croeser, Mertens, Wildemans, Groes;
Schoeff, Hoets, Grooters, Assche.

RUMPST (LEZ-ANVERS).

1336. Monument élevé à la mémoire de Pierre-Paschal de Deckere, chevalier, seigneur de Montelione, Sevenbergh, Ranst, Milleghem et de Cornélie-Marie Houtappel, sa femme, enterrés dans l'église de Saint-André à Anvers. — Effigies. Armoiries de ces époux; quartiers :

de Deckere, Boot, Dyck, Santvoort;
Houtappel, de Smidt, van den Bogaert, de Deckere.

(Planche gravée sur cuivre).

BOORTMEERBEEK.

1337. Charles de Santa Cruz, chevalier doré, sénateur et bourgmestre d'Anvers, † le VIII des kalendes d'avril 1640, à l'âge de 50 ans; Jean-François van der Laen, de Malines, † la veille des ides de septembre 1664, à l'âge de 47 ans et Susanne de Meulenaer, dame de Boortmeerbeek, leur épouse, † à l'âge de 59 ans, le 28 février 1670. — Monument élevé à leur mémoire par Jean-François seigneur du Boortmeerbeek, Ferdinand-Charles et Isabelle-Claire de Santa Cruz, enfants de Charles et de Suzanne de Meulenaer. Blason tiercé en pal aux armes des trois défunts et armoiries des deux maris de Suzanne de Meulenaer; quartiers :

Santa Cruz, Salamanca, Lixhals, Poesel;
Rebolledo, Lixhals, van der Elst, van Mechelen.
van der Laen, Huyttr, Cimon d'Aguilon, Aimaras;
Liaukama, Dekama, Camminga, Hottinga.
Meulenaer, Pipelinck, Corteville, Tovion;
Verhoeven, Abrego, Camberlein, Nunez.

(Planche gravée sur cuivre par Harrewyn).

BRUXELLES.

Eglise de la Chapelle.

1338*. Charles-Alexandre duc de Croy d'Havré, prince du S. E. R., chevalier de la Toison d'or, Grand d'Espagne, etc., etc., † le v des nones de novembre 1624, fils de Charles-Philippe marquis d'Havré et de Diane de Dommartin. — Quartiers :

[Croy, Lorraine, Luxembourg, Bar;
Châteaubriant, Odart, Estouteville, Loré.
Lorraine, Anjou, Egmont, Bourbon;
Bourbon Montpensier, la Tour,
Gonzague de Mantoue, Bavière].
Dommartin, Chastelet, Harovel, Schivech;
Neufchatel, Castre, Fenestrange, Ogueiller.
La Marck, Saulcy, Croy, Moeurs;
Paléologue, Foix, Villers, du Moulins.

Ce monument existe encore dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, mais les quartiers n'y figurent pas.

GREZ.

1339. Gilbars de Greis, sire de Harchin et de Bierth, † le 7 août 1344. — Effigie. Quatre écussons (quartiers?) :

Greis, Graven, Beaumont, de Nethene.

Beau monument en marbre noir, orné d'écussons en marbre blanc.

1340. Raus de Greis, sire de Malève, † le 28 janvier 1351. — Effigie du défunt armé de toutes pièces. La tombe est, dit Le Fort, ornée de huit écussons de marbre blanc.

1341. Margriete delle Rivière, dame de Neerlinter et de Malève, femme de Raus de Greis, qui fonda cette chapelle (des saints Jean-Baptiste et Georges), † le 13 mars

1344. — Effigie. Deux blasons: 1° la Rivière (l'écu brisé en chef de trois croisettes) et 2° de ... à trois chevrons de ...

LOUVAIN.

Abbaye de Sainte-Gertrude.

1342. Monument orné d'une inscription rappelant Louis d'Eynatten, abbé du monastère ducal de Sainte-Gertrude et conservateur des privilèges de l'Université de Louvain. 1623. — Armoiries de ce prélat, posées sur la crosse abbatiale; quartiers:

Eynatten, Blehen, Hoensbrouck, Binckem;
Werst, Blitterswick, Amstenrade, Hoensbrouck.

D'après Le Fort, ces quartiers doivent être:

Eynatten, Hoensbroeck, Blehen, Binckem;
Werst, Huyn d'Amstenraedt, Sprewaerts, Beul.

RUMMEN.

Chapelle castrale.

1343*. Inscription rappelant Herman baron de Horion, lieutenant des fiefs du comté de Looz, souverain mayeur de Liége, grand écuyer du prince-évêque et gouverneur du château de Curange et Elisabeth van den Bosch de Mopertingen, son épouse. — Armoiries de ces époux avec supports, bannières et couronnes; quartiers:

Horion, van der A, Mérode, Monfort;
Mopertingen (van den Bosch), Thielt,
Wingarde, Huyn van Amstenroet (1).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. Le quartier Mérode devrait être remplacé par Warfuzée: Herman de Horion, fils de Guillaume et de Marie de Duras ayant épousé Cunégonde de Warfuzée de Waroux.

Eglise paroissiale.

1344. Guillaume Hoen van Cartils, seigneur de Rummen, Betz, Binckom, Han-sur-Lesse, Chevetogne, † le 24 septembre 1591. (Texte flamand). — Armoiries de Hoen et de Baillet; seize quartiers, qui doivent être lus comme suit :

Hoen, Hulsberg dit Schaloen, Segraedt, Hoechkirchen;
Horion, van der Aa, Bosch, Thielt.
Baillet, Rivière, Gesves, Orveve (L'Orfebvre);
Spontin, Longchamps, Buzanton, Vill...

1345. Walburge de Cortembach de Helmont, ... femme de Herman de Horion, † le 11 septembre 1554. (Texte flamand). — Armoiries; quartiers :

Cortembach, Hincart, Bausele (« je croy Wittem ») (1), Berlarre;
Ghistelle, Raveschot, Malstede, Willain.

1346. Epitaphe fruste accompagnée d'un blason effacé et de ces quartiers :

Baucx, Halle, Ravecot, Duras;
Croy, Halle, Bulstert, Tullerst.

1347. Pierre dont l'épitaphe est fruste ; au centre les armoiries, parti de Horion et de van den Bosch et ces quartiers :

Horion, van der A, Bosch, Tilt.

1348*. Tableau représentant le Christ en croix ; au pied de la croix sont groupées sept personnes à genoux. Un homme en robe et trois garçons à gauche, une dame et deux jeunes filles à droite. L'inscription dit que

(1) Note de Le Fort. Les armes de ce quartier semblent, en effet, être celles de la famille de Withem, savoir : écartelé de ... à un lion de et de ..., à la croix engrelée de ...

ce monument fut fait par les soins de Herman de Horion, mayeur et échevin de Rummen, en août 1591.

Aux côtés du tableau, les armoiries de la famille de Horion et un blason de gueules à la bande d'hermines.

1349. Blason d'obit, portant au centre les armes parti de Horion et de van der Aa et aux angles quatre écussons sous lesquels sont ces inscriptions :

1° Guillaume de Horion, fils de Guillaume;

2° Catherine de Duras, avoit épousé Guillaume de Horion;

3° Jean van der Aa;

4° Ode de Monfort.

1350*. Inscription latine de la grosse cloche de l'église, constatant sa fonte à Averboden par les soins de Inghelbert de Lavierva, décimateur pour un tiers, et d'Arnold de Tulden, abbé d'Averboden, décimateur de Rummen pour les deux autres tiers, en 1385, fin de juin.

1351*. Inscription de la seconde cloche de Rummen, nommée Marie, fondue en 1385.

1352*. Blason d'obit aux armes de la famille de Segraedt. « Obiit a° 1644, 9 mai ».

1353. Anne de Kerckem, femme de Henri de Segraedt, † le 4 août 1628. (Texte flamand). — Blason parti aux armes de ces conjoints, avec heaume et cimier; quartiers :

Segraedt, Hoeckirken, Eyll, Zeffell;

Kerckem, Horion, Valdt (Waldt), van der Marck (la Marck) (1).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1354. Herman de Horion, † le 21 janvier 1556. (Texte flamand). — Armoiries des familles de Horion et van den Bosch ; quartiers :

[Horion, van der Aa, Warfuzée, Montfort ;
van den Bosch, Thielt, Wyngaerde, Huyn d'Amstenraedt] (1).

1355. Wilhelmine de Streithagen d'Eyss (seconde) femme de Henri de Segraedt zu Kerckem, écuyer, † le 18 juillet 1633. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux, avec timbres et cimiers ; quartiers :

Segraedt, Hoeckircken, Eyll, Zeffell ;
Streithagen, Goer, Palant, [Scheiffart de] Mérode (2).

VILLERS-LA-VILLE.

1356. François de Marbays, chevalier, Helayne de Labricque, son épouse et Jehenne de Marbays, leur fille, † le 29 septembre 1610. — Effigie d'une dame. Blason aux armes de Marbais ; quartiers :

Marbays, Fresnie, Labricque, Saint-Val.

Attestation du curé et de la Cour de justice de Villers, en date du 23 novembre 1702, concernant ce monument.

WAYS.

1357. Jehan de Ty, seigneur de Thy... et de Bois-Saint-Jean, † le 14 mai 1543 et Claris de Terne, son épouse, † en ... — Effigies des défunts, celle de Jean le représente armé. Armoiries de ces époux.

1358. Charle de Thy, seigneur de Thy et de Bois-Saint-

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Jean, † en 15... et Izabeau de Tinssoulx, sa compagne, † le 28 décembre 1558. — Effigies : un seigneur revêtu de son armure et une dame. Armoiries de ces époux ; huit quartiers :

[Thy, Terne, Gadan, Vervier ;
Tinsoulx, Oultremont, N., Juppleu] (1).

1359. Flipe (Philippe) de Thy, seigneur à Thy, † le 12 août 1521 et Katerine Gadan, sa femme, † le 24 janvier 1514. — Effigie d'un gentilhomme armé. Armoiries de ces époux.

1360. Vitrail de 1533 orné des effigies de Jean de Thy et de Claire de Terne et de celles de leurs patrons : saint Jean-Baptiste et sainte Claire.
Attestation du curé de Ways, en date du 31 décembre 1714, concernant ces quatre monuments de la famille de Thy.

TAMISE.

*1361**. Jean van Steenberghe, † le 13 mai 1626 et Susanne van Ursel, † le 25 avril 1627. — Armoiries du défunt ; quartiers :

van Steenberghe, van der Haeghen, van Ursel, Allaert.

(Planche gravée).

GAND.

Couvent des Dominicains.

1362. Jean van Gryspere, procureur au Conseil de Flandre, † en 1534, Elisabeth, sa femme, † en mai 1546, Jean van de Putte, procureur au même Conseil, † le 30 mars 1577, Elisabeth de Gryspere, fille de Jean, sa

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

femme, † le 29 novembre 1529, N..., avocat au même Conseil ..., Elisabeth van de Putte, fille de Jean, sa femme, † le jour de Noël 1612 et N... van de Putte, sa sœur, veuve de Pierre ..., procureur au même Conseil, † en ... (Texte flamand).

Une note ajoute que dans ce caveau furent enterrés : Jean de Gryspere, 1534, Jean de Gryspere, procureur, 1541, Jean van de Putte, fils de Jean, procureur, 1578, Elisabeth de Gryspere, fille de Jean et femme de Jean van de Putte, 1529, Pierre Coecke, avocat au Conseil de Flandre, 1590, Elisabeth Coecke, 1593, Elisabeth van de Putte, fille de Jean, 1612, Jean Coecke, conseiller au Conseil de Flandre, 1614, Elisabeth Coecke, fille de Pierre, 1619, N..., veuve de Jean Coecke, conseiller, 1639, N..., Coecke, 1641 et Jacques Coecke, 1643.

1363. Marguerite van Steelandt, † en 1587. — L'inscription donne toute la généalogie de cette dame. (Epitaphe flamande).

GOZÉE.

Abbaye d'Alne.

1364*. Oston de Ryanweis, chevalier, seigneur de Monceau, † en septembre 13... — Effigie d'un gentilhomme armé. Blason.

1365*. N..., seigneur de S..he, † le VIII des ides d'octobre 1223. — Effigie d'un homme armé. Blason.

1366*. Robert prince de Ligne, comte d'Arenberg, prince de Barbançon et comte d'Aigremont, † à l'âge de 49 ans, le IV des nones de mars 1614. Monument élevé à sa mémoire par Claude, comtesse du Rhin (Wild et Rhein gravine de Daun Kyrbourg), sa femme

et par Albert, leur fils unique. — Effigies : Robert armé de toutes pièces, revêtu de sa cotte d'armes et couvert d'un manteau doublé d'hermine et sa femme, couverte d'un manteau pareil. Armoiries de ces époux.

1367*. Jean de Bruxelles, vingt-cinquième abbé d'Alne, † le dernier jour de mars 1459. — Effigie. Trois blasons.

1368*. Jacques, écuyer, fils de Bastien, chevalier, seigneur de Berties, † le VIII des kalendes de mars 1285. — Effigie du défunt armé de toutes pièces. Deux blasons aux armes de Berties.

1369*. Baldéric jeune homme, fils du châtelain de Douai, † le VI des ides de janvier 1264. — Effigie d'un jeune homme en robe.

1370*. Gilles de Sart, chevalier, seigneur de Sart, † le IV des kalendes de décembre 1257. — Effigie d'un chevalier armé de toutes pièces. Blason.

1371*. Gilles chevalier de « Scallia », † le III des ides de janvier 1271. — Effigie d'un homme armé. Blason.

1372*. Agnès, dame de Rianwelz, † le ... des kalendes de mai 12... — Effigie de la défunte. Deux blasons.

1373*. Gilles, ... † le IV des ides de septembre 1246. — Effigie d'un homme armé, tenant un écu de ... à la fasce de ... frettée de ...

1374. Alis de Treis, femme d'Oston de Rianwes, seigneur du Monceau, † le 12 mai 1360. — Effigie de la défunte. Deux blasons aux armes de ces époux.

1375*. Yolende de Biwes, dame de Rianwelz, † le III des nones de novembre 1258. — Effigie.

1376. Note sur Alexandre van den Broeck, chevalier, seigneur de Bousval, etc.

1377. Généalogie jusqu'aux seize quartiers de [Charlotte

Albertine-Josèphe-Alexandrine de Corswarem, † sans alliance en juillet 1715] :

Corswarem, Binckem, van den Broeck, Donck;
Argenteau, Hertaing, Bonnières, Beaufort.
Trazegnies, Gavre, Lalaing, Montmorency (1);
Scheiffart de Mérode, Horion [Barbançon, Oostfrise].

1378*. Obert de Fantignies, † le VI des ides de septembre 1233. — Effigie d'un homme armé. Blason.

1379. Maroye li Remy, dit Chawial, mère de l'abbé Johan de Barbenchon, † le 23 août 1355. — Effigie.

1380*. Elekine, femme de G. de Haynau, † le XVII des kalendes d'avril 1241. — Effigie.

ANTOING.

1381. Liévin de Lens, dit de Rebecque, † en 1592 et Fiacre de Noyelle, sa femme. — Armoiries de ces conjoints; quartiers :

Lens dit de Rebecque, Courteville, Wissocque, Hainault;
Noyelle, Mailly, Immerseele, Isque.

1382. Isabeau, dame d'Anthoing, Espinoy, Sotteghem, châtelaine de Gand, femme de Henry de Louvain, puis d'Alphonse d'Espagne et enfin du vicomte de Melun, chambellan de France, seigneur de Blande et de Monstreil (XIVe siècle).

1383. Table portant trente et un blasons parmi lesquels sont ceux des maisons de Ferrare, de Châteaubriant et d'Estouteville.

OIGNIES.

Prieuré de Sainte-Marie.

1384. Henris de Han, chevalier, † le ... de Saint-Gilles,

(1) Le quartier Montmorency devrait être remplacé par Langle-Wavrin.

12... — Effigie d'un homme armé tenant de la main gauche son écu armorié.

CHATELINEAU.

1385. Philippe de Mérode, comte de Middelbourg, baron du S. E. R. et de Frentz, vicomte d'Ypres, seigneur de Watenne, Lannoy, Chastel, Lambusart, Linchelles, Bethencourt, La Marche, Forchies, maître d'hôtel de l'infante Isabelle, grand veneur de Flandre, gouverneur, capitaine et grand bailli de Tournay et du Tournaisis, † à Dunkerke, le 8 octobre 1625 et Hélène de Montmorency, baronne héritière de Croisilles, dame de Wancourt, Vrancourt, Guemeppes, Molimont, Houplinnes, Cacléon, Machelen, Nieucapelle, Saint-Jacobs-Capelle, † à Bruxelles, le 6 novembre 1621. — Effigies de ces époux, agenouillés sur des carreaux; derrière eux sont représentés leurs douze enfants, le tout en marbre blanc et de grandeur naturelle. Sous chacun des enfants se trouve inscrit son nom, à savoir : Philippe, Georges, Marguerite-Isabelle, Marie, Francisce, Florence (ces deux dernières en costume de religieuse), Claude, Clara-Eugenia, Louise, Jeanne-Aldegonde, Philippe et Alexandre (ces deux derniers sont représentés au maillot et posés sur un carreau). Quartiers :

Mérode, Maupertingen (van den Bosch),
Bouchault (Bouchout), Luxembourg;
Oignies, Lannoy, Hames, Saillant.
Montmorency, Lannoy, Stavelle, Ligne;
Mastaing, Flandre, Lannoy, Barbanson.

Attestation de l'existence de ce monument en date du 27 mai 1775, donnée par le notaire Brogniez de Châtelineau.

WAYAUX.

Eppe-Sauvage.

1386. Anne de Colnet, femme de Martin Polchez, écuyer, † le 10 novembre 1580.
Deux attestations authentiques concernant cette épitaphe.

1387. Michel Poschet, écuyer, † le 12 décembre 1642, Marie le Mosnier, sa femme, † le 14 décembre 1645, Michel Poschet, écuyer, seigneur de Veaux, † le 30 octobre 1682, à l'âge de 67 ans et Ursule Jacquier, son épouse, † le 1er juin 1696, à l'âge de 61 ans. — Blason.

1388. François Poschet, écuyer, seigneur de Nahaux, † le 16 juillet 1736, âgé de 77 ans et Charlotte Poschet, son épouse, † le 26 avril 1740, âgée de 69 ans. — Armoiries avec supports et couronne.
Attestation authentique concernant ces deux épitaphes, donnée par le curé d'Eppe et le notaire Virlet et certifiée par le bailli du marquisat de Trélon en 1744.

MONTIGNIES-LE-TILLEUL.

1389. Blason aux armes de la famille de Kessel accompagné de ces quartiers :

Kessel, Henry, Grevenbroec, Megen.

1390. Magdelaine van der Mersch, veuve de Jean de Biseau de Beusdael, écuyer, lieutenant-gouverneur de la ville et prévôté de Binche et châtelain de la Maison royale, † le 28 avril 1691. — Blason en losange aux armes de ces époux. Quartiers :

van der Mersch, Teteghem, Baert, Deltenre (1).

(1) Voy. ce numéro dans la farde intitulée : « Namur. »

1391. « Godefroy-Ignace de Corswarem, comte de Nyel, » descendu en droite ligne masculine et légitime des » souverains comtes de Looz et de Margueritte, fille » du duc de Bretaigne, seigneur de Montigny le » Tigneux, Bommerée, » ci-devant chambellan du prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, maréchal de camp des armées de S. M. très chrétienne, chevalier de Saint-Louis, † à Maubeuge, le 17 octobre 1712, à l'âge de 56 ans. — Quartiers :

Corswarem, Gulpen, Kessel, La Brick (Labricque); Raveschot, Gend, Haestrecht, Malsem.

LANDELIES.

1392*. Vitrail avec inscription rappelant Antoine de Ligne, chanoine de Tournay, etc. 1550. — Quartiers :

Ligne, Dighem, Roisin, Berlette.

1393. Blason d'obit portant un écu de dame, aux armes de Corswarem et de Kessel, surmonté d'une couronne à treize perles dont trois relevées. « Obijt » 24 junij 1663. »

Il rappelle Anne-Marie de Kessel, seconde femme de Jean de Corswarem, comte de Niel, seigneur de Landelies, etc.

1394. Jan de Cowarem, chevalier, seigneur de Landelies, Herck-Saint-Lambert, Crenwick, † le pénultième jour de février 1535 et Isabeau de Ligne « qui gist à » Enghien, » † le 3 septembre 1522. — Armoiries du défunt; quartiers :

Cowarem, Warou, Moréamé (Morialmé), Hinsbergh; Ligne, Dighem, Roisin, Berlette.

1395. Jacque de Cowarem, chevalier, seigneur de Lan-

delies, Herck-Saint-Lambert et Crenwick, † le 18 octobre 1595 et Caterine de Cowarem, dame de Niel et de Corswarem. — Armoiries; quartiers :

Cowarem, Moreamé, Ligne, Roisin;
Cowarem, Mallaise, Brandenbourg, Eve.

1396. François de Cowarem, chevalier, seigneur de Landelies, † le 3 février 1593 et Anthoinette de Gulpen, sa femme. — Armoiries du défunt; quartiers :

Cowarem, Cowarem, Ligne, [Brandenbourg];
Gulpen, Hemptines, [Bonant, Henripont] (1).

1397. Autel en bois sur lequel sont représentés un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame et les armes de Corswarem et d'Alsteren Hamal.
Ces personnages sont Jean de Corswarem, seigneur de Landelies et Jeanne d'Alsteren de Hamal, sa seconde femme. Jean avait épousé en premières noces Isabeau de Ligne (Voy. les nos 1394 et 1398).

1398. Vitrail représentant une dame et trois jeunes filles. Blason en losange aux armes parti au premier, de Corswarem et au second, écartelé de Ligne et de Roisin et inscription rappelant « Isabiaux de Ligne, » femme de noble écuyer Johan de Cowarem, sei- » gneur de Landely, » † en 1522.

1399*. Vitrail portant: 1° une inscription rappelant Hubert de Corswarem, tréfoncier de Liége, abbé d'Amay, prévôt de Saint-Paul et autrefois curé de Landelies, 1550; 2° un écu en losange parti aux armes de Corswarem et de Morialmé, et 3° ces quartiers :

Cowarem, Warou, Moreameit, Hinsbergh.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1400. Attestation de Guillaume Sotteau, curé de Landelies, donnée le 3 septembre 1687, constatant l'existence en son église des épitaphes renseignées sous les nos 1394, 1395 et 1396 et déclarant que Jean de Corswarem, comte de Niel, seigneur de Landelies et de Corswarem, est décédé le 24 mars 1657 et Anne-Marie de Kessel, son épouse, le 24 juin 1663.

1401. Jean-Théodore de Corswarem, comte de Niel, descendu en droite ligne des souverains comtes de Looz et de Margueritte, fille du duc de Bretagne, seigneur de Landelies, Montigny et Bommerée, ci-devant colonel de cavalerie au service des Etats-Généraux, † le 27 septembre 1713. — Quartiers :

Corswarem, Kessel, Raveschoot, Haestreicht;
Coloma, Vos, Ognies, Croy.

LONGCHAMPS.

Eglise paroissiale.

1402. Hubert de Corswarem, seigneur et baron de Longchamps, comte de Niel, et du S. E. R., seigneur de Grand-Leez, Faulx, Leuze, pair et député de l'Etat-Noble du comté de Namur, † le 26 juin 1671, fils aîné d'Erasme de Corswarem, comte du S. E. R., seigneur de Longchamps, † le 8 octobre 1633, et de Marie de Binckem, † le 8 avril 1629, et Isabeau van den Broecke, dame héritière de Bousval, Eyndonck, Laloux, Calemont, etc., sa première femme, † le 28 juin 1644. Marie-Anne de Glymes de Florennes, sa seconde femme, « gist ailleurs » (*sic*). — Effigies de Hubert armé de toutes pièces et de ses deux femmes. Armoiries de ces trois personnes sommées de couronnes à treize perles. Au bas du monument une

inscription rappelle la chimère de la descendance directe et légitime des comtes de Looz, des ducs de Hesbaye, etc. Aux côtés ces quartiers :

Corswarem, Ligne, Corswarem, Brandenbourg;
Gulpen, Bonant, Hemptines, Henripont.
Binckem, La Marck, Crehen (1), Patin;
Fallois, Krickenbeeck, Gulpen, Argenteau.

Chapelle castrale.

1403. Willem de Gulpen, seigneur de « Rymbiesval », † le 12 février 1552, et [Anne] de Bonnant, dame de Longchamps, son épouse, † le 20 février 1558.

1404. Blason funéraire aux armes de van den Broeck : « obijt 21 junij 1650. » Ce blason rappelle, dit Le Fort, un frère de Mme van den Broeck qui avait épousé le comte de Niel.

1405. Id. aux armes de Corswarem et d'Argenteau surmontées d'une couronne à treize perles; « obijt 11 julij » 1698. » Il rappelle Marguerite-Claire-Thérèse d'Argenteau, femme de Jean-Hubert de Corswarem, baron de Longchamps.

1406. Anthonette de Gulpen, dame de Longchamps, † en 1607, femme de François de Couwarem, comte de Niel, seigneur de Corswarem et de Landelies. — Blason parti aux armes de ces époux surmonté d'une couronne à treize perles dont trois relevées. Quartiers :

Couwarem, Ligne, Couwarem, Brandebourg;
Gulpen, Bonnant, Hemptinnes, Henripont (2).

(1) Le quartier Crehen devrait être remplacé par Morlet dit de Halley: Jean de Bincken, père de Marie, étant fils d'Anne Morlet dite de Halley, fille de Jean et de Barbe Pattin.

(2) Voy. les numéros 1402 à 1406 dans la farde du manuscrit intitulée : « Namur. »

Château.

1407. Cheminée portant une inscription rappelant François de Corswarem, des comtes de Looz, comte de Niel, seigneur de Corswarem, Landelies et Herck, qui épousa en 1577 (?), Anthoinette de Gulpen, dame héritière de la libre seigneurie de Longchamps, de Wagnies, Henripont, Rimbierval et Rianwelz. — Quartiers :

Corswarem, Waroux, Moriamez, Hinsbergh;
Ligne, Idegem, Roisin, Mallette Berlette (Malet Berlettes).
Corswarem, Jauche, La Malaise, Bronsberg;
Brandembourgh, Brabant, Eve, Crupet.
Gulpen, Horion, Argenteau, Trazegnies;
Elzée, Seront, Lonchamp, Juppleu.
Hemptines, Gavre, Warisoul, Corbais;
Henripont, Houtaing, Crehin, Houchain.

L'inscription et les quartiers qui figurent sur cette cheminée, y ont, sans aucun doute, été mis bien longtemps après la mort des époux dont ils rappellent le souvenir ; à la fin du XVIe siècle, en effet, la chimère de la descendance directe des comtes de Looz n'était pas née. Au reste, nous engageons fortement les généalogistes à se défier de l'exactitude de ces quartiers; nous n'avons pu les vérifier tous, vu l'époque lointaine à laquelle remontent les alliances que sont destinés à établir certains d'entre eux. Toutefois, nous pouvons certifier que le quartier Crupet devrait être remplacé par le Carpentier et le quartier Horion par del Smet.

Enfin, la famille de Bonant, dont le nom est remplacé par Elzée, ne posséda la seigneurie d'Elzée qu'un siècle au moins après le mariage de Guillaume

de Gulpen avec Anne de Bonant, dame de Longchamps.

1408. Dans le donjon du même château sont ces quartiers :

Corswarem, Corswarem, Gulpen, Hemptines;
Houtaing, Wingarde, Morbeck, Wingarde (1).

MARCHIENNE-AU-PONT.

1409. Jean de La Bricque, écuyer, † le 7 septembre 1556, Françoise de Sarry, sa première femme, † le 14 septembre 1531 et Isabeau de Dave, sa seconde femme, † le 7 mai 1556.
Attestation concernant cette épitaphe donnée par le curé de Marchienne, le 2 septembre 1687.

MONS.

Sainte-Waudru.

1410. Vitrail donné en 1546 par Jean Grif de Masny, écuyer et bailli de cette église. Il porte les portraits du donateur et de sa femme Jeanne Bernard, leurs armes et leurs quartiers :

Masny, Genly, Pottes, Goignies;
Bernard, Waudripont, Rocques, Saint-Pierre Mainil.

1411. Armoiries de Mathieu de Foix, comte de Cominges, chevalier de la Toison d'or.

1412. Charle baron d'Argenteau, seigneur de Ligny, Velaine, Tongrinne, Boigniée, etc., etc., chef et dernier de la branche aînée de son illustre maison, † le 12 octobre 1693, à l'âge de 78 ans, époux de Caroline de Guines de Bonnier qui git à Arras. Monument

(1) Nous pensons que le deuxième et le troisième quartier de la ligne maternelle sont intervertis.

élevé à sa mémoire par son gendre Jean Hubert, comte de Corswarem et de Niel, libre baron de Longchamps, vicomte de Sainte-Gertrude, pair du comté de Namur, etc., descendu en droite ligne masculine et légitime des comtes de Looz, ducs de Hesbaye, et par sa fille unique (1), Claire-Thérèse d'Argenteau. — Quartiers :

Argenteau, Rochefort, Trazegnies, Ligne;
Arschot, Corswarem, La Haye, Faulcué.
Berlaimont, Rotzelart, Velaine, Awans;
Bouland, Gevre, Hartaing, Peissant.
Bonnier, Vignacourt, Lannoy, Gavre;
Halluin, Gistelle, Buissy, Asset.
Beaufort, Hollehain, Lalaing, La Cornhuse;
Gognies, Dailly, Escleible, Villers-Autel.

Nous doutons fort de l'exactitude des quartiers de Charles d'Argenteau; d'après les pièces officielles que nous avons eu l'occasion de consulter, nous sommes parvenu à reconstituer comme suit, les huit quartiers de ce seigneur de Ligny, savoir :

Argenteau, La Haye, Velaine, Lonchin;
Hertaing, Forest, Quarouble, N...

Il faut avouer qu'on ne les retrouve pas trop bien dans ceux que donne notre épitaphe!
Quant à ceux de Caroline de Guines-Bonnières, leur ordre au moins, est fantaisiste. La sœur germaine de cette dame, Marie Brigitte, décédée au château de Longchamps en 1694, avait été reçue au chapitre

(1) Fille restée unique, car elle eut une sœur, Charlotte d'Argenteau qui épousa Dominique Patrice de Guines-Bonnières, comte de Nieurlet, dont elle n'eut pas de postérité.

noble d'Andenne avec les huit quartiers suivants :

Guines-Bonnières, Hallewin, Buissy, Asset;
Beauffort, Lalaing, Gongnies, Esclaibes (1).

Elle fut enterrée à Andenne, sous une tombe qui existe encore et porte ces quartiers :

Guines-Bonnières, Wignacourt, Lannoy, Hérimez;
Hallewin, Flandre, Houchin, Wignacourt.
Buissy, la Rivière, Poix, Humières;
Asset, Willtam, Bruelle, Grauld.
Beauffort, Warluzel, Hollehain, Guines-Bonnières;
Lalaing, Tramecourt, la Cornuse, Rypels.
Gongnies, Ligne, Ailly, Dellevaulx;
Esclaibes, Fleury, Villers-au-Tertre, Hertaing.

Ces quartiers sont exacts, ainsi qu'a bien voulu nous le dire notre érudit confrère le chevalier Camille de Borman, qui a eu la complaisance de faire à ce sujet des recherches pour nous. Il faut donc croire que ceux de Caroline de Guines ont été dressés avec non moins de *négligence* que ceux de son époux, Charles d'Argenteau. Jean-Hubert de Corswarem aurait pu, semble-t-il, nous renseigner à cet égard.

1413. Attestation du chapitre noble de Mons en date du 24 mai 1716, constatant que Mlle de Schwartzemberg a été chanoinesse de ce chapitre et qu'elle possède ces quartiers :

Schwartzemberg, Corswarem, Barbanson, Boulant;
Rivière, Mérode, Mérode, Blois.

1414. Fragment généalogique de la famille de Corswarem.

(1) Voy. baron Misson, *Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne*, 2e édition, p. 241.

TOURNAY.

Couvent des Augustins.

1415. Bernars de le Barre, sire de Mouskron, † le 15 juillet 1372 et Katerine de Amiens, sa femme, † le 16 septembre 1365.
Sur cette tombe figurent seize quartiers, savoir : du côté de Bernard :

La Barre, Longueval, N., Mailly;
Brouilly, Wandonelle, N., N.

Du côté de Catherine :

Amiens, Lannoy, Fervesty, N.;
Daucel, Tournelles, Boubert, La Chapelle.

BILSEN.

1416. Léon de Hinnisdael, † le 3 décembre 1612 et Marie Huls, sa femme, † le 19 septembre 1600. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux.

BRÉE.

1417. Arnolt de Mewen, † le dernier jour de juillet 1637 et Elisabeth de Belven, sa femme, † le 13 janvier 1594. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux; quartiers :

Mewen, Heyndal, de la Croix, Ciney;
Belven, Strabach, Palant, Strithagen.

1418. Généalogie jusqu'aux huit quartiers de Godefroid Huyn de Geleen, reçu chevalier teutonique au grand bailliage des Vieux Joncs le 20 avril 1632, grand commandeur des Vieux Joncs en 1634, chambellan, conseiller et président du Conseil de guerre de

S. M. I., maréchal de camp et colonel d'infanterie au service de l'Empire, † le 27 août 1657.

Huyn de Geleen, Maschereel, Groesbeeck, Ghoor; Bocholtz, Vinck, Wittenhorst, Weez.

BREUST (LEZ-GRONSVELT).

1419. Christophe van Holzit, dit Oest, † en janvier 1563 et Barbe Colen, son épouse, † en 1593. (Texte flamand). — Effigies des défunts. Armoiries de ces époux; quartiers :

[Holsit, N., Colen, Copis].

1420. Henri de Velraedt dit Meuters, mayeur d'Oost et échevin de Breust, † le 27 février 1624. (Texte flamand). — Armoiries de Velraedt et de Van den Bergh ; quatre quartiers. (Double, Voy. n° 764).

MESCH (MONS-SOUS-BOMBAYE ?).

1421*. Jean de Bubais, chevalier, † le x des ides de décembre 1267. — Blason.

KERNIEL.

Abbaye de Colen.

1422. Jean van Gueesthoven (Gutschoven), seigneur de Fologne et vicomte de Looz, † le 28 avril 1409. (Texte flamand). — Armoiries de ce seigneur; aux coins de la pierre sont répétées les armes de Gutschoven et de N... (de ..., à trois pals de ... au franc canton d'hermine) (1).

(1) D'après le chanoine Daris, ce seigneur serait décédé le 17 avril 1460. (Voy. *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liége*, t. X, p. 29).

1423. Dorothée de Schoonhoven, dame de Fologne, vicomtesse de Looz, † le 9 septembre 1445. (Texte flamand). — Effigie de cette dame. Quatre blasons aux armes de Gutschoven et de Schoonhoven.

HEERS.

1424. Jean sire de Heers, chevalier, † le dernier jour de mars [13]32 et Gérard sire de Heers, chevalier, † le jour de la fête de saint Denis, 1398. — Effigies de deux chevaliers armés, portant leur écu armorié au côté. Six écussons aux armes de Heers. Cette tombe en cuivre, aujourd'hui déposée au Musée royal d'antiquités de Bruxelles, a été décrite par notre confrère le chevalier de Borman dans sa *Notice sur la seigneurie de Heers* (1). (Voy. *Le Beffroi*, t. I, 1863).

1425. Verrière armoriée avec inscription rappelant Herman de Ghoer, seigneur d'Andrimont, « stathelder » de Limbourg et Jeanne de la Rivière, sa femme.

EBEN-EMAEL.

Emael.

1426. Melchior de Palant, seigneur d'Emael, Eben, Nedercanne, † le 6 mai 1625 et Jehenne de Theimseicke, dame d'Emael, sa compagne, † en ... — Armoiries de ces époux; quartiers :

Palant, Emal, Theimseike, van der Laen.

1427. Autre monument élevé à la mémoire de Melchior de Palant, seigneur d'Emael, Eben et Nedercanne,

(1) Voy. ce numéro à la fin du manuscrit parmi les « pièces dont la provenance est inconnue. »

† le 6 mai 1625 et de Jehenne de Theimsike (*sic*), dame d'Emael, son épouse. 1626. — Quartiers :

Palant, Emal, Daems, Pannetiers;
Ottegroe, Chabaut, Orsbeek, Blavir.
Theimsike, van der Laen, Caudenhove, Heutleur;
Adorne, Assendelft, Helle, Heleghom.

Les quartiers de Melchior de Pallant, tels que les donne notre épitaphe, ne peuvent se justifier.
Les quartiers véritables de ce seigneur d'Emael sont :

[Pallant, Orsbeck, Daems, Prenten;
Pité, Villers dit Chabot, Tongres, Blavier].

Voy. 1° le grand travail généalogique sur la famille de Pallant, fait par le comte de Mirbach Harff et publié par lui dans la revue *der Herold* de Berlin en 1872;
2° la généalogie de Pallant, du héraut d'armes van den Berch, publiée en placard, dont nous possédons le manuscrit autographe corrigé par l'auteur;
3° les quartiers figurant sur la tombe d'André de Pallant, frère germain de Melchior, au n° 440 du présent ouvrage;
4° les n°s 441, 442 et 443 décrivant aussi des tombes de cette famille,
et 5° Loyens-Abry, *Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liége*, p. 257.
Quant aux quartiers de Jeanne de Themseke les voici, tels qu'a bien voulu nous les communiquer, avec son obligeance bien connue, M. le comte de Mirbach :

Themseke, Helle, Coudenhove, Adorne;
Laen, Assendelfs, Huyter, Diepenhorst.

1428. Bertrand de Liers, chevalier, seigneur d'Emael, † le 24 ... 1391. — Effigie d'un chevalier armé, avec son écu aux armes de Liers pendant à sa ceinture.

1429*. Renier, chevalier et voué d'Emael, † le lendemain de la fête de l'Annonciation de Notre-Dame, 1283. — Blason.

1430*. Pierre rappelant la consécration de l'église d'Emael par (saint) Hubert, le 1er des kalendes de décembre 712. Elle fut renouvelée en 1600, par Nicolas Jamar.

SLINS.

1431. Biertelos Bartejal de Selins, † en 1333.

S'HEEREN ELDEREN.

1432*. Guillaume, chevalier, seigneur de Hamal, † le lendemain de la fête de saint Denis, 1279. — Effigie du défunt tenant de la main droite une bannière à ses armes et de la gauche son écu armorié; il porte aux épaules, des bannières également aux armes de Hamal.

1433*. Gilles de Hamal, chevalier et seigneur d'Elderen, † dans l'octave de la fête de saint Lambert, martyr, 1354. — Effigie d'un homme armé, tenant son écu armorié.

1434*. Arnold de Hamal, baron d'Elderen, seigneur de Wasmes, Rocourt, Irchonwelz, Hacquegnies, Gondregnies, Heppignies et Monceau, † le 17 août 1456. — Effigie de ce seigneur armé de toutes pièces, avec son écu armorié pendant à sa ceinture.

1435*. Guillaume de Hamal, seigneur d'Elderen, Hern, Schalckhoven, Masny, Wasmes, Rocourt, Heppignies, Rummen et Werselier, † en 1494 et Margue-

rite de Mérode, sa femme, † en 1486. — Effigies de ces époux, celle de Guillaume le représente revêtu de son armure. Quartiers:

[Hamal, Trazegnies, Mérode, Petersheim].

1436*. Vitrail aux armes de Croy écartelées avec celles de Hamal, donné à l'église d'Elderen en 1540, par Marie-Madeleine de Hamal, dame d'Elderen, etc., épouse en secondes noces de Guillaume de Croy, duc de Soria, marquis d'Arschot, etc.

1437. Blason d'obit aux armes de Renesse et de Bocholtz surmontées d'une couronne à cinq fleurons et accompagnées de cette inscription : « Obierunt 3 9bris 1681, » 27 martij 1692. »

1438*. Pièce intitulée: « Extractum ex lapidibus sepulchra- » lib. jacentibus in Parochiali ecclesia d'Eldris Do- » mini. »

Outre les épitaphes que nous avons analysées plus haut, on y trouve ces indications : « Franciscus ab » Elderen qui obiit anno 1557. Anna ab Elderen » vidua domini Arnoldi de Corswarem, quae obiit » anno 1582. »

GENOELS ELDEREN.

1439*. Goeswin d'Elderen, fils de Goswin, lui-même fils puîné de Godenoul d'Elderen, Agnès, sa femme, fille de Nicolas de Herck, chevalier et leurs trois fils, Goswuin, Godenoul dit « Canonicus, » † le 9 août 1428 et Guillaume, tous les trois écuyers. — Effigies: un chevalier armé de toutes pièces et portant à la ceinture son écu aux armes d'Elderen, et une dame. Aux angles de la pierre, quatre blasons.

1440*. Marule, femme de Godenoul (d'Elderen), † le v des kalendes d'août, jour de la fête de saint Pantaléon, 1300 et Godenoul, seigneur d'Elderen, chevalier, † le XIV des kalendes de septembre, lendemain de l'Assomption de Notre-Dame, 1305. — Blason aux armes d'Elderen.

1441. Guillaume d'Elderen, sire d'Elderen, chevalier du Saint-Sépulchre en 1458, † le 24 janvier 1501 et Marie de Widue, sa femme, qui vécut avec lui quarante et un ans, † en 15... (Texte flamand). — Quartiers :

Elderen, Huldenberch, Wydue, Steenhout.

CUTTECOVEN.

1442*. Jean de Cuttecoven, alias de Lou... [licentié ?] ès droits, avocat à la Cour spirituelle de Liége, † le 8 août 1419 et Marie Surlet, sa femme, † en 14... — Quatre blasons aux armes de ces époux.

FOLOGNE.

1443. Vitrail aux armes de Charles van Couwenhove et d'Adriane Velroux, sa femme, 1616.

1444. Vitrail portant les armes et les huit quartiers d'un seigneur de la maison de Mérode de Fologne.

[Mérode, Bau, van der Aa, Harduémont] (1).

Des quatre quartiers maternels deux sont frustes, de sorte qu'il est impossible de dire à qui ils appartiennent.

1445. Janne van der Aa, dame de Fologne et vicomtesse de Looz, femme de Guillaume de Mérode, † le 4 juil-

(1) Le deuxième et le troisième quartier sont intervertis.

let 1494. (Texte flamand). — Blason parti aux armes de Mérode et de van der Aa; quartiers :

[Randenraedt dit van der Aa, Gutschoven, Montfort, Langerack].

1446. Vitrail portant les quartiers suivants :

[Mérode, Petersheim, van der Aa, Montfort].

1447. Vitrail portant un blason aux armes de Mérode Rummen, deux blasons aux armes parti de Mérode Rummen et de Corswarem et ces quartiers :

[Mérode, van der Aa, Bau, Harduémont;
Corswarem, Horion, Bouland, Schoonvorst].

1448. Cabinet d'armes où sont représentées les armoiries de Berlo surmontées d'une couronne à neuf perles et ces quartiers :

[Berlo, Cortenbach, Mérode, Corswarem].

Ces quartiers sont ceux de Guillaume de Berlo, seigneur de Keerberghen et d'Anne de Mérode, dame de Fologne, sa femme.

1449. Armoiries et quartiers qui se trouvent au plafond de la grande nef de l'église : un blason parti aux armes de Berlo et d'Argenteau, sommé d'une couronne à cinq hauts fleurons, et seize quartiers qu'il faut lire dans l'ordre suivant :

Berlo, Duras, Cortenbach, Schoeffs;
Mérode, Baux, Corswarem, Boullant.
Argenteau, Alsteren, Malaise, Longchamps;
Autel, Pallant, Coutreau, Wideux.

Ces quartiers appartiennent à Jean de Berlo, seigneur de Braives, Ciplet, Keerberghen et Fologne, vicomte de Looz et à Marie-Marguerite d'Argenteau d'Esneux, son épouse.

1450. Pierre dont l'épitaphe est fruste mais sur laquelle on peut encore distinguer les armoiries de Mérode et ces huit quartiers :

[Mérode, Petersheim, Wesemael, Bautershem; van der Aa, Gutschoven, Montfort, Langerack] (1).

1451. Guillaume de Mérode, seigneur de Fologne, vicomte de Looz et de la vouerie de [Duffel], † le 25 novembre 1483. (Texte flamand). — Armoiries du défunt ; quartiers :

[Mérode, Wesemael, Petersheim, Bautershem].

GOTHEM.

1452*. Arnold de Gothem, dit Nenkinus, écuyer, † le XVII des kalendes de juin 1307. — Effigie d'un homme portant des bannières à ses armes aux épaules et à la ceinture, un écusson blasonné (de ... au quintefeuille de ...).

*1453**. Nankinus de Gothem, chevalier, † le XIII des kalendes de février 1296.

*1454**. Gérard Print. de Gotheim, écuyer, † le 24 octobre 1358 et Elisabeth Han. Bollen, sa femme, † le ... octobre 1353.

1455*. N., chevalier, † le lendemain de la fête de saint Remacle, 1403 et Elisabeth de Gotheym, sa femme.

HERTEN.

1456. [Renier de Hulsberg Schaloen, seigneur de] Herten, † le 21 mars 1504 et Mechtelde [van den Edelbampt],

(1) Le deuxième et le troisième quartier de la ligne maternelle sont intervertis. Voy. ce numéro et le suivant, à la fin du manuscrit parmi les « pièces dont la provenance est inconnue. »

sa femme, † le [2 janvier] 1510. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux ; quatre quartiers, les deux qui figurent au bas de la pierre seuls, sont visibles, le haut ayant disparu.

[Hulsberg Schaloen, Bottard, Edelbampt, Goreta].

1457. Table portant les armoiries de la famille de Hulsberg Schaloen et ces quartiers.

Schaloen, Kerckhove, de Veve, Rivière ;
Baussele, Amours, Nagels, Helleweghen
Croeser, Schoeffs, de Vos, Talemans ;
de Mol, van Olme, van Ham, van der Meer.

Le manuscrit n'indique pas la provenance de cette pièce. Les quartiers qui y figurent sont ceux de Hugues René de Hulsberg Schaloen, seigneur de Cortenaeken, Gravenstein et Meldert, mort dernier mâle de sa famille dans les dernières années du XVIIe siècle.

Observons, que le quartier Rivière devrait être remplacé par Tutelair : Marie de Vêve, femme de Richard de Hulsberg Schaloen, seigneur de Meldert et bisaïeule de Hugues René, étant fille de Henri de Vêve et de Catherine Tutelair, sa seconde femme.

Hugues René avait pour sœur unique Victoire-Maurice de Hulsberg, morte sans postérité et dernière de sa famille en septembre 1727. Elle avait épousé par contrat du 31 juillet 1678, Edmond-Conrard de Voordt, seigneur de Voordt, gentilhomme de l'Etat-Noble de Liége et de la Chambre du prince Joseph-Clément de Bavière, bourgmestre de Liége en 1689, 1700 et 1713.

BROECKOM.

1458*. Herman, chevalier de Brokem, † le dimanche après la fête de la Nativité de la Sainte Vierge, 1274 et Herman, chevalier de Brokem, son fils, † le jour de la fête de saint André, apôtre, 1291. — Deux blasons.

GUTSCHOVEN.

1459. Tableau du maître-autel représentant un gentilhomme et une dame agenouillés sur des prie-Dieu. Derrière le premier, sont deux jeunes gens, aussi agenouillés, derrière la seconde, une jeune fille. Au-dessous, sont représentées les armes de la famille de Hinnisdael, timbrées d'un heaume et un blason parti au premier de Hinnisdael et au second de van den Bosch de Moppertingen. Les personnages qui figurent sur ce tableau sont Denis de Hinnisdael d'Overbroeck, Anne-Marguerite van den Bosch de Moppertingen, dite du Bois de Melin, sa première femme et leurs trois enfants.

1460. Inscription flamande rappelant Denis de Heynsdael (Hinnisdael), seigneur de Huern (Hornes-Saint-Pierre) et Vechmael et Françoise de Ryckel, sa femme, 30 septembre 1617. — Armoiries de ces époux.

1461*. Jean, châtelain (castellanus) de Looz, † en ... — Effigie d'un chevalier armé, portant des banières aux épaules et son écu blasonné au côté. Les armes qui y figurent sont : de ... à trois chevrons de ...
Cette tombe est sans doute celle de Jean de Gutschoven, seigneur de Fologne et châtelain de Looz qui vivait en 1370, ou celle de son fils Jean, titulaire des mêmes dignités, vivant en 1376. Hemri-

court, (voy. *Miroir des nobles de Hesbaye*, édition Salbray, pp. 211, 252, etc.), commet donc une erreur en donnant pour armes à la famille de Gutschoven, d'argent au sautoir de sable.

GORSSUM.

1462*. Gilles de Gorssem, † le 8 mai 1353. — Deux blasons.

GUYGOVEN.

1463*. Jean [de Guygoven, chevalier], † le lendemain de la fête de sainte Catherine, 1296. — Effigie du défunt armé de toutes pièces. Blason aux armes de Guygoven.

1464*. Henri, seigneur de Guygoven et Wintershoven, châtelain de Colmont, chevalier, † le jour de la fête de saint Denis, martyr, 1314. — Effigie de ce seigneur, armé de toutes pièces. Six écussons aux armes de Guygoven.

1465. Henry Surlet, seigneur de Guygoven, châtelain de Colmont, † en 15... et Anne de Guygoven (de Repen, dite de Guygoven), sa femme, † en 15... — Effigies : un gentilhomme armé portant son écu armorié à la ceinture et une dame. Deux blasons timbrés aux armes de ces époux.

1466. Jean de Printhagen, écuyer, seigneur de Guygoven, châtelain héréditaire de Colmont, † en 1519 et ses deux femmes, Catherine Grevenbroeck et Clara de Steynfort (Stevoort), † en 15... (Texte flamand). — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Trois blasons avec timbres et cimiers, aux armes de ces trois défunts.

1467. Clara de Printhagen, dame de Guygoven et vicom-

tesse de Colmont, † le 13 février 1623. — Armoiries; quartiers :

Printhagen, Steynvort, Horrion, Baexen.

1468. François-Théodore de Blanckart, seigneur de Guygoven et vicomte de Colmont, † le 8 décembre 1653 et Marie de Cortenback, dame du dit lieu, sa compagne, † le 11 octobre 1624. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Blanckart, Beisel van Gimnick,
Schenck van Nidecken, Vlodorp;
Cortenback, Scoenbeeck, Printhagen, Horrion.

CURANGE.

Abbaye de Herckenrode.

1469*. Anne-Catherine de Lamboy, abbesse de Herckenrode, † le 2 novembre 1675.

1470*. Claude comtesse de Mérode, abbesse de Herckenrode, † à l'âge de 83 ans, le 27 mars 1702. — Blason.

1471*. Catherine de Mombeeck, abbesse de Herckenrode pendant vingt-trois ans, professe pendant cinquante-huit ans, † à l'âge de 75 ans, le 2 juillet 1725.

1472*. Gertrude de Mettecoven, abbesse de Herckenrode, † le 6 août 1728, à l'âge de 64 ans, après quarante-neuf ans de profession religieuse.

1473. Note pour la preuve de la noblesse de la famille de Bellinghausen.

1474. Carte généalogique des familles de Horion et de Geloes.

HASSELT.

Saint-Quentin.

1475. Conrardt de Horion, drossart du pays de Looz et

Barbe de Hoechkercken, sa femme, † le 20 mai 1582. (Texte flamand). — Effigies de ces époux. Blason à leurs armes; quartiers :

Horion, van der Marck, van den Wingarde, Rykelt; Hoehekerk, Eynatten, Gulpen, Brandenbourch (1).

LANAEKEN.

Abbaye de Hocht.

1476*. Anne de Mombeeck, abbesse de Hocht, † à l'âge de 57 ans et 7 mois, après trente-trois ans de dignité abbatiale et trente et un ans de gouvernement, le dernier jour d'avril 1565. — Effigie. Quartiers :

[van den Bosch dit de Mombeeck, Reyz, Garits, Zamonts].

1477*. Marie-Chaire, fille de Philippe comte de Mansfelt et de Claire de Robles, professe en 1653, † le 22 août 1699 et Alphonsine de Robles, sa tante (religieuse), † en 1676. — Blason sommé d'une couronne à trois fleurons alternant avec deux rangs de perles.

1478. Elisabeth de Kestelt, prieure, † le 26 avril 1598. (Texte flamand). — Quatre quartiers.

1479*. Marie de Gulpen dite van der Eycken, abbesse de Hocht, † en décembre ... — Blason aux armes de Gulpen posé sur la crosse abbatiale; quatre quartiers.

1480*. Jean de Luden, écuyer, † le v des kalendes de décembre 1300. — Blason.

1481*. Antoinette van Millen, dite van den Bossche, abbesse, † le 24 janvier 1521. — Blason aux armes de

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Repen posé sur la crosse abbatiale; quatre blasons aux angles :

[Repen, N., van den Bosch, Gelinden] (1).

1482*. Catherine de Buesdael, abbesse de Hocht, † le 13 octobre 1...7... — Blason posé sur une crosse; quatre quartiers.

1483. Vitrail portant une inscription rappelant Edmond baron de Swarzemberch, seigneur de Bierset, La Neuville, etc., drossard de Stockheim et Marguerite de t'Serclaes, sa femme, 1609. — Quartiers :

[Schwartzenberg, La Marck, Corswarem, Morialmé; t'Serclaes, Bruelle dit Bossimel, Schierstadt, Gersdorf].

1484. Françoise de Mombeeck, abbesse de Hocht pendant vingt-neuf ans, † à l'âge de 62 ans, le 5 février 1609. (Texte flamand). — Deux blasons aux armes de Mombeeck et de Corswarem; quartiers :

Mombeeck (van den Bosch), Garids, Reyz, Zamons; Courswarem, Mopertingen, Crehen, Prosye (2).

1485*. Pétronille et Marguerite, filles de Walther de Mettechoven, seigneur d'Oplieux, la première, professe pendant treize ans, † à l'âge de 29 ans, le 22 janvier 1653; l'autre, professe à 17 ans, en 1644, † à l'âge de 55 ans, le 10 février 1683. — Blason surmonté d'une

(1) La présence de ces blasons n'est guère explicable en droit. Antoinette était fille de Lambert van den Bosch, seigneur de Neerrepen et de Mombeeck et de Marie de Repen, fille d'Arnold Reys de Repen et de Marie (?) de Gelinden. Lambert van den Bosch abandonna ses armes pour prendre celles de Repen et cet exemple fut suivi par ses descendants. (Voy. DE BORMAN, *Notice sur le fief et les seigneurs de Repen*, dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. IV, pp. 149 et suiv.).

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

couronne à douze perles dont trois relevées; quartiers :

Mettechoven, Malborch,
Hatzfelt van Wildenborch, Gortz van Schlitz;
Schwartzenberch, Hartoch van Oosterholt,
Hoen van Carthils, Linzinich.

1486. Vitrail portant une inscription rappelant Anthoine de [Grenet] chevalier seigneur de... Werp, Pitgham, etc., gouverneur de la ville de Maestricht, et... otte de Zoete... son [épouse] 1599. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et revêtu de sa cotte d'armes, et une dame. Armoiries de la famille de Grenet; quartiers :

Grenet, Cam..., Boutri, Roeux;
Zoete, Haynin, Ranst, Croix.

1487. Note généalogique pour la famille de Boedberg.

1488. Aleyde de Courtis, pendant onze ans abbesse de Hocht, † en 1532. (Texte flamand). — Blason; quatre écussons aux angles de la pierre.

1489. Elisabeth de Waes, professe en l'an 15... (1615?), † en 1656. (Texte flamand). — Quartiers :

Waes, Fallois, Loen, Viron.

1490. Marie de Robles, abbesse de Hocht pendant quinze ans, † à l'âge de 22 ans *(sic)*, après une résignation volontaire de cette dignité, le 20 mai 1690; Anne de Robles, abbesse de Hocht, † après quarante-deux ans de dignité abbatiale, à l'âge de 82 ans, le 3 juillet 1651, fille de don Gaspar de Robles, baron et seigneur de Billy, Malpart, Grivenne, Dangoulème, Folie et Lalval, chevalier de Saint-Jacques, commandeur de Loircaio, conseiller de Sa Majesté, gouverneur et

capitaine-général de Frise, Groningue, Omlande, Zutphen et Overyssel, colonel d'un régiment de Haut Allemands et Philippe de Robles, frère de l'abbesse, seigneur de Lalval, chevalier de Saint-Jacques et gouverneur de Béthune, † le 13 juillet 1619. (Texte flamand). — Armoiries des familles de Robles et de Saint-Quintin; quartiers :

Robles, Laita, Choixs, Perera;
Saint-Quintin, Warluze, Sacqueépée (Sacquespée), Bonnier.

1491. Sur une cheminée de l'abbaye se trouvaient les quartiers suivants :

Minckwitz von Schleif, Donau,
Mixdorff, Briesen von Deilwitz;
Lardenoy de Ville, Salmier, Oumal, Chrisgnée.

1492. Armoiries de la famille de Minckwitz de Bohême.

1493. Table des huit quartiers de Lambert de Lardennois de Ville et Catherine de Mombeeck, sa femme.

Lardennois, Velroux, Chéoux, Sorée;
Mombeeck, Corswarem, Moppertingen (van den Bosch), Garitz.

1494. Id. Id. de Guillaume de Lardennois et de Jeanne de Salmier, sa femme :

Lardennois, Chéoux, Mombeeck, Moppertingen;
Salmier, Bruge, Thinne, Modalve.

1495. Id. des seize quartiers de Guy Philippe de Lardennois de Ville et d'Anne de Gourcy, sa femme :

Ville, Mombeeck, Salmier, Thinne;
Oumal, Thiribu, Crisgnée, Chevalier.
Gourcy, Barre, Nogent, Gircourt;
Maillen, Verleumont, Hodister, Hawea.

LOOZ.

Collégiale.

1496.* Gérard de Haxhe, jadis bourgmestre de la cité de Liége et conseiller des Etats, † le 1er avril 1650, Anne de Haeck, sa femme et Antoine, leur fils (cochanoine de Looz). — Deux blasons aux armes de ces époux; quartiers :

Haxhe, Jennin, Haeck, Veve.

Lettre de Thomas-Louis de Crassier, écolâtre du chapitre de Looz, à son neveu le baron Paschal-Guillaume de Crassier, concernant la copie de cette épitaphe dont il lui fait l'envoi. Il parle, en outre, de la tombe du comte Louis de Looz, qui existait encore à cette époque dans l'église de l'hôpital de Looz et de l'anniversaire que le chapitre allait célébrer à sa mémoire, dans cette église, chaque année au mois d'août. Cette lettre, datée du 31 janvier 1720, à propos du bourgmestre de Haxhe, parle du « Livre que » Monsieur l'advocat Loyens » écrit sur les bourgmestres de Liége.

MAESEYCK.

Collégiale.

1497*. Vitrail armorié portant une inscription rappelant Henri Meuwen, chanoine de Maeseyck, 1582.

1498. Epitaphe fruste accompagnée de deux blasons timbrés et de quatre quartiers. Les quartiers maternels paraissent être :

Odenhoven et Borman.

Couvent des Récollets.

*1499**. Armoiries et inscription rappelant Corneille de Randenraedt, licencié es droits, conseiller et lieutenant de l'abbesse de Thorn.

Couvent des religieuses de Saint-Augustin.

1500. Sur un autel de l'église : les armes des familles de Mewen et d'Imstenraedt.

1501*. Jean de Waes, seigneur de Hoefstraeten et Drogendries, † le 14 août 1659 et Marguerite de Nuynhem, sa femme, dame des dits lieux, † le 25 janvier 1659. — Armoiries de ces époux, surmontées d'une couronne à neuf perles ; quartiers :

Waes, Loen, Falloes, Viron ;
Nuynhem, Housse, Horion, Watronville (1).

MARLINNE.

1502. Arnold Schroots, écuyer, † le 10 octobre 1548 et Anne van Brecht, sa femme, † le 18 novembre 1539. (Texte flamand). — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Armoiries de ces époux ; quartiers :

[Schroots, Duras, van Brecht, Absolons].

Cette belle dalle en marbre noir existe encore dans l'église de Marlinne.

1503. Attestation du curé Thenaers, de Marlinne, touchant la descendance de Jean-Baptiste de Borchgrave, seigneur de Marlinne, Bovelingen, etc. et de Catherine de Woelmont, sa femme, en date du 28 septembre 1711.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1504*. Guillaume de Warfuzée, chevalier, † en décembre 1369, Elisabeth [de Berlo], sa femme, † en décembre 1361, Guillaume, leur fils, † en décembre 1387 et Raes, leur fils, † en avril 1400 (1). — Deux blasons : Warfuzée et Berlo.

Cette épitaphe qui existe encore dans le mur extérieur de l'église de Marlinne est de beaucoup postérieure aux personnes qu'elle rappelle.

SOIRON.

1505. Christiane de Woestenraedt, châtelaine de Soiron, † le 2 juillet 1577 et Cécille de Rave, sa compagne, † le 10 octobre 1579. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Woestenraedt, Couven, Strucht, Kessel ;
Rave, Gerbode, Cortenbach, Hagen (2).

Attestation de la Cour de justice de Soiron en date du 8 juillet 1710, touchant l'existence de cette épitaphe et de celle analysée au n° 1507.

1506. Christian de Woestenraedt, † le 31 mars 1590 et Marie de Haultepenne, son épouse, † le 7 janvier 1638. — Monument érigé en 1599. Armoiries de ces époux ; quartiers :

Woestenraedt, Rave, Couwen, Gerboe ;
Haultepenne, Vervoz, Modave, Daverdisse (3).

(1) Voy. Hemricourt, *Miroir des nobles de Hesbaye*, édition Salbray, p. 28.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(3) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. (Voy. cette pièce parmi les pièces de provenance inconnue à la fin du volume).

Le Fort ne donne que les armoiries et les quartiers qui figurent sur cette tombe, nous en analysons le texte de l'épitaphe d'après la copie que nous en avons prise sur l'original dans l'église de Soiron.

1507. Gille de Woestenraedt, seigneur de Soiron, † en 1607 et Catherine de Vervo, dame de Brehen, sa femme, † le 9 juin 1633. — Deux blasons timbrés aux armes de ces époux ; quartiers :

Woestenraedt, Rave, Couven, Gerbode;
Vervo, Lonchin, Daverdisse, Longchamps (1).

KERCKOM.

1508*. Herman [de Hinnisdael], † le 9 novembre 1396 et Jeanne de Sepper (Zepperen), femme de Herman de Henisdale, écuyer, † le 18 octobre ...

NEERHAEREN.

1509. Thierry de Petersem, chevalier, seigneur à Haeren et à Bicht, † le vendredi avant « *alrebelaen dach,* » 1440. (Texte flamand). — Effigie du défunt armé de toutes pièces. Deux blasons : celui aux armes de Petersheim est brisé d'un lambel de trois pendants.

OTRANGE.

1510. Mention d'une pierre portant les effigies d'un homme en toge et d'une dame et quatre quartiers. L'inscription est omise.

1511. Généalogie jusqu'aux huit quartiers de Henri Schenck de Nideck zu Hellenraedt, reçu chevalier teutonique

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

le 4 mai 1632, commandeur de Guytrode, 1634, et de Bernissem, † le 8 décembre 1664 :

Schenck de Nideck, Flodorf,
Amstenraedt de Geleen, Maschereel;
Hoen von der Lippe, Schenck d'Arssen, Bylant, Virmund.

1512. Id. de Guillaume de Quaedt zu Beeck, reçu chevalier teutonique le 13 octobre 1615, commandeur de Fouron-Saint-Pierre, 1631, † à Maestricht, le 29 janvier 1661 :

Quaedt, Adelessen, Winckelhausen, Hochsteden;
Hatzvelt, Wilich, Nesselraedt, Boetzelaer.

1513. Id. de Guillaume de Newhof zu Edelbroeck, reçu chevalier teutonique le 23 novembre 1627, commandeur de Beckevoort, 1634, et de Sierstorff, 1649 :

Newhof, Steck, Quaedt, Winckelhausen;
Reuschenberg, Spies, Stael von Holstein, Flodorf.

1514. Id. de Bernard von Oostrum, reçu chevalier teutonique le 27 mars 1664, cornette au régiment de Kerckem, puis lieutenant au régiment de Wassenaer :

Oostrum, Oostrum, Bongart, Rheede;
Wael, Meruels, Clooster, Ripperda.

1515. Table des huit quartiers généalogiques de Jean Siger de Spies de Bullesheim, reçu chevalier teutonique, le 5 janvier 1654, commandeur d'Aix en 1658 :

Spies, Goer (Ghoer), Theulen, Turck;
Rechteren, Clooster, Munster, Vusta.

1516. Id. Id. de Jean-François de Lutzerode zu Clarenbeecq, reçu chevalier de l'Ordre teutonique le 10 avril 1639, « Schetner » des Vieux Joncs, commandeur de Vucht et de Cologne, en 1638 :

Lutzerode, Gimnich, Selbach, Hatsvelt;
Rolthausen, Wischel, Broel, Orsbach.

1517. Id. Id. de Ambroise de Virmund zu Neersen, reçu chevalier teutonique le 17 juin 1641, commandeur de Beckevoort, 164... et de Gemert, 1658 :

Virmund, Scheiffart de Mérode, Quaedt, Flodorf ;
Flodorf, Bylant, Feltz, Pallant.

1518. Id. Id. de Jean-Adrian de Bylant, reçu chevalier teutonique le 3 janvier 1651, commandeur de Gruytrode et de Vucht, 1659 :

Bylant, Haus, Vos, Turck ;
Lintelo, Veen, Rumpf, Plettenberg.

SAINT-TROND.

Abbaye.

1519'. Nicolas, chevalier, † le VII des kalendes d'octobre 1241 et Nicolas, son fils, † en 1291. — Effigie d'un chevalier armé de toutes pièces.

1520. Extrait du nécrologe de l'abbaye, mentionnant les anniversaires suivants :
16 janvier : Jean de Mettecoven et Marguerite de Lechi, sa femme.
28 mars : Gertrude, veuve de Guillaume de Gelinden, chevalier.
1er août : Guillaume de Gelinden, chevalier et Gertrude, sa femme.

Couvent des Récollets.

1521. Nicolas de Voocht, écuyer, seigneur de Berlingen et capitaine au service d'Espagne, † le 1er octobre 1622 et Elisabeth de Ryckel, sa femme, † le 6 janvier

1633. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux; quartiers :

Voocht, Malsem, Hirschap, Bochout;
Ryckel, Printhagen, Bolgry, Blocquery.

1522. Louis Baelge, d'Aelst, † le 3 février 1582 et Marie Bruynincx, sa femme, † le 13 août 1592. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux; quartiers :

Baelge, Creft, Bruynincx, Strels.

1523. Jean de Bruynincx, écuyer, seigneur de la franchise de Brusthem, voué de Zepperen, † le 26 juillet 1641. (Texte flamand). — Quartiers :

Bruynincx, Striels, Fruyts, Copis;
Tans, van Meer, van der Heyden, Blommendael.

TONGRES.

Collégiale.

1524*. Cécile Chiney, veuve de Maximilien van Male, jurisconsulte, seigneur de Bochout, † le 20 mars 1653. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

van Male, van Bruggh, de Haghi, Lampson;
Chiney, Bruynincx, Scronx, Bruynincx.

1525*. Marie d'Oborne, femme de Walter de Betue (Betho), écuyer, † le 27 mars 1366 et Walter, son mari, † en 13... — Effigies, celle de Walter le représente revêtu de son armure. Deux blasons frustes.

1526*. Jean dit Zebout de Ghelmen (Jamine), † le 22 août 1376 et Béatrix, sa femme, fille de Jean ... — Deux blasons.

Béguinage de Sainte-Catherine.

1527. Fastreit de Hemricourt, seigneur de Brouck, † le

14 mai 1636 et Elisabeth de la Thour, son épouse, † en ... — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Hemricourt, Baré, Mengoye, Hamal;
del Thour, de Pas, Villers, Rasier (1).

(Double, voy. n° 1068).

1528*. [Werner de Betue], écuyer, † le XI des ides de mai 1339 et Cécile de Here (Heers) [sa femme], † le jour de la fête de saint Antoine, 1355. — Effigies ; celle de Werner le représente armé. Un blason aux armes de la famille de Betho.

1529*. Goeswin de Betuwe, écuyer, † le 25 avril 1400 et Catherine de Remersbeick « *conthoralis ipsius* » *Goeswini,* » † le 25 mars 1375. — Effigies : un homme armé « et revêtu d'une robe » et une dame. Six blasons frustes.

Chapelle de Saint-Materne.

1530. Marie de Jeude alias Hardinxvelt, dame de Werm, † le 22 juillet 1607, veuve de Jacques Schroots, seigneur de Werm. Monument érigé par leur fille Mechtelt Schroots, dame de Werm, † le 2 septembre 1642. — Armoiries de ces époux avec timbres et cimiers; quartiers ;

Schroots, Warfuzée, Duras, Gudegoven;
Brecht, Montfort, Absolons, Witthemans.
de Jeude alias Hardinxvelt, Monichx, Dussen, Bochem;
Kolster, Alchemaed, Longin, Bertholts.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. La copie prise par Le Fort de cette épitaphe, étant très fautive, nous en avons fait l'analyse d'après l'original. Le baron de Herckenrode, lui aussi, reproduit ce monument d'une façon bien peu fidèle (voy. *Tombes, épitaphes et blasons recueillis dans les églises et les couvents de la Hesbaye,* p. 452). Sans parler du texte de l'inscription, disons qu'il remplace

Le Fort indique comme lieu de provenance de cette épitaphe, la chapelle de Saint-Materne à Tongres. Le baron de Herckenrode *(Tombes, épitaphes et blasons recueillis dans les églises et les couvents de la Hesbaye,* p. 378) et Stein *(Annuaire de la noblesse,* année 1882, p. 261), disent qu'elle existe à Melveren. Il paraîtrait donc qu'au temps de notre héraut d'armes ce monument se trouvait à Tongres.

Chapelle de Mulken.

1531*. Gilles de Mulken, chevalier, † la veille de la fête de la Nativité de Notre-Dame, M.DCC...I et Gilles de Mulken, chevalier, son fils, † le 29 juillet 1336. — Effigies de deux chevaliers, portant chacun un écu et des bannières aux armes de Mulken.

VECHMAEL.

Eglise paroissiale.

1532*. Guillaume de Fimale (Vechmael), écuyer, † le jour de la fête de sainte Marguerite, 1296. — Effigie de ce gentilhomme, armé de toutes pièces et portant un écu et des bannières à ses armes.

1533*. Herman de Henisdale, écuyer, « *et magister pro-* » *tector opidi van Tongheren,* » † le 8 mars 14[18] et Catherine de Gutschoven, sa femme, † [le ... février] 14[21]. — Effigies de ces époux ; quartiers :

[Hinnisdael, Zepperen, Gutschoven (1), Ryckel (2)].

le quartier Menjoie par Mérode et donne les émaux des armes de Hemricourt d'une façon fantaisiste (les Hemricourt de Lamine portaient de gueules, à la bande d'hermine) ; quant aux armes de Baré enfin, il les invente de toutes pièces.

(1) Ce blason porte de ... à trois chevrons de ... (Voy. nº 1461).

(2) (Voy. sur cette épitaphe Le Fort, 2e partie, t. II, p. 7).

Chapelle de Hornes-Saint-Pierre.

1534*. [Da]niel de Heurne, † le jour de la fête de sainte Elisabeth, 1298. — Effigie d'un gentilhomme armé de toutes pièces, portant un écu et des bannières (de marbre blanc), blasonnés comme suit: de ... au chef de ... chargé de trois cormorans de ... becqués et membrés de ...

Cette tombe brisée en trois fragments, existe encore. Les armes qui y figurent sont celles de la famille de Hinnisdael, le seigneur dont il est question dans l'épitaphe paraît être Daniel de Hinnisdael, dit de Heurnes, chevalier banneret, seigneur de Heurne (Hornes)-Saint-Pierre, † le 19 novembre 1298 (jour de la fête sainte Elisabeth), époux de Mechtilde de Sassenbroeck (Voy. Le Fort, *Généalogies*, 1re partie, t. XI, fol. 2).

1535. Deux blasons aux armes d'Arnold Campo et d'Anne Massa, père et mère de Jeanne Campo, religieuse sépulchrine à Sainte-Walburge, puis à Tongres.

1536. Table (peut-être vitrail) portant: 1° les deux quartiers de Jean de Steenhuysen, chevalier teutonique et commandeur de [Gruytrode].

2° ceux de Henri de Holtorp, chevalier teutonique [commandeur de Gemert].

[Holtorp, Bock van Lichtenberg].

3° ceux de Jean de Ruischenbergh, chevalier teutonique et commandeur de ...

[Ruischenberg, Spies].

WONCK.

1537*. Walter, chevalier, dit del Pas, † le III des ides d'août 1260. — Blason.

1538. Colais, fils de Wathier de Pas, chevalier, † le 1er avril 1290. — Effigie d'un gentilhomme armé, portant son écu blasonné pendant à sa ceinture.

WERM.

1539. Marie-Isabelle du Carieul, dame du Biez, de Beaulieu, etc., veuve de Jean-François de Hornes, seigneur de Hardinxvelt, Werm, etc., membre du conseil de guerre et maistre de camp d'une terce d'infanterie wallonne au service de S. M. catholique, † le 6 avril 1714. Son époux susdit, git dans le caveau de ses ancêtres dans l'église de Geldorp. — Blason en losange parti au premier écartelé de Hornes et de Jeude et au second de Carieul; couronne à quinze perles. Lame de cuivre.

SOY (LEZ-DURBUY).

Fizenne.

1540. Nicolas de Neuforge, seigneur de Warge, Lamonsée, † le 2 septembre 1625, époux d'Anne de Fizenne, dame héritière de Fizenne et Plennevaux. — Quartiers :

Neuforge, Rave, Campine, La Marck;
Fizenne, Ochain, Rahier, Presseux.

MONT GAUTHIER.

Frandeux.

1541. Wathier de Martial, seigneur de Frandeux, etc., † le 3 mai 1634 et Marguerite Bechet, son épouse, † le 13 août 1636.

1542. Lambert de Martial, seigneur de Frandeux, † le 24 novembre 1677 et Madalaine Dorothée de Scouville, † le 20 juin 1668.

1543. Fragment généalogique de la famille de Martial.

Chapelle de Bricquemont.

1544. Wilhame Lardenoy de Spontin, seigneur de Bricquemont, † en 14... et Jehenne de Bastoigne son épouse, † en 14... — Armoiries du défunt; quatre blasons, deux aux armes de Spontin, et deux parti aux mêmes armes et à celles de Bastogne.

GRAND-HAN.

1545. Jean-Lambert de Han, écuyer, prévôt de Durbuy, † le 2 mars 1569 et Isabeau de Chéoux, son épouse, † en 1558. — Effigies : un homme en toge, et une dame. Quartiers :

[Chéoux, Argenteau, Han, Sorée].

Il va de soi, que ces quartiers sont intervertis quant aux lignes, c'est-à-dire que les deux premiers doivent être placés les derniers.

1546. Jean-Lambert de Han, écuyer, prévôt de Durbuy, voué de Fronville, seigneur de Ramesée, † le 4 juin 1587, Catherine de Linchier, sa première femme, † le 9 janvier 1582 et Isabeau d'Awan, sa seconde femme, † ... — Effigies de ces trois personnes; Jean-Lambert de Han est représenté armé de toutes pièces. Armoiries de ces conjoints; quartiers :

[Han, Sorée, Chéoux, Argenteau;
Linchier, N..., N..., N... ;
Awans, Lardennois, Hugonnel, Gouverneur].

1547. Jean de Vervoz dit d'Ama, curé de Grand-Han, † à l'âge de 70 ans, le 27 juin 1618. — Effigie du défunt. Blason parti d'Ama et de Han; quartiers :

Ama, Antinne, Han, Chéoux.

1548. Englebert de Preelle, écuyer et « gentilhomme man- » geant en la sale des archiducs à Bastoigne, greffier » et controlleur de leur domaine, » † ... et Maximiliane de Vos, sa compagne, † le 11 mars 1621. — Quartiers :

Preelle, Deschamp, Herlenval, Beaussent, (de la Roche); Vos, Polinx, Berckemans, Twersis (1).

1549. Godefroid d'Oumal, † le 26 novembre 1578, « au châ- » teau de Fallay, estant illecq refugié pour les » guerres. » — Effigie d'un gentilhomme non armé. Armoiries des familles d'Oumal et de Seraing, avec timbre et cimier; quartiers :

Oumal, Vinamont, Brabant, Clockier;
Seraing, Holong (Harduémont), Ohey, Lahaie (2).

1550. Note généalogique sur la famille de Monferant au XIIIe siècle.

IZIER.

1551. Guillaume le Sarter, seigneur d'Izier, † le VI... janvier 1525 et Margritte, son épouse, † le 3 octobre 1528. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Armoiries de ces époux.

1552. Katherine le Sarter, femme de Guillaume, seigneur de [My], † en avril 1516. — Effigie. Blason en losange parti de My et de Sarter.

(1) L'épitaphe décrite sous ce numéro, ne porte pas la mention du lieu où elle se trouve.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1553. Everard Sarter, seigneur d'Izier, † le 14 juillet 1626 et Marie Leine, sa compagne, † le 9 novembre 1631. — Quartiers :

[Trina, Rahier, Leine, Mierlo].

1554. Everard de Fraipont (de Seraing de Fraipont), seigneur d'Izier et Dorothée de Sarter, sa compagne, † le 18 septembre 1642. — Armoiries du défunt ; quartiers :

Fraipont, Sougné dit Presseux, Nerpo dit Metz, Rattaler; Trina dit Sarter, Rahier, Lienen, Mierlo.

1555. Blason d'obit du 7 mars 1693 portant les armoiries écartelées de Maisières et de Berghes, supportées par deux griffons et ces quartiers :

Maisières, Villeneuve, Fraipont, Sarter;
Berghes, Longueval, Hallewin, Gouffier.

1556. Attestation du curé d'Izier constatant la fondation dans son église d'un anniversaire pour le repos de l'âme d'Agnès de Ville, chevaleresse.

1557. Attestation de la cour de justice du même lieu touchant l'existence, dans l'église, d'un vitrail portant les armoiries écartelées des familles de Sarter et de Ville.

1558. Attestation de Magdeleine de Brempt, abbesse de Schivarts-en-Rheindorff, en date du 15 novembre 1650, déclarant que Marguerite de Fraipont, fille d'Everard et de Dorothée de Sarter, a obtenu une prébende dans son abbaye et que ses huit quartiers (Voy. n° 1554) ont été attestés : les paternels par Otto de Weis, seigneur de Wettelhoffen et les maternels par Jean Metternich de Nidemberg.

BOMAL.

1559. Vitrail sur lequel sont représentés les quartiers :

Berlaymont, Hamal, Potiers, Warissoulx ;
Royer, Crisgnée, Corswarem, Alsteren.

Ils appartiennent à Philippe baron de Berlaymont, seigneur de Bomal.

1560. Note sur les enfants de Guillaume de Berlaymont, seigneur de Grand-Bomal, etc. et d'Anne de Viron.

1561. Henri de Soye (de Hamal de Soy), seigneur de Bomal, † le 5 mai ... et Katerinne de Seret (Seraing), sa femme, † le 2 avril 1463. — Deux blasons aux armes de ces conjoints.

1562. Anne de Vaulx, † le 10 novembre 1616, femme de Jehan le Joene, seigneur de Bomal (en partie). — Blason en losange aux armes de ces époux; quartiers :

Vaulx, Maillen, Stolpert, My.

LA ROCHE.

1563. Vitrail donné par Adam Brisboy « chastelain, capi- » taine et recepveur du chasteau, ville et comté de » La Roche en Ardenne, » 1544. — Armoiries du donateur.

MARENNE.

1564. Bastin de Marenne, échevin de Marche, † en 1553 et Marie de Bohon, sa compagne, † en 1552. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Armoiries de ces époux.

1565. Thomas de Marenne, mayeur de Marenne, Verdenne et Champion, † le jour de la fête de saint Mathieu, 1580. — Effigie d'un gentilhomme armé. Armoiries.

1566. Attestation donnée par le curé de Marenne, le 4 mars 1694, constatant l'existence en son église des deux pierres tombales décrites aux deux numéros précédents, et déclarant que de la famille de Marenne, dite Gouffaux de Marenne, est issu en droite ligne Georges-Octave Gouffart, seigneur de Borst, Fresne, etc., conseiller du roi et maître dans sa Chambre des comptes, à titre de Luxembourg, à Bruxelles.

1567. Même attestation de la cour de justice de Marenne.

1568. Attestation identique de la cour de justice de Marche-en-Famenne. Il ressort en outre de cette pièce, que l'aïeul de Georges-Octave Gouffart, Toussaint Gouffart, perdit tous ses papiers de famille et toutes les preuves de sa généalogie dans l'incendie qui ruina une grande partie des habitations de la ville de Marche, le 4 septembre 1615.

MARCHE-EN-FAMENNE.

1569. Gilson de Scoville, échevin de Marche, et Isabeau de Marenne, sa première femme, monument élevé à leur mémoire par Idelette d'Oxlhimoins, sa seconde femme. (Elle était veuve en 1605). — Armoiries du défunt.

1570. Jean Dochent (Ochain) dit de Jemeppe, † le 8 juin 1579 (une note ajoute : le 8 aoust ou juin). — Quartiers :

Ochain, Lompré, Anloy, La Roche de Beausin (1).

(1) Cette épitaphe est attribuée à deux personnes différentes par STEIN (*Annuaire de la noblesse,* année 1884, pp. 218 et 223). Elle ne convient pourtant qu'à Jean d'Ochain, fils de Gilles et de Gillette d'Anloy, petit-fils de Jean, seigneur de Jemeppe, et de Jeanne de Lomprez. L'autre Jean d'Ochain, à qui notre auteur l'attribue aussi, avait épousé Anne de

1571. Gilles d'Ochent (Ochain) dit de Jemeppe, † le ... décembre 1612, Anne de Saive, sa première femme, † en 1584 et Jenne de Sarter, sa seconde femme, † en 1632. — Quartiers :

Ochain, Lonpré, Vervi, Tellin;
Saive, Hannesse, Heuver, Han.

1572. Même inscription et mêmes quartiers que sur la pierre précédente, sauf que la partie de l'inscription relative à Jeanne de Sarter n'y figure pas.

1573. Idelette de Hambline, veuve de François de Soy, † le 18 juin 1626. — Blason en losange aux armes de ces époux.

1574. Jean de Jemeppe (Ochain), prévôt de Marche, † en 157... et Anne de Vervier, sa compagne, † en 157... — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Deux blasons aux armes de ces époux.

1575. Table des quartiers suivants :

Résimont, Saive, Chéoux, Genere (Jenneret?).

NOVILLE (LEZ-BASTOGNE).

1576. Daniel d'Awan, seigneur du dit lieu, licencié et docteur en droit, † le 4 décembre 1574 (?). — Effigie d'un homme armé. Quartiers :

Awan, Lardenoy, Hugonnel, Gouverneur.

Attestation de l'existence de cette pierre donnée le 14 août 1699 par le curé de Noville et lettre de Gaspar d'Awan à Le Fort, donnant des renseignements généalogiques sur ses ascendants.

Vervier (Voy. le n° 1574) et était fils de Jean d'Ochain et de Jeanne de Lomprez susdits et ne pouvait donc avoir les quartiers qui figurent sur le monument qui nous occupe.

ACHENE.

1577. Nicolas de Huiet, seigneur de Lavedoye, † le 14 février 1645. — Effigie d'un homme armé. Armoiries; quartiers :

Huiet, Guygoven, Carpentier, Lynden;
Chevalier, Radoux, Han (dit Matthys), Courtejoie (1).

1578. Henri, fils de Nicolas de Carmes, mayeur de Dinant et de Jacqueline de Salmyer, sa femme, † à Onthaine, le 28 avril 1575. — Quartiers :

de Carmes, Blavier, Salmyer, Spontin.

1579. Descendance généalogique de Louis de La Marck, seigneur de Verenne, Strainchamps, Grandchamps, etc. et de Philipotte de Virelles.

1580. Jan de Huiet, seigneur de Tavier, † le 24 avril 1540 et Marie de Froville, † en 15... — Armoiries de ces époux.

1581. Jehan Psalmy (de Salmier), † le 3 mars 1557 et Hubinne de Sponten, sa femme, † en ... — Effigies, celle de Jean le représente armé de toutes pièces. — Quartiers :

[Salmier, Bruges, Spontin, Modave].

1582. Guilliame de Spontin, seigneur de Dorinne, † « la » nuit de la Conversion de St Pol, » 1434 et Maroie de Corenne, sa femme, † en 1477. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Deux blasons aux armes de ces époux.

1583. Gérar de Tavier, † le 23 mars ... — Effigie d'un gentilhomme armé. Deux blasons.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1584. Inscription rappelant Jean-George-Charle de Waha, chanoine du très vénérable chapitre de Ciney, seigneur de Favendère et Hubrumont, 1699. — Blason surmonté d'un tortil et soutenu par deux griffons.

1585. Guilliaume de Spontin, seigneur de Dorinne, † le jour de la fête de la conversion de saint Paul, 1434 et Maroie de Corenne, son épouse, † en 1428 (*sic*) (1). — Quatre blasons aux armes de ces époux.

ANDENNE.

Abbaye noble de Sainte-Begge.

1586. Hubert de Fanchon, † le ... août 1524 (Le Fort ajoute : « voir si l'année est juste »). — Blason : de ... à six aigles éployées de ..., 3, 2 et 1. Quatre quartiers. Hubert de Fanchon, seigneur de Colonster testa à Andenne en 1538 ; ses quartiers étaient :

[Fanchon, Branche, Lardennois, My].

1587. Anne Heynhoven, chanoinesse d'Andenne, † le 12 février 1571 (2). — Quartiers :

Heynhoven, Suerecheyden, Breimpt, Evraed ;
Warisoul, Holoigne, Crehen, Surlet.

1588*. Anne dite Quarré, de l'ancienne et illustre famille des Quarré, de Rome, chanoinesse d'Andenne, † à l'âge de 7 ans, 11 mois et 18 jours, le III des ides d'octobre 1607. — Monument élevé à sa mémoire par son père et sa mère : Adrien Quarré et Antoinette de Crehen, seigneur et dame de La Haye,

(1) Comparez avec le n° 1582.

(2) Voy. baron Misson, *Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne*, seconde édition, p. 244.

Harzé, Villers, Ternat, Jaigne, etc. Armoiries de ces époux; quartiers :

Quarré, Ruychrok, Blehen, Mol;
Crehen, Delle Loye, Warisoul, t'Serclaes.

1589. Anne de Hamal, prévôte de cette église, † le 3 mai 1619 et Catherine de Hamal, jadis chanoinesse, puis épouse de M. (de Lens) de Vionville, seigneur de Villez le Castel, Marquaye, Colencan, etc., † le 8 novembre 1624. — Quartiers :

Hamal, Heinckart, Berckem, Baronaige;
Eve, Hun, Senseille, Celles (1).

1590. Table d'autel rappelant ses donateurs : Anne de Groesbeeck, doyenne de cette église, † le 6 mars 1649 et François-Charles baron de Groesbeeck, seigneur de Purnode, colonel de cavalerie au service de S. M. catholique, membre de son Conseil de guerre, † le 11 juin 1663. — Quartiers :

Groesbeeck, Goer, Stommel, Ruischenberg;
Senseille, Longchamps (2), Hun, Celles.

1591. Jehenne de Warisoulx, chanoinesse d'Andenne, † le 13 août 1557. — Quartiers :

Warisoulx, Beaufort, Holoigne, Alouvinis (Louwignies).

1592. Léonard comte d'Elzius, conseiller de courte robe au Conseil suprême de Flandre à Madrid, chancelier de l'ordre de la Toison d'or, † à Madrid, le 23 mai

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(2) D'après Stein, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1882, p. 216 et le baron Misson, ouvrage cité, p. 240, ce quartier devrait être remplacé par Berghes.

» noble homme Jehan Sr de Walzin fut mère à ladte
» Dame, » † le 6 février 1561. — Quartiers :

Vile d'Eve, Bruelle, (Eve dit de) Walzin, (Halloy dit de) Thine.

MOZET.

Eglise paroissiale.

1602. Anniversaires :

Janvier.

Prédécesseurs d'Arnold Bozeau, seigneur de Mozet.

Mars.

Jean de Berlo, seigneur de Brus, Wagnée et Faulx et Marguerite d'Eynatten.

Jeanne de Mozet, épouse d'Othelet Lesve, écuyer.

Juin.

Jacques de Mozet et Marguerite, sa femme.

Août.

Jacques de Berlo, seigneur de Brus, Faulx, Wagnée; messe fondée par sa mère Agnès d'Eve.

Septembre.

François de Persan, seigneur de Mozet; messe fondée par Béatrix de Vervoz, sa seconde femme.

Béatrix de Vervoz, susdite.

Eustache de Persan, seigneur de Mozet.

Marguerite de Corioul, femme de Godefroid de Mozet.

Octobre.

Arnould, fils d'Arnould Bozeau et de Marie, sa femme.

Catherine d'Oultremont, dame de Beaulieu; anniversaire fondé par M. de Faulx.

Décembre.

Catherine d'Oultremont et Jeanne, sa fille.

Arnould Bozeau.

Josse de Hun, seigneur de Goyet et Catherine, sa femme.

Abbaye de Grand-Pré.

1603*. Jean, chevalier de Brehain, † le VIII des kalendes d'avril 1260. — Effigie d'un gentilhomme armé, portant son écu à la ceinture et des bannières aux épaules. Blason.

1604*. Jean de Mailhem (Maillen), vingt-sixième abbé de ce monastère, † le 3 décembre 1447, après avoir gouverné son abbaye pendant trente-quatre ans. — Effigie de l'abbé. Blason aux armes de Maillen brisées d'une quintefeuille.

1605*. Guillaume de Gand, « legum professor » et chanoine de S... à Namur, † en 1306. — Effigie d'un chanoine. Deux blasons.

1606. Johans, écuyer, châtelain de Florines (Florennes), sire de Fas (Faulx), de Jambellaines (Jamblinne) et de Many, † le jour de la fête de saint Mathieu, 1282. — Effigie d'un homme armé, portant des bannières aux épaules et un écu armorié au côté. Blason aux armes de Beaufort.

1607. Jehans de Faus (Faulx), écuyer, † le 14 février « mille trois cens... vins et quatre. » — Effigie d'un gentilhomme armé. Deux blasons.

1608. Johans Hustins de Fas (Faulx), fils de Gille de Janbel[inne], chevalier, † le lendemain de la fête de saint Servais, 1338 et Maroie, fille de Stase de Hemtines, chevalier, sa femme, † en 13... — Effigies. Quatre blasons aux armes de ces époux.

1609. Wilhiames delle Fosse de Meffe, fils de la sœur de Henri d'Ambresin, chevalier, † le 4 mars 1331. — Blason.

1610. Gille d'Eve, écuyer, fils de Jacques, en son temps chevalier, prévôt de Poilvache et d'Entre-Meuse et Arche, bailli de Dinant, « occis devant Dinant au ser- » vice de feus ses bons seigneurs et princes les ducs » Philippe et Charles, » en 1466. — Deux blasons.

1611. Renier, sire delle Tour, dit d'Upgne (Upigny), écuyer, † en 1372 et Isabeaus, sa femme, † en 138... — Effigies: un gentilhomme armé et une dame. Quatre blasons.

1612. Wilhames des Noes, fils de Renier delle Tour d'Upegney, † en 1418 et Isabiaus, sa femme, † en 1428. — Effigies : un homme armé et une dame. Quatre quartiers.

1613. Inscription d'un vitrail rappelant messire Johan de Berlo, seigneur de Brus, Faulx, Wagnée, Bolland et Julémont, gentilhomme de la Chambre et conseiller de S. A. E. de Cologne, et Marguerite d'Eynatten de Bolland, sa compagne, 1621. — Quartiers :

Berlo, Eve, Oultremont, Senzeille;
Oyembrugge, Guygoven, Montenaken, Brandenbourg.
Eynatten, Argenteau, Brandenbourg, Longchamps;
[Duras, Liere d'Immerseel, Houthem (?) Halmal] (1).

SCLAYN.

Eglise paroissiale.

1614. Louis d'Eve, seigneur d'Eve et de Beausart, † lieutenant de trois cents chevaux sous le commandement d'Antoine de Croy, seigneur de Fontaine et de Sempy, le 5 septembre 1558. — Armoiries; quartiers :

Eve, Trina, Senzeille, Dongelber;
Hun, Hosden, Scail (Celles), Bolant.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1615. [N. Smael de Broesberg] (1), † le 16 février 1451 et Hallewy de Crupet, dame de Centfontaines, sa femme. — Deux écussons aux armes de ces époux ; (le premier est blasonné : de ... à la croix engrelée de...).

1616. Johans de Forvie, écuyer, † le 10 ... 1392 et ...hie de ...roies, sa femme, † le 15 ... 1407. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Deux blasons.

1617. Josse, seigneur de Hun, de Bierwart, d'Otreppe et de Goyet, † le 24 février 1521 et Katheryne de Seaielle (Celles), sa femme, † le 16 février 1539. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Quartiers :

[Hun, Hosden, Celles, Bolland].

1618. Anthone d'Eve, écuyer, seigneur d'Oignies, d'Eve, de Beausart, de la Montzée, de Rienne, capitaine de Samson et bailli d'Entre-Meuse et Arche, † le 11 juin 1555 et Katherine de Hun, sa femme, dame de Beaurewart, d'Otreppe et de Montigny lez-Arses, etc., † le 1er juin 1559. — Effigies de ces personnes représentées à genoux au pied d'un crucifix. Armoiries ; quartiers :

Eve, Trina, Senzeilles, Dongelberck ;
Hun, Hosden, Celles, Bolant.

1619. Henri d'Eve, écuyer, seigneur d'Oignies, de la Montzée, de Beausart, de Rienne, de Bierwart, d'Otreppe, d'Eve et d'Everhaille, etc., capitaine de Samson, bailli d'Entre-Meuse et Arche, † le 11 mars 1560. — Effigie d'un gentilhomme armé. Armoiries de la famille d'Eve et blason en losange aux armes parti d'Eve et de Carondelet ; quartiers :

Eve, Senzeille, Hun, Cell ;
Carondelet, Chassey, Bentinck, Estor.

(1) Nous ajoutons ces mots d'après une note de Le Fort.

Bonneville.

1620. Jan de Namur, capitaine de Flostoy, † le 1er juin 1569. — Effigie d'un homme armé de toutes pièces. Armoiries; quartiers :

[Namur, Withem, Hollogne-Luxembourg, Louwignies; Schroots, Duras d'Ordenge, Brecht, Absolons].

1621. Robert de Namur, écuyer, vicomte del Hez en Fagne, seigneur à Bonneville, † le 22 janvier 1631 et Jacline de Montjoye, sa compagne, ... — Armoiries de ces époux.

1622. Vitrail portant deux blasons, l'un parti [d'Argenteau et de Juppleu], l'autre parti de [Juppleu et de Hosden].

1623. Tableau de l'autel, représentant un chevalier armé de toutes pièces. Deux blasons : le premier parti [de Namur et de Hollogne-Luxembourg], le second parti [de Hosden et de Senzeilles].

1624. Philippe de Namur, chevalier de Malte, « commandeur de la Ville Dieu en Druiesin sub l'ordre St Jean de Jérusalem, » † le 1er août 1623 et son père, Jean de Namur, vicomte del Hez, † le 7 février 1590. — Armoiries de Namur, au chef de Malte posées sur la croix de Malte; quartiers :

Namur, Scrootz, Royer, Corswarem.

DAVE.

1625. Henri Dave, mayeur d'Auffe et bailli de Han-sur-Lesse, † en 1623 et Eve de (Huyet dite de) Harroy, sa femme, † le 8 octobre 1617. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Armoiries de ces époux ; quartiers :

Dave, Païe, Furfoz, Masbourg :
Harroy, Auxbrebis, Bechet, Bohon.

BEAURAING.

1626. Anthoine de Monin, écuyer, pendant trente-six ans capitaine, bailli et receveur de la terre et baronnie de Beauraing, † le 19 octobre 1607 et Anne van der Goes, sa femme, † le 17 février 1631. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Monin, Morin, Corbie, Seneschal;
van der Goes, van der Strate, de Joosse, van der Zelst.

BIOUL.

1627. Marguerite de Ramelot, épouse de Pierre de Neffe, † le 5 juin 1596. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Neffe, Toisoulle, du Pont, Seron;
Juplux (Juppleu), Ligne, La Motte, Crohin.

BOUVIGNES.

1628. Gille Polchet, seigneur de Montaigle-la-Ville et Haillette, « lequel pour les services par luy rendus en » diverses charges militaires tant au feu de haute » mémoire le Roy Philippe second qu'aux sérénis- » simes archiducqs Albert et Isabelle, a été pour- » vueu de l'état de mayeur de cette ville de Bou- » vigne et des offices y annexés, » † en ... et Anne de Futevoye, sa compagne, † le 16 août 1628. — Armoiries de ces époux.

BURE.

1629. Marie Tellin, jadis femme de Gille de Sorée, seigneur de Neufville, Scoville..., Mohiville, † le 22 mai 1588. — Quatre quartiers.

MELREUX.

1630. Jehan de Waha, écuyer, seigneur de Hives et de Maboge, † le ... septembre 1563 et Margueriete Salmier d'Ontine ...

1631. Lambert Lardinoy, capitaine de Herbeumont, † en ... et Katherinne de Mombeeck [son épouse] ... — Armoiries; deux blasons écartelés: l'un de Lardennois, de Chéoux, de Sorée et de Velroux; l'autre, de Mombeek, de Garits, de Repen et N...

1632. Jean de Gourxy (Gourcy), vicomte de Ville sur Cousance, seigneur de Porcheresse, Saint-Remy, Hanonville, † le 17 mai 1645. Monument élevé à sa mémoire par Geelle de Maillen, son épouse. — Blason parti aux armes de Gourcy et de Maillen surmonté d'une couronne à neuf perles. Quartiers :

de Gourxy, de Barre, de Failly, d'Averdis;
de Nogent, de Gircourt, d'Aymonet, de Monet.

CUGNON.

1633. Guillaume Lardenoy de Ville, seigneur de la Vaux et de Chavanne, capitaine au service de Philippe II, roi d'Espagne et prévôt de Herbeumont, qui après avoir servi S. M. catholique pendant cinquante ans, est décédé à l'âge de 78 ans, le 11 juillet 1603. Monument élevé à sa mémoire par Nicolle de Lierneulx, dame de Sclessin et Habranvaux, sa femme, à laquelle il a été uni par mariage pendant quarante-sept ans. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Lardennoy, Velroux, Chéoux, Sorée;
Lierneulx, la Mock, Boneffe, Sevel.

MARCHE-LES-DAMES.

1634. Anne Gaiffier, femme de Jehan de Maillen, seigneur de Godinne et échevin de Namur, † le 14 septembre 1557. — Blason en losange aux armes de ces époux ; quartiers :

Gaiffier, Goblet, Auxbrebis, Charlé.

NAOMÉ.

1635. Paul de Mousay, seigneur d'Ino, Pouilly, la Neuville, Hachiville, Naomé, etc., sergent major au régiment du baron de Beck, † le 23 août 1623. — Armoiries ; quartiers :

Mousay, Matrieu, Breicheit, Rochefort.

VILLERS-SUR-LESSE.

1636. Jan de Harzée, doyen de Rochefort, curé de Villers-sur-Lesse, † le 4 j... 1609. — Quartiers :

Harzée, Anthines, Maillen, Lardenoy.

1637. Jehan de Vignée, mayeur de Villers-sur-Lesse, † le 17 mai 1538. — Blason.

1638. Evrard de Celles, vicomte et seigneur de Jeherenne, Villers, Sevry, Vève la Haute, Vignée, Rienne, du ban de Sclessin en partie, etc., gentilhomme de la Chambre de S. A. Electorale de Cologne, † le 26 janvier 1627 et Marie de Berlaymont, sa compagne, † en ... (1). — Effigies de ces époux agenouillés sur un prie-Dieu ; Everard est représenté armé

(1) Marie de Berlaymont épousa en secondes noces Philippe de Jauche-Mastaing, seigneur de Hérimez, veuf de Marie de Mérode-Houffalize ; ce seigneur mourut en 1635.

de toutes pièces et revêtu de sa cotte d'armes. Quartiers :

Celles, Mérode, Puiseux, Berlo ;
Boulant, Baux, Wideux, Cortembach.
Berlaymont, Licques, Hosdain, Witthem ;
Serre, Fouqsolle, Aix, Mastin dit de Jausse.

Ils doivent être lus dans l'ordre suivant :

[Celles, Bolland, Cottereau-Puisieux, Wideux ;
Mérode, Bau, Berlo, Cortenbach.
Berlaymont, Seraing, Hosden, Aix ;
Licques, Fouqsolle, Withem, Jauche Mastaing].

Jamblinne.

1639. Jean du Mont, capitaine, drossart du château-fort de Montfort en Gueldre, † le 1er janvier 1597 et Marie Favilhon, son épouse. — Armoiries de ces époux.

1640. Louy de Marbais, seigneur de Jamblinne, † le 25 juillet 1619 et Marie d'Anthine, son épouse, † le 10 août 1627. — Armoiries de ces époux, avec supports et bannières ; quartiers :

Marbais, Goblet, Celles, Haversain ;
Eve, Custine, Senseille, de Nizet.
Anthine, Saive, Fléron, Hansse ;
Ghenart, Haversain, Daven, Maillen (1).

Attestation de la Cour de justice de Jamblinne touchant l'existence de ce monument et la teneur de l'épitaphe.

1641. Everaert de Seizeille (Senzeilles), seigneur de Jamblinne, † en mai 1495. — Effigie d'un gentilhomme armé, portant son écu armorié à la ceinture. Blason.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1642. Gille de Vez, seigneur de Jamblinne, † le 23 novembre 1534 et Jehenne, dame de Custinne et de Jamblinne. — Effigie d'un gentilhomme armé de toutes pièces. Blason.

HOUYET.

1643. Table d'autel ornée de quatre quartiers, parmi lesquels sont ceux d'Auxbrebis et de Hosden, avec la date 1598.

1644. Table des huit quartiers suivants :

Huyet, Feraige, Guidegoven, Lynden;
Carpentier, Montjoye, Montenaken, Seraing.

Ils appartiennent à Jean de Huyet, époux d'Agnès Chevalier et pour être conformes à la réalité, doivent se lire comme suit :

[Huyet, Fraige, Carpentier, Montjoie;
Guygoven, Seraing, Lynden, Polain de Waroux].

Catherine de Lynden, aïeule maternelle de Jean de Huyet, était fille de Thierry de Lynden et de Catherine le Polain de Waroux, fille de Jean, chevalier, seigneur de Waroux et échevin de Liége et de Catherine de Birghel, sa seconde femme.

1645. Jean de Harroy, † le 13 mai 1593 et Anne Aubrebis, † le 2 février 1598. — Quatre quartiers.

1646. Jean et Hélènne, enfants de Martin de Houiez, † tous les deux en septembre 1635. — Armoiries.

1647. Blason d'obit aux armes de Jaquilen a Brebis, 1514. (Jacqueline d'Auxbrebis).

CHEVETOGNE.

1648. Paul de Houyé (Huyet), curé de Chevetogne, † le 24 avril 1618. — Blason.

CELLES.

1649*. Louis de Herbaimont, † le 8 mars 1595. — **Quartiers :**

Herbaimont, Bohont, Coppin, Dompmartin.

1650. Ansea de Tavier, vicaire de Celles, † le ... **mars 1544.** — Blason.

SART-BERNARD.

1651. Jehan de Maillen, † le 7 mars 1500 et Jehenne delle Motte, son épouse, † le 3 septembre 1527. — **Blason** parti aux armes de ces époux.

1652. Jehan de Mayllen, † le 25 août 1529 (1). — **Armoiries**; quartiers :

[Maillen, La Motte, Salmier (?), Spontin (?)].

DINANT.

Notre-Dame.

1653. Blason d'obit de 1606 portant les armoiries de la famille de Maron et ces quartiers :

Maron, Charpentier, Rominio, d'Aix.

Couvent des Croisiers.

1654. Jenne de Marbais, dame de Rienne et Sart, **douairière** de Ry et Custinne, † le 15 avril 1638. — **Blason** parti aux armes de Moitrey et de Marbais; **quartiers :**

Marbais, Goblet, Celles, Haversin;
Eve, Custines, Senseilles, de Nizé (Nicet) (2).

(1) La date exacte du décès de Jean de Maillen serait le 25 août 1539. Voy. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III, p. 328.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. Jeanne de Marbais avait épousé en premières noces Wauthier de Maillen, seigneur de Ry, † en 1606 et en secondes Christophe de Moitrey, pair du comté de Rochefort, seigneur de Custinne et d'Aufflance.

Abbaye de Leffe.

1655. Thiri de Purnode (de Thynès), écuyer, † le 18 mars 1324. — Effigie du défunt armé de toutes pièces. Blason.

BAILLONVILLE.

1656. Claude de Waha, seigneur de Baillonville, Grandchamp, Vecmont, etc., prévôt de Poilvache, † le 6 août 1558 et Katherine d'Aysaulx (Brant d'Aiseau), son épouse, † le 26 juillet 1560. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Armoiries de ces époux ; quartiers :

Waha, Trinalt (Trina), Wildre, Jamblines;
Aysaulx, Bonlé, Bossu, Ville.

1657. Jean de Waha, chevalier, seigneur de Baillonville et Stasbourg; † le 11 septembre 1624, et Marguerite de Mérode, sa compagne, dame de Baillonville, † le 30 juin 1636. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

[Waha, Wildre, Brant, Bossut;
Pottiers, Warisoulx, Hun, Celles.
Mérode-Fologne, Bau, Calstern, Back de Brouckhoven;
Culenbourg, Brienen, Calstern d'Alkmade, Swieten] (1).

1658. Nicolas de Waha, chevalier, seigneur de Baillonville, Stasbourg et Mouffrin, † le 9 avril 1636 et Catherine de Namur, sa compagne, † le 16 mai 1674. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Waha, Pottiers, Mérode, Culemborch;
Namur, Crehen, Berlo, Hun.

(1) Nous rétablissons tels qu'ils doivent être les quartiers de Jean de Waha et de Marguerite de Mérode. La pièce que nous analysons les donne dans un ordre absolument fantaisiste et estropie complètement les noms de famille.

1659. Armoiries des familles de Waha et de Hoensbroeck surmontées d'une couronne à neuf perles; (elles se trouvent sur le maître-autel).

1660. Vitrail aux armoiries de la famille de Waha.

1661. Henry de Waha de Baillonville, tréfoncier de Liége, † le 18 mars 1631. — Armoiries.

1662. Catherine-Isabelle de Waha, fille de Denys-Théodore, chevalier, seigneur de Baillonville, Mouffrin et de Marie-Marguerite de Hoensbroeck, née le 8 mars, et † le 12 août 1658. — Armoiries pareilles à celles décrites au n° 1659.

1663. Claire de Waha, fille de Denys-Théodore, chevalier, seigneur de Baillonville, Mouffrin et de Marie-Marguerite de Hoensbroeck, née en 1661, † le 19 juillet 1669. — Armoiries pareilles à celles du n° 1659.

1664. Charle-Philippe de Wasservas, chanoine de Huy, † le 30 octobre 1699. — Armoiries surmontées d'une couronne à trois fleurons alternant avec deux perles.

1665. Blason funéraire aux armes de Waha et de Wasservas surmontées d'une couronne à neuf perles : « Obiit 3ª martij anno 1709. » — Quartiers :

Wasservas, du Sar, Sucre, Hontoy.

Il rappelle le décès d'Antoinette de Wasservas, seconde femme de Denis-Théodore de Waha, seigneur de Baillonville.

1666. Mention de trois vitraux armoriés « qui se trouvent à Dinant, chez la veuve Lambotte à la place Saint-Nicolas :

1° Jean de Waha, 1627; devise: J'aspire à l'impossible et suis ce que je puis.

2° Bernard de Waha, écuyer, seigneur de Neufontaine, etc., 1627.

3° Gérard de Waha, seigneur de Tamines, des Alloux, etc., 1627. »

CINEY.

Couvent des Récollets.

1667. Vitrail portant une inscription rappelant Pierre de Waha, seigneur d'Avictorff et Senenne et Amélie-Jacqueline de Stembert, sa femme, 1650. — Blasons aux armes de ces époux, surmontés d'une couronne à trois fleurons alternant avec deux perles.

HARGIMONT.

Eglise de Jemeppe.

1668. Table d'autel donnée le 3 décembre 1610 par Nicolas d'Ochain, écuyer, seigneur de Jemeppe, Chavanne, etc. et Catherine de Montjoye, son épouse. — Elle porte leurs huit quartiers:

Ochain, Halloy, Lompré, Modave;
Montjoye, Senseille, Crupet, Carnies (1).

PONDROME.

Eclaye.

1669. Anniversaires: 1° Jean de Sorée, seigneur de Neuville et Marie de Fanchon, sa femme.

2° Jean de Sorée, fils des précédents et Catherine de Houtain, son épouse.

1670. Mention du testament de Louis de Sorée, vicomte de

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Clermont, seigneur de Neufville, 1641. Il cite Anne de Sorée, fille du testateur.

1671. Vitrail avec inscription rappelant Louis de Sorée, vicomte de Clermont et seigneur de Neufville et Anne de Monin, sa femme. 1619.

Il porte en outre cinq blasons aux armes des familles de Juppleu dit de Sorée, de Fanchon, de Houthem, de Monin et van der Goes.

HAVERSIN.

1672. Hubert dit Carpentier, seigneur de Haversin, Buissonville, Humain, Hassonville, etc., † le 30 janvier 1585 et Hélaine de Viron, sa femme. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Carpentier, Huy, Montjoye, Crupet;
Viron, Verlaine, Blehen, Oultremont.

WAHA.

1673. Katherine de Rahière, femme de Guilhaume Sarteur, seigneur d'Izier et voué de Villers-Sainte-Gertrude, † le 27 août 1597. — Quartiers :

Rahier, My, Bolland, Sohey;
Budbach, Sougneit, Neufforge, Anthine.

D'après les généalogistes, les quartiers de Catherine de Rahier, épouse de Guillaume de Trina dit Sarter, sont :

Rahier, Brognar del Rue, My, N...;
Soheit, Montfort dit Pousseur, Neufforge, Anthisnes.

EPRAVE.

1674. Registre aux anniversaires : commémoraison de Rigaux de Fexhe, seigneur d'Eprave, Aaz et Hermée.

CIERGNON.

1675. Anne de Ronval, † le 5 octobre 1638. — Quartiers :

Ronval, Ghenart, Favillon, Schaltin.

1676. Table des quartiers suivants :

Ronval, Ghenart, Haversin, Tavier;
Favillon, Schaltin, Grai..., Gesves (1).

JAMBES.

Abbaye de Géronsart.

1677. Johan de Nanines, écuyer, † le 9 juillet 1365 et Catherine de Jambline, sa femme, † le 15 mars 1348. — Deux blasons aux armes de ces époux.

SORÉE.

1678. Gille de Jambline, écuyer, seigneur de Sorée et Doyon, † le 4 novembre 1423 et Isabiau de Rollier, † le 2 novembre 1420. — Deux blasons aux armes de ces époux. (« écrit de la main du sieur Massart. » Note de Le Fort).

1679. Note généalogique sur la famille de Jamblinne au XIVe siècle. — Blasons.

1680. « Chi gist Gielle de Jambelines sire de Sorées et » Doyon esquevins de Liége, ki trespassat l'an M.CCCC » et XXIII le IIII jour du mois de décembre. Chi gist » Damoiselle Isabeal de Rosier sa feme ki trespassat » l'an M.CCCC et I le II jour en mois de novembre, » pryes por eux. » — Deux blasons aux armes de ces époux. (« écrit de la main de M. van den Berghe » roy d'armes. » Note de Le Fort). Voy. nº 1678.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

La date de la mort d'Isabeau de Rosier donnée ici, est sans doute la date exacte de son décès, car dans son *Histoire des échevins de Liége*, notre érudit confrère, le chevalier de Borman, en retraçant la carrière de Gilles de Jamblinne, cite un acte du 18 novembre 1409, par lequel cet échevin vend des biens lui échus de « damoiselle Isabeal, jadite sa » femme (1). »

GOESNES.

1681. Anniversaires :

Mars.

Jeanne de Rouveroit, femme de Christian de Ramelot, seigneur de Goesnes.

Catherine de Hertoghe, † le 15 mars 1553, femme de Jean de Ramelot, seigneur de Goesnes.

Isabeau de Ramelot, dame de Goesnes, femme de Wauthier de Warnant, seigneur de la Neuville en Condroz.

Avril.

Marguerite, femme de Henri de Gaisve, seigneur de Goesnes.

Jean de Ramelot, seigneur de Goesnes, † le 20 avril 1553.

Mai.

Christian de Ramelot, seigneur de Goesnes.

Août.

Jacques, seigneur de Goesnes.

Septembre.

Marguerite, dame de Goesnes.

Henri de Gaisve, seigneur de Goesnes.

(1) Voy. *Les échevins de la Souveraine Justice de Liége*, t. I, p. 298.

Wauthier de Warnant, seigneur de la Neuville en Condroz, et de Goesnes par sa femme.
Octobre.
Marie, dame de Goesnes.
Lambert le Gendarme, seigneur de Goesnes.

FLORÉE.

1682. Guillaume de Berlo, chevalier, bailli de Namur, seigneur de Brus, Faulx, Wagnée, Berzée, « occis au » service de l'Empereur devant Rougnacq » le 26 septembre 1542 et Agnès d'Eve, son épouse, † ... [Jean] de Berlo, seigneur de Brus, Faulx, Wagnée, Berzée, † le 12 août 1511 et Jacqueline d'Outremon, son épouse, † le 15 mai ... — Quartiers :

Berlo, Houtain, Oultremont, Hun;
Eve, Carpentier, Senzeilles, Ouny (1).

MARCHIN.

1683. Verrière portant les armoiries de Manuel de Braz et de Jehenne de Clefort, sa femme. 1539.

HAMOIS.

1684. Françoise de Souhet (Soheit), fille de Wati de Bois et femme du jeune Henri del Vau, † le 4 avril 1553. — Effigie. Quatre quartiers :

[Vaulx, Modave, Bois de Soheit, Crisgnée].

1685. Fouke de Hubine, manant à Marchin, † en 1416, Alis de Mon..., sa femme, † le 10 janvier 1391 et Fouke, leur fils, † le jour de la fête de saint Georges

(1) Voir à propos de ces quartiers : Misson, *Le chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne*, p. 224.

LIGNY.

1696. Fransoy de la Haie, chevalier, seigneur de Ligny, Tongrinne, Quemignies, etc., † le 8 mai 1535 et Jehenne de Faqze, sa femme, † en 15... — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Armoiries de ces époux; huit quartiers.

1697. Sur l'autel de sainte Anne : armoiries de la famille de la Haye avec cette devise : « Tard tu viendras. »

1698. Jeane de Nassau, épouse de Charles d'Argenteau, seigneur de Ligny, Tongrinne, Quemignies et Noirmont, seigneur hautain de Velaine et Bougnies, seigneur féodal en Fleurus, † le 25 février 1625. — Effigie. Blason; quartiers :

Nassau, Bronchorst, Namur, Crehen.

1699. Alvaro de Freytes, chevalier, seigneur de Ligny, conseiller et chambellan de Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant et de Charles, son fils, duc de Bourgogne et de Brabant, † en 14... et Jehanne de Bossut, sa femme, fille de Jehan (de Bossuyt), seigneur de Ligny et de Bossuyt. — Effigies de ces époux. Armoiries; quatre quartiers.

1700. Cabinet d'armes portant les armes écartelées d'Argenteau et de Trazegnies et ces quartiers :

[Argenteau, Schoonhoven, Trazegnies, Ligne].

1701. Jehenne de la Haye, fille de Fransois et dame héritière de Ligny, † le 5 juillet 1535. — Effigie; quatre quartiers.

1702. Conrard d'Argenteau, chevalier, seigneur de Noirmont et de Blanmont, fils second de Conrard d'Argenteau, chevalier, seigneur de Ligny et de Jenne

de Juppleu, lequel étant capitaine et sergent-major d'un régiment wallon, laissa la vie devant Ostende, au service de Dieu et de leurs altesses, le 28 mai 1604. — Effigie d'un gentilhomme armé de toutes pièces. Armoiries; quartiers:

Argenteau, La Haye, Trazegnies, Facué (Faucuwez); Juppleu, Hosden, Sombeck, Sanzelle (1).

MOUSTIER-SUR-SAMBRE.

Abbaye.

1703. Anne de Brant d'Aixeaux, chanoinesse de céans, † le 23 juin 1552 et Jenne de la Haye, aussi chanoinesse de céans, † le 26 août 1556. — Effigies de ces deux dames. Blasons :

La Haye, Glymes, Celles, Hun, Hollogne, aux Louwignies; Brant, N..., Bonlé, Estourmel, Chasteauneuf, Berlo.

1704. Jenne de Namur, chanoinesse de céans, † le 19 mars 1546 et Philippine de Namur, aussi chanoinesse de Moustier, † le 14 février 1559. — Neuf blasons.

1705. Marie de Davel, abbesse de Moustier, † le 9 août 1483. — Blason aux armes de Dave.

1706. Catherine de Dave, abbesse de Moustier-sur-Sambre, le 5 juillet ..34. — Blason.

1707. Catherine de Blois, chanoinesse de céans, † en ... — Blason.

1708. Guillemette d'Oultremont, chanoinesse de Mons, puis de Moustier, † le 15 juin 1517. — Effigie. Quatre blasons aux armes écartelées des familles d'Oultremont et de Cerf.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. Conrard d'Argenteau, dont il est ici question, est resté complètement inconnu des généalogistes.

1709. Marie de t'Serclaes, doyenne de Moustier, † le 25 mars 1542. — Blason. Quatre écussons aux angles de la pierre.

1710. Alix de Dave, abbesse de Moustier-sur-Sambre, † le 8 juin 1476 et Isabelle de Soye (de Hemptinne dit de Soye), aussi abbesse de Moustier-sur-Sambre, † le 10 avril 1449. — Effigies de ces deux dames. Blasons: 1° Hemptinne; 2° Denée; 3° parti de Dave et de Hemptinne; 4° N.

1711. Margueritte de Houthaing, « damoiselle » de Moustier, † le lundi avant la Toussaint, 1291. — Effigie.

1712. Marie de Vervie, chanoinesse de Moustier, † le 27 août ... — Blason fruste.

1713. Elisabeth [de Bombaye?], abbesse de Moustier-sur-Sambre, † le 28 mars 1500. — Blason.

1714. Sur le portail du chœur de l'église de Moustier sont les armoiries de l'abbesse de Dave avec ces quartiers:

Dave, Bonbery, Croy (de ... à trois fleurs de lys de ...), Ligne.

1715. Liste de quelques abbesses de Moustier :
Anne de Dave, abbesse en 1577;
Marie de Hontoy, † le 20 octobre 1598;
Hélène de Huy, † en 1633;
Anne d'Awans de Lonchin, élue le 19 juin 1634, † le 10 septembre 1641;
[Marie] de Waha, † le 11 mai 1686;
Marie-Hélène-Thérèse de Berlo, † en 1687;
[Marie-Françoise (?)] d'Argenteau d'Ochain, † le 5 août 1702;
[Marie-Anne (?)] de Glymes de Brabant, abbesse en 1716, encore en vie en 1739.

SCHALTIN.

1716. Lambert de Maillen, seigneur de Ry, † le 10 novembre 1564, et Marie de Hologne, sa femme, † le 2 mai 1557. — Effigies : un homme armé et une dame. Armoiries; quartiers :

Maillen, Lardenoit, Hologne, Hautepenne.

1717. Note sur l'origine de la famille de Maillen. Selon les uns, elle serait issue des comtes de Rethel, selon d'autres « elle seroit venue d'Italie avec un » comte de Namur qui étoit empereur de Constan- » tinople. »

1718. Attestation de l'ancienneté de la famille de Maillen donnée par les hérauts d'armes Prévost de le Val et Dandelot, le 29 mai 1663.

1719. Extrait d'un relief de la vouerie de Hesbaye de 1321 constatant que Wouthy de Maillen fut témoin à cet acte.

NAMUR.

Notre-Dame.

1720. Jean de Charletz (Charlet), écuyer, seigneur de Pontillas, Wilres, † le 10 février 1641 et Hélène de Ponty, sa compagne. — Quartiers :

Charletz, Lamistan, Gaiffier, Clocquier;
Ponty, Dauven, Huy, Hosden.

1721. Jean-Phelix de Maillen, écuyer, seigneur de Godinne, Mont, Rivière, Arville et Mons, † le 7 décembre 1559 et Jeanne de Bossiau (Bozeau de Mozet), son épouse, † le 5 mars 1554. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Armoi-

ries de ces époux avec heaumes et cimiers. Quartiers :

Maillen, Scaylle (Celles), Jupplet (Juppleu), Hun ;
Sinne (le Cygne), Holloine (Hollogne), Wildre, Modave.
Bossiau, Erpent, Corioulle, Wierd ;
Trina, Holloine, Erpent, Ramelot.

1722. Thiry baron de Brandebourch, vicomte d'Esclaye, seigneur du Château-Thierry-sur-Meuse, de Bioul, Hubinne, etc., commis en 1541 au gouvernement du souverain baillage de Namur et grand veneur du pays et comté de Namur, † le 4 juillet 1556 et Catherine de Liedekerke, vicomtesse d'Oudenbourg, sa compagne, † le 24 novembre 1566. — Armoiries de ces époux avec supports et bannières ; quartiers :

Brandebourch, Longchamps, Eve, Crupe ;
Liedekerke, Mourbecque, la Douve, Berlette.

1723. Table d'autel avec inscription rappelant Olivier de Sainct Fontaine, † le 3 mai 1583 et Angèle Radoux du Pré, sa compagne, † le 18 juin 1605. — « Portraits » d'un gentilhomme armé, de sa femme et de leurs » neuf enfants, six garçons et trois filles, dont deux » vêtues en religieuses. » Armoiries de ces époux avec heaumes et cimiers. Quartiers :

Sainct Fontaine, Noirfontaine, Mons, Ohey ;
Radoux du Pré, Kessel, Oest, Bré.

Cathédrale.

1724. Marie de la Troillière, dame de Beaumanoir, fille aînée de Louis, chevalier, seigneur du dit lieu, gouverneur du château de Gand, † à l'âge de 17 ans, le

1er avril 1584. — Blason; seize quartiers, ceux de la ligne maternelle sont :

[Nouvelles, Wargny, Roisin, Sart;
Neuville, Olhain, Mons, Lieres dit d'Ostrel].

1725*. Jean de Marbais dit de Louverval, chanoine gradué et noble de la cathédrale de Namur, official et écolâtre du chapitre, † le 25 octobre 1635. Monument élevé à sa mémoire par Guillaume Marcq, maître des requêtes du roi en cette cité. — Armoiries; quartiers:

Marbais, Namur, Celles, Boullant;
Lonchamps, Berlo, la Rivière, Hamal.
Nouvelle, Warny, Roisin, Sars;
Neuville, Dolhain, Mons, Lierres.

1726*. Denis (?) Polchet, chevalier doré, seigneur de Montaigle, procureur général, puis président du conseil souverain du pays de Namur, † le 16 juin 1650. — Armoiries de la famille Polchet et blason aux armes de la famille de Gosée.

1727. Table d'autel portant l'épitaphe de François de Strainchamps, écuyer, seigneur de Messencourt, lieutenant-colonel du régiment du baron de Montigny, au service du roi, mort devant Bouchain, le 1er septembre 1580 et Jehenne Honoré, sa compagne, † ... — Effigie d'un gentilhomme armé. Armoiries; quartiers :

Strainchamps, Remoiville, Wal, Saint-Tignon;
Honoré, Baillencourt, Wasservas, Ittre (1).

1728*. Gilles Tserraets, chanoine noble et gradué, et prévôt élu de cette cathédrale, † le 15 septembre 1595.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Monument élevé à sa mémoire par Virginie Tserraets, sa sœur. — Armoiries; quartiers :

Tserraets, Vander Noot, Enghien, de la Pasture;
Quarré, Sartel, Crousine, Verdoes.
Baillencourt, Gouvy, Mayson, Accar;
Ittre, Ophem, Lucenne, Sottomayor.

Couvent des Croisiers.

1729. Ghuis de Longchamps, chevalier, sire de Fernelmont, † le 12 mai 1543. — Effigie d'un gentilhomme armé. Armoiries; quartiers :

Longchamps, Houtain, Bierlou, Gesve.

Ces quartiers doivent être lus comme suit :

[Longchamps, Gesve, Berlo, Houtain].

1730. Giele de Goen (Goesnes), bourgeois de Namur, † le 14 février 1443 et Katheline, sa femme... — Armoiries; deux blasons.

1731. Jehan Baduele, fils de Jehan et d'Agnès Honouré, † le 2 octobre 1467 et Maroie de Warissoul, sa femme, fille de Jehan, écuyer et de Maroie d'Andennes, † le 29 octobre 1477.

Couvent des Récollets.

1732. Gérard de Crehen, seigneur de Wintershoven, de Walley, etc., bailli de Namur et lieutenant du baron de Berlaymont au gouvernement du pays et comté de Namur, † le 9 juillet 1557. — Effigie d'un homme armé de toutes pièces. Armoiries; quartiers :

Crehen, Spontin, Surlet, Guygove.

CHÊNÉE.

1733. Ogier de Preit, dit Barchon, écuyer, † le 6 janvier

1625 et Margarite de Rave, son épouse, † le 22 mai 1632. — Armoiries de ces conjoints ; quartiers :

de Preit (Prez), Crehen, Rave, Verlemont.

1734*. Vitrail portant une inscription rappelant François Egon, comte de Furstenberg, de Heyligenberg et Werdenberg, landgrave de Bhard, doyen de la cathédrale de Cologne, chanoine de Strasbourg, de Liége et de Minden, prévôt de Saint-Géréon (à Cologne) et d'Aix-la-Chapelle, etc. 1659. — Blason timbré de trois heaumes avec leurs cimiers.

OSSOGNE.

1735. Epitaphe en vers de François de Méroede, seigneur d'Ossogne, † le 13 février 1601. — Armoiries ; quartiers :

Meroede, Petersschem, van der Aa, Monfort;
Waroux, Horion, Backx, Grevenbrouck.

ROCHEFORT.

Abbaye de Saint-Remy.

1736. Agnès, fille et héritière de Jean, comte de Rochefort et d'Agimont, comte de Montagut, haut voué de Dinant, femme d'Everard de la Marck, « seigneur » d'Arbrecht (Arenberg), du Nœufchateaux, du Lu- » may, haut voué de Haysbaye, » † le 22 mars 1441. — Blason parti aux armes de la Marck et de Rochefort. Tombe en cuivre.

1737*. Josine, comtesse de la Marck, femme de Jean-Théodore, comte de Loewenstein, Wertheim, Rochefort, Montagut, † le 18 février 1626. — Quatre quartiers surmontés chacun d'une couronne à trois hauts fleurons séparés par des perles :

Marck, Wassenar, Manderscheid, Waldeck.

1738. Généalogie jusqu'aux huit quartiers de Louise d'Orey, femme de Guillaume de Lardennois de Ville :

Orey, Dicourt, Bernard dit de Chardins, Manteville; Allamont, Pavant, Custine, Ficquelmont.

THYNES (LEZ-DINANT).

1739. Jehan de Fas (Faulx), seigneur de Thynes et de Faulx, † la veille de la fête de saint Nicolas, 1332 et Clarisse, sa femme, † ... — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Deux blasons aux armes de ces époux.

THON.

1740. Nicolas de Grant, écuyer, capitaine de Samson et d'une compagnie de cuirassiers pour le service de S. M. et bailli d'entre Meuse et Arche, † le 23 janvier 1623. — Deux blasons avec timbre et cimier.

GELBRESSÉE.

1741. Antoine de Woyaulx, † le 16 septembre 1561 et Katheline de Thy, son épouse, † le ... — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Woyaulx, Baduel, Juppleu, Warisoul.

ALLEMAGNE.

AIX-LA-CHAPELLE.

1742. Blason d'obit aux armes de Pallant et d'Argenteau. Il rappelle Louise-Isabelle d'Argenteau d'Esneux, femme de Philippe-Albert, baron de Pallant, seigneur de Bousse.

Couvent de Saint-Joachim et de Sainte-Anne.

1743. Gilles d'Eynatten de Nieuwerburch (Neubourg), seigneur de Margraten, † le 13 février 1581 et Catherine de Ruischenbergh, sa femme, † le 18 du même mois (1581?). (Texte allemand). — Blason parti aux armes de ces époux ; quartiers :

[Eynatten-Neubourg, Lichtenberg, Brandenbourg, Crupet (Eve); Ruyschenberg, Rheinshem, Greyn, Oppem].

1744. Anna von Reusschenbergh, abbesse du monastère de Notre-Dame, à Ruremonde, † le 15 août 1629. (Texte allemand). — Blason posé sur la crosse abbatiale; quartiers :

[Ruyschenberg, Nesselraedt, Greyn, Spies; Gulpen, Argenteau, Withem, Trazegnies] (1).

1745. Sépulture portant les armoiries de la famille Ametsaga et ces quartiers :

Ametsaga, Nivel, Medine, Gender.

Collégiale de Notre-Dame.

1746*. Vitrail portant une inscription rappelant Thierri de Reck, chanoine et archiprêtre de l'église de Notre-Dame d'Aix, 1562. — Quatre quartiers avec timbres et cimiers.

1747. Blason aux armes de la famille d'Isendoorn.

1748*. Jean (van) Brecht, chanoine jubilaire et chantre de cette église, † à l'âge de 76 ans, le 17 novembre 1582 et Jacques (van) Brecht, son neveu, † le 15 mars 1611. — Armoiries; quartiers :

Brecht, Wyffliet, Monfort, Amerangen; Hunenberch, Uden, Scherpensteyn, Dussen.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1749*. Hubert-Thomas Fraipont, doyen de cette église royale de Sainte-Marie d'Aix, † le 10 février 1682. — Armoiries; quartiers :

Fraipont, Jalhay, Horion, Roe;
Jaymert, Heynisdael von Vechmael, Rickel,
Heynisdael von Kerckom.

Couvent des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

1750*. Vitrail portant une inscription rappelant Jean-Baptiste de Bierens, grand-doyen de l'église royale de Notre-Dame d'Aix, prévôt de l'église collégiale de Saint-Martin, à Russon, conservateur des privilèges du clergé et du peuple d'Aix-la-Chapelle et aussi de ceux du clergé secondaire de Liége, seigneur de Baerlo; 1688. — Armoiries.

1751*. Id. Id. Jean de Golstein, chanoine de la basilique de Notre-Dame d'Aix; 1617. — Armoiries des familles de Golstein et d'Eynatten.

Abbaye de Borcette.

1752*. Marie Solar, fille de Jean, châtelain de Franborch (Frankenburch ?) † à l'âge de 2 ans, le 11 juillet 1599. — Armoiries. (Petite lame de cuivre).

1753*. Autel portant une inscription rappelant Pétronille de Foss, abbesse de Borcette, 1614. — Deux blasons.

HEINSBERG.

Collégiale.

1754. Philippe-Jacques Spies von Bullesheim, enfant (du seigneur) de Schimper, † à l'âge de 5 ans, le ... juillet

1633. (Texte allemand). — Armoiries : parti de Spies et de Rechteren; quartiers :

Spies, Thulen (Thuilen), Hoer (Hornes-Goer de Weyer), Toeret; Rechteren, Morster, Closter, Orsta (1).

1755. Blason d'obit avec inscription allemande rappelant Henri Schenck von Nideggen, seigneur à Oberleick, † le 14 janvier 1687. — Quartiers :

Schenck, Rave, Mersen, van der Luyt genampt Tutenburgh; Schommartz, Kamphausen, Haeck, Golstein.

1756. Herman von Spies, seigneur de Schimper, palatin de Newbourg, bailli et stathalter de Heinsberg, † le 12 juillet 1650. (Texte allemand). — Armoiries; quartiers (avec timbres et cimiers) :

Spies, Goer, Weyer, Oy;
Thuilen, Turck, Westhausen, Nortkirchen (2).

1757*. René de Baexen, doyen de cette église, † le 7 juillet 1613 et Gertrude von Schillingh, veuve de Henri de Baexen, † le 12 juillet 1589. (Texte allemand). — Armoiries; quartiers :

Baexen, Merssen, Schillingh, Epssendorp.

1758*. Adolphe de Zweybruggen, chanoine de cette église, † le 10 février 1604. — Armoiries; quartiers :

Zweibruggen, Broch, Grein, Kottingen.

1759. Très beau monument portant les statues couchées et de grandeur naturelle de deux seigneurs armés

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. (Voy. Fahne, *Geschichte der Kölnischen, Jülichschen und Bergischen Geschlechter*, 1re partie, p. 407).

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

de toutes pièces, les pieds posés sur quatre lions soutenant chacun un écu aux armes de Looz-Heinsberg et d'une dame revêtue d'un manteau aux armes de Heinsberg et de Gennep, les pieds posés sur deux chiens, dont l'un soutient les armes de Heinsberg, l'autre celles de Gennep. Sur la base du monument sont les quartiers suivants (le premier de chaque ligne est surmonté d'un heaume couronné avec cimier) :

Loen, Hollant, Cheny, Heinsberch ;
Gulich, Engelant, Brabant, Schotlant.
Genepe, Aldenbourch, Vlanderen, Gruynenborch ;
Erkel, Lipe, Gelre, Henye.

Cette tombe recouvre sans doute les restes de Jean de Heinsberg, sire de Heinsberg, Leuwenberg, Blanckenberg, Millen, Gennep, etc., † le 24 janvier 1439, ceux de sa première femme, Marguerite, dame de Gennep et ceux de leur fils Jean, † le 18 octobre 1459 et enterré à Heinsberg.

COLOGNE.

Cathédrale.

1760. Monument funéraire d'Ernest de Bavière, électeur de Cologne, évêque et prince de Liége, etc., † en 1612. — Il porte les armes écartelées de Bavière et Palatinat et les blasons suivants : Cologne, Munster, Freysingen, Malmedi, Welstphalie, Bouillon, Arensberg, Logne, Hornes, Looz, Franchimont, Angarie, Palatinat, Stavelot, Hildesheim et Liége.

DALHEIM (JULIERS).

Abbaye.

1761. Anna van Efferen, épouse de Guillaume de Vrimer-

som, † le 24 décembre 1577. (Texte allemand). — Armoiries de ces époux avec timbres et cimiers; quartiers :

Vrimersom (Frimersheim), Holmoel (Holtmeulen), Horich (Horrich), Broechuse (Broeckhuisen); Efferen, Oulenbroch, Bongart, Gymenich.

LORRAINE.

INOR.

1762. Aubertin de Pouilly, écuyer, seigneur d'Inor et de Pouilly, † le 22 mai 1466 et Poncette de Walle, sa femme, † en 14...
Attestation de l'existence de ce monument et de la teneur de l'inscription, donnée à Le Fort par la haute justice d'Inor.

1763. Jean de Pouilly, chevalier, seigneur d'Inor, Pouilly, Luzy, Amblimont, chambellan de feu le duc Charles de Lorraine, † le 3 mars 1610. Monument érigé par Marguerite de Strainchant, sa femme, en 1626. — Armoiries et huit quartiers.

BUZY.

1764. Jhane de Wiltz, fille de Jhan, baron et seigneur du lieu, † le 26 avril 1573. — Quartiers :

Wiltz, [Brandenbourg], Baier, Dopmartin.

1765. Nicolas de Haraucourt, fils de François Henry, seigneur de Magniers, Buzy et d'Eve de Gournay, † le 4 septembre 1617. — Quartiers :

Haraucourt, Lussebourg, Bessay, Lucy;
Chanblez, Harenge, Lenoncourt, Savigny.
Gournay, Lenoncourt, Florainville, Haraucourt;
Groney, Anglure, Nouroy, Haraucourt.

1766. Table des quatre quartiers d'Antoine de Bernets :

Bernets, Créquy, la Grange, le Perre.

1767. Notes généalogiques sur la maison de Comminges et lettre du baron de Puget au maréchal de Joyeuse, concernant cette famille (8 décembre 1700).

JUVIGNY.

Abbaye.

1768. Nicole de Lenoncourt, abbesse de Juvigny, † à l'âge de 50 ans, le 3 février 1594 et Catherine de Lenoncourt, aussi abbesse de Juvigny, † à l'âge de 39 ans, après quatorze ans de gouvernement abbatial, le 14 avril 1608. Ce tombeau renferme aussi le cerveau de Jean de Lenoncourt, grand maître de Lorraine, tué au siège de Stenay, le 7 décembre 1591. — Effigies de deux abbesses agenouillées devant un crucifix. Quartiers :

Lenoncourt, Bauvaulx, Haraucourt, Chambley;
Haraucourt, Chastelet, Anglure, Bouzey.
Lenoncourt, Haraucourt, Haraucourt, Anglure;
du Puy du Fou, Bauvau, Chasteaubrian, Fay.

1769. Scholastique-Gabrielle de Livron de Bourbonne, dernière abbesse non réformée et première abbesse réformée de Juvigny, qui a bâti ce monastère et l'a gouverné pendant cinquante-quatre ans, † le 9 juin 1662. Monument élevé en 1666, par sa nièce et « successeresse » Gabrielle-Marie de Livron de Bourbonne, abbesse et dame de Juvigny. — Quatre blasons surmontés chacun d'une couronne de marquis :

Livron, Bassompierre, Livron, Anglure.

MARS-LA-TOUR.

1770. Baltazard de Ficquelmont, chevalier, seigneur de Mars-la-Tour, Grihières, Chaumont, Recourt, etc., maître d'hôtel ordinaire du roi, † le 8 septembre 1643, Charlotte d'Anglure, sa femme, fille d'African, prince d'Amblise et de Marguerite de la Baume, † le 25 août 1631 et leur fils Léonard de Ficquelmont, chevalier, seigneur de Mars-la-Tour, Chaumont, Grihières, Moncel, Recourt, souverain de Fougerolles, † le 16 janvier 1669. — Quartiers :

Ficquelmont, Joyeuse, Clemry, Anglure;
Latorenu, Barbançon, Housse, Halwin.
Anglure, Ligniville, Apremont, Brandenbourg;
La Baume, d'Igny, La Baume, Tournon.

1771. Généalogie jusqu'aux huit quartiers de Charlotte d'Anglure susdite.

1772. Note généalogique sur les familles de Ficquelmont et de Davillers (Auvillers ?).

1773. Katherine de Dommartin, dame de Mars-la-Tour et Comercy, femme du grand écuyer de Lorraine, Gérard de Danwillers, seigneur des dits lieux et bailli de Saint-Michel, fondateur de l'église de Mars-la-Tour, † le 19 mai 1513. — Quatre quartiers.

METZ.

Cathédrale.

1774. Jean de Heu, évêque de Toul et « princier de céans, » † le 9 août 1372. — Blason posé sur la crosse épiscopale.

1775*. Henri de Haraucourt Chamblay, doyen de cette église, † le VIII des kalendes d'août 1662. — Armoi-

ries, surmontées d'une couronne à trois fleurons; quartiers :

Haraucourt, Bessey, Lucy, Craincourt;
Bossut, Linanges, Anglure, Joyeuse.
Chamblay, Lenoncourt, Savigny, Letricourt;
Sain, Grandpré, Chatillon, Barbançon.

1776*. Antoine de Roucelz, licencié en droit canon, seigneur de Vany, Champelz, etc., chanoine de cette église, † le 5 février 1613. Monument élevé à sa mémoire par son frère Nicolas, seigneur de Verneville et par Everard Henri son collègue. — Quartiers :

Roucelz, Gournay, Cheuvreson, Remiat;
Chahannay, Dompmartin, Les Armoises, Germigny.

1777. Table des huit quartiers suivants :

Heu, Barroy, Chevallet, Cheverson;
Brandenbourg, Argenteau, Chinery, Raville.

1778*. Dominique de Mussey, chanoine de cette église, † à l'âge de 90 ans, le 6 janvier 1662. — Quartiers :

Mussey, Warin, Raulet, Gervais;
Hugot, Blammont, Rolant, Vanredy.

Abbaye de Sainte-Marie.

1779. Barbe de Gournay, religieuse de céans, † le 6 juillet 1616. — Quartiers :

Gournay, ..., Chahanay, Domartin.

1780. Margueritte de Schauwenbourgh, dame de cette abbaye, † à l'âge de 66 ans, le 16 mai 1676. — Quartiers :

Schauwenbourgh, Mittelhussen (Mittelhausen),
Custine, Roucelz.

1781. Humberte de Monterby, dame de céans, † à l'âge de 20 ans, le 14 mars 1684. — Quartiers :

de Monterby, de Rollet, de Gournay, de Mauber.

1782. Jeanne de Montarby, dame de cette abbaye, qui après y avoir vécu soixante-trois ans, est morte à l'âge de 68 ans, le 2 avril 1686. — Quartiers :

Montarby, Montarby, Salive, Mandre.

Abbaye de Saint-Pierre.

1783. Françoise d'Haraucourt, abbesse de Saint-Pierre pendant cinquante-quatre ans, † à l'âge de 74 ans, le 29 avril 1675. — Armoiries surmontées d'une couronne et posées sur la crosse abbatiale; quartiers :

Haraucourt, Lenoncourt, Dalhem, Brandscheit;
Paffenhof, des Armoises, de Vaulx, de Dueilly.
Marcossey, de Balaison, de Chales, Chastellet;
Anglure, de Baumont, Chastillon, Montmorency.

Couvent des Célestins.

1784. Ide, fille de Nicolas de Manteville, seigneur du dit lieu, de Villers-le-Rond, etc., « originaire d'Angle- » terre, reprenant des ducs de Lorraine il y a sept » cents cinquante et trois ans, » et de Catterine de Housse, fille de Gaspar, seigneur de Fermon et femme en secondes noces de Nicolas de Roucelz, seigneur de Verneville-Feville, etc., † à l'âge de 81 ans, le 10 août 1668. — Quartiers :

de Manteville, de Walle, de Pailly, de Saint-Ignon;
de Noirefontaine, d'Albe, de Chevailot, de Bertry.
de Housse, de Montoy, d'Espinal, Malberg;
de Luz, d'Erise, de Nayvez, d'Estailes.

rante ans, † le 5 juillet 1612. Monument élevé à sa mémoire, le 3 juin 1597. — Quartiers :

Ghoye, Malle, Dans (Ans), Bollant (1);
Blavir, Bourdouxhe, Grodenboede, Rixtel.

1795. Ysabelle de Tzevel, chanoinesse de Saint-Gerlache, † à l'âge de 87 ans, en 1579. (Epitaphe néerlandaise). — Dix blasons : 1° au haut de l'inscription ces quartiers :

Tzevel, Bongart, Merentgen, Eynenburch;
Brempt, Baexen, Dobbelsteyn, Broichaven.

2° aux côtés :

Efferen, Stommel.

1796. Inscription rappelant Thierry de Dobbelstein et Marguerite de Horion. — Quartiers :

Dobbelstein, Bertholff, N..., Kettenis;
Tzevel, Elembant (Edelbampt), Brempt, Hochkirchen (2).

1797. Id. François Hoen von Cartils, † le 8 février 1601. — Quartiers :

Hoen, Tzevel, Schaloen, Brempt;
Linsenich, Mirbach, Goudenraedt, Hochsteden (3).

(1) Le quatrième quartier paternel d'Erasme de Ghoye n'est pas Bolland, mais Montjardin. Les armes de cette dernière famille, d'argent à trois merlettes de sable, sont d'ailleurs celles qui figurent sur le blason du quatrième quartier en question. C'est donc par erreur que le nom de Bolland est inscrit au-dessous. Aghis d'Ans, grand'mère paternelle de notre prévôt, était fille de Raes, bourgmestre de Liége en 1499 et 1503, et de Catherine de Montjardin. Le petit-fils de ces époux, nommé aussi Raes, épousa Jeanne-Catherine de Bolland. Voir la généalogie de la famille d'Ans, publiée par nous, dans *La noblesse belge*, annuaire de 1896.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(3) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1798. Id. Pierre von Cluedt et Anne von Reymerstock. — Quartiers :

Cluedt, Werst, Eynatten, Amstenraedt ;
Reymerstock, Vos, N..., Tzevel (1).

1799. Id. Conrard Wormbs, drossart et Catherine von Dobbelstein. — Huit quartiers ; ceux de Catherine sont :

Dobbelstein, Bertolff, Tzevel, Elenbant (Edelbampt).

1800. Id. Frédéric de Gulpen, seigneur de Wodémont et Barbe Eynatten, 1601. — Quartiers :

Gulpen, Alsteren, Hamal, Cortembach ;
Eynatten, Beusdal, Holtzit, Gulpen (2).

1801. Id. Ulrick Bliterswick genant Passart et Margareta von Pantheir (de Seraing de Fraipont dit Panetier). — Quartiers :

Passart, Werst, Pruenen, Amstenraedt ;
Pantheir, Thoreels, Eynaten, Barchon (Prez) (3).

1802. Id. Michel von Schaesberch et Agnès von Eynnaten. — Quartiers :

Schaesberch, Spée, Strythagen, N... ;
Eynnaten, Gulpen, Caldenborn, Bonant (4).

1803. Id. de Winand Breil. — Quartiers :

Breil, Cortembach, Gronsfelt, Horion ;
[Sreithagen], Goer, Palant, Scheffart von Mérode (5).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de Barbe d'Eynatten sont intervertis.

(3) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(4) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(5) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. Les nos 1796 à 1803 inclus, se trouvent sur les boiseries des lambris de l'église de Saint-Gerlache.

MAESTRICHT.

Collégiale de Saint-Servais.

1804. Vitrail portant les quartiers suivants :

Heimbach, Questenberg, Feill, Aich ;
Hulp, Rinck, Klippinck, Hardenraidt.

1805. Table d'autel portant ces quartiers :

Meisz, Ooslinger, Struykens, van Meer ;
Sutendael, Neurembergh, van Sichen, van Beukel.

Couvent des Dames-Blanches.

1806*. Guillaume, frère de Henri de Wilre, chevalier, cousin du duc de Brabant, † le jour de la fête de ... martyrs, 1289. — Effigie d'un homme armé de toutes pièces, revêtu d'une cotte d'armes ornée de petits écussons portant : coupé en chef de ... au lion naissant de ..., en pointe de ...

Couvent des Dominicains.

1807. Jacob Maes, écuyer, grand mayeur de la ville de Maestricht et du comté de Vroenhoven, † en 1602. (Texte néerlandais). — Armoiries écartelées de Maes et de Tassis ; quartiers :

Maes, Wachtendonck, Tassis, Merle.

1808. Blason funéraire de dame, parti de ... et de Maes ; « obiit anno 1641, 2 die april. » — Quartiers :

Maes, Tassis, Merle, Wachtendonck ;
Brecht, Grevenbroeck, Jegher, Borchgrave (1).

(1) Ces quartiers nous paraissent être intervertis. A notre avis, il faudrait les lire dans l'ordre suivant : Maes, Wachtendonck, Tassis, Merle ; Brecht, Borchgrave, Grevenbroeck, Jegher.

LICHTENBORG (LEZ-MAESTRICHT).

1809*. Alexandre de la Margelle, prêtre et chanoine de Xanten, † en 1641. (Il était fils de Jean Guillaume, seigneur d'Eysden et de Marie de Huyn d'Amstenraedt). — Armoiries (écartelées de la Margelle et de Huyn d'Amstenraedt).

1810. Monument funéraire d'Antoine Candide, baron de Hoensbroeck, etc. et d'Anne-Marie van Bergh, alias Trips, dame d'Oost, † le 28 juin 1669.

Il porte un écu parti, aux armes de ces époux surmonté d'une couronne à treize perles dont trois relevées, les armes de Hoensbroeck posées entre celles de Bergh de Trips et de la Margelle, sommées d'une couronne à treize perles dont trois relevées et ces quartiers :

Hoensbroeck, Dave, Mérode, Hompesch;
Grobendonck, Reeteren, Ursel, Immerseel.
Haudion, Brakelle, Roisin, Lannoy;
Bernemicourt, Hemstede, Grobendonck, Ursel.
van Bergh genamt Trips, Hynsberg, Ley, Haecke;
Holszyt genamt Oest, Albroeck, Eynatten, Gulpen.
Palant, Alpen, Batenborch, Harff;
Leerodt, Greyn d'Oveur, Wylich, Gronsteyn.

Cette pierre tombale se trouve aujourd'hui déposée dans la cour intérieure du château de Hoensbroeck. Antoine Candide, baron de Hoensbroeck, né à Gueul, le 29 juin 1630, étant veuf d'Anne-Marie de Bergh de Trips, épousa en secondes noces Marie-Alexandrine, baronne de la Margelle.

1811*. Epitaphe érigée par Jean Sauvenier à la mémoire de sa mère, † le 12 septembre 1630. — Armoiries des parents de Jean Sauvenier.

1812. Vitrail portant une inscription rappelant Frédérick d'Eynatten, seigneur de Gerdingen, Nuystadt, Lichtenborch et Béatrix de Mérode, dame des dits lieux, sa compagne, 1642. — Armoiries de ces époux.

1813. Feuille portant les inscriptions suivantes :

1° H. Dederich van Gulden Heupt, lantcommandeur balien Biessen. — Armoiries.

2° H. Matteis van Franckenfort, lantcommandeur Nederlanden, a° 1271. — Armoiries.

3° H. Herman van Rickle (Ryckel), lantcommandeur der Nederlanden, a° 1272. — Armoiries.

4° Her Niclas, her van Horn lantcommandeur der Nederlanden, a° 1278. — Armoiries.

5° H. Diderich van Horst, lantcommandeur der Nederlanden, a° 1284. — Armoiries.

6° H. Diderich van Wevelkoven (Wevelighoven), lantcommandeur der Nederlanden, a° 1295. — Armoiries.

7° H. Wolter van Papenhoven, lantcommandeur der Nederlanden, a° 1302. — Armoiries.

8° H. Diderich van Hollandt, lantcommandeur der Nederlanden, a° 1317. — Armoiries.

9° H. Gerardt her van Loen (Looz), lantcommandeur der balien Biessen, a° 1322. — Armoiries.

10° H. Rutger van Kaudenbergh, lantcommandeur der balien Biessen, a° 1324. — Armoiries.

11° H. Johan van Honhorst (Honthorst), lantcommandeur der Nederlanden, a° 1328. — Blason.

12° H. Gerhart van Printhagen, lantcommandeur der Nederlanden. — Armoiries.

13° H. Henrich van Rodorff, lantcommandeur der balien Biessen, a° 1340. — Armoiries.

14° H. Conrardt van der Kaulen, lantcommandeur der balien Biessen, a° 1348. — Armoiries.

Cette pièce, dont la provenance n'est pas indiquée, est probablement la copie d'une fresque de l'église de la commanderie des Nouveaux Joncs à Maestricht.

RUREMONDE.

Cathédrale.

1814*. Emérence de Velpen, † le IV des kalendes de mars 1647. Monument érigé à sa mémoire par Jean Cox, licentié es droits, son mari, † le 29 mai 1658. — Blason parti aux armes de ces époux, avec heaume et cimier; quartiers :

Velpen, Gruthuysen, Metcoven, Montenack;
Copis, Schrots, Rickel, Aelst (1).

1815*. Emérence de Velpen, † le 26 février 1684 *(sic)* et son mari, Jean Cox, licentié es droits, conseiller des princes de Zolleren et des marquis de Berghes op Zoom, † le 29 mai 1658. — Armoiries de ces époux avec timbres et cimiers; quartiers :

Cox, Oidtman, Severyns von der Koulen, von der Hardt;
van Velpen, van Copis, van den Gruythuysen, Schrots (2).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

1816. Blason funéraire portant les armes de Cortenbach surmontées d'une couronne à treize perles, dont trois relevées; « obyt 1647, den 6. december. » — Quartiers :

Cortenbach, Ellenborn, Amstenraedt, Hoen;
Schoenbeck, Momtferant, Ciny (Chiney), Reepen.
Flodrof, Stamheim, Haeften, Hamael genaemt Elderen;
Ruter, Cock van Opinen, Massereel, Gent.

Ce blason rappelle le décès de Jean-Guillaume de Cortenbach, voué de Ruremonde par sa femme, Lucie de Flodorp. Le défunt, fils de Herman de Cortenbach de Schoenbeek et de Marguerite de Flodorp, avait renouvelé son serment en qualité d'avoué héréditaire de Ruremonde, le 5 juin 1647; le 23 mai de l'année suivante, son fils Jean prêtait serment en la même qualité.

Abbaye noble, dite Munster.

1817. Ermgart van [Hoenselaer], † le 17 octobre 1564, [femme de Guillaume] van Erp, dit Werrenberch (Warrenberg). (Texte néerlandais). — Armoiries de ces époux avec heaumes couronnés et cimiers; quartiers :

[Erp, Ghoer, Brempt, Eyll;
Hoenselaer, N., Eyll, N.].

1818. Sur la voûte des encloîtres : Agnès von Ruischenberg, 1618. — Quartiers :

Ruischenberg, Amstenraedt, Schwartzembourch, Barbanson.

1819. Id. Maria-Catharina von Pallandt, 1618. — Quartiers :

Pallandt, Leeradt, Harff, Efferen.

1820. Sur la voûte des encloîtres : Elisabeth von Hulsberch, genamt Schaloun, 1618. — Quartiers :

Schaloun, Beusdael, Oest, Eynaten.

1821. Id. Johanna von Eynaten, priorissa, 1618. — Quartiers :

Eynaten, Schoenhoven, Jaemar, Dalem.

1822. Id. Elisabeth von Cortenbach, 1618. — Quartiers :

Cortenbach, Schonbeeck, Flodrop, Ruiter.

1823. Id. Catharina von Lamarsel (la Margelle), 1618. — Quartiers :

Lamarsel, Scoben, Amstenradt, Groisbeek.

1824. Id. Elisabeth et Adama von Egeren, 1618. — Quartiers :

Egeren, Ingenhaeff, Bottberch, Balveren.

1825. Elisabet van Stamheim, veuve [de Gérard de Flodorp, voué héréditaire de] Ruremonde, † le 14 juin 1555. (Texte néerlandais). — Armoiries de ces époux avec timbres et cimiers; quartiers :

[Flodorp, Haeften, Stamheim, Nersen].

1826. Jean van Dursdall, † le 27 octobre 1610 et Ehelisabet van Kruchten, † le 14 septembre 1609. (Texte néerlandais). — Armoiries de ces époux avec heaumes et cimiers; quartiers :

Dursdall, Lövenich, Kruchten, Bher.

GRATHEM.

1827. Joest de Wilde de Merssen, écuyer, † le 24 septembre 1562, Henriette Voegels, sa femme, † le 1er avril 1570, Elisabeth de Merssen, † le 6 octobre 1607 et Everardt de Wilde de Merssen, écuyer, † le 23 août

1608. (Texte néerlandais). — Blason parti aux armes de Merssen et de Voegels, avec timbre et cimier; aux côtés les armoiries des familles de Kessel, d'Erp, de Dorn et de Nunhem.

NUNHEM.

1828. Blason funéraire portant un écu parti au premier d'or au lion de gueules, au deuxième d'argent à trois fasces de gueules, qui est de Krassa, surmonté d'une couronne à sept perles. « Obyt 22ª may 1673. » — Quartiers :

Krassa van ..., Smytt, Singendonck, Bemmel;
Keldonck, Foorn, Wyssel, Lo.
Mom, Wyssel, Keldonck, Hagoort;
Hoemoede, Singendonck, Scherpenseel, Hattem.

1829. Table des huit quartiers généalogiques de Gottard de Keverberg, marié le 5 février 1581, à Anne, fille de Roger Pollart de Warremberg et d'Elisabeth d'Erp dit Warremberg.

Keverberg, Chiny, Bormans, Ehllen;
Raedt, Ellenbant (Edelbampt), Mullekum, Getzbach.

Les quartiers de la ligne paternelle doivent se lire dans l'ordre suivant :

Keverberg, Eelen, Borman, Chiney.

Quant à ceux de la ligne maternelle, nous manquons de documents pour vérifier. Nous savons toutefois que Raedt est le premier, et Ellenbant le troisième.

THORN.

Eglise paroissiale.

1830*. Anne van Wiel, † la nuit du 6 novembre 1624 et

Lambert Reuthen de Gronenberg, † en 16... — Armoiries de ces époux avec timbres et cimiers; huit quartiers :

Wiel, Preut, Wolfskuil, Raydt;
Breroy, Nyenaer, Laleyn, Manderscheidt.

Abbaye noble.

1831. Carte généalogique des seize quartiers de Juliette-Jeannette-Françoise comtesse de Wiedt, dame de Runckel et d'Isenbourg :

Wiedt, Hanau, Bentheim, Tecklenburg;
Solms, Sayn, Mansfelt, Lunenburg.
Leiningen Westerburg, Königstein, Isenburg, Königstein;
Solms, Solms, Solms, Tecklenburg.

1832. Carte des huit quartiers maternels de Marie-Anne landgravinne de Hesse, princesse de Hirschfelt, comtesse de Katzenelenbogen, chanoinesse de Thorn, 1695.

Leiningen, Fleckenstein, Sultzbach, Sayn;
Waldeck, Barby, Nassau, Waldeck.

Voici les quartiers paternels de cette dame, tels que nous les devons à l'aimable obligeance de M. Flament, l'érudit conservateur des archives de l'Etat néerlandais, à Maestricht :

Hesse, Wirtenberg, Nassau, Waldeck;
Solms, Mansfeldt, Wiedt, Hanau.

1833. Elisabeth von dem Hassellholts genant Stockheim, née von Holthaussen, † le 9 novembre 1617. (Texte allemand). — Armoiries. Quatre blasons avec timbres et cimiers.

Blitterswych, Krieckenbeck, Kessel, Hamm.

1834. Hélène van Diepenbroeck, † le 11 avril 1587. (Texte allemand). — Armoiries des familles von Balderick et von Diepenbroeck. — Quartiers :

Balderick, Elwerwedt, Brey, Rosen ;
Merwick, Brochusen, Kus, Grusbeck (Groesbeeck).
Cowerden, Perissen, Veelt, Horst;
Camphuysen, Hoeffelick, Halt, N...

Diepenbroeck, Honpel, Lintelo, Moulart ;
Hetterscheit, Bellichaven, Back, Appelter.
Mevert, Holtmuellen, Mekeren, Honseler ;
Stenhaus, Zeller, Bronckhorst, Montfort.

1835*. Irmengarde de Reifferscheidt, des comtes de Salm, seigneurs de Reifferscheidt, Dyck et Alffter, † dans ce monastère à l'âge de 10 ans, le 22 juin 1578. — Blason en losange aux armes écartelées de Salm, Reifferscheidt, Dyck et Alfter, surmonté de trois heaumes avec leurs cimiers; quartiers :

Heinnenbergk, Hoya, Brandenburgk, Lipp;
Limburgk, Wysch, Richenstein, Berge.

ALDENGOOR.

1836. Blason funéraire portant l'inscription « obiit 12 julii » anno 1665 » et les armoiries suivantes : 1° de gueules, au lion d'argent, couronné d'or ; cimier : un buste de Janus d'argent ; 2° écusson en losange : d'argent à deux fasces bretessées et contrebretessées de gueules ; cimier : une tête et col de renard issant au naturel entre un double vol d'argent, chargé des deux fasces de l'écu. Ce blason rappelle sans aucun doute, Marie-Hildegonde de Grevenbroeck de Swimbergen, femme de Jean-Gaspar de Mewen dit de Keverberg, seigneur d'Aldengoor.

1837. Blason funéraire de dame, aux armes de Mewen de Keverberg, surmonté d'une couronne à treize perles dont trois relevées. « Obiit 28 martii 1692. » Il rappelle, dit Le Fort, la mère de M. d'Aldengoor, (Jeanne-Marie-Elisabeth de Mewen de Keverberg, dame héritière d'Aldengoor, femme de son cousin Charles-Emmanuel de Mewen de Keverberg).

1838. Deux blasons soutenus par un ange : 1° de sinople à la fasce d'hermine (de Caldenbroeck), et 2° d'azur à trois lionceaux d'argent.

1839. Daniel de Goer, † le 7 avril 1451 et Gertrude van Kaldenbroeck, sa femme, † en 1472. (Texte en bas allemand). — Blasons de ces époux avec timbres et cimiers ; quartiers :

[Ghoer, Weyer, Caldenbroeck, N.] (1).

SUSTEREN.

Abbaye noble.

1840. Lutgart van Tzevel, abbesse de Susteren, † le 2 janvier 1579. (Texte allemand). — Effigie de cette abbesse. Armoiries des familles de Zievel et von Bremt ; quartiers :

Tzevel, Bongart, Merentgen, Eynenburch ;
Bremt, Baxen, Dobbelstein, Broichaven.

1841. Anna von Reuschenberg, abbesse du chapitre noble

(1) Cet écu est blasonné : de ... à trois lionceaux de ... D'après les généalogistes, Daniel de Ghoer, époux de Gertrude, dame de Caldenbroeck, serait fils d'Alard de Ghoer, sire de Weyer et de N., dame de Krickenbeek et petit-fils de Daniel de Ghoer, seigneur d'Aldengoor et de Catherine van den Weyer, dame de Weyer. Les armes de Weyer, dit Le Fort, sont « de » vair à la fasce d'or chargée de trois coquilles de gueules, » or, ce sont bien là celles que donnent le quartier maternel de Daniel, dont il est question dans cette épitaphe.

de Susteren, † le 13 août 1634. (Texte allemand). — Effigie de cette abbesse. Quartiers (avec heaumes et cimiers) :

Reuschenberg, Spies von Bulleszheim,
Well von Wevelkhoven, Goer;
Staell von Holstein, Flodorff,
Eick genant Drieck, [Stamheim].

1842. Vitrail portant les armoiries de Gaspar-Christian von Newhoff, chevalier teutonique et commandeur [de Gruytrode, † en 1667].

1843. Sur la voûte du chœur : blason de la famille de Newhoff, surmonté d'une couronne et posé sur la crosse abbatiale, 1663. — Quartiers :

Newhoff, Quad, Steck, Winckelhausen;
Reuschenberg, Staell von Holstein, Spies, Flodorff.

1844. Descendance de Werner dit Scheiffart, seigneur de Mérode, comprenant la ligne de Jean Scheiffart et celle de Werner de Mérode. Note de Le Fort sur la maison de Minckwitz.

LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG.

Couvent des Récollets.

1845.* Jean de Benninck, président du Conseil de Luxembourg, † le 30 janvier 1632 et Marie Pening, son épouse, † le 11 août 1622. — Quatre quartiers.

PIÈCES CLASSÉES SOUS LA RUBRIQUE

ÉPITAPHES DONT LA PROVENANCE EST INCONNUE.

1846. Armoiries de la famille Creyen.

1847. Blason funéraire aux armoiries de la famille de Moffarts; « obiit 5 feb. 1686. » Une note de Le Fort démontre que ce blason rappelle le décès d'André Moffarts, échevin de la justice de Bilsen et de celle de Hoesselt, né le 25 novembre 1621, † le 5 février 1686.

1848. Armoiries et inscription rappelant « Damoisea Guil- » heame de la Marck, chastelain de Lumay (Lum- » men), 1578. »

1849. Id. id. Johan Collar, un des greffiers du Conseil ordinaire, 1578.

1850. Id. id. « Damoisea Jacque de Lovinfosse, chevalier » de Thune et la Golette, 1578. »

1851. Armoiries de l'empereur Charles VII de Bavière : la double aigle surmontée de la couronne impériale et portant en cœur l'écu de Bavière.

1852. Armoiries du même, en 1742 : la double aigle portant en cœur l'écusson de Bavière-Palatinat surmonté du bonnet ducal.

1853. Blason d'obit du même prince ayant servi aux funérailles célébrées dans la cathédrale de Liége pour le

repos de son âme, les 26 et 27 février 1745. — Les armoiries sont : d'or, à la double aigle de sable chargée d'un écu aux armes écartelées de Bavière et Palatinat, à un petit écusson de gueules au globe d'argent sur le tout du tout; l'écu entouré du collier de la toison d'or est sommé d'une couronne royale.

1854. Armoiries de Godefried de Guttenberg, évêque de Wurtzbourg et duc de Franconie, élu en 1684.

1855. Inscription rappelant Bertholet Stevart et Angela Roerich, sa compagne, 1614. — Armoiries.

1856. Id. Denis van Sutendael et Sophie van den Ertwech, sa compagne, 1614. — Armoiries de ces époux.

1857. Id. Gérard baron de Schwartzenberg, seigneur de Bierset, Champillon, Marenne, Verdenne, Humain, Fichbach, Vaux, etc., 1606. — Armoiries.

1858. Deux blasons aux armes des familles Jacobi et Chantreine.

1859. Inscription rappelant Mathieu Schrimpff, seigneur de Nagelhof et capitaine d'une compagnie allemande au service de S. M. I., 1646. — Armoiries.

1860. Id. Eléonore van Male, femme de Mathieu Schrimpff, 1646. — Armoiries.

1861. Id. Bertholet Stevart et Marie van den Ertwech, sa compagne, 1614. — Armoiries.

1862. Id. Denis van den Ertwech et Sophie Gentis, sa compagne, 1614. — Armoiries.

1863. Pierre Philippens, † le 28 juillet 1601 et Marie van Thilborcht, son épouse, † en ... — Deux blasons aux armes de ces époux. (Epitaphe flamande).

1864. Jean d'Oneux, † le 2 ... 1602 et Biatrix du Chesne, sa compagne, † le 28 mars 1602. — Quatre quartiers.

1865*. Ferdinand van den Borcht, doyen du concile de Hoegarde, curé de Willer, † en 1691. — Quatre quartiers.

1866*. Albert de Nesselrade, † enfant la veille des nones de juillet 1568. Monument élevé à sa mémoire par son aïeule maternelle Jeanne-Sophie de Wachtendonck. — Armoiries; quartiers :

[Nesselraedt, Pallant, Bongart, Wachtendonck].

1867. Table des huit quartiers suivants :

Humyn, Quarré, Cobreville, Gourcy ;
Diserin, Vos, Lottin, Davelin.

1868*. Ide, abbesse, † en septembre, le jour de la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, 1393 (?). — Effigie. Quatre quartiers.

1869. Fastrez Barez de Cypplet, † le 17 juin 1558 et Jehenne de Corswarem, † le 11 juillet 1559. — Quartiers :

Cypplet, Surlet, Hollogne, Hallet (Crehen);
Corswarem, Crehen,
Monberthyn (van den Bosch), Proussy (Proest).

1870. Jehan de Cypplet, fils de Fastrez Barez de Cypplet, † le 22 mai 1500.

1871. Anne Baré Surlet dit Sipplet, jadis femme de Warnier Davin (Auvin), † le ... avril 1579. — Quartiers :

Davin, Jupplet, Gerbebaye, Saive;
Sipplet, Surlet, Hollogne, Crehen.

1872. Libert Hoen zu Cartils, commandeur de l'Ordre teutonique à Bernissem, † le 13 janvier 1538. (Epitaphe allemande). — Armoiries; quatre quartiers :

[Hoen, Bosch, Hulsberg, Bottard de Russon].

1873. « Noble seigneur Guilheame de Ruchembergh, tré-
» passa l'an 1586, le 28 du mois de décembre et noble
» dame Margarita de Gulpen, son espeuse, l'an 1603,

» le deuxième de février. » — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Armoiries de ces époux; quartiers :

Ruchemberg, Grein, Nesselraet, Spies;
Gulpen, Argenteau, Wittheim, Traizegny (1).

Ce monument, qui se trouve dans le mur extérieur de l'église de Forêt a été reproduit par le chevalier de Harenne dans son excellent mémoire *Le château de la Rochette et ses seigneurs* (Voy. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXII); comme l'épitaphe quasi fruste n'a pu être lue en entier par notre confrère, nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt d'en donner ici le texte *in extenso*.

1874*. Monument élevé par Jean de Ruischenberg d'Oeverbach, maréchal héréditaire du duché de Limbourg, seigneur de la Rochette et d'Olne, voué de Fléron, jadis colonel au service de S. M. I. et de la maison de Saxe, à son fils unique (Edmond). — Armoiries; huit quartiers avec timbres et cimiers.

Ruisscenbergh, Nesselraedt, Greyn, Spiesz;
Gulpen, Erckentiel, Withem, Trasny (2).

Cette pierre reproduite aussi par le chevalier de Harenne, se voit encore dans l'église de Saint-Antoine, ci-devant des Frères-Mineurs, à Liége.

1875*. Epitaphe érigée à la mémoire de leur fils unique (Edmond de Ruyschenberg), † le 13 mai 1623, à l'âge de 18 ans, 8 mois et 26 jours, par Jean de Ruischemberg, maréchal héréditaire du duché de Limbourg, seigneur de la Rochette, Olne, etc., jadis colonel au service de S. M. I. et de l'électeur de Saxe et Sybille-

(1) Le deuxième et le troisième quartier de la ligne maternelle sont intervertis.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Marie de Plettenberg. — Armoiries; huit quartiers avec heaumes et cimiers :

Ruisschenberg, Gulpen, Nesselraedt, Erkentiel;
Plettenberg, Heiden, Knippingh, Horiden (1).

1876'. Sybille-Marie de Plettenbergh de Schwartzenbergh, dame de la Rochette († le 26 janvier 1670). — Monument élevé par elle-même. Quartiers :

Plettenbergh, Knippingh, Schadten, Zobben;
Heiden, Horiden, Plettenbergh, Hobergh (2).

1877. Wauthier de Berlaymont dit de Floyon, seigneur de Bomal, etc., † le 19 décembre 1553 et Barbe de Horion, sa femme, † en 15... — Effigies; celle de Wauthier le représente armé de toutes pièces et revêtu d'une cotte brodée aux armes de ses quatre quartiers. Quartiers :

[Berlaymont, Hamal, Wihogne, Corswarem;
Horion, Ghoer, Spontin, Montfort] (3).

Cette pierre tombale se trouvait dans l'église des Frères-Mineurs, à Liége. Nous en avons déjà analysé l'épitaphe (voir n° 274), mais cette pièce-ci donnant un dessin complet du monument, permet de le décrire plus exactement.

1878. Vitrail (?) portant les armes de Frongteau et de Warnant, surmontées d'une couronne à neuf perles. — Quartiers :

Frongteau, Haven, Fraipont, Presseux;
Schooff, Hamer dit Roulant, Duffel, Peel.
Warnant, Ramelot, Eynatten, Weerst;
Celles, Ramelot, Orjo, Fizenne.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.
(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.
(3) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Ils appartiennent à Jean-Jacques de Frongteau, seigneur de Housse, membre de l'Etat-Noble de Dalhem et à Jeanne de Warnant de la Neuville, son épouse.

1879*. Armoiries et inscription rappelant Henri de Goha, prieur de Beaufays, « hujus ecclesiæ author » âgé de 52 ans, 1708.

1880. Monument portant un écusson en losange aux armes de Rivière d'Arschot surmonté d'une couronne à cinq hauts fleurons et ces quartiers :

Rivière d'Arschot, Mérode de Houffalize,
Bette de Fontaine, Mérode de Rummen;
Rivière d'Arschot, la Douve Neuféglise,
Cotereau d'Asche, Cotereau de Westmael.

L'épitaphe est omise. Les quartiers appartiennent aux enfants de Guillaume-Adrien-François de Rivière d'Arschot, baron de Houffalize et de Marie-Thérèse comtesse de Rivière d'Arschot et du S. E. R., son épouse.

1881*. Walther de Corswarem, pendant cinquante ans et sept mois chanoine et pendant quarante-trois ans et trois mois doyen de cette église, abbé séculier de Visé et d'Amay et seigneur de Cranewick (Crenwick), † le 25 janvier 1526. — Effigie de ce chanoine. Armoiries; quartiers :

[Corswarem, Hannut, Warfuzée de Waroux, Gothem].

Cette épitaphe se trouvait à Liége, dans le vieux chœur de la Cathédrale.

1882. Denis Laverne de Rodes, maître de camp d'un terce d'infanterie bourguignonne et gouverneur des forts de Saint-Philippe et d'Austruweel, † le 18 octobre 1677, Barbe de Gargant, son épouse, † en 1680 et

François Laverne de Rodes, leur fils, capitaine d'une compagnie de cavalerie, † le 9 avril 1688. — Blason parti aux armes de ces époux avec timbre et cimier. Pièce gravée par Harrewyn ; elle se trouve à la p. 324 du t. II du *Supplément aux trophées tant sacrés que profanes du Brabant.*

1883. Blason d'obit portant les armes et les huit quartiers de Ferdinand marquis de Laverne de Rodes, lieutenant felt-maréchal des armées de S. M. I., tué au siège de Segedin en Hongrie en 1686. — Armoiries écartelées : au premier et au quatrième de Laverne, au deuxième de Gargan et au troisième de Rodes; couronne de marquis ; quartiers :

Laverne, de Rodes, Duperron, Ferrette-Montbeliart ;
Gargans, Calonne, Salisburi-Evreux, de Bery.

Pièce gravée sur cuivre.

1884. Inscription rappelant Henry d'Eynatten, seigneur d'Abée, Saint-Vitu, Scry, Thiliesse, Outrelouxhe, Fereille, Saint-Jean-Sart, Froide-Fontaine, etc. et Marie d'Eve, jadis dame des dits lieux, sa femme; 1623. Devise : « Guide bonne fortune. » — Armoiries : écu parti d'Eynatten et d'Eve avec heaume et cimier ; huit quartiers avec timbres et cimiers.

Eynatten, Werst, Blehen, Bliterwick ;
Eve, Berlo, Salmier, [Eve] (1).

1885. Guillaume van Berchem, seigneur de Maesacker, † le 4 octobre 1470 et Mechtilde van Weerdenborgh, sa femme, † en ... (Texte flamand). — Effigies. Blasons.

1886. Wauter van Hamel geheyten van Elderen, chevalier, seigneur de Monsia (Monceau) et de Maesacker,

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. Voy. à propos de ces quartiers, le n° 1342.

† le 4 mars 1494 et Elisabeth van Berchem, sa femme, † le 25 septembre 1508. (Texte flamand).

1887. Deux vitraux, portant l'un, une inscription allemande rappelant Guillaume comte de la Marck, libre seigneur de Lummen, seigneur de Seraing, voué héréditaire du marquisat et pays de Franchimont, 1562; les armoiries de ce seigneur et ces quartiers :

la Marck, [Schoonhoven],
comte de Vernenburch, comte d'Elst;
comte de Ronkel, baron de Roling (Rolinghen),
comte de Wide, [Syrck];

l'autre un blason parti aux armes de la Marck et de Wassenaer, avec heaume et cimier, 1562; la devise : « Toujours sera, » et les quartiers suivants :

baron de Wassenaire, baron de Halewyn,
prince de Mortagne, baron de Ghistel;
comte d'Egmont, comte de Werdenbergh,
baron d'Erckel, duc de Wirtemberg (1).

Guillaume de la Marck, dont il est ici question, était le fils aîné de Jean, seigneur de Lummen et de Marguerite, fille de Jean de Wassenaer burchgrave héréditaire de Leyden et de Josinne d'Egmont.

1888. Note généalogique sur la famille de Vervoz.

1889. N., fille de Jacque de Vervoz, seigneur de Vervoz et de Julliane de Gliem (Glymes), † à l'âge de 23 ans, le 27 novembre 1573. — Effigie. Blason en losange parti de Vervoz et de Glymes; quartiers :

[Vervoz, Clockier, Fizenne, Awans de Lonchin;
Glymes, Cottereau, Dalhem, Herdinx] (2)

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chacune des quatre lignes sont intervertis.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Les quartiers de Julienne de Glymes ne sont d'accord ni avec la généalogie de la famille de Glymes parue dans l'*Annuaire de la noblesse de Belgique* (voy. année 1877, pp. 197 et 198), ni avec celle que donne Le Fort (1re partie, t. IX, pp. 174-175). D'après ces travaux ils seraient :

Glymes, Berghes dit Gutschoven, Cottereau, Wideux.

1890. Dessin représentant un autel. Au-dessus du tabernacle, deux colonnes d'ordre ionique soutiennent un fronton ; aux côtés, deux grandes tables surmontent chacune une porte. La table du côté de l'Evangile terminée par les armoiries de Mérode écartelées avec celles de Waroux, posées sur un trophée d'armes, supportées par deux lions et sommées d'une couronne à onze perles dont trois relevées, porte au milieu les effigies de plusieurs personnages et aux côtés ces quartiers :

Mérode, Warfuzée de Waroux, Thiant, Ghistelles;
Harchies, Wissocq, Liedekerke, van der Gracht.
Celles, Cotereau de Puisieux, Mérode de Fologne, Berlo;
Berlaimont, Hosden, Licques, Witthem.

Celle du côté de l'Epître sur laquelle sont aussi représentés des personnages est surmontée des armes d'Allamont, supportées par deux lions portant bannières, sommées d'une couronne pareille à celle que nous venons de décrire et posées sur un trophée d'armes et de drapeaux. — Quartiers :

D'Allamont, Pavant, Custinne, Ficquelmont;
Lenoncourt, Haraucourt, Choiseul, Ray.
Mérode, Warfuzée de Waroux, Thiant, Ghistelles;
Harchies, Wissocq, Liedekerke, van der Gracht.

Les dimensions des diverses parties du monument

sont indiquées sur le dessin, au-dessous duquel se trouvent en outre ces observations de Le Fort :

« Noté de faire quelques chronographes (chrono-
» grammes) ou dictum au pied des deux figures.
» Noté aussi d'exprimer que la dame comtesse doua-
» rière est la dernière de sa famille et MM. les
» comtes de Mérode et de Waroux sont les derniers
» de leur branche.
» Noté que dans le premier écriteau il faut mettre le
» comte Jean [de Mérode, seigneur de Voroux, Os-
» sogne, etc.] et sa feme [Marguerite] de Harchies
» et les quatre enfans; dans le deuxième écriteau, le
» comte de Mérode [Alexandre-Théodore, vicomte
» de Villers-sur-Lesse, etc.], avec son fils [Théodore-
» Eugène, officier au service impérial, tué en Hon-
» grie en 1685, pendant la guerre contre les Turcs]
» et son épouse d'Allamont. »

Ce mausolée, resté peut-être à l'état de projet, a dû être commandé par Anne d'Allamont, comtesse de Brandeville, baronne de Bussy, dame d'Allamont, etc., chanoinesse de Remiremont, décédée le 6 mai 1719. Elle avait épousé Alexandre-Théodore, comte de Mérode-Waroux, vicomte de Villers-sur-Lesse et de Jeherenne, seigneur d'Ossogne, etc., tué à la bataille de Seneffe, le 11 août 1674. Son fils Théodore-Eugène mort sans alliance fut, ainsi que le dit Le Fort, le dernier mâle de sa branche.

La pièce que nous venons de décrire démontre que Le Fort, non seulement donnait son avis sur ce qui, dans une épitaphe, avait rapport à l'héraldique et à la science généalogique, mais se chargeait aussi, le cas échéant, des plans de la partie architecto-

nique des monuments au sujet desquels on le consultait.

1891. Jean de Velroux, (seigneur?) des Prez, † à l'âge de 40 ans, le 3 août 1591 et Jeane de Bombaye, sa conjointe, † à l'âge de 74 ans, le 20 mars 1631. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Velroux, Sprolant, Bos (van den Bosch), Eneten (Eynatten); Bombaye, Doumartin, Verlemont, Rahier.

Jean de Velroux, seigneur à Tilff et son épouse reçurent la sépulture dans l'église paroissiale de Tilff (Voy. Le Fort, 1re partie, t. XXIII, fol. 31ter et 32.

1892. Henry de Waha dit Baillonville, prévôt, receveur et haut gruyer des château, ville et comté de La Roche en Ardenne, † le 11 mai 1605, et Jolaine d'Esmines, sa compagne pendant quarante-neuf ans, † en ... — Armoiries du défunt; quartiers :

Waha, Wildre, Carpentier, Boubais;
Esmines, Warté, du Pont, la Haye.

Henri de Waha Baillonville, écuyer, capitaine, prévôt et haut gruyer de la ville et comté de La Roche et Jolaine d'Eminnes, son épouse, firent testament le 5 janvier 1605 et choisirent leur sépulture dans l'église des Dames-Blanches à Namur (Voy. Le Fort, 1re partie, t. XXIV, fol. 67).

1893*. Vitrail (?) portant une inscription ainsi conçue : « Aloysius a Lymbourgh, S. Aegidij apud Eburones » abbas, Joanni Renero a Lymbourgh nepoti suo cha- » rissimo ponebat. » — Huit quartiers avec heaumes et cimiers :

Lymbourgh, du Sart, Belderbusch, Reulle;
Sohet, Nayvaigne, Vilhin, Herstalle.

Les quatre quartiers généalogiques de cet abbé de Saint-Gilles (lez-Liége) étaient :

Limbourg, Sart, Sohet, Villain.

1894*. Vitrail portant : « Joannes Reinerus a Lymbourgh » erat Parisijs a° 1622, 12 februarij. Haec in perpe- » tuam sui memoriam scribebat Treviris, nobili et » ingenuo Joanni Reinero a Limbourgh, fratri suo » amantissimo Ludolphus a Metternich in Hedestorff » a° 1620, 14 octobris. » — Armoiries ; quartiers :

Lymborgh, du Sart, Sohet, Vilhain ;
Ahr, Metternich, Beyssel von Gymnich, Aller.

1895. Note généalogique sur la famille de Bautershem.

1896. Id. sur les ascendants d'Albert-Octave de t'Serclaes, seigneur de Montigny.

1897. Vitrail portant les armes des familles de Fléron, Thoreels, de Crisgnée et de Bombaye.

1898. Florent de L'Hostellerie de Falloize, écuyer, capitaine d'infanterie pour le service de S. M. Catholique, † le 1er mai 1698 et Anne-Françoise de Linoth, † le 6 octobre 1698.

Cette épitaphe se trouvait à Wandre. (Voy. Poswick, *Histoire de la noblesse limbourgeoise*, p. 108).

1899. Deux blasons aux armes de la famille de Libotton ; le premier est sommé d'un heaume couronné avec cimier, l'autre d'une couronne à neuf perles, surmontée de deux casques avec leurs cimiers. Au dos de ces armoiries, Le Fort a écrit cette note : « Ar- » moiries méliorées d'une couronne de baron pour » le titre de chevalier du S. Empire ; armoiries mé- » liorées d'un heaume de front, couronné, pour la » noblesse héréditaire. »

Nicolas de Libotton, capitaine au service d'Espagne, fut annobli par lettres patentes de l'empereur Joseph Ier, en date du 4 juin 1707; son petit-fils, Nicolas-Jean-Joseph, fut créé chevalier, par lettres de François Ier datées du 22 décembre 1749.

1900°. Anne-Marguerite Landolphe de Biedtbourg, † le 6 novembre 1636. — Quartiers :

Landolfe, Bentzeradt, Vogelluon, Wambach.

1901°. Jean-Guillaume de Reiffenberg, † le 13 juillet 1635. — Quartiers :

Reiffenberg, Joudonville, Lerneux, Dave (?).

SUPPLÉMENT

ANALYSE DES PIÈCES

CONTENUES

DANS LE MANUSCRIT GÉNÉALOGIQUE DES LE FORT

L'analyse du *Recueil d'épitaphes* de Jean-Gilles et de Jacques-Henri Le Fort ne serait pas un ouvrage achevé, si elle n'avait pour complément celle des nombreuses inscriptions funéraires intercalées par ces hérauts d'armes, dans la première partie de leurs manuscrits généalogiques.

Cette observation de plusieurs de nos amis et de nos confrères, en voyant paraître dans le *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, les deux premières parties de notre mémoire, était fondée ; aussi, reprîmes-nous bientôt la plume, persuadé qu'en négligeant de faire mention de ces pièces, nous laissions dans l'ombre quantité de documents de première importance.

Presque toutes les inscriptions dont il s'agit ont, en effet, rapport à d'importantes familles de nos contrées : la plupart d'entre elles sont accompagnées de quartiers généalogiques, chose qui n'est pas, tant s'en faut, pour en amoin-

drir la valeur. Enfin, on dirait, à les voir reproduites par nos hérauts d'armes avec tant de souci des details et d'exactitude, qu'elles furent, à leurs yeux, comme les pièces de choix les plus dignes de leurs soins et de leur sollicitude.

L'analyse qui va suivre, est faite d'après le même plan que celle du *Recueil d'épitaphes* lui-même. En prenant pour base de cette nomenclature la division topographique, nous n'avons pas pour cela rendu plus difficile la recherche des originaux : presque tous sont intercalés dans les généalogies des familles dont les inscriptions rappellent des membres, tous enfin, sont mentionnés dans la table de M. Bormans, avec l'indication précise de l'endroit du manuscrit où ils se trouvent.

Nous clôturons cette longue étude en donnant en appendice la description et le texte des épitaphes des pierres tombales de l'église, aujourd'hui disparue, de la commanderie des Nouveaux-Joncs, à Maestricht et d'une tombe de l'église d'Overrepen (Limbourg). Ces copies ont été prises dans Le Fort, il y a une quinzaine d'années, alors que le *Recueil d'épitaphes* existait encore en feuilles. Quand on procéda plus tard à sa reliure, les originaux avaient disparu ; ils n'ont pas été retrouvés depuis.

Enfin, un monument funéraire des plus importants dont l'inscription et les soixante-quatre quartiers sont très inexactement reproduits par une pièce reliée à la suite de la généalogie de la famille de Heyenhoven, nous a semblé devoir mériter pareil honneur. Sa description faite d'après l'original, qui se trouve dans le chœur de l'église de Harlue (Bollines), termine l'appendice.

Il nous reste, en terminant, à nous acquitter d'un devoir bien agréable à remplir, celui d'adresser nos remercîments

les plus sincères aux personnes ayant bien voulu nous aider à mener à bonne fin notre tâche.

Citons tout particulièrement M. van de Casteele, l'érudit conservateur des archives de l'Etat, à Liége, qui, non content de mettre à notre disposition de la façon la plus large et la plus gracieuse le *Recueil d'épitaphes*, a facilité de tout son pouvoir nos longues recherches dans le riche dépôt confié à ses soins ; nos savants confrères, le baron de Chestret de Haneffe et le chevalier Camille de Borman, dont la haute compétence, les excellents conseils et les utiles renseignements ne nous ont jamais fait défaut et sont venus maintes fois nous apporter le plus précieux concours ; enfin, M. Alexandre, aujourd'hui archiviste honoraire de la province de Liége, en voulant bien revoir nos épreuves, a puissamment contribué à donner à notre travail, la plus grande conformité possible avec le texte de Le Fort.

Qu'ils veuillent bien nous permettre de leur offrir l'hommage de toute notre gratitude.

QUATRIÈME PARTIE

LIÉGE.

Saint-Adalbert-en-Ile.

1902. Katheline de Huy, † le 8 mai 1511, épouse de Jacque de Corswareme, seigneur de Hierges, dont il lui est restée une fille nommée Jehenne. — Effigies : un homme armé de toutes pièces et une dame ayant une petite fille agenouillée à ses pieds. Quartiers :

[Corswarem, Morialmé, Huy, Bierset].

1903. Emond baron de Schwartzenberch, seigneur de Bierset, † le 16 mars 1553 et Elleonor de Corswareme, son épouse, † en 15... — Armoiries : 1° écartelé de Schwartzenberg et de la Marck, et 2° de Corswarem ; les écus sommés d'une couronne à trois fleurons alternant avec deux rangs de perles, surmontée de deux heaumes avec leurs cimiers.

1904. Eymond baron de Schwarzenberghe, seigneur de Bierset, Champillon, Marenne, Verdenne, gouverneur de la ville et du pays de Stockheim et Claude de Barbanson, sa compagne, 1601. — Armoiries de ces époux, sommées d'une couronne de marquis

surmontée de deux casques avec cimiers ; quartiers :

Schwartzberghe, La Marche, Hottem, Vernenborch ;
Cowarem, Moreame, Huy, Bierses (Bierset).
Barbanson, des Armoises, Haracourt, Wilts ;
Bollant, Hamalle, Fexhe, Autel.

Ces quartiers doivent être lus dans l'ordre suivant :

Schwartzenberg, Hottem, La Marck, Virnenbourg ;
Corswarem, Morialmé, Huy, Bierset.
Barbançon, Wiltz, des Armoises, Haraucourt ;
Bolland, Fexhe, Hamal de Soy, Nettinne.

Henri Persan de Hamal de Soy, père d'Isabelle, femme de Robert de Bolland, seigneur de Montjardin, avait épousé Marguerite, dame de Nettinne.

1905. Johan de Brouckhuysen, « Haafrichter à Rhilnberck, » † en 16..., Cornelia de Schwartzenberch, sa première compagne, † en 1593 et Françoyse de Houthem, sa deuxième compagne, † en 16... — Armoiries de ces trois personnes ; quartiers :

Brouckhuysen, Dardt, Dreypt, Sandwyck.

1906. Lambert Navea, jadis bourgmestre de Liége, † le 24 septembre 1579 et Catherine Woethe dit de Triexhe, son épouse, † le 22 mars 1591. — Armoiries de ces époux. « Copie de van den Berch. »

Cette inscription qui a dû être remplacée par celle renseignée au numéro suivant, existe, en effet, à la page 99 du *Recueil d'épitaphes* du héraut d'armes van den Berch, manuscrit aujourd'hui possédé par le comte de Hemricourt de Grunne.

1907*. Lambert Navea, bourgmestre de la cité de Liége, † le 24 septembre 1579 et Catherine de Triexhe, sa

femme, † le 22 mars 1591, Jean Navea, leur fils, † le 11 septembre 1611 et Marie de Pas, son épouse, † le 9 décembre 1655, Marguerite Navea, fille de ces derniers, † le 18 janvier 1669, épouse de Lambert van den Steen, seigneur de Saive, conseiller de plusieurs princes et échevin de Liége, † le 26 décembre 1669, Jean d'Omalius, jurisconsulte et [Anne-Jeanne] de Fraiture, son épouse, fille de Hubert de Fraiture, jurisconsulte, et de Françoise van den Steen. — Quartiers :

Navea, Hosden, Triexhe, Bolsée.

Saint-André.

1908. Jehan Naveau, licencié ès droits, † le 7 janvier 1597 et Maroie de Triche (Woot de Triexhe), son épouse, † le 1er mars 1627. — Armoiries de ces époux. « Co- » pié du Sr Van den Berch. »

Cette épitaphe se trouve, en effet, à la page 90 du Recueil de ce héraut d'armes, dont nous avons fait mention au n° 1906.

Couvent des Augustins.

1909*. Alexandre de Seraing, tréfoncier de Liége, fondateur de ce couvent, † le 24 novembre 1488. — Armoiries.

1910. Inscription rappelant Jean de Serain, seigneur de Hollogne-sur-Geer, Boëlhe et Darion. 1630. — Armoiries.

1911*. Gérard de Groesbeeck, † à l'âge de 2 mois, le v des kalendes de mars 1575 et Marie, sa sœur, † enfant, le XI des kalendes de mars 1576, enfants de Thierry et de Cécile de Rougrave. — Quartiers :

[Groesbeeck, Ghoer, Rougrave, Horion].

1912*. Guillaume de Groesbeeck, chevalier de l'ordre teutonique et commandeur de Gruytrode « qui dum cons- » tanti animo indefessoque labore, Philippivillae » structuram promovet, atque suo milite strenue » tutatur, reipub. salutem suae ipsius praeferens, » laethali quondam morbo correptus, » † le v des kalendes de novembre 1555.

1913. Thyri de Groisbeeck, chevalier, seigneur d'Oreye, etc., « frère du feu Monseigneur illustrissime cardi- » nal de Groysbeeck, évêque et prince de Liége, » † le 14 juillet 1615 et Cécilia Rougravine, sa compagne, dame d'Oreye, etc., † le 26 avril 1615. — Quartiers :

Groesbeek, Goeir, Flodrop, Monfort;
Rougrave, Horion, Momale (Corswarem), Schrootz (1).

1914*. Frédéric d'Eynatten, tréfoncier de Liége, seigneur de Bolland et Julémont, bienfaiteur de ce couvent.

Un chronogramme donne la date 1603 (Frédéric mourut, en effet, le 8 septembre de cette année). — Armoiries.

1915*. Vitrail portant une inscription rappelant Gérard Schenck de Nydecken, tréfoncier de Liége, 160... — Armoiries des familles de Schenck et de Huyn d'Amstenraedt; quartiers :

Schenck, Flodrop, Amstenradt, Maschereel.

1916. Raes de Ans, seigneur de Velroux, Villers lez-Guise et à Lexhy, haut voué de Fize-le-Marsal, † le 12 décembre 1652 et Elisabeth de Luxembourg, sa compagne, † le 5 mars 1673. Monument élevé à leur mé-

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

moire par leur fille aînée Marie-Isabelle de Ans de Velroux, † le ... — Blason écartelé aux armes d'Ans et de Hollogne-Luxembourg, sommé d'une couronne à treize perles dont trois relevées; huit quartiers :

Ans, Mirbach, Bollant, Falloys;
Luxembourg, Cloutte, Bronckorst, Eyel (1).

1917. Erasme de Ans, seigneur de Velroux et à Lexhy, † le 12 décembre 1652 et Elisabeth de Luxembourg, son épouse, † le 5 mars 1673, Erasme de Ans, leur fils, grand bailli du Rivage, † le 3 mai 1685 et Marie-Isabelle de Ans, leur fille aînée, † le 19 juin 1701. — Blason aux armes écartelées d'Ans et de Hollogne-Luxembourg, sommé d'une couronne à treize perles dont trois relevées.

1918. Vitre portant les armoiries parti d'Ans et de Mirbicht et cette inscription : « Damoiseau André Dans » et damoiselle Marie de Mirbich dict de Hanneff, » son espeuse. A° 1570. »

1919. Vitrail portant les armes, les noms et les qualités de Raes d'Ans, seigneur de Velroux.

1920. Cheminée « de la chambre d'hôte du couvent » portant les armes d'Ans et de Hollogne-Luxembourg. Elles rappellent Raes d'Ans, seigneur de Velroux, Villers lez-Guise et à Lexhy, membre de l'état noble de Liége etc., et Elisabeth de Hollogne-Luxembourg, sa seconde femme.

Collégiale de Saint-Barthélemy.

1921*. Baudouin [de Lardier], chanoine de Saint-Barthélemi à Liége, † le jour de la fête de saint Brice,

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

confesseur, 1327. — Effigie d'un chanoine. Deux blasons : [Lardier et Awans].
(Copie plus complète que celle que nous avons analysée au n° 27).

Couvent des Carmélites.

1922. Inscription d'un tableau rappelant Anne de Lint dit Bayonville, délaissée de feu noble seigneur Nicolas de Nollet. 1605. — Armoiries de la famille de Nollet; quartiers :

Nollet, Honoré, Thine, Salemon (1);
Lynt (Lintre), Omale, Dorjo, Fizen.

Couvent des Carmes-en-Ile.

1923. Conrard de Crissengnée et Marie Tollet « sa con-
» jointe qui a laissé à son neveu Gérard Tollet vingt-
» cinq muids d'épeautre affectés sur son héritage
» dit de Clocquier, à Waleffe, » 1590. — Quartiers :

[Crisgnée, Rahier, Tollet, Clockier].

Conrard épousa en secondes noces Catherine de Herck.

Cathédrale.

1924. « Chi gist noble home Jehan de Berlo Sr Delva con-
» seiller du Conseil du tres haut tres puissant prince
» Louys de Bourbon qui trepassa à la bataille avec
» son mre l'an MCCCCLXXXII. » « Il est enterré en
» habit de chevalier armé de toutes pièces » (note de Le Fort). — Quartiers :

[Berlo, Rochefort, Schoonvorst, Haneffe dit des Champs].

(1) Le deuxième et le troisième quartier de cette ligne sont intervertis.

Jean de Berlo, seigneur de Lavaux-Sainte-Anne et des Abyes, gentilhomme de la Chambre, conseiller et premier maître d'hôtel de l'évêque Louis de Bourbon fut tué avec ce prince, au combat de Basse-Wez, le 30 août 1482.

*1925**. Arnold d'Elter (d'Autel) de Vogelsanck, tréfoncier de Liége et curé de Clavier, † le 11 octobre 1540. — Effigie d'un chanoine. Quartiers :

[Autel, Kerpen, Pallant, Rotselaer].

1926* Gérard Mewen, de Brée, tréfoncier et vice-doyen de Liége, † le 3 août 1543. — Effigie de ce chanoine. Quatre quartiers :

[Mewen, Chiney, Bormans, Nuyens].

1927. Vitrail portant les armes de Berlo et ces huit quartiers :

Berlo, [Houtain], Duras, Guygoven;
[Cortenbach, Berthout, Schoofs], van der Aa.

Ils appartiennent à Ivo, sire et baron de Berlo, comte de Hozémont, seigneur de Wellin, Petit-Axhe, etc., haut voué de Rosoux, † le 5 janvier 1567 et enterré à Berlo avec son épouse Louise van der Meeren (voy. le n° 734).

*1928**. Nicolas et Jacques de Woestenraedt, frères, originaires du duché de Limbourg, l'un et l'autre docteurs ès droits et tréfonciers de Liége, l'un savant helléniste et latiniste, tous les deux très versés dans les langues allemande, française et italienne, le premier, chancelier de Liége, archidiacre d'Ardenne, prévôt de Saint-Paul et abbé de Dinant, † à l'âge de 52 ans et 56 jours le XVI des kalendes de février 1588, le second † à l'âge de 42 ans, 6 mois et 6 jours, le IV des kalendes d'août 1587.

1929*. Arnold de Wachtendonck, doyen de Liége, chanoine jubilaire et ci-devant archidiacre de Brabant, chancelier de Liége et prévôt de Xanten, † à l'âge de 69 ans, le 9 septembre 1633. Monument élevé à sa mémoire par le chapitre de la Cathédrale. — Armoiries parti de Wachtendonck et de Loë; quartiers :

Wachtendonck, Schenck, Horst, Ost;
Loë, Nesselradt, Wilick, Boiswingh (1).

1930*. Jean Navea, tréfoncier de Liége, † prématurément le 10 décembre 1648, à l'âge de 47 ans, ayant choisi sa sépulture dans le vieux chœur, lieu du martyre de saint Lambert. — Armoiries.

Les débris de cette tombe, en marbre noir, avec armoiries en marbre blanc sont aujourd'hui la propriété de l'auteur du présent ouvrage.

Chapelle de Saint-Materne.

1931*. Jacques de Lous (Looz), fils du comte de Looz, chanoine et prévôt de Saint-Denis et ... des églises de Liége, † le III des kalendes de mai 1338. — Effigie d'un chanoine. Deux blasons, l'un aux armes de Looz et l'autre fruste.

Chapelle des Flamands.

1932*. Guillaume de Brus, chanoine de cette église, † le pénultième jour de juillet 1425. — Effigie de ce chanoine. Quatre quartiers :

[Berlo, Brus, Corswarem, Argenteau].

1933*. Raes de Gavre, tréfoncier de Liége, prévôt de Sainte-

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Croix, trésorier général de Leuze ..., † le 27 mai 1454. — Effigie de ce chanoine. Huit quartiers :

[Gavre, Wavrin, Elsloo, N.;
Berlo, Wigné, Thynes, Chantreines].

1934* Regnier van den Bongart, tréfoncier, prévôt de Saint-Barthélemy, à Liége, chanoine et chantre de Notre-Dame d'Aix, † le 27 mai 1414. — Effigie du chanoine. Quatre quartiers.

1935. Vitraux portant les noms, titres et armoiries de :

1° Jean-Guillaume baron de Bocholtz, seigneur d'Altenborgh, lieutenant des fiefs de la cour féodale de Liége, grand officier de Pelt et Grevenbroeck, 1647;

2° Guillaume baron de Hoensbroeck, d'Oostham et de Lanscron, seigneur de Beeringen et lieutenant des fiefs du comté de Looz, 1647;

3° Godefroid comte de Huyn de Geleen, chevalier de l'ordre teutonique et commandeur provincial des Vieux-Joncs, baron de Gemert, Gruytrode et Fouron-Saint-Pierre, conseiller de guerre de S. M. I. et maréchal de camp, 1647;

4° Guillaume des comtes de Huyn de Geleen, tréfoncier de Liége, prévôt de Saint-Pholien de Fosse et archidiacre de Brabant, 1647;

5° Arnold Wolfgang comte de Huyn de Geleen, baron de Wachtendonck, Amstenraedt etc., 1647;

6° Arnold Raymundi, licentié ès droits et doyen de Saint-Pierre à Liége, 1644;

7° Ferdinand baron de Bocholtz et d'Oreye, seigneur de Grand-Rechain, Wagnée (Wegnez) et Lamber-

mont, respectivement doyen et vice-doyen des cathédrales de Liége et de Munster et prévôt de Saint-Pierre, à Liége, 1663;

8° Edmond-Godefroid baron de Bocholtz et d'Oreye, chevalier de l'ordre teutonique, grand commandeur du bailliage des Vieux-Joncs, directeur de la grande maîtrise de l'ordre teutonique pendant la minorité du prince Charles Joseph, chambellan et conseiller de l'Empereur Léopold Ier, frère de ce prince, baron de Gemert, Gruytrode, Fouron-Saint-Pierre et Diepenbeek, seigneur d'Ordange, Beverst, Dameroye etc., 1663;

1936*. Vitrail portant une inscription rappelant François de Montmorency, doyen de Liége, protonotaire de la Sainte Eglise Romaine, comte de Stegria et baron de Hauckercke, 1617. — Quartiers :

Montmorency, Villain, Morbecque, d'Ive;
Bloys, Stavele, Bailleux, [Barbançon].

Les deux numéros analysés ci-dessus se trouvaient dans la maison du grand-doyen de la Cathédrale.

Notre-Dame-aux-Fonts.

1937. Ysabelle Borluut, née à Gand, fille de Josse, chevalier, seigneur de Saint-Denis, Boucle, etc., et de Philippa Borluut, † le 6 juin 1595, à l'âge de 20 ans. — Quartiers :

Borluut, Damman, de Gorges, Kéthulle;
d'Ailly, Baenst, van Hode, van Poorte.
Borluut, Triest, Sersanders, Hembyst;
de Jaghere, van Moere, Uterswane, Grutere.

Ces quartiers sont intervertis et doivent se lire pour chaque ligne, dans l'ordre suivant :

Borluut, Ailly, Gorges, van Hode;
Damman, Baenst, Kethulle, van Poorte.

*1938**. Charles Quarré, † à Liége, à l'âge de 32 ans, 3 mois et 12 jours, le 10 avril 1597. Monument élevé à sa mémoire par sa mère Anne de Blehen, dame de Schaesbroeck, veuve de Jacques Quarré, chevalier, seigneur de La Haye. — Quartiers :

[Quarré, Croesinck, Ruyckrocx van de Werve,
Oems de Wyngaerde;
Blehen, Schoonvorst, Mol, Pylicpert].

1939*. Vitre portant une inscription rappelant Jean Huet (de Huyet), tréfoncier et official de Liége et prévôt de Saint-Pierre. 1547.
Cette vitre se trouvait dans la maison du Crucifix d'Or, sous Notre-Dame-aux-Fonts.

Saint-Christophe.

1940. Jean de Heyenhoven, seigneur d'Oleye et Grand-Axhe, † le 18 juillet 1613, et Mechtel de Horion, sa compagne, † le 12 mars 1592. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Heyenhoven, Brempt, Warisoul, Crehen;
Horion, Goer, Amstenradt, Cortembach.

Couvent des Croisiers.

1941. Everard, comte de la Marck et d'Aremberg, seigneur de Mirwart, Neufchâteau en Ardenne, voué héréditaire de Hesbaye, de Saint-Hubert en Ardenne et de la cité de Liége, † en ... et Marguerite, issue

des comtes de Hornes, son épouse, † le pénultième jour d'août, 1522.

(Cette copie est plus complète que celle analysée au n° 122).

1942. Vitrail portant une inscription rappelant Jean de Hornes, prévôt de Liége et de Saint-Denis, seigneur de Cortessem. 1527. — Armoiries.

1943. Vitrail portant les armoiries écartelées de Mérode et de Houffalize brisées d'un lambel à trois pendants et une inscription rappelant Marguerit van Mérode de Houffalize, dame de Lulsen. 1528.

1944. Vitrail portant une inscription rappelant Englebert de Mérode, tréfoncier de Liége, prévôt de Fosse et seigneur de Fraiture. — Armoiries. Quatre blasons.

Collégiale de Sainte-Croix.

1945. Marye de Loez, dame de Lumay et de Neufchâteau-en ... [Ardenne], haute voueresse de Hesbaye, femme d'Evrar delle Marche, chevalier, † le 25 septembre 1400.

Effigie d'une dame; aux côtés de sa tête étaient deux écussons de cuivre, arrachés du temps de Le Fort.

(Copie plus exacte que celle que nous avons analysée au n° 135).

Chapelle de Saint-Didier à la porte Saint-Léonard.

1946. Bernardin Porcquin, fondateur de la chapelle de céans, † en 1579, et Dorothée Rusticque, son épouse, † en 15...

Couvent des Dominicains.

1947. Pier de Nollet, de Dinant, « qui termina sa vie par occision » en 1572. — Effigie du défunt, à genoux, et revêtu de sa cotte d'armes. Armoiries ; quatre quartiers :

[Nollet, Honoré, Lintre dit Baillonville, Orjo].

Saint-Etienne.

1948. Henris Huwenias, citain de Liége, † le jour de ... 1343, Maron, fille de Servais Chabo, son épouse, † le 18 août 1317, Henris, Jehans, Jehans, Jehane et Annies leurs enfants. — Effigies : un homme armé et une dame. Au bas de la pierre sont représentés les trois fils, armés de toutes pièces et les deux filles de ces époux. Quatre blasons dont trois frustes ; quartiers :

Huwenial, Coir, Chabot, N.

1949. Libier de Quartier, bourgmestre de Liége (en 1366), fils de Libier, voué de Quartier, † le jour de ... 1374 et Ide, fille de Balduin de Hollogne, échevin de Liége, † en 13... — Effigies : un homme armé et une dame. Quatre quartiers :

[Quartier, Beaurieux, Hollogne, Velroux].

Saint-Hubert.

1950*. Table d'autel portant une inscription à la mémoire de Jean de Biersez, † le 23 avril 1615 et de Jeanne de Lonchin, sa femme, † le 28 octobre 1606. — Blason parti aux armes de ces conjoints.

1951. Vitrail portant l'image de la Résurrection; aux côtés de cette composition sont agenouillés un seigneur armé de toutes pièces et une dame; au bas,

une inscription rappelle : « Jehan de Withem, mar-
» quis de Berghes, comte de Walhain, baron de
» Bautershem, seigneur de Bresselr, Braine l'Alleud,
» Sebourq, Boesmeghr, etc., grand receveur de Bra-
» bant, chef et capitaine d'une compagnie d'hommes
» d'armes au service du roi catholique, et Margarite
» de Mérode, sa compagne, marquise, comtesse et
» dame des dits lieux, 1582. » — Deux blasons aux armes de ces époux sommés chacun d'une couronne de marquis.

Abbaye de Saint-Jacques.

1952. Johan Conrarde, jadis bourgmestre et échevin de Liége, † le 2 (1) mai 1534 et Maroye de Bolzée, sa femme, † le 12 mai 1534. — Armoiries de ces époux.

1953. Léonard de Wels, comte palatin, docteur en médecine, échevin de Liége, bailli du pont d'Amercœur, † le 8 septembre 1539, et Jehenne Salmie (Salmier) son épouse, † le 20 mai 1550. — Armoiries de ces conjoints.

Saint-Jean-Baptiste.

1954. Jehan Baré, † le 8 septembre 1438, Isabiaul, sa femme, † la nuit de la fête de saint Georges 1426 et Johan, leur fils, † en ... — Trois blasons dont deux aux armes de Baré.

1955. [André] de Wyhongne, seigneur de Velroux, échevin de Liége, † le 7 ... 1513 et Margriete de Grevenbrouck, son épouse, † en ... — Effigies : un homme sans armure et une dame. Deux blasons aux armes de ces époux.

(1) Le Fort, dans sa généalogie de la famille de Loën, dit de Jean Conrard qu'il mourut le 11 mai.

1956. [André de] Wyhongne, échevin de Liége, seigneur [de Velroux] ..., † le 4 février 1518. — Quatre effigies presque frustes, surmontées respectivement de chacun des noms suivants : Johan, André, Wathieu, N.... Quatre quartiers :

[Wihogne, Grevenbroeck, Corswarem, Morialmé].

1957. Jehan de Wyhongne dit de Lexhy, écuyer, † le 4 août 1551. — Effigie de ce gentilhomme armé de toutes pièces. Quartiers :

Wyhongne, Grevenbrouck, Cowareme, Moreamé.

1958. Pierre tombale portant les effigies d'un gentilhomme armé de toutes pièces et d'une dame. Au haut, les armoiries de Wihogne, et au bas, ces quartiers :

Wihongne, Grevenbrouck, Cowareme, Moriaumé;
Glymes, Cuttecoven, Salmyr, Warisou.

Il n'y a pas d'épitaphe. Les défunts représentés sur cette pierre sont : Erard de Wihogne, seigneur de Velroux, Bomal et à Lexhy, bourgmestre de Liége en 1539, 1543 et 1565, † en 1568 et Anna de Glymes, son épouse.

1959. Les enfants de Johan de Berlaimont..., seigneur de Bomal, engendrés de Margueritte de Wyhongne, son épouse. — Effigies de cinq enfants; sous chacune des quatre premières est le prénom de celui qu'elle représente, savoir : Ghuis, Johan, Anne, Ghuis. Quatre quartiers :

[Berlaymont, Hamal de Soy, Wihogne, Corswarem].

Couvent des Jésuites Wallons.

1960.* Charles de Bilhez, écuyer de S. M. I., conseiller et gentilhomme de la Chambre d'Ernest de Bavière,

électeur de Cologne, ambassadeur de ce prélat auprès de plusieurs princes d'Europe, etc., † à l'âge de 56 ans, le 10 mars 1606.

Abbaye de Saint-Laurent.

1961. Vitrail portant ces quartiers :

Rivière, Hamal, (Scheiffart de) Mérode, [Flodorf];
Mérode, Horn[es, Bréderode], Borsel.
Mérode, Melun, Boussu, [Ligne];
Blois, Ligne, Humières, [Rubempré].

Il fut donné par Richard de Rivière, seigneur de Heers et Antoinette de Mérode de Houffalize, sa femme.

Saint-Martin-en-Ile.

1962. Johan Tollet de Laitre, voir-juré de charbonnages, Jehenne Dakoche (Acosse) et Margrieite de Verlaine, ses deux femmes et tous les enfants « de ly engen- » drez ». — Effigies de ces époux et de leurs enfants : huit fils et quatre filles. Deux blasons.

Collégiale de Saint-Martin-en-Mont.

1963. Anne de Clockier, femme de Jean de Joncis, bourgmestre et échevin de Liége et grand bailli de Saint-Lambert, † le 29 novembre 1593. — Armoiries : blason parti de Joncis et de Clockier avec timbre et cimier ; quartiers :

Clochir, Velrou, Oultremont, Moge.

1964. Vitrail portant une inscription rappelant Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, chevalier de l'ordre ..., grand bailli du Hainaut et Antonette d'Inchy, son

épouse. 1574. — Blasons aux armes de ces époux ; quartiers :

Gavre, Gré (Grez), Gistelles, Barbanson ;
Inchy, Rivery, Luxembourg, Mailly.

1965. Vitrail portant une inscription rappelant Charles de Gavre, seigneur de Fresin, et Honorine de Lesclattier, dame d'Aiseau [son épouse]. 1574. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Gavre, Inchy, Reubempré, Bousies;
Lesclattier, Rassengien,
Eseaulx (Brant d'Aiseau), Bossu-en-Faingne.

1966. Vitrail portant une inscription rappelant Louis de Gavre, seigneur de Frésin, Olleignies et Mussain et Jeanne de Reubempré, dame de Wavrechin [sa femme] 1574. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Gavre, Gistelles, Inchy, Luxembourch;
Reubempré, Montenach, Bousies, Humières.

Ce vitrail se trouve dans l'hôtel de refuge de l'abbaye de Saint-Laurent, près de la collégiale de Saint-Martin.

Couvent des Frères-Mineurs.

1967*. Ode, femme de Nankin de Gothem, chevalier, † le IV des ides de décembre 1266. — Effigie de la défunte couverte d'un manteau doublé de vair.

1968*. Libert, chevalier, † le XIX des kalendes de février 1263, et Jean de Rosu, chevalier, † la nuit de la fête de saint Gilles, abbé, 1296. — Blason : d'(argent) au lion couronné de (sable) brisé en chef d'un lambel à trois pendants de ...

1969. Johan de Berlaimont dit de Floyon, seigneur de Bomal et bourgmestre de Liége, † le ... [MD] XXIX

et Margaritte de [Wihogne], sa femme, † le 18 novembre 1563. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Quartiers :

[Berlaymont, Oultremont, Hamal, Seraing; Wihogne, Grevenbroeck, Corswarem, Morialmé].

Couvent des Récollets.

1970. Renard Radoux des Pretz, châtelain d'Aigremont, † en 1572, et Agnès de Courtejoye d'Alleur, son épouse, † en 1593.
(Il avait épousé en premières noces Catherine d'Oest et avait été commissaire de la cité de Liége, en 1558).

Saint-Remacle en Mont.

1971. Inscription d'une table d'autel rappelant l'érection de celui-ci par les héritiers de Jean de Joncis, bourgmestre et échevin de Liége, grand bailli de Saint-Lambert, et d'Anne de Clockier, son épouse. — Quatre blasons rappelant quatre enfants des défunts et accompagnés des noms de ceux-ci, savoir :
1° parti de Joncis et de Duffel : Jean de Joncis et Marie de Duffel, sa femme ;
2° parti de Seraing et de Joncis : Godefroid de Seraing de Hollogne et Jenne de Joncis ;
3° parti de Streel et de Joncis : Jean de Streel, voué de Streel et Guillemine de Joncis ;
4° parti d'Eynattten et de Joncis : Louis d'Eynatten de Thys et Mechtilde de Joncis.

Couvent des Sépulcrines dites des Bons Enfants.

1972. Arnold Bovenistier, curé de Bettincourt et Henri-Ernest Bovenistier, frères germains, † l'un le 8 oc-

tobre, l'autre le 3 novembre 1622. — Armoiries écartelées de Bovenistier et de Royer; quartiers :

Bovenistier, Royer, Mélot, Hannosset.

Saint-Thomas.

1973. Peron, fille de Hug de Hacourt, chevalier, femme de [Guillaume le Cornut] de Sains-Linar, † le jour de Saint-Jean l'évangéliste, troisième jour de la Noël [27 décembre] 1402. — Effigie d'une dame couverte d'un manteau doublé de vair. Quatre quartiers :

[Isle dit la Cange, Haccourt, Surlet,
Polarde dit Neuvice] (1).

1974. Henry Helman de Sart, jadis maître de Liége, † le 7 décembre 1529 et Helwich du Barsxhon (des Prez), son épouse, † en 15... — Effigies : un homme armé de toutes pièces et une dame. Deux blasons aux armes de ces époux.

1975. Vitrail portant une inscription rappelant Johan de Lynt (Lintre) à Baillonville, et Anna d'Orjo, son épouse. 1609. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Lynt, Waha, Oumael, Winamon;
Orjo, [Carpentier], Fizin (Fizenne), Lonchamp.

Abbaye du Val-Benoît.

1976. Catherine de Longchamps, pendant dix-huit ans abbesse du Val-Benoît, † à l'âge de 88 ans, le 28 février 1725. — Blason posé sur la crosse abbatiale; quartiers :

Longchamps, Preudhomme, Hemricourt, Baré de Ciplet;
Hemricourt, Hanosset, Lantremenge, Roerixhe.

(1) Voy. Hemricourt, édition Salbray, pp. 82, 189, 197, 218, 249.

Saint-Vincent (Fétinne).

1977. Godinolle Doduer (d'Elderen), † le 14 octobre 1546 et Ysabay Aemstel (d'Amstel), son épouse, † le 17 septembre 1559. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et revêtu de sa cotte d'armes et une dame. Armoiries de ces époux.

Haute-Sauvenière, maison du Hallebard.

1978. Vitre portant les armes de Johan Corbea de Xhénemont. 1557.

Id. portant les armes d'Adrien le Pollen dit delle Boverie, procureur général de Monseigneur de Liége. 1557.

Id. portant les armes de Pacquea Loenne, citain de Liége.

Maison rue Basse-Sauvenière.

1979. Vitre portant ces quartiers :

Harff, Byrgel, Humen von Odenkirchen, Hulss; Hoen (Hoensbroeck), Maschereel, Corswarem, Waerfesey.

Ils appartiennent à Jean de Harff, reçu tréfoncier de Liége le 4 février 1524, † le 9 mai 1581.

Maison en face de celle de M. Dans, au Fond-Saint-Servais.

1980. Vitrail portant une inscription rappelant Guilheaume de Carondelet, seigneur d'Ausn... et Michiele de Gongnies, dame de Baudegnies, la Chapelle, etc., son épouse. 1600. — Armoiries de ces époux.

Maison de M. Orfort.

1981. Vitre portant les noms et les armoiries des personnages ci-après désignés, savoir :

écuyer, † le 26 août 1532. — Deux blasons aux armes de ces époux.

ANTHISNES.

1992. Mathieu-Ignace de Wal, vicomte et haut voué héréditaire d'Anthisnes, baron de Woest, seigneur de Weybroeck, Poulseur, etc., † le 29 décembre 1686 et Marie-Marguerite de Crisgnée, son épouse, † le 16 février 1703.

1993. Vitrail portant une inscription rappelant Conrard-Adolphe de Wal, baron de Woest, vicomte et haut voué héréditaire d'Anthisnes, seigneur de Poulseur, Weybroeck, etc. et Eve-Isabelle, baronne de Beck, dame de Fassigny, Sapogne, Heringen, etc.

AYWAILLE.

Dieupart.

1994. Jehenne [Briffoz], fille d'honorable homme Cloes, seigneur de Vill[ers-aux-Tours] (femme de Collienne de la Neufforge, mayeur d'Aywaille), † en 1512. — Armoiries de ces époux. Le blason aux armes de la Neufforge est écartelé d'(argent) à trois losanges (d'azur), brisé en chef d'une étoile à cinq rais (du même) et de... à l'aigle éployée de ...; cimier : l'étoile de l'écu.

BERNEAU.

1995. Vitrail portant une inscription rappelant Jean de Vos dit la Malaise; 1617. — Armoiries; quartiers :

Vos, Malaise, Lochon, Lagnea;
Argenteau, Longchamps, Alfer, Saint-Amadour.

D'après les généalogistes (1), les quartiers d'Anne

(1) Voy. Le Fort, 1re partie, t. I, fol. 109 et suiv.; Simonis, *La sei-*

d'Argenteau d'Esneux, mère de Jean de Vos, seraient :

Argenteau, Alsteren dit Hamal, Malaise, Longchamps.

CHÊNÉE.

1996. Philippe de Souhey, mayeur et échevin de Jupille, † le 21 septembre 1569, Marie de Woestenraedt, son épouse, † le 18 mai 1590 et leurs enfants : Philippe, curé de Hermalle, Giel et Martin, mayeurs et échevins [de Jupille] et Anne, † : Martin, le 10 octobre 1576, Philippe, le 26 juin 1585, et Giel, le 15 août 1591. — Armoiries de ces époux.

CLAVIER.

1997*. Walter, chevalier, seigneur d'Ochain, † le jour de la fête de saint Barthélemy, apôtre, 1311 et Anne de Rosay, son épouse, † en 1315.

ENGIS.

1998. Vitrail portant ces quartiers :

Vinalmont, Streelle, Jamart, Henisdael.

Ils appartiennent à Thomas de Vinalmont, abbé de Flône, de 1608 à 1625.

EVELETTE.

Tahier.

1999. Steinen de Saint-Fontaine, † en 1601, Barbe de Saint-Fontaine, † en 1598 et Marie de Saint-Fontaine, † en 1610. — Blason parti aux armes de Saint-Fontaine et de Heyenhoven.

gneurie et comté d'Esneux, insérée dans le t. XXIV du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, pp. 189, 191, 192 et 193 ; STEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1877, pp. 55 et 56.

2000. Herman de Saint-Fontaine, seigneur de Tahier, etc., † le 8 septembre 1611 et Jenne de Heinhoven, son épouse, † le 25 avril 1615. — Blason parti aux armes de ces époux, surmonté de deux casques avec leurs cimiers ; quartiers :

Saint-Fontaine, Radoux du Pré, Mons, Oost ;
Heinhoven, Berlo, Brempt, Eve (1).

2001. Johan Christian de Saint-Fontaine, † en 1621, Jean Herman de Saint-Fontaine, † en 1624 et Philippe de Saint-Fontaine, † en 1634. — Blason parti aux armes de Saint-Fontaine et de Woestenraedt.

FALLAIS.

2002. Jehan Rigot de Fomal (Fumal), † en ... et Getrode Navea, son épouse, † le 4 avril 1574. — Deux blasons aux armes de ces époux.
(Voy. la reproduction de ce monument dans l'*Histoire du comté de Fallais*, par Eugène Poswick).

FLONE.

Abbaye.

2003. Armoiries et quatre quartiers de Guillaume de Hemricourt, abbé de Flône :

Hemricourt, Preudhomme, Donchierf dit Donceel, Ryckel.

*2004**. Catherine de Soucy, † le 10 septembre 1500 et Bauduin Coutuen (Couthuin), qui restaura cette église et racheta les biens qu'elle avait perdus, † le 7 septembre 1508.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

FRAIPONT.

Chapelle castrale.

2005. N..., fille de Rase de Fraipont et d'Anne de Pailhe, son épouse, † en 15... — Blason parti de Seraing de Fraipont et de Pailhe.

2006. Daniel, seigneur [de Fraipont], voué du ban de [Louveigné], † le 9 mars 15... et Margriete de Presseu, son épouse, † en 1579. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Armoiries du défunt ; quartiers :

Fraipont, Patier (de ... à un lion de ...),
Presseux, Crisegnée.

Le défunt était fils de Gérard de Seraing, panetier héréditaire de Liége, seigneur de Fraipont, etc., et de Marguerite d'Eynatten, petit-fils de Gilles, échevin et panetier héréditaire de Liége et de Marguerite de Hannut, dame de Fraipont en partie, sa première femme.

FUMAL.

2007. Henri de Fumalle, † le 7 décembre 1579 et Anne de Cortil, sa femme, † le 8 février 1613. — Au milieu de la pierre est représenté un squelette. Armoiries de ces époux ; quartiers :

[Fumal, Charlet, Pouilhet, La Malaise;
Cortil, N., Paheau, Vannes].

GLONS.

2008*. Guillaume d'Oborne, écuyer, † le dernier jour du mois de ... 1317.

2009*. Ode de Warous, veuve de Jean d'Oborne, † la veille des kalendes de février 1286.

GRACE-BERLEUR.

2010*. Bastien dit Boileauve, fils de Philippe, autrefois voué de Grâce, chevalier ...

« Sépulture, » dit Le Fort, « qui paroit être du siècle » douze cent. » Voy. sur Bastien de Grâce, HEMRICOURT, édition Salbray, p. 76.

HARZÉ.

Chapelle des Pouhons.

2011. Collien de la Neufforge, seigneur de Warge et de Crossée, † le 20 septembre 1582 et Catharine Rave, son épouse, † le 15 mars 1586. — Effigies de ces défunts, celle de Collienne le représente armé de toutes pièces. Armoiries de ces époux ; quatre quartiers :

[Neufforge, la Vaulx-Renard, Rave, Gherbode].

HENRI-CHAPELLE.

2012. Vitrail portant les armes de Gulpen écartelées avec celles de Neufchâteau et ces quartiers :

Gulpen, Eis genamt Beusdal, Hamal, Cosseler;
Neuchasteau, Brock, Alsteren, Ophem.
Bertolf de Belven, Donrard, Crumel, Hoeff;
Kettenis, Ottengroffen, Zevel, Ontdorten.

Ces quartiers rappellent, dit l'inscription qui les accompagne, Effraert de Gulpen, seigneur de Mutzhaeghen. 1613.

Nous est avis qu'il faut les lire dans l'ordre suivant :

Gulpen, Neufchâteau, Alsteren, Hamal;
Eys dit Beusdael, Brock, Corselaer, Ophem.
Bertolf de Belven, Kettenis, Crummel, Zievel;
Doenraedt, Otegraeve, Hoeven, Ontdorten (?).

HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU.

2013*. Renard II, prince de Montglion, sire d'Argenteau et de Hermalle, † le 8 décembre 1530 et Marie de Traezegnis, sa femme, † le 19 juillet 1556. — Le monument porte les statues couchées des défunts, leurs armes et ces quartiers :

Argenteau, Rochefort, Schoonhove, Corswarem; Tresignis, Arnemuyden, Ligne, [Abbeville] (1).

HERMALLE-SOUS-HUY.

2014. Hellewy de Wailey (Waillet), fille de Libert et de Hellewy de Bombay, née à Hermalle-sous-Huy, épouse de Jan de Hemricour dit Haweal, † à Vaux-en-Famenne le jour de l'Ascension, 9 mai 1641 ; fondatrice d'une « messe du vénérable Saint-Sacrement » à célébrer et chanter à jamais par sepmaine le » jour du jeudi en l'église de Corbion. »

HERMÉE.

2015. Bertelaine de Fexhe (Schoonvorst), dame d'Aaz, avoueresse ... et dame ..., † le 11 octobre 1474. — Armoiries de la défunte ; quatre quartiers :

[Fexhe, Rone, Libermé, N...] (2).

HERSTAL.

2016. Agnès van den Bongaert, veuve de François de Hanxeler, seigneur et dame de la baronnie de Hers-

(1) Ce mausolée, qui existe encore, est de beaucoup postérieur aux défunts à la mémoire desquels il fut élevé. A notre avis, il a été érigé au commencement du XVIIe siècle, par Herman-Philippe de Mérode, marquis de Trélon, sire d'Argenteau et de Hermalle.

(2) Voy. HEMRICOURT, édition Salbray, p. 48.

tal, † à l'âge de 74 ans, le 7 décembre 1595. — Armoiries de ces époux avec timbres et cimiers; quartiers :

Hanxeler, Mentzingen, Randenrode [Horrick];
Bongard, Erkenteel (Argenteau), Maschereel, Schoenradt.

2017. Tableau donné par Herman de Hanxeler, écuyer, en mémoire de Catarine Spies, son épouse, † le 12 avril 1615 et ensevelie au grand chœur de cette église, « en leur tems par engagère, seigneur et » dame de la baronie de Herstal. » — Quartiers :

Hanxeler, Bongart, Randenraed, Mascherel;
Spies, Schall, Meller, Hockerbach (1).

HUY.

Collégiale.

2018. Henry de Loën, grand maître d'hôtel de Gérard de Groesbeeck, évêque de Liége, gouverneur de Franchimont et de Bouillon, capitaine de Huy, † le 12 janvier 1573. — Armoiries du défunt; quartiers :

Loen, Bolzée, My, Crisgnée.

(La copie de cette épitaphe renseignée au n° 904, ne contient aucune date).

2019. Jehenne delle Bawette, épouse de François de Persan, † le dernier jour de septembre 1576. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Persan, Gesves, Mozet, La Motte;
La Bawette, Vaulx, Arbalestrier, [Malder].

(Cette copie est plus complète que celle analysée au n° 902).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

2020*. Hubert de Huyet de Tavier, chanoine de cette église et protonotaire apostolique, † le 26 janvier 1647. — Armoiries surmontées du chapeau de protonotaire; quartiers:

Huyet, Guidegoven, Carpentier, Lindenne;
Feraige, Montenake, Montjoye, Seraing.
Chevallier, Radoux du Pré, Han dit Mathys, Courtejoye;
Brau, Couffen (Couven), Vaulx, Celle.

Voyez, à propos de ces quartiers et de l'ordre d'après lequel il faut les lire, le n° 1042, corrigé par le n° 1644.

2021*. Albert-Ernest de Lochon, chanoine de cette église, † le 23 mars 1665. — Armoiries; quartiers:

Lochon, Fexhe, Monceau, Anthine;
Lochon, Bombai, Tutler, Streel.

Couvent des Croisiers.

2022. Catherine Petit, relicte de feu Josse de Grimont, † en 1579.

Saint-Remy.

2023. Johan de Grimont, bourgmestre de Huy, † le ... 1579.

Couvent des Capucins.

2024. Inscription du maître-autel rappelant Richard de Hemricourt, grand maréchal de Meeffe et Marie-Elisabeth de Royer dit Bovenisti, sa compagne. 1655. — Armoiries de ces époux avec supports et couronne à treize perles.

Sur l'autel de la « première chapelle » de cette église figure une inscription semblable de 1673, accompagnée des mêmes armes.

2025. Marie-E. de Royer, dame de Seron, fondatrice de cette chapelle, † le 16 avril 1679.

Couvent des Augustins.

2026. Ameille de Warnant, fils d'Arnould, chevalier, † « II jours à l'issue du mois d'aoust » 1372, Adouffle de Warnant, fils d'Ameille, chevalier, † le dernier jour de novembre 1370, et Johans Henry, dit Grand Johans de Warnant, fils d'Ameille de Warnant, chevalier, † le 16 décembre 1395. — Armoiries au centre de la pierre. L'écu est surmonté d'un heaume couronné; cimier : une botte renversée (?); deux petits écus aux armes de Warnant.
(Copie plus exacte que celle qui est analysée au n° 912).

Couvent des Dames Blanches.

2027. Johan de Pailhe, jadis bourgmestre de Huy, † le 5 avril 1544, et Margarite Dodeur son épouse, † le 4 septembre 1570. — Effigies : un homme sans armes et une dame. Armoiries de ces époux ; quartiers :

[Pailhe, Vairon, Lhoneur, N...;
Odeur, N..., Carpentier, Huy].

Saint-Etienne-en-Mont.

2028. Matheas de Rorive, † le 5 décembre 1578, et Margarit d'Orjo, † le 12 décembre 1578. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Armoiries de ces époux ; quartiers :

Rorive, Beaurieu, Beline, Wilry;
d'Orjo, Fisine, Lonchamp, Cerpentier.

Les quartiers de Marguerite d'Orjo doivent se lire comme suit :

Orjo, Carpentier, Fizenne, Longchamp.

Couvent des Mineurs.

2029. Charle de Clockier, voué de Merdorp, † le dernier jour d'avril 1548, et Clemenche de Lamalle son épouse, † le 28 mai 1565.

LENS-SAINT-REMY.

2030. Vitrail portant les armes et une inscription rappelant Jan du Courtil, écuyer de la maison du comte de Mansfelt et Loyse de Cerff, jadis dame et chanoinesse de Moustier-sur-Sambre, [son épouse]. 1617.

LIERS.

2031*. Table d'autel portant les armes de ses donateurs et une inscription les rappelant : Martin Didenius, doyen de Saint-Pierre, à Liége, et curé de Liers, Guillaume de Merlemont, seigneur et voué de Liers et Roland de Labbaie, mambour de l'église. 1586.

2032. Vitrail rappelant Jan de Merlemont, seigneur de Cortis, Liers, Voroux, bourgmestre de Liége, souverain bailli de la cathédrale, et Catherine de Chestea, dame des seigneuries susdites. 1617. — Armoiries ; huit quartiers :

[Merlemont, van der Warden, Strailes, Harche-Liers; du Château de Slins, Almailhe, Jupprelle, Malaxhe dit Malaise].

LONCIN.

2033. Johan d'Orjo, seigneur de Ville, jadis bourgmestre de Liége et capitaine des vieux arbalétriers, † le 3 mars 1558, et Catherine, fille de Johan, seigneur de Ville et Baronville, son épouse, † en ... — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Armoiries de ces époux ; quatre quartiers :

[Orjo, Fizenne, Fizenne dit de Ville, Hodister].

LOUVEIGNÉ.

2034. Jacques de Fraypont, voué héréditaire du ban de Louveigné, † le 5 novembre 1598 et Elizabeth de Nerpo, fille d'Anthoine de Nerpo dit de Metz, chevalier, sa conjointe, † le 16 septembre 1586. — Armoiries : écartelé : au premier de Seraing de Fraipont, au deuxième de Nerpo dit Metz, au troisième de Rataler, et au quatrième de Presseux ; l'écu est timbré de deux casques surmontés de leurs cimiers.

MOMALLE.

2035. ..., † le premier jour de décembre 1360, Waltiers de Warfuseies, sire de Momalle, chevalier, † le ... 1366 et ... ame de Teskes, fille de Watier de Mumale, chevalier, † en ... — Effigies : un seigneur armé de toutes pièces portant des bannières et accompagné de deux dames. Six blasons.

2036. Marie [de Molembaix, veuve de Thiery de Corswarem, dit] de Momale, chevalier, † le ... 1428 et Marie de Momale, [fille de] Monseigneur Thiris et de dame Marie (susdite), † le 14 ... 1417. — Quatre blasons aux armes parti de Corswarem et de Molembaix.

MONS-EN-HESBAYE.

2037. Ameile de Clockier, † le 10 décembre 1551 et Agnès d'Oultremont, son épouse, † le dernier jour de novembre, jour de Saint-Andrieu, 1534. — Effigies en bas relief du défunt armé de toutes pièces et de son épouse agenouillés devant la Madone. Quartiers :

Warnant (Oultremont), Moege, Clockier, Velrou.

(Copie plus exacte que celle analysée au n° 816).

MOULAND.

2038. Vitrail portant une inscription en bas allemand rappelant Catarina van Bylant, dame de Leuth, Well et Ryckelt, et Guillaume van Vlodrop, écuyer, son fils. — Armoiries de ces deux personnes.

NEUFCHATEAU.

2039*. Caveau des seigneurs de Neufchâteau et sépulture de Jean de Neufchâteau, † en 1513, ..., (Texte flamand.) — Effigie d'un gentilhomme armé de toutes pièces. Armoiries du défunt; quatre quartiers.

2040. Adolphe de Gulpen, seigneur de Neufchâteau, d'Aubin et delle Haute Strée, † le 18 mai 1568 et Marie de Waes, sa femme. — Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Armoiries du défunt; quartiers :

[Gulpen, Neufchâteau, Alsteren, Hamal;
Waes, Buyllemont, Wilde de Kessenich, Wifflet].

NEUVILLE-EN-CONDROZ.

2041. Wathy de Warnant, seigneur de la Neuville et de Goesnes en Condroz, † le 22 septembre 1559 et Isabeau de Ramelot, son épouse, fille de Johan de Ramelot, seigneur de Goesnes, † le pénultième jour de mars 1558. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces, revêtu de sa cotte d'armes et une dame « en robe longue de la façon de l'ancienne noblesse. » Armoiries du défunt; quartiers :

Warnant, Corswarem, Senselles, Gève;
Ramelot, Roveroy, Hartou (Hertoghe), Xhénemont (1).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

2042. Jean de Warnant, seigneur de la Neuville et Goesnes en Condroz, † en ... et Josinne de Eynatten, son épouse, † le 9 juillet 1594. — Effigies : un seigneur armé de toutes pièces et revêtu de sa cotte d'armes et une dame. Armoiries du défunt; quartiers :

Warnant, Senselle, Ramelot, Hartoie (Hertoghe);
Eynatten, Blehen, Weerst, Spriwart (Sprewaerts) (1).

Les quartiers de Josinne d'Eynatten, tels qu'ils figurent sur cette tombe, justifient ce que nous avons dit à propos de ceux de ses frères Louis et Henry d'Eynatten, aux numéros 1342 et 1884 de cet ouvrage.

2043. Jean de Warnant, seigneur de la Neuville, de Goesnes et de Fillée au comté de Namur, † le 2 août 1627 et Marie de Ceels (Celles), sa compagne, † le ... 16... — Effigies de ces époux ; celle de Jean le représente revêtu de sa cotte d'armes. Armoiries du défunt; quartiers :

Warnant, Eynatten, Ramelot, Werst;
Ceels, Dorjo, Ramelot, Fisen (2).

2044. Pierre tombale, dont « l'inscription cachée sous un banc », porte les armes des familles de Thiribu et de Marotte et ces quartiers :

Thiribut, Chevalier, Sainct-Fontaine, Radoux;
Marotte, Haweaux, Charlet, Nouxtock (Nootstock) (2).

Elle rappelle la mémoire de Pierre de Thiribu, de la Neuville, écuyer, et de Jeanne, fille de Jean de

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Marotte, seigneur de Montigny, et de Henriette de Hemricourt dite Haweal, son épouse.

Les armes de Thiribu, sur cette pierre, sont blasonnées comme suit : d'hermine à deux forces de ..., au franc quartier de ... à trois bandes de ...; sur le tout, un petit écusson de ... à trois glands de ..., au franc quartier de ... au lion de ....

OREYE.

2045*. Godefroid, seigneur de Bocholtz, Oreye, Grandville, conseiller privé du S. prince Ferdinand, électeur de Cologne, et grand mayeur de Liége, † le 24 février 1638 et Marguerite de Groesbeeck, sa femme, † le ... 16... — Quartiers :

Bocholtz, Cortenbach, Vinck, Hanxler;
Groesbeeck, Rougrave, Goer, Horion (1).

OTHÉE.

2046. Istaes de Strels (Strailes), seigneur d'Othée, † en 1488 et Kathirinne de Saraye (Seraing), son épouse, † l'an 15... — Armoiries de ces époux.

Eustache s'était allié en premières noces, par contrat du 28 octobre 1479, avec Agnès de Corswarem de Momalle.

OUFFET.

Collégiale de Saint-Médard.

2047. Nicolas de Sohey, grand mayeur du ban d'Ouffet, † le 3 avril 1607. — Quartiers :

[Soheit, Neufforge, Favillon d'Ochain, Schaltin].

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

OUGRÉE.

2048. [Michel de Goblet] d'Odeur dit de Lovefosse, † le 13 mai 1557 et Isabea de Résimont, son épouse, † en 1527. — Armoiries ; quartiers :

[Lovinfosse, Familleux dit d'Odeur, Résimont, Glen].

PAILHE.

Saint-Fontaine.

2049. Regnard de Saint-Fontaine, seigneur du dit lieu, haut voué des Avins, † le 1er mars 1537 et Anne de Halloys dict de Mons, son épouse, † le 5 juin 1529. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Au haut de la pierre, un grand casque surmonté du cimier de Saint-Fontaine ; aux côtés, les huit quartiers suivants :

Saint-Fontaine, Crehen, Noirfontaine, Celle ;
Halloys, Noirfontaine, Ohey, Eve.

2050. Angélle Radoul de Prez, † le 18 juin 1605, relicte d'Olivier de Saint-Fontaine, sieur du dit lieu et de Tahier, haut voué des Avins, † le 3 mai 1583 et ensevelli dans la tombe de ses parents, en cette église. — Blason parti aux armes de ces époux surmonté d'une couronne à neuf perles ; quartiers :

Radou de Prez, Kessel, Ooest, Bré.

2051. Nicolas de Saint-Fontaine, seigneur du dit lieu et de Modave, haut voué d'Avin et gentilhomme de la Chambre de S. A. l'électeur de Cologne, prince de Liége, † le 23 mai 1642. Epitaphe érigée par Charlotte-Françoise de Haultpene, sa compagne, † le 13 mai 1669. — Effigies : un seigneur armé de toutes

pièces et une dame agenouillés. Armoiries de ces époux ; quartiers :

Saint-Fontaine, Haultpene, Radoux du Pré, Vervo ;
Haultpene, Guyencourt, Zoute, Henin (1).

POULSEUR.

2052. Conrard de Crisgnée, vicomte et haut voué d'Anthisnes, seigneur de Poulseur, colonel de cavalerie au service de S. M. I., conseiller de S. A. S. et surintendant en la principauté de Stavelot et comté de Logne, † le 18 avril 1663 et Marie d'Anthine, sa conjointe, † le 8 juin 1671. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Crisgnée, Rahier, Herck, Waha ;
Anthine, Morea, My, Raquez (2).

RAMET.

2053. Andrieu de Binckem, seigneur de Ramioul, † le ... mai 1579 et Anne de la Marck dit de Neufchestia, son épouse, † la nuit de la fête de saint Thomas, 1592. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Binckem, Rut de Boverie (Boverie dit le Ruyte),
Surletz, Gugove ;
La Marck, Monjardin, Pottiers, Dans.

Les généalogistes feront bien de ne pas accorder grande créance à l'exactitude de ces quartiers. En effet, il convient d'abord de faire remarquer que la présence, parmi ceux d'André de Binckem, du blason aux armes de Guygoven constitue une véritable

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.
(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

usurpation, Jean de Binckem, père d'André, ayant épousé par contrat réalisé aux échevins de Liége le 3 février 1512 (1), Elisabeth, fille de Guillaume Surlet, seigneur de Langdries et de Chokier et de Catherine Godischal ou Godissault, fille de Jean, bourgmestre de Dinant et sœur de Thierry, tréfoncier de Liége (2). Le frère de Guillaume, Henri Surlet, avait épousé Anne Reys de Repen dite de Guygoven, dame de Guygoven et de Wintershoven et vicomtesse de Colmont ; de ce mariage naquirent trois filles dont le sort est d'ailleurs connu (3). Enfin, parmi les quartiers d'Anne de la Marck, il ne serait pas aisé de justifier ici la présence du deuxième (4), quant au suivant, il rappelle Catherine le Pottier dite Tindeur.

2054. Jean de Binckem, chevalier, seigneur de Ramioul, de Sart-le-Diable, etc., † le 17 septembre 1635 et [Marie] de Falloiz, sa compagne, † le 20 octobre 163... — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Binckem, Halley, la Marck, Rinne ;
Falloize, Gulpen, Crickembeck, Argenteau (5).

2055. Jean de Binckem, libre seigneur de Ramioul, « dernier fils de cette famille, » † le 7 avril 1675 et Cathe-

(1) Voy. *Grand greffe des échevins de Liége, Convenances et testaments*, 1512, fol. 64.

(2) Voy. Loyens *alias* Abry, *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liége*, p. 191 ; de Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liége*, t. II, p. 253 ; de Borman, *Les échevins de la souveraine justice de Liége*, t. I, p. 341.

(3) Voy. Le Fort, 1re partie, t. XXII, fol. 68 et 69 et de Borman, *Histoire du château de Colmont*, publiée dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. V, pp. 139 et 140.

(4) Voy. de Chestret, *Histoire de la maison de la Marck*, p. 259.

(5) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

rine Magdelene de Haley, son épouse, † le 14 mai 1653. Monument élevé à leur mémoire par Richard d'Hemricourt, seigneur de Seron, Meeffe, Forvie et Ramioul, leur gendre et Catherine-M. de Binckem, dame des dits lieux, leur fille. — Au haut de l'inscription est un écu parti de Binckem et de Halley, surmonté d'une couronne perlée; au dessous sont les armoiries de Hemricourt et de Binckem surmontées d'une couronne pareille; quartiers :

Binckem, Falloize, Halley, Gulpen;
Halley, Presseux, Courtejoye, Battembourg (1).

ROSOUX.

2056*. Guillaume du Pont alias de Vrodelinghen de Rosut, † le 24 septembre 1390 et Yde de Rosut, sa femme, † le 20 novembre 1392. — Effigies de ces époux; celle de Guillaume le représente non armé.

2057. Marie de Lamboy, femme de Raes de Roest (Rosoux), † le 9 juin 1627. (Texte flamand).

2058. Raes de Roest (Rosoux), écuyer, † le 11 mars 1621. (Texte flamand).

RUMSDORP.

2059. Blason funéraire portant cette inscription : « Obyt » 15 juin 1721, » un écu ovale aux armes parti [de Thulden et de van der Gracht] sommées d'une couronne et ces quartiers :

van der Gracht, Berloz, Dostrel (Ostrel), Croeser;
Wachtendonck, Coomans, Suys, Quarré.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Il rappelle Elzéarde-Chrétienne van der Gracht, dame de Rumsdorp, femme de Jean-Florent baron de Thulden et de Houthem-Sainte-Marguerite, conseiller au grand Conseil de Malines, puis conseiller au Conseil suprême des Pays-Bas à Madrid, † en cette capitale, le 3 juillet 1698.

SOHEIT.

2060. Wathier de Boix, seigneur de Soheit, † le 16 octobre 1560 et Jehenne de Crissengnée, son épouse, † le 4 octobre 1558. — Quartiers :

[Bois, Warnant, Crisgnée, Rahier].

2061. Mathy delle Tour, seigneur d'Atrin, † le 4 novembre 1560 et Françoise de Bois, son épouse, † le 10 janvier 1575.

[la Tour, Saive, Bois, Warnant].

2062'. Table d'autel donnée en 1619 par Gilles de Bois, seigneur de Soheit et Elisabeth de Velroux, sa femme. — Armoiries de ces époux.

STAVELOT.

Abbaye.

2063. Vitrail portant une inscription rappelant Nicolas Rave, potestat (*sic*) et conseiller de Son Altesse en sa principauté de Stavelot et seigneur de Fraiture-sur-Amblève, 1601. — Armoiries ; quartiers :

[Rave, Gherbode, Verleumont, Wideux].

2064. Vitrail portant une inscription rappelant Guillaume Rave, potestat de Stavelot et de Malmedy, conseiller de Son Altesse et Jehenne de Boix dite de Soheit, sa compagne, 1609.

TAVIER-EN-CONDROZ.

2065. Hermant de Berlaymont, lieutenant-colonel du feu comte Gilles de Berlaymont « et depuis de Claude de » Hautepenne, son frère, lequel Hermant, après » avoir rampé les rempars de Maestricht la seconde » foy il reçut un coup de balle de Harquebouze au » genoil gauche du quel coup est trépassé en aage de » XXVII ans, » † le 1er juin 1579. — Armoiries écartelées de Berlaymont et de Hosden; quartiers :

[Berlaymont, Oultremont, Seraing, Haultepenne; Hosden, Haynin, Aix, la Marck de Rochefort].

2066. Jean de Baugnée, seigneur du dit lieu, † le ... 1564 et Isabeau de Chockier, sa compagne, † en ... — Armoiries de ces époux; quartiers :

Baugnée, Honne, Sougnée, Presseux;
Chokier [Paque dit Chockier], Bombaye,
Chaumont, Presseux.

D'après Le Fort, ces quartiers ne seraient pas exacts, la mère du défunt étant Béatrix de la Neufforge et son aïeule maternelle, Jeanne Saverot.

THYS.

2067. » Chi giest Loouis eskewiers sires de This [et de Wo- » trenges qui trespassat l'an M.CCC.XV XXI jour el » mois de jevier]. Chij gieste Messirs Rigaus cheva- » liers sires de This qui trepassat l'an M.CCCXXXIX » le jour ... pries p. li. »

Cette épitaphe existe encore dans l'église de Thys; nous complétons, au moyen de l'original, les lacunes du texte donné par Le Fort. — Effigies de deux

hommes armés de toutes pièces portant chacun un écu aux armes de Thys.

2068. Louis de Eynaten, seigneur de Thys, † le 15 juin 1569 et Elisabeth Jamart (de Jaymaert), son épouse, † le 28 novembre 1587. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Eynaten, Schoenhoven, Jamart, Dalem.

TIHANGE (?)

2069. Guillaume del Vaulx, seigneur d'Avennes, † en 15... et Anne de Pottier, † en 15..5. — Quartiers :

Vaulx, Berlaymont, Fumal, Limelette;
Pottier, Clockier, Warisouls, Hollongne.

TILFF.

2070. Conrade de Horrion, seigneur de Colonster, † le 6 juillet 1574, et Madalenne de la Marche, dame de Colonster, † le 16 septembre 1555. — Armoiries de ces époux; quartiers :

[Horion, Wyngaerde, la Marck, Ryckel].

Le second quartier de Conrard est blasonné de ... semé de fleurs de lys de ... Guillaume de Horion, seigneur d'Ordange, père de Conrard, écartelait ses armes avec celles de la famille de Duras d'Ordange; il est probable que ce sont elles que représente erronément l'écu dont il s'agit.

2071. Table d'autel érigée par Gérard de Horion, chevalier, seigneur de Colonster, Angleur etc., à la mémoire d'Anne d'Imstenraedt, sa conjointe, † le 29 mars et de M. Agnès de Horion, leur fille unique, † le 16 du même mois 1620. — Deux blasons aux armes de ces époux.

2072. Vitrail portant les armes de Velroux et l'effigie d'un gentilhomme armé de toutes pièces.

2073. Voyez le n° 1891.

TILLEUR.

2074. Table d'autel portant les armes d'[Eustache le Berlier, seigneur de Bemelen et de Marie de Stier, sa femme] et les quartiers de ces époux :

Berlier, Brouck, Saulcy, Limbourg ;
Stier, Berlier, Racket, Jalhea.

TROGNÉE.

2075. Gérard Grimont, seigneur de Trognée, † le 18 juillet 1620 et Agnès Braze, son épouse, † le 19 juin 1626. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Grymont, Wifflet, Honghere, Brabant ;
Braze, Morya, Honghere, Royer (1).

2076. Gérard de Grimont, seigneur de Trognée, † le 10 août 1647, et Anne de Seraing, sa femme, † le 23 novembre 1657. — Armoiries de ces époux.

2077. Jean de Grimont, seigneur de Trognée, † le 13 juin 1695 et Josine de Joncis, sa femme, † le 10 avril 1686. — Armoiries de ces époux surmontées d'une couronne.

2078. Jean baron de Grimont, seigneur de Trognée, colonel et brigadier des armées des Etats-Généraux des Provinces Unies, tué au siège de Traerbach, le 10 décembre 1704 et Philippe baron de Grimont, son frère, † dernier du nom, à Vienne, le 19 février 1736. — Armoiries supportées par deux hommes d'armes et sommées d'une couronne.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

par Adrienne et Catherine Perez, ses sœurs, et Marc-Antoine Perez, son neveu.

Saint-Michel.

2089. Costen van Berchem, fils de Costen, † en 1383; Costen, écuyer, fils de Jean de Berchem, † en 1370 et Ide, femme de Costen de Berchem et fille de feu Wenemaer de Gimnich, † le jour de la fête de saint-Ambroise, 1330. (Texte partie flamand et partie latin).

MALINES.

Notre-Dame.

2090. Antoine van der Gracht, écuyer, seigneur de Schardan, Bavenchove, Beaulieu, Walle etc., gentilhomme de bouche de l'empereur Rodolphe, † le 17 mars 1619 et Gertrude de Berlo, fille d'Aerts, seigneur de Cortenbach, Eeckhoven, Battenbroeck, Vremde, Isique, Vraisel, etc., sa femme, † le 7 décembre 1591, après avoir fondé leur anniversaire en cette église. (Texte flamand).

BRUXELLES.

Collégiale des Saints-Michel et Gudule.

2091*. Jacques Dennetières, baron de la Berlière, président de la Chambre des comptes, trésorier général et, pendant soixante ans, conseiller d'Etat, † le 9 octobre 1677, époux de Marie de Baudequin. Monument élevé à la mémoire de son père par Philippe-François Dennetières, marquis des Mottes, etc. — Quartiers :

Dennetières, Villain, Cordes de Watripont, Morel ; van den Berghe, Callonne, de la Woestine, Peschant.

Grand Béguinage.

2092*. Henri de Dongelberge, chevalier doré, seigneur de Heerlaer, fils de Jacques, haut drossart de Brabant et bourgmestre de Bruxelles, † le 15 juin 1627, et Adrienne Borluut, dame de Zillebeke, Rasegem etc., son épouse, † le 6 mai 1609. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

[Dongelberghe, Bourgogne, Borluut, Triest].

Couvent de Sainte-Brigitte.

2093*. Charles de Locquenghien, baron de Melsbroeck, † le 14 octobre 1670, Marie Middelton, † le 18 septembre 1664 et leurs descendants.

Couvent des Carmes.

2094. Vitrail portant une inscription rappelant Englebert, Jean et Louis d'Enghien, seigneurs de Kestergaet, vicomtes de Grimberghe, le premier, tué à la bataille d'Azincourt en 1415 ; le deuxième (son fils), chevalier de l'ordre de Chypre, conseiller, chambellan et maître d'hôtel des ducs Philippe et Charles de Bourgogne ; le troisième (son petit-fils), amman de Bruxelles. Verrière donnée en 1639 par Jean d'Enghien, leur descendant. — Effigies de ces trois seigneurs et de leurs épouses respectives [Isabelle de Hertoghe, Marie-Madeleine de Mol et Marguerite d'Oisy]. Armoiries de ces six personnes.

2095. Jan van Edinghe (Enghien), seigneur de Kestergaet, vicomte du pays de Grimberghe, chevalier, conseiller, chambellan et maître d'hôtel de Philippe, duc de Brabant et amman de Bruxelles, † le 12 août 1478 et Marie Smols (de Mol), sa compagne, † le

25 mars 1464. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux ; quatre blasons :

Enghien, Liere-Immerselle, Smols, Godyns.

Sainte-Catherine.

2096. Bertelemi de Billehé, bailli de la terre de Gaesbeeck, † le 12 mars 1556 et Maximiliane de Cawenberg alias Rollebuick, sa compagne, † en 15... — Armoiries ; quatre quartiers :

[Billehé, Gommer, Cawenberg, Voorden].

Couvent des Récollets.

2097. Marc-Anthonio Perez, chevalier, gentilhomme de la Chambre et du Conseil privé de LL. AA. SS. Ernest et Ferdinand de Bavière, princes de Liége, † le 20 décembre 1634, et Marie Perez de Baron, sa compagne, † le 18 août 1638.

NIVELLES.

Abbaye de Sainte-Gertrude.

2098. Jehanne de Montenake, fille du viconte de Montenake et femme de Bauduien, écuyer, fils aîné du seigneur de Fontaine, † le 4 octobre 1504. — Blason parti de Henin et de Montenaeken ; quartiers :

Montenake, Rereveke,
[Breemsoons dit] Meldert, [Proest de Mélin];
Reves, Jesere, [Huldenberghe], N...

Jeanne, fille de Godefroid, vicomte de Montenaeken, et de Marie, dame de Rèves, avait épousé Baudouin de Henin, seigneur de Fontaine.

RUMMEN.

2099. Blason d'obit portant la date « 4 augustus 1628, » les armes de Segraedt et de Kerckem et ces quartiers :

Segeraedt, Hoeghkirke, Eylle, Zeffelt;
Kerkem, Horrion, Walt, Mérode (1).

Le quartier Mérode doit être remplacé par la Marck; Anne de Kerckem, épouse de Henri de Segraedt, que rappelle le blason funéraire, ayant pour mère Walburge, fille de Conrard de Horion et de Madeleine de la Marck, dame de Colonster. (Voy. les nos 1353 et 2070).

BRUGES.

Collégiale de Notre-Dame.

2100. Louis, fils de Bauduin de Vos, † le 11 juin 1428 et Elisabeth, fille de Seger van Calckene, sa femme, † le 2 avril 1437. (Texte flamand). — Quartiers :

Vos-Pollaer, van den Ackere, Masseme, Oudenhoven;
Calckene, Arckel, Notax, Masseme.

GAND.

Cathédrale.

2101. Tableau en bois portant une inscription rappelant Jean de Vos, chevalier, seigneur de Herlebaut, † le 25 avril 1571. — Quartiers :

Vos, Calckene, Moere, s'Rycken;
Schoorisse, Marcke, Steelandt, Belle.

2102. Jean de Vos, chevalier, † le 25 avril 1571 et Barbele de Blasere, sa compagne, † le 11 octobre 1580. —

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Effigies : un gentilhomme armé et une dame. Quartiers :

Vos, Moere, Schorisse, Steelandt;
Blasere, Joncheere, Vos d'Idewalle, Halewyn.

BLICQUY.

2103. Henry de Crécy, chevalier, seigneur de Blicquy, Parignan et Son, prévôt de Lannay, † le 8 février 1542 et Anne de Proisy, sa première femme, † le dernier jour de mai 1538.

HARCHIES.

2104. Jacques de Bisoy, seigneur de Harchies et Bomal, gouverneur de Marienbourg, † le 22 novembre 1549 et Marguerite de Wissocq, sa femme, † en ... — Quartiers :

Harchies, Boumalle, Aspremont, Kievraing;
Wissocq, Guistelles, Bernemicourt, Sounastre.

TOURNAY.

Couvent des Récollets.

2105. Claude de Boulongne, écuyer, seigneur de Flines-en-Obigies, « capitaine de trois cents têtes au régi- » ment du comte de Varas, sous Alexandre Far- » nèse, » † le 21 juin 1628 et Magdelaine d'Aubermont, sa femme, † le 5 février 1612. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Boulongne, Hamaide, Gavre, Watine;
Aubermont, Henneron, Bourchove, Gavre.

BERLINGEN.

2106*. Ghiselbert de Heere, fils naturel de Gérard, cheva-

lier et seigneur de Heers, † le 22 décembre 1441. — Effigie du défunt armé de toutes pièces, portant un grand écu aux armes de Heers brisées d'une cotice.

BILSEN.

2107*. Epitaphe consacrée en 1659 par Edmond baron de Bocholtz d'Oreye, grand commandeur des Vieux-Joncs, à la mémoire de ses grands-parents : Guillaume baron de Bocholtz et de Cortessem, † le 27 mars 1595 et Ode baronne de Cortenbach, † le 19 avril 1616, à celles de son oncle Jean-Arnold [de Bocholtz], tué par des voleurs, le 12 mai 1595 et de sa sœur Ode, chanoinesse de Munsterbilsen, † le 19 avril 1616. La tombe renferme en outre les restes de Marguerite de Boedtberg, première femme de Godefroid, fils de Guillaume de Bocholtz, † en 16... — Armoiries de Bocholtz écartelées avec la croix teutonique et surmontées d'une couronne à treize perles dont trois relevées ; quartiers :

Bocholtz, Vinck, Vrimersim, Eick ;
Cortenbac, Horion, Hanxeler, Randenraid (1).

2108. Herman de Cortenbach, seigneur de Schoenbeek, † le 13 juillet 1619 et Marguerite de Flodorp, sa femme, † en ... (Texte flamand). — Armoiries de ces époux avec timbres et cimiers ; quartiers :

Cortenbach, Schoenbeek, Rederborn, Ciny (Chiney);
Flodorp, Ruyter, Stamheim, Cox van Opinien (2).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de la ligne paternelle sont intervertis.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

Cette tombe, dit une note de Le Fort, se trouve dans la chapelle de la famille de Cortenbach de Schoenbeek.

CORTESSEM.

Collégiale.

2109. Vitrail portant ces huit quartiers :

Rhede, Nienrode (Nieuwenrode), Duras, Liere;
Mérode, Berlo, Mirbicht, Fallois.

Ils appartiennent à Godefroid de Rheede, seigneur de Printhagen, grand bailli du comté de Looz et gentilhomme de l'Etat-noble du pays de Liége et comté de Looz, par réception du 30 mars 1626 et à Marie baronne de Mérode de Laer, son épouse.

CURANGE.

Abbaye de Herckenrode.

2110. Jean de Mettecoven, † le 17 janvier 1534. (Texte flamand). — Effigie du défunt armé de toutes pièces. Quatre quartiers, savoir :

1° Mettecoven ;

2° de (gueules) à dix besants d'(or), posés deux, deux, trois, deux et un ; au franc canton d'(argent) à deux fasces bretessées et contre-bretessées de (sable), qui est de Pickaerts (1) ;

3° de (gueules) billeté d'(or) au lion (du même) couronné de ... brochant sur le tout, qui est de Lexhy;

4° de vair, au chevron de ... qui est de Zelichs.

Jean de Mettecoven, dont il est ici question, avait épousé Marguerite de Lexhy, fille de Henri et de Christine Zelichs. (Voy. STEIN, *Annuaire de*

(1) Voy. HERCKENRODE, *Tombes, épitaphes et blasons*, p. 171.

la noblesse de Belgique, année 1874, p. 225). Ce seigneur pourrait bien être, à notre avis, fils de Philippe de Mettecoven, renseigné dans cette généalogie au degré IV, n° 2, p. 218.

DURAS.

Eglise paroissiale.

2111. Guillaume van Oyenbrugge aliàs Colhem, chevalier, seigneur de Duras, Budingen, Graesen, Wilre et Vrolingen, drossart du pays de Montenaeken, † le 23 mars 1545 et Marie de Montenaken, sa femme, † le jour de la fête de sainte Barbe, 1517. (Texte flamand). — Effigies des défunts : celle de Guillaume le représente armé de toutes pièces. Armoiries; huit quartiers :

[Oyenbrugge, Duras, Pottiers, Frésin;
Montenaeken, Rèves, Reymerswael, Egmont].

Chapelle castrale.

2112. Jean van Oyenbrugge, chevalier, seigneur et comte de Duras, seigneur de Budingen, Gorssum, Nieuwerkercken, Graesen, Wilre, Thienst, Saint-Hubertmont, haut voué de Coneu, drossart de Montenaeken, † la nuit de Noël 1568 et Katarine de Guydehoven (Guygoven), son épouse, † en ... (Texte flamand). — « Tombe magnifique de marbre noir, » soutenue de dix petits piliers de marbre ou jaspe » rouge et blan ; se voit représenté un cavalier » armé de toutes pièces accompagné de la damme » son épouse avec les armoiries d'Oyenbruggen et » de Guygoven et les quartiers suivans : »

Oyenbrugge, Pottiers, Montenaken, Reymerswael;
Guydehoven, Kerckem, Brandebourch, Eve.

2113. Vitrail représentant un gentilhomme armé de toutes pièces à genoux sur un prie-Dieu. — Armoiries de la famille d'Oyenbrugge de Duras et huit quartiers :

[Oyenbrugge, Meldert, Duras, van der Aa;
Pottiers, Fanchon (?), Fresin, Harduémont].

2114. Vitrail représentant une dame « habillée de rouge » devant un prie-Dieu. » — Blason aux armes de la famille de Montenaeken ; huit quartiers :

[Montenaeken, Breemsoons dit Meldert, Rèves, Huldenberg;
Reymerswael, Gavre, Egmont, N...].

S'HEEREN-ELDEREN.

2115*. Maximilien-Henri, comte de Renesse et de Masny, baron d'Elderen, Cortessem, Leeuwarden, seigneur de Hern, Schalckhoven, Wintershoven, Dessener, Wasnes, Rocourt, Wésignon, Basse-Motte, Brunmortier, Vireux, Molhain, seigneur foncier à Moll, Ball, Dessel et Rysberg, haut drossart du comté de Looz, chef de l'Etat-noble et lieutenant des fiefs de la patrie liégeoise, conseiller privé de S. A., † le 2 juillet 1716; Madeleine-Sophie baronne de Wassenaer de Warmond, sa première femme, † le 21 septembre 1696 et Marguerite-Sophie baronne de Stepraet de Walbeeck, sa seconde femme, † le 31 mai 1726. — Armoiries de ces trois personnes, surmontées d'une couronne à cinq hauts fleurons et supportées par deux léopards ; quartiers :

Renesse, Torck, Arckel, Lochorst;
Bocholtz, Boitberg, Hoensbrouck, Bocholtz.
Stepraedt, Voorst, Doornick, van der Capelle;
Lynden, Stepraedt, Stepraedt, Isendoorn.

GORS-OP-LEEUW.

Eglise paroissiale.

2116. Anne van Prosy, dame de Gors-Leeuwe, † en 1515, Lambert de Mobertingen (van den Bosch), écuyer, son fils et Mary van Cohem, sa femme, † en 15... (Texte flamand). — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces entre deux dames. Trois blasons, respectivement aux armes des familles Proest, van den Bosch et d'Oyenbrugge.
Lambert van den Bosch de Moppertingen, mort sans postérité à Munster, en 1536, avait épousé Marie d'Oyenbrugge de Duras dite de Coelhem.

Chapelle castrale d'Op Leeuw.

2117. Wolter de Mettechoven, seigneur temporel d'Op-Leeuw, † le 12 février 1662 et Elisabeth de Schwartzenberg, † le 28 juin 1653 et ensevelie à Colen. — Armoiries de ces époux, surmontées d'une couronne à neuf perles ; quartiers :

Mettechoven, Malborch, Hatzfelt van Wildenbourch, Gortz van Schiltz ;
Schwartzenberg, Hartoch van Oosterholt, Hoen van Carthils, Linzinich.

GORSSUM.

2118. Adam van Gudegoven, écuyer, seigneur de Gorssum et de Thysnes, † le 5 septembre 1539, « ende Raes » van Gudegoven oudste broeder, en vader, en moe- » der ». — Armoiries ; quartiers :

[Guygoven, Proest de Mélin, Kerckem, Navaigne].

HASSELT.

Saint-Quentin.

2119. Steven (Etienne) Geloes, écuyer, stathelder de la cour féodale de Looz, † le 7 juillet 1581, Margriet van Cyney, sa compagne, † le 14 novembre 1536; Jan Geloes, écuyer, leur fils, † le 6 février 1594 et Josina van Kerckem, sa femme, † le 28 juillet 1579. (Texte flamand). — Effigies : un seigneur armé de toutes pièces et une dame. Armoiries de Geloes et de Chiney, de Geloes et de Kerckem, placées respectivement derrière la tête de chacun des gisants; quartiers :

Geloes, Vileter, Cyney, Repen;
Kerckem, Huldeberghen, Moer van Walde, Dobbelsteen.

Chapelle de Henegauw.

2120. Mary de Repen (Scholteten) abbesse de Hocht, † en « XVI^c III en XXXX » (1543). (Texte flamand). — Blason aux armes de Repen, posé sur la crosse abbatiale; quartiers :

[Scholteten dit Repen, Reys, Garits, Swalghen].

2121. Guillaume de Mombeeck, écuyer, † le 29 juillet 1548 et Marie ..tza..... (Garits), sa femme, † le 4 septembre 1545. (Texte flamand). — Effigies de ces époux, celle de Guillaume le représente armé de toutes pièces. Armoiries de Scholteten dit de Mombeek et de Garits avec timbres et cimiers ; quatre quartiers.
Les armes de Mombeek sont brisées en chef, d'un lambel à trois pendants.
Le quartier maternel de Guillaume porte de .... à quatre flammes mouvantes du chef.

[Scholteten dit Mombeek, Reys, Garits, Swalghen].

2122. Fresque avec inscription rappelant Guillaume Mombeeck, écuyer, † en 1548, Marie Garittz, sa femme, † en 1545 et les vingt-deux enfants — douze fils et dix filles — nés de leur mariage. (Texte flamand).

Le croquis pris par Le Fort représente Guillaume armé de toutes pièces et sa femme revêtue d'un manteau doublé d'hermine, agenouillés devant la Sainte Trinité. Derrière Guillaume sont peints ses douze fils et Marie est suivie de ses dix filles. Des inscriptions indiquent les noms de quelques-uns de ces enfants savoir :

1° Guillaume, lieutenant des fiefs du comté de Looz, gouverneur de Dinant et bailli de Hannut ; 2° Lambert; 3° Arnold, drossart et châtelain de Grevenbroeck ; 4° Melchior ; 5° Jean, prieur de ce couvent et provincial de l'ordre du Saint-Sépulcre A° 1574 ; (aux pieds de ce personnage se trouve une mitre, et lui-même porte une crosse dans son bras droit).

Du côté des dames, « cinq filles religieuses en habit » de bernardinnes, la première at une crosse dans » son bras gauche ; au-dessus d'elle est escript Vrou » Maria van Mombeeck abdis tot Hocht (voyez le » n° 2120), la sixième est une religieuse en habit » blanc, puis quatre autres filles. » — Huit quartiers :

[Scholteten dit Mombeek, van den Bosch, Reys, Gelinden; Garits, Samonts, Swalghen, N.].

Les généalogistes, Le Fort en tête, ont complètement erré dans tout ce qu'ils ont rapporté touchant la généalogie de la famille de Mombeek au XVIe siècle. Les uns, faisaient de Guillaume de Mombeek, dont

il est ici question, un descendant direct de l'ancienne famille de ce nom; les autres, et nous étions de ce nombre, le sachant fils de Lambert dit van den Bosch, seigneur de Neerrepen, croyaient notre gentilhomme un représentant authentique de la souche des du Bois de Mélin (Voir ci-dessus les nos 1476, 1481, 1484).

En analysant les inscriptions et les quartiers de la fresque de la chapelle de Henegauw, il nous vint des doutes sur l'authenticité de cette filiation et nous nous adressâmes à l'obligeance des généalogistes lecteurs de *L'Ancien pays de Looz*. La réponse à notre question ne se fit point attendre, notre érudit confrère, le chevalier Camille de Borman, dans les numéros de juin et d'août 1898 de *L'Ancien pays de Looz* établit définitivement la généalogie de Guillaume Scholteten dit de Mombeek, fils de Lambert Scholteten, dit Stas, dit van den Bosch, dit de Repen et enfin, dit de Mombeek et de Marie Reys de Repen (fille d'Arnold et de Marie (?) de Gelinden) et celle de son épouse Marie Garits dite Samonts, fille de Franc (fils de Benoît et de Marie Samonts) et d'Ide Swalghen.

HENDRIEKEN.

2123. Emondt van Voordt, seigneur de Voordt et de Meldert, chevalier, † le 30 octobre 1606, et Catherine van Hulsberch dite Schaloun, sa femme, † le 20 décembre 1606. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux; quartiers :

Voordt, Malborch, Schaloun, Kerchoven.

2124*. Conrard de Voordt, † le 14 juillet 1623. — Deux blasons : l'un aux armes de Voordt et l'autre à celles de Hulsberg.

2125. Erard de Voordt, seigneur du dit lieu, † le 6 juillet 1644, et Jenne de Mombeecque, sa compagne, † le 9 septembre 1636. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

[Voordt, Hulsberg-Schaloen, Mombeek, Oumal].

HOUPPERTINGEN.

2126. Guillaume de Scharenberg, seigneur de Houppertingen et de Herten, conseiller et gentilhomme de la Chambre de S. A. S. Ferdinand, archevêque et électeur de Cologne, † à l'âge de 53 ans, le 15 octobre 1632. Monument élevé à sa mémoire par Anne de Lynden, son épouse. — Quartiers :

Scharenberg, Halmale, Klingensteyn, van de Werve; Lynden, Nulant, Elderen, Wees (1).

Ce monument sert aujourd'hui d'autel à la chapelle de Saint-Job à Houppertingen.

KERKOM-LOOZ.

2127. Laureys van Alsteren dit Hamele, écuyer, † le 8 décembre 1537 et Marie van [Vorssen] sa femme, † en 15... (Texte flamand). — Effigie du défunt armé de toutes pièces. Armoiries ; quatre blasons ; (quartiers ?) :

[Alsteren, Hamal, N. (de... au lion de....), Vorssen].

D'après les généalogistes, Laurent d'Alsteren serait

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

fils de Guillaume, seigneur de Hamal et de Catherine de Witthem. Voyez la reproduction de cette tombe dans HERCKENRODE, *Tombes, épitaphes et blasons recueillis dans les églises et les couvents de la Hesbaye*, p. 588.

KERNIEL.

2128. Anne-Catherine de Puytlinck, femme d'Arnold de Mombeeck, écuyer, seigneur au Habroeck, † le 2 septembre 1638. (Texte flamand). — Blason en losange, aux armes de la défunte; quartiers :

Puytlinck, Heuft, Blocquerye, Heer.

LANAEKEN.

Abbaye de Hocht.

2129*. « ..... domini m. cc. octogesimo nono, quarto nonas » january obyt Theoddicus de Petersheim armiger » filius quondam [Guilhelmi] de Petersheim. » — Effigie d'un homme « représenté avec une robe par- » semée de petits écussons dont les armes sont de- » hors ».

2130*. Henri de Petershem, chevalier, † en « ..... mille » duo ..... » (le 13 avril 1296) (1). Epitaphe en vers latins, dont toute la partie finale, comprenant la date, est fruste. — Effigie du défunt armé de toutes pièces, portant des bannières aux épaules et son écu à la ceinture, le tout aux armes de Petersheim.

2131. Henri de Mérode, libre seigneur banneret de Mérode et Petersheim, comte d'Oolen, seigneur banneret de

(1) Voy. LE FORT, 1re partie, t. XVIII, fol. 99.

Perwez, Leefdael, Duffel et Waelhem, seigneur de la terre de Gheel, Westerloo, etc., seigneur de Diepenbeek, de Heerlaer, etc., « amboschheer » de Ridderkercke et d'Ysselmonde, † le 12 octobre 1564 et Franchoyse, née de Brederode, sa femme, † le 8 mars 1553. (Texte flamand). — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Armoiries de Mérode, supportées par deux léopards tenant des bannières : celle à dextre, aux armes de l'écu, l'autre à celles de sénestre, aux armes de Peetersheim. Quartiers :

Mérode, Wesemale, Peetershem, Bergen ;
Perwis, Rochefort, Rysfercheyt, Culenbourch.
Gaesbeeck, Latrimoulle, Lanoy, Brimeur ;
Montmorensi, Fosseur, Vileyn, Raes.
Bréderode, Valkenbourch, Vianen, Ameyden ;
Laleyn (Lalaing), Barbenhoon, Crécquy, Roy.
Borsele van Vere, Borsele van Breda,
Halewyn, Unytkercke ;
Bourbon, Berry, Boloingne (la Tour), Latrimoille.

Cette pierre tombale se trouve aujourd'hui dans le transept de l'église paroissiale de Lanaeken.

LOOZ.

Collégiale.

2132*. Abraham de Los, chevalier, † le 7 février 1368 et ..... fille du dit Abraham, † le lendemain de la fête de saint Georges (24 avril) 1387. — Effigie d'un homme armé portant à la ceinture son écu blasonné : de ..... billeté de..... au lion couronné de..... l'écu brisé d'un lambel à trois pendants.

2133*. Gérard, fils naturel de Gérard, seigneur de Heers et chevalier, maître ès arts, bachelier ès décrets, licentié ès lois, avocat à la Cour de Liége et écolâtre de cette église, † le 15 février 1453. — Effigie d'un homme en toge portant un grand blason aux armes de Heers, chargées d'une bande.

MUNSTERBILSEN.

2134*. Marguerite de Mérode alias de Huffalis, abbesse de cette église, † le 8 juin 1549 et sa sœur Elisabeth, † le 14 février 1540. — Quartiers :

[Mérode, Petersheim, Houffalize, Enghien].

NERHAEREN.

2135. Adam de Kerckhem, seigneur de Weyer, Cosen, Haeren, « lieutenant féodal de la contée de Looz, » † le 10 janvier 1591 et Walburge de Horion, son épouse, † en ... — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Armoiries de ces époux ; quartiers :

Kerckhem, [Huldenberg], Waldt, Dobbelstein ;
Horion, Wygaert, la Marck, Rickel.

2136*. Elisabeth Borchgrave, † le 2 janvier 1601. Monument élevé à sa mémoire « in perpetui amoris symbolum » par son époux, Guillaume de Kerckem, seigneur de Haeren, etc. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et revêtu de sa cotte d'armes et une dame agenouillés devant un crucifix. Quartiers :

[Kerckem, Waldt, Horion, la Marck ;
Borchgrave, Nieulant ; Walthausen, N.].

NEERREPEN.

2137. Catherine de Repen, † le 2 mai 1605. — Quartiers : [Repen, van den Bosch, Strailes, Grenneville].

Catherine de Repen était fille de Richard, seigneur de Repen et d'Agnès, fille de Herwy de Grenneville et de Catherine de Strailes.

RUSSON.

Eglise collégiale.

2138*. Daniel de Staden, † le 9 juin 1356. — Effigie du défunt armé de toutes pièces, portant à la ceinture son écu blasonné : de ... à la fasce de ...

2139*. Eustache de Staden, † le 18 juillet 1444.

2140*. Daniel de Staden, † le ... juin 1462.

2141. Guillame de Amours, drossart du pays et franche ville de Russon, † le 14 janvier 1564 et Marie de Vos, son épouse, † le 13 décembre 1572. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Armoiries de ces époux.

2142. Maria Groetlons, fille d'Aert (Arnold), † le 26 octobre 1622. (Texte flamand). — Blason; quatre quartiers.

Chapelle de Hamal.

2143*. Daniel du château de Hamal, le vieux, † le 9 février 1253. — Blason (de ... à cinq fuseaux de ... placées en fasce, à quatre merlettes de ..., entre les pointes des fuseaux, en chef).

2144. Guillaume de Hamal, chevalier, fils de Jean, seigneur de Hamal, tué à la bataille de Bas-Wilre, [le 22 août] 1371. (Texte flamand). — Effigie du défunt armé de toutes pièces.

2145*. Louis de Hamal, chevalier, † le quatrième jour avant la fête de sainte Gertrude, 1299. — Blason pareil à celui du n° 2143.

2146*. [Eustach]ius de Hamal, le jeune, chevalier, † le jour de la fête de saint Laurent, 1282. — Effigie du défunt armé, portant des bannières aux épaules et son écu pendant à la ceinture, le tout aux armes pleines de Hamal.

2147*. ... Eustache de Hamal, chevalier, † le ... de la fête de saint Laurent. — Effigies de deux chevaliers portant des bannières aux épaules et leur écu à la ceinture, le tout aux armes de Hamal sans brisure.

2148*. Daniel, chevalier, seigneur de Hamal, † le lendemain de l'Epiphanie 1289 et [Marie] de Hosémont, son épouse, † la nuit de la fête des saints ... et Valère, 13 avril M... — Blason pareil à celui qui a été décrit au n° 2143.

2149. Johans, sire de Hamal, † le dernier jour de juin 1386 et Marie de Romines [de Monferant d'Oreye dite de Rummen], dame de Hamal, sa femme, † le 3 avril 1358. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Huit quartiers.

2150. Godefroid de la Marck, seigneur de Neufchâteau-sur-Amblève, du ban de Sprimont et de Hamal, haut voué de Russon et de Rommershoven, † le 2 octobre 1552 et Margrite de Horion, son épouse, † en ... — Armoiries de ces époux ; quartiers :

[la Marck, Alsteren, Horion, Warniers].

RYCKEL.

2151. Johan, seigneur de Ryckel, écuyer, † le 24 mars

1413, Marguerite de Haccour, sa femme, † en 1428, Johan, écuyer, seigneur de Ryckel, leur fils, † en 1482 et Jeanne van Wieyr (Weyer), sa femme, † le 8 septembre 1456. (Texte flamand). — Effigies de ces conjoints; les deux seigneurs sont représentés en toge et portent leur écu armorié à la ceinture. Armoiries; sept blasons.

Ces armoiries et ces blasons sont exactement représentés par le baron de HERCKENRODE (Voy. *Tombes, épitaphes et blasons,* p. 217).

2152. Raes, seigneur de Ryckel, † le 28 février 1623 et Françoise van der Linden, † le 8 avril 1597. Raes, seigneur de Ryckel et Françoise van der Linden, ont laissé Raes, Jean, Françoise, Elisabeth, religieuse à Parc-les-Dames et N..., religieuse à Herckenrode; les deux fils sont morts sans hoirs légitimes et Françoise a épousé Denis de Heynsdael. (Texte flamand). — Armoiries : parti de Ryckel et de Linden.

2153. Denys de Heynsdael (Hinnisdael), seigneur de Ryckel et de Hornes, † le 24 août 1633 et Françoys de Ryckel, son épouse, † le 27 mai 1637. Les susdits Denys de Heynsdael et Françoys de Ryckel ont laissé trois fils, ci-dessous désignés, desquels Jean, seul, s'est marié et a épousé Jeanne-Eléonore de Rede et en a eu Adrien, François et Constance religieuse à Herckenrode, qui gisent à côté de leurs parents, et Arnoldt, chanoine de Saint-Jean à Liège, qui tous sont décédés avant Otto (leur oncle), † le 18 août 1676. (Texte flamand). — Armoiries : parti, au premier d'azur, à trois huchets d'or placés au deuxième

quartier (1), au franc quartier de sable, au chef d'argent, à trois cormorans de sable becqués et membrés de gueules, qui est de Hinnisdael, au second d'or, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules, qui est de Ryckel.

Au bas de la pierre se trouvent les noms et les armes des trois fils et de la bru de Denis de Hinnisdael et de Françoise de Ryckel, savoir :

1° « Otto, » blason de Hinnisdael, au franc quartier de Hinnisdael.

2° « Joannes, Joanna Eleonora de Rede, » deux blasons accollés, l'un aux armes pleines de Hinnisdael, l'autre à celles de Rheede.

3° « Arnoldus, » blason aux armes de Hinnisdael.

SAINT-TROND.

Collégiale.

2154. Pierre de Bourgogne, seigneur de Bredam, Saint-Adolfsland, Soeteland, Budingen et Bergilers, vicomte de Looz, etc., † le 6 mars 1589, à l'âge de 28 ans, 2 mois et 24 jours. — Quartiers :

Bourgogne, Manuel, Werchin, Luxembourg ;
Gavre, Aysi (Inchy), Rubempré, Bousies.
Oyenbrugge, Montenaeken,
Guidehoven (Guygoven), Brandebourch ;
Mérode, Bau, Cowarem, Boullant.

Pierre de Bourgogne avait épousé Catherine d'Oyenbrugge de Duras, dame de Budingen et de Bergilers

(1) L'indication de ces émaux nous est fournie par une généalogie armoriée dressée pour Denis de Hinnisdael et Françoise de Ryckel qui se trouve dans nos archives.

et vicomtesse de Looz, † en juin 1605 et enterrée dans l'église abbatiale de Moustier-sur-Sambre.

2155. Tableau portant une inscription rappelant Michelle de Gavre, dame de Bredam, mère de Pierre de Bourgogne, seigneur de Bredam, Gilkensplaete, Zoetland, Fromont, Budingen, Bergilers et vicomte de Looz, enterré dans le chœur de l'église Notre-Dame, à Saint-Trond.

Abbaye.

2156*. Renier de Ryckel, chevalier, frère aîné de Guillaume, abbé de ce lieu, † aux kalendes de juin 1271. — Effigie du défunt en robe, portant son écu (d'argent à trois chevrons de sable) à la ceinture.

Chapelle de Gruvelingen.

2157. Herman van Hynesdael et Marie van Quaerswerm (Corswarem), son épouse, † le 8 août 1548. (Texte flamand). — Armoiries de ces époux, au milieu de la dalle.

WILDEREN.

2158. Guillaume van Eyenbrugen (Oyenbrugge), † le 3 février 1558 et Marie Menten, sa compagne. (Texte flamand). — Armoiries : deux blasons aux armes de ces conjoints.

ZEPPEREN.

2159*. « Anno Dom. M.CCCCIII mensis juny decima quinta » obiit dominus arnoldus de rikel canonicus sancti » Lamberti Leodiensis et prepositus ecclesiae sancti » rumoldi... [rect ?] or capellae sanctae Katarinae » hujus ecclesiae. » — Effigie de ce chanoine armé de toutes pièces. Deux blasons frustes. (Conf. DE

THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert*, t. II, p. 347). Attestation du notaire de Lathour, en date du 24 août 1661, « davoir dessigné cette (épitaphe) » à son originel reposant en l'Eglise Parochiale de » Sepperen proche de St Thron. »

AYE.

2160. Ystasses, fis monsaignour Johan Doyssen (Ochain), chevalier, seigneur de Gemeppe (Jemeppe), † le 16 avril 1323.

BEAUSAINT.

2161. Jehan de la Roche dit de Beausain, écuyer, seigneur du dit Beausaint, † en 15... et Ysabeau de Vervoz dit d'Ama, son épouse, † le 13 décembre IVc 23 *(sic)* (ces époux vivaient au milieu du XVIe siècle). — Armoiries de ces conjoints; quartiers :

Beausain, Hamal, Hodister, Ochen;
Vervoz d'Ama, Antinne, Grand Han, Chéoux.

2162. Louis de Copin dit de Conisoulz (Conjoulx), écuyer, seigneur de Beausaint et de la cour de Saint-Jean-l'Evangéliste jugeant à Corenne, † le 22 septembre 1625 et Catherine de la Roche, sa compagne, † le 28 octobre. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Copin, Dommartin, Schaltin, Gaisve (Jupplen dit Gesves);
Beausain (la Roche), Hodister, Vervo d'Ama, Grand Han.

MARCOUR.

2163. Grégoire de Masbourg dict de Sommalle, seigneur de Louette Saint-Denis et Bellain, † le 1er juillet 1573.

— Effigie du défunt armé de toutes pièces. Quartiers :

Masbourg, Hodister, Rochefort, Sprimont;
Warigny, Ochain, Aivelles, Bohon.

VILLE.

2164. Lambert de Lardinoy, seigneur de Ville, † le ... janvier 1521 et Mang. (Marguerite) d'Autel, son épouse, † en ..... — Armoiries du défunt ; quatre blasons aux armes de ces époux.

2165. Jehan de Maillen, écuyer, seigneur de Ville, † le 19 avril 1563 et Anne de Verleumont, son épouse, † le 10 octobre 1560. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Armoiries de ces époux.

2166. Anne Elizabeth de Maillen, prieure du noble cloître de Sainte-Agathe de Hocht, † jubilaire, le 17 mai 1707. — Armoiries de la défunte surmontées d'une couronne à sept perles.

2167. Everard vicomte de la Fontayne et d'Harnoncourt, seigneur de Ville, Sorbey, mestre de camp au service de S. M. C., † le 9 mai 1700 et Marie-Marguerite de Maillen, son épouse, † le ... — Quartiers :

la Fontayne, de Pouilly, Failly, des Armoises;
d'Egry, Prouvy, Cugnon, d'Ochain.
Maillen, Verleumont, Hodister, Hemricourt ;
Copin de Conjoux, Crehain de Chaltin,
la Roche, Vervoz.

« Cette sépulture doit être mise dans l'église de Ville lez-Bernardfagne ». Note de Le Fort.

SOHIER.

2168. « Noble et vertueux personnage » Jan Ghennart, seigneur de Sohier, † le 2 novembre 1590 et Marie Dawen, son épouse, † le 12 mai 1568. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Armoiries de ces époux ; quartiers :

Ghennart, Carpentier, Daverdis, Huy;
Dawen, Maillen, Chevalier, Lardinoy (1).

2169. Marie de Vaulx, épouse d'Evrart Ghenart, seigneur de Sohier, † en 1589. — Effigies : un gentilhomme armé de toutes pièces et une dame. Armoiries de ces époux ; quartiers :

Ghennart, Carpentier, Dawen, Mailen;
Vaulx, Bohon, Ochen, Vervy.

SOY LEZ-DURBUY.

Château de Fizenne.

2170. Pierre portant les huit quartiers de Jean de Fizenne, seigneur du lieu, etc. et d'Anne d'Ochain.

Fizenne, Lonchamp, Scacquepée, Argenteaulx;
Ochains, Lonpré, Hally, Modalve.

Eglise de Fizenne.

2171. Jean de Fizenne, écuyer, seigneur du dit lieu, de Blier et de Tamines, † le 15 avril 1602 et Anne d'Ochain, son épouse, † le 10 octobre 1625. — Armoiries de ces époux ; huit quartiers ; les mêmes que ci-dessus.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

VAUX-CHAVANNE.

Chavanne.

2172. Table d'autel portant une inscription rappelant Nicolas d'Ochain, écuyer, seigneur de Jemeppe, Chavanne, etc. et Catherine de Montjoie [son épouse], 1612. — Quartiers :

Ochain, Halloy, Lompré, Modalve ;
Montjoie, Senselle, Crupet, Charnier (1).

ACHÈNE.

2173. Jean de Huyet, seigneur de Tavier, † le 20 février 1664, Agnès de Salmier de Melroy, sa compagne, † le 19 novembre 1676 et Charle de Huyet, leur second fils, seigneur de Herbuchenne et chanoine de Huy, † le 28 avril 1697. — Armoiries de ces époux sommées d'une couronne ; quartiers :

Huyet de Tavier, Guigovenne, Carpantier, Lindenne ;
Chevalier, Radoux de Prés, Han dit Matis, Courtejoye.
Salmier de Melroy, Marbais, Mérode de Waroux,
Lonpchamps ;
Groisbeeck, Mérode de Houfalise, de Thuil, Rougrave (2).

2174. Jean-Philippe de Huyet, seigneur de Tavier, Herbuchenne et Chaleux, † le 22 mai 1701, après avoir fait refaire le chœur, les chapelles, les autels et le clocher de cette église et légué aux pauvres de cette

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

paroisse des « légats considérables ». — Armoiries; quartiers :

Huyet de Tavier, Guigovenne, Carpantier, Lindenne; Chevalier, Radoux de Prés, Han dit Matis, Courtejoye. Salmier de Melroy, Marbais, Mérode de Waroux, Lompchamps; Groisbeeck, Mérode de Houfalise, de Thuil, Rougrave (1).

AMBLY.

2175. Jan de Marbais, seigneur de Jamblinne, de Rienne et du Sart devant Gedinne en partie, † le dernier de mars 1593 et Elizabet d'Eve, son épouse, † le 8 mai 1573. — Armoiries : parti de Marbais et d'Eve; quartiers :

Marbais, Goblet, Saille [Celles], Haversen (Carpentier); Eve, Custene, Senseille, de Nize (2).

ANDENNE.

Abbaye noble de Sainte-Begge.

2176. Gérard de Hollogne, écuyer, seigneur de Wilde et mayeur d'Andenne, † le 6 mai 1534. — Quartiers :

Hollogne, Haultpenne, Lovinis, de Veaux.

2177. Gille d'Eve, chevalier, seigneur de Rienne, Oignies, Jamblinne, Beausart, la Montzée et capitaine de Samson, † le 20 février 1546. — Effigie du défunt armé de toutes pièces. Armoiries.

2178. Catherine d'Oultremont, prévôte d'Andenne, † le 19 mars 1659 et Anthonette d'Oultremont, sa sœur, chanoinesse et écolâtre d'Andenne, † le 8 mai 1666. — Quartiers :

Oultremont, Longchamp, Viron, Bollant; Warisoulx, Holloigne-à-Piere, Berlo, Eve.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.
(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

2179. Blason d'obit aux armes de la famille de Moitrey. « Cécille-Ernestine de Moytrey, doienne d'Andenne, obiit a° 1677, 9as februarii. » — Quartiers :

Moytrey, Landre (Maillart), Oultremont, Warisoulx.

2180. Isabelle-Reine-Brigitte, née libre baronne de Scharenberg, chanoinesse d'Andenne, † le 5 octobre 1693 et Marie, née libre baronne de Scharenberg, sa sœur, pendant quarante-deux ans doyenne du chapitre d'Andenne, † le 5 mars 1719; monument érigé en leur mémoire par Béatrix-Rose-Genovieve libre baronne de Scharenberg, leur nièce, aussi chanoinesse d'Andenne, † le 4 mars 1737. — Quartiers :

Scharenberg, Klyngenstein, Halmal, van de Werve;
Lynden, Elderen, Ingenieulant, Wees.
Lynden, Elderen, Ingenieulant, Wees;
Druyn, Han, Montjoye, Sanzeilles.

Scharenberg, Lynden, Lynden, Druyn;
de Buygiers, d'Ockinga, Déminga, Déminga.

2181. Guillemine-Françoise de Glimes de Brabant, chanoinesse d'Andenne, † à l'âge de 72 ans, après 67 années de résidence, le 26 juin 1723. — Quartiers :

Glimes, du Cerf, Hosden, Hosden ;
Nassau, Savary, Namur, Havrech (1).

BOLLINES.

Harlue.

2182. Herman-Frederik de Gulpen, seigneur de Hockem † le 16 janvier 1654 et Anne de Henhoven, sa com-

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

pagne, dame de Redu et de Harlue, † le 19 avril 1641. Voyez la description de ce monument, le texte de l'épitaphe et les soixante-quatre quartiers qui y figurent, à l'appendice de cet ouvrage.

CELLES.

2183. N. [Louis, sire de Celles, † le ...] mai 1493 et Marie, fille de Jehan de Bolant, chevalier, seigneur de Rolez, sa femme, † .... — Effigies de ces défunts. Quartiers :

[Celles, Severy, Bolland, Schoonvorst].

2184. Rase de Celle, écuyer, † le jour de la fête de saint Pierre, en février 1361 et Kateline, fille de « jadis mosengours de Chenery » (Severy), sa femme, † le lundi après la fête du Saint-Sacrement 1357. — Effigies de ces défunts. Deux blasons à leurs armes.

2185. Louys, baron et seigneur de Celles, Villers-sur-Lesse, Severy et Enhet, etc., † le 7 octobre 1539 et Marguerite de Cottrau, dame de Steenhoult, son épouse, † le 15 septembre 1555. — Effigies : un seigneur armé de toutes pièces, revêtu de sa cotte d'armes et portant au cou une croix de Malte, et une dame. — Quartiers :

[Celles, Severy, Bolland, Schoonvorst ;
Cotereau, Herdinx, Wideux, Jauche].

CONNEUX.

Conjoux.

2186. Gille Copin, seigneur de Conjoux, prévôt de Marche, † la veille de la fête de Saint Jean, 1499. — Armoiries.

2187. Jean Copen (de Coppin) écuyer, seigneur de Conjoux, † le 10 avril 1600 et Anne de Chaltin (de Créhen),

son épouse, † le 5 juin 1595. Ils ont fondé la messe du Saint-Sacrement, pour laquelle ils ont laissé différents biens désignés dans l'épitaphe. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Copin, Vilder (Wildre), Dampmartin (Dohet), Waha ;
Chaltin, la Motte, Geves, Melendurp (Malendorp).

2188. Jean de Coppin seigneur de Conjoux, Rienne et Sart, † le 10 février 1635 et Catherine de Marbais, son épouse, † le 8 juillet 1637. — Quartiers :

Coppin, Waha, Schaltin, Charpentier ;
Marbais, Eve, Goblet, Custinne (1).

2189. Jan de Coppin, seigneur de Conjoux, Rienne et Sart, † le 25 septembre 1636 et Eléonore de Maillart, son épouse, † en ... — Quartiers :

Coppin, Schaltin, Waha, Haversen (Carpentier) ;
Marbais, Goblet, Eve, Custinne.
Maillart, Issenart de Rosetti, Beauvois, Chamissot ;
Saint-Blaise, Tarenty, Susanne, Chardallaque (Cardaillac).

CORTIL-WODON.

Hambraine.

2190. Jacques de Woelmont, écuyer, seigneur d'Hambraine, Cortil, Wodon, Frocourt, Brehen, etc., † le 12 août 1650 et Marguerite de Woestenraedt, sa compagne, † le 8 octobre 1655. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Woelmont, Lonchamps, Eynaten, Paheau ;
Woestenraedt, Vervo, Rave, Loncin (Awans) (2).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.
(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

CUSTINNE.

2191. Christophre baron de Moitrey, seigneur de ce lieu, † en 1611 et Anthoinette de Maillart, sa compagne, † en ..... — Blason sommé d'une couronne à neuf perles.

2192. Pierre-Paul baron de Moytrey, seigneur de ce lieu, Ver, etc., † le 21 octobre 1635 et Marie d'Oultremont, sa compagne, † le 12 juillet 1630. — Blason aux armes de Moitrey, surmonté d'une couronne à neuf perles.

DINANT.

Couvent des Sœurs grises.

2193. Claire de Waha, † en 1645. — Quartiers :

Waha, Kerpentier (Carpentier), Saourfelt, Huy (1); Fysen, Sacquepée, Ochain, Halloy.

ERPENT.

2194. Gérard de Maillen, † le 29 novembre 1550. — Armoiries : coupé, au premier de Maillen, au deuxième de Juppleu ; quartiers :

Maillen, Celle, Juppleu, Hun.

(Planche gravée).

2195. Gérard de Maillen, † le 29 novembre 1551. — Armoiries : coupé, au premier de Maillen, au deuxième de ... à trois losanges de ... (Juppleu ?) ; quatre quartiers.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de cette ligne sont intervertis. Le quartier Huy devrait être remplacé par Montjoye, Catherine le Carpentier aïeule paternelle de Claire de Waha, étant fille de Hubert, seigneur de Haversin et de N. de Montjoye. Voyez les quartiers qui figurent sur la tombe de Hubert Carpentier, au n° 2220.

Les blasons des trois premiers correspondent à ceux des familles indiquées au numéro précédent ; quant au quatrième, blasonné sur la planche gravée, de ... au chef émanché de trois pièces de..., il l'est ici de... à trois roses de...

Les deux pièces renseignées sous les numéros 2194 et 2195 sont, sans aucun doute, des copies de la même épitaphe. Nous préférons, pour notre part, croire aux données fournies par la seconde.

2196. Jacques de Ronnet, échevin de Jambes, † en ... et Marguerite de Robionoy, son épouse, † le 14 septembre 1596. — Quartiers :

Ronnet, Colgnée, Saint-Hubert, Richier ;
Robionoy, Guaritte, Malotteau, Chauce.

(Voir cette pièce dans la généalogie de la famille des Fossez dit de Gerbehaye, t. VIII, fol. 309).

FLAWINNE.

Abbaye de Salzinne.

2197. Thiebalds sire [de Dave] et de Longchamps, † le jour de [la fête de la Chaire de saint] Pierre (22 février) MCCL..., Ju[ette de] Hemericourt sa [seconde] femme, † le jour de sainte Lucie (13 décembre) 1264 et Henris de Davles leur fils, † le jour des Ames (2 novembre) 1296. — Effigies : deux gentilshommes portant des bannières armoriées aux épaules et leur écu armorié à la ceinture, et une dame derrière la tête de laquelle est un écu aux armes de Hemricourt.

Thibaut de Dave porte les armes d'Elzée et son fils celles de Dave, la bande chargée de trois étoiles à cinq rais et brisées d'un lambel à cinq pendants, en chef.

2198*. Théobald, chevalier de Liernut, † le jour de la fête de la Circoncision 1285 et Warnier, chevalier de Longchamp, † le jour de la fête de sainte Anne, 1283. — Effigies de ces deux seigneurs armés de toutes pièces.

Warnier d'Elzée et Thibaut, son frère, étaient fils de Thibaut, dont l'épitaphe précède et de sa première femme.

Abbaye des Dames Bernardines.

2199*. Warnier, chevalier, seigneur de Longchamps, † la veille de la fête de saint Martin en hiver (hiemalis), 1330. — Effigie du défunt armé de toutes pièces, portant aux épaules des ailettes à ses armes et à la ceinture son écusson blasonné.

2200. Warnier, sire de Davle et de Lingney (Ligny) † le 15 mai 1335. — Armoiries : de Hemricourt brisé en chef d'un lambel à trois pendants.

Warnier était petit-fils de Warnier et de Juette de Hemricourt, et fils d'un autre Warnier et de N. de Warfuzée. Voyez, sur les personnages renseignés dans les quatre pièces qui précèdent : HEMRICOURT, édition Salbray, pp. 14, 17, 18 ; édition Jalheau, pp. 126 et 127.

FRANC-WARET.

2201. Michel de Wayaulx, homme d'armes du duc d'Arschot, † « en la fleur de sa jeunesse, » le 11 octobre 1557. — Effigie d'un adolescent sans armes, la tête posée sur un coussin, les pieds sur un écu de ... à une émanche de trois pièces et de deux demi-pièces de ..., mouvantes du chef. A la partie supérieure de

la pierre figure un écu timbré, aux armes écartelées des quatre quartiers ci-dessous, représentés eux-mêmes aux coins de la dalle, savoir :

Brabant, Joupleu, Ramlot, Hartoge.

FURNAUX.

2202. Gérard de Furna, chevalier, seigneur de Furna (Furnaux), Petigny, etc., † au château de Furna, le 18 août 1583 et Jacqueline de Senseille, son épouse, † en ... — Effigies de ces époux, agenouillés devant un crucifix. Armoiries; quartiers :

Furnaulx, Toisoulle, Bossoy, Abée;
Gayman, Romrée, Hun, Ittre.
Senseille, Eve, Bousu, Bosimé;
Longchamp, Walen, Hemtim (Hemptines), Blehen.

HAMOIS.

Hubinne.

2203. Iernoux de Brandebourg dit de Bollan, écuyer, seigneur de Bolland et de Hubinne, † le 15 novembre 1504. — Armoiries.

LAVAUX-SAINTE-ANNE.

2204. Tombe dont l'épitaphe est fruste, mais sur laquelle se voit « à peine représenté un cadavre posé en pal. » — Quartiers :

Mérode, Peterschem, Huefalize (Argenteau), Enghien;
Mabertin [van den Bosch], Glynne (Gelinden), Berlo, Surlet.
Schauwenbourg, Sultzbach, Hoffart (Haffort), Bach (Bulach);
Brandebourg, Arkenthel (Argenteau),
Schinderich (Chinery), Rollynge (Raville).

Cette tombe renfermait les restes mortels d'Everard comte de Mérode et de Houffalize, seigneur de Lavaux-Sainte-Anne, Boulers, Saussure, Ahin, Epraves, etc., gouverneur de la ville et du duché de Bouillon, décédé le 21 décembre 1568, époux de Mechtilde de Rougrave, dame de Lavaux, Ahin et Epraves.

Il faut corriger, d'après les données de cette épitaphe, les quartiers d'Everard de Mérode tels qu'ils figurent au tableau n° 95, t. II, p. 99 de la *Geschichte der Familie Merode*, par le comte DE MIRBACH.

LIGNY.

2205. Louis d'Argenteau, fils de Conrard, seigneur de Ligny, Tongrinne et Cumegnyes et de Jenne de Juppleu, dame de Noirmont et de Blanmont, † le ... août 1585. — Effigie d'un enfant au maillot. Quartiers :

Argenteau, la Haie, Juppleu, Hosden.

2206. Charles d'Argenteau, seigneur de Ligny, Tongrinne, Kevignies, « capitaine de chevaux et lieutenant du » sergent général des batailles de l'empereur Ro- » dolphe second, ès gueres de Hongrie contre les » Turcs, » † le 23 avril 1650. — Effigie d'un homme armé de toutes pièces et revêtu de sa cotte d'armes. Armoiries; quartiers :

Argenteau, la Haye, Trazenies, Facué;
Juppleu, Hosden, Sombeke, Sanzelle (Senzeille) (1).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis. Voy. cette pièce dans la généalogie de Billehé, t. III.

MAFFE.

Somal.

2207. Jean de Masbourg, seigneur de Somal, homme d'armes de la compagnie du comte d'Egmont, † le 4 mai 1567 et Gillette de Mathys (sa compagne), † en ... — Armoiries du défunt ; quartiers :

Masbourg, Rochefort, Warigny, Aivelles;
Mathys dit Han, Hun, Salmier, Warisoulx.

2208. Jean de Masbourg, seigneur de Somal, Louette-Saint-Denis et Bellain, † le 5 mai 1619 et Marie l'Ardenoy, sa compagne, † le 23 février 1600. — Blason aux armes de ces époux ; quartiers :

Masbourg, Warigny, Mathys dit Han, Salmier;
l'Ardenoy, Cheulx, Lerneulx, la Mock.

MOUSTIER-SUR-SAMBRE.

2209. Table d'autel portant les armoiries de la famille de Huy et ces quartiers :

Huy, Spontin, Vaulx, Bousenton;
Hosden, Velaine, Oultremont, Juppleu (1).

MOZET.

Mont.

2210. Jean de Bossiau, écuyer, seigneur d'Arville et Mont, fils d'Ernolt de Bossiau, chevalier, seigneur de Mozet, Arville et Mont, † le 10 novembre 1513 et Jenne de Trina, son épouse, † le 25 janvier 1533. — Armoiries de ces époux ; quartiers :

Bossiau, Erpent, Corioul, Wierde;
Trina, Hologne, Erpent, Ramelot.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

2211. Philippe-Jean de Maillen, écuyer, seigneur d'Arville et de Mont, † le 9 novembre 1622 et Agnès de Namur, dame d'Arville et de Mont, son épouse, † en ... — Quartiers :

Maillen, Bossiau, Trina, Hollogne ;
d'Autrive, Cloche, Fumal, Corswarem.
Namur, Hollogne, Schroots, Brecht ;
Royer, Crisgnée, Corswarem, Alsteren.

NAMUR.

Cathédrale.

2212. Guy, fils de Jean, comte [de Namur], † en Flandre en 1336.

2213. « Chi gist très noble conte Jehan de Flandres, qui » céda à le prince de Borgoigne, la conté de Na- » mur, trepassa le premier de mars l'an 1429. Re- » quiescat in pace. »

Couvent des Récollets.

2214. Jehan de Maillen, écuyer, † le 14 septembre 1546. — Armoiries ; huit quartiers.

2215. George d'Eve, fils de Godefroid, chevalier et seigneur de Loyers, † le 27 septembre 1573. — Effigie du défunt armé de toutes pièces. Quartiers :

Eve, Walsin, Salmier, Stradiot.

ROCHEFORT.

Bhoigne.

2216. Nicole de Gorci (Gourcy), fille de Nicolas, seigneur du dit lieu, Colmey et Hamawey, gouverneur, capitaine et prévôt de la Ferté, et d'Elisabeth de Wal,

son épouse, † à l'âge de 7 ans, le 19 juin 1594. — Quartiers :

Gorci, Waha, Wal, Laitres.

2217. Anne de Laitres, veuve de Philippe de Wal, seigneur du dit lieu, Neuville, Villers-le-Rond et Rossignol, † le dernier jour d'avril 1607. — Quartiers :

de Laitres, de Luts,
de Neuville-en-Verchonois, de Noirfontaine;
d'Allamont, de Pavant, de Chinery, de Champy (1).

Abbaye de Saint-Remy.

2218. Théodore et Frédéric-Louys, enfants de Jean-Théodore comte de Lewenstein, Wertheen, Rochefort et Montaigu, et de Jozine comtesse de la Marck, sa compagne, décédés l'un, le 16 décembre 1612, âgé de 7 semaines, l'autre, le 24 mars 1615, âgé de 10 mois et 10 jours. — Effigies de deux enfants, dont un au maillot. — Quartiers :

Lewenstein, Stolberg, Marck, Manderschid.

SART-BERNARD.

2219. Henry de Berlaymont, seigneur d'Houchenée, † le 5 mars 1637, Adolphe de Crisgnée, seigneur de Sart-Bernard et colonel de dragons au service de S. M. I., † le 6 juillet 1661 et Catherinne de Maillen, dame d'Houchenée et du Sart-Bernard, leur épouse, † le 1er novembre 1666. — Armoiries : parti, au premier coupé de Berlaymont et de Crisgnée, au deuxième de Maillen. Quartiers :

Berlaymont, Royer, Berlo, Krickenbeeck;
Maillen, Jamblinne, Maillen, d'Autrive.
Crisgnée, Herck, Rahier, Waha-Baillonville.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

SERINCHAMPS.

Haversin.

2220. Hubert dit Karpentier, seigneur de Haversin, Buissonville, Humain, Hassonville, etc., † le 30 janvier 1585 et Hélaine de Viron, son épouse, † le 27 décembre 1611. — Armoiries du défunt; quartiers:

Karpentier, Huy, Montjoye, Crupet;
Viron, Verlaine, Blehen, Oultremont.

Les armes de la famille de Verlaine sont blasonnées comme suit : écartelé de gueules au sautoir d'or et d'argent à cinq fusées de gueules.

THON.

2221. Nicolas-Joseph Nollet, seigneur du ban de Mont et « tréfonsier de Namêche et de Ton, » † le ... et Marie-Marthe de Mozet dit Bossiaux, sa compagne, † le 17 septembre 1697. — Armoiries de ces époux; quartiers:

Nollet, Bleret, Honoré, Tinne;
Nollet, Pastour, Linte, Honoré.
Mozet, Waha, Moraux, Lespinée;
Celles, Masbourg, Fizenne, Ramelot (1).

UPIGNY.

2222. Jean Gerlays, chevalier, vicomte d'Upigny, seigneur du lieu, de Creux, etc., président du Conseil provincial de Namur, † le 10 décembre 1632 et Catherinne de Blehen, sa compagne, † le 21 mars 1647. — Armoiries de ces époux.

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

2223. Jean Gerlays, seigneur et vicomte d'Upigny, seigneur de Creux, † le 7 janvier 1652 et Marguerite le Clercque dit Bouvekerck, † le 19 avril 1650. — Armoiries de ces époux.

VILLERS-SUR-LESSE.

Jamblinne.

2224. Jene de Marbais, religieuse « de blanches Dames de » Namur, sueur de noble homme Jan de Marbais et » de Janblin, » † le 25 juin 1578. — Armoiries de la défunte; quartiers :

Marbais, Celles, Goblet, Charpentier.

2225. Pier de Marbais, seigneur de Gramtine, Froidefontaine, etc., † le 3 avril 1634, « qui at fondé une » messe de Notre-Dame à dire tous les mercredis à » jamais, dans la chapelle castrale de Jambline. » — Effigie de ce gentilhomme armé de toutes pièces. Armoiries sommées d'une couronne à treize perles dont trois relevées; quartiers :

Marbais, Eve, Goblet, Custine;
Anthine, Ghenart, Saive, Haversen (1).

2226. Jean de Marbais, seigneur de Jamblinne, Naron, Sart, Riene, etc., † le 11 octobre 1637 et Anne-Clair de Wal, son épouse, † le ... « lesquels ont » fondé une messe de trépassez à dire tous les lundis » à jamais, dans la chapelle castrale de Jambline. »

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

— Armoiries de ces époux avec supports et bannières; quartiers :

Marbais, Eve, Goblet, Custine;
Anthine, Ghenart, Saive, Haversen.
Wal, Lardenoy de Ville, de Littre (Laittres), Lierneux;
Anthine, Ghenart, Saive, Haversen (1).

2227. Louy de Marbais, seigneur de Jamblinne, Gramtine, Froidefontaine, Riene, Sart, etc., † le 30 octobre 1642, fondateur « d'une messe du S. Sacrement tous » les jeudis dans l'église de Jambline, une tous les » vendredis, dans la chapelle castrale, » etc., etc. — Armoiries avec supports et bannières; quartiers:

Marbais, Eve, Goblet, Custine;
Anthine, Ghenart, Saive, Haversen (2).

WAULSORT.

Abbaye.

2228*. Thierry de Sommalle (Masbourg), pendant douze ans abbé de ce monastère, († en 1590). — Insignes de ce dignitaire de l'église. Quartiers :

Masbourg, Warigny, Rochefort, Aivelles.

WIERDE.

2229. Gérard de Maillen, seigneur de Rienne et Wierde, fils de Gérard et de Jeanne de Hollongne aliàs Luxembourg, † le 18 janvier 1635 et Jeanne de Marbays aliàs Loverval, sa compagne, auparavant chanoinesse de Moustier, fille de Jean, seigneur de Jam-

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chacune des quatre lignes sont intervertis. Les armes de Wal, sur cette tombe, sont entourées d'une bordure engrelée.

(2) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

blinne, Sart, Custinne, Rienne et d'Elisabeth d'Eve, † le 1er mars 1650 et Louis de Maillen, leur fils aîné, seigneur de Rienne, Wierde, Jamblinne, † le 8 mars 1668, après avoir fondé un anniversaire et quatre messes à célébrer pour le repos des âmes de ses parents. — Armoiries de ces époux avec heaumes et cimiers; quartiers :

Maillen, Résimont dit Delmotte, Stienne, Ottrep;
Hollongne aliàs Luxembourg, à Louvignis,
Hautepenne, Vaux d'Avene;
Marbays dit Loverval, Celles, Goblet de Dion, Haversen;
Eve, Sanselle, Custinne, Nicet.

ALLEMAGNE.

AIX-LA-CHAPELLE.

Collégiale de Notre-Dame.

2230. Draperies du chœur de la collégiale portant ces quatre quartiers :

[Woestenraedt, Couven, Rave, Gherbode].

Couvent des Dames Blanches.

2231. Catherine Gerboet, veuve de Nicolas Raffe (Rave) du pays de Limbricht, † le 6 août 1559. (Texte allemand). — Blason parti aux armes de ces époux, avec timbre et cimier; quatre quartiers de la défunte :

[Gherbode, N..., van der Hagen, N...].

2232. Elisabeth von Woestenrodt, † le 13 juin 1595. (Texte allemand). — Armoiries; quartiers :

[Woestenraedt, Strucht, Couven, Kessel;
Rave, Cortenbach, Gherbode, Hagen].

2233. Anna van den Lutgarden genant Tutembourg, veuve de Jean Rave, écuyer, drossart de Heyswyck, † le 5 août 1579. (Texte allemand). — Armoiries de Rave ; huit quartiers ; ceux du mari sont :

[Rave, Cortenbach, Gherbode, Hagen].

MALMEDY.

Prieuré.

2234. Blason en bois portant les armes de Rave et une inscription rappelant Nicolas Rave, seigneur de Fraiture-sur-Amblève, « potestat » et conseiller au pays de Stavelot, † le 19 mai 1599.

2235. Nicolas Rave, « potestat » de Stavelot et de Malmedy, conseiller de Son Altesse, seigneur de Fraiture-sur-Amblève, † le 19 mai 1599. — Armoiries ; quartiers :

[Rave, Cortenbach, Gherbode, Hagen;
Verleumont, Wideux, Rahier, Brognar dit Reinarstein].

2236*. Table d'autel érigée par Nicolas Rave, tréfoncier et écolâtre de Liége en 16... à la mémoire de ses parents : Nicolas Rave, « potestat » de Stavelot et de Malmedy et seigneur de Fraiture et Marguerite de Verleumont. — Armoiries ; quartiers :

[Rave, Cortenbach, Gherbode, Hagen;
Verleumont, Wideux, Rahier, Brognar dit Reinarstein].

FRANCE.

CAMBRAY.

Saint-Martin.

2237. Jan, Adrien et Jan de Villers-au-Tertre, chevaliers,

seigneurs de la Clyte, du Fagnolet etc., père, fils et petit-fils; le dernier mourut le 18 janvier 1596 « après » que pour la réduction de cette ville de Cambray à » l'obéissance du Roy il eust par ses services, rendu » des preuves de son devoir et affection envers sa » majesté et le publicq. » — Armoiries.

Saint-Nicolas.

2238. Jehan de Hertaing, écuyer, † le 9 avril 1561 et Marie de Villers, son épouse, † le 16 janvier 1561. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Hertaing, Bouberq, Daussut, Levrot;
Viler au Tertre, Corbehem, Remy, Audefroy.

2239. Madelaine d'Anneux, † le 28 janvier 1608, à l'âge de « peu moins de quarent ans, » épouse d'Antoine de Villers-au-Tertre, chevalier, seigneur de Lyhove, de Ligny, du Fagnolet, de la Clyte, etc., et pendant vingt-deux ans prévôt de Cambray. — Blason parti aux armes de ces époux.

DOUAI.

Saint-Jacques.

2240. Tableau portant une inscription rappelant Philippe de Raulin, écuyer, seigneur de la Motte-le-Quiery, † le 25 janvier 1614. Il fut donné à l'église par Marie de Boulogne, sa femme. — Armoiries de ces époux; quartiers :

Raulin, Bernemicourt, Blocquiel, Reneaulme;
Boulogne, Habart, Hamaide, Heucourt (1).

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

LIGNY-EN-CAMBRÉSIS.

2241. Anthoine de Villers-au-Tertre, chevalier, seigneur de Lyhove, de Ligny, du Fagnollet et de la Clitte, pendant vingt-deux ans premier prévôt royal de la ville de Cambray, qui après s'être trouvé aux batailles de Lépante, d'Ivry et de Senlis « et autres » belles occasions a fynalement rendu de signalé » service cognu à chacun, en la réduction de laditte » Ville de Cambray en l'obéissance de S. M., » † le 9 décembre 1617, à l'âge de 70 ans. — Armoiries.

MAUBEUGE.

Abbaye.

2242. Jenne d'Oultremont, chanoinesse du noble collège de Sainte-Aldegonde, † le 27 décembre 1639. — Quartiers :

Oultremont, Juppleu, Namur, Ittre;
Awans de Lonchin, Baillet, t'Serclaes de Tilly, Daverdis.

SAINT-OMER.

Couvent des Chartreux.

2243. Jaques de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, fils de Pierre, † en 1471 et mari d'Ysabeau Blondel, dame de Genaitz, fille d'Oudart Blondel qui fut inhumé dans la collégiale de Saint-Pierre à Aire.

2244. Jehan de Noircarmes, seigneur d'Equenville, † le huitième jour d'avril avant Pâques 1453 et Marie de Ledesverne, sa femme, dame du dit lieu, † en ...

2245. Nicolas de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, fils de Jaques, † le 1er juin 1497 et Honorine de Montmorency, [sa femme], † le 8 août 1510.

Sainte-Aldegonde.

2246. Jehans, fils de Gillon de Sainte-Aldegonde, † le lundi... avant la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste, en juillet 1287. — Cette épitaphe se trouvait, dit une note de Le Fort, dans la chapelle de la famille de Sainte-Aldegonde, en l'église des Chartreux.

2247. Margriete [d'Arras], dame de Selle et de Hasinghem, femme de [Pierre] de Noircarmes, † le 3 août 1418, Pierre de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur de Noircarmes et de Wysque, † le 20 janvier 1428 et Bonne d'Anthoing, † en 14...

2248. Jaques de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes et de Wisque, † le 28 avril 1420 et Nooliert, femme de Jacques de Sainte-Aldegonde, le 26 septembre 1477.

2249. Katherine, femme de N..., seigneur de Noircarmes et de Wysque, † en 1391. — Deux blasons.

PARIS.

Couvent des Mineurs.

2250. Jehan, comte de Namur, fils aîné de Guy, comte de Flandre et d'Isabelle de Luxembourg, † le vendredi avant la Chandeleur 1330 et enterré le 4 février.

NÉERLANDE.

GRONSVELD.

2251. Guillaume de Bronchorst, libre seigneur de Gronsveld et de Rymborch, seigneur d'Alpen, † le dernier jour de mars 1563 et Agnèse van den Bylandt dite de Bronchorst, dame de Gronsfeld et de Rymborch,

† en ... (Texte flamand). Sépulture relevée, ornée des armoiries des défunts avec heaumes et cimiers ; quartiers :

[Bronchorst, Loë, Wylich, Graeff;
Bylandt, Virmont, Arendael, Pallant] (1).

LEYDE.

Saint-Pancrace.

2252. Justin van Nassau, pendant dix-sept ans colonel du régiment wallon « Amiral de Zélande, » général au service de LL. HH. PP. les Etats de Hollande et de Westfrise en France, pendant vingt-cinq ans gouverneur de Bréda, † le 26 juin 1631, à l'âge de 72 ans et Anne de Mérode, née baronne de Mérode, son épouse, † le 8 octobre 1634, à l'âge de 71 ans. (Texte hollandais). — Blason parti aux armes de ces époux ; quartiers :

Mérode, Hornes, Bréderode, Borssele;
Pallant, Culenburg, Lalain, Luxsenburg.

La copie de Le Fort intervertit par erreur les quartiers Lalaing et Bréderode. Nous les plaçons ici comme ils doivent l'être.

MAESTRICHT.

Saint-Martin-de-Wick.

2253. Lie[bert] van Hulsberch dit de Scholuin (Schaloen), seigneur de Herten et de Meldert, † le ... octobre ... et Mechtilt van Ansteraiden (Huyn d'Amstenraedt),

(1) Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.

[sa compagne], † le 25 ... 1556. — Armoiries de ces époux ; quatre quartiers :

[Hulsberg dit Schaloen, Bottar de Russon, Edelbampt, Goreta].

2254. Maria Ingenulant, veuve de Robert de Lynden, chevalier, vicomte de Dormael, seigneur de Froidecourt et Stoumont, gouverneur de Charlemont et du pays de Franchimont, † le 13 mars 1616. — Blason en losange aux armes de ces époux ; quartiers :

Ingenulant, Lynden, Wees, Vees.

SAINT-PIERRE (LEZ-MAESTRICHT).

Chapelle de Saint-Lambert.

2255. Frédérick d'Eynatten, baron de Nieuwstadt, seigneur de Gerdingen, † le 1er octobre 1640 et Béatrix, baronne de Mérode, sa femme, † le 1er janvier 1647. (Texte flamand). — Quartiers :

Eynatten, Honsbrouck, Lychtenborch, Busen.

A propos de ces quartiers, voyez ce que nous avons dit ci-dessus, au n° 2041, touchant ceux de Josine d'Eynatten, sœur germaine du baron de Nieuwstadt.

RYSWYCK (HOLLANDE).

2256. Vitrail portant les effigies de [Pierre Suys, chevalier, seigneur de Grysnoort, etc., et de Jeanne van der Burcht, sa femme], et les huit quartiers de ces époux :

[Suys, Vermeeren, Steenhuyzen, N... ;
van der Burcht, Struchvelt, Montfort, N...].

THORN.

Abbaye noble.

2257*. Jeanne de Rennenbergh, pendant cinquante-sept ans chanoinesse, et quarante et un ans doyenne de ce noble chapitre, † le 28 mars 1574. (Texte allemand). — Quartiers :

Rennenbergh, Sleiden, Erpach, Rickenbach ;
Culenborch, Buren, la Roche, la Vieuvyle.

PIÈCES DONT LA PROVENANCE N'EST PAS INDIQUÉE.

2258. Monument, peut-être vitrail, portant les armes des familles de Horion (d'argent à la fasce de gueules accompagnée de deux roses du même, une en chef et une en pointe; cimier une rose de l'écu tigée de sinople), Bodechon et de Lierneux, (le premier et le troisième de ces blasons sont timbrés) et ces quartiers:

Bodechon, la Tour de Holgnoul,
Montjoye (Menjoie), Moulin.

(Voyez cette pièce, t. III, fol. 170).

Ces quartiers sont ceux de N. Bodechon, veuve en premières noces de N. Fabri dit de Horion, et en secondes noces, d'Arnold de Lierneux, officier au service de S. M. I. La tombe des parents de cette dame a été analysée au n° 1137.

2259. Verrière donnée par Jeanne de Berchem, épouse de Jean de Romerée, seigneur de Fraipont et Mazée. — Quartiers:

Berchem, Schoonhove, van de Werve, Immerselle;
Bocholtz, Merwick, Mascherelle, Haestrecht.

(Voyez t. III, fol. 86bis).

2260. Arnt Houft, † le jour de la fête de saint Jean, 1431,

et Dirick Houft (son fils), † le 4 mars 1472. — Armoiries ; quatre quartiers.

(Voyez cette pièce, au t. VI, fol. 304 v°).

Arnold Hoeufft, échevin de la justice de Ruremonde et bourgmestre de cette ville, et Thierry, son fils, aussi échevin de la justice de Ruremonde, dont nous venons d'analyser l'épitaphe, reçurent la sépulture dans l'église des Chartreux à Ruremonde.

Voyez *Annuaire généalogique des Pays-Bas*, année 1875, p. 47.

2261. Louis Dyve, seigneur de Reneschure et du Wal, gouverneur de la ville et du château d'Aire, capitaine de trente hommes d'armes des ordonnances de l'Empereur, † le 24 mars 1548 à Marienbourg, dont il était gouverneur ; époux de Margueritte Hallwuin, dame héritière de Souverain-Molin, Wimille, Hesdigneul et Robecq.

(Voyez cette épitaphe, t. VII, fol. 236).

2262*. Charles-Fortuné vander Straten, chevalier d'ancienne noblesse, seigneur de Fresnoy, Breux, lieutenant-colonel et commandant de Saint-Ghislain, fils de Charles, chevalier, seigneur de Corbeek, Comptich, et de Jeanne de Couwenhove de Winxel, et Marie de Crissegnée de Lizen, sa compagne...

L'inscription constate encore la fondation de messes dans cette chapelle pour le repos des âmes d'Oger-Jean vander Straten, chevalier, seigneur de Fresnoy, de Marguerite de Marchin, sa femme, de Charles Fortunat Henri vander Straten, chevalier, seigneur du Fresnoy et de Marie-Josèphe de Brialmont d'Eneilles, son épouse.

(Voyez cette épitaphe, t. XXXIII, fol. 3bis).

M. Piot, dans sa *Généalogie de la maison de Straeten*, p. 216, dit que Charles Fortuné, † le 4 juillet 1695, et sa femme, † le 17 mars 1709, furent enterrés dans la chapelle de Waillet. Il donne en regard (planche XIV) la reproduction de leur monument funéraire. On y voit les armes de Straeten et de Crisnée et les trente-deux quartiers de ces époux. L'épitaphe ne parle pas des fondations dont mention est faite ci-dessus. Il est donc évident que le monument actuel a remplacé naguère la pierre que copia Le Fort et qui, elle, ne portait pas de quartiers.

2263. Jehan Royer, seigneur de Neuville (La Neuville sous Huy), † en 15... et Marie de Crisnée, son épouse, † en 15... — Armoiries de ces époux ; quatre quartiers :

[Royer, Anthisnes, Crisnée, Lardennois].

(Voyez cette épitaphe, t. XX, fol. 148).

LAVAUX-SAINTE-ANNE (?).

2264. Jacque Renard, baron de Rouveroit, seigneur de Lavaux, général de l'artillerie de S. M. catholique, † le 26 février 1656 et Maria-de-Valeria de Locquenghien de Pamele, son épouse, † le 1er juillet 1680. — Quartiers :

Rouveroit, Xénemont, Dans, Boulant;
Locquenghien, Nieuwenhoven, vander Gracht, Joingny.
Locquenghien, vander Gracht, Cotereau, Brandenbourg;
Tenremonde, Hannette dit Bercus, Gruitere, Heurne.

(Voyez cette épitaphe, t. XX, fol. 145 quater).

LIÉGE (?).

2265. Anne-Marie Doyembruge, des comtes de Duras,

baronne de Fontoy, dame foncière de la cour de Mérode à Pucet, douairière de Gilles-Ferdinand, baron de Rahier, seigneur d'Izier, etc., laquelle a de son vivant choisi cette sépulture, † le ...
(Voyez cette épitaphe, t. XVII, fol. 199).

APPENDICE

MAESTRICHT.

Commanderie teutonique des Nouveaux Joncs.

2266. hyr ligt begraven her dierich van
betgenhvsen lant comendvvr der
ballyen van den biessen: dvtsgen
ordens. comendvr ..... sterf
int jā M. CCCC. XL. XVIII jvly

Blason de ... au chef d'hermine.

2267*. hic jacet dn̄s arnol. de passart
ordīs teutōīcorū q̄
obyt a° xve VII° XXV die
mes̄s augusti.

La pierre en forme de losange, porte au centre quatre écussons placés en croix, savoir : en haut et en bas, l'écu aux armes de l'ordre teutonique ; aux côtés, ceux de Blitterswyck dit Passart, et de N. (de ... à trois cygnes de ...).

2268. hier ligt begraven her
librecht hoen vā Cartyls comendver tot berniszhem dvytz
ordens der sterf ano xve en'
XXXVIII den XIII daech janvary bidt got voer di ze.

van der Aa et de Duras d'Ordange, il faudrait faire remonter sa généalogie d'un degré, ce qui lui donnerait comme quartiers :

Mérode, van der Aa, Bau, Harduémont ;
Berlo, Duras d'Ordange, Cortenbach, Schoofs.

2273. hier. ligt. begraven. der. eerwer.
H. arnoldt. van. berchem. d. o. ritter.
vnd. compthvir. zu. beckevoert.
die. starf. den. 21. febrvary.
1617.

Cette pierre tombale se trouvait en la chapelle de Saint-Georges, dans l'église de la commanderie, et portait au-dessus de l'inscription les armoiries du défunt posées sur la croix teutonique et timbrées d'un casque tourné à gauche surmonté d'un cimier ; aux angles, quatre quartiers :

[Berchem, van de Werve, Bocholtz, Maschereel].

OVERREPEN.

2274. hier. ligt. begraven. den. edel. ende. welgheboren. joncker.] joncker. aert. van. Mosmael. heer. tot. riddersherck die. stervf. int. jaer. ons. heren. dusent. v^c ende XXIX. den XXVI. dag.] van. september. ende. syn. wettighe. huysfrouw. jouffrou] we. jen. dochter. joncker. dierick. baro. van. brandenbourch. heer. tot. chataitiri. op. die. mase die. stervf. int. jaer.....]

Pierre tombale en style de la Renaissance, portant « un homme armé de toutes pièces, la tête posée sur » un coussin, son casque posé à ses pieds, à droite, » et une dame également les mains jointes, la tête » sur un coussin ». Entre ces personnages, un mé-

daillon orné d'un buste d'homme; au-dessus d'eux, les armoiries de la famille de Corswarem (la fasce du chef brisée d'une coquille), sommées d'un heaume tourné à droite, avec cimier, et supportées par deux syrènes; aux angles supérieurs de la dalle, deux écus en losange, parti de Corswarem et de Brandenbourg.

BOLLINES.

Harlue.

L'épitaphe mentionnée au n° 2182, étant fournie par une pièce dont il était nécessaire de contrôler l'exactitude et pour ne pas allonger outre mesure l'analyse des textes de Le Fort, il nous a paru utile de donner en appendice une description complète, faite d'après l'original, de la tombe de Herman-Frédéric de Gulpen et d'Anne de Heyenhoven son épouse. Le monument en est digne tant par son importance en lui-même qu'au point de vue héraldique, eu égard à l'intérêt qui s'attache aux nombreux blasons dont il est orné.

Le mausolée du seigneur et de la dame de Harlue placé au milieu du chœur de l'église de ce village, consiste en un immense cénotaphe de forme rectangulaire, formé par plusieurs blocs de marbre noir de Namur, supportant une large table sur laquelle se trouvent les statues couchées des défunts, de grandeur naturelle, les têtes reposant sur deux riches coussins brodés et ornés de houppes; le tout également en marbre noir.

Herman-Frédéric, armé de toutes pièces, les mains jointes, les pieds posés sur un lion, porte la perruque longue, la moustache relevée et la royale à la mode du temps; son casque à visière levée, repose à sa gauche, ses gantelets

sont posés en croix à sa droite. Anne, à la gauche de son mari, représentée en grand costume de l'époque Louis XIII, les mains jointes, dans l'attitude de la prière, repose les pieds sur une levrette.

Des quatre faces du cénotaphe, celle qui se trouve derrière les têtes des gisants et regarde la nef de l'église, porte les armes de Gulpen et de Heyenhoven réunies par un lac d'amour et sommées d'une couronne à douze perles. Aux côtés, sont sculptés huit écussons placés en deux rangées superposées. Les faces latérales portent chacune vingt-huit blasons placés aussi en deux rangs; la quatrième enfin, aux pieds des défunts et regardant l'autel majeur de l'église, porte encore huit écus armoriés disposés de la même manière et laissant entre eux place à l'épitaphe suivante :

D. O. M.

2275. Icy gist tres noble et tres
Illustre Seignevr Herman
Fredericq de Gvlpen seing[r]
de Stockhem leqvel trepasa
le 16 de janvier 1654 et
Dame Anne de Henhoven sa
compaigne Dame Hereditair[e]
de Redv et Harlv laeqvelle
trepasa le 19 d'avril 1641
prie Diev povr levrs ames.

Les soixante-quatre blasons de la tombe, accompagnés des noms des familles dont ils représentent les armes, semblant être placés en dépit de tout ordre, nous les donnerons tels qu'ils s'y trouvent, en commençant par la gauche de l'inscription funéraire :

1° Rangée supérieure :

Heynhove, Sverstheyede, Bremt, Evraed;
Warisovls, Hollogne-a-Pierre, Crehen, Svrlet.
Gvlpen, Alsteren, Bevsdael, Corselaer;
Gvlpen, Aldenbrovck, Walhove, Holchet.

2° Rangée inférieure :

Horion, Schonvorit, Dvras, Gotthem;
Spontin, Gavre, Namvr, Savoye.
Goor, Gronsfelt, Witthem, Pallant;
Schonvorit, Gavre, Brock, Cortenback.

A droite de l'épitaphe :

1° Rangée supérieure :

Krikenbeck, Fallois, Nvnen, Wavrin;
Alsteren, Isenbourg, Witthem, Dvras.
Eynaten, Van der Massen, Gvlpen, Berlo;
Gvlpen, Nevchasteav, Smitsem, Nevchasteav.

2° Rangée inférieure :

Roubays, Croy, Bronchorit, Monfort;
Gvlpen, Smitsem, Alsteren, Witthem.
Belderbusche, Oosthorne, Brock, Bomgarde;
Bevsdael, Hoof, Corselaer, Holthem.

L'ordre d'après lequel sont disposés ces écussons, et la généalogie donnée par ces quartiers, si quartiers il y a, sont choses restées pour nous complètement inexpliquées. Pour un peu même, on pourrait être tenté de croire que c'est sous l'empire de la seule fantaisie que le tout a été exécuté jadis. S'il s'agissait effectivement de quartiers, pourtant, bon nombre des blasons énumérés ci-dessus n'auraient absolument aucune raison d'être sur la tombe; on y chercherait en vain, par contre, une égale quantité d'autres

quartiers dont la présence serait absolument requise. Après maintes recherches et après avoir demandé maint avis, nous en sommes réduit à constater une énigme dont le mot, pour nous, est resté un secret.

Nos longues investigations toutefois ont eu pour résultat de nous faire connaître la généalogie jusqu'aux soixante-quatre quartiers de Herman-Frédéric de Gulpen et d'Anne de Heyenhoven ; nous la transcrirons en prenant soin de mettre en caractères italiques ceux d'entre ces quartiers dont nous ne sommes pas absolument certain :

Gulpen, del Smet alias Smitsen, Neufchâteau, Xhénemont;
Alsteren, Hamal, Hamal de Soy, Seraing.

Frambach de Gulpen, seigneur de Neufchâteau,
et Pentecôte d'Alsteren, son épouse.

van der Heyden dit Belderbusch, Eickhern, Broeck, Bongart;
Cortenbach, Broeck, *Gavre* (?), *Schoonvorst* (?).

Théodore van der Heyden dit Belderbusch
et Anne de Cortenbach, son épouse.

Eynatten, van der Maesen, Gulpen, Berlo;
Holzit dit Oest, Gronsfelt, Aldenbroeck, Waelhoven.

Jean d'Eynatten, seigneur d'Obsinnich,
et Jeanne de Holzit dite Oest, son épouse.

Eyss de Beusdael, Broeck, Corselaer, Ophem;
Gulpen, Neufchâteau, Alsteren, Hamal.

N. Eyss de Beusdael
et Catherine de Gulpen, son épouse.

Heyenhoven, Swerstheyden, Brempt, Evraedt;
Warisoul, Hollogne-Luxembourg, Crehen, Surlet.

Jean de Heyenhoven, capitaine de Mirwart et grand bailli du comté de Namur, et Anne de Warisoul, son épouse. (Ces conjoints gisent dans l'église de Harlue et leur tombe porte les huit quartiers ci-dessus).

Horion, Spontin, Ghoer, Montfort (1);
Huyn d'Amstenraet, Holtmeulen, Cortenbach, Horion.

Guillaume de Horion, seigneur de Heel, Oleye et Grand'Axhe, voué de Horion,
et Marie-Anne de Huyn d'Amstenraedt, son épouse.

Gulpen, Neufchâteau, Alsteren, Hamal;
Eyss de Beusdael, Broeck, Corselaer, Ophem.

Frambach de Gulpen, seigneur de Neufchâteau, Assche et Rosmeel, et Marie Eyss de Beusdael, sa conjointe.

Waes, Buyllemont, Kessenich, Wifflet;
Falloise, Creeft, Krickenbeck, Ryckel.

Arnold de Waes
et Marie Fallois, son épouse.

Gulpen, Alsteren, Belderbusch, Cortenbach.

Guillaume de Gulpen, seigneur de Wodémont,
et Anne van der Heyden dite Belderbusch, son épouse.

(1) Chose curieuse, les quartiers de Guillaume de Horion figurent sur la tombe de Harlue, au nombre de huit (Voy. les nos 429, 862 et 882) et ceux d'Arnold de Waes n'y sont pas mentionnés.

Eynatten, Holzit dit Oest, Eyss de Beusdael, Gulpen.

Jean d'Eynatten, seigneur d'Obsinnich,
et Barbe Eyss de Beusdael, son épouse.

Heyenhoven, Warisoul, Horion, Huyn.

Jean de Heyenhoven
et Mechtilde de Horion, dame d'Oleye et de Grand'Axhe.

Gulpen, Eyss, Waes, Fallois.

Frambach de Gulpen, seigneur de Neufchâteau, Assche
et Rosmeel, et Anne-Marie de Waes de Kessenich.

Gulpen, Belderbusch, Eynatten, Beusdael.

Frambach de Gulpen, seigneur de Wodémont, stathalter
du duché de Limbourg, et Barbe d'Eynatten,
dame de Brockem, dont est issu Herman-Frédéric de Gulpen.

Heyenhoven, Horion, Gulpen, Waes.

Warnier de Heyenhoven, seigneur de Harlue et Redu,
et Anne de Gulpen, dont est issue Anne de Heyenhoven,
femme de Herman-Frédéric de Gulpen.

ADDITIONS & CORRECTIONS

59. ligne 3. Au lieu de *chanoine*, lisez *prévôt de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle.*
68. ligne 1. Lisez *trèfoncier et vice-doyen de Liége.*
72. aux quartiers. Au lieu de *Weyn*, lisez *Weym.*
81. Lisez *le cœur et les entrailles d'Arnoul, etc.*
95. ligne 2. Au lieu de *15...*, lisez *153...*
97. ligne 1. Au lieu de *Cheval*, lisez de *Cherat.*
100. ligne 4. Lisez *Helkenne van den Roye sa seconde femme.*
112. Après *Henry de Berlo*, ajoutez *tué à la guerre.*
122. ligne 3. Lisez *voué de Hesbaye, de Saint-Hubert et de la cité de Liége.*
135. Au lieu de *Loer*, lisez *Loen (Looz).*
178. ligne 2. Au lieu de *1386*, lisez *1396.*
188. ligne 3. Au lieu de *mai*, lisez *mars.*
202. Lisez *le 23 janvier 1464.*
222. aux quartiers paternels. Au lieu de *de Villers, d'Orjo*, lisez *de Viller, Dorgo.*
242. Les huit quartiers du prévôt Conrard de Gavre étaient:
Gavre, Schoonvorst, Vuls, N...;
Rechterghem, Wolff, Kelmeis, Nicolay.
262. ligne 1. Lisez *Joes de Rosu, chevalier*, et ligne 3, au lieu de *1260*, lisez *1263.*
264. Au lieu de *Galniel*, lisez *Gabriel.*
343. Au lieu de *Jean Hannes*, lisez *Jean.*
349. ligne 2. Lisez *et ..... de Jean de Lardier.*
351. Au lieu de *le IV*, lisez *le III des ides.*
381. Au lieu de *1260*, lisez *1261.*
402. Au lieu de *41 ans*, lisez *51 ans.*

405. ligne 2. Au lieu de *le 29 décembre*, lisez *le 24 décembre*.
413. Au lieu de *Saint-Benoît*, lisez *Saint-Denis*.
421. Après *Louis le Kockin*, ajoutez † *le 6 octobre*.
433. Au lieu de *des Vieux-Joncs*, lisez *de Bilsen*.
437. Ajoutez *le jour de l'exaltation de la Sainte Croix en septembre. — Effigie de l'abbesse.*
438. Au lieu de † *le cinquième jour*, lisez † *le ..... jour*.
473. Au lieu de *le X*, lisez *le XVII*.
487. ligne 2. Au lieu de *Berthe*, lisez *Bertheline*.
521. ligne 1. Au lieu de *Waves*, lisez *Warve*, et ligne 2, au lieu de *le XII*, lisez *le VII des kalendes*.
542. Lisez *Jean, fils de Lambuche Gaillardt*.
556. Au lieu de *1275, 5 de fénal*, lisez *1269, 7 avril*.
563. Au lieu de *Hubert*, lisez *Herbert*.
575. Au lieu de *âgé de 60 ans*, † *en 1202 (?)*, lisez † *aux ides de mars, 1262*.
581. *in fine*. Au lieu de *1477*, lisez *1447*.
626. Au lieu de *Mathée*, lisez *Mathei*.
670. Au lieu de *Théobard*, lisez *Théobald*.
715. ligne 3. Une copie plus ancienne complète cette date comme suit : *le 11 de résail, 1402*.
719. ligne 2. Au lieu de *1263*, lisez *1264*.
754. *Le deuxième et le troisième quartier de chaque ligne sont intervertis.*
765. ligne 2. Au lieu de *156...*, lisez *1560*.
773. Au lieu de *août*, lisez *avril*.
784. ligne 1. Au lieu de *VII*, lisez *XVII*.
809. Supprimez *le renvoi* (1).
810. après les quartiers. Au lieu de *(2)*, lisez *(1)*, et à la ligne 2 des notes, du bas de la page, supprimez *(2)*.
816. ligne 3. Au lieu de *1553*, lisez *1534*.
829. Après le *Vil[lain]*, ajoutez *chevalier*.
859. ligne 5. Une copie plus ancienne porte : *et A[gnès d'Awans], seconde femme de Jean dit le Polen de Waroux.*
892. ligne 6. Au lieu de *Pols*, lisez *Pots*.
906. ligne 2. Au lieu de *1613*, lisez *1617*.
949. ligne 3. Une copie plus exacte, *au lieu de 1513*, porte *XVe... XIII*. (Lambert de Lamalle était encore en vie, le 9 novembre 1551).

950. ligne 1. Au lieu de *1413*, lisez *1414*.

973. Ces quartiers doivent être lus dans l'ordre suivant :

Viron, Verlaine, Blehen, Oultremont.

Voyez à ce sujet, le n° *999*.

1040. ligne 4. Au lieu de *Streel*, lisez *Strailes*.

1042. Les quartiers véritables de Jean de Huyet, seigneur de Tavier sont les suivants :

Huyet, Fraige, Carpentier, Montjoie,
Guygoven, Seraing, Lynden, Polain.

Voyez le n° *1644*.

1047. ligne 3. Au lieu de *Anne de Monroyal*, lisez *Clamence leur fille*.

1143. En tête de ce paragraphe, il faut lire *Clermont-lez-Nandrin, Chapelle de Parfondry*.

1178. ligne 2. Au lieu de *1717*, lisez *1713*.

1216. Au lieu de *Hulckenberg*, lisez *Huldenberg*.

1244. ligne 2. Au lieu de *1371*, lisez *1361*.

1252. ligne 3. Au lieu de *le 13 mars*, lisez *le 3 mars*.

1302. Voyez *un fragment généalogique de cette famille dans le Théâtre de la noblesse du Brabant, astérisque 14, d'un exemplaire non expurgé par la censure*.

1341. ligne 3. Au lieu de *le 13 mars*, lisez *le 15 mars*.

1476. Les quartiers véritables d'Anne de Mombeek sont :

Scholteten dit Mombeek, Reys, Garits, Swalghen.

Voyez le n° *2122*.

1481. Les quartiers de cette abbesse sont les suivants :

Scholteten dit Repen, Bosch, Reys, Gelinden.

Il faut donc remplacer par ceux-ci, ceux qui sont mentionnés au bas de l'analyse de son épitaphe.

Voyez le n° *2122*.

1484. Aux quartiers paternels de cette abbesse, remplacez *(Van den Bosch)*, par *(Scholteten dit Mombeek)*; de plus, *Zamonts* doit être remplacé par *Swalghen*. Voyez le n° *2122*.

1493. ligne 4. Les quartiers de Catherine de Mombeek, pour être exacts, doivent être placés dans l'ordre suivant :

Mombeek (Scholteten), Garitz, Corswarem,
Moppertingen (van den Bosch).

1519. ligne 1. Au lieu de *le VI des kalendes*, lisez *le VII des kalendes*.

1531. Au lieu de *MCC...I*, lisez *MCCC...I.*

1534. lignes 3 et 4. Au lieu de *et des bannières (de marbre blanc)*, lisez *et des ailettes.*

1687. ligne 3. Remplacez † par *fait.*

1694. Au lieu de *d'Arche, de Rendarche*, lisez *d'Arche-en-Rendarche.*

1815. Ce monument existe encore dans la Cathédrale de Ruremonde. L'inscription qu'il porte donne comme date du décès d'Emérence de Velpen, le 26 février 1648.

1864. lignes 1 et 2. Remplacez *1602* par *1622.*

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES (1)

A

Aa (de Randenraedt dit van der), 252, 734, 1002, 1328, 1343, 1344, 1347, 1349, 1354, 1444, 1445, 1446, 1447, 1450, 1735, 1791, 1927, 2113, 2272.
Abbeville (d'), 2013.
Abée (d'), 720, 1988, 2202.
Abespine (delle) (Aubépine), 1078.
Abold, 1011.
Abrego, 1337.
Absolons, 1502, 1530, 1620.
Accar, 1728.
Ackere (van den), 2100.
Acosse (d'), 259, 798, 878, 921, 955, 1235, 1962.
Acuna (de), 743.
Adelessen (von), 1512.
Adornes, 1427.
Aelst (van), 1814.
Aer (van), 334.
Aertzen, 234.
Affaytady (d'), 384, 579.
Ahr (von), 1894.
Aich, 1804.
Ailly (d'), 1412, 1599, 1937.
Aimaras, 1337.
Aineffe (d'), 1295.
Aivelles (des), 2163, 2207, 2228.
Aix (d'), 445, 939, 940, 1638, 1653, 2065.
Alagon (d'), 1296.
Albe (d'), 1784.
Aldenbroeck (d'), 1759, 1810, 2275.
Alesnes (d'), 1599.
Alfer (d'), 1995.
Alkmaede (d'), 1530.
Allaert, 1312, 1361.
Allamont (d'), 1738, 1890, 2217.
Aller (von), 1894.
Alleur (d'), 452, 455, 478, 498, 728, 773bis.
Almailhe, 2032.
Almonde, 1332.
Alpen (d'), 1810.
Alsteren dit de Hamal (d'), 6, 707, 1172, 1185, 1264, 1397, 1449, 1559, 1800, 1995, 2012, 2040, 2127, 2150, 2211, 2275.
Ama (d'), 928, 1151.
Ambresin (d'), 1609.
Amelronge, 1310.
Amerangen, 1748.
Ametsaga, 1745.
Ameyden (d'), 2131.

(1) Les numéros suivis du mot *bis*, sont ceux dont mention est faite au chapitre « Additions et Corrections. »

Amiens (d'), 1415.
Amours (d'), 616, 1457, 2141.
Amstel (van), 171, 1093, 1977.
Andenne (d'), 1731.
André, 316, 359.
Andrier, 1079.
Angelo (de), 393.
Angleterre (d'), 1759.
Anglure (d'), 1765, 1768, 1769, 1770, 1771, 1775, 1783.
Anixhe dit Thoreels (d'), 1111, 1115, 1242, 1253, 1801, 1897.
Anjou (d'), 1338.
Anloy (d'), 1570.
Anneux, 2239.
Ans (d'), 9, 865, 895, 1239, 1255, 1794, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1984, 1985, 1986, 2053, 2264.
Anstel (d'), 2269.
Anthisnes (d'), 988, 1145, 1146, 1275, 1547, 1636, 1640, 1673, 2021, 2052, 2161, 2225, 2226, 2227, 2263.
Anthoing (d'), 1382, 2247.
Anthonette, 1217.
Appelter, 1834.
Aquinaga (de), 166, 201.
Arbalestrier, 2019.
Arberg, 3.
Arbieto, 166, 201.
Arckel (d'), 3, 1759, 1887, 2100, 2115.
Arduennas, 607.
Arenberg (d'), 188.
Arendael (d'), 2251.
Argenteau (d'), 51, 58, 231, 280, 836, 934, 1252bis, 1377, 1402, 1405, 1407, 1412, 1449, 1545, 1546, 1593, 1613, 1622, 1698, 1700, 1702, 1715, 1742, 1744, 1777, 1785, 1873, 1874, 1875, 1932, 1995, 2013, 2016, 2054, 2170, 2204, 2205, 2206.
Armoises (des), 1776, 1783, 1904, 2167.
Arnemuyden (van), 2013.
Arras (d'), 583, 2247.
Arschot (d'), voy. Schoonhoven.
Asche (d'), 207, 1335.
Aspremont (d'), 1770, 2104, et voy. Lynden.
Assendelfs (van), 1427.
Asset (d'), 1412.
Assonville (d'), 1314.
Athin (d'), 98, 1256.
Aubermont (d'), 2105.
Audefroy (d'), 2238.
Audenarde (d'), 737.
Autel (d'), 1449, 1904, 1925, 2164.
Auterive (d'), 935, 2211, 2219.
Auvilliers (d') (?), 1772, 1773.
Auvin (d'), 1092, 1285, 1720, 1871, 1982.
Auxbrebis (d'), 180, 1625, 1634, 1643, 1645, 1647.
Aveluz, 73.
Averdis (d'), 1632.
Awans (d'), 46, 84, 155, 156, 207, 333, 499, 783, 859bis, 1546, 1576, 1921.
Awans dit de Lonchin (d'), 168, 766, 807, 808, 809bis, 810bis, 811, 1040bis, 1217, 1412, 1507, 1715, 1889, 1950, 1991, 2190, 2242.
Awenne (d'), 212.
Aymonet (d'), 1632.

B

Back (de), 1002, 1657, 1735, 1791, 1834.
Baduel, 1056, 1731, 1741.
Baenst, 1937.
Baert, 1390.
Baexen (de), 1467, 1757, 1795, 1840.
Baier (de), 1764.
Bailge, 195, 196, 460, 716, 756, 1522.
Baillencourt (de), 1727, 1728.

Baillet (de), 807, 809bis, 810, 894, 1344, 2242.
Bailleux (de), 1936.
Baine (de la), 1332.
Balaison (de), 1783.
Balderick (von), 1834.
Ballances (de), 341.
Balveren (van), 1824.
Bar (de), 1338.
Barbançon (de), 1377, 1379, 1385, 1413, 1599, 1770, 1775, 1818, 1904, 1936, 1964.
Barbe d'or (delle), 327.
Barbiano de Belgiojoso (de), 630, 646.
Barby (de), 1832.
Barde (delle), 123.
Baré, 1954.
Baré de Surlet, dit de Ciplet, 247, 750, 923, 1068, 1092, 1106, 1159, 1285, 1527, 1869, 1870, 1871, 1976.
Bares (de), 1328.
Baronaige (de), 1589.
Barre (de), 1495, 1632.
Barre (de la), 1415.
Barron (de), 166, 201.
Barroy, 1777, 1785.
Bassompierre (de), 938, 1769.
Bastogne (de), 942, 1005, 1544.
Battenbourg (de), voy. Bronckhorst.
Batteur (le), 1303.
Bau (de), 230, 1346, 1444, 1447, 1449, 1638, 1657, 2154, 2272.
Baudoche, 938.
Baugnée (de), 708, 709, 870, 1128, 1156, 1687bis, 2066.
Baume de Montrevel (de la), 1770.
Bausele (de), 5, 1345.
Bautershem (de), 1215, 1450, 1451, 1895.
Bavière (de), 661, 1338, 1760, 1851, 1852, 1853.
Bawette (de la), 86, 87, 88, 902, 2019.
Beauffort (de), 1377, 1412.
Beaufort (de), 1591, 1606, et voy. Celles et Spontin.
Beaumont (de), 1339, 1783.
Beaurieux (de), 315, 1949, 2028.
Beausart (de), 955.
Beauvau (de), 1065, 1768.
Beauvois (de), 2189.
Bêche, 589.
Becheron, 340.
Bechet, 1541, 1625.
Beck (de), 1993.
Beckers (de), 225.
Beeckman (de), 191, 230, 1191, 1192.
Beibey, 608.
Beirenout, 166, 201.
Beissel von Gymnich, 1468, 1894.
Bekanus, 127.
Belène (de), 1983, 2028.
Belle, 2101.
Bellefroid (de), 1230.
Bellichaven (von), 1834.
Bellinghausen (von), 1473.
Belrevar (de), 719.
Belvaux (de), 1260.
Belven (de), 1417.
Bemmel (van), 8, 1828.
Benninck (de), 1845.
Benselin, 854.
Bensenraedt (de), 220, 1900.
Bentheim (von), 1831.
Bentinck (de), 1115, 1619.
Bérart, 959.
Berch (van den), 312, 466, 764, 1420.
Berchem (de), 427, 1093, 1589, 1885, 1886, 2089, 2259, 2273.
Berckemans, 1548.
Berg (de), 173, 1835.
Bergh de Trips (de), 220, 1810.
Berghe (van den), 2091.
Berghes (de), 814, 1555, 1590, 1889, 2131.
Berlaer (de), 1345.
Berlaymont (de), 69, 86, 274, 275, 445, 446, 459, 826, 827, 879, 892,

893, 894, 901, 939, 940, 951, 974, 975, 976, 992, 993, 1018, 1035, 1070, 1091, 1199, 1412, 1559, 1560, 1594, 1638, 1877, 1890, 1959, 1969, 2065, 2069, 2219.
Berlier (le), 246, 251, 506, 2074.
Berlo (de), 112bis, 442, 482, 485, 491, 734, 735, 736, 737, 815, 998, 1073, 1115, 1153, 1154, 1155, 1253, 1448, 1449, 1504, 1594, 1595, 1596, 1602, 1613, 1638, 1658, 1682, 1703, 1715, 1725, 1729, 1884, 1890, 1924, 1927, 1932, 1933, 2000, 2059, 2090, 2109, 2178, 2204, 2219, 2272, 2275.
Bernard, 1331, 1410, 1738.
Berne (de), 360.
Bernemicourt (de), 940, 1810, 2104, 2240.
Bernet (de), 842.
Bernetz (de), 1766.
Bernimolin, 335.
Berry (de), 2131.
Berseez (de), 939.
Berses (de), 375.
Berstrate, 298.
Bertholff de Belven, 1796, 1799, 2012.
Bertholts, 1530.
Berthout (de), 734, 1927.
Berties (de), 1368.
Bertrand, 309.
Bertry (de), 1784.
Berwier (le), 91, 118, 130, 140.
Bery (de), 1883.
Bessay (de), 1765, 1775.
Betgenhuisen (van), 2266.
Bette (de), 1310, 1880.
Betue (de) (Bétho), 1525, 1528, 1529.
Beukel (van), 1805.
Beul (van), 1342.
Beusdael (de), 1482.
Bex (de), 837, 1116.
Bher, 1826.
Bibaus (de), 1095.
Bicken, 465.
Bidart (le), 319.
Bierens (de), 1750.
Bierset (de), 118, 746, 747, 781, 843, 870, 1217, 1902, 1904, 1950.
Bierwart (de), 559.
Billehé (de), 1960, 2096.
Binckem (de), 850, 870, 1342, 1377, 1402, 2053, 2054, 2055.
Birghel (de), 1644, 1979.
Biseau (de), 1390.
Bisoy (de), voy. Harchies (de).
Biwes (de), 1375.
Blamont (de), 1778.
Blanckart (de), 1468.
Blasere (de), 2102.
Blavier (le), 353, 440, 441, 442, 443, 602, 895, 1030, 1079, 1195, 1239, 1427, 1578, 1794.
Blayel, 1093.
Bleeswyck (van), 1333.
Blehen (de), 9, 207, 733, 748, 749, 751, 752, 762, 798, 826, 827, 870, 948, 949bis, 957, 973bis, 984, 999, 1020, 1027, 1040, 1111, 1140, 1176, 1188, 1285, 1292, 1342, 1588, 1672, 1884, 1938, 2042, 2202, 2220, 2222.
Blenss (von), 450.
Bleret (de), 13, 2221.
Bleuwart, 1317.
Blitterswyck dit Passart (de), 737, 815, 1594, 1801, 1833, 1884, 2267.
Blocquerye (de), 217, 229, 1521, 2128.
Blocquiel (de), 2240.
Bloemendael (de), 1523.
Blois (de), 1413, 1599, 1707, 1936, 1961.
Blondel, 2243.
Blotacher (de), 239.
Blyer (de), 644.
Bobleies (de), 979.
Bochem (de), 1530.
Bocholtz (de), 3, 70, 71, 72bis, 94, 1115, 1418, 1437, 1935, 2045, 2107, 2115, 2259, 2273.

Bock, 1116.
Bochout (de), 1521.
Bock van Lichtenberg, 243, 1536.
Bodelschwing (von) (Boiswingh), 1929.
Bodson (Bodechon), 405bis, 1072, 1137, 2258.
Boecken, 428.
Boedberg (de), 1487, 1824, 2107, 2115.
Boenen, 657.
Boesman, 267.
Boets, 1115.
Boetzelaer (van), 1512.
Bogaert (van den), 1336.
Bohon, 1625, 1649, 2163, 2169.
Boileau, 91, 300.
Bois (du), 488, 730, 897, 980, 1107, 1127, 1250, 1255, 1294, 1684, 1691, 1985, 1986, 2060, 2061, 2062, 2064.
Bolgrie (de), 1521.
Bolland (de), 1211.
Bolland dit de Pousseur (de), 426, 481, 754bis, 808, 809bis, 810, 894, 981, 1040bis, 1157, 1412, 1413, 1447, 1449, 1614, 1617, 1618, 1638, 1673, 1725, 1794, 1904, 1916, 1986, 2154, 2178, 2183, 2185, 2264.
Bollen, 1454.
Bollenier (de), 1017.
Bolzée (de), 904, 1110, 1111, 1188, 1952, 2018.
Bomal (de), 2104.
Bombaye (de), 49, 428, 495, 708, 812, 923, 991, 1115, 1141, 1253, 1257, 1421, 1713, 1891, 1897, 2014, 2021, 2066.
Bombery (de), 1714.
Bomersomme, 265.
Bonant (de), 304, 1396, 1402, 1403, 1406, 1407, 1802.
Boneffe (de), 1633.
Bongart (de), 1514, 1761, 1795, 1840, 1866, 1934, 2016, 2017, 2275.
Bonlez (de), 1091, 1656, 1703.
Bonnier (de), 1490.
Boot, 1336.
Borchgrave (de), 762, 1058, 1503, 1808.
Borcht (van den), 1865.
Boriois, 964.
Borlé (de), 959.
Borluut, 1937, 2092.
Bormans, 664, 665, 666, 675.
Bormans (de Borman), 681, 1498, 1829, 1926.
Borsele (de), 1214, 1215, 1961, 2131, 2252.
Borsut (de), 129, 226.
Bosch dit du Bois de Mélin (van den), 808, 1113, 1343, 1344, 1347, 1354, 1385, 1459, 1481bis, 1484bis, 1493bis, 1494, 1869, 1872, 1891, 2116, 2122, 2137, 2204, 2268.
Bosch dit Sylvius (van den), 659.
Bosckhuisen (de), 940, 1333.
Boseal de Thiribu, 910, 921, 1069.
Bossimel (de), Voy. Bruelle (de).
Bossoy (de), 2202.
Bossut (de), 947, 1091, 1597, 1656, 1657, 1775, 1961, 1965, 2202.
Bossuyt (de), 1699.
Botlandt (van), 1332, 1333.
Bottard, 1456, 1872, 2253, 2268.
Bottin, 662.
Botton, 29, 974, 998, 1035, 1041, 1052, 1280.
Boubais (de), 220, 1892.
Boubert (de), 1415, 2238.
Bouchout (de), 1385.
Bouckhout (de), 1215.
Bouduwins, 1107.
Bouille (de), 667.
Boulongne (de), 2105, 2240.
Bounam (de), 15.
Bourbon (de), 173, 1338, 2131.
Bourchove (de), 2105.
Bourdouxhe (le Cuvelier dit), 442, 1079, 1794.
Bourgogne (de), 1310, 1311, 2092, 2154, 2155.
Bournoilly (de), 1334.

Bousenton (de), 1344, 2209.
Bousey (de), 1768.
Bousies (de), 1965, 1966, 2154.
Bouthon (de), 759.
Boutri, 1486.
Boux, 1086.
Bouxhon, 703.
Bovenistier (de), 279, 1088, 1293, 1972.
Boverie (de la), 48, 49, 2053.
Bowar de Verlaine (le), 1229.
Boxmeehr (von), 72bis.
Bozeau de Mozet, 488, 955, 1044, 1250, 1602, 1721, 2019, 2210, 2211, 2221.
Braa (de), 37, 622, 837, 1683.
Brabant (de), 81, 92, 117, 120, 189, 192, 385, 387, 434, 720, 771, 821, 868, 870, 873, 878, 919, 921, 1021, 1100, 1101, 1102, 1103, 1137, 1407, 1549, 1759, 2075, 2201.
Bracquemont (de), 1215.
Brahir (le), 363, 373.
Braives (de), 1106.
Brakel (van), 1810.
Branche, 134, 1031, 1586.
Brandenbourg (de), 59, 61, 243, 795, 975, 1187, 1395, 1396, 1402, 1406, 1407, 1475, 1613, 1722, 1743, 1764, 1770, 1777, 1785, 1835, 2112, 2154, 2203, 2204, 2264, 2270, 2274.
Brandscheidt (von), 1783.
Brant dit d'Aysaux, 1090, 1091, 1656, 1657, 1703, 1965.
Braux, 1042, 2020.
Braze, 2075.
Bré (de), 1723, 2050.
Brecht (van), 1502, 1530, 1620, 1748, 1808, 2211.
Brede (von), 71.
Bréderode (de), 1961, 2131, 2252.
Breemsoons dit de Meldert, 2098, 2113, 2114.
Brehain (de), 1603.
Breicheit, 1635.
Brempt (de), 485, 1073, 1115, 1558, 1587, 1595, 1795, 1796, 1797, 1817, 1840, 1940, 2000, 2275.
Brey, 1834.
Breyel, 1302, 1305.
Breyl dit Molenbach (von), 1803, 2269.
Brialmont (de), 426, 802, 894, 975, 976, 988, 1145, 1199, 1593, 1986, 2262.
Briarde (de), 1332, 1333, 1334.
Brienen (de), 1657.
Briesen von Deilwitz, 1491.
Briffoz, 956, 1994.
Brigard, 928.
Brimeu (de), 1328, 2131.
Brion (de), 3, 974, 977, 998, 1035.
Brisboy, 1563.
Broeck (van den), 763, 1376, 1377, 1402, 1404.
Broeck (von), 1758, 2012, 2074, 2275.
Broeckhuisen (de), 1761, 1834, 1905.
Broeckom (de), 1458.
Broel (von), 1516.
Brognar dit Reinarstein, 2235, 2236.
Brognar del Rue, 1673.
Broichaven (van), 1795, 1840.
Broncas (de), 317.
Bronchers, 54.
Bronckhorst (de), 171, 494, 1093, 1311, 1333, 1334, 1698, 1810, 1834, 1916, 2055, 2251, 2275.
Bronsberg (de), 1407.
Brouilly (de), 1415.
Bruelle (de), 1412, 1483, 1597, 1601, 1694, 2202.
Bruges (de), 1491, 1581.
Brugge (van), 716, 1524.
Brughelle (de), 1990.
Bruhese dit de Hornes (de), 1146.
Bruni, 136.
Brunshorn (de), 1161.
Brus (de), 197, 1932.
Bruxelles (de), 1367.

Bruyninex (de), 1522, 1523, 1524.
Bubrie (de), 313.
Buel (van), 268.
Buissy (de), 1412.
Bulach (von), 2204.
Bulstert, 1346.
Burcht (van der), 427, 1093, 2256.
Buren (de), 2257.
Burin (de), 718, 1042, 1129.
Burloz, 911.
Busen (de), 2255.
Busfelt (von), 72bis.
Butbach (de), 115, 1673.
Butoir, 856, 1100.
Buygiers (de), 2180.
Buyllemont (de), 2040, 2275.
Bylant (de), 1511, 1517, 1518, 2038, 2251.

C

Cabiliaus, 5.
Calckene (van), 2100, 2101.
Caldenborn (de), 1802.
Caldenbroeck (de), 1838, 1839.
Calonne (de), 1883, 2091.
Calstern (van), 1657.
Camberlein, 1337.
Camminga, 1337.
Camp, 610.
Campe, 1332.
Campen (van), 429.
Campenne (de), 1540.
Camphuisen (van), 1834.
Campo, 1535.
Camps, 1115.
Cange (de la), 315, 2080.
Capellen (van der), 2115.
Cardaillac (de), 2189.
Carieul (du), 1539.
Carmes (de), 1578.
Carnies (de), 1668.
Carondelet (de), 881, 1619, 1980.
Carpentier (le), 251, 506, 898, 1042, 1139, 1407, 1577, 1640, 1644, 1653, 1654, 1672, 1676, 1682, 1892, 1975, 2020, 2027, 2028, 2168, 2169, 2173, 2174, 2175, 2188, 2189, 2193, 2220, 2224, 2225, 2226, 2227, 2229.
Cars (des), 1787.
Casse (de la), 1693.
Cassée, 1330.
Castre (de), 1338.
Cats, 1115, 1253.
Catz (van Wesele), 1332, 1333.
Cauvel (de), 515.
Caverene, 712.
Cawenberg (van), 2096.
Celles (de), 754bis, 814, 879, 1035, 1038, 1056, 1059, 1145, 1290, 1589, 1590, 1614, 1617, 1618, 1619, 1638, 1640, 1654, 1657, 1703, 1721, 1725, 1878, 1890, 2020, 2043, 2049, 2175, 2183, 2184, 2185, 2194, 2221, 2224, 2229.
Celliers (de), 671.
Cerf (de), 222bis, 957, 1036, 1708, 2030, 2181.
Cervo (de) (du Cerf), 413bis.
Chabot, 255, 297, 356, 373, 1948. Voy. aussi Villers dit Chabot.
Chabot d'Ochain, 53.
Chahany (Chahanay), 1776, 1779.
Chaisne (de), 308, 407, 513, 574.
Chales (de), 1783.
Challe, 890.
Chamblay (de), 1765, 1768, 1775.
Chamissot (de), 2189.
Chamont (de), 235, 848.
Champy (de), 2217.
Change (de), 994, 1004.
Chantemerle (de), 839, 960.
Chantreine (de), 1858, 1933.
Chapeauville, 183.
Chapelle (de la), 1415.
Charles, 264bis, 266, 267, 1193, 1204.

Charlez, 1634, 1720, 2007, 2044 et voy. Stienne.
Charneux (de), 1240.
Charnier (de), 2172.
Chassay (de), 1619.
Chasteleer (du), 446, 939, 940, 1035.
Chastelet (du), 938, 1338.
Château (du), 260.
Château de Fimal (du), 1219.
Château de Slins (du), 2032.
Châteaubriant (de), 1338, 1383, 1768.
Châteauneuf (de), 1703.
Châtelet (du), 1768, 1783, 1787.
Châtillon (de), 1775, 1783.
Chauce, 2196.
Chaucie (delle), 1, 496, 533.
Chaumont (de), 708, 2066.
Chauxhe, 327.
Chêne (du), 516, 638, 726, 1864bis.
Chenée (de) (Chaienés), 545, 1075.
Chéoux (de), 1493, 1494, 1545, 1546, 1547, 1575, 1631, 1633, 2208.
Cheratte (de), 97bis, 113.
Chevailot (de), 1784.
Cheval (de), 174, 318, 412.
Chevalier, 144, 869, 985, 1042, 1089, 1246, 1495, 1577, 2020, 2044, 2168, 2173, 2174.
Chevallet (de) (Chevallat), 1777, 1785.
Cheverson (de) (aliàs Chaverson), 1776, 1777, 1785.
Chevron dit de Vaulx (de), 663.
Chiffort (de), 991.
Chinery (de), 1777, 1785, 2204, 2217.
Chiney (de), 681, 1417, 1524, 1816, 1829, 1926, 2108, 2119.
Chiny (de), 1759.
Chivre (delle), 1075.
Chockier (de), 79, 260, 907, 980.
Choiseul (de), 1890.
Choix, 1490.
Cibecheron (de), 296.
Cimon d'Aguilon, 1337.
Claes, 359.
Claris de Clermont de Laverne (de), 725, 1302bis, 1303, 1304, 1305, 1306, 1307, 1882, 1883.
Clefort, 1063, 1683.
Clemery (de), 1770.
Clercque (le), 2223.
Clercx, 111.
Clermont (de), 324, 1061, 1215.
Clèves (de), 81, 1214, 1252.
Clitte (de la), 1215.
Cloche, 2211.
Clockier (de), 86, 385, 428, 754bis, 765bis, 766, 771, 816bis, 868, 946, 957, 1024, 1040, 1045, 1046, 1188, 1549, 1720, 1889, 1923, 1963, 1971, 2029, 2037, 2069.
Cloedt (de), (Pelden dit), 493, 1916.
Clooster (van), 1514, 1515, 1754.
Closset (de), 38.
Cluedt (von), 1798.
Cobreville (de), 1867.
Cock, 170, 1816.
Cockin de Voordt (le), 113, 421bis, 615, 836, 1457, 2123, 2124, 2125.
Coclet, 711.
Cocq (le), 1330.
Coecke, 1362.
Coelmont, 690.
Coir (de), 1948.
Colchon, 674.
Colebrant, 9.
Colen, 1419.
Colgnée (de), 2196.
Colin, 1329.
Collar, 1849.
Collario (de), 496.
Collart (von), 2271.
Collen, 1107.
Colnet (de), 1386.
Colo de Verlée, 1071.
Coloma, 1401.
Comblain (de), 277.
Comminges (de), 1767, 1790.
Concy (de), 1790.

Conroy (de), 1332, 1333.
Coomans, 2059.
Copin (de), 1274, 1649, 2162, 2167, 2186, 2187, 2188, 2189.
Copis (de). 1419, 1523, 1814, 1815.
Cor (de), 85, 194, 329, 368.
Corbais (de), 1407.
Corbeau, 322, 1978.
Corbeau d'Awans, 780, 782.
Corbehem, 2238.
Corbie (de), 1626.
Corbion (de), 17.
Cordes (de), 2091.
Corenne (de), 1582, 1585.
Corioulle (de), 1602, 1721, 2210.
Cork, 528.
Cornu (de), 138. 281.
Cornuse (de la), 1412.
Cornut (le), 1973.
Corselaer (de), 2012, 2275.
Corswarem (de), 4, 6, 14, 34, 51, 168, 181, 261, 263, 390, 428, 448, 738, 739, 740, 795, 796, 797, 798, 843, 893, 896, 923, 1122, 1139, 1185, 1287, 1377, 1391, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1405, 1406, 1407, 1408, 1412, 1413, 1414, 1438, 1447, 1448, 1449, 1483, 1484bis, 1493bis, 1559, 1624, 1690, 1869, 1877, 1881, 1902, 1903, 1904, 1913, 1932, 1956, 1957, 1958, 1959, 1969, 1979, 2013, 2036, 2041, 2046, 2079, 2154, 2157, 2211, 2274.
Cort (de) (Curtius), 37, 39, 837, 1116.
Cortenbach (de), 70, 433bis, 734, 737, 883, 1172, 1264, 1345, 1448, 1449, 1468, 1505, 1638, 1800, 1803, 1816, 1822, 1927, 1940, 2045, 2107, 2108, 2232, 2233, 2235, 2236, 2272, 2275.
Cortil (de), 826, 2007.
Cotereau (de), 760, 766, 975, 1154, 1449, 1638, 1880, 1889, 1890, 2185, 2264.
Coucy (de), 1599.
Coudenhove (de), 1310, 1311, 1427.
Coudettes, 1332.
Counar, 1009.
Counotte, 107, 108, 110, 288, 374, 428, 695, 701, 702, 1189.
Courtejoye (de), 428, 495, 716, 718, 719bis, 1042, 1129, 1577, 1970, 2020, 2055, 2173, 2174.
Courteville (de), 815, 1137, 1381.
Courtil (du), 2030.
Courtis (de) (Cartils?), 1488.
Couthuin (de), 2004.
Couven (de), 1042, 1095, 1505, 1506, 1507, 2020, 2230, 2232.
Couweerden (von), 1834.
Couwenbergh (van), 73.
Couwenhove (van), 1443, 2262.
Cox, 238, 429, 1814, 1815, 2108.
Craincourt (de), 1775.
Cranevelt, 5.
Crassier (de), 104, 1496.
Creeft (de), 491, 1522, 2275.
Crehen (de), 490, 491, 1159, 1177, 1402, 1407, 1484, 1587, 1588, 1658, 1675, 1676, 1694bis, 1695, 1698, 1732, 1733, 1869, 1871, 1940, 2047, 2049, 2162, 2167, 2187, 2188, 2189, 2275.
Créquy (de), 1766, 2131.
Creyen, 1846.
Creyr (del), 930.
Crisgnée (de), 16, 487, 488, 535, 555, 597, 869, 870, 904, 985, 1030, 1089, 1110, 1111, 1115, 1121, 1142, 1145, 1146, 1188, 1249, 1250, 1253, 1491, 1495, 1559, 1684, 1692, 1897, 1923, 1992, 2006, 2018, 2052, 2060, 2211, 2219, 2262, 2263.
Croeser (de), 1335, 1457, 2059.
Croesinck, 1938.
Crohin (de), 1627.
Croisant, 237.
Croix (de la), 1217, 1417, 1486.
Crousine, 1728.
Crouweis (de), 1209.
Croy (de), 429, 862, 882, 1338, 1346, 1401, 1436, 1714, 2275.
Crummel, 1116, 2012.

Crupet (de), 1407, 1615, 1668, 1672, 1722, 2172, 2220.
Cuect, 734.
Cugnon (de), 2167.
Culenbourg (de), 632, 1657, 1658, 1981, 2252, 2257.
Curtius (de), voy. Cort (de).
Custinne (de), 1640, 1642, 1654, 1738, 1780, 1890, 2175, 2188, 2189, 2225, 2226, 2227, 2229.
Cuttecoven (de), 1442, 1958.
Cuvelier, 1326.
Cuyct, 64.
Cuynghem (de), 1252.
Cygne (le), 1721.

D

Dabra, 991, 1063.
Dael (van den), 1115, 1253.
Daems, 170, 440, 1427.
Dairion, 1037.
Dalhem (de), 718, 720, 766, 896, 1129, 1139, 1783, 1821, 1889, 2068, 2079.
Damaigne, 1217.
Damman, 1937.
Damseau, 931.
Dannal (de), 961.
Daras, 501.
Dardt (van), 1905.
Darimont (de), 222bis.
Dartay, 831.
Daubry, 870.
Daucel, 1415.
Daussut, 2238.
Dave (de), 429, 448, 810, 1007, 1008, 1010, 1177, 1409, 1625, 1705, 1706, 1710, 1714, 1715, 1810, 1901, 2197, 2198, 2199, 2200.
Davelin, 1312, 1867.
Daverdis (de), 810, 1119, 1120, 1506. 1507, 2168, 2242.
Dawen, 1146, 1640, 2168, 2169.
Deckere (de), 725, 1301, 1336.
Deick, 906, 908, 909.
Dekama, 1337.
Delft (van), 8, 236.
Delloye, voy. Loye (delle).
Deltenre, 1390.
Déminga, 2180.
Denville, 917, 1004.
Deschamps, 589, 1548.
Deully (Dueilly) (de), 1783.
Dicourt (de), 1738.
Didenius, 652, 2031.
Dieghem (de), 1392, 1394, 1407.
Dielbeek (van), 429.
Diepenbroeck (von), 1834.
Diepenhorst (de), 1427.
Diffuy (de), 221.
Dilft (van), 1311, 1334.
Dison (de), 32.
Disserin, 1867.
Doblestein (von), 1795, 1796, 1799, 1840, 2119, 2135.
Dockinga, 2180.
Doenraedt (de), 2012.
Dohaie, 931.
Dohet (dit Dommartin ou Dammartin), 1649, 2162, 2187.
Dolembreux (de), 721.
Dolre (van), 50.
Dommartin (de), voy. Dompmartin.
Dompmartin (de), 938, 1338, 1764, 1773, 1779 et voy. Dohet.
Donau (von), 1491.
Donceel (de), 84, 879, 1102, 1106, 1289, 1290, 1291.
Donche, 1312.
Donchierf 2003 et voy. Donceel.
Donck (van), 71, 1377.
Doneux, 726.
Dongelberg (de), voy. Longchamps.

Doornick (van), 2115.
Dorgo, 222bis.
Dorlot, 507.
Dormal, 916.
Dorne (de), 837.
Doumartin (de), 1891.
Douve (de la), 975, 1593, 1722, 1880.
Douverin (de), 73, 403.
Draeck, 9, 117, 1263.
Dreypt (von), 72bis, 1905.
Druyn de Rosey (de), 1693, 2180.
Dryhoppen, 1333.
Duffel (de), 428, 1878, 1971.
Duperron, 1883.
Duquet, 1116.
Durant (de), 918.
Duras (de), 60, 429, 483, 734, 862, 882, 884, 1115, 1154, 1265, 1343, 1346, 1349, 1449, 1502, 1530, 1613, 1620, 1927, 2070, 2109, 2111, 2113, 2272, 2275.
Durnalle (de), 944.
Dursdall (van), 1826.
Dussen (van der), 1530, 1748.
Dusty, 364.
Dwihon (dit de Quartier), 98.
Dyck, 1336.

E

Ecosse (d'), 1759.
Edelbampt (van den) Ellenbant (von) en Allemagne, 1456, 1796, 1799, 1829, 2253.
Edle van der Haivermylen, 170.
Eede (van), 1329.
Eelen (van), 1829.
Efferen (d'), 1761, 1795, 1819.
Egeren (von), 1824.
Egmont (d'), 60, 1338, 1887, 2111, 2114.
Egry (d'), 2167.
Eick (von), 70, 1841, 2107.
Eickhern (von), 2275.
Elderen (d'), 63, 171, 207, 1093, 1439, 1440, 1441, 1977, 2126, 2180.
Ellemelle (d') (delle Melle), 1687, 1688.
Ellenbant (von), voy. Edelbampt (van den).
Ellenborn (d'), 1816.
Elsloo (d'), 1933.
Elst (d'), 1887.
Elst (van der), 1337.
Elwerwedt, 1834.
Elzius (d'), 1592.
Emael (d'), voy. Pité.
Eminnes (d'), 798, 1285, 1292, 1892.
Enghien (d'), 448, 892, 1310, 1599, 1728, 2094, 2095, 2134, 2204.
Ennetières (d'), 2091.
Epssendorf (von), 1757.
Erise (d'), 1784.
Erp (d'), 54, 1817.
Erpach (von), 2257.
Erpent (d'), 1721, 2210.
Ertwecht (van den), 639, 1856, 1861, 1862.
Esch (von), 59.
Esclaibes (d'), 1412.
Esclatière (de l'), 1965.
Esemap, 131.
Esneux (d'), 980.
Espagne (d'), 1382.
Espinal (d'), 1784.
Esprit (de l'), 407.
Estailes (d'), 1784.
Estor (d'), 1619.
Estournelle (d'), 1703.
Estouteville (d'), 1338, 1383.
Etland (d'), 1599.
Etten (van), 8.
Eve (et Eve dit de Crupet) (d'), 59, 61, 243, 485, 975, 1014, 1073, 1187, 1395, 1407, 1589, 1595, 1597, 1598, 1601, 1602, 1610, 1613, 1614, 1618,

1619, 1640, 1654, 1682, 1722, 1743, 1884, 2000, 2049, 2112, 2175, 2177, 2178, 2188, 2189, 2202, 2215, 2225, 2226, 2227, 2229.
Evegnée (d'), 294.
Everard, 273.
Evraedt, 1587, 2275.
Eycken (van der), 1330.
Eyll (van), 1353, 1355, 1817, 1916, 2099.
Eynatten (d'), 59bis, 243, 627, 640, 1342, 1475, 1602, 1613, 1743, 1751, 1798, 1800, 1801, 1802, 1810, 1812, 1820, 1821, 1878, 1884, 1891, 1914, 1971, 2006, 2042, 2043, 2068, 2190, 2255, 2270, 2275.
Eynenburch (von), 1795, 1840.
Eysden, 686.
Eysenburch, 10.
Eyss de Beusdael, 1173, 1800, 1820, 2012, 2275.

F

Fabri de Horion, 723, 724, 2258.
Fabricius, 100bis.
Failly (de), 1632, 1786, 2167.
Falckenstein (de), 1215.
Falconpier (de), 79.
Falloise (de), 490, 491, 494, 1173, 1402, 1489, 1501, 1916, 2054, 2055, 2109, 2275.
Familheux de Bierset (le), 896, 1139, 2079.
Familleux d'Odeur (le), 2048.
Fanchon, 212, 428, 554, 699, 995, 1586, 1669, 2113.
Fantignies (de), 1378.
Faqze (de), 1696.
Faucuwez (de), 1412, 1702, 2206.
Faulx (de), 1606, 1607, 1608, 1739.
Favereau, 416.
Favillon (de), 928, 1639, 1675, 1676, 1691, 1695, 2047.
Fay (du), 1768.
Fayenier, 1079.
Feill, 1804.
Feltz (von der), 1517.
Fénal (de), 117.
Fenestrange (de), 1338.
Fereira (de), 743.
Ferme (Pouillet de), 778, 870, 886, 887, 888, 889, 1279.
Fermines (de), 101.
Ferrare (de), 1383.
Ferrette Montbeliard (de), 1883.
Ferrier (de), 827.
Ferrières (de), 1274.
Ferry (de), 428.
Fervesty (de), 1415.
Fetesere (le), 1028.
Fexhe (de), (de Schoonvorst dit de Fexhe), 134, 302, 303, 559, 768, 788, 1674, 1904, 2015, 2021.
Ficquelmont (de), 1738, 1770, 1772, 1890.
Fimal (de), 476, 556bis, 557, 1532.
Fisen, 45.
Fize (de), 49, 253, 383, 792.
Fizenne (de), 137, 484, 495, 766, 1007, 1177, 1275, 1540, 1878, 1889, 1922, 1975, 2028, 2033, 2043, 2170, 2171, 2221.
Flaba, 1106, 1107.
Flandre (de), 1133, 1385, 1412, 1759, 2213, 2250.
Fléchin (de), 940.
Fleckenstein (von), 1832.
Flémalle (de), 80, 339, 355, 392, 414, 420, 525, 570, 803, 861, 1174, 1201, 1202.
Fléron (de), 16, 42, 43, 49, 195, 471, 1111, 1115, 1253, 1640, 1897.
Flodorf (de), 384, 1468, 1511, 1513, 1517, 1793, 1816, 1822, 1825, 1841, 1843, 1913, 1915, 1961, 2038, 2108.

Flokelet (de), 284.
Florainville (de), 1765.
Florzée (de), 161.
Foix (de), 1338, 1411.
Folie (de), 1022.
Fontaines (de), 258, 287, 299, 320, 567, 729, 1200.
Fontayne (de la), 2167.
Foorn, 1828.
Fooz (Lawet de), 783, 784bis, 785, 786, 787, 788.
Foramine (de), 332.
Forest (de), 1412.
Fornees (de), 361.
Forvie (de), 953, 1056, 1148, 1616, 1988, 1989.
Fosier (de), 1037.
Foss (de), 1753.
Fossé (de), 248, 821.
Fosse (delle), 1609.
Fosseux (de), 1215, 2131.
Foullon (de), 502.
Fouqsolle (de), 1638.
Fraige (Feraige, Ferauge), 1042, 1644, 2020.
Fraipont (de), 425, 1749.
Fraisne (de), 598.
Fraiture (de), 1907.
France (de), 1314, 1315.
Franchimont, 625.
Franchomme (le), 1233.
Franck, 675.
Franckfort (de), 1813.
Freloux (de), 76, 558.
Frenoir (de), 286.
Frères (de), 779.
Frésart (de), 463.
Frésin (de) (van Vorssen), 60, 2111, 2113, 2127.
Frêsne (du), 955.
Fresnie, 1356.
Freytes (de), 1699.
Frighel, 411.
Frimersheim (von), 70, 1761, 2107.
Frognus, 546.
Froidebise (de), 1029, 1142.
Frongteau (de), 1158, 1159, 1251, 1878.
Froville (de), 1580.
Fruyts, 1523.
Fumal (de), 86, 87, 824, 825, 826, 1070, 2007, 2069, 2211.
Furfooz (de), 1625.
Furnaulx (de), 2202.
Furstenberg (de), 1734.
Futevoye (de), 1628.
Fynemans, 409.

G

Gabriel, 264bis, 1204.
Gacques (de) (de Salmier dit), 1001.
Gadan, 1358, 1359.
Gaën, 918.
Gaesbeeck (de), voy. Hornes.
Gaiffier (de), 1634, 1720.
Gaillard, 542bis.
Gal, 268.
Galle (de), 77.
Galo Dorant, 1006.
Gamnego, 166, 201.
Gand (de), 1605.
Gareist (van der), 1329.
Gargan (de), 725, 1882, 1883.
Garits, 1476bis, 1484bis, 1493bis, 1631, 2120, 2121, 2122.
Gavre, 3, 208, 241, 242bis, 250, 1377, 1407, 1412, 1933, 1964, 1965, 1966, 2105, 2114, 2154, 2155, 2275.
Gayman, 2202.
Geel (van), 429.
Geer (de), 154, 558, 585, 789.
Geffen (de), 292.
Gelinden (de), 205, 1481bis, 1520, 2122, 2204.
Geloes (de), 1474, 1594, 2119.

Gend (de), 1391.
Gendarme (le), 1681.
Gender, 1745.
Geneffe (de), 480, 860.
Genlys (de), 1331, 1410.
Gennep (de), 1759.
Gent (van), 1816.
Gentis, 1862.
Gérardi, 1284.
Gerbehaye (de) (des Fossés dit), 723, 821, 1014, 1092, 1871.
Gerlays, 2222, 2223.
Germeau, 149, 374.
Germigny (de), 1776.
Géronvelle (de), 518.
Gersdorf (von), 1483.
Gerssenich (de), 57.
Gervais, 1778.
Gesves (de), voy. Juppleu (de).
Getzbach (von), 1829.
Geusange (de), 113.
Gheille (de), 1036.
Ghennart, 1146, 1640, 1675, 1676, 1695, 2168, 2169, 2225, 2226, 2227.
Gherbode (de), 1505, 1506, 1507, 2011, 2063, 2230, 2231, 2232, 2233, 2235, 2236.
Ghérinx, 107.
Ghistelles (de), 1214, 1312, 1345, 1412, 1887, 1890, 1964, 1966, 2104.
Ghoer (de) (de Hornes dit), 51, 71, 220, 429, 862, 882, 883, 933, 1355, 1418, 1425, 1515, 1590, 1754, 1756, 1803, 1817, 1839, 1841, 1877, 1911, 1913, 1940, 2045, 2271, 2275.
Ghoor (de), voy. Ghoer (de).
Ghoye (de), 895, 1239, 1794.
Ghys (le), 808.
Gihoul (de), 174.
Gilman, 285, 328, 343bis, 344, 345, 367.
Gilon, 271.
Gilteau, 1116.
Gircourt (de), 1495, 1632.
Giwet (de), 14.
Glain (de), 1028.
Glen (de), 704, 705, 1190, 2048.
Glymes (de), 459, 766, 1402, 1703, 1715, 1889, 1958, 2181.
Goblet, 1634, 1640, 1654, 2175, 2188, 2189, 2224, 2225, 2226, 2227, 2229.
Godefroid, 75.
Godischal, 1274, 2053.
Godyns, 2095.
Goegnies (de), 1331, 1410, 1412, 1980.
Goër de Herve (de), 113, 853, 854.
Goes (van der), 1626, 1671.
Goesne (de), 1730.
Goeswin dit de Beyne, 251, 506, 1196, 1198.
Goha (de), 1879.
Golstein (de), 1116, 1751, 1755.
Gommer, 2096.
Gompart, 249, 696, 698.
Gonzague (de), 1338.
Gordinne, 272, 273, 335.
Goreta (de), 1456, 2253.
Goreux (de), 919.
Gorges (de), 1937.
Gorotier, 336.
Gorssum (de), 1462.
Gortz (von), 1485, 2117.
Gosée (de), 1726.
Gotheins, 1301.
Gothem (de), 1452, 1453, 1455, 1881, 1967, 2275.
Gotte (delle), 1026.
Goudenraedt (von), 1797.
Gouffart de Marenne, 1566, 1568.
Gouffier (de), 1555.
Gourcy (de), 977, 1495, 1632, 1867, 2216.
Gournay (de), 1765, 1776, 1779, 1781.
Gouverneur, 17, 1546, 1576.
Gouvy (de), 1728.
Grace (de), 2010.
Gracht (van der), 737, 1199, 1592, 1890, 2059, 2090, 2264.
Grady (de), 417, 420.
Graeff (von), 2251.

Grand (de Ramelot) (le), 1062.
Grand'Axhe, voy. Longchamps, (Neuville dit de).
Grand'Han (de), 1695, 2161, 2162.
Grandpré (de), 1775.
Grange (de la), 1766.
Grant (de), 1740.
Grauld, 1412.
Graven (de), 1339.
Grene de Panetier, 50.
Grenet (de), 1486.
Grenneville (de), 2137.
Grevenbroeck (de), 426, 1389, 1466, 1735, 1791, 1808, 1836, 1955, 1956, 1957, 1958, 1969, 1986.
Greyn (von), 58, 59, 450, 1743, 1744, 1758, 1810, 1873, 1874.
Grez (de), 1339, 1340, 1341, 1964.
Griboval, 1312.
Grignet, 620.
Grimberghe (de), 734, 1330.
Grimont (de), 874, 2022, 2023, 2075, 2076, 2077, 2078.
Groes, 1335.
Groesbeeck (de), 63, 384, 390, 517, 899, 1081, 1418, 1590, 1593, 1793, 1823, 1834, 1911, 1912, 1913, 2045, 2173, 2174.
Groney (de), 1765.
Gronstein (von), 1810.
Gronsvelt (de), 1803, 2269, 2275, et voy. Bronckhorst.
Grootboye (van), (Grotenboede), 895, 1239, 1794.
Grooters, 1335.
Grootloons, 2142.
Grosrogier, 458.
Groulart (de), voy. Jalhea (de).
Grumsel (de), 668.
Grutere (de), 1937, 2264.
Gruynenborch (van), 1759.
Gruyter, 170.
Gruythuisen (de), 1214, 1814, 1815.
Gryspere (de), 1362.
Guaritte, 2196.
Gueldre (de), 1759.
Guevare, 737.
Guisnes-Bonnières (de), 1377, 1412.
Guldentheupt (van), 1813.
Gulpen (de), 6, 58, 84, 741, 742, 762, 983, 1171, 1172, 1173, 1264, 1391, 1396, 1402, 1403, 1406, 1407, 1408, 1475, 1479, 1744, 1800, 1802, 1810, 1873, 1874, 1875, 2012, 2040, 2054, 2055, 2182, 2270, 2275.
Gurtere (de), 1330.
Gustine (de), 603.
Gutschoven (de), 1422, 1423, 1445, 1450, 1461, 1533.
Guttenberg (de), 1854.
Guyencourt (de), 2051.
Guygoven (de), 61, 734, 952, 1042bis, 1154, 1187, 1463, 1464, 1465, 1530, 1577, 1613, 1644, 1732, 1927, 2020, 2053, 2082, 2112, 2118, 2154, 2173, 2174.
Gymnich (von), 94, 1516, 1761, 2089.
Gynimont (de), 211.

H

Habart, 2240.
Habaru (de), 222bis.
Haccourt (de), 35, 172, 182, 189, 414, 838, 847, 849, 1180, 1598, 1973.
Hacka (de), 273.
Hady (de), 1261.
Haeck (de), 1496, 1755, 1810.
Haeften (de), 132, 760, 894, 975, 1816, 1825, 2271.
Haeghen (van der), 1361.
Haene (de), 1319.
Haertche (de), 624.
Haffort (de), 2204.
Hagen (de), 1505, 2231, 2232, 2233, 2235, 2236.

Haghi (de), 1524.
Hagoort, 1828.
Hainaut (de), 1380, 1381.
Halet (de), 634.
Halfhuys, 170.
Haling (de), 190.
Halle (de), 45, 908, 1346.
Hallebaye (Halembaie), 359, 800.
Hallewyn (de), 737, 1214, 1412, 1555, 1770, 1887, 2102, 2131, 2261.
Halley (de), 491, 1217, 2054, 2055.
Halloy (de), 586, 1601, 1668, 2170, 2172, 2193, et voy. Mons.
Halmal (de), 1613, 2426, 2180.
Halt, 1834.
Ham (van), 1457, 1833.
Hamal (de), 91, 632, 929, 933, 939, 992, 1068, 1147, 1185, 1285, 1432, 1433, 1434, 1435, 1436, 1438, 1527, 1559, 1561, 1589, 1725, 1800, 1816, 1877, 1886, 1904, 1959, 1961, 1969, 1981, 2012, 2040, 2127, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2161, 2275.
Hamayde (de la), 1789, 2105, 2240.
Hambline (de), 1573.
Hamer dit Roulant, 1878.
Hameres, 377.
Hamerstein (de), 1172.
Hames (de), 1385.
Hamoir (de), 694.
Han (de), 1042, 1246, 1384, 1545, 1546, 1547, 1571, 1577, 2020, 2173, 2174, 2180, 2207, 2208.
Hanau (von), 1831, 1832.
Haneffe (de), 378, 379, 818, 828, 845, 1012, 1043, 1924.
Hannèche (de), 179, 830, 834.
Hannesse, 1571.
Hanneton, 1331.
Hannette (de), 2264.
Hannosset, 750, 1972, 1976.
Hannut (de), 870, 1881, 2006.
Hanoteal, 793.
Hauxeler (de), 70, 433bis, 2016, 2017, 2045, 2107.
Haraucourt (de), 1765, 1768, 1783, 1890, 1904.
Harche-Liers (de), 2032.
Harchies (de), 939, 940, 1890, 2104.
Hardelin (le), 337.
Hardenraedt (von), 1804.
Hardi, 270, 382.
Hardt (von der), 1815.
Harduémont (de), 864, 958, 978, 1444, 1447, 1549, 2113, 2272.
Harduvin (de), 326.
Harenge (de), 1765.
Harff (de), 94, 1173, 1810, 1819, 1979.
Harmscap (de), 467.
Harovel (de), 1338.
Hartog von Oosterholt, 1485, 2117.
Harzé (de), 327, 1636.
Hasimbourg (de), 411.
Hasque (de), 279, 906bis, 907, 908
Hasselholts dit Stockheim (von den), 1833.
Hasta (de), 1236.
Hastrecht (von), 207, 429, 1391, 1401, 2259.
Hattem (de), 1828.
Hatzfelt (de), 94, 1485, 1512, 2117.
Haudion (de), 1810.
Haultepenne (de), 445, 807, 817, 939, 945, 954, 1119, 1120, 1140, 1262, 1506, 1686, 1716, 2051, 2065, 2176, 2229.
Haus (von), 1518.
Hauthalen (de), 734.
Hautoy (de), 1065.
Haversin (de), voy. Carpentier (le).
Havrech (de), 1297, 2181.
Hawea (de Hemricourt dit), 251, 1242, 1495, 2014, 2044.
Haxhe (de la), 23, 588, 641, 1496.
Haye (de la), 582, 600, 714, 1412, 1549, 1696, 1697, 1701, 1702, 1703, 1892, 2205, 2206.
Haynin (de), 445, 939, 1327, 1486, 2051, 2065.

Hazeur (de), 75.
Heaume (de), 415.
Heermanle, 5.
Heers (de), 189, 1424, 1528, 2106, 2128, 2133.
Heetvelde (van den), 1334.
Heiczoen, 79.
Heimbach, 1804.
Heinnenberg (von), 1835.
Heinsberg (de), 245, 1185, 1214, 1394, 1399, 1407, 1759, 1810.
Helle, 1427.
Helleghom (von), 1427.
Hellem, 1208.
Helman de Sart, 1974.
Helweghen, 319, 1457.
Hembyst, 1937.
Hemptinne (de), 870, 1040, 1133, 1396, 1402, 1407, 1408, 1608, 1710, 2202.
Hemricourt (de), 124, 158, 750, 824, 870, 875, 1068, 1086, 1106, 1107, 1108, 1122, 1179, 1278, 1527, 1976, 2003, 2024, 2055, 2167, 2197, 2200.
Hemrikette (de) (Remikette), 84, 873, 877, 878, 1137.
Hemstede (de), 940, 1599, 1810.
Hénin (de), 2098.
Henneron (de), 2105.
Hennin, 619.
Hennin Liétar (de), 939, 1599.
Henri, 1776.
Henripont (de), 1396, 1402, 1406, 1407.
Henrois des Prez (de), 548, 549, 550.
Henry (de), 68bis, 249, 1124, 1389.
Henye (de), 1759.
Herbaimont (de), 1649.
Herbais (de), 64, 734.
Herck (de), 1146, 1439, 1923, 2052, 2219.
Herdinx (de), 975, 1154, 1889, 2185.
Hérimez (Le Monnoyer dit de), 1412.
Herlenval (de), 870, 1548.
Hermalle (de), 840, 845, 846.
Herstal (de), 1893.
Hertaing (de), 1377, 1412, 2238.
Hertoghe (de), 1681, 2041, 2042, 2094, 2201.
Herve (de), 852.
Herwes, 1293.
Hetterscheidt (de), 1834.
Heu (de), 1774, 1777, 1785.
Heucourt (de), 2240.
Heuft, 2128.
Heur (d'), 224, 601, 1197.
Heure (de), 855.
Heurne (de), 1534bis, 2264.
Heusch (de), 596.
Heuver, 1571.
Hey (de), 1036.
Heyden (van der), 1523, 1875, 1876.
Heyden dit de Belderbusch (von der), 1172, 1264, 1893, 2275.
Heyden de Blisia (van der), 107, 110, 428.
Heyendael (de), 1417.
Heyenhoven (de), 88, 485, 1073, 1074, 1587, 1595, 1940, 1999, 2000, 2182, 2275.
Heym (de), 429.
Hextermans, 505.
Hez (de), (Hex), 187, 432.
Hinckart, 892, 1345, 1589.
Hinnisdael (de), 191, 192, 386, 439, 869, 1416, 1459, 1460, 1508, 1533, 1534bis, 1749, 1998, 2152, 2153, 2157.
Hirschap, 1521.
Hobergh (von), 1876.
Hoches, 451, 452.
Hochkirchen (von), 1344, 1353, 1355, 1475, 1796, 2099, 2270.
Hochonville (de), 927.
Hochsteden (von), 1512, 1797.
Hocht, 651.
Hock, 700, 1022.
Hockerbach (von), 2017.
Hocsem (de), 52.

Hode (van), 1937.
Hodeige (de), 109, 119, 273, 591.
Hodister (de), 1177, 1275, 1495, 2033, 2161, 2162, 2163, 2167.
Hoeffelick, 1834.
Hoegaerde (de), 389.
Hoemen (von), 59, 1979.
Hoemoede, 1828.
Hoen de Cartils (de), 1344, 1485, 1797, 1816, 1872, 2117, 2268.
Hoen von der Lippe (de), 1511.
Hoensbroeck (de), 3, 94, 448, 484, 708, 836, 1245, 1342, 1659, 1662, 1663, 1810, 1935, 1979, 2115, 2255.
Hoenselaer (de), 1817, 1834.
Hoets, 1335.
Hoeufft, 2260.
Hoeven (de), 1158, 1159, 1172, 1878, 2012, 2275.
Hofstade (de), 87.
Hognoul (de), 139, 856, 857, 858.
Holeburg (de), 870.
Hollande (de), 1759, 1813.
Hollants, 618.
Hollogne-Luxembourg (de), 86, 383, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 628, 727, 737, 754bis, 861, 910, 1092, 1159, 1246, 1285, 1587, 1591, 1620, 1623, 1703, 1716, 1721, 1869, 1871, 1916, 1917, 1920, 1949, 2069, 2176, 2178, 2210, 2211, 2229, 2275.
Holsée (de), 12.
Holthausen (von), 1833.
Holthem (de), 2275.
Holtmeulen (van), 883, 1761, 1834, 2275.
Holtorp (von), 450, 1536.
Holzit (van), 1419, 1800, 1810, 2275.
Hompesch (von), 1810.
Honghere (le), 2075.
Honne, 2066.
Honoré, 1727, 1731, 1922, 1947, 2221.
Honouls, 1691.
Honpel, 1834.
Honthorst (de), 1813.
Hontoy (de), 1665, 1715.
Honvault (de), 940.
Hooft, 1332.
Horiden, 1875, 1876.
Horion (de), 63, 70, 88, 274, 339, 390, 392, 429, 430, 433, 492, 493, 568, 612, 737, 771, 794, 812, 813, 862, 880, 882, 883, 884, 932, 933, 1265, 1343, 1344, 1345, 1347, 1348, 1349, 1353, 1354, 1377, 1407, 1447, 1467, 1468, 1474, 1475, 1501, 1594, 1735, 1749, 1791, 1796, 1803, 1877, 1911, 1913, 1940, 2045, 2070, 2071, 2099, 2107, 2135, 2136, 2150, 2275.
Hornes (de), 81bis, 122, 1064, 1214, 1215, 1539, 1754, 1813, 1941, 1942, 1961, 2131, 2252.
Horrich (von), 71, 72bis, 1761, 2016.
Horst (van der), 1813, 1834.
Hosden (de), 167, 445, 751bis, 870, 939, 940, 1021, 1030, 1614, 1617, 1618, 1622, 1623, 1638, 1643, 1690, 1702, 1720, 1890, 1907, 2065, 2181, 2205, 2206, 2209.
Hosseuse (de), 222bis.
Hostellerie de Fallois (de l'), 1898.
Hottem (de), 1904.
Hottinga, 1337.
Houbart, 199, 223.
Houchain (de), 1407, 1412.
Houffalize (de), 2134.
Housimbour (de), 289.
Housse (de), 1065, 1501, 1770, 1784.
Houtain (de), 182, 284, 482, 891, 900, 968, 1154, 1407, 1408, 1596, 1669, 1682, 1711, 1729, 1927.
Houtappel, 1336.
Houten, 219.
Houthem (de), 207, 460, 756, 1115, 1253, 1613, 1671, 1905.
Hoya, 1835.
Hoyer, 1326.
Hoyoul, 911.
Hozémont (de), 2148.
Huberti, 656.
Hubin, 965, 971.

Hubine (de), 1685.
Huclebach (de), 1162.
Huet (Huetius), 650.
Huffe (de), 734.
Hugonnel, 1546, 1576.
Hugot, 1778.
Huldenberg (de), 1441, 2098, 2114, 2119, 2135
Hulp, 1804.
Hulsberg dit Schaloen (de), 386, 836, 1344, 1456, 1457, 1797, 1820, 1872, 2123, 2124, 2125, 2253, 2268.
Hulss (von), 1979.
Hulst, 192, 1416.
Humières (d'), 1412, 1961, 1966.
Humyn (von), 1867.
Hun (de), 482, 754bis, 814, 1035, 1589, 1590, 1596, 1602, 1614, 1617, 1618, 1619, 1657, 1658, 1682, 1703, 1721, 2194, 2202, 2207.
Hunenberg, 54, 1748.
Huquaing (de), 176.
Hustin, 49, 580, 1283.
Hutoy de Loncin, 821.
Huwar, 464.
Huweneal, 123, 1212, 1948.
Huy (de), 340, 523, 1139, 1672, 1715, 1720, 1902, 1904, 2027, 2168, 2193, 2209, 2220.
Huyet (de), 1042, 1577, 1580, 1625, 1644, 1645, 1646, 1648, 1939, 2020, 2173, 2174.
Huyn d'Amstenraedt, 88, 384, 650, 737, 883, 1342, 1343, 1354, 1418, 1511, 1793, 1798, 1801, 1809, 1816, 1818, 1823, 1915, 1935, 1940, 2253, 2275.
Huyter, 1337, 1427.
Hylle (de), 384, 899.
Hylt, 396.

I

Igny (d'), 1770.
Immerseel (d'), voy. Liere d'Immerseel.
Imstenraedt (d'), 813, 1500, 2071.
Inchy (d'), 1964, 1965, 1966, 2154.
Ingenhaeff (von), 1824.
Ingenieulandt (d'), 171, 2126, 2180, 2254.
Intbroeck (van), 120.
Isenbourg (d'), 121, 1831, 2275.
Isendoorn (d'), 1747, 2115.
Isle (d'), 496, 560, 1973.
Isque (d'), 1381.
Issenart (d'), 2189.
Itteren (van), 50, 148, 638, 639, 640.
Ittre (d'), 1727, 1728, 2202, 2242.

J

Jacobi, 200, 1858.
Jacquier, 1387.
Jaghere (de), 1937.
Jalhea (Jalhay) (de), (Groulart dit de), 147, 425, 1749, 2074.
Jamar, 125, 419, 581bis, 673, 1430.
Jamblinne (de), 1656, 1677, 1678, 1679, 1680, 2219.
Jardin (de), 313.
Jauche (de), 448, 975, 1154, 1252, 1407, 1638, 2185.
Jaymaert (de), 716, 718, 720, 822, 896, 923, 996, 1099, 1129, 1139, 1235, 1749, 1821, 1998, 2068, 2079.
Jegher (de), 9, 117, 762, 1263, 1808.
Jemeppe (de), 497.
Jeneffe (de), 1032, 1096, 1097, 1098.
Jenicot, 658.
Jenneret (de), 514, 1575.
Jennin, 1496.
Jersneie (de), 849.

Jesere (de), 2098.
Jeude dit de Hardinxveld (de), 1530, 1539.
Jodion (de), 1598.
Joene (le), 1562.
Joigny (de), 2264.
Joncis (de), 93, 428, 430, 771, 1963, 1971, 2077.
Jonckheere (de), 2102.
Joosse (de), 1626.
Joudonville (de), 1901.
Joyeuse (de), 1770, 1775.
Juliers (de), 737, 1214, 1759.
Jupille (de), 25, 1029, 1030, 1142, 1243.
Jupplet (de), 1871.
Juppleu (de), (et Juppleu dit de Gesves), 809bis, 810, 826, 827, 894, 993, 1344, 1358, 1407, 1412, 1622, 1627, 1676, 1681, 1694, 1702, 1721, 1729, 1741, 2019, 2041, 2162, 2187, 2194, 2195, 2201, 2205, 2206, 2209, 2242, et voy. Sorée.
Jupprelle (de), 447, 2032.
Jussery (de), 436.
Jutuen, 1333.

K

Kamphausen (von), 1755.
Kanelle (de), 1599.
Kaudenberg (de), 1813.
Kaulen (van der), 1813.
Keldonck (van), 1828.
Kelmeis, 208, 241, 242bis.
Kemexhe (de), 78, 325, 412, 617, 778.
Kerckem (de), 61, 952, 1187, 1353, 1594, 2099, 2112, 2118, 2119, 2135, 2136.
Kerckhove (de), 409, 1457, 2123.
Kerpen (de), 1925.
Kerpentier, 137 et voy. Carpentier (le).
Kessel (de), 71, 244, 1389, 1391, 1393, 1400, 1401, 1505, 1723, 1833, 2050, 2232.
Kessenich (de), 2275.
Kestelt (de), 1478.
Kethulle (de la), 428, 1199, 1937.
Kettenis (de), 220, 1796, 2012.
Keverberg (de Mewen dit de), 1829, 1836, 1837 et voy. Mewen (de).
Klepping, 1804, 1875, 1876.
Klingenstein (von), 2126, 2180.
Kniphausen (de), 1115.
Kolster, 1530.
Königstein (von), 1831.
Kottingen (von) 1758.
Koulen (von der), 1815.
Krassa, 1828.
Kretenge (de), 357.
Krickenbeek (de), 490, 491, 1402, 1594, 1595, 1833, 1839, 2054, 2219, 2271, 2275.
Kruchten (van), 1826.
Kus, 1834.

L

Labbaie (de), 2031.
Labricque (de), 229, 1356, 1391, 1409.
Laddoens, 91, 424.
Laen (van der), 1196, 1337, 1426, 1427.
Lagneau, 7, 1995.
Laieul, 1039.
Laita (de), 1490.
Laittres (de), 1146, 2216, 2217, 2226.

Lalaing (de), 632, 1377, 1412, 2131, 2252.
Lamalle (de), 944, 949bis, 957, 2029.
Lambermont (de), 89.
Lambinon, 405bis, 1692.
Lamboy (de), 425, 1469, 2057.
Lambrecht, 126.
Laminne (de), (Hemricourt de Laminne ?), 789.
Lamistan (de), 1720.
Lampson, 146, 1524.
Landes (de), 940.
Landolphe, 1900.
Landoz, 1155.
Landsheere (de), 1309.
Langdries (de), 162, 318, 323.
Langerack (de), 1445, 1450.
Langius, 403.
Langle-Wavrin (de), 1377.
Lannoy (de), 939, 1385, 1412, 1415, 1810, 2131.
Lantin (de), 1987.
Lantremange (de), 750, 1976.
Laral, 1234.
Lardennois (de), 688, 720, 1145, 1146, 1491, 1493bis, 1494, 1495, 1544, 1546, 1576, 1586, 1631, 1633, 1636, 1692, 1716, 1738, 2164, 2168, 2208, 2226, 2263.
Lardier (de), 155, 156, 159, 163, 164, 284, 348, 349bis, 350, 372, 475, 1921.
Lartesien, 963.
Latinne (de), 790, 922, 1041.
Latmeye, 1030.
Latome, 508, 605.
Latorenu (?), 1770.
Lauryn de Watervliet, 427, 1093.
Laverne de Rodes (de), voy. Claris (de).
Lavierva (de), 1350.
Lavoir (de), 338, 431.
Ledesverne (de), 2244.
Leerode (de), 1810, 1819.
Lehault, 1300.
Leine, 1553, 1554.
Leiningen-Westerburg (de), (Linanges), 737, 1775, 1831, 1832.
Lembor (de), 185, 186, 366.
Lempone, 1037.
Lenoncourt (de), 938, 1765, 1768, 1775, 1783, 1890.
Lens (de), 49, 248, 249, 1381, 1589.
Lespinée (de), 2221.
Lestoret, 1330.
Lesve, 1602.
Letricourt (de), 1775.
Levrot, 2238.
Lexheuler, 1025.
Lexhy (de), 1210, 1520, 2110.
Ley (van), 1810.
L'Hermitte, 1316.
Lhoest, 1267, 1269.
Lhoneur, 898, 1003, 1053, 2027.
Liaukama, 1337.
Libermé (de), 486, 595, 2015.
Libert, 43, 49, 466.
Libotton (de), 1899.
Lichtenberg (de), 59, 448, 1743, 2255.
Licques (de), 446, 1177, 1275, 1638, 1890.
Liedekerke (de), 737, 815, 975, 1722, 1890.
Liége (de), 473bis, 1000.
Liégeois (le), 310.
Liemen (de), 936.
Lieminghe (de), 809bis.
Liere d'Imnierseel (de), 1381, 1613, 1810, 2095, 2109, 2259.
Lierneux (de), 36, 1146, 1633, 1901, 2208, 2226, 2258.
Liers (de), 172, 304, 324, 1061, 1257, 1428, 1429.
Ligne (de), 892, 1366, 1385, 1392, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1402, 1406, 1407, 1412, 1627, 1700, 1714, 1961, 2013.
Ligniville (de), 1770.
Limbourg (de), 188, 846, 1893, 1894, 2074.
Limburg (de), 1835.

Limelette (de), 2069.
Limoge (de), 1330.
Limont (de), 282, 477, 1101, 1104.
Linanges (de), voy. Leiningen.
Linchier (de), 1546.
Linden (van der), 2152.
Linoth (de), 1898.
Lintelo, 1518, 1834.
Lintermans, 461.
Lintre (de), 1922, 1947, 1975, 2221.
Linzinich (von), 1485, 1797, 2117.
Lioncourt (de), 933.
Lippe (de la), 1759, 1835.
Liverloz (de), 181, 198, 374, 411, 972.
Livron (de), 938, 1769.
Lixhals, 743, 1337.
Lochon (de), 7, 923, 1995, 2021.
Lochorst (van), 2115.
Locquenghien (de), 132, 737, 815, 1594, 2093, 2264.
Loë (de), 1929, 2251.
Loeffelt (van), 693.
Loën de Brus (de), 428, 495, 904, 1110, 1111, 1188, 1489, 1501, 1952, 1978, 2018.
Loewenstein (de), 2218.
Lombart, 914.
Lomprez (de), 1570, 1571, 1572, 1668, 2170, 2172.
Lonchin (de), voy. Awans dit de Lonchin.
Loncin (de), 271.
Londoz (de), 721.
Lone, 1019.
Longchamps (Dongelberg dit de), 137, 894, 1040, 1056, 1344, 1407, 1449, 1507, 1590, 1613, 1614, 1618, 1722, 1725, 1729, 1975, 1995, 2028, 2092, 2170, 2173, 2174, 2178, 2190, 2202.
Longchamps (de Neufville dit de), 209, 750, 798, 802, 1285, 1288, 1292, 1293, 1294, 1298, 1976.
Longin (de), 1530.
Longueval (de), 1415, 1555.
Loo (van), 1828.
Looz (de), 10, 81, 135bis, 188, 1064, 1215, 1759, 1813, 1931, 1945, 2132.
Lopez, 166, 201.
Loré (de), 1338.
Lorraine (de), 933, 1338.
Lotin, 1312, 1867.
Louis, 419.
Louvain (de), 1064, 1382.
Louwignies (aux), 1591, 1620, 1703, 2176, 2229.
Lövenich (von), 1826.
Loveuse (de), 428.
Lovinfosse (de), voy. Odeur.
Loye (delle), 1588, 1694.
Lucenne, 1728.
Lucy (de), 1765, 1775.
Lude (de), 500.
Luden (de), 1480.
Ludre (de), 1065.
Luneburg (de) (Brunswick), 1831.
Lupus, 190.
Lussebourg (de), 1765.
Luts (de), 2217.
Lutzerode (von), 1516.
Luxembourg (de), 1338, 1385, 1964, 1966, 2154, 2250, 2252.
Luyt dit Tutenburch (van der), 1755.
Luz (de), 1784.
Lynden (de), 96, 171, 427, 489, 1042bis, 1093, 1577, 1644, 2020, 2115, 2126, 2173, 2174, 2180, 2254.
Lyrex zù Frilingen, 1116.

M

Maclet, 920, 1003, 1053.
Macoir, 753.
Macors (de), 148, 149, 463, 586.
Maes, 1807, 1808.
Maesen (van der), 2275.
Maillart (de), 2179, 2189, 2191.

Maillen (de), 488, 1250, 1495, 1562, 1604, 1632, 1634, 1636, 1640, 1651, 1652, 1654, 1716, 1717, 1718, 1719, 1721, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2194, 2195, 2211, 2214, 2219.
Mailly (de), 1381, 1415, 1964.
Maire (le), 679.
Maisières (de), 1555.
Maistre (le), 415, 538.
Malaese, 406.
Malaise (de la), 1030, 1407, 1449, 1686, 1995, 2007.
Malaxhe (de), 29, 2032.
Malberg (de), 1784.
Malbourg (de), 421bis, 615, 1485, 2117, 2123.
Malder (de), 2019.
Male (van), 1524, 1794, 1860.
Malendorp (de), 2187.
Malet-Berlettes (de), 1392, 1394, 1407, 1722.
Malhars, 577, 578.
Malmédi (de), 152.
Malotteau (de), 2196.
Malsem (de), 1391, 1521.
Malstede (van), 1345.
Mambour, 676.
Manderscheidt (de), 819, 1737, 2218.
Mandres (de), 1782.
Mangny (le Borgne dit de), 1788.
Mangon, 604.
Mansfelt (de), 1477, 1831, 1832.
Manshoven (de), 439.
Manteville (de), 1738, 1784.
Manuel, 2154.
Marbais (de), 495, 1146, 1356, 1640, 1654, 1725, 1988, 1989, 2173, 2174, 2175, 2188, 2189, 2224, 2225, 2226, 2227, 2229.
Marcelis, 106.
Marche (de), 227, 1262.
Marchin (de), 924, 1117, 1262, 2262.
Marck (de la), 3, 90, 122bis, 135bis, 188bis, 445, 688, 819, 820, 933, 939, 1157, 1215, 1247, 1251, 1338, 1353, 1402, 1475, 1483, 1540, 1579, 1736, 1737, 1848, 1887, 1903, 1904, 1941, 1945, 2053, 2054, 2065, 2070, 2099, 2135, 2136, 2150, 2218.
Marcke (van), 2101.
Marcleys (de), 1693.
Marcossey (de), 1783.
Marenne (de), 1564, 1565, 1566, 1567, 1569.
Marets (des), 911.
Mareus, 613.
Margelle (de la), 1115, 1792, 1793, 1809, 1810, 1823.
Maricque (de), 868.
Maril (de), 210, 1085.
Marneffe (de), 48, 49, 425, 749, 826, 827, 870, 894, 975.
Maron (de), 1653.
Marotte (de), 68, 249, 399, 1124, 1125, 2044.
Marteau (de), 101.
Marten, 416.
Martial (de), 1541, 1542, 1543.
Masbourg (de), 1625, 2163, 2207, 2208, 2221, 2228.
Maschereel (de), 1418, 1511, 1793, 1816, 1915, 1979, 2016, 2017, 2259, 2273.
Masière (de la), 317.
Masny (de), 1331, 1410.
Massa, 1535.
Masseme, 2100.
Masset, 406, 606.
Massillon (de), 99, 980.
Massilogne (de), 928.
Massin, 649.
Massot, 991.
Mastaing (de), 1385.
Masuyr, 635.
Mathée dit Muchelman, 626bis.
Mathot, 331, 347, 368.
Mathys (de Han dit de), voy. Han (de).
Matrieu (de), 1635.
Mauber (de), 1781.
Mayson (de), 1728.

Méan (de), 44, 102, 107, 108, 109, 265, 276, 425, 1189.
Mechelen (van), 1337.
Medicus, 435.
Medine, 1745.
Meer (van der), 1457, 1523, 1805.
Meeren (van der), 5, 64, 132, 734, 737, 894, 975, 1199, 1328, 1927.
Meers (de), 19, 192, 365, 592, 697, 919.
Meersen (van), 1755, 1757, 1827.
Meerwyck (de), 71, 1834, 2259.
Meeus, 427, 1093.
Megen (de), 1389.
Mehen (de), 1094.
Meirs (de), 194, 206.
Meis (le), 529.
Meiss, 1805.
Mekeren (van), 1834.
Melle (delle), 920, et voy. Ellemelle (d').
Meller (de), 2017.
Mélot, 1972.
Melun (de), 49, 1382, 1961.
Mendoze (de), 737.
Menjoie, 873, 1088, 1137, 1527, 2258.
Menten (de), 609, 2158.
Mentzingen (de), 2016.
Merchier, 692.
Mercy (de), 1065, 1066, 1067.
Merentgen (von), 1795, 1840.
Mericka (à), 232.
Merle, 1807, 1808.
Merlemont (de), 2031, 2032.
Mérode (de), 94, 795, 835, 1002, 1081, 1082, 1199, 1343, 1385, 1413, 1435, 1444, 1445, 1446, 1447, 1448, 1449, 1450, 1451, 1470, 1593, 1638, 1657, 1658, 1735, 1791, 1810, 1812, 1844, 1880, 1890, 1943, 1944, 1951, 1961, 2013, 2099, 2109, 2131, 2134, 2154, 2173, 2174, 2204, 2252, 2255, 2272.
Mers (de), 325.
Mersch (van der), 1095, 1390.
Mertens, 1335.
Meruels (de), 1514.
Mettecoven (de), 460, 1472, 1485, 1520, 1814, 2110, 2117.
Metternich (de), 1558, 1894.
Metz (de), 342, 358.
Meulenaer (de), 725, 1337.
Meulenes, 1318.
Mevert, 1834.
Mewen (van), 50, 681, 1417, 1497, 1500, 1926, et voy. Keverberg.
Meys, 149, 240, 255, 682.
Micault, 1328, 1332, 1333.
Miche (de), 397.
Middelton, 2093.
Mierlo (de), 1553, 1554.
Milar de Voroux (le), 560.
Milens, 214.
Milot, 744, 1217.
Minckwitz (de), 1491, 1492, 1844.
Mirbicht, dit de Mirbach (de), 20, 1797, 1916, 1918, 2109.
Mirwart (de), 388.
Mittelhausen (von), 1780.
Mixdorff (von), 1491.
Mobaune, 1015.
Mock (de la), 1633, 2208.
Modave (de), 927, 1118, 1119, 1120, 1121, 1494, 1506, 1581, 1668, 1684, 1686, 1987, 2170, 2172.
Moege (de Warfuzée dit de), 720, 885, 896, 997, 1963, 2037.
Moer von Waldt, voy. Waldt (von).
Moerbeeck (de), 1722.
Moere (van), 1937, 2101, 2102.
Moers, 614.
Moës, 1137.
Moesk, 49.
Mœurs (de), 1214, 1338.
Moffarts (de), 1847.
Moh (de) (Moxhe?), 968.
Moiseur (de), 1013.
Moitrey (de), 1654, 2179, 2191, 2192.
Mokines (de), 1114.

Mol (de), 1457, 1588, 1938, 2094, 2095.
Molenbaix (de), 2036.
Molenpeder (de), 629.
Molhein (de), 157.
Molier (de la), 7.
Mollen (de), 1018.
Mom, 1828.
Momalle(de), 150, 185, 370, 738, 1203.
Mombeek (de), voy. Scholteten.
Monaert, 407.
Monceau (de), 923, 2021.
Monet (de), 1632.
Monferant (de), 1550, 1816, 2149.
Monin (de), 1626, 1671.
Monincx, 1530.
Monjoye (Périlheux de Roxhelée dit de), voy. Perilleux.
Mons (de), 805, 1724, 1725.
Mons (de Halloy dit de), 485, 1073, 1119, 1259, 1723, 2000, 2049.
Mont, 334.
Mont (du), 248, 301, 1639.
Montarby (de), 1781, 1782.
Montenaken (de), 60, 61, 1042bis, 1187, 1613, 1644, 1814, 1966, 2020, 2098, 2111, 2112, 2114, 2154.
Montfort (de), 429, 862, 882, 883, 884, 897, 1343, 1349, 1354, 1445, 1446, 1450, 1530, 1599, 1673, 1735, 1748, 1791, 1834, 1877, 1913, 2256, 2275.
Montigny (de), 833, 1214.
Montjardin (de), 1794, 1984, 1986, 2053.
Montjoye (de), 777, 1168, 1621, 1644, 1668, 1672, 2020, 2172, 2180, 2193, 2220.
Montmorency (de), 173, 1377, 1385, 1783, 1936, 2131, 2245.
Montoye (de), 737, 815, 1594, 1784.
Montroyal (de), 326, 937, 943, 950bis, 963, 967, 968, 989, 1047bis, 1048, 1049, 1050.
Montsen (de), 672, 1152.
Morbeek (de), 1408, 1936.
Moreal de Clermont, 91.
Moreau (de), 1084, 1085, 1145, 2052, 2075, 2221.
Morel, 2091.
Morialmé (de), 24, 1185, 1394, 1395, 1399, 1407, 1483, 1902, 1904, 1956, 1957, 1958, 1969.
Morimont (de), 1155.
Morin (de), 1626.
Morlet, 503, 1402.
Mormont (de), 942, 950.
Morster, 1754.
Mortagne (de), 1214, 1887.
Mosnier (le), 1387.
Motte (de la), 1332, 1333, 1627, 1651, 1652, 2019, 2187.
Mottmans, 1152.
Mouchy (de), 1307.
Mouhin (de), 1286.
Mouhin dit de Vaulx (de), 91.
Mouland (de) (?), 82.
Moulart, 1834.
Moulin (du), 828, 1137, 1338, 2258.
Mousay (de), 1635.
Mouton, 925.
Mouwet, 127.
Moys, 1093.
Muchehoy (de), 471.
Muchet (de), 215.
Mulkay, 366, 405bis.
Mulken (de), 1531bis.
Mullekum, 1829.
Munster (von), 1515.
Musene, 734.
Mussey (de), 1778.
My (de), 101, 836, 904, 1110, 1111, 1145, 1188, 1552, 1562, 1586, 1673, 1692, 2018, 2052.

N

Nagels, 1457.
Namur (de), 429, 811, 862, 870, 882, 884, 920, 925, 1620, 1621, 1623, 1624, 1658, 1698, 1704, 1725, 2181, 2211, 2212, 2242, 2250, 2275.
Nanines (de), 1677.
Nassau (de), 132, 173, 207, 429, 760, 894, 975, 1199, 1698, 1832, 2181, 2252.
Navaigne (de), 952, 1242, 1893, 2118.
Naveau (Navea), 821, 1235, 1906, 1907, 1908, 1930, 2002.
Navigator, 523.
Naye (de la), 417.
Nayves (de), 1784.
Necker, 814.
Neffe (de), 1627.
Nerpo (de), 1554, 2034.
Nersen (de), 1825.
Nesselraedt (de), 58, 450, 1512, 1744, 1866, 1873, 1874, 1875, 1929.
Nethene (de), 1339.
Nettinne (de), 1904.
Nettoncour (de), 1065.
Neufchâteau (de), 538, 595, 1165, 1166, 1167, 1170, 1171, 2012, 2039, 2040, 2275.
Neufchatel (de), 1338.
Neufcourt (de), 1294.
Neufforge (de la), 95bis, 151, 980, 1540, 1673, 1691, 1994, 2011, 2047, 2066.
Neurembergh, 1805.
Neuvice (de), 328, 563bis, 569, 736.
Neuville (de la), 92, 737, 771, 1724, 1725, 2217.
Néverlée (de), 1146.
Newhof (von), 1513, 1842, 1843.
Nicet (de), 1640, 1654, 2175, 2229.
Nicolaï, 242bis, 642.
Nienta, 743.
Nieulant (de), 2136.
Nieuwenhoven (de), 132, 2264.
Nieuwenrode (van), 2109.
Nivel, 1745.
Nivelle (de), 436, 1109.
Nogent (Champenois de), 1495, 1632.
Noirfontaine (de), 1723, 2049.
Noirfontaine (du Buisson de) (Lorraine), 1784, 2217.
Noiron (de), 955, 1069.
Noirot, 1304.
Nollens, 49, 410, 875, 877.
Nollet (de), 1922, 1947, 2221.
Noorden, 1333.
Noot (van der), 64, 132, 170, 207, 734, 756, 892, 894, 975, 1728.
Nootstock, 2044.
Noreulx, 1332.
Nortkirchen, 1756.
Notax, 2100.
Nouille (de), 105.
Nouroy (de), 1765.
Nouvelles (de), 1724, 1725.
Noville (de), 55.
Noyelles (de), 1381.
Numan, 1331.
Nunez, 1337.
Nussia, 611.
Nuyens, 681, 1926.
Nuynhem (de), 1501, 2275.
Nyss, 148.

O

Obert, 915.
Oborne (d'), 1525, 2008, 2009, 2080, 2081, 2082.
Ochain de Jemeppe (d'), 1111, 1115, 1540, 1570, 1571, 1572, 1574, 1668, 1997, 2160, 2161, 2163, 2167, 2169, 2170, 2171, 2172, 2193.
Odart, 1338.

Odenhoven (van), 1498.
Odeur dit de Lovinfosse (Goblet d') 590, 721, 722, 1155, 1850, 2048.
Odeur (le Proidhomme dit d'), 313, 456, 747, 898, 1138, 1139, 2027.
Oems de Wyngaerde, 1938.
Oest (d'), 485, 1073, 1119, 1259, 1723, 1820, 1929, 1970, 2000, 2050.
Ogen, 1016.
Ogier, 647.
Ogueiller (d'), 1338.
Ohey (d'), 1549, 1723, 2049.
Oidtman, 1815.
Oignies (d'), 1385, 1401, 1991.
Oisy (d'), 2094.
Oleye, 266, 653.
Olhain (d'), 1412, 1724, 1725.
Olme (van), 1457.
Omalius (Fabri dit d'), 871, 872, 1907.
Oneux (d'), 1864bis.
Ontdorten (d') (?), 2012.
Ooslinger, 1805.
Oostfrise (d'), 1377.
Oosthorne, 2275.
Oostrum (von), 1514.
Ophem (van) (Oppem), 59, 450, 1728, 1743, 2012, 2275.
Opleuwe, 654.
Opploe (von), 72bis.
Oranus (d'Heur dit), 249, 399, 400, 401, 402bis, 408, 418, 1123, 1124, 1125.
Orban, 447.
Orbeeck (d'), 1207.
Ordange (d'), 1216bis.
Orey (d'), 1738.
Oreye (d'), 290, 1099, 1112.
Orfebvre (l'), 810, 1344.
Orjo (d'), 137, 428, 495, 506, 1177, 1227, 1275, 1878, 1922, 1947, 1975, 2028, 2033, 2043.
Orlay (d'), 1070.
Orsbach (von), 1516, 2271.
Orsbeck (d'), 440, 1427.
Orsta, 1754.
Ostrel (de Lieres dit d'), 1724, 1725, 2059.
Oterpe de Roloux (d'), 1225.
Ottegrave (de), 1427, 2012.
Otthens, 837.
Ottreppe (d'), 2229.
Oudenhoven (van), 2100.
Oudewene (van), 427, 1093.
Ouffet (d'), 949, 957.
Oulenbroch (von), 1761.
Oultremont (d'), 445, 482, 733, 771, 816bis, 894, 939, 973bis, 982, 983, 999, 1188, 1358, 1595, 1596, 1602, 1613, 1672, 1682, 1708, 1963, 1969, 2037, 2065, 2178, 2179, 2192, 2209, 2220, 2242.
Oumal (d'), 106, 227, 288, 292, 720, 767, 821, 836, 868, 869, 870, 1021, 1057, 1089, 1491, 1495, 1549, 1690, 1922, 1975, 2125.
Ouny (d'), 1682.
Oupeye (d'), 289.
Oursy (d'), 1095.
Outheusden (van), 9.
Outremeuse (d'), 534.
Oxlhimoins (d'), 1569.
Oy (von), 1756, 2271.
Oyen (d'), 1793.
Oyenbrugge de Duras (d'), 60, 61, 112, 428, 892bis, 1187, 1613, 2111, 2112, 2113, 2116, 2154, 2158, 2265.

P

Pacque dit de Chockier, 708, 2066.
Paffenhof (von), 1783.
Paheau, 101, 826, 2007, 2190.
Païe, 1625.
Pailhe (de), 898, 928, 1003, 1053, 2005, 2027.

Pailly (de), 1784.
Paléologue, 1338.
Palhier (de), 216.
Pallant (de), 220, 440, 836, 1159, 1355, 1417, 1426, 1427, 1449, 1517, 1742, 1803, 1810, 1819, 1866, 1925, 2251, 2252, 2271, 2275.
Paludanus, 102.
Pandechar, 422.
Pangnart, 821, 876, 879, 1235.
Pannetier (le), voy. Seraing.
Papenhoven (de), 391, 1813.
Parfondry (de), 801, 804, 1143bis, 1144.
Parvys, 10.
Pas (de), 1068, 1105, 1106, 1184, 1191, 1192, 1194, 1198, 1527, 1537, 1538, 1907.
Pastor, 260.
Pastour, 2221.
Pastrana (de), 743.
Pasture (de la), 1728.
Paton, 836.
Patroirde, 1329.
Pattin, 1402.
Paul, 180.
Pavant (de), 1738, 1890, 2217.
Pede (van), 170.
Peel, 1878.
Peis (de), 351bis.
Peissant (de), 1412.
Pelenge (de), 1235.
Pellicobne, 1107.
Pening, 1845.
Perera (de), 1490.
Perez (de), 166, 201, 2087, 2088, 2097.
Perilleux de Roxhelée (le), 720, 870, 874, 896, 928, 1042, 1068.
Perissen, 1834.
Perlesque, 1332, 1333.
Péronne, 14, 998.
Perot, 316.
Perre (le), 1766.
Persan (de), 902, 602, 2019.
Perse, 305.
Perwez (de), voy. Hornes.
Peschant (de), 2091.
Petersheim (de), 1435, 1446, 1450, 1451, 1509, 1735, 2129, 2130, 2131, 2134, 2204.
Peti, 1083.
Petit, 2022.
Petitjean, 687.
Petri, 657, 677.
Peureal, 880.
Peusin, 1312.
Peves (de), 1169.
Peyne, 621.
Philippens, 1863.
Pickaerts, 2110.
Pietkin, 905.
Pipelinck, 1337.
Pirard, 184.
Pité dit d'Emael, 440, 441, 442, 443, 444, 1426, 1427.
Plenevaux (de), 453.
Plettenberg (de), 94, 1518, 1875, 1876.
Poesel, 1337.
Poix (de), 1412.
Polain (le), 48, 49, 293, 462, 669, 715bis, 808, 852, 859bis, 1042bis, 1644, 1978.
Polchet, 1628, 1726.
Poleur (de), 931.
Polinx, 1548.
Pollarde, 546, 547, 1973.
Pont (du), 526, 564, 1627, 1892, 2056.
Ponthier (de), 910.
Pontiche (de), 1266, 1268, 1269, 1270.
Pontillas (de), 870.
Ponty (de), 866, 1134, 1720.
Poorte (van), 1937.
Porcquin, 386, 1158, 1946.
Porfonconlac (de), 1065.
Poschet, 1386, 1387, 1388.
Postico (de), 544.
Potesta (de), 256.
Pots, 892bis.

Pottes, 1331, 1410.
Pottiers (de), 60, 61, 86, 87, 88, 92, 249, 754bis, 771, 870, 959, 987, 1034, 1124, 1187, 1559, 1657, 1658, 2053, 2069, 2111, 2112, 2113.
Poucques (de), 1215.
Pouilhet de Hutha, 41.
Pouillet, 825, 826, 1021, 2007.
Pouilly (de), 1762, 1763, 2167.
Poulseur (de), 28.
Pousans (le), 543.
Praet de Moerkerken (de), 494.
Pratou de Serselles, 376.
Pré (du), 485.
Préalle (de), 821.
Preelle (de), 1548.
Prenten, 440, 1427.
Presseux (de), 708, 1141, 1158, 1247, 1248, 1260, 1540, 1878, 2006, 2034, 2055, 2066.
Preudhomme, voy. Proid'homme.
Preunen (de), 1801.
Prévost, 929.
Prez (de), 519, 532, 537, 551, 552, 553, 1078, 1241, 1243, 1733, 1801, 1974.
Printen (de Gothem), 1454.
Printhagen (de), 384, 1466, 1467, 1468, 1521, 1813.
Proest de Melin, 1484, 1869, 2098, 2118.
Proidhomme, 670bis, 750, 798, 1293, 1294, 1976, 2003.
Proidhomme de Jemeppe (le), 1075, 1077.
Proisy (de), 939, 940, 1035, 2103, 2116.
Prosset, 129.
Prouvy (de), 2167.
Puche d'Alleur (de), 457.
Purnotte, 1240.
Putmans, 410, 655.
Putte (van de), 1317, 1362.
Puy du Fou (du), 1768.
Puytlinck (de), 2128.
Pyck (von), 71.
Pylickpert, 1938.

Q

Quaedt (de), 1512, 1513, 1517, 1843.
Quaetstraete (de), 1332.
Quarouble (de), 737, 815, 1412, 1594.
Quarré (de), 1588, 1728, 1867, 1938, 2059.
Quartier (de), 1205, 1949.
Quesnes (des), 1214.
Quesnoy (du), 1310, 1311.
Questenberg, 1804.
Quiévrain (de), 2104.

R

Racket, 1145, 2052, 2074.
Radoux des Prez, 485, 622, 1042, 1073, 1119, 1259, 1265, 1577, 1723, 1970, 2000, 2020, 2044, 2050, 2051, 2173, 2174.
Raes, 2131.
Rahier (de), 484, 487, 897, 1141, 1146, 1249, 1260, 1540, 1673, 1891, 1923, 2052, 2060, 2219, 2235, 2236, 2265.
Ramelot (de), 487bis, 982, 1249, 1627, 1681, 1721, 1878, 2041, 2042, 2043, 2201, 2210, 2221.
Randaxhe (de), 453.
Randenraedt (de), 70, 433, 1215, 1499, 2016, 2017, 2107, et voy. Aa (van der).
Randwyck (van), 72bis.
Ranst (van), 8, 1486.
Rasier (de), 116, 648, 1068, 1105, 1527.

Rassenghien (de), 1965.
Rataler, 1554, 2034.
Raulet (de), 1778.
Raulin (de), 2240.
Rave (de), 385, 1145, 1505, 1506, 1507, 1540, 1733, 1755, 2011, 2063, 2064, 2190, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236.
Ravenel (de), 173.
Raveschot (de), 739, 1345, 1346, 1391, 1401.
Raville (de), (Rollingen), 1777, 1785, 1887, 2204.
Ray (de), 938, 1890.
Raymondi, 1935.
Rebolledo (de), 743, 1337.
Rechteren (de), 1515, 1754.
Rechterghem, 208, 241, 242bis.
Reck (de), 1746.
Reeteren (de), 1810.
Reez (de), 939, 940.
Reichenstein (von), 10, 1835.
Reiffenberg (de), 1901.
Reifferscheidt (von), 2131.
Reimersbeeck (de), 1529.
Remiat, 1776.
Remoiville (de), 1727.
Remy, 2238.
Remy dit Chawial (le), 1379.
Reneaulme, 2240.
Renesse (de), 3, 1437, 2115.
Renier (de), 222, 233.
Rennenberg, 10.
Rennenberg (de), 632, 2257.
Reno, 13.
Renty (de), 173.
Repen (de), voy. Scholteten dit de Repen.
Rereveke (de), 2098.
Résimont (de), 84, 721, 949, 957, 980, 1140, 1141, 1149, 1155, 1575, 1688, 1691, 2048.
Résiponde, 1332.
Resteys (de), 153.
Reul (de), 1893.
Rêves (de), 60, 2098, 2111, 2114.
Rêves (de Brialmont dit de), 806, 808, 809bis, 1040bis.
Reygersvliet (de), 1215.
Reymerstock (von), 1798.
Reymerswael (de), 1187, 1325, 2111, 2112, 2114.
Reys, 1476bis, 1484bis, 2053, 2120, 2121, 2122.
Rheede (de), 1514, 2109, 2153.
Rheinshem (von), 59, 450, 1743.
Rhin (du), (Wild et Rheingrave), 1366.
Rhisnes (de), 2054.
Rhoe (de), 1749.
Rianwelz (de), 1364, 1372, 1374.
Richelle (de), 561.
Richier, 2196.
Rickelt (de), 763.
Ridderborn (de), 2108.
Rigot de Fumal, 2002.
Rinck, 1804.
Ripperda, 1514.
Rivery (de), 1964.
Rivière (de), 189, 633, 809bis, 838, 869, 933, 934, 1178bis, 1341bis, 1344, 1412, 1413, 1425, 1457, 1593, 1725, 1880, 1961.
Rixen (de), 381bis.
Rixtel, 1794.
Robert, 585.
Roberti, 398.
Robionoy (de), 2196.
Robles (de), 1477, 1490.
Roche (de la), 30, 380, 1548, 1570, 2161, 2162, 2167, 2257.
Rochefort (de), 1412, 1736, 1924, 2013, 2131, 2163, 2207, 2228.
Rockox, 1334.
Rocourt (de), 658, 1237.
Rocques, 1331, 1410.
Rodoan (de), 1310, 1311.
Rodorff (de), 1813.
Roerixhe, 750, 1855, 1976.
Roest (de), voy. Rosoux.
Roeux (de), 1486.
Rohan (de), 510.

Roisin (de), 1392, 1394, 1395, 1398, 1407, 1599, 1724, 1725, 1810.
Rolant, 1778.
Rolants, 643.
Rollet (de), 1781.
Roloux (de), 291, 1217, 1226.
Rolthausen (von), 1516.
Roly (de), 910, 1246.
Romance, 631.
Rome, 663.
Romerée (de), 2202, 2259.
Rominio, 1653.
Rommerswael (de), 60, 61.
Rondy, 1010.
Rone, 2015.
Ronnet (de), 2196.
Ronval (de), 1675, 1676, 1695.
Root (van de), 929.
Rorive (de), 722, 1983, 2028.
Rose (de), 430.
Roseal, 165.
Rosen (von), 1834.
Rosey (de), 1693, 1997.
Rosier (de), 1678, 1680.
Rosoux (de), 160, 262bis, 798, 966, 1293, 1968, 2056, 2057, 2058.
Rosseau dit du Saint-Esprit (le), 193, 248, 637, 1197.
Rossem (von), 1173.
Rossius (de), 99, 903.
Rotselaer (de), 1412, 1925.
Roubays (de), 2275.
Roucelz (de), 1776, 1780, 1784.
Rouchelft, 222bis.
Roucke (de), 171.
Rouffart, 744.
Rougemont (de), 50.
Rougrave (de), 390, 737, 815, 1911, 1913, 2045, 2173, 2174, 2204.
Roumael (de), 100bis.
Rouveroit (de), 9, 117, 487, 737, 851, 890, 946, 1249, 1255, 1263, 1267, 1281, 1283, 1284, 1594, 1681, 2041, 2264.
Rovery, 1266.
Roy (de), 2131.
Roye (van den), 100bis.
Royer (de), 893, 955, 1054, 1055, 1232, 1293, 1294, 1559, 1594, 1624, 1690, 1972, 2024, 2025, 2075, 2211, 2219, 2263.
Rubempré (de), 836, 1961, 1965, 1966, 2154.
Ruddere (de), 1308.
Ruelle (de la), 228.
Rulant (de), 50.
Rumpf (van), 1518.
Runckel (de), 1887.
Ruslet (de), 105.
Rustique, 308, 1158, 1946.
Ruyckrocx, 1588, 1938.
Ruyschart, 460.
Ruyschenberg (de), 58, 59, 1173, 1513, 1536, 1590, 1743, 1744, 1818, 1841, 1843, 1873, 1874, 1875.
Ruysschen (de), 1321, 1322, 1323, 1324.
Ruyter (de), 1816, 1822, 2108.
Ryckel (de), 91, 220, 491, 869, 870, 1460, 1475, 1521, 1533, 1749, 1813, 1814, 2003, 2070, 2135, 2151, 2152, 2153, 2156, 2159, 2275.
Rycken (s'), 2101.
Rycx (de), 1095.
Rykenbach (von), 2257.
Rypels, 1412.
Ryterbach, 10.

S

Sacquespée (de), 1490, 2170, 2193.
Saerwerden (de), 1214.
Saillant (de), 1385.
Sain (de), 1775.
Saint-Amadour (de), 1995.
Saint-Blaise (de), 2189.

Saint-Delis (de), 584.
Saint-Fontaine (de), 485, 762, 870, 1073, 1074, 1119, 1148, 1259, 1265, 1594, 1723, 1999, 2000, 2001, 2044, 2049, 2050, 2051.
Saint-Genois (de), 1208.
Saint-Georges (de), 438bis, 957.
Saint-Hubert (de), 2196.
Saint-Ignon (de), 1727, 1784.
Saint-Martin (de), 47, 85, 568, 970.
Saint-Maurice (de), 1792.
Saint-Nicolas (de), 808.
Saint-Omer, 737.
Saint-Pierre-Maisnil (de), 1331, 1410.
Saint-Quentin (de), 1490.
Saint-Servais (de), 437bis, 474.
Saint-Val (de), 1356.
Sainte-Aldegonde (de), 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249.
Saintz, 359.
Saive (de), 103, 984, 987, 990, 1043, 1127, 1146, 1571, 1575, 1640, 1871, 2061, 2225, 2226, 2227.
Salamanca (de), 1337.
Salisbury-Evreux (de), 1883.
Salives (de), 1782.
Salm-Reifferscheidt (de), 835.
Salme, 44.
Salmier (de), 1001, 1002, 1121, 1148, 1297, 1491, 1494, 1495, 1578, 1581, 1630, 1652, 1884, 1953, 1958, 2173, 2174, 2207, 2208, 2215.
Salmon, 312, 1922.
Salnier d'Or (du), voy. de la Haye.
Samonts, 1476bis, 1484bis, 2122.
Sandelyn, 1311, 1334.
Sanden, 213.
Sandwyck (van), 1905.
Santa Crux (de), 743, 1337.
Santome (delle), 832.
Santsevy (de), 1599.
Santvoort, 1336.
Saourfelt (de), 2193.
Sarry (de), 1409.
Sart (de), 330, 980, 1370, 1665, 1691, 1724, 1725, 1893, 1894, 1986.
Sartel (de), 1728.
Sarter (de), voy. Trina.
Sasbout, 5.
Sassenbroeck (de), 1534bis.
Saulcy (de), 84, 1266, 1338, 2074.
Saulx (de la), 149, 447.
Sauvage, 309, 316.
Sauvenier, 1811.
Savary (de), 2181.
Saverot, 218, 2066.
Saveuse (de), 1599.
Savigny (de), 1765, 1775.
Savoye (de), 2275.
Sayn (de), 10, 1831, 1832.
Scallia (de), 1371.
Schadten (von), 1876.
Schaesberg (de), 1802.
Schall (von), 2017.
Schaltin (de Crehen dit de), voy. Crehen.
Scharadin, 814.
Scharenberg (de), 2126, 2180.
Schats, 1329.
Schauwenbourg (de), 2204.
Schawenburg (von), 1780.
Scheiffart de Mérode, 893, 1355, 1377, 1517, 1803, 1844, 1961.
Schellart (de), 835.
Schenck, 1468, 1511, 1755, 1915, 1929.
Scherpenstein (van), 1748.
Scherpenzeel (van), 1093, 1828.
Schetz-Grobbendonck (de), 1810.
Schierstadt (von), 1483.
Schillingh (von), 1757.
Schivech (de), 1338.
Schleiden, 10, 2257.
Schoenbeek (de), 1468, 1816, 1822, 2108.
Schoenraedt (von), 2016.
Scholteten, dit de Repen et dit de Mombeek, 836, 1465, 1471, 1476bis, 1481bis, 1484bis, 1493bis, 1494, 1495, 1631, 1816, 2119, 2120, 2121, 2122, 2125, 2128, 2137.

Schommartz, 1755.
Schoofs, 734, 1335, 1449, 1457, 1878, 1927, 2272.
Schoonhoven dit d'Arschot (de), 760, 761, 762, 1176, 1412, 1423, 1700, 1821, 2013, 2068, 2259.
Schoonvorst (de), 241, 242bis, 1447, 1924, 1938, 2183, 2185, 2275.
Schoor (van), 170.
Schoorisse, 2101, 2102.
Schrimpff, 1859, 1860.
Schroots, 4, 460, 1502, 1530, 1620, 1624, 1814, 1815, 1913, 2211.
Schutz, 149.
Schwartzenberg (de), 6, 1413, 1483, 1485, 1857, 1903, 1904, 1905, 2117.
Schwartzenbourg (de), 1818.
Sclassins (de), 2.
Sclessin (de), 177, 411, 908.
Scoben, 1823.
Scorobroet, 684.
Scoville (de), 1542, 1569.
Scronx, 1524.
Scroyen, 460.
Sebold, 371.
Segraedt (de), 1344, 1352, 1353, 1355, 2099.
Selbach (von), 1516.
Selle (de), 1294.
Sélys (de), 190, 221, 404.
Seneffe (de), 263.
Seneschal, 1626.
Seny (de), 1691.
Senzeilles (de), 117, 814, 844, 1589, 1590, 1593, 1595, 1597, 1613, 1614, 1618, 1619, 1623, 1640, 1641, 1654, 1668, 1682, 1702, 2041, 2042, 2172, 2175, 2180, 2202, 2206, 2229.
Seraing dit le Pannetier et Seraing de Fraipont (de), 1, 7, 48, 49, 623, 959, 986, 1075, 1077, 1158, 1159, 1182, 1183, 1251, 1427, 1554, 1555, 1558, 1801, 1878, 1990, 2005, 2006, 2034.
Seraing (de), (du Jardin de Seraing), 443, 445, 865, 866, 867, 939, 940, 974, 992, 1035, 1042bis, 1060, 1148, 1185, 1549, 1561, 1638, 1644, 1909, 1910, 1969, 1971, 2020, 2046, 2065, 2076, 2275.
Serclaes (de t'), 810, 892bis, 1175, 1177, 1483, 1588, 1600, 1694, 1709, 1896, 2242.
Seroeyff, 689.
Seron (de), 870, 1407, 1627.
Serooskercke (Thuyl van), 1328.
Serraerts (t'), 1002, 1728.
Sersanders (t'), 1937.
Seuxhier (de), 916, 926.
Severy (de), 2183, 2184, 2185.
Severyns, 1815.
Sichen (van), 1805.
Sigura, 166, 201.
Simonis (de), 40, 83, 141.
Singendonck (van), 1828.
Singlem, 5.
Slenaken, 683.
Slins (de), 599, 1431.
Sluse (de), 713.
Smael de Broesberg, 1615.
Smet (del), 741, 1407, 2275.
Smidt (de), 1336.
Smytt, 1828.
Snoy, 1328.
Soete, 1311.
Soheit (de), 1126, 1206, 1673, 1893, 1894, 1996, 2047.
Solar, 1752.
Solms (de), 1215, 1831, 1832.
Somaing (de), 737.
Sombeck (de), 1702, 2206.
Sorée (de Juppleu dit de), 1493, 1545, 1546, 1629, 1631, 1633, 1669, 1670, 1671.
Sorinnes (de), 1120.
Sottomayor (de), 1728.
Soucy (de), 2004.
Sougné (de), 708, 1554, 1673, 2066.
Soumagne (de), 145, 227, 400, 468, 469, 470, 706, 1123.
Sounastre (de), 2104.
Soy (de), 114, 1573.

Sparmont (de), 894, 975.
Spaugenberger (van), 757.
Speckouer, 394.
Spee (von), 1802.
Spies (von), 58, 59, 450, 1513, 1515, 1536, 1744, 1754, 1756, 1841, 1843, 1873, 1874, 2017.
Spirinck, 111.
Spontin (de Beaufort dit de), 429, 810, 862, 882, 883, 884, 894, 957, 1120, 1121, 1344, 1578, 1581, 1582, 1585, 1652, 1732, 1877, 2209, 2275, et voy. Celles (de).
Sprewaerts, 1342, 2042.
Sprimont (de), 2163.
Sprolant (van), 1891.
Staby (de), 217, 229.
Staden (de), 2138, 2139, 2140.
Stael von Holstein, 1513, 1841, 1843.
Stakeboerch, 54.
Stal (del), 961.
Stamheim (von), 1816, 1825, 1841, 2108.
Stavele (de), 1214, 1385, 1936.
Steck (von), 1513, 1843.
Steel (de), 425.
Steelandt (van), 1363, 2101, 2102.
Steen (van den), 1907.
Steenberghe (de), 725, 1308, 1361.
Steenhout (de), 1441.
Steenhuyzen (de), 1214, 1333, 1536, 2256.
Steenweghen (van den), 755, 756.
Stegen (van der), 22.
Steine, 1033.
Stembert (de), 1667.
Stembor (de), 2086.
Stenhaus, 1834.
Stepraedt (de), 2115.
Stevart, 115, 587, 588, 1855, 1861.
Stevoort (de), 1466, 1467.
Stienne (Charletz dit de), 2229.
Stiennelet dit de Bolsée, 249, 1907.
Stier (de), 365, 2074.
Stochelman, 278.
Stockhem (de), 269, 314.
Stockmans, 594.
Stolberg (de), 2218.
Stolpert, 1562.
Stommel (de), 1590, 1795.
Stor, 814.
Strabach, 1417.
Strabant, 427, 1093.
Stradiot (de), 1002, 2215.
Straeten (van der), 73, 1626, 2262.
Strailes (de), 808, 809bis, 1040bis, 2032, 2046, 2137.
Strainchamps (de), 1727, 1763.
Streel (de), 92, 93, 120, 214, 559, 771, 776, 868, 870, 923, 1228, 1971, 1998, 2021.
Streignart, 395, 1106, 1107.
Streithagen (von), 1355, 1417, 1802, 1803, 2269.
Striels, 1522, 1523.
Strucht (de), 1505, 2232.
Struchvelt, 2256.
Struykens, 1805.
Sualart, 878, 921.
Sucquet, 1319, 1320, 1322, 1323.
Sucre (de), 1665.
Suetendael (de), 1805, 1856.
Sultzbach (von), 1832, 2204.
Surlet, 220, 352, 354, 454, 778, 863, 1442, 1465, 1587, 1694, 1732, 1869, 1871, 1973, 2053, 2204, 2275.
Susanne, 2189.
Suys (de), 96, 427, 1093, 2059, 2256.
Suytland (van), 427, 1093.
Swalghen, 1476bis, 2120, 2121, 2122.
Swarte (de), 1309.
Swerstheyden (de), 1587, 2275.
Swieten (van), 1657.
Symbert, 685.
Syrck (de), 1887.

T

Tabolet, 65, 66, 67, 408, 1124, 1125, 1193.
Taillart, 1032.
Talemans, 1457.
Talpas, 119.
Tamison, 710.
Tanneur (le), 218.
Tans, 1523.
Tarenty (de), 2189.
Tassis (de), (Taxis), 1807, 1808.
Tavier (de), 204, 1583, 1650, 1676.
Taye, 460.
Tecklenburg (von), 1831.
Tellin, 1629.
Tenremonde (de), 87, 1594, 2264.
Termogne (de), 1203, 1280.
Tern (du), 955.
Terne (de), 1357, 1358, 1360.
Teroruelle (de), 565, 566.
Teskes de Momalle (de), 2035.
Teteghem (de), 1390.
Tharoul (de), 980, 1689, 1691.
Themseke (de), 1426, 1427.
Theulen (von), 1515.
Thiant (de), 1599, 1890.
Thielt (de), 1343, 1344, 1347, 1354.
Thier (de), 271, 406, 706, 1012.
Thilborcht (van), 1863.
Thiribu (de), 869, 870, 922, 1034, 1089, 1495, 2044.
Thoreels (de), voy. Anixhe.
Thorette (de), 226.
Thour (de la), 1068, 1105, 1106, 1107, 1127, 1137, 1299, 1527, 2258.
Thuil (de), 63, 2173, 2174.
Thuilen (von), 1754, 1756.
Thuin (de), 330.
Thulden (de), 1350, 2059.
Thy (de), 1357, 1358, 1359, 1360.
Thynes (de), 423, 541, 1494, 1495, 1655, 1922, 1933, 2221.
Thys (de), 829, 1159, 2067.
Tibot, 346.
Tilly (de), 940.
Tinsoulx (de), 1358.
Toeret, 1754.
Toisoulle, 1627, 2202.
Tollet (de), 386, 1158, 1206, 1923, 1962.
Tolmonde, 1095.
Tombor (de), 1023.
Tongres (de), 440, 441, 442, 443, 1427.
Torre (de la), 680.
Torrentius (van der Beeke dit), 403.
Tour (de la), 2061.
Tour d'Auvergne (de la), 173, 175, 1338, 2131.
Tour dit d'Upigny (de la), 1611, 1612.
Tournelles (des), 1415.
Tournon (de), 1770.
Touvaien, 682.
Tovion, 1337.
Tramecourt (de), 1412.
Trappé (de), 269, 314.
Trazegnies (de), 58, 1252, 1377, 1407, 1412, 1435, 1700, 1702, 1744, 1873, 1874, 2013, 2206.
Treis (de), 1374.
Triest, 1937, 2092.
Triexhe (de), voy. Woot de Triexhe.
Trimouille (de la), 2131.
Trina dit Sarter (de), 897, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1557, 1558, 1571, 1572, 1614, 1618, 1656, 1673, 1721, 2210, 2211.
Troillière (de la), 1724.
Trois Diez (de), 321.
Truilhet, 203.
Truyssen (des), 1328.
Tuckers, 1095.
Tullerst, 1346.
Turck (de), 1515, 1518, 1756, 2115.
Tutelair, 1457, 2021.
Twersis, 1548.

U

Uden, 54, 1748.
Ulens, 132.
Unytkercke (van), 2131.
Ursel (d'), 86, 842, 892, 1361, 1810.
Uterswane, 1937.

V

Vaes, 196.
Vairon, 1053, 2027.
Valkenborch (Fauquemont) (de), 2131.
Vannes, 767, 798, 1083, 1085, 1285, 1292, 1293, 1294, 2007.
Vanredy, 1778.
Vaugrenans, 1792.
Vaulx (de), 86, 87, 88, 269, 555, 896, 909, 924, 928, 967, 997, 1042, 1070, 1120, 1248, 1562, 1684, 1686, 1687bis, 1695, 2019, 2020, 2069, 2169, 2176, 2209, 2229.
Vaulx (de), (en Lorraine), 1783.
Vaulx (delle), 1412.
Vaulx-Renard (de la), 1117, 2011.
Veelt, 1834.
Veen (van), 1518.
Vees (de), 2254.
Vekemont (de), 562.
Velaines (de), 1412, 2209.
Velpen (de), 1814, 1815bis.
Velraedt (de), 764, 1420.
Velroux (de), 1217, 1218, 1219, 1220, 1221, 1222, 1223, 1224, 1443, 1493, 1631, 1633, 1891, 1949, 1963, 2037, 2062, 2072.
Venius, 11.
Vercken, 50.
Verdoes, 1728.
Vere (de la), 1214.
Verhoeven, 1337.
Verlaine (de), 169, 311, 973bis, 999, 1231, 1251, 1672, 1962, 2220.
Verlée (de), 1013.
Verleumont (de), 495, 1145, 1495, 1733, 1891, 2063, 2165, 2167, 2235, 2236.
Vermeeren, 2256.
Vernenburg (de), 10, 1215, 1887, 1904.
Vervier (de), 1358, 1570, 1571, 1572, 1574, 1712, 2169.
Vervoz (de), 765, 893, 969, 1036, 1087, 1119, 1120, 1258, 1506, 1507, 1547, 1602, 1695, 1888, 1889, 2051, 2161, 2162, 2167, 2190.
Vêve (de), 869, 1457, 1496.
Vez (de), 1642.
Vianen (de), 2131.
Vick (de), 1313.
Viemme (de), 130.
Vienne, 1303, 1306.
Vieuville (de la), 2257.
Vifrère dit de Pixide, 369.
Vignée (de), 1637.
Vigreux (le), 1217.
Vilain, 1325, 1345, 1936, 2091, 2131.
Vileter, 2119.
Villain (le), 829bis, 1893, 1894.
Ville (de), 926, 1272, 1273, 1274, 1276, 1277, 1556, 1557, 1600, 1601, 1656.
Villeneuve (de), 1555.
Viller (de), 222bis, 947.
Villers (de), 1068, 1105, 1256, 1338, 1527.
Villers au Tertre (de), 1412, 2237, 2238, 2239, 2241.
Villers dit Chabot (de), 440, 441, 443, 1427.
Villers-l'Evêque (de), 1135, 1136.

Vinalmont (de), 547, 868, 870, 1103, 1212, 1549, 1975, 1998.
Vinck, 70, 148, 1418, 2045, 2107.
Vincolanus, 504.
Vinier (le), 283.
Virelles (de), 1579.
Virmund (de), 1511, 1517, 2251
Viron (de), 9, 117, 169, 311, 495, 893, 894, 896, 973bis, 981, 982, 999, 1111, 1158, 1188, 1258, 1263, 1489, 1501, 1560, 1672, 2178, 2220.
Viron de Hannêche, 831.
Visé (de), 356, 463, 521bis.
Vivario (de), 18, 19, 593.
Vivegnis (de), 1268.
Vivier (du), 198, 447, 1137, 1150, 1151.
Vlimersen (von), voy. Frimersheim.
Vlodorp (de), voy. Flodorp.
Vocht (de), 1521.
Voegels, 1827.
Voel, 758.
Voets, 1329.
Vogellion, 1900.
Voitronville (de), 1065.
Voorden (van), 2096.
Voordt (de), voy. Cockin (le).
Voorst (van), 2115.
Voroux (de), 662, 769, 770.
Vorssen (van), voy. Frésin (de).
Vorst (von), 1173.
Vort (van der), 1319.
Vos (de), 1401, 1457, 1518, 1548, 1798, 1867, 1995, 2100, 2101, 2102, 2141.
Vottem (de), 1238.
Vroen, 1333.
Vuls, 208, 242bis.
Vusta, 1515.

W

Wachtendonck (de), 1807, 1808, 1866, 1929, 2059.
Wael (von), 493, 1514.
Waelhoven (de), 2275.
Waes (de), 1173, 1489, 1501, 2040, 2275.
Waffelair, 554.
Waha (de), 21, 117, 1146, 1584, 1656, 1657, 1658, 1659, 1660, 1661, 1662, 1663, 1665, 1666, 1667, 1715, 1892, 1975, 2052, 2187, 2188, 2189, 2193, 2216, 2219, 2221.
Waillet (de), 850, 868, 870, 1232, 2014.
Wal (de), 1146, 1727, 1992, 1993, 2216, 2217, 2226.
Walcourt (de), 1215, 1598.
Waldeck (de), 819, 1737, 1832.
Waldoreal, 539, 1244bis.
Waldt (von), 1170, 1353, 2099, 2119, 2135, 2136.
Walen, 2202.
Walle (de), 1762, 1784.
Walle (van de), 1199, 1319.
Walnir (de), 930.
Walscart, 691.
Waltgrave de Cortils (le), 836.
Walthausen (von), 384, 2136.
Walthéri de Castro, 257.
Walzin (Eve dit de), 2215 et voy. Eve.
Wambach (von), 1900.
Wandonelle (de), 1415.
Wandre (de), 2083.
Wanzoulle (de), 42, 74, 667.
Warden (van der), 2032.
Warfuzée (de) (et Warfuzée dit de Waroux et dit de Momalle), 51, 945, 1002, 1076, 1185, 1343, 1354, 1504, 1530, 1735, 1791, 1881, 1890, 1979, 2035, 2200 et voy. Momalle (de) et Waroux (de).
Wargny (de), 1724, 1725.
Warigny (de), 2163, 2207, 2208, 2228.

Warin (de), 1778.
Warisoul (de), 86, 87, 88, 754bis, 1002, 1177, 1407, 1559, 1587, 1588, 1591, 1657, 1694, 1731, 1741, 1940, 2069, 2178, 2179, 2207, 2275.
Warluzel (de), 1412, 1490.
Warnant, 594.
Warnant (de), 893, 912, 913, 914, 928, 951, 954, 982, 1127, 1258, 1681, 1695, 1878, 2026, 2041, 2042, 2043, 2060, 2061, 2084, 2085.
Warniers, 2150.
Waroux (de Warfuzée dit de), 295, 297, 448, 456, 717, 727, 774, 945, 1394, 1399, 1407, 2009.
Wartaing (de), 178bis.
Warté (de), 1892.
Warves (de), 26, 521bis.
Wassenaer (de), 819, 1737, 1887, 2115.
Wasservas (de), 1664, 1665, 1727.
Water (van de), 740, 797.
Waterlandt (de), 1294.
Watermael (van), 170.
Wathar, 49.
Watine (de), 2105.
Watronville (de), 1501.
Waudripont (de), 1331, 1410.
Wauters, 254.
Wavrin (de), 1933, 2275.
Wayaulx (de), 2201.
Weens, 678.
Weerst (de), 1342, 1798, 1801, 1878, 1884, 2042, 2043.
Wees (de), 171, 2126, 2180, 2254.
Weez (von), 1418.
Wege (delle) (de Lowaige), 31.
Weis (de) (Weez), 1205, 1558.
Well (von), 1841.
Wels (de), 1953.
Wely, 757, 758.
Werchin (de), 2154.
Werdenberg (de), 1885, 1887.
Werteau, 509.
Werve (van de), 1093, 1334, 2126, 2180, 2259, 2273.
Wesemael (de), 1450, 1451, 2131.
Westhausen (von), 1756.
Wevelighoven (de), 1813.
Weyer (van den), 1756, 1839, 2151.
Weyn (von), 72bis.
Wez (de), 1599.
Wezeren (de), 460, 660.
Wideux (de), 448, 766, 975, 1154, 1441, 1449, 1638, 1889, 2063, 2185, 2235, 2236.
Wiedt (de), 1831, 1832, 1887.
Wiel (van), 1830.
Wierde (de), 1721, 2210.
Wietfliet, 170.
Wifflet, 873, 1748, 2040, 2075, 2275.
Wignacourt (de), 1412.
Wigné (de), 1933.
Wihogne (de), 20, 143, 275, 426, 464, 1205, 1877, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1969, 1986.
Wilde de Kessenich (de), 2040.
Wilde de Meerssen (de), 1827.
Wildemans, 1335.
Wildre (de), 1656, 1657, 1892, 2187.
Wilkar, 745, 781, 860, 861.
Wilkineal, 358.
Willemar, 84.
Willtam, 1412.
Wilre (de), 1163, 1164, 1806.
Wilry, 2028.
Wiltz (de), 1764, 1904.
Winckelhausen (von), 1512, 1513, 1843.
Wirtemberg (de), 1832, 1887.
Wischel (von), 1516.
Wissocq de Bomy (de), 939, 940, 941, 1381, 1890, 2104.
Wittenge (de), 307.
Wittenhorst (de), 94, 1418.
Witthem (de), 58, 429, 862, 882, 1185, 1345, 1620, 1638, 1744, 1873, 1874, 1890, 1951, 2127, 2271, 2275.
Witthemans, 1530.
Woelmont (de), 762, 1503, 2190.
Woestenraedt (de), 385, 387, 762, 1095, 1505, 1506, 1507, 1928, 1996,

2001, 2190, 2230, 2232.
Woestyne (van de), 2091.
Wolff, 242bis.
Wolfskuil (van), 1830.
Wolkaerts, 1330.
Wonck (de), 772.
Wonckel, 84.
Woot de Triexhe, 103, 114, 249, 260, 418, 511, 662, 1906, 1907, 1908.
Wormbs, 1799.
Worst (von), 59.
Woyaulx (de), 1741.
Wyers, 56.
Wylich (von), 1512, 1810, 1929, 2251.
Wyngaerde (de), 449, 1343, 1354, 1408, 1475, 2070, 2135.
Wypart (de), 226.
Wysch, 1835.
Wyssel (van), 1828.
Wytui, 54.

X

Xhendremael (de), 775.
Xhénemont (de), 220, 1255, 1283, 2041, 2264, 2275.
Xhervel de Bombay, 512, 1159, 1242.
Xheuvelier, 1030.
Xhos (de), 1689.

Y

Yernawe (de), 277.
Yernée (d), 937.
Ysenbrant (van), 1329.
Yve (d'), 1936, 2261.

Z

Zamonts, voy. Samonts.
Zandrien (de), 346.
Zebout, 1526.
Zelichs, 2110.
Zeller, 1834.
Zelst (van der), 1626.
Zepperen (de), 1508, 1533.
Zievel (von), 1353, 1355, 1633, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1840, 2012, 2099.
Zobben (von), 1876.
Zoete (de), 1486, 2051.
Zours (de), 1595.
Zuave, 734.
Zutman (de), 104.
Zutpeene, 1312, 1332, 1333.
Zweybrücken (von), 1758.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Statuts de la Société des Bibliophiles liégeois. 5

Liste des membres 9

Liste des publications de la Société 23

Procès-verbal de la Séance du 31 janvier 1892 26

Procès-verbal de la Séance du 29 mai 1892. 27

Procès-verbal de la Séance du 11 décembre 1892 28

C. DE BORMAN. Les Comtes palatins au pays de Liége. . . 31

LÉON NAVEAU. Encore quelques manuscrits historiques liégeois 41

ED. PONCELET. Le prince Justiniani à Tignée. 54

ED. PONCELET. Les imprimeurs de la *Gazette de Liége* au XVIIIe siècle 78

ED. PONCELET. Arnold Colson, secrétaire de Louvrex pour son *Recueil des édits*, 1733. 92

ED. PONCELET. Les feudataires de l'évêché de Liége, en 1536 95

ED. PONCELET. Documents inédits sur quelques artistes liégeois. Deuxième partie. 105

Procès-verbal de la Séance du 29 janvier 1893 164

Procès-verbal de la Séance du 17 décembre 1893. 165

ED. PONCELET. Le martyre de saint Lambert et les sceaux. 168

LÉON NAVEAU. Analyse du Recueil d'épitaphes des Le Fort. Troisième partie 177

Supplément. Analyse des pièces contenues dans le Manuscrit généalogique des Le Fort 309

Additions et corrections 421

Table alphabétique des matières 425

+42

INDEXED

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

VI

1er FASCICULE

LIÉGE

IMPRIMERIE D. CORMAUX

—

1900

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

VI

LIÉGE
IMPRIMERIE D. CORMAUX

—

1900

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

FONDÉE LE 15 MARS 1863

STATUTS

ARTICLE Ier.

Une Société est fondée à Liége sous le nom de *Société des Bibliophiles Liégeois*. Elle publie les documents, soit manuscrits, soit imprimés, mais devenus rares, ainsi que les travaux des membres de la Société relatifs à ces documents et concernant l'histoire politique et littéraire de l'ancien pays de Liége.

ARTICLE II.

La Société se compose de soixante-quinze membres recevant des exemplaires spéciaux de toutes les publications. Leur cotisation annuelle est fixée à vingt-cinq francs payables dans le mois de janvier. En cas de non payement après deux avertissements par écrit, ils sont censés démissionnaires.

ARTICLE III.

La présentation d'un candidat doit être faite par trois membres. L'admission est décidée par bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

ARTICLE IV.

Les réunions ont lieu sur la convocation du Secrétaire.

Aucune mesure ne pourra être adoptée si un septième au moins des membres personnels n'est présent à la réunion.

Toutefois, cette disposition ne sera appliquée que lorsque la proposition sera mise aux voix pour la première fois. Revenant à l'ordre du jour d'une seconde séance, elle sera votée quel que soit le nombre des membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée. Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

ARTICLE V.

Le Bureau se compose du Président, du Vice-Président, du Secrétaire, du Trésorier et du Bibliothécaire. Le Bureau est renouvelé tous les deux ans dans le courant du mois de janvier. Le Vice-Président devient de plein droit Président à l'expiration du mandat de ce dernier. Les membres sortants, à l'exception du Président, sont rééligibles.

ARTICLE VI.

Le Président veille à l'exécution du règlement, il dirige

les travaux et les discussions des réunions. En cas d'absence du Président, le Vice-Président ou le membre le plus âgé en remplit les fonctions.

ARTICLE VII.

Le Secrétaire tient les procès-verbaux des séances et la correspondance. Il est chargé de la conservation des archives et du sceau de la Société.

Il convoque les membres huit jours d'avance en indiquant, d'après les instructions du Président, les objets à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux et les décisions de la Société sont signés par le Président et le Secrétaire. Ce dernier signé seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

ARTICLE VIII.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il n'effectue aucun payement que sur ordonnance signée par le Président. Il rend compte de sa gestion dans le courant du mois de janvier de chaque année.

ARTICLE IX.

Les publications se font par volumes ou fascicules et à des époques indéterminées. Chaque membre a le droit de présenter les documents qu'il croit utile de publier. La Société les adopte ou les rejette et fixe au besoin le rang de publication.

L'éditeur du document est désigné par la Société, il pourra y joindre une introduction et des notes.

La Société n'assume pas la responsabilité des travaux qu'elle publie.

ARTICLE X.

Pour arriver à une exécution matérielle uniforme, le bon à tirer ne sera donné que sur le visa du Président et du Secrétaire.

Chaque volume porte sur le faux-titre : *Société des Bibliophiles Liégeois*, et sur le titre le nom de son éditeur.

Toute publication est imprimée à soixante-quinze exemplaires destinés aux membres. L'éditeur a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires sur papier ordinaire. La Société décide si l'ouvrage doit être mis dans le commerce et fixe, en ce cas, le chiffre du tirage.

Tous les exemplaires sont numérotés.

ARTICLE XI.

Les modifications au règlement ne peuvent être adoptées qu'après avoir été proposées par trois membres dans deux séances consécutives et votées par les deux tiers des membres présents.

ARTICLE XII.

La Société ne peut être dissoute que par une décision, prise en assemblée générale, convoquée à cette fin un mois d'avance. La résolution doit être votée à la majorité des trois quarts des membres présents. Ceux-ci décideront en même temps de l'emploi qui sera fait des exemplaires restant en magasin et de l'avoir social.

ANNEXE AUX STATUTS

Décisions prises par la Société et destinées à compléter ou à modifier les statuts constitutifs.

Les nouveaux membres payeront les annates des deux ou trois dernières années s'ils reçoivent les publications parues pendant cette période (8 mai 1887).

***

La Société décide qu'il y a lieu de créer les charges de bibliothécaire et de secrétaire-adjoint (28 janvier 1883).

***

La Société devra tenir au moins quatre séances par an, dans les mois de janvier, mars, mai et novembre, sans préjudice d'autres réunions sans date fixe, lorsqu'elles paraîtront nécessaires (13 février 1887).

Sur la demande écrite et signée par sept membres, le Président convoquera la Société (27 novembre 1887).

***

Toute publication proposée pour l'impression devra

avoir, au préalable, reçu l'approbation de deux commissaires désignés à cet effet (29 janvier 1882).

***

La Société décide de faire parvenir à l'avenir à chacun de ses membres, au moment de la publication de chaque volume, un avis contenant un récépissé, qui devra être renvoyé signé à l'imprimeur. Les publications seront expédiées par l'imprimeur, aux risques et périls des sociétaires, contre la remise de ce récépissé (13 janvier 1889).

Relativement aux frais résultant des remaniments et de changements apportés à des textes *imposés*, la Société prend à ses charges dix pour cent du prix de la feuille d'impression ; le surplus sera laissé aux frais de l'éditeur. Cette disposition n'est pas applicable aux traductions, introductions et notes ajoutées par les éditeurs (27 novembre 1887).

Toutefois les frais de remaniments nécessaires dans l'intérêt de la publication, quand il s'agit d'y placer convenablement des gravures, des sceaux ou des armoiries, seront payés par la Société (10 novembre 1889).

***

La Société décide la publication d'un *Bulletin* qui paraîtra par fascicules, sous le titre de *Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois* (29 janvier 1882).

Le *Bulletin* sera tiré à quatre-vingt-cinq exemplaires (25 avril 1897).

La direction du *Bulletin* est confiée à un Comité de trois membres (9 juillet 1882).

Il sera fait un rapport sur chaque article que la Commission directrice du *Bulletin* propose d'insérer dans ce recueil (3 avril 1887).

La Société donne vingt-cinq tirés à part aux auteurs des articles insérés dans le *Bulletin* et comportant cinquante pages au maximum, et cinquante tirés à part pour les articles dépassant cinquante pages d'impression (27 janvier 1884).

LISTE DES MEMBRES

1900

1

FIESS (Joseph), docteur en droit, bibliothécaire de l'Université de Liége; *fondateur*. Décédé le 19 août 1875.

FRÉSART (Oscar), à Liége; reçu le 9 janvier 1876. Démissionnaire le 19 octobre 1886.

DE MARNEFFE (Edgar), attaché aux archives générales du Royaume, à Bruxelles; reçu le 3 avril 1887. Démissionnaire le 20 mars 1898.

NEUVILLE (Léon), avocat, à Liége; reçu le 4 décembre 1898.

2

HELBIG (Henri), homme de lettres, à Liége; *fondateur*. Décédé le 21 mai 1890.

HELBIG (Jules), vice-président de la Commission royale des monuments, à Liége; reçu le 9 novembre 1890.

3

BORMANS (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 3 juin 1897.

RUHL (Gustave), avocat, à Liége; reçu le 20 mars 1898.

4

POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 17 février 1871.

MORREN (Edouard), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 10 mars 1872. Décédé le 28 février 1886.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Walthère), docteur en droit et sénateur, château de Halloy (Ciney); reçu le 26 juin 1887.

5

MARTIAL (Epiphane), avocat, à Liége; *fondateur*. Décédé le 1er juin 1880.

DE PITTEURS DE BUDINGEN (baron Léon), docteur en droit, à Liége; reçu le 14 novembre 1880.

6

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Joseph), docteur en droit, à Bruxelles; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 16 juin 1868.

LOHEST (Pascal), membre correspondant de la Commission royale des monuments, à Liége; reçu le 10 mars 1872.

7

DE SAUVAGE (chevalier Félix), banquier, à Liége; reçu le 3 mai 1863. Décédé le 10 juin 1880.

BODY (Albin), archiviste et bibliothécaire de la ville de Spa; reçu le 30 janvier 1881.

8

DE LOOZ-CORSWAREM (comte Hippolyte), sénateur, à Liége; reçu le 12 avril 1863. Décédé le 19 octobre 1890.

DE MERCY-ARGENTEAU (comte Carl), château d'Ochain (par Clavier); reçu le 22 juin 1891. Décédé le 12 avril 1892.

DOREYE (Max), industriel, à Liége; reçu le 29 janvier 1893. Démissionnaire le 1er janvier 1896.

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BERLIN, reçue le 28 juin 1896.

9

DE THEUX DE MONTJARDIN (chevalier Xavier), docteur en droit, président de la Société des Bibliophiles de Belgique, à Bruxelles; *fondateur*. Décédé le 13 décembre 1896.

GONNE (Adolphe), avocat, à Liége; reçu le 28 novembre 1897.

10

FRANCOTTE (Gustave), à Liége; *fondateur*. Décédé le 17 octobre 1886.

FRANCOTTE (Gustave), avocat, à Liége; reçu le 3 avril 1887.

11

TERRY (Léonard), professeur au Conservatoire royal de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique; *fondateur*. Démissionnaire le 6 janvier 1871.

MATTHIEU (Jules), bibliothécaire de la ville de Verviers, à Andrimont (lez-Verviers); reçu le 12 mars 1871. Décédé le 17 juin 1897.

DE VILLENFAGNE DE SORINNES (baron Guy), à Liége; reçu le 15 mai 1898.

12

CAPITAINE (Ulysse), conseiller provincial, à Liége; *fondateur*. Décédé le 31 mars 1871.

DE LIMBOURG (chevalier Philippe), bourgmestre de Theux; reçu le 19 novembre 1871. Décédé le 6 avril 1898.

DE LIMBOURG (Madame Philippe), à Theux; reçue le 4 décembre 1898.

13

DE BORMAN (chevalier Camille), docteur en droit, député permanent du Limbourg, membre du Conseil héraldique de Belgique, château de Schalkhoven (par Bilsen); *fondateur*.

14

WITTERT (baron Adrien), à Bruxelles; *fondateur*.

15

DE CHESTRET DE HANEFFE (baron Jules), membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 15 mars 1863.

16

GOFFART (Eugène), docteur en médecine, conseiller provincial, à Liége; reçu le 15 mars 1863. Décédé le 22 février 1867.

DE RENESSE (comte Camille), à Liége; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire en 1873.

DE LUESEMANS (Charles), gouverneur de la province de Liége; reçu le 12 janvier 1873. Décédé le 20 mars 1882.

DEMARTEAU (Joseph), rédacteur en chef de la *Gazette de Liége;* reçu le 16 avril 1882.

17

FRÉSART (Jules), banquier, à Liége; reçu le 12 avril 1863. Décédé le 17 avril 1900.

18

DE LIMBURG-STIRUM (comte Philippe), sénateur, à Bruxelles; reçu le 12 avril 1863.

19

SMEETS (Théodore), pharmacien, à Liége; reçu le 12 avril 1863. Décédé le 6 septembre 1866.

HOCK (Auguste), homme de lettres, à Liége; reçu le 8 mars 1868.

20

GRANDGAGNAGE (Charles), sénateur, président de l'Institut archéologique et de la Société de littérature wallonne, à Liége; reçu le 7 juin 1863. Décédé le 10 janvier 1878.

DE MARNEFFE (Edgar), à Bruxelles; reçu le 24 novembre 1878. Démissionnaire le 9 février 1881.

TERME (Antonin), archéologue, à Liége; reçu le 4 décembre 1881. Démissionnaire en 1886.

TERME (Georges), reçu le 3 avril 1887. Démissionnaire le 2 juin 1895.

OPHOVEN (Léon), à Liége; reçu le 28 juin 1896.

21

DOGNÉE (Eugène), avocat, à Liége; *fondateur*. Démissionnaire le 26 février 1865.

GRANDMONT (Alphonse), avocat, à Liége; reçu le 11 mars 1866.

22

DARIS (Joseph), chanoine de la Cathédrale et professeur au Séminaire de Liége; *fondateur*. Démissionnaire le 22 novembre 1867.

DIGNEFFE (Léonce), à Liége; reçu le 10 mars 1872. Démissionnaire le 21 novembre 1890.

DE GHELLINCK D'ELSEGHEM (comte Amaury), membre du Conseil héraldique de Belgique, château d'Elseghem (Flandre); reçu le 29 janvier 1893.

23

WAUTERS (Hyacinthe), à Liége; reçu le 7 juin 1863.

24

VAN DEN STEEN DE JEHAY (comte Xavier), château de Bassinnes; reçu le 28 février 1864. Démissionnaire le 12 février 1867.

THYS (Edouard), abbé, à Liége; reçu le 22 mars 1871. Décédé le 30 mars 1882.

DE VILLENFAGNE DE SORINNES (baron Albert), conseiller provincial, à Liége; reçu le 16 avril 1882. Décédé le 13 juillet 1890.

LOHEST (Paul), ingénieur, à Liége; reçu le 9 novembre 1890.

25

GRANDJEAN (Mathieu), docteur en philosophie et lettres, ancien bibliothécaire de l'Université de Liége; *fondateur*.

26

VAN DER HAEGHEN (Ferdinand), bibliothécaire de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand; reçu le 28 février 1864.

27

DE LIMBURG-STIRUM (comte Thierry), docteur en droit, sénateur, membre du Conseil héraldique de Belgique, à Gand; reçu le 28 février 1864.

28

VERGAUWEN (François), sénateur, à Gand; reçu le 28 février 1864. Décédé le 13 juillet 1881.

DE CARTIER DE MARCHIENNES (baron Emile), château de Marchiennes; reçu le 4 décembre 1881. Décédé le 24 octobre 1887.

SIMONIS (Camille), à Liége; reçu le 22 janvier 1888. Démissionnaire le 4 décembre 1893.

DE POTESTA (baron Paul), docteur en droit, château de Hermalle-sous-Huy (par Engis); reçu le 21 janvier 1894.

29

DE KERCKHOVE DE DENTERGHEM (comte Charles), membre de la Chambre des Représentants, à Gand; reçu le 17 avril 1864. Décédé le 21 février 1882.

DE SÉLYS-FANSON (baron Robert), docteur en droit, à Liége; reçu le 16 avril 1882.

30

SERRURE (P.-C.), professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique; reçu le 17 avril 1864. Démissionnaire le 9 janvier 1870.

COUCLET (François), graveur, à Liége; reçu le 12 juin 1870. Décédé le 25 septembre 1891.

LE JOLY (Edouard), à Liége; reçu le 29 mai 1892.

31

RAIKEM (Joseph), ancien ministre de la justice, procureur-général honoraire à la Cour d'appel, à Liége; reçu le 15 janvier 1865. Décédé le 25 janvier 1875.

D'OULTREMONT DE WARFUSÉE (comte Théodore), château de Warfusée; reçu le 7 mars 1875. Décédé le 8 octobre 1875.

DE CLERMONT (Guillaume), avoué, à Liége; reçu le 9 janvier 1876. Décédé le 18 novembre 1895.

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS; reçu le 25 avril 1897.

32

DEREUX (Mathieu), avocat, à Liége; reçu le 26 février 1865. Décédé le 15 février 1870.

DEREUX (Léon), avocat, à Liége; reçu le 13 mars 1870.

33

CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Commission du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865. Décédé le 23 février 1889.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ ET DU PAYS DE STRASBOURG; reçue le 3 mars 1889.

34

DELHASSE (Félix), homme de lettres, à Bruxelles; reçu le 21 mai 1865. Décédé le 4 novembre 1898.

DESMAISIÈRES (vicomte Albert), docteur en droit, château de Heers; reçu le 22 janvier 1899.

35

L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE; reçue le 28 janvier 1866.

36

CARLIER (Joseph), à Liége; reçu le 11 mars 1866. Décédé le 10 mars 1876.

CARLIER (Hyacinthe), à Liége; reçu le 11 juin 1876. Décédé le 11 mai 1877.

ORBAN DE XIVRY (Jules), au château de Gaillardmont (par Grivegnée, Liége); reçu le 18 mai 1879.

37

HAGEMANS (Gustave), membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles; reçu le 8 avril 1866. Démissionnaire en 1875.

DE LIMMINGHE (comte Léon), château de Gesves (Namur); reçu le 28 octobre 1877. Décédé le 8 février 1891.

PONCELET (Edouard), conservateur des archives de l'Etat, à Mons; reçu le 22 juin 1891.

38

POSWICK (Eugène), château d'Ingihoul (par Engis); reçu le 8 mars 1868. Démissionnaire le 18 mars 1898.

EGGERMONT (I.), conseiller de légation, château de Leignon (par Ciney); reçu le 15 mai 1898.

39

S. A. R. Monseigneur le Comte DE FLANDRE, à Bruxelles; reçu le 10 mai 1868.

40

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Edmond), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 19 avril 1868.

41

DE HEMRICOURT DE GRUNNE (comte Arthur), docteur en droit, sénateur, château de Hamal (par Tongres); reçu le 13 mars 1870.

42

D'ANDRIMONT (Julien), sénateur, à Liége; reçu le 10 avril 1870. Démissionnaire le 17 février 1879. Décédé le 21 juillet 1891.

VAN DEN BERG (Joseph), à Liége; reçu le 14 novembre 1880. Démissionnaire le 31 janvier 1886.

JANMART DE BROUILLANT (Louis); reçu le 3 avril 1887. Démissionnaire le 29 mai 1888.

MISSON (baron Paul), docteur en droit, château de Vieux-Waleffe (par Fallais); reçu le 12 mai 1889. Décédé le 10 mai 1891.

DE CRASSIER (baron William), avocat, à Liége; reçu le 29 janvier 1893.

43

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU DUCHÉ DE LIMBOURG, à Maestricht; reçue le 8 mai 1870.

44

DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT (chevalier Amédée), conseiller provincial, château de Moeland (par Saint-Nicolas-Waes); reçu le 8 mai 1870. Démissionnaire le 31 décembre 1887.

DEJACE (Charles), professeur à l'Université, à Liége; reçu le 18 mars 1888. Démissionnaire le 13 avril 1890.

FAYN (Joseph), ingénieur, à Liége; reçu le 26 avril 1891.

45

DE GOËR DE HERVE (baron Eugène), à Bruxelles; reçu le 8 mai 1870.

46

ALEXANDRE (Joseph), ancien conservateur des archives de la province, à Liége; reçu le 12 juin 1870.

47

DE CROY-DULMEN (prince Alfred-Emmanuel), secrétaire de légation, château du Roeulx (Hainaut); reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 27 janvier 1882.

LOHEST (Herman), avocat, à Liége; reçu le 19 février 1882. Démissionnaire le 31 décembre 1898.

DAVID (Pierre), docteur en droit, à Stavelot; reçu le 26 mars 1899.

48

DE BERLAYMONT (comte Guy), château de Bormenville (par Hamois-Condroz); reçu le 6 novembre 1870. Décédé le 10 mars 1897.

DE BERLAYMONT (comtesse Guy), château de Bormenville (par Hamois-Condroz); reçue le 15 mai 1898.

49

DELECOURT (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Bruxelles; reçu le 6 novembre 1870. Démissionnaire le 20 décembre 1885.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (baron Raphaël), à Liége; reçu le 8 mai 1887.

50

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE, à Bruxelles; reçue le 6 novembre 1870.

51

RENIER (Jean), professeur, à Verviers; reçu le 8 avril 1883.

52

DE GÉRADON (Charles), à Liége; reçu le 29 mai 1883.

53

OPHOVEN (Armand), à Liége; reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 19 octobre 1886.

LAMARCHE (Oscar), à Liége; reçu le 8 mai 1887. Démissionnaire le 3 décembre 1890.

DE HARENNE (chevalier Jean-Baptiste), à Chaudfontaine; reçu le 29 novembre 1891.

54

CARLIER (Georges), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

55

SCHOOLMEESTERS (Emile), curé-doyen de Saint-Jacques, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

56

DE SOER (Maxime), à Liége; reçu le 20 mai 1883.

57

VAN EYLL (baron Victor), château de l'Abbaye à Xhos-Tavier (par Nandrin); reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 1er juillet 1886.

KURTH (Godefroid), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 27 novembre 1887. Démissionnaire le 1er janvier 1898.

DE ZANTIS DE FREYMERSON (Joseph), à Bruxelles; reçu le 20 mars 1898.

58

POSWICK (Jules), à Limbourg; reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 1er décembre 1886.

DE FAVEREAU DE JENERET (Paul), docteur en droit, ministre des Affaires étrangères, à Bruxelles; reçu le 18 mars 1888.

59

POSWICK (Prosper), château de Tihange (par Huy); reçu le 20 mai 1883.

60

FRÉSART (Félix), banquier, à Liége; reçu le 20 mai 1883. Démissionnaire le 1er janvier 1893.

BREULS (Paul), avocat, à Vaux-sous-Chèvremont; reçu le 21 janvier 1894.

61

JAMAR (Edmond), architecte, à Liége; reçu le 20 mai 1883.

62

DE LHONEUX (Madame Gustave), à Huy; reçue le 17 juin 1883.

63

VIERSET-GODIN (Emile), architecte, à Huy; reçu le 17 juin 1883. Décédé le 1er novembre 1891.

WIGNY (Emile), à Huy; reçu le 29 janvier 1893.

64

DE GELOES (comte René), château d'Eysden; reçu le 17 juin 1883.

65

DE VILLENFAGNE DE VOGELSANCK (baron Gaston), à Liége; reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire le 29 mai 1889.

DE HASSE (Ernest), à Liége; reçu le 11 janvier 1891.

66

OLIVIER (François-Jean), libraire, à Bruxelles; reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire le 31 décembre 1886.

LE PAIGE (Constantin), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Liége; reçu le 3 avril 1887.

67

DE LAMBERTS-CORTENBACH (baron Rodolphe), château de la Zangrie (par Bilsen); reçu le 17 juin 1883. Démissionnaire le 27 janvier 1891.

BRAHY (Edouard), à Liége; reçu le 29 novembre 1891.

68

DE BLANCKART (baron Charles), docteur en droit, château de Lexhy (par Fexhe); reçu le 17 juin 1883. Décédé le 3 février 1897.

DE JONGHE (vicomte Baudouin), à Bruxelles; reçu le 15 mai 1898.

69

CORMAUX (Denis), imprimeur, à Liége; reçu le 22 juin 1884.

70

NAVEAU (Léon), docteur en droit, château de Bommershoven (par Jesseren); reçu le 22 juin 1884.

71

L'HOEST (Isidore), ancien inspecteur au chemin de fer du Nord-Belge, à Liége; reçu le 31 janvier 1886.

72

WILMART (Charles), docteur en droit, à Liége; reçu le 25 juillet 1886.

73

L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN; reçue le 19 septembre 1886. Démissionnaire le 1er janvier 1888.

DUBOIS (Léon), chanoine de la Cathédrale, à Liége; reçu le 27 mai 1888. Démissionnaire le 4 janvier 1899.

CRÉMER (Auguste), château de Pétaheid (par Verviers); reçu le 26 mars 1899.

74

FRANCOTTE (Henri), professeur à l'Université, à Liége; reçu le 22 janvier 1888. Démissionnaire le 9 décembre 1891.

LYON (Clément), homme de lettres, à Charleroi; reçu le 29 mai 1892.

75

LAHAYE (Léon), docteur en droit, conservateur des archives de l'Etat, à Namur; reçu le 27 novembre 1887. Démissionnaire le 20 mars 1898.

VAN ZUYLEN (Paul), docteur en droit, à Liége; reçu le 26 mars 1899.

BUREAU POUR 1900 & 1901

Président. Baron DE PITTEURS DE BUDINGEN, à Liége.

Vice-Président. Chevalier Camille DE BORMAN, château de Schalkhoven (par Bilsen).

Secrétaire. J. ALEXANDRE, rue Volière, 15, à Liége.

Trésorier. Léon OPHOVEN, Mont-Saint-Martin, 17, à Liége.

Bibliothécaire et Secrétaire-adjoint. Léon NAVEAU, château de Bommershoven (par Jesseren).

COMMISSAIRES-DIRECTEURS DU BULLETIN

Baron DE PITTEURS DE BUDINGEN, à Liége.

J. ALEXANDRE, rue Volière, 15, à Liége.

Chevalier Camille DE BORMAN, château de Schalkhoven (par Bilsen).

OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA FONDATION

FORMAT IN-OCTAVO

N° 1. Chronique des évêques de Liége au XIIIe siècle. — Stan. Bormans. 1864.

2. Chronique de Mathias de Lewis, d'après un manuscrit du XIVe siècle. — Stan. Bormans. 1865.

3. Le Martyre de Saint Eustache, tragédie de Pierre Bello. — H. Helbig. 1865.

4. Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liége, recueillis et publiés par Ulysse Capitaine. Tome premier. Avec quatre planches. 1868.

5. Les Hommes illustres de la nation liégeoise, par Louis Abry. — H. Helbig et Stan. Bormans. Avec dix-huit planches. 1867.

6. Essai sur le pays de Liége et sur ses lois fondamentales, par Michel Deschamps. — Ulysse Capitaine. 1867.

7. Traicté des maisons nobles du Pays de Liége, par Ernest de Rye. — Stan. Bormans et Eugène Poswick. Avec quarante planches. 1870.

8. Mahomet II, tragédie par le baron Blaise-Henri de Waleff. — H. Helbig. 1870.

N° 9. L'Anarchie à Liége. Poëme satyrique en quatre chants, par le baron Blaise-Henri de Waleff. — H. Helbig. Avec portrait. 1871.

10. Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome premier. 1877.

11. Voyage de Philippe de Hurges à Liége et à Maestricht en 1615. — H. Michelant. Avec neuf planches. 1872.

12. Annales Sancti Iacobi Leodiensis. — Chronicon breve Leodiense ex codice Aureaevallis. — J. Alexandre. 1874.

13. Voyage de Pierre Bergeron ès Ardennes, Liége et Pays-Bas en 1619. — H. Michelant. 1875.

14. Mémoires concernant des négociations de la France relatives à la neutralité du Pays de Liége en 1630. — H. Helbig. 1875.

15. Chronique de l'abbaye de Saint-Trond, publiée par le chevalier Camille de Borman. Tome second. 1877.

16. Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liége, par le Père J. P. R. Stéphani, publiés par J. Alexandre. Tome premier. Avec neuf planches. 1876.

17. Mémoires pour servir à l'histoire monastique du Pays de Liége. Tome second. Avec planche. 1877.

18. Nouveaux mélanges historiques et littéraires. Œuvres inédites du baron H. N. de Villenfagne d'Ingihoul, publiées par X. de Theux. Avec planche. 1878.

19. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy, par François-Augustin Villers, publiée par J. Alexandre. Tome premier. Avec deux planches. 1878.

20. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome deuxième. Avec deux planches. 1879.

21. Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmedy. Tome troisième. Avec trois planches. 1880.

N° 22. Collection de documents contemporains relatifs au meurtre de Sébastien de La Ruelle, bourgmestre de Liége. Supplément publié par X. de Theux. 1878.

23. Papiers de Jean-Remi de Chestret pour servir à l'histoire de la Révolution liégeoise (1787-1791), publiés par un de ses descendants. Tome premier. Avec planche. 1881.

24. Liégeois et Bourguignons en 1468. Etude historique par le Dr H. F. J. Estrup, d'après les rapports du légat Onufrius. Traduction du danois, avec une introduction par Stanislas Bormans. 1881.

25. Papiers de Jean-Remi de Chestret. Tome second. 1882.

26. Chronica Lobbiensia. — Annales Leodienses. Chronicon rhytmicum Leodiense. — Annales Fossenses. — J. Alexandre. 1892.

27. Chiroux et Grignoux. — H. Helbig. 1883.

28. Recueil héraldique des membres du Conseil ordinaire de la principauté de Liége, par Louis et Simon-Joseph Abry, publié et continué par Eugène Poswick. Avec blasons. 1884.

29. Rervm Leodiensivm Statvs. Anno M.DC.XLIX. Avec traduction française, par J. Alexandre. 1885.

30. Saint Théodard et Saint Lambert, vies anciennes, publiées par Joseph Demarteau. Avec planche. 1886.

31. La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle. Correspondance et documents politiques recueillis et publiés par Edgar de Marneffe. Tome premier. Avec portrait. 1887.

32. La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle. Tome deuxième. Avec portrait. 1888.

33. La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle. Tome troisième. Avec portrait. 1889.

34. La Principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle. Tome quatrième, première partie. 1895.

Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois. Tome I, 1882-1883. Tome II, 1884-1885. Tome III, avec une planche, 1886-1887. Tome IV, avec une planche, 1888-1891. Tome V, avec deux planches, 1892-1899.

FORMAT IN-QUARTO

N° 1. Les Echevins de la Souveraine Justice de Liége, par le chevalier Camille de Borman. Tome premier (moyen âge). Avec blasons et onze planches. 1892.

2. Les Echevins de la Souveraine Justice de Liége, par le chevalier Camille de Borman. Tome second (temps modernes). Avec blasons, cinq portraits et trois planches. 1900.

3. Histoire des troupes liégeoises pendant le XVIIIe siècle, par Eugène Poswick. Avec portrait et planche. 1893.

4. Histoire de la maison de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race, par le baron J. de Chestret de Haneffe. Avec huit portraits et deux planches. 1898.

Séance du 21 janvier 1894.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. C. Le Paige, président.

Sont présents : MM. Alexandre, le chevalier de Borman, le baron de Chestret de Haneffe, Cornaux, le baron de Crassier, De Soer, Fayn, Francotte, Le Paige, Is. L'Hoest, Lyon, Naveau, Orban de Xivry, Eugène Poswick, Schoolmeesters, le baron Robert de Sélys-Fanson, le baron de Sélys-Longchamps, le baron Raphaël de Sélys-Longchamps et Wilmart.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le président félicite son prédécesseur, M. de Borman, de la manière distinguée dont il a rempli ses fonctions et promet de marcher sur ses traces.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1893 est lu et approuvé.

MM. le comte de Ghellinck d'Elseghem et Wigny s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. le baron Paul de Potesta et Paul Breuls, sont élus membres de la Société, à l'unanimité des suffrages.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau. M. Poswick est élu vice-président. Il s'efforcera de maintenir la compagnie dans sa prospérité actuelle *(Applaudissements)*.

Les autres membres du bureau sont réélus par acclamation.

M. Poswick annonce que l'*Histoire des troupes liégeoises* paraîtra sous peu.

L'impression du quatrième volume de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas*, n'a pas avancé d'un pas. M. de

Borman, malgré tous ses efforts, n'a rien pu obtenir de l'éditeur. M. Poswick annonce qu'il a fait des démarches personnelles et très pressantes auprès de M. de Marneffe, pour l'engager à reprendre son travail. Il n'a obtenu aucune réponse.

M. G. Francotte s'engage à remettre le lendemain à l'imprimeur sa *Notice sur Hubert et Dominique Lampson.*

M. Le Paige propose plusieurs articles destinés également au *Bulletin.*

Ces travaux seront accueillis avec reconnaissance.

M. Lyon attire l'attention de ses confrères sur une grande quantité de documents liégeois reposant aux archives du royaume à Bruxelles. Ils se rapportent, en majeure partie, à l'époque de la domination française.

La séance est levée à midi.

Séance du 2 juin 1895.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Le Paige, président.

Les membres présents sont : MM. Body, Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Grandjean, Helbig, Le Paige, Poncelet, Schoolmeesters et Wilmart.

MM. Alexandre, Fayn, Naveau et Wigny font excuser leur absence.

M. Helbig est chargé, en l'absence de M. Alexandre, de remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 1894 est lu et approuvé.

M. Breuls remercie la Société de sa nomination.

La Bibliothèque royale de Berlin demande à faire partie de la Société et à acquérir les publications déjà parues. Bonne note est prise de ces désirs.

La *Revue bibliographique belge* sollicite le service gratuit des publications de la Société. Il lui sera répondu qu'il est impossible d'accueillir cette demande.

M. de Chestret annonce que le travail de M. Poswick sur l'*Histoire de la maison d'Argenteau* est terminé, d'après ce que lui a affirmé l'auteur. L'impression du tome II de *Les Echevins de la Souveraine Justice de Liége* est commencée. Plusieurs feuilles sont déjà tirées.

Le quatrième volume de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas* reste en souffrance. M. Helbig se charge de demander à M. Piot, archiviste général du royaume, s'il ne connaît pas dans son administration, une personne capable de finir cette publication.

M. Schoolmeesters offre, pour le *Bulletin*, une *Histoire inédite des abbés de Saint-Gilles*, et M. Poncelet, une *Notice sur les aventuriers au pays de Liége*. L'impression de ces articles est décidée.

M. le secrétaire est chargé de prier M. Francotte de remettre à l'imprimeur sa *Notice sur Dominique et Hubert Lampson*.

M. le trésorier rend compte de l'état des finances de la Société, au 1er janvier 1895.

Cet état se résume comme suit :

Encaisse et montant des quittances perçues.			fr. 3,303 28
Dépenses, envoi des quittances. .	fr.	17 24	
Facture de l'imprimeur	»	2,414 37	
Au concierge	»	20 00	
Passif au 31 décembre 1894 . . .			fr. 2,451 61
			Boni, fr. 851 67

Ces comptes sont approuvés.

La séance est levée à midi.

Séance du 1er mars 1896.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Eugène Poswick, président.

Assistent à la séance : MM. Alexandre, Bormans, Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, le baron de Crassier, Grandjean, Is. L'Hoest, Naveau, le baron de Pitteurs de Budingen, Eugène Poswick et Wilmart.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 2 juin 1895.

Ce procès-verbal est adopté.

MM. de Borman et Wigny font excuser leur absence.

L'impression du tome II de *Les Echevins de la Souveraine Justice de Liége,* est arrivée à la page 160. M. de Borman écrit qu'il espère achever, cet été, son ouvrage.

L'*Histoire de la maison d'Argenteau* est également sous presse. M. Poswick annonce qu'il espère pouvoir achever le volume dans le courant de l'année.

Le quatrième tome de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas* reste inachevé. Depuis le mois d'avril 1893, M. de Marneffe n'a plus envoyé de copie. La décision à prendre, au sujet de cette publication, est remise à une prochaine séance.

M. Naveau offre, pour être inséré dans le *Bulletin,* un article ayant pour titre : *Encore quelques manuscrits historiques liégeois*. L'impression en est décidée. Ce travail paraîtra dans le tome V, ainsi que celui présenté par M. Poncelet à la séance du 2 juin 1895.

Le secrétaire priera M. Le Paige de remettre à l'imprimeur les trois articles offerts par lui à la séance du 21 janvier 1894 et acceptés par la Société.

M. Helbig informe ses collègues que M. Piot, archiviste

général du royaume, se fera un plaisir de rechercher lui-même dans les archives les documents nécessaires à la publication que M. de Marneffe paraît avoir abandonnée. La décision à prendre sur ce sujet est ajournée à la prochaine séance.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau.

M. de Chestret est élu vice-président. Il promet de consacrer tous ses soins à la prospérité de la Société *(Applaudissements)*.

Le secrétaire et le trésorier sont réélus. M. Poncelet ne devant plus, de par ses nouvelles fonctions, résider à Liége, la conservation de la bibliothèque est confiée aux soins du secrétaire.

M. Poswick demande à M. de Chestret de bien vouloir réserver à la Société des Bibliophiles, son *Histoire de la maison de la Marck*. L'auteur y consent, aux applaudissements de ses confrères, qui lui votent de vifs remercîments.

M. Naveau propose à la Société l'*Analyse du Recueil d'épitaphes des Le Fort*, qui pourrait être destinée à l'achèvement du tome III du *Bulletin*, arrêté, depuis 1895, à la page 208. L'impression de ce travail est décidée.

La séance est levée à midi.

Séance du 28 juin 1896.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Eugène Poswick, président.

Sont présents : MM. Alexandre, le baron de Chestret de Haneffe, le baron de Crassier, Grandjean, Helbig, Naveau, Eugène Poswick, Schoolmeesters et le baron de Sélys-Longchamps.

MM. Lyon et Is. L'Hoest font excuser leur absence.

Le procès-verbal de la séance du 1er mars 1896, est lu et adopté.

L'impression du tome II de *Les Echevins de la Souveraine Justice de Liége* est restée au même point qu'il y a un an, aucune copie n'ayant été fournie.

L'*Histoire de la maison d'Argenteau* est tirée jusqu'à la page 16 inclusivement. L'ouvrage entier contiendra 300 pages environ.

Le tome IV de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas*, est resté au point où il était en avril 1893. L'éditeur a promis à M. Poswick de continuer le travail « la semaine prochaine. » La Société lui accorde un mois comme dernier délai et se réserve d'aviser définitivement.

Le tome III du *Bulletin*, resté à la page 208, sera achevé par l'*Analyse du Recueil d'épitaphes des Le Fort*, de M. Naveau.

Le tome V est arrivé à la page 40.

Il sera continué par les travaux de MM. Naveau, Poncelet et Le Paige. Ces deux derniers n'ont pas encore fait parvenir leur copie au secrétaire. La Société décide de leur envoyer une lettre de rappel.

M. Léon Ophoven et la Bibliothèque royale de Berlin sont admis au nombre des membres.

L'Institut archéologique liégeois recevra, à titre gracieux, un exemplaire des publications *en nombre* éditées par la Société.

L'assemblée charge le bureau d'acheter aux ventes publiques les exemplaires de membres des ouvrages imprimés par la Société, afin de pouvoir les céder aux membres futurs qui désireraient les posséder.

La séance est levée à midi.

L'annate de 1895 sera ensuite mise en recouvrement; celle de 1896 sera touchée vers la fin de l'année.

L'Institut archéologique liégeois est admis au nombre des membres de la Société.

M. de Chestret regrette vivement l'absence de M. le trésorier. Depuis près de deux ans, aucun bilan n'a été soumis à la Société. Celle-ci aurait dû pourtant être convoquée au mois de janvier pour entendre la reddition des comptes. Le bilan de 1894, communiqué à la séance du 2 juin 1895, accuse un boni de 851 fr. 67. Il reste à percevoir les annates de 1895, 1896 et 1897, tandis que le compte des impressions jusqu'au 31 décembre 1896, s'élève à 2,112 fr. 35. Enfin, la note de l'imprimeur pour l'*Histoire de la maison d'Argenteau* et les avances pour l'exécution des planches du dit ouvrage, s'élèvent déjà à 1,950 francs. De plus, les deux planches qui accompagnent l'article de M. Poncelet sur les sceaux relatifs au martyre de saint Lambert, ont été faites sans décision de la Société. Les procès-verbaux n'en font aucune mention. C'est un fait irrégulier et regrettable qui ne doit plus se renouveler.

Il est donc plus que temps de prendre des mesures pour parer à une situation sur laquelle M. de Chestret appelle toute l'attention de ses confrères.

M. Poswick répond que cet état de choses remonte à la présidence de M. Le Paige, son prédécesseur, et même antérieurement.

Les annates n'ont pu être recouvrées parce qu'une partie seulement du tome V du *Bulletin* a paru. Enfin, les frais d'impression et de confection des planches de l'*Histoire de la maison d'Argenteau* ne sont pas à la charge de la Société. Celle-ci recevra cent exemplaires de l'ouvrage moyennant le prix forfait de 3,000 francs.

M. de Chestret fait observer qu'une résolution ancienne prescrit de ne commencer l'impression d'un travail que lorsque le manuscrit entier a été remis à l'imprimeur. Le fait de n'en avoir pas tenu compte a produit le désordre actuel. Il annonce ensuite que le manuscrit de l'*Histoire de la maison de la March* sera livré à l'imprimeur le 1er avril 1898.

L'assemblée décide qu'outre les vingt-cinq exemplaires réglementaires, l'auteur pourra en faire tirer, à ses frais, cent ou cent cinquante, ainsi qu'il le jugera convenable.

Il est enfin décidé de tirer au sort, parmi les membres qui assisteront à une séance prochaine, les publications périodiques obtenues par l'échange du *Bulletin*.

La séance est levée à midi et demi.

Séance du 16 mai 1897.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Eugène Poswick, président.

Sont présents : MM. Alexandre, Body, Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, le baron de Crassier, Grandjean, Helbig, Isid. L'Hoest, Naveau, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, Poswick, Wigny et Wilmart.

Après une observation de M. de Chestret sur l'envoi tardif des convocations et sur la rédaction de l'ordre du jour, lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 25 avril 1897.

M. Poswick ayant demandé plusieurs modifications à la rédaction de cette pièce, une discussion très animée s'engage aussitôt; aucune modification du procès-verbal n'est mise aux voix et aucune décision n'est prise sur ce sujet.

M. le comte de Ghellinck d'Elseghem s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Barack, bibliothécaire de l'Université de Strasbourg, demande à acquérir les volumes du *Bulletin* parus avant 1889; il rappelle qu'une circulaire du 4 décembre 1895, réclamant l'annate de 1894, a promis la distribution de l'*Histoire de la maison d'Argenteau* pour le mois d'avril 1896; n'ayant pas reçu ce volume, il s'informe s'il a paru, alors qu'il était sous presse lors du payement de l'annate de 1894.

M. Wilmart rend compte de l'état financier de la Société pendant les exercices 1895 et 1896.

Exercice 1895.

Recettes et encaisse	fr. 2,932 87
Dépenses	» 25 30
Boni au 1er janvier 1896	fr. 2,907 57

Exercice 1896.

Recettes et avoir	fr. 3,192 48
Dépenses, y compris 162 francs avancés pour les planches de l'*Histoire de la maison d'Argenteau*	» 242 55
Boni au 1er janvier 1897	fr. 2,949 93

M. Poswick annonce que M. de Marneffe refuse de mettre son nom sur le titre du tome IV de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas*, parce qu'il n'a pas donné le bon à tirer des quatre dernières feuilles. Il sera passé outre à cette défense.

L'impression de l'*Analyse du Recueil d'épitaphes des Le Fort*, par M. Naveau, est arrivée à la page 140. Plusieurs feuilles vont recevoir le bon à tirer. Le tome III du *Bulletin* sera donc achevé sous peu.

M. de Chestret fait observer que les auteurs des publications adoptées par la Société ont l'habitude de promettre et

de ne pas tenir. Il s'ensuit qu'aucun volume ne paraissant, les cotisations de 1895, 1896 et 1897, n'ont pu encore être recouvrées. Si ce désordre persiste et notamment si l'*Histoire de la maison d'Argenteau* n'a pas vu le jour pour le 1er octobre 1897, ainsi que s'y est formellement engagé l'auteur, M. de Chestret se verra obligé de renoncer à la présidence de la Société qui lui est dévolue pour le 1er janvier 1898.

Depuis le 1er janvier 1897, 2,238 francs ont été dépensés en avances pour l'*Histoire d'Argenteau*, dont le manuscrit, paraît-il, est loin d'être achevé. En ajoutant à cette somme les frais d'impression du *Bulletin*, on verra que l'avoir actuel de la Société sera dépensé et au delà. Cet état de choses ne se serait pas produit si la décision de la Société obligeant les auteurs à fournir leur manuscrit en entier, avant d'en faire commencer l'impression, avait été observée.

M. Poswick estime qu'il n'est pas toujours possible de se conformer à cette décision ; à ce compte, les *Echevins* n'auraient jamais vu le jour.

La publication de l'*Histoire de la maison d'Argenteau* ne doit pas lui être plus onéreuse que les autres travaux publiés par la Société ne l'ont été pour leurs auteurs. Il a fait des avances considérables et il n'a pas été stipulé que la Société ne lui payerait la somme de 3,000 francs que quand elle serait entrée en possession des cent exemplaires convenus.

M. Wilmart demande ensuite quand il devra payer les cent exemplaires de l'*Histoire d'Argenteau*, destinés à la Société. M. Poswick répond que ce payement ne devra être effectué qu'après sa fourniture et que du reste il prend dès maintenant à sa charge les avances faites par

la Société pour l'impression et la confection des planches de ce travail.

M. de Chestret signale de nouveau le prix très élevé des publications, prix encore majoré par les changements et remaniments que les auteurs font à leurs travaux. M. Cormaux appuie cette dernière observation.

Une discussion s'engage ensuite sur l'état financier de la Société, entre M. de Chestret et M. le président.

Le premier est d'avis que si, après la publication de l'*Histoire d'Argenteau,* on ne recouvre pas les annates arriérées, les comptes se clôtureront par un déficit qui pourra monter à 5,000 francs. Il produit des chiffres et des calculs pour appuyer son opinion.

M. Poswick y oppose d'autres calculs, d'où il résulterait que jamais la situation financière n'aurait été plus prospère, la Société ayant à récupérer les annates de trois années, soit 5,625 francs.

Ces chiffres sont contestés par MM. de Chestret, de Pitteurs et par d'autres membres, qui font toutes leurs réserves sur le nombre actuel des membres et surtout sur la difficulté de toucher des annates dans les circonstances où se trouve la compagnie.

La discussion continue longtemps très animée et n'aboutit à aucun résultat. MM. Wigny et L'Hoest se retirent, suivis bientôt par plusieurs de leurs confrères.

Il est décidé que le tome IV de *La Principauté de Liége et les Pays-Bas* sera distribué tel qu'il est actuellement et que les annates de 1895 seront mises en recouvrement immédiatement après.

M. Adolphe Gonne est élu à l'unanimité membre de la Société.

La séance est levée à midi et demi.

Séance du 28 novembre 1897.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe, vice-président.

Sont présents : MM. Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, le baron de Crassier, Grandjean, Helbig, Is. L'Hoest, Naveau, Ophoven, le baron Raphaël de Sélys-Longchamps et Wilmart.

MM. Alexandre, le chevalier de Borman, le baron de Pitteurs de Budingen et le baron de Sélys-Longchamps s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le vice-président charge M. Naveau de remplir les fonctions de secrétaire et lit une lettre de M. Eugène Poswick, en date du 19 mai dernier, par laquelle celui-ci déclare qu'eu égard aux incidents des deux dernières séances et à la teneur du procès-verbal de la première d'entre elles, il renonce à la présidence de la Société et déclare qu'il ne laissera pas participer celle-ci à la publication de son *Histoire de la maison d'Argenteau.*

M. Naveau donne successivement lecture des procès-verbaux des réunions du 25 avril et du 16 mai 1897 ; ces procès-verbaux sont adoptés.

Il est ensuite pris connaissance de la correspondance. M. Stanislas Bormans donne sa démission.

M. de Chestret expose ensuite l'examen de la situation financière de la Société et constate que l'encaisse au 28 novembre s'élève approximativement à 2,481 fr. 77, somme à laquelle il faut ajouter pour mémoire une avance de 162 francs faite à M. Poswick pour ses planches, et une autre de 167 fr. 40, montant des remaniements faits à son *Histoire des troupes liégeoises.*

Mais il est dû pour l'impression de la fin du tome III du *Bulletin*. . . . . fr. 720 85

L'impression du dernier tiers du travail de M. Naveau coûtera environ. . . . . fr. 350 00

Enfin, en supposant que le tome II des *Echevins* soit achevé dans un an, la Société aura à payer de ce chef à peu près . . . . . fr. 3,000 00

Total. . . fr. 4,070 85

En déduisant cette somme de l'avoir social, il restera un déficit de 1,590 francs environ.

Pour le combler, il sera nécessaire de mettre en recouvrement les annates de 1896, dès l'apparition du travail de M. Naveau, c'est-à-dire à la fin de l'hiver. La Société, alors, ne devra rien à personne, mais son premier capital, destiné aux publications, sera complètement épuisé.

En présence de cette situation qu'il n'a pas créée, M. de Chestret se croit obligé de retirer l'offre qu'il avait faite de son *Histoire de la maison de la Marck*, et prie ses confrères de lui désigner, pour janvier prochain, un successeur à la présidence, ayant mieux que lui le temps de débrouiller les affaires de la Société.

M. Helbig estime qu'il serait hautement désirable que M. de Chestret veuille bien conserver ses fonctions, personne n'étant plus à même de tirer la Société de la voie regrettable où elle a été engagée.

M. Wilmart est d'avis que mieux vaut la liquidation immédiate de la situation financière et ensuite la dissolution de la Société. M. de Borman pourrait achever, à ses frais, son travail.

MM. de Chestret et Helbig ne croient pas cette solution possible, l'impression du tome second des *Echevins* ayant

été décidée et son achèvement pouvant encore se faire attendre des années.

M. Naveau pense qu'il ne peut s'agir en l'occurrence de dissolution. Il y a d'ailleurs un excellent moyen de faire renaître pour la Société des temps plus prospères, et ce moyen consiste à mettre sous presse immédiatement l'*Histoire de la maison de la March.* L'annonce de cette importante publication arrêtera les démissions éventuelles, procurera des candidats aux places vacantes et rendra aisé le recouvrement des annates encore dues. L'impression du second volume des *Echevins* pourrait être renvoyée à l'année 1899, ce qui donnerait à l'auteur tout le loisir d'achever son ouvrage.

MM. de Chestret, Helbig et L'Hoest proposent de remettre à la prochaine séance la décision à prendre sur ces questions, l'assemblée n'étant pas en nombre pour décider des choses de cette importance. — Adopté.

Il est ensuite procédé au tirage au sort, entre les membres présents, des Revues étrangères appartenant à la Société.

La séance est levée à midi.

Séance du 16 janvier 1898.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe, président.

Les membres qui assistent à la réunion sont : MM. le chevalier de Borman, Brahy, Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, le baron de Crassier, De Soer, Is. L'Hoest, Naveau, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, Schoolmeesters, le baron de Sélys-Longchamps, le baron Raphaël de Sélys-Longchamps et Wilmart.

MM. Alexandre et Body font excuser leur absence.

M. Naveau, remplissant les fonctions de secrétaire,

donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 novembre 1897. Ce procès-verbal est approuvé.

M. Wilmart donne ensuite connaissance d'une lettre de M. Eugène Poswick, datée du 15 janvier, en réponse à celle par laquelle M. le trésorier lui réclamait, au nom de la Société, diverses sommes dont l'avance lui a été faite pour l'impression des planches de l'*Histoire de la maison d'Argenteau*. M. Poswick déclare qu'il les remboursera à son prochain voyage à Liége.

L'assemblée charge M. le secrétaire de terminer cette affaire.

M. le trésorier expose l'état financier de la Société pour l'exercice 1897; ce bilan se résume comme suit :

Encaisse au 1er janvier 1897	fr.	2,949 93
Les recettes pendant l'année se sont élevées à	fr.	1,703 42
Total. . .	fr.	4,653 35
Les dépenses se sont élevées à	fr.	3,042 95
Il reste donc en caisse, le 1er janvier 1898 . .	fr.	1,610 40

Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau. M. de Pitteurs est élu vice-président.

MM. Alexandre et Wilmart sont réélus respectivement secrétaire-bibliothécaire et trésorier.

M. de Pitteurs remercie ses confrères de la distinction qu'ils viennent de lui accorder *(Applaudissements)*.

M. Naveau annonce que la troisième partie de son *Analyse du Recueil d'épitaphes des Le Fort*, est sous presse et pourra être achevée vers le mois de juin prochain.

Cent soixante pages du second volume des *Echevins* sont tirées, mais le manuscrit de l'ouvrage n'est pas encore terminé. M. de Borman assure qu'il pourrait être achevé pour Pâques.

M. Naveau propose de commencer immédiatement l'im-

pression de l'*Histoire de la maison de la March*. Le manuscrit étant dès maintenant terminé, cet important ouvrage pourrait aisément être distribué vers la fin de 1898. M. de Borman aurait ainsi le temps d'achever son travail qui serait publié en 1899. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Société décide que seuls auront droit à l'*Histoire de la maison de la March*, les membres qui auront payé les annates de 1896 et 1897.

Les cotisations de 1896 seront recouvrées immédiatement.

La séance est levée à midi et demi.

Séance du 20 mars 1898.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe, président.

Les membres présents sont : MM. Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Gonne, Helbig, Pascal Lohest, Naveau, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, le baron Robert de Sélys-Fanson, le baron de Sélys-Longchamps, le baron Raphaël de Sélys-Longchamps et Wilmart.

M. Alexandre fait excuser son absence.

M. Naveau, faisant fonction de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 janvier 1898. Ce procès-verbal est adopté.

On passe ensuite à l'examen de la correspondance. M. Gonne accuse réception de sa nomination et remercie la Société.

Il est donné lecture : 1° de la lettre que M. le secrétaire a adressée à M. Poswick, conformément à la résolution prise dans la réunion du 16 janvier 1898 ; 2° de la réponse de M. Poswick.

L'assemblée est d'avis que cette affaire doit être regar-

dée comme terminée et décide qu'il y a lieu de considérer M. Poswick comme démissionnaire.

M. de Chestret annonce que soixante-deux pages de l'*Histoire de la maison de la Marck* sont tirées.

L'impression du travail de M. Naveau n'a guère avancé depuis un mois. Un deuil de famille n'a pas permis à l'auteur de s'occuper de son ouvrage. Trente-deux pages de la troisième partie du *Recueil d'épitaphes* sont tirées. L'impression sera poursuivie activement.

MM. Gustave Ruhl et Joseph de Zantis de Freymerson sont élus membres de la Société.

M. le trésorier annonce que les annates de 1896, mises en recouvrement à la fin du mois de janvier, ont été soldées, à l'exception de celles dues par MM. Lahaye et de Marneffe.

Ces deux membres, après deux avertissements, n'ayant donné aucune réponse, la Société les déclare démissionnaires.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 15 mai 1898.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe, président.

Sont présents : MM. le baron de Chestret de Haneffe, le baron de Crassier, De Soer, Naveau, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, Ruhl, Schoolmeesters et de Zantis de Freymerson.

MM. Alexandre, Body, le chevalier de Borman, Is. L'Hoest, Pascal Lohest, Lyon et le baron Raphaël de Sélys-Longchamps s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Naveau, remplissant les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 mars 1898. Ce procès-verbal est adopté.

MM. Ruhl et de Zantis de Freymerson remercient la Société de leur nomination.

L'assemblée passe ensuite à l'examen de l'état des publications. M. de Chestret annonce que cent soixante pages de l'*Histoire de la maison de la Marck* sont tirées. Il espère que le volume pourra être distribué vers la fin de l'année 1898.

M. Naveau déclare que soixante-quatre pages de la troisième partie de son *Analyse du Recueil d'épitaphes* sont tirées. La fin du travail comprendra encore cent vingt pages environ, sans les tables. Le dernier fascicule du tome V du *Bulletin* pourra donc paraître à la fin de 1898 ou au commencement de 1899.

Mme la comtesse de Berlaymont, MM. le vicomte Baudouin de Jonghe, I. Eggermont et le baron Guy de Villenfagne de Sorinnes sont élus membres de la Société.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 4 décembre 1898.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe, président.

Les membres qui assistent à la réunion sont : MM. le chevalier de Borman, Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Naveau, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, Ruhl et le baron Guy de Villenfagne de Sorinnes.

M. Alexandre fait excuser son absence. MM. Is. L'Hoest et de Zantis de Freymerson s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

M. Naveau, remplissant les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 mai 1898. Ce procès-verbal est adopté.

Mme la comtesse de Berlaymont remercie la Société de sa nomination.

M. de Chestret annonce que l'impression de l'*Histoire de la maison de la Marck* est terminée, l'ouvrage pourra être distribué en janvier prochain.

Le tome II de *Les Echevins de Liége* contiendra deux cent douze biographies d'échevins. En y ajoutant celles des grands mayeurs et des autres officiers, on arrivera au chiffre de trois cent quatre-vingt-quatre notices.

L'impression de l'*Analyse du Recueil d'épitaphes des Le Fort* est arrivée à la page 128.

M. Naveau fait connaître que la fin de ce travail est à l'imprimerie et sera achevée au printemps prochain; mais les tables exigeront encore quelque temps.

M. de Borman propose de publier l'*Histoire de la Cour allodiale et de ses conseillers*, faite par lui et presque achevée. Ce travail connexe à l'histoire des *Echevins*, pourrait paraître après la distribution du second volume de celle-ci. L'assemblée adresse des remercîments à M. de Borman et réserve le point de savoir si cet ouvrage fera l'objet d'une publication spéciale en format in-8°, ou s'il sera inséré dans le *Bulletin*.

M. de Pitteurs signale une liste curieuse des émigrés liégeois et quelques pièces intéressantes concernant les taxes de guerre exigées des habitants de la principauté de Liége par les autorités françaises, à l'époque de la Révolution.

Mme de Limbourg et M. Léon Neuville sont élus membres de la Société.

Il est décidé de recouvrer immédiatement et simultanément les annates de 1897 et 1898.

La séance est levée à midi et demi.

Séance du 22 janvier 1899.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe, président.

Sont présents : MM. Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, le baron de Crassier, Helbig, Is. L'Hoest, Naveau, Neuville, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, Ruhl, le baron Robert de Sélys-Fanson, le baron de Sélys-Longchamps, le baron Raphaël de Sélys-Longchamps, le baron Guy de Villenfagne de Sorinnes et Wilmart.

M. Alexandre se fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Naveau, remplissant les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 décembre 1898. Ce procès-verbal est approuvé.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. de Pitteurs, au nom de l'assemblée, adresse à M. de Chestret des félicitations, à l'occasion de son *Histoire de la maison de la March* récemment parue. Cette publication a rendu la prospérité à la Société *(Applaudissements)*.

L'assemblée prend ensuite connaissance de la correspondance : Mme de Limbourg et M. Léon Neuville remercient la Société de leur nomination.

M. Herman Lohest donne sa démission.

M. le directeur de la bibliothèque royale de Berlin demande à acquérir la collection du *Bulletin* de la Société.

M. Wilmart donne sa démission de la charge de trésorier. Cette décision étant irrévocable, l'assemblée, sur la proposition de M. le président, adresse à M. Wilmart des remercîments pour le zèle qu'il a mis à remplir ses fonctions pendant plus de six ans.

M. Wilmart rend ensuite compte de l'état des finances

pendant l'exercice 1898. De ce bilan il ressort que pendant l'exercice écoulé,

les recettes se sont élevées à	fr.	6,506 32
et les dépenses à	fr.	849 92
Il reste donc, au 31 décembre dernier, un boni de	fr.	5,656 40

M. Cormaux annonce que M. de Borman ayant envoyé de la copie, l'impression du second volume de *Les Echevins de la souveraine justice de Liége* a été reprise.

La Société décide que la fin de l'*Analyse du Recueil d'épitaphes des Le Fort*, publiée par M. Naveau, achèvera le tome V du *Bulletin*. Le tome VI sera commencé immédiatement après, son premier fascicule comprendra la liste des membres et les procès-verbaux des séances de 1893 à 1900 exclusivement.

M. Ophoven est élu, par acclamations, trésorier de la Société. Il remercie ses confrères.

L'absence de M. le secrétaire pouvant encore se prolonger, M. le président propose de procéder à la nomination d'un secrétaire-adjoint, pour l'assister dans ses fonctions, rédiger les procès-verbaux et une partie de la correspondance.

L'assemblée confie cette charge à M. Naveau.

Le vicomte Albert Desmaisières est élu membre de la Société.

La séance est levée à midi et demi.

Séance du 26 mars 1899.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe, président.

Les membres présents sont : MM. Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, le baron de Crassier, Naveau, Neuville, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, et le baron Raphaël de Sélys-Longchamps.

M. Naveau, secrétaire-adjoint, lit le procès-verbal de la séance du 22 janvier 1899.

Ce procès-verbal est adopté.

Connaissance est ensuite prise de la correspondance.

MM. Alexandre, le chevalier de Borman, Ruhl et le baron de Sélys-Longchamps s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le premier donne sa démission de bibliothécaire de la Société.

M. le vicomte Desmaisières remercie la Société de sa nomination.

L'impression du tome II de *Les Echevins* se poursuit. M. Naveau s'entendra avec l'auteur au sujet des planches à y insérer, mais la décision définitive de cette question est réservée jusqu'à la prochaine réunion. Il est décidé ensuite que les nouveaux membres qui pourraient être élus dans la suite, n'auront droit à cette publication que s'ils payent l'annate de 1898 et les suivantes, jusque et y compris celle de l'année où paraîtra l'ouvrage.

M. Naveau annonce que la fin du tome V du *Bulletin* pourra être distribuée au mois de juillet.

MM. Auguste Crémer, Pierre David et Paul van Zuylen sont élus membres de la Société.

M. Naveau est ensuite élu, par acclamations, bibliothécaire des Bibliophiles; il en exprime ses remercîments à ses confrères.

Sur la proposition de M. de Crassier, le tome VI du *Bulletin* contiendra la codification des résolutions destinées à compléter ou à modifier le règlement. L'assemblée charge M. Naveau de ce travail; il en présentera un projet à la séance du mois de novembre prochain.

La séance est levée à midi.

Séance du 14 mai 1899.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe, président.

Sont présents : MM. le chevalier de Borman, Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, le baron de Crassier, De Soer, Paul Lohest, Naveau, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, le baron Robert de Sélys-Fanson, le baron Raphaël de Sélys-Longchamps, Wilmart et de Zantis de Freymerson.

MM. Alexandre et le baron de Sélys-Longchamps se font excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Naveau, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 mars.

Ce procès-verbal est adopté.

MM. Crémer, David et van Zuylen remercient la Société de leur élection.

M. Wilmans, directeur de la Bibliothèque royale de Berlin, annonce qu'il prendra un exemplaire du *Bulletin*, incomplet du premier fascicule du tome III, au prix de 25 francs. L'envoi lui en a été fait.

Depuis la reprise de l'impression du tome II de *Les Echevins*, quarante pages sont tirées. Le reste du manuscrit sera remis régulièrement à l'imprimeur.

L'*Analyse du Recueil d'épitaphes des Le Fort* est achevée ; la table est sous presse. La fin du tome V du *Bulletin* pourra donc paraître au commencement de juillet.

Il est décidé de reproduire, comme planches hors texte dans le tome II de *Les Echevins :* la tombe de l'échevin Hellin de Bolzée, deux planches de sceaux, la coupe de Jean de Joncis et le portrait du grand mayeur Itel-Frédéric de Mérode, d'après Natalis.

A une prochaine réunion, l'assemblée examinera la question de savoir si d'autres portraits seront reproduits.

M. Naveau rend compte de l'état de la bibliothèque.

M. de Borman est nommé membre de la Commission directrice du *Bulletin*.

La séance est levée à midi.

Séance du 19 novembre 1899.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe, président.

Sont présents : MM. Alexandre, le chevalier de Borman, le baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, le baron de Crassier, David, De Soer, Helbig, Naveau, Ophoven, Ruhl et van Zuylen.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 1899 est lu et approuvé.

M. le baron de Pitteurs de Budingen fait excuser son absence.

L'Université d'Upsal a demandé l'échange de ses publications contre celles de la Société. Il lui a été répondu que ces dernières étant réservées exclusivement aux membres, l'échange n'en pouvait être fait.

M. de Borman annonce que le tome II de *Les Echevins* pourra être terminé pour janvier 1900. M. le président insiste pour que ce volume paraisse le plus tôt possible.

L'assemblée examine ensuite la question de savoir s'il y a lieu d'y insérer des reproductions par la gravure à l'eau-forte des portraits du grand mayeur François-Ferdinand de Berlo et de l'échevin Jean-Philippe de Hessalle, et charge le Bureau de prendre connaissance de ces portraits et de les faire reproduire s'il le juge à propos.

Le prix de certaines publications de la Société est ensuite fixé.

Le dernier fascicule du tome V du *Bulletin* est distribué aux membres présents à la séance.

L'annate de 1899 sera mise en recouvrement à partir du 1er décembre prochain.

La Société décide que les portraits des princes-évêques, destinés à la publication *La principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle*, et restés sans emploi par suite du non achèvement de cet ouvrage, seront distribués aux membres avec un avis faisant connaître que l'éditeur a renoncé à terminer son travail.

M. Naveau donne lecture de la codification des décisions prises par la Société et destinées tant à modifier qu'à interpréter les statuts constitutifs. Ces décisions seront imprimées à la suite du règlement, au commencement du tome VI du *Bulletin*.

La séance est levée à midi.

LA RÉCLAME ET LA PUBLICITÉ DE SPA, AUTREFOIS

Qui le croirait : l'art de la réclame et la publicité pratiqués de notre temps au point d'avoir pris les proportions d'un fléau, étaient déjà en usage à Spa, il y a près de trois siècles !

Les comptes des bourgmestres — source d'information précieuse entre toutes — contiennent d'intéressantes révélations à ce sujet.

La sollicitude, la vigilance de nos magistrats d'antan s'exerçaient principalement — on le conçoit — sur ce qui faisait la fortune du bourg : les fontaines minérales. Tout ce qui pouvait nuire ou profiter à la réputation de celles-ci, mettait leur esprit en éveil.

Voyaient-ils des concurrents peu scrupuleux substituer, dans l'exportation, des eaux similaires aux leurs et contrefaire le cachet dont ils scellaient les bouteilles ; ou encore tels de leurs concitoyens négligents emplir ces bouteilles par un temps pluvieux qui nuisait à la conservation de l'eau ? Promptement, ils partaient en campagne pour obtenir du prince, par l'intermédiaire de ses familiers, des mandements interdisant ces fraudes ou remédiant à cette incurie. Il n'est démarches ni genre de sollicitations auxquelles ils ne se livrent.

— Et à sept postes qui ont adressé les imprimeries dans les bonnes villes. 3 1/2 flor.

— Le mois de juillet, pour que nous avons approché les Seigneurs estrangers à Spa, pour avoir attestation que on ne mourroit pas ici (1). 4 flor.

1685. Déboursé au gasti (gazettier) d'Hollande pour avoir fait mettre dans la Gazette que le duc de Norfolk venoit à Spa, et plusieurs autres (personnes) de qualité. 3 flor.

1688. Le 19 may, j'ay esté à Verviers et à Theux, pour faire faire des mambours d'office, des affiches d'un ordre de Monseigneur le Comte de Lynden, par lequel il défend de puiser d'autres eaux qu'à Spa, Géronster et Sauvenière.

— Le 26 juillet, payé à Henri de Becko parce qu'il a veillé (à ce) qu'on n'empliroit pas des bouteilles d'eau de Nivesé, au ban de Sart. 5 fl. Bb.

— Le 6 août, payé à l'eschevin Rousseau pour une cassette et deux brosses que l'on a fait présent au médecin de Mr le Comte D'aigmont (Egmont), pour le prier de vouloir continuer le zèle qu'il avoit pour nos eaux. 37 flor.

1689, le 19 octobre, payé à Henri Gay pour ce qu'il a prins garde au Pouhon de Nifsez que on y alloit emplir des bouteilles et des tonneaux, de nuict. 10 flor.

1698, 10 novembre. Payé pour 66 bouteilles emplies et bouchées, tant à la Sauvenière, au Watroz qu'à Géronstère, pour estre distillées tant à Spa qu'à Liége lorsque le docteur Nessel composoit le livre des fontaines de Spa (2). 3 flor. 17.

(1) Sous entendu, de maladie contagieuse.

(2) *Traité des eaux de Spa avec une analyse d'icelles, leurs vertus et usages, par le sieur Edmond Nessel. Se vend à Spa, chez Salpeteur et à Liége, chez la veuve Adrien Brixhe,* in-8° de 3 feuillets, 116 pages et 1 planche. Ces mentions confirment ce que nous avions rapporté dans la *Bibliographie spadoise,* à savoir que Nessel écrivit cet ouvrage à la demande des magistrats de Spa.

Sur Edmond Nessel, Voy. l'*Etude biographique sur les médecins liégeois,* d'Ulysse Capitaine.

— Le 23 décembre. Pour avoir, à diverses fois mené et ramené à Liége, au docteur Nessel, des bouteilles d'eaux de Spa, pour estre distillées et servir au nouveau Livre des Fontaines de Spa. 3 flor.

— Les 28 et 30 décembre, des envois de même nature sont faits.

1699. Le 2 juillet, j'ai été à Liége pour faire imprimer le nouveau Livre des fontaines de Spa.

— Le 17, payé au sieur Bronckart, imprimeur, cinquante escus, à compte sur l'impression dudit livre. 200 flor.

— Cette même année, les bourgmestres et échevins du bourg adressèrent au Prince la supplique qui suit :

PRINCE SÉRÉNISSIME,

Le magistrat de Spa aiant donné ordre au Sr Bronckart de mettre sous presse un petit livre intitulé *Traité des Eaux de Spa* par le Sr Edmond Nessel docteur en médecine, vient très humblement supplié Votre Altesse Sérénissime que comme l'impression se fait aux frais du bourg, elle soit servie de luy accorder pour autant de temps qu'elle trouvera à propos qu'iceluy ne puisse se vendre ny distribuer par aucun autre que ceux ou celuy que les suppliants pourront constituer à cet effet. Quoy faisant.

Apostille : S. A. S. en approuvant le livre cy dessus mentionné accorde aux suppliants pour le terme de dix ans la permission de le faire imprimer, vendre, et distribuer par telle personne qu'ils trouveront à propos, l'authorisant à cet effet à l'exclusion de touts autres et defendant à tous libraires, imprimeurs et autres non commis par les dits suppliants de l'imprimer, vendre ou débiter à peine de dix florins d'amende applicable moitié à l'officier et l'autre auxdits suppliants. Fait au Conseil de Sadite Altesse le 13 de juillet 1699.

DE STOCKEM.

Dépêches du Conseil privé, K. 56, p. 291.

— Le 11 octobre, à Mr Sclessin, lorsqu'il écrivit en Hollande pour l'impression du dit livre, j'ai payé. 5 flor.

1700 avril. Pour faire insérer avis dans les gazettes, touchant les fontaines de Spa. 2 flor.

— 12 may. Payé au docteur Oliva d'Aix (1) pour avoir fait insérer les Eaux de Spa, dans les gazettes. 53 flor. Bb.

— Déboursé au Sieur Docteur Blondel (2). 50 flor. Bb.

— 4 juillet. Livré des peintures des fontennes *(sic)* de Spa, pour envoyer à Francfort, à une personne qui semble travailler pour nos fontenes. 16 flor.

— Le 8 août. Payé au libraire de Liége qui a fait le livre des Eaux de Spa. 20 flor.

— Du 20 août. Par advis du magistrat donné au Dr Blondel d'Aix, 2 vergettes, 3 boites et une soufflette (3). 10 flor. 15 patars.

— Du 20 septembre. Avoir esté à Olne avec mon confrère, au sujet des Eaux de Spa, auprès du Sr Docteur Chrouet pour voir s'il voudroit entreprendre quelque chose à l'advantage desdites eaux (4). 3 flor.

(1) Le nom de ce médecin est cité par Bresmal dans son *Hidro-Analise des minérales chaudes et froides d'Aix-la-Chapelle*, 1741, avec ceux de quelques autres praticiens, comme ayant nouvellement prescrit ces eaux, en boisson. Il l'est aussi dans ces vers que de Limbourg reproduisait dans ses *Amusemens*, 1763. Parlant des sources fort efficaces contre la stérilité, il met dans la bouche d'un bobelin auquel on conseillait ces eaux pour sa femme, cette réponse :

Non Monsieur Oliva, non je ne boirai plus;
Vos eaux d'Aix sont ma foi trop fades;
Quoique vous me disiés pour vanter leurs vertus,
Elles ont fait plus de cocus
Qu'elles n'ont guéri de malades (p. 182).

(2) François Blondel que le médecin Lersch fait naître à Spa, était né à Liége en 1615. Il exerça assez longtemps à Spa avant de devenir surintendant des bains d'Aix-la-Chapelle (Voy. Ulysse Capitaine, *Etude biographique des médecins liégeois)*.

(3) Il s'agit ici des *Jolités* de Spa, fabriquées dans le bourg; petite industrie dont nous avons esquissé l'histoire.

(4) Le docteur Warner Xhrouet né à Spa, habitait Olne. Il était, dit

— 21 octobre. Payé la restance à Bronckart pour le livre des Eaux de Spa. 100 flor.

1701, le 20 août. J'ay esté trouvé le Dr Xhrouet à Olne, au sujet des Eaux.

— Le 13 septembre. Avoir fait présent au dr Blondel d'Aix, d'un plotton et d'un soufflet, 2 boittes à poudre et une vergette de verny façon de la Chine. 16 flor. 10 sous.

1703, le 11 juillet. Payé à Broncar *(sic)* sur l'impression des livres des fontaines de Spa. 10 écus ou 40 flor. (1).

1705. Le 20 juin. Payé au sieur Sclessin pour avoir fait insérer dans les Gazettes de Hollande, que les marchands des eaux minérales se doivent donner de garde, des véritables ou non véritables.

— Le 12 décembre. Payé à Mr Bronckar, pour les livres qu'il a imprimés pour les Eaux de Spa. 100 florins

1706. Le 14 août, j'ay été député par le magistrat pour aller au lieudit Nivarlet (2) où se puisent des eaux minérales, pour tâcher de découvrir s'ils se servoient de même cachet que nous, comme on nous l'avoit assuré. Item pour examiner comment on se régloit dans cet endroit. Cela fait je suis retourné sur Liége, pour présenter requête au Conseil impérial pour défendre ou éloigner si possible, le négoce de ces Eaux.

1710, le 20 août. Pour douze bouteilles d'eau de la Géronstère

Capitaine, petit-fils de Henry Chrouet, le fougueux pasteur de l'église réformée d'Olne. (Voy. CAPITAINE, *ibidem)*.

(1) Il ne peut être question ici, que de *La circulation des eaux ou l'hydrographie des minérales d'Aix et de Spa*, etc., par J.-F. BRESMAL, en trois volumes, qui parut en 1700 et sortit des presses de Bauduin Bronckart.

(2) Nivarlet est cité dans la liste des « Fontaines diverses » que J.-B. LECLERC donne dans son *Abrégé de l'histoire de Spa* (1818); mais il ne précise pas le lieu de cette source. Les *Amusemens des eaux de Spa* (1734) rapportent que déjà alors des médecins y envoyaient des malades (t. I, p. 121). Nivarlet était près d'Izier et de Harre. Cette source est la même que celle du Grand Bru. (Voy. R. COURTOIS, *Recherches sur la statistique de la province de Liége*, t. I, p. 155.

que le sieur Dr Nessel avoit demandées, estant à Aix. 11 patars.

1711, le 14 may. J'aye esté député pour aller à Liége, avec l'eschevin Leconte pour faire assembler le Collège des médecins de cette ville, pour leur demander une attestation comme quoy, ils n'avoient jamais esté consulté sur la qualité des eaux de Bru ou Chevron, et s'ils ne les avoient jamais préférées à celles de Spa, comme portoit la Gazette de Bertrand (1).

Les dits médecins se sont trouvés présents audit Collège, leur neuf; je leur ai donné par ordre du magistrat, pour honoraire, chacun un escu, ce qui porte pour leur neuf. 36 florins.

Là même, donné par ordre du magistrat au Sieur Docteur Nessel, une pistolle, à raison qu'il s'a beaucoup fait de peine pour avantager les eaux de Spa. 15 flor.

— Item donné au sieur Salpeteur (2) qui avoit esté trouver chaque des médecins, en particulier, devant de venir au Collège, je luy ai donné. 8 flor.

— Item pour avoir fait imprimer 600 feuilles de la Résolution des dits médecins, payé à l'imprimeur (3). 18 flor.

(1) Vraisemblablement, on désignait par là, et du nom de l'imprimeur, *la Gazette de Liége*. CAPITAINE, dans ses *Recherches sur les journaux*, dit que cette feuille existait déjà en 1688, mais il ne nous renseigne pas sur le propriétaire des presses d'où elle sortait.

(2) Sur Salpeteur, Voy. ULYSSE CAPITAINE, *Les médecins liégeois*.

(3) Il s'agit d'une des trois déclarations du Collège des médecins, faites à la demande du magistrat de Spa.

La rivalité entre Spa et Chevron ou Bru, au commencement du XVIIIe siècle, eut assez de retentissement, pour que l'auteur des *Amusemens*, ait cru bon de la rapporter dans son ouvrage. Et il le fait non sans se gausser de la querelle. « Les habitans de Spa, allarmés de l'attentat de leurs voi- » sins, traduisirent la fontaine de Chevron au redoutable Tribunal des mé- » decins de Liége. La faculté s'assembla extraordinairement pour lui faire » son procès en forme, et enfin le 7 octobre 1711, elle fut sérieusement con- » damnée, comme malfaisante, nuisible, meurtrière même, comme on peut » l'inférer des propres termes de leur arrêt. » Et l'auteur reproduit la déclaration du Collège des médecins (t. II, p. 384).

Les médecins ne donnèrent pas moins de trois déclarations sur ce sujet, en cette année. Les deux autres sont du 15 mai et du 7 septembre, et furent publiées en placard.

— Le magistrat m'a ordonné de faire un paiement en jollité de Spa, à la femme du s^r docteur Nessel, à raison qu'il avoit bien soutenu pour les eaux de Spa. On lui a donné une escritoire de 10 flor., deux boites à poudre pour 2 flor. 10 patars, un soufflet pour 2 fl. 10 pat., deux boites à mouches 1 fl. 10; une vergette de table et une vergette à nettoyer les peignes 1 fl. 15, et une esplingueu pour 2 flor.

— Le 5 juillet. J'ay esté député pour faire assembler de nouveau, le Collège des médecins, à Liége, à raison d'une affiche qu'on avoit mise dans cette ville, contre les eaux de Spa (1).

— Payé pour honoraires à dix médecins qui se sont trouvés présents, chacun un escu, faisant. 40 fl.

— Pour avoir fait imprimer la résolution desdits médecins et les faire afficher à Liége. 12 fl. 15 pat.

— Pour une ordonnance du Conseil au sujet des Eaux et l'avoir fait imprimer. 9 flor. 10 p.

— Le 25 juillet, payé un paquet d'imprimés que l'on m'a renvoyé de Liége, au sujet des Eaux de Spa. 4 pat.

— Le 10 septembre, Mr de Sclessin ayant reçeu lettre d'Angleterre que les Eaux de Chevron prenoient plus de teinture avec la noix de galle, que celle du Pouhon; par ordre du magistrat j'ay prié Mr Salpeteur qui alloit à Liége de bien vouloir prendre

(1) Les différents *avis* dont il est ici question, furent publiés probablement en placards qui n'ont pas été conservés. Mais le livre de Mathieu Nessel (p. 23), paru en 1713, nous donne le texte des déclarations faites le 6 juillet et le 7 septembre 1711.

De Thier (de Theux) qui avait l'habitude d'annoter les livres de sa bibliothèque, avait écrit sur les marges de son exemplaire de l'*Apologie*, ce qui suit :

« Voyez les déclarations non moins fausses qu'absurdes et ridicules des » médecins de Liége, du 6 juillet et du 7 septembre 1711, données à la re- » quête des municipes de Spa, en faveur de leurs eaux, et contre celles de » Bru près de Chevron et autres de l'Ardenne. »

L'auteur parle d'imprimés déjà publiés en faveur des eaux de Bru, d'un autre, plus étendu, que les partisans de ces eaux se proposaient de publier avant la saison (de 1713), enfin, d'un recueil d'observations que lui-même avait projeté. L'a-t-il publié?

la peine de faire assembler le Collège des médecins de Liége, afin d'envoyer en Angleterre les raisons pourquoy; pourquoy on a fait imprimer 300 exemplaires pour envoyer en Angleterre et là où on trouvera estre nécessaire. Salpeteur a donné pour cela. 61 flor.

— Le 26 septembre, Mr Salpeteur m'a envoyé un gros paquet d'exemplaires touchant les Eaux de Chevron, que elles prenoient plus de teincture avec la noix de galle que celles de Spa, et les raisons pourquoy.

1715 le 24 février. Payé le port d'une lettre de Salpeteur, au sujet du livre que le docteur Nessel travaille pour les Eaux de Spa (1).

— 10 octobre. Payé pour des attestations imprimées au sujet des eaux. 40 fl.

— Pour un dictum mis dans la Gazette d'Angleterre. 8 flor.

— Payé à Salpeteur 4 pistolles qu'il a déboursées avec le docteur Nessel pour un voyage qu'ils ont fait à Aix-la-Chapelle en 1712.

1714 le 28 février. Donné à confrère Xhrouet pour donner à docteur d'Olne (Xhrouet) qui avoit escrit en faveur de nos eaux minérales, dans son Traité des Eaux (2). 182 flor.

— Le 11 août. Fait présent au Sieur Docteur Nessel de quatre grandes boites quarrées à doubles bords pour Mademoiselle sa fille. 12 fl. bbant.

1715, le 1er août. Rendu au docteur Nessel 4 florins qu'il a

(1) Il s'agit ici du livre *Apologie des eaux de Spa*, par MATTHIEU NESSEL fils, paru en 1713, chez de Milst.

Voici la copie du reçu de cet imprimeur :

« Reçu 150 francs pour l'impression, ligatures et papiers bleus et mar-
» brez de 1200 exemplaires d'un livret intitulé *Apologie*, composé par le
» dr Nessel, le jeune, pour le service de la bonne ville de Spa.

» *(Signé)* DE MILST. »

(2) L'ouvrage dont il est ici question, était *La connoissance des Eaux minérales, d'Aix-la-Chapelle, de Chaudfontaine et de Spa par leurs véritables principes*. Leyde, 1714.

déboursés pour faire mettre dans les gazettes, les épreuves que l'on avoit fait lorsque la rivière estoit dans la fontaine, pour faire voir que les pouhons ne se mêloient pas avec l'eau de la rivière.

1716 le 16 mars. Deux ports de lettres venant de Salpeteur touchant Mr Bazin (1).

— Le 31 avril. Porté lettre à Dom Célestin touchant la fontaine de Bru.

— Le 26 août. Payé à Mr le docteur Basin *(sic)* par les mains de Salpeteur, pour salaire du livre qu'il a composé touchant les eaux de Spa (2). 180 livres.

— Le 12 septembre, avoir acheté de la venaison à Malmédy pour faire présent à plusieurs Seigneurs de l'Estat, afin les engager à prendre nos intérêts touchant les fontaines de Bru. 60 flor.

1717, 8 octobre. Payé au Sieur Salpeteur, comme par état : pour impression, ligature (3), etc., d'un livret intitulé : *Apologie des Eaux de Spa.* 150 francs.

1718. Le 10 février, payé à Beaurieux, une peinture que le magistrat a fait présent au docteur Nessel pour le récompenser de ses dépenses qu'il a fait *(sic)*, en visitant les fontaines avec

(1) Auteur du livre ci-dessus.

(2) Le titre est : *Lettre de M. François Baron, dit Bazin, médecin à Liége touchant les Eaux de Spa et de Chevron*, broch. de 26 pages, in-12. (Voy. notre *Bibliographie spadoise*, p. 26).

Le manuscrit Gossuart qui est à l'Université, et que nous avons parcouru, dit que Bazin exerça pendant quelques saisons, à Spa, après quoi il aurait été résider à Liége. Il n'existe, dans les archives de notre bourg, aucune trace de ce séjour de Bazin chez nous.

Nous avons sous les yeux le reçu délivré par l'auteur, reçu qui figure dans les archives de Spa. En voici le libellé :

« Je reconnois avoir reçue du magistrat de Spaz par les mains de Mon-
» sieur de Salpeteur appotiquaire de Liége la somme de cent quatre vingt
» liuvres ensuitte de leurs promesses pour Le Liuvre par moy composé y
» compris treize francs que j'ay fait compter à Mademoiselle De Roque-
» lore. Liége ce 19 juin 1716.

» *(Signé)* François de Bazin. »

(3) Brochage.

plusieurs autres docteurs, et en faisant les analyses desdites eaux. 20 flor.

— Le 17 mars, payé à François de Sclessin pour avoir fait insérer deux fois dans les gazettes de Hollande, touchant les fontaines de Spa. 21 florins.

— Le 27 juin, j'ay vaqué, estant à Liége, avec Salpeteur, à l'assemblée des médecins touchant la fontaine de Géronstère (1).

— Le 14 août, payé au sieur de Milst, à compte de l'impression du livre au sujet de Sa Majesté Czarienne, et pour les livres (exemplaires qu'il a donnés) (2). 40 flor.

1722. Le 2 juin, est arrivé un médecin, envoyé de la Cour de Prusse, voir nos fontaines, accompagné du docteur Zamberg (Sandberg?) de Liége. Ils ont examineit nos fontaines et celle de Nivezeit. L'on a trouvé à propos de leur payer leurs dépenses icy et de leur faire une honêteté. Lui avons fait présent d'un petit escritoire et de six estuits, pour 6 florins.

— Le 20 juin, je leur ay envoyé à Liége, 2 bouteilles de l'eau de Niveseit pour en faire espreuve. 1/2 flor.

— 10 juillet. Pour quatre vues naturelles *(sic)* peintes à couleur que j'ai livré au Curé en 1717 pour le médecin de Sa Majesté Czarienne (3). 8 flor. bb.

1728, 20 avril. Payé à M. Rozendael, pour avoir fait insérer dans toutes les gazettes d'Hollande, un avertissement touchant les Eaux de Spa, et celles qu'on fait passer pour telles.

12 flor. 18 pat.

1730. Payé au sieur Devivier graveur 6 fl. bb. pour la planche

(1) Le magistrat y obtint la déclaration du Collège des médecins, en date du 27 juin, affirmant que les eaux de la Géronstère et de la Sauvenière étaient transportables à condition qu'elles fussent puisées et bouchées convenablement. Déclaration qui figure dans la brochure ci-dessus.

(2) Il a pour titre : *Description du magnifique présent que Sa Majesté l'Empereur de la grande Russie a fait au magistrat de Spa, etc.* (Voy. la *Bibliographie spadoise,* p. 28, année 1718).

(3) Compte de Mathieu Xhrouet.

ou moulle du ver (1), pour être inséré dans le livre des Eaux de Spa (2).

— Payé au Sieur Lafontaine pour avoir moulé 350 printes (3) du ver susdit pour les livres des Eaux de Spa.

— 30 août. Pour porter des feuillets du *Traité des Eaux de Spa* à Liége, pour les faire lier (brocher). 2 fl.

1731. Payé le 1er janvier pour rapporter de Liége, une quantité de livres (exemplaires) du *Traité des Eaux de Spa*. 1 fl.

— Payé pour la platine du ver inséré dans les livres (exemplaires) du dit *Traité*. 6 fl.

1734, 5 juillet. Avoir fait présent de 12 bouteilles de vin et des fougasses (4), au Sieur Docteur Pélerin de Leyde (5).

21 flor. 7 pat.

1735 le 22 septembre. Payé au sieur P.-L. de Presseux pour avertissement dans la *Gazette de Leyde*. 2 fl.

1736. Le 8 octobre payé au Sieur Everard de Kints, par ordre du magistrat, et comme par quittance qui est pour faire graver deux platines (cuivres) : une de la veue de Spa, l'autre avec les quattre autres fontaines, et avec promesse d'imprimer dans les *Délices du Pays de Liége* toutes nos sauvegardes et autres choses si on le souhaite (6). 100 fl.

(1) Etat du prélocuteur Fexha.

(2) L'ouvrage dont il est ici question, est le *Traité* d'Edmond Nessel paru en 1699 et dont une seconde édition parut en 1753 avec la rubrique *Amsterdam*. Il contient une planche gravée intitulée *Insect avec ses dimentions*, prétendu vers intestinal sorti des reins d'une dame qui avait pris les eaux de Spa. Cette planche fut reproduite au t. I, pl. 4, des *Amusemens de Spa*, de 1734.

(3) Gravures. On dit en anglais *print*, pour gravure.

(4) Nous avons fait connaître ce qu'étaient ce genre de pâtisseries, dans le *Wallonia*, année 1899. Article *Le Folklore à Spa*, p. 157.

(5) Un docteur Pélerin pratiqua assez longtemps à Spa, du temps de Warner Xhrouet. P.-L. de Presseux dédia sa thèse sur les eaux de Spa à un médecin Pélerin pratiquant à Maestricht. Il s'agit probablement du même individu.

(6) *Comptes du bourgmestre Maréchal*. Les vues de Spa et l'article con-

— Extraits des Registres aux Résolutions magistrales. En l'assemblée des Bourg^{mrs} tenue le 7 septembre 1736 :

« At esté résoud et convenu de faire présent à Mr Chrouet, » docteur en médecine à Olne, de six louys d'or, pour la décla- » ration qu'il eût la bonté de donner touchant le non transport » de l'eau de Géronster.

» En l'assemblée des Bourgmestres tenue le 12me novembre » 1736.

» Comme plusieurs Messieurs estrangers demandent et sou- » haitent d'avoir les thèses que le sieur docteur de Presseux a » soutenu devant l'Université de Leyde sur les vertus de nos » Eaux minérales, at esté résoud et convenu d'en faire impri- » mer quatre cents exemplaires aux frais de la Communauté. » A quel effet at esté ordonné au bourgmestre Maréchal de faire » les déboursez nécessaires, lesquels luy seront validez à la red- » dition de ses comptes (1).

» En foy de quoy avons ordonnez à notre Greffier de signer » la présente. »

1736. Le 10 décembre, compté ens mains du sieur docteur Presseux *(sic)* cent vingt et un francs et onze sous pour envoier en Hollande pour faire imprimer des *Thèses* au profit de la Communauté et cela par ordre du magistrat et comme par quittance. 121 fl. 11 pat.

1737. Le 11 août. Payé pour le port des imprimés du docteur d'Olne (2). 15 sous.

cernant le bourg figurent au t. III, p. 224. Kints qui fut l'imprimeur était évidemment commissionné par Saumery qui demanda partout des subventions.

(1) La thèse en question était intitulée : *Dissertatio medica inauguralis de Aquis Spadanis, etc.*, avait pour auteur PHILIPPE-LOUIS DE PRESSEUX à Theux. Il en parut la même année deux éditions, et elle fut traduite aussitôt en français par de Limbourg.

(2) Xhrouet Warner. Il avait fourni une attestation qui fut imprimée sous le titre de *Déclaration de Monsieur Chrouet docteur en médecine à Olne au sujet du transport des Eaux de Géronstère*, datée du 15 mai 1736. (Voy. *Bibliographie spadoise*, p. 34).

— Le 17 décembre, payé par ordre du magistrat au docteur d'Olne, six louis d'or pour le service qu'il a rendu à la Communauté. 92 fl.

1738. Extrait des Résolutions magistrales :

« En l'assemblée tenue le 25 juin 1738.

» At esté résoud et convenu de reprendre au Sieur Docteur » Ledrou, deux cents exemplaires ou livres qu'il avoit fait faire » à l'avantage des Eaux minérales dudit Spa, à quel effet il a été » ordonné comme par cette ordonne au Bourgmestre Wilkin de » luy fournir à compter cent florins bb., lesquels lui seront vali- » dés à la reddition de ses comptes (1).

» *1739.* En l'assemblée tenue ce 7me d'aoust.

» Comme Mr Xhrouet médecin d'Olne at escrit en faveur de » nos eaux minérales et fait imprimer des livres à ses propres » dépens, at esté résoud de le gratifyer de vingt louys d'or pour » récompense de ses travaux, ordonnant aux bourgmestres Ri- » voux et Wilkin de les luy porter et de le remercier au nom du » magistrat et communauté de Spa, lesquels vingt louys seront » validez à la reddition de ses comptes. »

1742, juin. Pour confection de quatre avertances (2) pour mettre dans les gazettes de Londres, La Haye, Leide et Cologne, touchant le bruit que des vagabonds devoient infecter *(sic)* le pays de Liége. 4 flor.

1745. Le 20 décembre, estant les bourgmestres et le magistrat assemblés sur la Halle, j'ay rendu la supplique que le sieur docteur Ledrou leur avoit présenté au sujet des Eaux de Spa, dont les magistrats ont dit qu'ils n'avoient rien à donner, mais quand il aura achevé son ouvrage au sujet de faire imprimer des livres pour lesdites eaux, qu'on les examineroit et s'ils méritent quelque chose, qu'on lui donneroit (3).

(1) Le titre de l'ouvrage est *Démonstration de l'utilité des Eaux minérales de Spa.* Liége, chez F.-A. Barchon, MDCCXXXVI, in-8o.

(2) Avertissements.

(3) Il s'agit ici probablement du livre : *Principes contenus dans les*

1756, juin. Les bourgmestres et magistrats de Spa font insérer dans les feuilles de Londres, Amsterdam, Harlem, Leyde, Utrecht, Middelbourg, Bruxelles, Anvers, Vienne, Cologne et Maestricht, l'avis suivant :

« Les bourg^mres^ et magistrat de Spa apprenant que quelques » malintentionnés auroient répandu tant en Angleterre qu'en » Hollande au grand préjudice de leurs eaux minérales que les » environs dudit Spa étoient remplis de vagabonds, déserteurs » et voleurs de grands chemins et comme ces bruits se trouvent » faux, ils se croient dans l'obligation d'en désabuser le public; » n'étant rien du tout de cela, ni la moindre apparence, veu que » dans tout le pays de Liége, selon les cartels faits avec S. M. » la Reyne de Hongrie et avec S. A. le Prince de Liége, les déser- » teurs sont livrés de part et d'autre à la première ville de gar- » nison. Les chemins estant par conséquent très-libres dans ledit » pays, les Pays-Bas et les environs, pouvant partout marcher » avec très grande seureté et sans aucun risque. »

Cette insertion coûta 200 florins à la communauté.

1757, 10 juillet. Remboursé à Xhrouet pour ce qu'il avoit fait mettre un article dans la Gazette de Cologne. 12 flor.

— Item, à l'apothicaire Deleau pour avertance mise dans la Gazette d'Hollande. 9 fl.

— 14 novembre. Payé au sieur Desoer pour les feuilles pour les Eaux. 28 flor.

— Item à Kints pour un avertissement de Gazette. 2 fl.

1767. Les Eaux de Bru ou de Chevron donnaient encore de l'ombrage au magistrat de Spa, cette année-là. Aussi, une résolution prise en assemblée le 21 septembre s'exprimait-elle dans les termes que voici :

« Attendu les abus qui se passent journalièrement touchant » les eaux de Brus *(sic)* et autres qu'on fait entrer dans la ville

différentes sources des Eaux minérales de Spa, mais qui ne parut qu'en 1752. Voy. CAPITAINE, *Les médecins*.

» de Liége sous le nom des nostres. Ce pourquoy il conviendroit » de mettre un article sur la Gazette. A ce sujet ordonnons à » notre bourgmestre Rousseau le faire mettre par le sieur li- » braire Desoer. »

1769. Le 10 avril. Donné à Mr Robert de Limbourg pour sa déclaration de l'origine du Pouhon (1). une demy caroline.

1774, 9 juillet. Payé un mémoire au Commissaire Culot, pour logement du professeur Venel député pour analiser nos eaux de par le Roy. 54 fl.

1777. Résolution magistrale.

« En séance du 28 juillet 1777.

» Avons commis et constitué Mr J.-P. de Limbourg, docteur » en médecine pour faire venir de Paris, les ouvrages du mé- » decin Rollin, concernant les eaux minérales, aux frais de la » Communauté (2). »

1783, 10 novembre. A l'arpenteur Le Comte, par quittance, pour le grand plan de Spa (3). 5 louis ou 97 florins.

(1) Ce médecin avait écrit cette même année un *Mémoire sur l'histoire naturelle d'une partie du pays Belgique,* qui fut lu à l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, le 16 octobre 1770. In-4o de 34 pp. Il concernait principalement le marquisat de Franchimont.

(2) Il s'agit du médecin Raulin. Il avait publié : *Traité analytique des Eaux minérales et en général de leurs propriétés et de leur usage dans les maladies.* Paris, 1774, deux vol. in-12. *Parallèle des eaux minérales d'Allemagne et celles de même nature qui sourdent en France, avec des remarques sur les eaux minérales en général.* Paris, 1777, in-12.

L'auteur établissait, dans ce dernier ouvrage, une comparaison entre les eaux de Spa et celles de Chateldon.

(3) Un premier plan de Spa avait été édité en 1770, pour lequel Desoer avait obtenu un droit exclusif de publication. Voici cet octroi :

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut ! F.-J. Desoer bourgeois » nous ayant supplié de daigner lui accorder l'octroi exclusif d'imprimer, » vendre et débiter le plan de Spa dans lequel sont désignés les principaux » édifices, les promenades publiques et les maisons servant de logement » pour les Etrangers, avec leurs enseignes, etc. Déclarons de lui accorder, » comme par cette lui accordons l'octroi tel qu'il le demande exclusif d'im-

1788. Acheter le Traité des Eaux de Pyrmont et bouteilles d'eaux, pour expériences à faire. 52 fl.

— 18 août. Pour avertissement mis dans la Gazette de Cologne. 35 fl.

— 27 octobre. Pour avertissement mis dans les papiers anglais. 50 fl.

1789, 4 juin. Pour une annonce mise dans la Gazette de Cologne. 9 francs 15.

— Pour un avis dans le Journal de Herve. 4 fr. 14.

— 12 juillet. Pour un avertissement dans la Gazette de La Haye. 18 fr. 15.

— 8 octobre. Pour un avis mis dans le Journal de Herve. 6 fr.

— Assemblée du 5 avril 1791.

« Attendu que le cachet des bouteilles d'eau minérale (1) di-
» minue depuis quelques années au point d'y voir une différence
» pour la recette de plus de 1,500 francs, annuellement, et appre-
» nant que différents écrits ont prôné des eaux étrangères, au
» détriment de celles de Spa, et voulant pourvoir à redresser
» les torts que cela fait à notre Communauté, nous constituons
» notre Collègue P.-J. Jehin pour faire venir aux frais de la dite
» Communauté 50 bouteilles ou barriques tant des eaux de Pyr-
» mont que de Celster *(sic)* (2), de même que quelques bouteilles
» d'eaux de Spa qui ont été transportées, pour ensuite être re-
» mises à leur arrivée à Mr de Limbourg docteur en médecine
» qui veut bien se charger d'en faire l'analyse pour le bonheur

» primer, vendre et débiter ledit plan de Spa, etc., pour le terme de dix
» ans, faisant défense et prohibition expresse.

» Donné le 23 juin 1770.

» *(Signé)* De Chestret. »

Dépêches du Conseil privé, K. 61, p. 103.

Cet octroi fut renouvelé en faveur de Desoer le 2 mai 1772, pour un terme de dix ans.

(1) Il s'agit des bouteilles exportées qui étaient revêtues du sceau de la Communauté.

(2) Zelters.

» de Spa, chargeant nos bourgmestres d'en témoigner à Mr de
» Limbourg ses sentiments de reconnaissance qui lui sont dûs
» depuis longtemps, pour tant des services qu'il a rendus et
» rend continuellement à notre Communauté. »

(*Résolutions magistrales*. Archives de Spa).

ALBIN BODY.

LES AMUSEMENS DES EAUX DE SPA

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les quelques centaines de livres qu'ont écrit sur Spa, les voyageurs, les médecins, les historiographes, etc., il n'en est aucun qui ait plus contribué à faire connaître notre ville d'eau, que celui dont nous venons de tracer le titre ; aucun aussi, qui ait eu semblable retentissement dans les pays voisins.

Tout ce qui avait été publié auparavant ne consistait guère que dans des traités contenant la description des fontaines ferrugineuses, leur composition chimique, leurs effets, le régime à suivre par les buveurs ou bobelins, et l'énumération des maladies qu'elles pouvaient guérir. Tous étaient, on le conçoit, d'une lecture fastidieuse.

Dans l'ouvrage qui nous occupe, au contraire, l'auteur, tout en parlant abondamment des fontaines, donnait une image très exacte de la société qui les fréquentait, décrivait la façon de vivre, les divertissements, les plaisirs, bref, les *amusemens* de Spa. Et tout cela dans le style aimable, enjoué, alors à la mode.

Nous avons sur ce point, l'opinion d'une plume autorisée, celle de M. Charles Louandre. Dans sa très curieuse antho-

logie intitulée : *Chefs-d'œuvre des conteurs français* (1), il a fait précéder chacune de ses séries d'une introduction, où il signale rapidement et classe selon leur genre, les écrivains qui au XVIIIe siècle, s'adonnèrent à cette littérature d'imagination. Ce sont les romanciers déistes, athées, utopistes, historiques, fantaisistes, etc. Poellnitz (auteur présumé de notre ouvrage, d'après le critique) est cité dans cette dernière catégorie pour son livre (2). Et voici ce qu'il en dit : « A côté des recueils qui méritent à peine d'être » mentionnés en passant, le baron de Poellnitz inaugura » en 1737 (3), par les *Amusemens du camp de Spa*, un » genre nouveau qui a joui pendant quelques années d'une » grande vogue, parce qu'il était en rapport avec la mode, » toute nouvelle alors, des voyages aux eaux thermales. » Il trouva quelques imitateurs, mais le public se fatigua » bientôt du caquetage de ces convalescents désœuvrés qui » ne parlaient que de leur cure et de leurs bonnes for- » tunes... »

Les jugements portés naguère ne sont pas ceux d'aujourd'hui. L'abbé Prévost en son recueil *Le pour et le contre*, contemporain de l'apparition des *Amusemens*, portait celui-ci aux nues. Selon lui, « il y avait peu de livres » qui fussent plus propre à former le cœur et l'esprit que » cet ouvrage. » Il est à croire, en vérité, que le galant abbé ne s'inspirait, comme critique littéraire, que du précepte de Fontenelle : *Louez toujours*. Car il ne s'en tient pas à cet éloge. « Cet ouvrage, » dit-il, « semble d'abord ne rien

(1) Paris, Charpentier, 1874, 3 vol. in-8o.

(2) Par suite d'une faute typographique qui a échappé au correcteur, le titre en est ainsi travesti : *Les amusements du camp de Spa*, t. III. (*Introduction*, p. XVI).

(3) Le citateur fait une erreur de date; la première édition de ce livre étant de trois ans antérieure.

» promettre, mais on est agréablement surpris en le lisant,
» qu'on se trouve instruit, lorsqu'on ne croyait que s'amu-
» ser... Les *histoires* (1) qu'on y rencontre sont toutes si
» intéressantes et si bien touchées qu'on ne saurait les lire
» sans s'attendrir; et soit que l'auteur prête à ses héros ses
» propres sentiments, soit qu'il les ait trouvés en effet tels
» qu'il les peint; ce sont pour la plupart des modèles d'une
» parfaite vertu, des exemplaires à admirer et encore plus
» à imiter (2). »

Tant d'indulgence aurait de quoi étonner si l'on ne se rappelait que celui qui parle ainsi est l'auteur de la réaliste et sentimentale *Histoire de Manon Lescaut et du chevalier des Grieux*. Peut-être voulait-il se la faire pardonner.

Il semble que M. Louandre se soit bien un peu aventuré en affirmant qu'on se lassa assez vite de la lecture des *Amusemens*. Témoins ces faits :

La jolie et mignonne édition dite de Cazin, qui en fut donnée près de cinquante ans après qu'ils eussent paru pour la première fois. Et les lecteurs qu'ils trouvèrent dans le rang le plus élevé. Tels, l'épouse infortunée de Louis XVI et Napoléon. Ce n'est pas là un des traits les moins intéressants à signaler.

On voit figurer en effet, les *Amusemens* dans la Bibliothèque de la Reine Marie-Antoinette au Petit Trianon, cataloguée avec des notes inédites du marquis de Paulmy par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix). Paris, J. Gay, 1863 (3).

(1) On sait que l'auteur des *Amusemens* a entrecoupé sa description *d'histoires* parfois assez étendues, aventures prétendûment arrivées aux personnages qu'il a mis en scène, et racontées par eux-mêmes.

(2) T. III, p. 68.

(3) P. 79, nº 440, *Amusemens des eaux de Spa*, nouvelle édition. Ams-

Ils se trouvaient aussi dans la bibliothèque portative faisant partie des bagages de l'empereur Napoléon; bibliothèque qui fut ramassée sur le champ de bataille de Waterloo, parmi les objets qui tombèrent aux mains des vainqueurs. Le *portefeuille* de Bonaparte imprimé après la bataille, mentionne un exemplaire des *Amusemens*, édition Cazin (1).

Le mystérieux auteur des *Amusemens* a vivement intrigué les bibliographes qui ont vainement cherché à soulever le voile sous lequel il s'est caché.

Les opinions émises à ce sujet ont été nombreuses. Les voici par ordre de date.

1° L'abbé Prévost faisant la critique de l'ouvrage, croyait qu'ils avaient été écrits par un Anglais ou un Hollandais; mais il ajoutait que son style dont il faisait le plus grand éloge, semblait démentir cette conjecture.

2° La *Bibliotheca medico-practica* de Plouquet (Tubingen) les attribuait à Turner (2).

terdam, P. Mortier, 1752, 4 vol. in-12, avec fig.

La note dont le marquis de Paulmy faisait suivre la mention de cet ouvrage, contient une inexactitude.

Le célèbre bibliographe faisait confusion entre deux ouvrages différents. Voici cette note :

« Cet ouvrage est très connu. C'est le premier de ce genre. On sait assez » que les eaux de Spa sont situées dans le Pays de Liége. L'auteur est un » M. de Limbourg (du moins de la dernière édition de 1762) (a). Il est de » père en fils médecin à ces Eaux. Son père et son grand-père avaient fait » sur ces Eaux des observations médicales qui sont refondues et traduites » dans l'édition de 1762. » Autant d'erreurs.

(1) De Villenfagne, *Recherches*, 1817, t. II, p. 406.

(2) Turner Georges avait écrit un opuscule sur les eaux de Spa intitulé : *A brief account of the mineral waters of Spa, extracted from several authors. London*, 1733, in-8°.

(a) C'est 1763 qu'il fallait dire.

3° La *Bibliotheca selectissima, seu Catalogus omnis generis librorum in quavis facultate et in variis linguis, etc.* (Amstelod, 1743, t. II, p. 97, num. 1532), et après elle, Springsfeld, puis ensuite Osann et Fuchs leur donnaient pour auteur Henri de la Rivière.

4° Springsfeld expose dans son *Iter medicum* (1) les raisons qui le déterminèrent à adopter cette croyance : « Ex relatione cuiusdam generosi, natione Angli, » dit-il, « ex familia Warburthoniana, viri alias fide digni, et tunc » temporis, quum haec acciderent, Aquisgrani et Spadae » commorantis ; et ex aliorum celebrium virorum narra- » tione didici, auctorem notissimi illius libelli Anglum » fuisse, *Henricum de la Rivière* cognominatum, monas- » terii carceribus primò inclusum, qui ex his profugus fac- » tus, gubernatoris tandem officium gessisset juvenis cuius- » dam et divitis Batavi, per Germaniam iter facientis. »

Notons que cet auteur écrivait ceci, douze ou treize ans, après la publication des *Amusemens*.

5° L'ouvrage anonyme intitulé *Supplément à la Vie de Saint Hubert ou Réponse aux Calomnies et au Pirronisme de l'Auteur des Amusemens de Spa*, Paris, chez Jessé, MDCCXXXVII, prend à partie cet auteur, d'une façon extrêmement virulente.

« C'est avec juste raison, » dit-il, « que ses écrits sont » anonimes quand on s'y prend comme il fait pour diffamer » avec si peu de bon sens et d'une manière si grossière, on » doit cacher son nom ; c'est ainsi que les lâches, les gens » sans honneur, attaquent et blessent sans s'exposer..., etc,

» Non, son masque n'en impose point, la qualité de pé-

(1) *Iter medicum ad Thermas Aquisgranenses et fontes Spadanas, etc. Lipsiae, Gleditschianis,* MDCCXLVIII, grand in-8°, p. 6, nota c.

» dagogue d'un Lard *(sic)* (1), ou Seigneur Anglois n'a jamais » mis un homme de pair avec tant de grands Seigneurs et » d'illustres personnes... » (p. 7).

Plus loin, il flétrit tour à tour, ce « précepteur à l'air » pédantesque, » des noms de calomniateur (p. 18), d'apostat, de fanfaron corrompu jusqu'à la moelle des os (p. 27), de libertin, etc., etc.

Il ressort de ceci, que l'écrivain qui rédigeait son factum moins de trois ans après l'apparition des *Amusemens*, se rangeait à l'opinion émise par Springsfeld.

6° A son tour, de Limbourg, dans la préface de la traduction anglaise de ses *Nouveaux amusemens*, affirme carrément qu'ils sont du baron de Polnitz *(sic)*.

7° Selon le spadois Wolff, qui n'était que le porte-parole de L. Dethier, ils auraient été écrits par le chevalier Solignac de Montpellier, « pendant le séjour qu'il fit à Spa, » avec son illustre patron, le roi Stanislas (2). »

A signaler que Dethier avait varié d'opinion précédemment. Dans son catalogue ou bibliothèque des eaux minérales de Spa, qui figure dans *le Guide des curieux*, première édition, 1814, il avait opté pour Solignac, et dans la seconde édition du même ouvrage, de 1818, il en donne la paternité à Poellnitz *(sic)*.

8° Le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier les considère comme étant de Hecquet, neveu du célèbre Hecquet d'Abbeville.

9° La monographie ou plutôt la biographie intitulée :

(1) L'auteur veut dire *Lord*.

(2) *Résumé de l'histoire des eaux minérales de Spa*. Bruxelles, 1829, 36 pages. Notons, en passant, que Wolff est le premier qui rapporte ce fait de la visite à Spa, du souverain polonais détrôné. Le chevalier de la Pimpée Solignac était secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy.

Cazin, sa vie, ses éditions, par un Cazinophile, les met au compte de Pollnitz *(sic).*

10° Parmi les bibliographes et historiens liégeois, enfin, nous voyons de Villenfagne, et après lui, Henaux se prononcer pour Pölnitz *(sic).* Le dernier prétendait qu'ils avaient été rédigés en 1725 (1), — à Liége, paraît-il. — Il ajoutait que l'auteur avait puisé les notions relatives à Spa et à ses fontaines dans le manuscrit d'un praticien liégeois qui écrivait dans les dernières années du XVIIe siècle. Il croyait également qu'ils pussent bien avoir eu pour père Saumery.

11° Ulysse Capitaine lui, opinait pour Hecquet. Dans des notes manuscrites, inédites, qui sont en notre possession, il justifie, ainsi qu'il suit, son avis : « Il suffit de lire les *Amu-* » *semens de Spa* pour se convaincre qu'ils sont l'œuvre » d'un cerveau français et même d'un français quelque peu » gascon. De Poelnitz *(sic)* a publié de nombreux écrits, » laissé des *Mémoires,* et nulle part on ne trouve de traces » de sa collaboration au livre qui nous occupe. » Capitaine fortifiait sa conviction de ce fait qu'Eloy dans son *Dictionnaire historique de la médecine,* rapporte positivement que les *Amusemens* sont de Hecquet.

12° Enfin, dernier venu, Xavier de Theux, auteur de la remarquable *Bibliographie liégeoise,* se range à l'avis de ceux voulant qu'ils aient été mis au jour par Solignac.

Il y aurait, à notre sens, de bonnes raisons pour croire que Pollnitz ait été le véritable auteur (2).

Le docteur de Limbourg qui exerçait à Spa, moins de

(1) C'est le dire de DE VILLENFAGNE, en sa première édition de l'*Histoire de Spa,* imprimée à Ingihoul en 1796, p. 41.

(2) Nous adoptons, pour ce nom, l'orthographe qu'a prise l'auteur dans son ouvrage cité en note à la page suivante.

quinze ans après l'apparition de l'ouvrage fameux, était, semble-t-il, bien placé pour en connaître l'auteur, ou du moins pour avoir recueilli les voix de l'opinion sur le nom de l'anonyme. Et il faut admettre, étant donné la curiosité qu'avait éveillée l'ouvrage dans le public, que celui-ci n'avait pas été moins désireux de savoir qui l'avait écrit. Or, de Limbourg dans la traduction anglaise qu'il fit faire de ses *Amusemens* (London 1764) substitua à l'énigmatique titre : *Histoire du baron de P...* qui figure p. 39, t. I, édit. 1734, celui-ci : *The Adventures or an entertaining History of baron Polnitz* (L'aventurier ou amusante histoire du baron Polnitz) (1) ; affirmant ainsi publiquement sa conviction.

D'autre part, la supposition qu'avait faite Henaux, prêtant à Polnitz un collaborateur trouvé à Liége, n'est peut être pas aussi hasardée qu'elle paraît à première vue. Et l'aventurier Pollnitz n'aurait-il pas rencontré dans l'aventurier Saumery, l'homme nécessaire ?

Ces deux individus se connaissaient. La preuve nous en est fournie par cette indication que le hasard nous met sous les yeux.

Le catalogue des autographes à prix marqués de la maison Charavay (septembre 1899) renseigne sous le n° 224, « une lettre autographe en français adressée par le baron » Charles-Louis de Poellnitz à M. de Somery et datée de » Postdam le 16 février 1739. » Il s'agit évidemment de Saumery (2).

(1) De Limbourg dans ses *Nouveaux amusemens*, ainsi que nous le raconterons ci-après, emprunta les *histoires* ou *anecdotes* aux *Amusemens* primitifs, et les fit entrer dans son livre.

(2) Dans les *Lettres du Baron Pollnitz contenant les Observations qu'il a faites dans ses Voyages, etc.*, MDCCXLVII, Liége et Spa sont décrits très sommairement. Ce que l'auteur y dit de la première, mérite de nous

Pöllnitz n'était guère estimé ni estimable à en juger par ce qu'en disait de lui Frédéric : « C'est un infâme drôle, à » qui pour rien au monde, je ne voudrais me fier, divertis- » sant le verre en main et qu'on devrait faire enfermer » sitôt après. »

Dans une lettre du même, à Voltaire, du 13 août 1775, on lit : « Le vieux Poellnitz est mort comme il a vécu, c'est- » à-dire en friponnant encore la veille de son décès; per- » sonne ne le regrette que ses créanciers (1). »

On vient de voir la liste assez longue des suppositions faites par les divers bibliographes, au sujet de l'anonymat des *Amusemens*.

arrêter. Les Liégeois ne seront pas flattés du jugement qu'il porte sur leurs ancêtres.

« Les plaisirs de Liége consistent beaucoup à boire. Il y a peu de » société parmi les femmes, et les hommes sont beaucoup au cabaret. On » y a de bon vin de Bar et de Bourgogne et de la bière encore meilleure; » l'un et l'autre n'étant pas bien chers, les Liégeois s'en donnent à cœur » joye. Comme ils ont d'ailleurs la tête fort chaude, et qu'ils sont grands » parleurs, railleurs et médisans, il arrive que leurs festins ou assem- » blées finissent souvent comme les comédies italiennes. On accuse les » Liégeois d'être peu sincères et on les appelle *les Italiens des Pays-Bas.* » Ils font un grand commerce, avec aussi peu de bonne foi qu'ailleurs. Ils » sont yvrognes, querelleurs et vindicatifs. Toute sorte de vengeance leur » paraît bonne. Ils aiment les procez et la chicane. Le Pays de Liége seul » fournit plus d'occupation à la Chambre de Wetzlar que tout l'Empire » ensemble. J'avoue que de toutes les nations que j'ai pratiquées, il n'y » en a point pour qui j'ai moins d'estime, et ce sera toujours celle avec » laquelle je lierai le moins de société. J'estimerai toujours les honnêtes » gens qu'il peut y avoir, et je suis persuadé qu'il y en a; je n'entre point » dans le détail : je ne parle que du gros des Liégeois, qui m'ont paru » tels que je vous les dépeins. Si je leur fais tort, je leur en demande par- » don. Un autre en concevra telle idée qu'il lui plaira : je serai charmé » qu'on leur trouve du mérite (*a*). »

(1) Pöllnitz avait quitté la Cour vers 1732 pour se retirer dans ses terres. Né à Issouin, pays de Cologne, en 1692, il mourut en 1775. (Voy. sur ce personnage, *Le chevalier de Chasol*, par Blaze de Bury, Lévy, 1862).

(*a*) Page 167.

A les bien considérer, l'opinion de Capitaine semble la mieux fondée; mais bien hardi celui qui se prononcerait. Et c'est le cas de répéter à nos lecteurs, le vers fameux de Corneille :

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses.

Une remarque qui n'a point été faite, croyons-nous, et qui pourrait servir d'indice. L'auteur, en tout cas, était de la religion réformée. Outre l'aveu qu'il en fait dans les *Amusemens d'Aix-la-Chapelle* (1); il ne dissimule pas son antipathie pour les Jésuites, et se gausse volontiers des moines sur lesquels il rapporte des anecdotes peu séantes.

L'ouvrage comporte les éditions dont voici les descriptions :

1. *Amusemens des eaux de Spa, ouvrage utile à ceux qui vont boire ces eaux minérales sur les lieux. Enrichi de tailles douces, qui représentent les vues et perspectives du Bourg de Spa, des Fontaines, des Promenades et des Environs.* A Amsterdam, chez Pierre Mortier, MDCCXXXIV. 2 vol. in-12 : le premier, de VIII-420 pages, 1 feuillet table et 6 planches ; le second, de 515 pages et 6 planches.

2. *Seconde édition, revue, corrigée et considérablement augmentée par l'auteur.* Amsterdam, Pierre Mortier, MDCCXXXV. 2 vol. in-12, fig. : le premier, de X-424 pages et 1 feuillet table ; le second, de 414 pages. Elle contient 4 planches en plus qui sont :

1° Un titre gravé figurant une sorte de cartouche entouré d'attributs, d'amours avec au milieu un médaillon portant ces mots : « Perspectives ou vues des Fontaines de

(1) *Avertissement*, p. 4.

» Spa. A Amsterdam, chez Pierre Mortier. » Et en-dessous: « Gezichten van de Fonteinen van Spa, MDCCXXXIV; » 2° le château de Franchimont; 3° seconde vue de la fontaine de Géronstère; 4° la fontaine de Nivezé.

Il y a de notables différences entre ces deux éditions. La plus importante est l'addition de l'*Histoire du signor Gratiani*. Un de ces récits intercalé par l'auteur et qui constitue un hors-d'œuvre. Cette *nouvelle* s'étend de la page 114 à 170 du tome Ier (1).

3. Même titre que la précédente; avec en plus cette mention: *nouvelle édition*. Amsterdam, P. Mortier, MDCCXL. 2 vol. in-8 de IX-424 et 414 pages avec gravures.

La page III contient un « avis du libraire sur cette nou- » velll *(sic)* édition, » qui ne comporte que six lignes. Au verso, figure un « avertissement de l'éditeur; » répétition de l'« avis du libraire » de l'édition précédente. L'« avis au » relieur » qui suit les *tables pour les figures* n'existe pas dans cette édition.

4. *Nouvelle édition*. A Amsterdam, chez Pierre Mortier, MDCCLII. 4 vol. in-18, titre gravé et encadré. Ils ont respectivement VIII-335 pages et 2 feuillets table; 328, 356 et 303 pages.

Les planches ne sont pas les mêmes que celles de l'édition précédente. Ce sont des contre-épreuves.

5. *Nouvelle édition*, Gottingue et Leide. De l'imprimerie d'Elie Luzac, fils, MDCCLVI. 2 vol. in-12, gravures.

(1) Particularité intéressante à signaler. Cette *histoire* relate les réelles aventures du prince Alexis, le fils infortuné de Pierre-le-Grand. Sa fuite en Italie, sa capture par les envoyés du czar Tolstoï et Roumiantzoff, son retour en Russie y sont racontés très exactement. Il serait curieux de savoir si M. Melchior de Vogué qui a publié l'histoire de ce sombre drame historique, dans la *Revue des deux mondes* (mai 1880) a connu ce document contemporain du crime.

6. *Amusemens*... A Londres, 1782. 5 vol. in-16 de 242, 225, 240, 250, 250 pages, sans planches.

Cette édition qui fait partie de la collection Cazin est une contrefaçon ; elle a été imprimée à Liége.

A ce propos, disons que l'ouvrage intitulé : *Cazin, sa vie et ses éditions, par un Cazinophile*, Reims, 1877, en citant les *Amusemens*, rapporte que l'édition de 1782 fut suivie d'une autre en 1784 en six volumes in-12. Nous ne l'avons jamais rencontrée ni vu citée dans un catalogue.

Ajoutons enfin qu'on confond souvent l'édition dite de Cazin avec la suivante.

7. *Amusemens, etc.*, avec le sous-titre ainsi modifié : *Ouvrage utile à ceux qui vont prendre ces eaux sur les lieux, contenant plusieurs aventures galantes et intéressantes arrivées à Spa*. A Amsterdam et se trouve à Paris, chez Mérigot père, libraire, etc., chez N.-J. Leloup, libraire et chez les marchands de nouveautés. 1782, 4 vol. in-12 de 335, 328, 356 et 303 pages.

C'est une supercherie, car c'est l'ancienne édition de 1752 parue chez Mortier à Amsterdam, à laquelle on a mis un nouveau titre, avec la rubrique ci-dessus, et où quelques changements ont été faits aux deux ou trois premières pages, afin de la faire passer pour nouvelle. Les quatre volumes ont, en effet, chacun le même nombre de pages. (Note de J.-Ph. de Limbourg, datée de 1785).

8. Enfin, il y a vingt-cinq ans, un éditeur spadois, J. Goffin, sur le dire d'un de ses concitoyens qui prétendait avoir trouvé sur les quais de Paris, un livre d'une excessive rareté, relatif à Spa, réimprima les *Amusemens*. Il substitua au titre véritable, un de son crû, plus approprié, disait-il, à notre époque. Cela s'appela *Les bobelins ou la vie*

aux eaux de Spa en 172.. Première édition. Spa, J. Goffin, 1875, in-12 de 360 pages.

Dans l'*avis aux lecteurs,* dont on faisait précéder l'ouvrage, il était dit : « Nous rendons hommage à l'écrivain » anonyme en rééditant l'œuvre textuellement. Seulement » pour nous en tenir à ce qui se rattache aux mœurs et » à la localité, nous avons supprimé les histoires des diffé- » rents personnages dont les aventures ont servi de canevas » à plusieurs romans. » La vérité est qu'il s'agissait surtout de ne faire qu'un volume hors de deux. Car cette *première édition* ne fut jamais suivie d'une seconde.

Cette réimpression fut naturellement dépourvue de gravures. On se borna à intercaler dans le texte quatre à cinq zincographies représentant les abris élevés au-dessus des sources ou plutôt, ce qu'en wallon spadois, on appelle les *hornais.*

L'*avis aux lecteurs,* servant de préface, contient en note, une liste des diverses éditions des *Amusemens,* qui est un tissu d'inexactitudes.

De Villenfagne en ses *Recherches,* s'exprime de façon à induire en erreur, lorsqu'après nous avoir dit que les *Amusemens* parurent pour la première fois en 1734, etc. (1), il ajoute deux pages plus loin : « La première édition fut » d'abord enlevée et a été suivie d'une autre, faite aussi en » Hollande en 1734; on en donna encore dans le même » temps une troisième en Allemagne. »

La deuxième édition dont il parle, est de 1735, quant à la troisième, il eût été plus précis en disant : *en allemand* à Francfort et Leipsig.

Le docteur Lersch d'Aix-la-Chapelle verse aussi dans

(1) Page 404.

l'erreur en reportant à l'année 1754 l'édition d'Amsterdam en quatre volumes.

Les vues qui accompagnent les éditions des *Amusemens*, furent réunies en un album avec ce titre en deux langues, français et hollandais : *Perspectives ou vues des fontaines de Spa. Gezichten van de fonteynen van Spa.* A Amsterdam, chez Pierre Mortier, MDCCXXXIV. Les vues elles-mêmes portèrent l'indication bilingue. La vignette n° 4, nous montre l' « Insecte sorti des reins d'une dame, par » l'effet des Eaux du Pouhon, représenté dans sa grandeur » naturelle. » Ces mêmes gravures accompagnent la traduction hollandaise.

Il existe de ces gravures : un deuxième tirage au bas duquel les suscriptions sont en français et en allemand avec un numéro d'ordre et un chiffre de renvoi à la page de l'ouvrage. C'est celui qui se trouve dans la traduction allemande. Puis un troisième tirage, où ces mêmes indications sont dans les trois langues.

Enfin, il y a une quatrième série de ces mêmes vues, moins fines, qui sont des contre-épreuves. Elles figurent dans l'édition de 1752 en quatre volumes, et la suscription en français y est mise sur une seule ligne.

Les traductions qu'on fit de l'ouvrage sont les suivantes :

Amusemens des eaux de Spa, oder Vergnügungen und Ergözlichkeiten denen Wassern zù Spaa. Aus dem frantzösischen ins Teutsche übersetzet von P. G. von K. und mit schönen kupfern gezieret. Frankfurt und Leipsig, 1735. 1 vol. in-8°, de 904 pages avec 16 gravures.

Vermakelijke tijdkortingen bij het gebrink ter wateren te Spa. Een werk zeer nut voor degenen, die de minerale wateren daar ter plaatse gaan drinken; verrijkt met kopere platen verbeenden de Spa zelf de bron-

nen, wandelwegen en omleggende landsticken. Uit het fransch vertaald. Te Amsterdam, bij Petrus Mortier, 2 vol. in-12, de VII-384 et 464 pages.

Si le succès qui s'attacha aux *Amusemens* n'éclatait déjà, dans les nombreuses éditions qu'ils eurent, et dans les traductions qu'on en donna, on le trouverait dans les imitations qu'ils provoquèrent.

On vit ainsi paraître successivement :

1. *Amusemens d'Aix-la-Chapelle, ouvrage utile à ceux qui vont y prendre les bains ou qui sont dans l'usage de ces eaux, etc., par l'auteur des Amusemens de Spa.* Amsterdam, Pierre Mortier, MDCCXXXVI. 3 vol. in-12, figures.

Traduit en allemand l'année suivante, ils parurent sous ce titre : *Zeit vertreib bei den Wassern zu Aachen.* Berlin, MDCCXXXVII, 1380 pages.

C'est erronément que le médecin Lersch en sa nomenclature des écrits consacrés aux eaux d'Aix attribue cet ouvrage à J.-P. de Limbourg (1).

2. *Amusemens des eaux de Schwalbach, des bains de Wiesbaden et de Schlangenbad, avec deux relations curieuses l'une de la Nouvelle Jérusalem et l'autre d'une partie de la Tartarie indépendante,* avec des figures (3 planches). A Liége, chez Everard Kints, MDCCXXXVIII, in-12, de 320 pages.

La *France littéraire* de 1769, au t. Ier, p. 407, dit que ce livre est du chevalier Pierre-Joseph de la Pimpie de Solignac, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy. Le *Dictionnaire de Georgi* l'attribue à David-François de Merveilleux. Il est assez probable que l'auteur aura confondu les *Amusemens* de Schwalbach avec les

(1) *Schriften über die Thermen von Aachen und Burtscheid,* p. 18.

3. *Amusemens des bains de Bade en Suisse, de Schintznach et de Pfeffers, avec la description et la comparaison de leurs eaux, etc. Ouvrage aussi utile que récréatif.* A Londres, chez Samuel Harding, MDCCXXXIX, in-12, 290 pages avec planche. Que Barbier dit être de Merveilleux. La rubrique est supposée.

Le début de l'*introduction* ne nous laisse aucun doute sur l'idée qui a dicté la confection de cet ouvrage. « Si les » *Amusemens des Eaux de Spa,* » y est-il dit, « et des » *Bains d'Aix-la-Chapelle,* ont eu le bonheur de plaire au » Public, à plus forte raison aura-t-il lieu d'être content du » Livre que je donne ici... »

4. *Amusemens des eaux de Bade en Autriche, dass ist Allgemeiner Zeitvertreib in dem nieder ostterreichischen Badner Bade, etc.* Nürnberg, 1748.

5. *Amusemens des eaux de Passy, par M. Lasolle, auteur des Mémoires de Versorand.* Paris, Poinçot, MDCCLXXXVII. 3 vol. in-8°, de 359, 514 et 421 pages.

Dans sa préface, l'auteur avoue qu'il a suivi « le plan des » *Amusemens de Spa.* Néanmoins, » dit-il, « j'ai cru de- » voir faire grâce à mes lecteurs d'une description du local » *(sic),* ennuyeuse quand elle est trop longue et qu'on y » revient à plusieurs fois, etc. »

Cette imitation des *Amusemens* dans leur forme, comme dans la manière de traiter le sujet, ne devait pas s'arrêter là. Le médecin J.-P. de Limbourg, qui exerçait à Spa, avait pu juger de la vogue de l'ouvrage primitif auprès des bobelins. Il s'en appropria donc le titre pour rédiger un livre calqué absolument sur celui de l'anonyme. Il prit même aux *Amusemens,* les personnages qu'ils faisaient dialoguer, et l'on retrouve M. Lake, la signor Gratiani, Milady et la Duchesse, dans les *Nouveaux amusemens.*

De Limbourg, au surplus, ne dissimula pas son rôle d'imitateur ou mieux de copiste.

« Lorsque quelques idées de l'ancien ouvrage des *Amu-* » *semens*, me seront commodes, ou me sembleront convenir » pour l'agrément du Lecteur, je les glanerai d'autant plus » librement, qu'il est écrit d'une maniere agréable; et qu'il » seroit inutile de chercher des tours nouveaux, souvent » moins bons que ceux, qui se présentent dans un ouvrage » estimable, fait sur un même sujet, et dont une bonne » partie sera toujours goûtée.

» Il n'importe pas d'ailleurs que tous les matériaux, qui » doivent entrer dans cet ouvrage, soient nouveaux et de » mon fonds, ou qu'ils soient en partie étrangers et puisés » de cette source ou même d'autres Traités, etc. (1). »

Les *Nouveaux amusemens des eaux de Spa, ouvrage instructif et utile à ceux qui vont boire ces eaux minérales sur les lieux, orné de figures en tailles douces.* Par J.-P. de Limbourg, D. en M... etc. A Paris et se vend à Liége, chez F.-J. Desoer, 1763, in-12, ont IV feuillets pour les liminaires, 398 pages et 12 pages pour la table, dont une pour les errata après l'ordre des figures.

Les figures comprenaient une carte et douze vues; la *carte des environs de Spa* fut gravée par Dreppe, et les vues dessinées par Antoine Le Loup, deux sont gravées par Rein à l'Académie franciscienne d'Augsbourg, six par Wachsmouth, les autres sans nom d'auteur.

Barbier, dans son *Dictionnaire*, s'est trompé en donnant comme anonyme, ces *Nouveaux amusemens de Spa*. Ils parurent, on le voit, avec le nom de l'auteur.

L'ouvrage suscita quelques critiques; l'une revêtit la forme d'un opuscule assez diffus qui s'intitule :

(1) Page 14.

*Lettres de Monsieur D*** à son ami ou réflexions sur les Nouveaux amusemens de Spa,* avec cet épigraphe: *Medicina erroris magistra* (Plotin). A Amsterdam, chez Arkstée et Merkus, MDCCLXIII, in-18, de 73 pages.

L'auteur anonyme se perd en considérations d'une banalité fatigante. Ce n'est qu'à la 35e page de son opuscule, qui n'en a guère plus de 70, qu'il quitte les considérations générales pour parler du livre de J.-P. de Limbourg. Il reproche à celui-ci d'avoir fait une réclame à un pharmacien (1) à l'exclusion d'un autre; le tance d'importance à propos de son inexactitude dans la description de la Cascade de Coo, enfin lui cherche chicane pour avoir dit que les chevaux de Spa valaient mieux que ceux d'Aix-la-Chapelle.

Ce sont là, à dire vrai, les seuls griefs dont il fait état, et dont il se sert pour conclure que les *Nouveaux amusemens* « peuvent être réclamés par le beurrier et l'épicier. »

De Limbourg y riposta par la *Réponse aux lettres ridicules d'une espèce de petit-maître manqué, sur les Nouveaux amusemens de Spa.* A Amsterdam. Aux dépens de la Compagnie, MDCCLXIV, 35 pages in-8°.

On ne dit point qui fut l'auteur de l'attaque. Peut-être, faudrait-il le chercher dans l'officine du collègue passé sous silence par de Limbourg. La jalousie de métier et le dépit pouvaient bien avoir inspiré ce pseudo-libelle.

Une seconde édition des *Nouveaux amusemens,* parut en 1782-1783, en deux volumes. En voici le titre :

Les Amusemens de Spa. Seconde édition, revue, corrigée, augmentée et ornée de la carte du marquisat de Franchimont, du plan de Spa et de quartorze vues en

(1) L'apothicaire Deleau, pp. 87 et 223.

taille douce, en deux volumes par J.-Ph. de Limbourg, docteur en médecine, etc., etc. A Amsterdam, chez les libraires associés, MDCCLXXXII, 2 vol. in-8°. Le premier de IV-243 pages, plus 7 pages pour les tables et 4 pages d'errata et l'ordre des planches et vues. Le second, qui est de l'an MDCCLXXXIII, a 340 pages y compris les tables et errata.

La mise au jour de cette seconde édition suscita quelques ennuis à leur auteur.

Au moment où sortaient de la presse les premiers exemplaires, il y eut suspension de l'imprimatur et de Limbourg, qui en fut informé, en éprouva tout d'abord un vrai dépit. Il avoue, en effet, que ce procédé le détourna longtemps de l'idée de rédiger le second volume.

Mais ne se prévalant pas d'infaillibilité, il en écrivit à M. de Chestret qui lui répondit par la lettre que voici :

MONSIEUR,

C'est d'autorité supérieure que la nouvelle édition des *Amusemens de Spa* se trouve suspendue. Je n'avais vu moi, dans cet ouvrage que quelques changements (à la vérité absolument indispensables) à faire à certains articles, concernant le gouvernement et la nation. Si quelques auteurs et dictionnaires étrangers ont dit en se répétant que nous formions *une espèce de république*, c'est qu'ils parlaient de Liége d'après des temps de troubles et *d'anarchie*, où l'on faisait grâce à notre Pays en l'appelant *république*. Cependant les loix fondamentales n'en existaient pas moins alors qu'aujourd'hui. Mais nous avons le bonheur d'être ramenés au point de leur observation et c'est ce qui fait notre actuelle tranquillité. Puissions-nous pour nous et notre postérité ne jamais plus nous en écarter ! Peu nous importe l'erreur où donneraient encore quelques livres étrangers. Mais, Monsieur, qu'un nouveau livre national publié et universelle-

ment répandu de l'aveu et avec privilège du gouvernement, réitérat la même ancienne erreur, c'est ce qu'il nous était impossible d'admettre. En conséquence j'avais été chargé d'y projetter ces changements convenables, et en le faisant je proposais aussi quelque légère modération de certains passages où j'aurai voulu ne point articuler *en termes exprès* les préjugés trop odieux qu'on a contre notre nation.

Voilà Monsieur à quoi j'avais borné mes observations que j'avais remises à M. Desoer pour vous les communiquer lorsqu'on est venu les retirer de ses mains pour les faire passer à Hex où elles sont demeurées avec le livre.

Du reste je dois vous rendre justice et en appréciant votre érudition, vos talents et vos travaux, j'ai toujours hautement déclaré qu'ils honorent notre pays. C'est dans ces sentiments, etc.

(Signé) DE CHESTRET.

Liége, le 22 juillet 1782.

De Limbourg se soumit de bonne grâce aux observations présentées par M. de Chestret, lui déclarant qu'il ne demandait qu'à améliorer son ouvrage.

Dans des notes manuscrites qu'il a laissées et que nous avons sous les yeux, il dit :

« Voici, à ce qu'il semble, les seuls passages à redresser, » savoir :

« Pages 149 et 150. *Ce pays est une espèce de répu-* » *blique gouvernée par le prince-évêque et par les Trois-* » *Etats, etc.*

» Et page 151. *Le prince concourt avec ses Etats pour* » *ce qui concerne les intérêts du pays et les charges à* » *imposer...* (1). »

(1) Ces passages furent ainsi modifiés : « *le gouvernement de ce Pays* » *tient un milieu entre le Monarchique et l'Aristocratique* » (p. 149, 3e alinéa).

« *La législation y est réglée par le Prince et Ses Etats... Toute réso-*

Après ces remarques sur l'état de notre gouvernement, passons aux préjugés défavorables à notre nation. Voici, je le suppose, les articles qui peuvent paraître tels :

« Page 50. *Liége est une des Villes du Monde, où il y* » *a le plus de chicane ; les affaires y traînent tant qu'il* » *est passé en proverbe, que des choses, qui ne finissent* » *jamais, sont comme les procès du Pays de Liége* (1).

» Page 153. *Les abus qui peuvent y avoir lieu, sont* » *ceux, dont on ne peut assurer qu'aucun coin de la* » *terre soit exempt ; ceux possibles partout, de l'igno-* » *rance et de la corruption de quelques personnes en* » *place* (2).

» On peut d'ailleurs mettre sur ce livre : *imprimé à* » *Amsterdam*, et *sans privilège*, » ajoutait de Limbourg (3).

C'est ce qui eut lieu du reste, ainsi que le prouve la

» *lution pour avoir force de Loi, doit être prise unanimement par les* » *Trois Etats, agréée et confirmée par Edit du Prince, etc.* » (p. 151, 3e alinéa).

A la page 114 de la première édition (1763) l'auteur avait écrit : « *Cette* » *forme, presque républicaine, du Gouvernement...* »

C'est, à ce qu'il nous semble, surtout le mot de *république* qui avait offusqué les censeurs. L'auteur de la critique sur les *Nouveaux amusemens, Lettres de M. D*** à son ami*, avait écrit déjà : « Ce qu'il dit du » gouvernement de Liége est très déplacé, p. 37. »

(1) Ce passage trouva grâce devant les examinateurs du Synode, et il est resté dans l'édition ordinaire.

(2) La première partie de la phrase ne fut pas changée. Quant au dernier membre, il subit cette correction : « *y auroit-il dans l'univers un* » *Pays privilégié, où il n'y auroit jamais lieu de taxer l'ignorance ou* » *la corruption de quelques Personnes en place!* »

(3) M. J. Daris, dans son *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége* (1724-1852), t. Ier, p. 304, fait allusion à cette affaire : « Un docteur » en médecine, » y est-il dit, « lui demanda, en 1782, l'autorisation de faire » réimprimer un ouvrage. Velbruck la refusa et écrivit le 20 juillet à de » Chestret : Le chancelier a raison de croire qu'on ne peut pas abandonner » ce livre et le laisser courir ; je vous prie très sérieusement d'en défendre » le débit. »

rubrique parfaitement fausse : *à Amsterdam, chez les libraires associés,* que porte l'ouvrage.

Les quelques exemplaires du premier volume, avec cette rubrique : *à Liége et à Spa en temps de saison, chez F.-J. Desoer,* sont très rares.

De Limbourg lui-même, dit dans la note où nous avons puisé ces renseignements, « qu'il n'y eût d'exemplaires délivrés (avant la suspension de l'*imprimatur)* que pour Son » Altesse et quelques-uns de ses ministres. »

J.-Ph. de Limbourg préparait une troisième édition des *Amusemens,* pour lesquels il avait rassemblé des notes assez curieuses. Mais les événements politiques mirent obstacle à son projet.

ALBIN BODY.

LA LISTE DES SEIGNEURS ET DAMES

NOTES INÉDITES

Feu notre collègue Philippe de Limbourg a donné aux *Bibliophiles belges* (1) un article très intéressant sur la *Liste des seigneurs et dames* ou *Liste des visiteurs de Spa*, au XVIIIe siècle. Mais bon nombre de détails lui ont échappé. Ce sont ces renseignements inédits que nous allons produire et qui serviront de complément à sa petite étude bibliographique.

Le privilège accordé par le prince-évêque à F.-J. Desoer, en 1752, l'était pour une période décennale. Il lui fut renouvelé en 1762, puis en 1772. Cet imprimeur y ayant renoncé en 1774, la liste passa dans les mains de Bollen, fils, qui la conserva dix ans. Quoique le privilège lui ait été renouvelé en août 1784, il lui fut retiré au commencement de l'année suivante, pour des raisons qui nous sont révélées dans la supplique adressée par le magistrat de Spa au prince, afin d'obtenir pour lui, le privilège.

Voici la teneur de cette requête :

MONSEIGNEUR,

Le magistrat de Spa informé qu'il a plut à Votre Altesse, de révoquer au sieur Bollen l'octroi qu'elle avait daigné lui accor-

(1) *Bibliophiles belges*, t. III, 1869.

der pour l'impression de la *Liste des Etrangers* qui viennent aux Eaux de Spa, des annonces et cartes de visites, supplie respectueusement Votre Altesse qu'il lui plaise de remettre ce privilège à son magistrat de Spa.

Cette demande, Monseigneur, n'est point fondée sur aucun espoir de lucre, mais uniquement pour mettre fin aux abus auxquels cette liste étoit livrée et le seroit encore dans les mains d'un particulier.

Le magistrat en faisant imprimer cette liste à ses fraix par quelque personne qu'il prendrait à ses gages sera à même d'en diminuer considérablement le prix que le sieur Bollen avoit porté au double de celui auquel elle étoit vendue précédemment.

Il s'empresseroit d'un autre côté à ouvrir la Liste aussitôt que possible au lieu qu'on a vu souvent les Etrangers attendre et murmurer pendant des semaines après la première feuille.

Il est cependant de la plus grande importance qu'elle paroisse dez l'arrivée du premier étranger parce que telles personnes qui viennent à Spa, règlent leur départ sur la date des premières feuilles qui souvent auroient pu paraitre un mois plus tôt et retarder d'autant l'ouverture de la saison.

L'objet le plus essentiel dans la police d'un bon gouvernement est de connoitre toutes personnes qui s'y trouvent. Le magistrat d'accord avec l'officier en feroit la recherche exacte et se mettroit à même de surveiller et expulser les gens suspects et sans aveu.

1. Il seroit à cet effet établi un huissier chargé de prendre les noms, les qualités de quiconque arriveroit à Spa, et sur son rapport seroit formée la liste et puis information de ceux qui pourroient porter quelques soupçons.

Cette seule précaution écarteroit de Spa cette foule d'inconnus qui sont pour ainsi dire sans nom et sans patrie et qui se mêlent impudemment avec les personnes les plus distinguées, y troublent souvent la tranquillité et le bon ordre.

2. Enfin s'il plait à Votre Altesse octroyer au magistrat sa demande, la Liste de Spa sera fournie à raison de vingt-cinq sous pour la saison, moitié du prix que le sieur Bollen y avoit annexé, les annonces séparées de la Liste et fournies à l'Etranger *gratis* attendu qu'elles sont payées par les particuliers qu'elles concernent.

3. Les feuilles seroient portées exactement à tous les abonnés, tandis que jusqu'à présent on étoit obligé de les aller prendre chez le libraire au hazard.

4. La première feuille paraitroit invariablement au premier juin au lieu qu'à peine pouvoit-on l'avoir au premier juillet. Au surplus, le magistrat se fera un devoir d'envoyer tous les jours à Votre Altesse les noms manuscrits des Etrangers aussitôt leur arrivée à Spa.

Lambert XHROUET, conseiller.

15 mars 1783.

Constitué par recès du magistrat.

Le prince accueillit favorablement la demande et octroya le privilège demandé à condition que les clauses et conditions énoncées et principalement les suivantes qu'il rappelait fussent exactement observées :

1° De ne point outrepasser le prix de 25 sous ; 2° de faire paraître les premières feuilles au 1er juin, invariablement; 3° de les faire porter exactement chez les abonnés.

Cet octroi est du 18 mars 1785.

Aussitôt en possession du privilège, le magistrat spadois se mit en rapport avec un imprimeur et traita avec un sieur Pyr.

Les conventions et conditions arrêtées entre eux le 9 mai 1785, furent les suivantes :

1° La communauté donne et cède pour cette saison au sieur Ferdinand-Joseph Pyr, la boutique sous l'hôtel de ville, et deux chambres à l'entrepôt où il devra imprimer.

2° Elle fournira la presse et caractères, et généralement tout ce qui est nécessaire pour imprimer.

3° On imprimera douze cents listes et il percevra pour tous frais d'impression 25 florins par cent de listes complètes; bien entendu qu'il devra fournir tous papiers nécessaires, encre, impression et tout ce qui en dépend.

4° Il sera libre au magistrat de fournir le papier et pour cet effet il lui sera déduit 3 florins hors des 25, payés par cent.

5° Il imprimera les annonces séparées de la Liste et il devra distribuer à chaque personne qui prendra la dite Liste, cette feuille d'annonces gratis et qui devra être jointe à la dite Liste.

. . . . . .

Les paragraphes qui suivent concernent les cartes de visite.

Il distribuera la liste soit par feuille, abonnement ou complète, telle que l'étranger la désirera, en tiendra un compte exact au profit de la communauté.

Il n'exigera pour chaque liste complète que 25 sous, et encore qu'on la demande par feuille, il devra la distribuer pour le plus grand profit de la communauté, etc., etc.

Malheureusement des obstacles matériels obligèrent les contractants de mettre la dite convention à néant.

En l'assemblée magistrale tenue le 16 mai suivant, il fut décidé « vu l'impossibilité de trouver des caractères, de » rendre nul l'accord fait avec le sieur Pyr touchant l'im- » pression de la Liste. »

Par la même délibération on députait le conseiller Wilkin à Liége, pour faire tel arrangement qu'il serait trouvé le plus avantageux pour l'impression de la Liste.

Le 19 du même mois, on traitait avec Simon Dauvrain

qui était muni d'une presse, de caractères et des ustensiles nécessaires.

Les clauses imposées à Pyr furent quelque peu modifiées. Ainsi, Dauvrain ne pouvait exiger que 10 sols par ligne pour les annonces. Le papier de la Liste devait être aussi beau que celui de la *Gazette de Liége*.

La première feuille devait paraître le 25 courant (mai). Il percevait pour ses salaires la moitié du produit, et disposait gratuitement des mêmes locaux assignés à Pyr.

Par cela même qu'elle s'intitulait : *Liste des seigneurs et dames qui nous ont fait l'honneur*, etc.. le recueil qui nous occupe n'inscrivait dans ses tablettes que les noms des personnes de la noblesse et de la bourgeoisie. Les marchands, boutiquiers, ainsi que les nombreux individus qui venaient faire trafic à Spa ou exercer leurs métiers ou profession, coiffeurs, tailleurs, traiteurs, épiciers, selliers, etc., ainsi que les serviteurs, domestiques, gens à gage, n'y figuraient pas et n'avaient aucun droit à y figurer.

On trouve cependant trace dans nos archives, de protestations ou de réclamations à propos du refus opposé à des individus qui prétendaient avoir leur nom inséré dans la Liste.

Tel est le cas pour un certain Lhoist d'Ougrée, qui, à ce sujet, porta plainte au bourgmestre régent de Spa par l'intermédiaire du notaire J.-B. Robyns, de Liége.

Cejourd'huy 3 juillet 1786, moi notaire soussigné me suis rendu à l'hôtel de ville de Spa, accompagné de Mr Lhoist, notaire et échevin d'Ougrée, lequel ensuite de la déclaration lui faite hier par le Sr Dauvrin, imprimeur de la Communauté pour la Liste dudit Spa, ledit s^r^ notaire et échevin Lhoist luy ayant envoyé son nom pour l'imprimer et l'insérer sur laditte liste de Spa, et ledit Dauvrain nous ayant répondu que c'était par

ordre du magistrat de Spa qui luy avait fait défense de l'y mettre, offrant ledit Dauvrin de se rendre aujourd'huy avec ledit Sr Lhoist auprès dudit magistrat pour démontrer qu'il n'y avait de sa faute, dequoy ledit Lhoist a néanmoins protesté, en parlant au huissier dudit magistrat.

Bref, le sieur Lhoist voulant en avoir le cœur net, fit demander audience séance tenante au magistrat, qui fit dire par son huissier qu'il fallait à cet effet présenter supplique.

Sur quoy Lhoist le chargea de dire qu'il n'avait pas de grâce à leur demander et par conséquent pas de supplique à présenter. L'huissier lui apporta pour réponse que le magistrat refusait de l'entendre, etc., etc.

Le même jour, sur l'ordre de Messieurs du magistrat du bourg, le greffier se rendait au Waux-Hall où parlant à l'échevin Pouhau, l'un des propriétaires du dit établissement, il lui demandait si le dit sieur Lhoist n'était pas l'un des employés pour le service de cette maison. Il lui fut répondu : qu'il en était l'intendant, qu'il était gagé par lui Pouhau et ses co-propriétaires, dont il recevait une couronne de France par jour et 50 louis à la fin de la saison.

Etant ainsi considéré comme un homme aux gages des propriétaires qui étaient maîtres de le garder ou de le renvoyer, ces Messieurs du magistrat devaient savoir si c'était la place de Lhoist d'être inscrit sur la *Liste des seigneurs et dames*. En tout cas, ce n'était pas de leur aveu que Lhoist avait exigé cette inscription, dont il leur avait parlé quelques jours auparavant, et qu'on lui avait dit alors, ne pas convenir, attendu qu'il était aux gages et service de la Société, etc.

Il va de soi que la prétention qu'avait affichée le sieur Lhoist, fut écartée.

Quoique renouvelé en 1788, le privilège de la Liste accordé au magistrat de Spa, lui fut retiré l'année suivante.

La révocation est du 15 juillet, c'est-à-dire à peu près un mois avant qu'éclatèrent les émeutes populaires, prélude de la révolution.

Voici cette pièce :

Son Altesse s'étant fait reproduire l'octroi qu'Elle a bien voulu accorder en date du 18 mars 1785, voire jusqu'à révocation, aux bourgmestres et magistrat de son bourg de Spa, de faire imprimer, vendre et débiter les Listes des personnes qui viennent chaque année aux Eaux minérales de son dit bourg, déclare de révoquer ledit octroi, etc.

Donné au Conseil privé, le 15 juillet 1789.

Dans l'assemblée des bourgmestres et Conseil de Spa, tenue le 6 avril 1790, la permission est accordée à Quirin Badon, libraire et J. Nossent, imprimeur, d'imprimer la liste et les cartes de visite, à l'exclusion de tous autres.

En 1792, Hoensbroeck accorde le privilège au magistrat de Spa, qui traita le 16 avril avec Dauvrain. La négligence de cet imprimeur suscita des plaintes nombreuses, qui sont actées dans les registres aux délibérations du bourg (1). On lui reprochait notamment son inexactitude à insérer les noms des arrivants, de ne pas employer la qualité de papier requise, de ne pas servir la liste aux abonnés dans les délais prescrits. Enfin de ne pas livrer promptement les cartes de visite commandées.

Pendant les quatre dernières années, 1791-1794, où la Liste parut au XVIIIe siècle, elle fut imprimée par Sim. Dauvrain. Mais il n'en eut pas le privilège pendant 1792, saison où Hoensbroeck l'accorda au magistrat de Spa.

(1) Assemblées du magistrat du 1er et du 18 août 1792.

Avant que l'évêque de Méan ne le restituât à Dauvrain (27 mai 1793), l'imprimeur Nossent avait fait des propositions aux bourgmestres régents de Spa. Il leur offrait 600 florins pour avoir le monopole de la liste, et s'engageait « à monter une imprimerie propre à cette entreprise, qu'il » laisserait toute l'année à Spa, aux ordres du magistrat » seul, pour que du jour au lendemain, cette imprimerie » put être mise en activité en hiver comme en saison, avec » lui à leurs ordres; objet qui était de considération pour » eux et pour le bien de la chose publique. »

Cette offre est du 1er avril 1793.

Ph. de Limbourg a fait erreur en rapportant que Dauvrain intitula le recueil : *Liste des seigneurs et dames, etc.* (1). Les trois listes consécutives de 1791, 1792 et 1793 ont pour titre : *Liste des étrangers, etc.* Celle de l'an 1794 seule reprit le nom primitif, et ce fut pour la dernière fois.

Notons enfin, que le frontispice gravé en a disparu, et qu'il a été remplacé par un simple titre imprimé, encadré et surmonté des armes de la principauté.

Cette liste n'eut que quatre numéros, dont le dernier est du 25 juin, avec un total de cent trente-huit personnes.

Il fut longtemps dans les traditions, de tirer la liste à cent exemplaires. Tel était le nombre que fixait le maire à l'imprimeur liégeois de Latour, en 1808. Et tel il était aussi arrêté, en 1837, par le bourgmestre.

Nous avons rapporté dans notre *Bibliographie spadoise*, que chacune des listes se terminait par une sorte de coup d'œil général, ou d'aperçu assez bref sur le résultat de la saison. Aperçus appelés du nom de *Clôture* et qui de 1810 à 1820 furent rédigés par les médecins de Spa.

Le hasard nous a mis entre les mains, de petites satires

(1) Page 7.

manuscrites qui coururent le bourg, à propos de ces morceaux de littérature du terroir. En voici deux.

A mon ami Hanster (1) sur sa clôture de la *Liste des étrangers* (1816).

J'ai lu ta sublime *clôture;*
Des envieux disent qu'elle est sotte,
Barbare, d'une diction impure,
Que la langue y est en compotte.
En dépit de ces jaloux censeurs,
Ecris, Hanster, laisse la médecine,
Tes malades reprendront vigueur,
L'écriture jamais n'assassine.
Que les marchands d'opium ferment boutique!
Plus d'insomnie. Hanster le narcotique,
Vient d'écrire. O vous qui de bon sommeil
Etes privés. Lisez donc sa *clôture;*
Elle est d'un style élégant, sans pareil.
Vous dormirez. Fussiez-vous sur la dure.

S'il faut en croire une annotation de la main de L.-F. Dethier figurant au bas d'un exemplaire de cette *Clôture,* ces épigrammes tomberaient à faux. Il y est dit, en effet, que la signature Hanster est « le prête-nom d'un chevalier « Wauthier, rédacteur en chef, retiré à Spa. »

Il est certain que jamais on ne vit style plus ampoulé en ces quatre pages, dignes, comme le dit Dethier, de Pantalon Phoebus.

La Liste des étrangers venus à Spa (2) qui compte actu-

(1) Médecin spadois, fondateur de l'hospice des vieillards.

(2) Aix-la-Chapelle eut aussi sa Liste des étrangers, au XVIIIe siècle. La bibliographie des écrits sur les eaux d'Aix du docteur Lersch la fait remonter à 1775. De même format que celle de Spa, elle était rédigée en français.

La liste de Spa est la plus ancienne de toutes celles qu'eurent les villes d'eaux.

ellement cent quarante-neuf années d'existence, mais cent quarante-trois seulement de publication — celle-ci ayant été interrompue de 1795 à 1800 inclusivement, — forme un recueil d'un haut intérêt. Elle constitue en quelque sorte *le livre d'or* de la petite cité, et eut mérité plus de sollicitude de la part des édiles spadois qui, tous à la file, n'ont pas même songé à conserver un exemplaire de ce Gotha, ainsi que la qualifia un écrivain humouriste (1).

Si une demi-douzaine de bibliomanes bien avisés, ne se fussent mis en tête dès longtemps, de rechercher les années éparses de ce curieux répertoire, ç'en eût été fait de cette collection. Les années anciennes en effet, sont à ce point rarissimes, que nous ne serions pas bien certain même de pouvoir reconstituer un exemplaire complet, à l'aide de tout ce que ces bibliophiles possédèrent individuellement.

En amoureux des choses de notre terroir, nous avons pour notre propre curiosité dressé la liste de ces collectionneurs, et des années qu'ils possédèrent.

Le médecin J.-P. de Limbourg, en situation excellente pour connaître tout ce qui se publia, de son temps, sur les eaux minérales en général, et sur celles de Spa, avait formé une bibliothèque extrêmement curieuse et où — pour le dire en passant — les plaquettes rares abondent. Avec

(1) L'imprimeur Desoer écrivait au maire Xhrouet de Spa, la lettre que voici, à la date du 18 mai 1808.

« Je me recommande pour la continuation de l'impression de la Liste » des Etrangers dont mon père a été le premier inventeur, et dont j'ai » encore la collection complète.

» Je crois que si la collection de la Liste de Spa depuis son origine » n'est pas dans les Archives de votre commune, elle y seroit nécessaire.

» Elle y retraceroit les noms de tous les grands personnages qui y sont » venus. Je vous la passeroi à 3 francs l'année; elle est probablement » l'unique qui existe.

» *(Signé)* J. Desoer. »

un esprit de prévoyance dont tout les premiers, nous profitons, il fit une place à côté de ses livres, à la *Liste des seigneurs et dames*.

Elle est la plus complète connue, pour la série du XVIIIe siècle, et des vingt premières années de celui-ci.

Après lui, il faut mettre aux premiers rangs, les suites réunies par François Body, échevin et délégué du gouvernement à la police et son ami Félix Delhasse, Spadois tous deux, qui commencèrent à collectionner vers 1830.

Le premier, passionné pour les choses d'art, avait rassemblé foule de vues anciennes de Spa, et d'œuvres des graveurs liégeois, notamment des Waldor et de Lambert Suavius (1).

Ulysse Capitaine accorda une place notable aux livres spadois dans sa bibliothèque si riche et si précieuse. Il ne pouvait manquer d'y faire prendre place à la *Liste*.

Nous-même enfin, qui depuis de longues années, nous sommes mis à l'affût de tout ce qui intéresse notre ville natale, avons recherché ces listes anciennes, avec un zèle digne de plus de succès peut-être.

Feu notre collègue Léonce Digneffe, s'était également occupé des mêmes desiderata (2).

ALBIN BODY.

(1) Bien avant Sauvageot qui, en France, avait recherché et fait connaître les spécimens remarquables du mobilier d'autrefois, François Body avait, en notre région, recueilli dans tous les genres, des objets d'art qui emplirent sa demeure et dont beaucoup sont allés en Angleterre, ou ont peuplé les châteaux des amateurs. Tels celui des comtes van den Steen à Jehay, de M. Biolley aux Mazures, etc., etc.

(2) Un exemple de la rareté des listes anciennes : Delhasse et Capitaine possédaient seuls la première année 1751 ; Delhasse et Digneffe, la deuxième, celle de 1752.

L'ANONYMAT DE DEUX POËMES

SUR LA RÉVOLUTION LIÉGEOISE

Dans ses *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans l'ancienne principauté*, Ulysse Capitaine cite p. 110 :

L'Eburonade en vers burlesques, ou guerre des Liégeois, etc., 1791. Et il nous apprend que l'opuscule en question aurait été attribué à un nommé *Van Lone* ou à l'*abbé Hansotte*.

L'exemplaire que je possède, porte sur le feuillet de garde de la couverture originale, cette mention : « On m'a » dit que Mr Massotte était l'auteur de cet ouvrage. » De plus, il donne une clef plus complète des noms mis en abrégé ou des pseudonymes, que celle fournie en note, par Capitaine.

Ce genre d'écrits ou de libelles versifiés fut fort à la mode, à cette époque.

On connaît ainsi un *Poème en quatre chants, imitation du Lutrin, sur la révolution de Liége arrivée le 18 août 1789, avec les causes qui l'ont produite.* (Sans lieu d'impression), 1790.

Cet in-8° est également anonyme.

Puis : *Motifs détaillés de la réclamation du pays de Liége, appelée abusivement révolution. Poème en huit chants*. Londres (Liége), 1791, 45 pages in-8°.

Sans nom d'auteur.

La *Bibliographie liégeoise*, seconde édition, paraît aussi l'avoir ignoré.

Il nous est cependant dévoilé dans la correspondance (1) de Bassenge. Une lettre qui lui était adressée l'année même où parut l'opuscule dit qu'il était de C.-A. Pfeffer.

Pfeffer était officier de police dans l'année 1784. Tandis qu'il était en fonction, Fréron fut nommé procureur-général et vint à Spa en juin 1785 avec une commission pour les six mois d'été. L'administration de la police fut laissée à Pfeffer pour l'hiver et en tout temps dans l'étendue du marquisat.

En 1791, Lancelin était nommé lieutenant-gouverneur.

ALBIN BODY.

(1) Archives de la province de Liége.

PROSPECTUS DE L'OUVRAGE

LES DÉLICES DU PAYS DE LIÉGE

1738

Le *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois* s'est occupé à deux reprises des *Délices du Pays de Liége.*

Dans le tome Ier, paru en 1882 et 1883, on trouve pages 207-238, sous ce titre : « Les Délices du Pays de Liége et leur éditeur Pierre-Lambert de Saumery, » par le chevalier X. de Theux de Montjardin, une notice bibliographique et biographique très intéressante sur cet important et volumineux ouvrage (1).

Quelques années auparavant M. de Theux avait fait paraître sur le même sujet : « Etude bibliographique sur l'ouvrage intitulé les Délices du Pays de Liége. » Liége, imprimerie de J.-G. Carmanne, rue Saint-Adalbert, 1861. In-8° de 24 pages.

Cette étude est moins détaillée que le travail précédent. Celle-ci peut être regardée comme une première édition.

(1) Elle a été tirée à part.

Un autre article sur le même ouvrage, écrit par M. l'abbé E. Schoolmeesters, doyen de Saint-Jacques à Liége, a suivi de près celui de M. de Theux. Il se trouve dans le tome II, publié en 1884 et 1885, pages 110-115, son titre est : « L'Abbaye de Saint-Jacques et les Délices du Pays de Liége. »

Grâce à une communication faite à la Société par son président M. le baron de Pitteurs, le *Bulletin* peut offrir à ses lecteurs une pièce curieuse, restée inédite jusqu'à présent, qui complétera les détails déjà connus. Il s'agit de : « Projet des Délices du Pays de Liége. »

C'est un véritable prospectus, de 4 pages, format petit in-4°, lancé par Saumery avant l'impression, pour faire connaître les conditions de la souscription aux gravures, sans toutefois fixer le prix des volumes. Ceux-ci devaient être du format in-8° et les gravures in-4°.

L'éditeur annonçait aussi « une Carte generale, et une vûë du rivage de la Meuse depuis Liege jusqu'à Hui. » Cette promesse est restée sans effet.

Nous reproduisons le « Projet » d'après un exemplaire, très rare sinon unique, en possession de M. de Pitteurs.

PROJET

DES DELICES DU PAYS DE LIEGE.

SON ALTESSE Ayant gracieusement accordé à EVERARD KINTS, Libraire & Bibliothecaire de la Cité de Liege, la permission d'imprimer un Livre intitulé, *Les Délices du Païs de Liege,* avec une Lettre Circulaire ici jointe à tous les Seigneurs, Abbés, Abbesses, Doyens, Chanoines, Curés &c. de la Principauté pour faire toutes les recherches necessaires afin de rendre cet Ouvrage digne de l'attention des Curieux, le Public est averti que ce Livre dont le premier Tome se mettra incessamment sous presse, sera un des plus exacts & des mieux dirigés de tous ceux qui ont paru dans ce genre, tant par l'exactitude des descriptions & des recherches faites toutes sur les lieux, que par la grande quantité de Plans ou Vûës en tailles-douces, qui representeront les principaux Bâtimens du Païs.

Le succès qu'ont eu les Délices de la France, d'Italie, des Pays-Bas & autres de cette espece, suffit pour encourager le Libraire à imprimer *ces Délices,* d'autant que cette Principauté est une des plus belles Contrées de l'Europe, tant par sa fertilité, son climat, sa situation & la beauté du Rivage de la Meuse, qui forme un des plus agréables

& des plus charmans points de vûë de l'Univers, que par le grand nombre des celebres & grandes Abbayes, des magnifiques Châteaux, & des belles Maisons de plaisance qui s'y trouve : mais outre ces avantages, on offre encore un Livre rare, non seulement par la verité des descriptions, mais encore par la beauté du stile qui sera fort coulant & extrêmement châtié, étant composé par plusieurs Auteurs celebres, tres-renommés dans la Republique des Lettres; desorte qu'on peut avancer avec hardiesse que la curiosité la plus avide sera pleinement satisfaite.

Cet Ouvrage sera divisé en plusieurs tomes ; le premier contiendra : 1°. Une idée generale de la Principauté.

2°. Une Chronologie exacte & abregée de tous les Evêques & Princes depuis S. Materne jusqu'au Prince regnant.

3°. Une idée de la Ville de Liege, Capitale du Pays, les Mœurs de ses Habitans, son Commerce, sa Situation, sa Fondation, son Accroissement & son Etat present.

4°. Une description tres circonstanciée de tout ce qu'elle renferme de plus distingué, la Fondation des Collegiales & autres Eglises, des Abbayes, des Monasteres, Chapelles, Hôpitaux &c. leur structure, & ce qu'elles ont de plus remarquable, comme Autels, Vases précieux, Ornemens, Tableaux, Antiquités, Statuës & autres beaux Monumens.

5°. Tout le rivage de la Meuse jusqu'à Hui & la description de cette Ville comme de celle de Liege.

Le second Tome contiendra une exacte description du Condroz, du Franchimont, Païs d'entre Sambre & Meuse, des Villes, Bourgs, Abbayes, Monasteres, Châteaux, belles Maisons, Paroisses, Eglises avec leur situation, & ce qu'elles renferment de plus beau comme dans le premier Tome.

Le troisiéme traitera de la Hesbaye, Campine, Comtés de Horne, de Looz & de tout le reste du Diocese.

Mais comme on reçoit journellement des Memoires tres-amples & tres-circonstanciés, il est à présumer qu'au lieu de trois tomes qu'on s'étoit proposé, il y en aura cinq ou six dont on donnera une idée dans la suite.

Le Libraire persuadé que l'exactitude & la sincerité sont les seules choses qui captivent le Lecteur, & lui font estimer un ouvrage, n'a rien voulu negliger pour en rendre le merite incontestable, ayant envoyé dans tout le Païs des personnes éclairées pour examiner les lieux qui y sont décrits & recueillir les meilleurs Memoires qui ne seront mis sous presse qu'après avoir été examinés par les Proprietaires.

Afin donc d'executer parfaitement l'idée qu'il s'est proposé, il donne avis aux Seigneurs, Abbés, Abbesses, Doyens, Chanoines, Superieurs des Monasteres & autres, qu'il dépendra d'eux de faire graver les Edifices qui leur appartiennent, en contribuant aux frais des Gravûres, & pour leur en faciliter les moyens, il envoiera à ses dépens dans chaque endroit un habile Dessinateur qui tirera tel Plan, Vûë ou Perspective qu'ils voudront, dés qu'ils auront souscrit selon les Conditions suivantes. Ils pourront aussi envoyer leurs Memoires qu'il fera inserer pourvû qu'ils soient fideles & exacts, & qu'on paye le port, sans quoi ils ne seront point reçûs.

Il promet aussi à la tête du premier Tome une Carte generale du Diocese, & une vûë du rivage de la Meuse depuis Liege jusqu'à Hui.

Ce Livre sera in 8vo. & les Gravûres in 4o. sur du papier pareil à celui-ci.

CONDITIONS.

Le tems limité pour les Souscriptions des Gravûres ne sera que jusqu'au premier Novembre 1736.

Les Souscripteurs payeront pour chaque Vûë ou Perspective quatre Pistoles, deux en souscrivant, & deux quand on aura dessiné les Plans, sans y comprendre le Livre dont le prix ne peut être fixé qu'après l'impression.

Ceux qui voudront y faire ajoûter leurs Armes donneront deux Ecus de plus.

On commencera à dessiner la Vûë des Abbayes, Monasteres, Châteaux, &c. le 1. Août 1736.

Le premier Tome desdites *Delices* paroitra le 1. Fevrier 1737, & les autres Volumes immediatement après.

Privilege & Lettre Circulaire de S. A.

GEORGE-LOUIS par la grace de Dieu Evêque & Prince de Liege, Duc de Boüillon, Marquis de Franchimont, Comte de Looz, Horne, &c. &c.

A tous ceux qui ces presentes verront, Salut. Comme ensuite du Privilege par Nous accordé le 16. May 1735. à EVERARD KINTS, *Imprimeur Juré, pour imprimer, vendre & débiter l'Histoire de Liege en Langue latine ou françoise à l'exclusion de tous & un chacun, icelui seroit d'intention de faire toutes les recherches & les perquisitions possibles pour parvenir à la connoissance de tout ce qui peut rendre son Ouvrage utile & agréable, tant par les faits historiques, que par quantité de Vignettes en taille-douce : & Nous aiant supplié que pour favoriser son dessein, Nous voulussions lui accorder Nos Lettres Circulaires avec permission de pouvoir se rendre dans toutes les places de notre Pays de Liege & Comté de Looz, de même qu'une recommandation de Notre part, à tous Abbés, Abbesses,*

Doyens, Curés, Superieurs & Superieures des Monasteres, & à tous Seigneurs Nos Vassaux & autres pour qu'ils veuillent lui donner toutes les facilités dont il aura besoin pour embellir ladite Histoire : Nous, condescendant à sa demande, Permettons que par lui-même ou par des personnes constituées de sa part, il se rende dans toutes les places & endroits des Terres sujettes à Notre Domination, à effet d'y prendre au gré des Proprietaires toutes les informations, faire les recherches & y tirer les Plans ou Perspectives dont il voudra orner, soit l'Histoire du Pere Foullon, *soit celle qu'il entreprend en françois, sous le titre de* Délices du Pays de Liege, *dont Nous Nous reservons l'Examen & l'Approbation : Exhortant tous & quelconques de prêter secours audit* KINTS *ou ses Constitués, de leur donner toutes facilités dans leur recherche, information & travail, & de les encourager dans leur entreprises, en quoi l'on Nous fera chose agréable. Donné sous Notre Séel secret le 1. de Juillet 1736.*

GEORGE-LOUIS.

Locus † Sigilli.

BREIDBACH *Vt.* J. VANHOVE.

INDEXED

SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES LIÉGEOIS

—

BULLETIN

VI

2e FASCICULE

LIÉGE
IMPRIMERIE D. CORMAUX

—

1903

LES ÉMIGRÉS A SPA

1789-1794

Les villes d'eaux, et principalement celles du Nord, comme étant les plus rapprochées des frontières, étaient naturellement désignées pour servir d'asile à la majeure partie de ces expatriés volontaires. Spa et Aix-la-Chapelle, annuellement visitées par une société aristocratique et cosmopolite leur offraient plus que toutes autres, l'occasion de se rencontrer, les moyens de se concerter. Les familles au-dessus de l'aisance accordèrent la préférence à ces séjours dont les agréments fort nombreux faisaient oublier les inconvénients de la cherté. Aussi, les deux stations thermales, presque voisines, ne désemplirent-elles point de 1790 à 1794.

Mais ce fut surtout lors de la fuite des frères du roi, et de la tentative de Louis XVI arrêté à Varennes, que Spa et Aix brillèrent d'un éclat sans pareil. A la faveur des armées autrichiennes qui tenaient encore le pays, les émigrés se crurent là en sécurité et vécurent dans l'attente d'une solution que tous, ils croyaient prochaine.

La plupart, en effet, se berçaient de l'espérance que les dissensions civiles et l'anarchie qui troublaient si profondément leur pays, ne seraient que momentanées.

En attendant la formation de l'armée des princes à Coblence, à Mannheim, à Trêves, et l'arrivée de Gustave III qui, un moment, avait manifesté l'intention de se mettre à la tête de la coalition contre la France, les émigrés tenaient leurs conciliabules à Spa et à Aix-la-Chapelle. Tous les illustres exilés de la Cour se retrouvèrent là, animés d'une haine égale contre l'Assemblée nationale. C'étaient Monsieur et le comte d'Artois, de Calonne, le baron de Breteuil, le marquis de Bouillé, le comte de Saint-Priest, l'évêque de Pamiers, le comte Fersen, Mmes d'Harcourt, de Lamballe, de Croy, de Mortemart, de Richelieu, de Montbazon, de Hornes, de Chalay, les princes de Léon, de Solre, de Tarente, de la Trémoille, de Rohan, de Gavre, les ducs de Laval, d'Ayen, les marquis de Montmorency, de Polignac, de Champcenetz, de Conflans, de Choiseul, le vicomte de Montmorency, les comtes de Talleyrand et d'Egmont, etc. Bref, une liste comparable aux tables de l'*Armorial d'Hozier*.

On peut s'imaginer l'émulation, l'entrain de tout ce monde affairé, s'évertuant, dressant des plans, prophétisant la victoire; et les explosions de royalisme! et les malédictions contre les démagogues!

Soudain, leur arrive la nouvelle de la bataille de Jemappes, gagnée par Dumouriez (6 novembre 1792), qui les met tous en fuite. Ce fut un sauve qui peut, les émigrés réfugiés dans le pays de Liége, passèrent en Allemagne, en Hollande, dans les villes frontières. La prise de Mons et de Bruxelles les avait terrorisés.

Mais l'hiver survint, et les Autrichiens reprirent l'offensive à la faveur de l'inaction du général républicain qui engagea vainement le combat à Neerwinden (18 mars 1793). La perte de cette bataille lui enleva la Belgique en moins de temps qu'il n'avait mis à en faire la conquête.

Ce revirement de fortune dans le sort des armées françaises, fit renaître la confiance dans le cœur des émigrés. Ceux qui s'étaient éloignés de Spa, y revinrent. Ils étaient là, en effet, mieux à portée de suivre les événements; et beaucoup encore parmi ces malheureux se flattaient de voir la nation revenir à des sentiments plus justes.

Tandis qu'ils avaient repris en notre pays, leur petit train de vie, l'on y apprend tout-à-coup que Jourdan franchissant la frontière par les Ardennes, a mis le siège devant Charleroy. Ce général gagne successivement les deux batailles de Fleurus (26 juin 1794) et de Sprimont (18 septembre suivant) qui forcent les Autrichiens à évacuer le pays. La nouvelle de l'arrivée des Carmagnols — ainsi qu'ils les désignaient — jeta l'épouvante parmi les émigrés. A Spa, la panique fut grande. Le désarroi des réfugiés y resta longtemps légendaire. Les routes de Malmedy, de Stavelot, furent encombrées de fuyards traînant leurs bagages et les abandonnant parfois comme des *impedimenta*, enterrant leur or dans les bois, le long des chemins, pour venir le reprendre plus tard (1).

Beaucoup affolés, s'enfoncèrent dans le pays montagneux et volcanique de l'Eifel, vraie terre de désolation où n'existaient ni chemins, ni villes, mais rien que de petites agglomérations misérables.

(1) Vers 1820, un bûcheron en déboisant une partie de forêt près de Spa, y déterra un coffret plein de doubles louis. Il ne révéla la découverte du trésor au moyen duquel il avait vécu depuis, en oisif, qu'à la veille de sa mort. Toujours l'on s'était étonné qu'il ne payât l'épicière qu'à l'aide de pièces d'or, assez rares à cette époque.

Il y a quatre ans, sur la route conduisant à la Sauvenière, l'une des principales fontaines minérales de Spa, en défrichant un champ, trente à quarante pièces d'or à l'effigie de Louis XV et Louis XVI, simples ou doubles louis, furent dénichées aux pieds d'une haie. Les traces de la bourse qui les contenait existaient encore.

Le premier soin des troupes républicaines, en entrant à Spa (19 septembre 1794), comme partout ailleurs, du reste, fut de mettre la main sur la correspondance adressée aux émigrés.

Cette seconde conquête de la Belgique avait eu lieu si rapidement, que le bruit n'en parvint qu'assez longtemps après, dans les autres pays donnant abri à leurs frères. Ceux-ci adressaient encore des lettres à leurs compagnons d'infortune, à Spa, alors qu'ils avaient déserté cette ville.

Nos archives contenaient ainsi, un certain nombre de lettres saisies à la poste de Spa, dont plusieurs même n'avaient point été ouvertes. C'est cette correspondance que nous reproduisons aujourd'hui.

Des lettres analogues avaient été mises au jour dans un recueil bien connu, intitulé : *Correspondance originale des Emigrés ou les Emigrés peints par eux-mêmes*, etc. (1). Saisies par le général Kellermann lors de la reprise de Verdun et Longwy, dans les équipages ou *Portefeuille de Monsieur*, avant d'être déposées aux archives de la Convention nationale, elles furent publiées afin de montrer — ainsi que le disait en termes emphatiques leur éditeur, — « la scélératesse des Emigrés, les horreurs de leurs perfidies, les secrets de leurs manœuvres. »

Sans avoir cette portée, celles qu'on va lire, contiennent de curieux épanchements, d'intimes confidences bien faits pour intéresser.

Nous y joignons en appendice toute une série d'avis extraits de la *Gazette de Cologne* de 1793 (qui paraissait alors en français). Ce sont de vraies *annonces* au moyen

(1) A Paris, chez Buisson, 1793, gr. in-8° anonyme (publié par Alexandre Rousselin).

desquelles les émigrés dispersés en Allemagne, en Hollande, en Belgique, cherchaient à se retrouver ou à obtenir des nouvelles, les uns des autres. Elles aussi, ont, dans leur concision, leur éloquence.

ALBIN BODY.

Monsieur le Comte de Lamartonie, officier des Gardes du Roi de France, à Spa (1).

Pays de Liége, de Huy, le 2 janvier 1794.

J'ai sûrement eu le malheur de vous déplaire mon cher Comte, puisque je ne reçois plus de vos nouvelles. Depuis cette époque, j'ai vu Messieurs les Carmagnols à portée de carabine, mais malheureusement nous n'avons pu nous trouver à même de croiser le sabre ; il faut espérer que nous serons plus heureux l'année qui s'ouvre. Je vous plains, mon cher Comte, et tous ceux qui restent dans l'inaction, car j'avoue que c'est une douce satisfaction de servir n'importe quelle puissance, pourvu qu'elle nous mette à même de nous venger de ces tigres qui martirisent tous nos parents. Je suis très persuadé que l'instant n'est pas loin où n'importe en quelle qualité tous les émigrés sentiront qu'ils ne peuvent plus vivre dans l'inaction. L'armée de Condé s'augmentera et nos corps tant au service de Hollande que de l'Angleterre se compléteront.

Les nouvelles venues de l'Alsace ne sont pas bonnes, et c'est avec bien de l'impatience que j'attens des nouvelles du 23. Je sais en gros que la ville de Bordeaux gémit aujourd'hui sous la fatale guillotine. Que vous me feriez plaisir, si, plus instruit que moi des particularités, vous pouviez m'en faire part. Nous avons tout à craindre pour nos parents, ils ont de grands torts puisqu'ils ont du bien et qu'on les rend responsables de notre conduite. Il n'est point d'époque au monde où une pareille tyrannie se soit exercée. Ils ont amassé tous les moyens dont tous les

(1) Nous avons respecté l'orthographe des lettres originales.

tyrans ont pu se servir, et les ont ajoutés aux horreurs connues jusqu'à ce jour.

Adieu mon cher Comte.

BUDOZ ou BUDEZ.

Monsieur le Chevalier Descours, aux Eaux de Spa.
At Mr Prignan, no 35, Old Compton Street.

Soho, London, 17 février 1794.

Vous avez su dans le temps, Monsieur le Chevalier, par notre médecin commun, Mr Rossy, que j'étais arrivé à Londres, malade, et que j'étais parti aussitôt ma convalescence, pour aller me rétablir à Margate, d'où je suis enfin revenu il y a peu de jours. Je me disposais à l'honneur de vous aller voir quand Mme La Bruyère qui est en ville avec la dame chez qui je l'ai plaçée, m'a appris votre départ pour les Eaux de Spa.

J'en ai été d'autant plus fâché que ne nous étant pas revus depuis votre malheureuse affaire de Paris où vous vous rappelez que je me fis un devoir et un plaisir de ne pas vous quitter, je désirais vivement renouveller votre connaissance.

Je ne vous cacherai pas que j'y joignais un motif d'intérêt, bien persuadé de votre loyauté et de votre sensibilité pour l'infortune, puisque vous l'avez éprouvée vous-même. Je l'éprouve actuellement dans toute sa dureté et j'avais recours à vous Mr le Chevalier, me flattant que s'il dépendait de la possibilité, vous aideriez à la situation bien pénible d'un homme qui méritait un meilleur sort. S'il vous plait de m'obliger plus ou moins et m'adresser ici à votre correspondant peut-être à votre retour, serai-je assez heureux pour vous rembourser et vous témoigner ma vive reconnaissance. En attendant veuillez agréer.

Le cte JENIS DE LA PRADE.

P. S. Si l'air de Spa ou son tumulte ne vous était pas agréable, je vous envoyerai une lettre pour Mr le Chevalier de Lezaack, un de mes amis qui demeure près de Liége, et qui vous donnerait l'hospitalité avec bien du plaisir.

A Madame Read, anglaise à Spa.

Neufchatel 26 février 1794.

Vous serez sans doute étonnée, Madame, de recevoir de mes nouvelles qui ne viennent pas de France. J'ai eu le bonheur de m'échapper après cinq mois de prison et étant livré à l'infernal Tribunal révolutionnaire. Comme je ne sais pas où vous êtes, j'écris la pareille à Aix-la-Chapelle, à Londres et à Bruxelles, espérant pouvoir rejoindre Anne quand elle m'aura mandé où on peut l'aller trouver dans le courant de cet été. J'ai eu le bonheur de pouvoir sauver une partie de ma fortune, j'attends de vos nouvelles avec une bien grande impatience.

Vte DI CASTELLANE.

Adresse, Mr Maurice négociant chez Mr Robert, grande Rue à Neufchatel en Suisse.

A Monsieur le Chevalier de Rosée, chevalier de l'ordre de S. Louis, à Spa.

Pavie ce 20 mars 1794.

L'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui me concerne me prouve nouvellement la sincérité de votre amitié qui ne s'est jamais démentie un moment. Croyez, mon cher ami, que personne n'en connoit le prix si bien que moi. L'ayant si rarement trouvée dans ce monde où l'on peut chercher les amis à la lanterne.

Je vous suis bien obligé de l'avis que vous me donnez que les Etats se sont décidés à lever des corps. Ayez la bonté d'en écrire à Bailet pour l'engager à me nommer, ce qui ne souffrirait pas de difficulté étant encore au service. Je chercherai d'intéresser l'Archiduc à Milan pour qu'il me recommande à son neveu ; l'on m'a promis de me faire avoir une audience. Je vous prie donc de me mander à quoi en sont les choses pour pouvoir me régler en conséquence, car ici je ne vois aucun jour quoique tout le Pays se remue et qu'on prépare des camps pour nous en Piémont et qu'on nous aie renforcé de sept bataillons de l'Allemagne crai-

gnant que Gênes qui est tout françois ne leur cède le passage pour pénétrer en Italie. Pour moi je crois qu'ils ont assez à faire en Flandre pour ne pas s'engager en Italie.

Vous me demandez si Mr Emmanuel Malfady serait sûr pour faire placer vos fonds sur Venise. Cet homme n'est pas un banquier, ne s'étant chargé de mes fonds que pour m'obliger; ainsi je ne crois pas qu'il puisse faire votre affaire, mais si vous voulez je m'informerai de quelque banquier.

J'ai écrit concernant le petit chevalier, mais j'ignore pour quelle raison je n'ai pas eu de réponse. J'espère pourtant en recevoir. Je le prendrais bien volontiers avec moi, mais je craindrais de ne pouvoir le faire officier. Le colonel et le propriétaire étant brouillés, il pourroit pâtir de cette mésintelligence, et je me reprocherois de lui faire passer son temps inutilement.

Des nouvelles, je ne puis vous en donner, sinon que l'on dit que 18,000 Napolitains viendront se joindre à nous. Cela pourrait nous faire passer les montagnes. Quoique les François se soient retranchés de façon que pour arriver à Nizza, il faudrait faire le siége de chaque poste qu'ils occupent dans les montagnes, où ils sont restés bien tranquilles tout cet hiver, sans s'être amusés à faire faire la gamba aux Piémontais qui sont, je crois, plus à craindre que les François même; le pays devant s'attendre à une pareille révolution, le mécontentement étant général.

Adieu mon bon ami; donnez-moi de vos nouvelles, espérant que vous vivrez tranquille, sans être inquiété par ces maudits Carmagnols. Aimez moi comme je ne cesserai de le faire. Votre ami pour la vie.

(Sans signature) (1).

A Monsieur l'abbé de Nonancourt, chanoine de la Cathédrale de Verdun, présentement à Spa.

Liége 2 may 1794.

Je m'acquitte, Monsieur, avec bien du plaisir de la commis-

(1) La plupart de ces lettres ne sont pas signées; la précaution était bonne puisque toutes celles que nous avons ici furent interceptées.

sion dont vous aviez chargé Mr de Thierry pour moy. Le jeune Alisé est arrivé le jour ou le lendemain de votre départ, ainsi que Monsieur de Bousmart, et voicy ce qu'ils nous ont appris concernant votre ville et la nôtre. Dans la première, on estime qu'il y a bien trois cents personnes arrêtées dont 28 ont été conduites à Paris. Dans ce nombre je sais seulement que Mr Pessieu (?), Penel fils, La Melle, Barde, les deux dames Tabouillot et trois demoiselles Vatien sont malheureusement du voyage. On nous a dit hier que les papiers françois annonçoient qu'il y avoit eu quatre-vingt personnes de guillotinées en un jour à Paris, que ceux dont j'ai l'honneur de vous parler étaient du nombre. J'ai vu Mr Tabouillot fils ce matin, qui ignore ce fâcheux évènement, je me suis informé s'il voyoit les gazettes à Theux où il demeure. Il m'a dit que Mr le Curé de l'endroit les lui faisoit voir. Conséquemment Monsieur vous pourriez lui épargner un grand désagrément en prenant la peine de vous rendre de suite à Theux pour prévenir Mr le Curé de lui soustraire les deux numéros de la Gazette de Liége et du Courrier de la ... qui feroient mention de ces atrocités. Il n'en est pas question dans les Gazettes de ce jour, ce qui me fait présumer que vous recevrez ma lettre à temps.

Dans le district d'Etain (1), on n'a plus de vivres que pour un mois, dans celui de Clermont on donne 22 livres de pain par mois pour dix personnes ; ceux qui avoient été relâchés il y a deux mois sont arrêtés de nouveau. Le peuple en général est consterné, mais sans rien dire pourtant. Quoiqu'il n'ait plus de prêtres, il se rend, (chez nous et dans les environs) dans les Eglises et prie plus que jamais avec beaucoup de ferveur.

Tous les prêtres sans exception sont obligés de se rendre dans le chef-lieu de district ; on pense que c'est pour les déporter. Rappelez moi je vous prie, au souvenir de l'abbé Morlois.

J'ai appris par un abbé de la Neuville-au-Pont que Mr de Parfouet étoit tranquille, etc.

(Sans signature).

(1) Département de la Meuse.

A Monsieur le Comte de Costau, à l'Hôtel du Duc de Montpensier à Spa en Braban.

De Malthe ce 12 juin 1794.

Depuis que je ne t'ay écrit, mon cher ami, il m'est arrivé un fait que je m'empresserai de te raconter et que je ne sais encore comment il tournera Sans que nous en sussions rien, la Convention Nationale avait envoyé pour Malthe six commissaires avec un commandant qui étoit avant la Révolution notre receveur à Marseille, et qui a fort mal tourné dans cette affaire-ci. Il venoit soi-disant traiter avec l'Ordre relativement à sa neutralité qu'il désiroit qui fut exécutée de point en point. Il se trouve que ces commissaires ont été arrestés à Gênes par ordre de Robespierre comme ayant sorti des fonds du royaume. Il paroit que ces Messieurs étoient envoyés par Danton et que d'après son exécution la présence de Roberspier *(sic)* à Gesnes les a fait arrester. L'on a découvert qu'ils avoient huit millions avec eux, une guillotine, et qu'ils venoient ici pour, selon toutes les apparences, guillotiner le Grand Maître de l'Ordre. Ils venoient absolument pour y faire une Révolution. Il est presque certain et il n'y a pas même de doute qu'ils avoient des intelligences très-fortes dans ce pays-ci. Mais encore nous ne savons rien, il y a beaucoup de soupçons, et nous nous attendons à une explosion que nous tâcherons de parer. A Naples l'on arrête des conspirateurs tous les jours. A chaque instant l'on découvre quelque nouveau complot. Il est incroyable combien ces foutus gueux ont des créatures à eux dans tous les pays.

S'il arrive quelque chose de nouveau, je t'en instruirai. Adieu, mon cher ami, rétablis ta santé. J'espère que par ta première tu m'apprendras le bon effet que t'ont produit les Eaux. Pour moi je me porte bien, etc.

(Sans signature.)

A Monsieur le Chevalier de Guer (1) *aux Eaux de Spa.*

Londres 26 juin 1794.

Je me hâte mon cher Chevalier, de vous écrire une seconde lettre pour vous informer que la nomination ayant été faite par le gouvernement britannique, de sept régiments, on s'est décidé à choisir pour colonel de ces corps, des officiers généraux françois. Vous en connaissez les noms et je me dispenserai de les répéter ici. Cependant cette nomination quoiqu'ayant été faite — dit-on — du choix des Princes, une personne de mérite de ma province et que je connais beaucoup a été mise en oubli. Cette personne est Mr le Vicomte de la Charse officier général estimé ayant été de l'expédition et de l'embarquement de Lord Moira, ayant de plus la protection spéciale et même l'amitié de Mr le Comte d'Artois, et plus ancien de service et de grade de Maréchal de Camp (2) que six des sept nommés à ces corps. Cette espèce d'injustice trop marquée m'a persuadé que le gouvernement anglais se prêterait volontiers à la réparer en ajoutant un huitième corps aux sept déjà nommés et le donnant à Mr le Vicomte de la Charse. Dans cette circonstance j'ai cru devoir lui confier sous le sceau du secret et celui de la parole d'honneur, les moyens de Mr de Tessonet et les miens, et j'ai présenté il y a déjà quelques jours, un mémoire au gouvernement et aux ministres dans lequel je demande la permission de lever un corps qui sera commandé en chef par Mr le Vicomte de la Charse, où j'aurai la place de Lieutenant-Colonel, étant colonel moi-même depuis l'année 1772, et la place de major sera demandée pour Mr de Tessonet, dans le cas où son ancienneté de

(1) La *Liste des Seigneurs et Dames* de cette année ne comprend que quatre numéros, et s'arrête au 25 juin; elle contient le nom de ce personnage. Il logeait au *Mouton d'or,* Grand'Place. Pendant son séjour à Spa, cet émigré publia à Liége, chez Latour, cette brochure : Réponse à l'ouvrage de M. Mallet du Pan intitulé : *Considérations sur la nature de la Révolution de France,* in-8o de 84 pp.

(2) Le grade de Maréchal de Camp correspondait au grade actuel de Général de Brigade.

service comme je le crois, le rende susceptible de cette place et dans celui aussi où il voudra bien remplir les engagemens qu'il promet fournir en hommes dans le Mémoire signé de lui que vous m'avez remis et qui est sous les yeux du gouvernement. On pourra également solliciter auprès des Princes la commission que Mr de Tessonet désire et Mr le Vicomte de la Charse gentilhomme loyal et excellent sous tous les rapports se fera sans doute un plaisir de seconder les vues et les désirs de Mr de Tessonet, alors que nous serons ensemble, s'il y a lieu comme je l'espère. Mais avant tout mon cher Chevalier, je vous adresse cette lettre-ci pour que le plus promptement possible, vous vouliez bien me répondre aux questions suivantes et pour que vous ayez la bonté d'écrire à Mr de Tessonet, sans perdre un courrier, en me faisant passer ses réponses directes.

1° Mr de Tessonet a t'il aujourd'hui les mêmes moyens qu'il a proposés dans son Mémoire au moins pour le nombre de 7 à 800 hommes. Dans ce cas qu'il vous adresse signée de lui son attestation renouvellée à cet égard, avec le détail de ses moyens ainsi que son état de service pour que le tout puisse être mis sous les yeux du Gouvernement. M. de Tessonet voudra bien conserver tous ses moyens de recrutement et ne pas les laisser échapper parce que d'autres chefs de corps qui cherchent aussi à faire de nouvelles levées pourroient peut-être les lui enlever et que sa place et la mienne en dépendent ainsi que la levée du corps entier. Il ne trouvera donc sans doute pas extraordinaire que n'ayant pas cru pouvoir obtenir la levée d'un corps, j'ai proposé ces moyens à un officier-général qui seul, d'après la formation actuelle pouvoit en être le chef et qu'au lieu de la première place je demande la seconde à cause de mon ancienneté de commission de colonel. Mr le Vicomte de la Charse qui seroit notre chef me charge de vous marquer que si la besogne réussit il se fera un plaisir de proposer Mr de Tessonet pour major si ses services le rendent susceptible de cette place et qu'il s'employera et fera ce qui dépendra de lui pour avoir ensuite, des Princes la commission qu'il désire.

Réponse prompte, je vous prie, mon cher Chevalier, notre affaire est en bon train, mais il faut déterminéement être sûr des moyens de recrutement, et c'est de quoi il faut que nous satisfesions le gouvernement d'une manière positive avant de rien espérer. Le mémoire de Mr de Tessonet est signé de Rottembourg, et étant à la fin de Juin, trois mois passés se sont écoulés. Ecrivez moi donc promptement si les moyens subsistent tous et quels ils sont et réponse positive à cet égard signée de Mr de Tessonet, ensuite nous irons de l'avant.

Adieu cher Chevalier, prompte réponse.

Nulle nouvelle ici que Lord Moira qui s'est porté à Ostende avec 7000 hommes. La Westflandre va mal et je crains bien que la campagne ne soit manquée. Le parti de l'opposition n'est rien ici. Le combat naval de Lord *Howe* a remonté les esprits; il y a eu trois jours d'illumination consécutifs, et les vitres des Jacobins ont été brisées dans tout Londres, à commencer par celles de la maison de *Lord Stanhope*. Je m'imagine que si notre affaire réussit et que Mr de Tessonet m'envoye le détail des moyens certains de recrutement et la promesse détaillée de s'engager dont vous me parlez et que vous me dites qu'il a d'avance, Mr le Vicomte de la Charse ne tardera pas à me faire partir pour m'aboucher avec Mr de Tessonet, et rassembler mes nouvelles levées. Dans ce cas, mon cher Chevalier, je ne passerai sûrement pas près de vous sans aller vous embrasser et vous renouveller les assurances de l'attachement inviolable que je vous ai voué et qui ne finira qu'avec ma vie.

Le marquis D'HARAUCOURT.

P. S. Désireriez-vous et cela de vous à moi, mon cher Chevalier un de vos neveux; dans le cas où le corps sera accordé. Vous croyez bien que si j'ai le moyen d'obtenir une place, ce serait pour la personne qui vous intéresse. Envoyez moi vos lettres à l'adresse suivante : A Monsieur le Vicomte de la Charse. Maréchal de Camp. Leicester Street no 13. Pour remettre à Mr le Marquis d'Haraucourt à Londres.

Nota. Vous observerez mon cher Chevalier, à Mr de Tessonet que le gouvernement anglois ne veut pas entendre faire de compromis pour un corps ; mais qu'il soit entretenu, soldé et armé suivant la composition des autres régiments d'Infanterie à la solde.

Le Mémoire a été présenté par Mr le Vicomte de la Charse pour demander la place de Major du Corps proposé par Mr de Tessonet.

Tout ceci doit être, mon cher Chevalier sous le sceau du plus exact secret entre nous trois. Recommandez-le à Mr de Tessonet et prompte réponse.

A Monsieur Goussault (1), *chez M. Englebert au Soleil, rue du Waux Hall à Spa.*

Londres le 27 Juin 1794.

Tu es sans doute en colère et bien en colère ; et tu crois avoir raison, les apparences étant contre moi. Mais non mon cher Goussault, ne me juge pas avant de m'entendre. Quand tu sauras mon histoire tu me pardonneras, j'en suis sûr, mais je commencerai donc ma justification à partir du moment où tu as cessé de recevoir mes lettres.

Je quittai Londres vers le milieu de Janvier voyant que nos affaires prenaient une tournure qui ne nous laissait pas d'espoir de revoir sitôt notre patrie, je pensois que c'étoit une grande charge pour les personnes chez qui j'étois. Quoiqu'elles eussent toujours les mêmes égards pour moi, je ne voulus point abuser de leurs bontés et pris la résolution de me tirer d'affaire par moi-même en faisant usage des petits talens que je pouvois avoir. Pour cet effet, je me transportai de la place où tu m'as adressé ta dernière lettre à cent milles de Londres où il n'y avoit point de François pensant que je pourrois mieux faire mes affaires. J'étois recommandé à une des Ecoles de l'endroit et où

(1) Il figure dans la *Liste* no 2, du 16 juin, à l'enseigne du *Duc d'Arenberg*, rue du Waux-Hall.

une des filles de mon hôte étoit. Dans le premier moment je ne trouvai point du tout ce que l'on m'avoit fait espérer et ne savois trop que faire étant presque sans argent. J'eus le bonheur de gagner l'amitié de la Governess qui me retint chez elle où j'ai été jusqu'à présent à très peu de frais. Je m'intriguai le plus que je pus pour faire des connaissances et avoir des recommandations, ce que j'obtins à la fin. J'ai eu quelques jeunes gens auxquels j'enseigne le françois, le dessin, l'arithmétique et tout ce que je peux. Tu n'as pas d'idée de tout le mal que j'ai eu pour me faire connaître et de toutes les démarches qu'il m'a fallu faire dans un pays où j'étois entièrement étranger. J'ai actuellement fort peu de peines n'ayant que deux jours par semaines pour enseigner mes écoliers et tous les autres jours pour moi. Avec cela j'ai de quoi vivre assez joliment, et me trouve fort heureux de pouvoir dire que je ne mourrais pas de faim. Je désirerai, mon pauvre Goussault que tu puisses en trouver autant pour te tirer d'affaire. Comme j'ai six semaines de vacances dans ce moment, je suis venu les passer à Londres chez mes bons hôtes qui sont toujours les meilleures gens du monde et que j'aime de tout mon cœur. Je suis indécis si je retournerai à Pershire ou non ; je vais voir pendant que je suis ici, si je ne trouverai rien de mieux à faire. Je me suis réservé la ressource de retourner et mes vacances me sont payées la même chose. J'oubliais de te dire que j'ai été sur le point de me marier dans ce pays. La gouvernesse de l'Ecole où je demeurais, ainsi que son père et sa mère, m'avoient pris en telle amitié qu'ils vouloient absolument me marier avec elle, et me faire prendre une Ecole. Je me suis tiré de là le plus honnêtement que je pus, ayant autre chose à cœur, et, de désespoir elle est sur le point d'en épouser un autre. Nous nous sommes cependant quittés les meilleurs amis du monde. Jusqu'à présent tu ne devines pas encore les raisons pourquoi tu n'as pas reçu mes lettres car je t'en ai écrit trois qui ont toutes été arrêtées à Londres, ne sachant pas que j'étois obligé de payer le port ici, mais actuellement que je suis très au courant, tu n'auras plus à te plaindre, et si Mr Riher

a reçu une réponse, c'est que le même embargo n'existe pas pour la Flandre et la Hollande et que Spa est dans l'Allemagne. Je suis bien fâché de savoir la malheureuse situation où tu te trouves, et me trouverois heureux de pouvoir y apporter quelques adoucissements, s'il étoit en mon pouvoir. Nos affaires prennent une si mauvaise tournure que je suis effrayé d'y penser. Dieu veuille que nos pauvres parents n'en soyent pas la victime. Tu sais sans doute que la pauvre mère de Devilliers est morte de chagrin et quelque chose plus étonnant Madame de Bellemare aussi, je ne sais de quelle maladie. Les habitants de notre ville sont plus mauvais que jamais. Je ne sais comment, mais quelques personnes reçoivent des nouvelles de chez nous de temps en temps. Mr de Chateaufort est ici actuellement. Je ne l'ai pas vu, n'étant ici que depuis deux jours. Tu ne croiras pas que j'ai presque oublié à parler françois; pendant cinq mois que j'ai été à la campagne, je n'ai pas trouvé une âme à qui le parler et toujours obligé de parler anglois, ce qui m'a fait beaucoup de bien de ce côté-là. J'espère que Madame de Birré et sa petite sont tout à fait tirées d'affaire (1). L'intérêt que tu prends à l'enfant me feroit presque croire que tu en as pour le moins fait une oreille; au reste tu ne peux avoir un plus joli passe-tems. Adieu mon cher Goussault, donne-moi de tes nouvelles, et sois bien persuadé que l'amitié de ton ami ne changera jamais pour toi.

Sois, je te prie mon interprète auprès de Madame de Birré, son mari et Fontenay. Je désire que vous ayez pu trouver de l'argent.

(Non signée).

A Monsieur le Comte de Juliac à Spa.

A Maestricht ce dimanche 29 Juin.

Mon cher Juliac, je vous ai écrit de Bruxelles, il y a environ

(1) Mr le Vicomte de Birré, sa femme et le marquis de Fontenay, dont il est question plus loin, logés dans la même maison que le destinataire de cette lettre, sont mentionnés dans la *Liste* du 25 juin.

quinze ou vingt jours, à Spa comme vous me le marquiez ; je n'ai point eu de vos nouvelles depuis, j'en suis fort inquiet et j'ai grande envie de vous retrouver. Je vous mandois dans ma lettre que La Vienne et moi accepterions avec autant de plaisir que d'empressement le plan de campagne que vous me proposez. Je reçois à l'instant une lettre de Gaucourt datée de Louvain, le 26; il me parle de vos projets du côté de Cologne. Il vous verra peut-être à son passage à Aix. Je suis arrivé ici le samedy 21, j'y resterai encore quelques jours. J'y attends des nouvelles de La Vienne qui m'a promis de venir m'y rejoindre. Il est je crois à Lahaye, il s'en est allé par Anvers. Aussitôt qu'il sera arrivé, nous prendrons un parti; écrivez-moi toujours ici poste restante. Concertons-nous pour nous réunir, nous serons moins malheureux. Quant aux nouvelles, j'y renonce, je ne crois plus à rien. La politique nous tue et nous trompe. Tout est perdu sans ressource, il ne faut plus songer qu'à prolonger notre existence et la rendre la plus supportable. Réunissons-nous avec La Vienne et Gaucourt. Adieu mon cher Juliac, je vous présente l'assurance de mon très sincère et véritable attachement. Je me fais un grand plaisir de notre réunion, n'importe où elle puisse se faire. Occupez-vous en; nous tirerons le meilleur parti de notre position. Ecrivez-moi ici poste-restante. Si vous êtes encore à Spa, faites-moi le plaisir de savoir si Mr de Courtin y est toujours et de me donner son adresse (1), j'en ai besoin pour lui demander de l'argent qu'il me doit. Je vais aussi vous écrire à Liége à tout évènement.

VILLEREAU.

A Madame de Barot.

De Cologne.

Etant encore au moment d'être renvoyé de Cologne où je ne suis que depuis quinze jours, je désirerais trouver un endroit où je puisse être assuré de rester car vous savez qu'il n'y a rien de

(1) Mr le Vicomte de Courtin, à l'*Hôtel de Flandre*, rue du Waux-Hall (*Liste* no 2, du 16 juin).

plus couteux que les déplacements. Je crois qu'à Spa les François doivent y être vus de meilleur œil que dans beaucoup d'autres endroits, en raison de l'intérêt que cette ville a à cause de ses Eaux d'avoir toujours un grand nombre d'étrangers. Voudrez-vous bien me faire le plaisir de vous informer si je pourrois y trouver une pension à très-bon marché, car ma bourse est au plus bas. Je payerois plus cher si l'on vouloit se contenter de la moitié ou d'un tiers payable comptant, et l'autre partie en France. Vous savez probablement que le Roi de Prusse se retire, ne laisse que son contingent à l'armée, et envoie dans ce pays-ci à peu près cinquante mille hommes. Une partie doit déjà arriver cette semaine et l'on assure qu'aussitôt, ils donneront des ordres pour renvoyer tous les François. J'attends votre réponse avec la plus grande impatience pour savoir quel parti je dois prendre. Beaucoup de personnes s'épuisent en conjectures cherchant à connoître quelles peuvent être les intentions du Roi de Prusse en se conduisant ainsi, mais aucune ne peuvent les deviner, quelques uns pensent — ce qui est assez vraisemblable — qu'il va s'emparer du Duché de Juliers et peut-être de Cologne. Aussi moi je crois qu'il y a de très-grands évènements qui éclateront sous peu et décideront enfin de notre sort.

Tous les honnêtes gens qui étoient détenus à Metz sont remis en liberté à l'exception cependant de Mr Gérard d'Haunoncelle. Les trois quarts de notre ville pensent très-bien ; vous pouvez compter sur cette nouvelle. J'ai l'honneur d'être.

COLLIGNON D'ACRONDANGE.

A Monsieur le Chevalier de Guer gentilhomme françois à Spa.

Dusseldorf le 4 juillet 1794.

J'ai quitté Rhasbath le 26 dernier mon amy, arrivé avant hier à Cologne d'où je devois me rendre sur le champ à Aix-la-Chapelle. J'ai appris les fâcheuses nouvelles des succès des soldats de Robespierre, la fuite des honnêtes gens brabançons dont le

pays court les plus grands risques. On m'ajoute à cette calamité la retraite des François d'Aix-la-Chapelle. Réfléchissant qu'on exagère toujours les maux comme le succès, je balançai à continuer ma route lorsque quelqu'un me dit que les Brabançons avoient reflué sur Aix au point que je courais risque de coucher sur la rue, ce qui m'a déterminé à venir ici tant pour y attendre la nouvelle marche que vont faire les Patriotes que pour avoir le temps de m'y assurer un logement. Ne sachant quelles sont les personnes de ma connoissance qui y sont, je m'adresse à toi pour m'en procurer un ; tâche de me rendre ce service le plus tot possible. Il ne me faut qu'une chambre et un lit pour moi avec un matelas pour coucher mon domestique dans ma chambre, ce qui est moins onéreux que d'en payer deux. J'aí su que tu n'avois pu me trouver d'arrangement payable en France, aussi je n'ai pas compté là-dessus, et cela ne m'étonne pas, nos affaires allant aussi mal.

Ecris donc tout de suite, je n'attends ta réponse que pour m'y rendre, en cas que les Patriotes ne menacent pas cette partie, car en ce cas il me faudra bien attendre malgré moi pour ne pas être exposé à mettre beaucoup d'argent, s'il falloit en déguerpir ce qui seroit encore fort difficile à raison de ma situation.

J'ai écrit de Cologne à Donvaux pour t'en prier et pour tout prévoir en cas qu'il ait quitté Liége avec sa femme. Je te récidive cette prière avec instance parce que j'ai absolument besoin de recouvrer mon activité au plutot pour exécuter le projet bien décidé que j'ai fait de passer en Poitou ou en Bretagne. J'aurois plusieurs compagnons de voyage de ta connaissance et nous y passerons quoiqu'il arrive. Sitôt mon arrivée à Aix, je te prierai de venir m'y trouver, étant chargé de lettres pour toi, que je ne puis confier à la poste, étant chargé en outre de te dire beaucoup de choses intéressantes, et qui, j'en suis sûr, te flatteront. Je t'écris de chez la Comtesse de Chevrie (?) où je suis, adresse moy ta réponse sous l'enveloppe de son mari. Sitôt que tu m'auras mandé que tu m'as assuré un logement je partirois, et si tu es trop long à me répondre je m'y rendrois également, étant très-

intéressant pour moy de profiter des eaux si les Patriotes ne s'y dirigent pas. Cette contrariété est une suite du bonheur qui m'accompagne, mais mon courage ne s'en laissera pas abattre. Je ne demande que d'être en état d'agir pour nous venger et me fous de tout le reste.

Adieu mon bon amy, je t'embrasse de tout mon cœur.

CHATILLON.

Le Comte et la Comtesse de Chevrie te disent les choses les plus aimables.

A Mr d'Ardevillé officier français, à l'Hôtel du Louvre à Spa (1). (Datée de Liége du 9 juillet, insignifiante).

A Monsieur de Lyrot, officier français chez M. le Loup au Lion verd à Spa (2).

Renicken ce 10 juillet 1794.

MON TRÈS CHER ONCLE,

(La lettre portait l'estampille de Rastadt).

Je ne sais à quoi attribuer votre silence; voilà la troisième lettre que je vous écris sans avoir de réponse, j'espère que bientôt je verrai par moi-même quelle en est la raison, étant Cadet dans le Régiment de Rohan-Hussard (comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer). Je ne passerai point aussi près de vous sans aller vous embrasser et vous réitérer mes remerciments de toutes les marques d'amitié que vous m'avez témoignées. La première division du régiment est partie il y a une huitaine de jours, et la seconde dans laquelle je suis, partira à la fin du mois. Nous sommes à la solde de l'Angleterre. En cas que vous n'ayez pas reçu mes dernières lettres, il faut que je vous fasse encore part des raisons qui m'ont décidé à demander une place de Cadet dans le Régiment de Rohan. Premièrement il parait

(1) Monsieur d'Hardivillers de Monceaux (*Liste* n° 2, du 16 juin).

(2) Monsieur de Lyrot, père et fils, gentilshommes français, à l'*Eléphant*, rue Entre-deux-Ponts (*Liste* n° 2, du 16 juin).

certain que l'armée de Condé cette année, gardera le Rhin, ensuite étant à cette armée comme simple cannonier ne pouvant jamais rien espérer étant après tous les officiers d'artillerie même les élèves, j'ai préféré accepter la place de cadet qui par la suite me fera avoir une place d'officier soit dans le régiment ou dans un autre, comme Montulet un de mes camarades qui est capitaine au régiment, la campagne dernière était volontaire dans les Hussards de Salm, de plus la protection du Prince Victor frère du prince Louis, Colonel propriétaire du régiment. D'après tout ce que je vous mande mon cher Oncle, je suis persuadé que vous approuverez le parti que j'ai pris. Adieu cher toutou, au plaisir de vous voir, embrassez de ma part mon cousin Mérot, Cénart, du Barré et rappelez moi au souvenir de toutes mes connaissances.

Votre très humble et très soumis neveu.

LYROT DE LAJARRY (1).

A Monsieur Dayres officier françois à l'Hôtel de la Ville de Blois à Spa (2).

Aix-la-Chapelle le 11 Juillet 1794.

Me voici dans ce séjour depuis le 6; je pense sans cesse à votre déplorable position. Elle ne me laisse pas un instant de repos. Le malheur nous poursuit sans relâche. Beaulieu bat les Carmagnols et le timide Co(bourg) lui donne ordre de cesser la poursuite. Il est campé dit-on à Rocoux et demain son quartier-général sera à Liége. On affirme que le brave prince de Lambesc a été tué; il a cherché la mort, désespéré de cette retraite et des motifs qui l'occasionnent. Le charme fascine les yeux des Princes. Ceci éloigne bien notre réintégration, je n'ose pas la déterminer. Je ne vous ai pas perdu de vue, j'étais sûr que si les légions anglo-françoises se formoient, je vous aurois

(1) Il adressait les mêmes nouvelles à Mr de Chandenier sous-lieutenant des gardes du Roy à Aix-la-Chapelle.

(2) Monsieur le Baron d'Ayres (*Liste* no 3, du 21 juin).

donné les moyens capables de vous faire supporter le poids de vos infortunes.

Tout part, tout s'éloigne, ma cousine met à la voile le jeudy 17, elle cingle vers Düsseldorf incertaine où elle se fixera. Ecrivez moi dès ma lettre reçue. Ne nous perdons pas de vue. Il importe infiniment à mon cœur de m'entretenir avec vous. Adieu; de la force, jamais il n'en fut autant besoin, et croyez tout à vous, votre affectionné.

THOMASSY.

Monsieur Allisé chez Monsieur Willem, traiteur à Spa.

De Neuss, Pays de Cologne, Hôtel des Trois Rois, le 11 Juillet.

Qu'êtes-vous devenu mon cher Allisé dans cette bagarre qui nous a fait faire retraite. Nous sommes arrivés ici il y a quatre jours et y sommes assez mal et fort chèrement. C'est encore pis à Düsseldorf où le Brabant et la Flandre émigrés ont mis la chèreté. Je désire que vous soyez encore tranquille à Spa; je crois même que cela est car il n'arrive icy et à Düsseldorf où j'ai déjà été deux fois, personne de la ville de Liége. Quelque part que vous soyez, je pense que mes lettres vous parviendront et que vous me donnerez de vos nouvelles. Nous sortirons d'icy dès que nous trouverons mieux, mais on sera chargé de retirer vos lettres. Notre politique est absolument en défaut. Je crois qu'à Liége vous ne manquez pas de bonnes nouvelles, c'est le Pays où on a une foi très-robuste. Pour moy je ne puis voir cecy couleur de rose.

Faites-moi le plaisir de voir Monsieur de Formery qui loge Place du Marché et de me donner de ses nouvelles; ses deux enfants doivent avoir eu la petite vérole, d'après les symptômes qu'ils avoient lors de mon départ.

Non signée.

A Monsieur le Comte de Belingaut, lieutenant de vaisseaux de Sa Majesté T. C.

A Hamm (1) le 2/13 Juillet 1794.

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en dâte de Spa et il m'en est, en effet parvenu une de la part de Mr le Prince Ferdinand de Wurtemberg (2). Mais il me dit que c'est le Marquis de Cressan (?) qu'il en charge. Peut-être m'en parviendra-t-il une, Monsieur, qui vous concerne? Peut-être le Prince de Wurtemberg a t'il fait une méprise de nom?

Mais il me suffit Mr le Comte de vous savoir François et digne de l'être pour avoir le désir de vous rendre service. Je me charge par conséquent de transmettre votre Mémoire à Sa Majesté Impériale. Permettez moi de vous observer seulement qu'il vous seroit avantageux d'en dresser un où votre Etat de services dans la Marine Royale de France fut plus détaillé. Il faudra le faire apostiller par une recommandation, soit de Monseigneur le Comte d'Artois, soit par Mr le Maréchal de Castries, et si vous me l'adressez en cet état, je l'enverrai à Pétersbourg. Si vous avez Mr le Comte, quelque moyen d'engager Mr le Comte d'Esterhazy qui est en Russie de travailler au succès de votre démarche, cela ne peut manquer de vous être fort utile.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Comte, votre très-humble.

Le Comte DE ROMANSOFF.

Monsieur de Mareil, chez M. Lafleur, au Mouton blanc, à Spa.

Düsseldorf, 13 Juillet 1794.

Je suis bien fâché mon cher Mareil, de ne pas m'être trouvé en ville le jour où votre lettre est arrivée, je vous aurois répondu

(1) Dans le comté de La Marck.

(2) Le prince Ferdinand Duc de Wurtemberg, Lieutenant, Feld-Maréchal de S. M. Impériale et de l'Empire, Commandeur de l'Ordre de Marie-Thérèse, Propriétaire d'un Régiment d'Infanterie, Gouverneur d'Anvers, Commandant en chef dans le Pays de Liége pour S. M. l'Empereur. (Liste du 25 juin 1794).

de suite. J'ai été obligé d'attendre le Courrier suivant, et je crains que ma lettre ne vous trouve plus à Spa.

Quant à l'établissement dont vous me parlez, je crois qu'il sera facile de le trouver du côté de Guresseim, ou encore mieux du côté d'Ercrath, mais aux environs de Düsseldorf c'est beaucoup plus difficile, il y est arrivé beaucoup d'étrangers et tout y est renchéri. Je vais pourtant faire mon possible pour tâcher de vous le trouver aux environs de la ville. Je serois bien aise de réussir, parce que cela me procureroit le plaisir de vous voir plus souvent. Votre frère et le mien doivent être à présent à Cadix. Mr de Rivière a écrit à Mr d'Hector, et lui rend compte de son arrivée à Cadix avec toute sa division. Il luy mande que le Roy d'Espagne les a pris à son service avec le même grade qu'ils avoient en France. Ils sont bien plus heureux que nous, les voila tirés d'affaires. Adieu mon cher Mareil et quoique persuadé du plaisir que j'aurois à vous voir, j'aurois pourtant désiré que ce fut d'autres circonstances que celles-ci qui nous eussent raprochés. Je suis...

De Melienez ou de Melienrez (?).

A Madame la Comtesse de la Rivière, rue de l'Assemblée à Spa (1).

De Maestricht ce 12 chez Mr Ceuleneer.

Enfin ma sœur, me voici à Maestricht où tout le Brabant, le Pays de Liége refluent. Vous ne vous faites pas d'idée de la quantité de bateaux, charriots, voitures que l'on voit passer ici pour la Hollande, Cologne, Düsseldorf. Tout le monde se sauve, a peur et craint les monstres. Mais hier à cinq heures, les nouvelles ont bien changé, ce qui devoit partir aujourd'hui reste comme moi et bien d'autres. J'allois à Cologne ; c'était là ma retraite pour m'enfoncer plus loin si c'étoit nécessaire. Beauli hier a rassuré tout le monde en mandant : n'allez pas plus loi la retraite n'en est plus une, je me porte en avant, et le pri

(1) Logée à l'*Ancre d'or* (*Liste* no 3, du 21 juin).

de Cobourg a l'ordre d'attaquer. Beaulieu est quartier-maître général de l'armée. Des troupes se portent à Namur, le château n'est pas abandonné, il paroît que la Hollande et l'Angleterre ont fait des sacrifices et que le Brabant a demandé à l'Empereur appui et protection et qu'ils ont fait des soumissions. Des troupes arrivées à Marche doivent se porter entre Sambre et Meuse, passer une rivière entre Namur et Dinant et couper par cette manœuvre la retraite aux François qui seront attaqués de front. Voila les nouvelles d'hier, les bagages de l'armée repartent ainsi que le convoi et j'ai à présent quelques espérances. Les habitants d'ici n'en transportent pas moins leurs marchandises, mais je diffère notre départ en raison des circonstances. Mme de Brias qui avoit loué Argenteau château sur la Meuse, est partie, jeudi après diner. J'avois été lui demander à diner, je l'ai vue monter en voiture, je viens de lui écrire pour avoir Argenteau, et j'iroi m'établir dans ce château où je chasserai, pêcherai, m'occuperai et où je vivrai à meilleur marché. Argenteau est dans une position plus que délicieuse, nous y vivrons de bœuf, légumes, laitage, et je resterai dans ce château, si j'en ai l'agrément, jusqu'à ce que les choses me permettent d'aller plus avant et je serois à même de m'éloigner de même si les malheurs nous poursuivent toujours.

Donnez-moi de vos nouvelles ici, et de mon neveu. Je n'aurai point Condé il est placé. Entendez-vous parler de notre malheureux père? Je ne sais ce que nous deviendrons. J'ai vu un instant le Chevalier d'Escuilli, il est parti pour Nymègue, et le Comte de Boufflers de même, et Madame de Span. Le maréchal de Conflans est parti aujourd'hui. Beaucoup d'autres sont restés. Adieu chère sœur, je vous embrasse, ma femme est on ne peut plus brave depuis qu'elle est dans une place bien fortifiée. Tous mes effets sont sur la Meuse, je vais les reprendre ce soir. Adieu. L'âge de ma petite la rend heureuse, elle ne voit pas tous nos maux.

(Non signée).

Madame de Fouquet à Spa.

Le 14 à Nymègue.

Nous étions fort inquiets ma chère amie de ne point recevoir de vos nouvelles et nous ne pouvons vous en donner des nôtres. Ne sachant pas où vous étiez, enfin vos deux lettres nous ont tiré d'inquiétude. Vous êtes tous arrivés à bon port et bien portants. Sûrement, ma chère amie, j'avois et j'ai toujours le plus grand désir d'être près de vous. Entouré de ceux qu'on aime, on est moins malheureux. Les événemens sont si extraordinaires qu'on ne peut prendre encore une détermination bien fixe. Voilà pour ma part mon projet, je compte rester à Nymègue. J'ai cherché jusqu'ici inutilement une maison de campagne dans les environs, les Brabançons émigrés les ont presque toutes accaparées. Comme l'auberge me coûtoit un prix fou, j'ai pris un logement en ville provisoirement. Il m'a été impossible de trouver un logement assez grand pour nous réunir tous, ma mère n'a même pas pu être dans la même maison que moi, mais nous sommes dans différentes maisons les uns à côté des autres, et nous nous réunissons pour manger. Madame Blossac fait sa cuisine avec, nous nous sommes occupés à nous trouver un logement plus commode. Je voudrois au moins que ma mère fut dans la même maison que moi. Si malgré tous nos soins, si comme je le crains, nous ne trouvons pas à nous loger à la campagne nous resterons en ville.

Quant à Clèves, nous n'avons pas la permission, les François malgré la défense y ont été en assez grand nombre, moi je ne voudrois pas m'exposer à être chassée d'un moment à l'autre. Cela ne seroit pas sage pour nos bourses. D'après cela, si les événemens nous permettent de rester ici comme je ne doute pas, nous y resterons.

On ne comprend rien à la politique. L'évacuation des Pays-Bas paroît décidée. C'est une énigme qu'on ne peut expliquer. Le plus sûr c'est que nous sommes dans le bourbier, et Dieu sait si nous nous en tirerons jamais. J'ai l'âme aussi triste, aussi navrée que vous, notre existence devient horrible.

(Non signée).

Madame Fleury directrice de la Troupe d'Enfants à Spa.

Liége 16 Juillet 179...

Madame et chère amie, j'ai bien reçu la chère vôtre je vous diray que toutes les villes de France, toutes les quatres : Valenciennes, Le Quesnoy et Condé et que les François ont hier gagné une bataille à la Montagne de Fer. On dit qu'ils seront demain icy. Les comédiens sont icy on les a renvoyé de Mastreck. Mme Dolles est aussi arrivée, on prétend que l'on ne laissera pas jouer. Je serais d'avis que Mr Gaselle vienne à Liége faire bien le démocrate. Je suis très pressée, à demain. A demain. J'embrasse tous les enfants et ma bonne amie.

Femme LYON.

Monsieur Maccarthy major du Régiment de Walsh à Spa (1).

J'ose espérer que vous ne trouverez mauvois que j'aie l'honneur de vous écrire cette lettre relativement à l'objet que vous m'avez proposé lors de notre départ de Veuwe (?), je n'auroi différé de vous prier de vouloir écrire à Mr Macdonald ou à Mr Kennedy si lors de notre arrivée, je n'avois été détaché immédiatement aux avant-postes et n'ayant aucun moyen de faire parvenir nos lettres, m'a forcé de différer jusqu'à ce jour.

La manière obligeante et l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à ce qu'une chance favorable put me servir, me donne toute la confiance possible à ce que je puisse réussir dans la tentative si toutefois vous voulez me seconder. Croyant qu'il me seroit infiniment plus avantageux pour moi que je sois connu de lui par l'intérêt et l'exposé que vous voudrez bien lui faire de mes services tant commission de capitaine que Lieutenant-Colonel, je vous prie donc Monsieur de vouloir bien me servir en cette occasion avec toute la chaleur dont vous êtes susceptible. Car il s'agit de servir un ami propre, je n'ai été à même de

(1) Le Vicomte de Walsh-Serrant et sa famille figurent dans la *Liste des seigneurs de 1794*, à la date du 16 juin.

réclamer évidemment ce titre. Je n'en compte pas moins sur votre façon de penser comme d'obliger tous vos camarades. C'est à ce titre que je vous somme de faire votre possible surtout y ayant un grand jour si la liste est forcée de prendre tous les émigrés à la solde de l'Angleterre. Daignez donc Monsieur faire valoir tous ces motifs ne croyant pouvoir les remettre en de meilleures mains.

O. KENNEDY.

La présence des Emigrés à Spa fut l'occasion de plusieurs publications. Voy. ci-devant la brochure publiée par le chevalier de Guer. Et *Fragment d'une histoire de la Chine*, par Arthaud. Consulter la *Bibliographie liégeoise de X. de Theux*, 2e édition, pp. 777 et 778.

Citons aussi : *Discours historique sur la mort de Marie-Antoinette d'Autriche, assassinée par la Convention nationale le 16 octobre 1793, suivie de quelques pièces de vers relatives à la Révolution, par le chevalier de Gaston.* (Discours prononcé à l'occasion d'un service funèbre (1794) qui eut lieu à Spa) (1).

(1) Le nom du chevalier de Gaston, se trouve dans la *Liste*, n° 2.

Liste des Emigrés à Spa (1794) d'après les Archives de Liége, les Lettres ci-devant et les Listes des Seigneurs et Dames.

Mr de Quatreville, au Lion Bleu.

Mr de Lanigou, au Lion Bleu.

Mr de Kersalo, au Lion Bleu.

Le Comte de Marnière, au Lion Bleu.

Le Marquis de Beufver Grand Bailli d'Epée de Poitou au Lion Bleu, rue de la Promenade de 7 heures. (No du 21 juin).

Le Marquis de Fourquet.

Mr d'Ayres, officier français, à l'hôtel de la Ville de Blois.

La Csse douairière du Bois de la Motte, au Roi de Pologne, chez Alexis, Grand'Place. (Liste du 17 juin).

L'abbé de Lillebone, Vicaire-Général de Nantes, au Roi de Pologne, chez Alexis, Grand'Place. (Liste du 12 juin).

Le Cte de Saint-Pern, jadis capitaine de cavalerie au Régiment du Duc de Berry, au Roi de Pologne, chez Alexis, Grand'-Place. (Liste du 12 juin).

Cte de Dobbelstein, hôtel d'Autriche, rue de la Promenade de 7 heures. (No du 21 juin).

Mme de Chelaincourt, à la Rose d'or.

Chevalier de Vergnette.

Mme de Gurtesson et Mme de Fontenay (1).

(1) Une dame de Woldeck à Wesel est en correspondance avec ces deux dames, leur offrant que l'une devienne dame de compagnie ou lectrice. M. l'abbé de Maulde servait d'intermédiaire dans ces pourparlers.

Milady Lucie Stuart (1).

Mme Barveau née de Schelaincourt (2).

Vicomtesse de Verneuil.

Chevalier O'Carell, Milady et leur fille, à la Couronne d'Epines, rue de l'Assemblée. (N° du 21 juin).

Vicomte de Chaillot, au Roi de Portugal, émigré à Cologne, en août 1794.

Mr de Coissin

Mr d'Ordiguillé?

Mr Allisé, au Cordon Bleu.

Mr de Fremery.

Le marquis de Belsunce.

Le chevalier de Penmaud, à l'hôtel du Lion Noir.

Mr de Lyrot, officier françois chez Mr Leloup au Lion Verd. (Messieurs de Lyrot, père et fils, gentilshommes françois, à l'Eléphant, rue Entre-les-Ponts). (N° du 16 juin).

N. B. La liste des Seigneurs et Dames de l'année 1794 n'eut que quatre numéros. Elle cessa de paraître le 25 juin. A la nouvelle de l'entrée des Français dans la Belgique tous ces réfugiés avaient fui. Déjà au moment du soulèvement des Lognards, ils avaient eu l'alerte.

(1) On lui propose d'habiter Huy.

(2) On lui offre Maestricht comme séjour.

TABLE DES LETTRES.

Mr le Comte de Lamartonie, officier des gardes du roy, à Spa. 2 janvier 1794.
Mr le Chlier Descours, à Spa. 17 février.
A Mme Read, à Spa. 26 février.
A Mr le Chlier de Rovée, à Spa. 20 mars.
Mr l'abbé de Nonancourt, à Spa. 2 may.
Mr le Cte de Costau, à Spa. 12 juin.
Mr le Chlier de Guer, à Spa. 26 juin.
Monsieur Goussault, 27 juin.
Mr le Cte de Juliac, à Spa. 29 juin.
Mme de Barrot, à Spa.
Mr le Chlier de Guer, à Spa. 4 juillet.
Mr Dayres, à Spa. 11 juillet.
Mr Allisé, à Spa. 11 juillet.
Mr le Cte de Bellingaut, à Spa. 2/13 juillet.
Mr de Mareil, à Spa. 13 juillet.
La Csse de Rivière, à Spa. 12 juillet?
Mme de Fouquet, à Spa. 14 juillet.
Mme Fleury, à Spa. 16 juillet.
Mr Maccarthy.

Extraits de la *Gazette de Cologne* (publiée en français).

Numéro du lundi 4 février 1793.

— Une personne qui a des nouvelles intéressantes à donner à *Mrs de Miscault* désireroit avoir leur adresse. Ces Mrs sont invités à l'envoyer au Bureau de cette Gazette.

— Mr Branche dit Macconoi est prié de s'adresser à *Mr François Cassinone* à Cologne qui lui dira la demeure de son maitre.

— On prévient le nommé *Giquet*, domestique françois que son maitre est logé à Mulheim près Cologne, au Canon d'or.

— On prie ceux qui savent l'adresse de *Mrs les Comte et Vicomte de Beauvoire de Silhac*, de *Mr le Comte de Toustin d'Oradour* (1) tous trois gentilshommes Limousins, de le faire annoncer par cette Gazette.

Numéro du lundi 11 février 1793.

— *Mr de Ferque* instruit qu'une personne de sa connoissance est partie du lieu où elle habitoit le mardi 29 janvier et doit être à Dusseldorf ou aux environs, depuis Mercredi, Jeudi ou Vendredi suivant; il la prie de vouloir bien lui donner de ses nouvelles. Il est logé à l'Hôtel de Prague au Marché neuf à Cologne.

Numéro du jeudi 14 février 1793.

— Un Monsieur qui servoit dans la *Coalition du Poitou*, qui doit être actuellement avec deux de ses fils et à qui on écrivoit

(1) Voir le 11 mars.

à *Coblence* sous le nom de *Zimmermann*, est prié de donner de ses nouvelles, et son adresse à M. son frère qui est dans la ville de *Zutphen* en *Hollande*. Il peut lui écrire sous son nom de famille.

Numéro du jeudi 28 février 1793.

— Le nommé Hubert Richebourt, domestique françois, natif du village de Fontaine en Bassigny, est prévenu que *Mr de Pons*, officier au *Régiment de Schomberg-Dragons*, sert maintenant en qualité de cadet au régiment de *Saxe-hussards*, à l'armée impériale et royale, aux ordres de S. Excellence le Général d'artillerie *Comte de Clerfait*.

— *Mr le chevalier de Symphorien* est prié de donner de ses nouvelles, à *Mr de Wasronval* à *Kaiserswerth*, qui a quelque chose à lui communiquer.

— On prie *Mr Moreau de Launay* commissaire des guerres du Roi de France et qui est parti précipitamment de *Liége*, à l'arrivée des François de se servir de la voie de la *Gazette françoise de Cologne* pour faire savoir son adresse à un de ses amis qui a des choses intéressantes à lui communiquer.

— *Mr le Chevalier de Thau* dont on a demandé l'adresse est volontaire au *régiment de Saxe*.

— *Mr le Chevalier de Galard* est prévenu que *M. de Lésparre* garde du corps du roi, *compagnie de Gramont*, qui a eu la bonté de se charger de son cheval, loge à *Kaiserswert* près de *Dusseldorf*, duquel cheval il s'est défait, d'après une lettre datée du 24 novembre qui l'autorise à en faire la vente; il s'est vendu au prix de 8 louis d'or sur lesquels il y a dix écus de dépense; résidu 162 livres que Mr de Galard peut faire prendre moyennant reçu.

Supplément du vendredi 1er mars 1793.

— Un ami utile désire ardemment connaître l'adresse de *Mrs Folies et Dinouars*, ainsi que celle de *Mr l'abbé Jacquet*, ci-devant logés à Neumagen sur la Moselle.

— Mr Dumoncel élève au corps royal d'artillerie désireroit savoir l'adresse de *Mr Durosier*, élève du même corps et le prie de lui écrire à Binsberg par Cologne.

— L'adresse de *Mr le marquis d'Andigné* est chez M. Holtzheim vicaire de l'église collégiale à Kayserswerth près de Dusseldorf.

— On désireroit savoir dans quel endroit est *Mr de Loizerolles* ancien page de feu le duc d'Orléans qui a fait la campagne dans la *Légion de Mirabeau*. S'adresser à *Mr Poly* à *Neuwied* qui a des effets à lui remettre.

— On désireroit savoir où a passé M. Léger de Limoges. On le prie de donner son adresse au bureau de la *Gazette de Cologne* ou d'écrire à son frère *l'abbé Léger*, qui est logé à la Cour de Maïence, à Dusseldorf sur le Rhin.

— *Mr le Bœuf de Brabant*, chevalier de St Louis, est prié de donner son adresse, à Mr Benjamin, bijoutier qui a quelque chose de pressant à lui communiquer à Dortmund, ville libre en Westphalie, chez Mr Ehring, professeur au Collège.

— *Mr Dessaut* gentilhomme de la *Coalition de Champagne* est prié de donner de ses nouvelles à *M. Borin*, demeurant à *Dortmund en Westphalie* vu qu'il a quelque chose de précieux à lui remettre.

— *Mr de Maignan* gentilhomme, servant dans la *Légion de Carneville*, lors du licenciement, est prié de donner son adresse à *M. de Tollendal* à *Palem* près de *Hillesheim*, Electorat de Trêves. Il a des choses intéressantes à lui communiquer.

Numéro du lundi 4 mars 1793.

— *Mme la marquise de Ferragon* est priée de donner de ses nouvelles à Mlle sa sœur actuellement à *Limbourg sur la Lahn*, Electorat de Trêves et d'y adresser sa lettre poste restante. (Avis répété le 14 mars).

— *Mr de Marat*, émigré françois est prié d'indiquer son domicile actuel au Monsieur chez lequel il a logé pendant son séjour à Coblence.

Numéro du jeudi 7 mars 1793.

— *Mr l'abbé Devaulx, Comte de Brioude* et Vicaire général, est prié de donner de ses nouvelles à Mr son frère, capitaine du *Régiment de Chartres.* Il habite *Mulheim* près Cologne sur le Rhin. (Avis répété le 15 mars).

— *Mr le marquis de Hamel Bellenglise,* désire connoître l'adresse de *Mr le Comte* et de *Mme la Comtesse de Lannoy Beaurepaire. Mr Delyle d'Arcilly* désire savoir des nouvelles de ses parents et amis qui pourroient avoir connoissance de cet avis. *Mr le chevalier de Trumilly* désire savoir des nouvelles de son frère qui servoit dans la *Légion Mirabeau.* Ces trois Mrs demeurent chez *Mr Bede* dr en médecine à *Drabenderhohe* Comté de Hombourg près de la Marck par Cologne.

— Un ami de *Mr Dorigny d'Ayny,* capitaine d'artillerie, son voisin et son camarade, étant informé depuis peu que Mme sa sœur a reçu dans le courant de novembre dernier, des nouvelles très-intéressantes de sa famille, le prie de lui faire connoître sa résidence par une lettre adressée à *M. Lorentz* à *Wiedenbrück sur l'Embo* en Westphalie. Il lui en aura la plus grande obligation. (Avis répété le 14 mars).

Supplément du vendredi 8 mars 1793.

— Un Mr qui a pris le nom de *Mugnon* depuis sa sortie de France, désireroit beaucoup savoir le lieu où s'est retiré *Mr Belloc,* officier dans la *Compagnie du Régiment de Brie.* On supplie les personnes qui en sauroient des nouvelles de vouloir en donner des renseignements à *Mr Stoult* poste restante à *Nimègue.* On a de l'argent à lui faire remettre.

— *Mr de Noircour,* chevalier de St Louis est prié de donner de ses nouvelles à Mme sa sœur qui loge chez *Mr François Lutz,* maître sellier près de la Cathédrale de Cologne.

— On désire savoir l'adresse de *Mr le Baron d'Escordal,* major d'artillerie françoise.

— *Mr le Chevalier de Breuillac,* commandant dans la dernière

campagne, une compagnie de cavalerie dans la *Coalition du Poitou* est prié de vouloir bien donner de ses nouvelles à *Mr Henri Sulzbach* négociant à Coblence. On prie de même ceux qui sauroient de ses nouvelles et le lieu où il est de vouloir bien en donner avis au même négociant.

Numéro du lundi 11 mars 1793.

— Celui qui voudra savoir l'adresse de *Mr le Comte de Toustin d'Oradour* peut lui écrire poste restante à Liége.

— *Mr de Tourneville* officier au *Régiment de Beaujolais* est prié de donner son adresse à *Mr de Léonardy*, par *Cologne et Uckerath* à *Düsternau*. (Avis reproduit le 14 mars).

— Les personnes qui ont bien voulu prendre à *Kirchberg* deux porte manteaux pour les remettre à *Bingen* à *Mr le comte de Faucigny*, sont priées de vouloir bien donner de leurs nouvelles. Elles peuvent adresser leurs lettres à *Mr de Faucigny* chez *Mr Dufrenel*, rue Haute, à Cologne.

— Mr d'Hardouinau, capitaine du *régiment d'infanterie de Penthièvre*, est prévenu que son porte-manteau est chez *Mr du Bant* à *Dusseldorf*.

— Si quelqu'un veut savoir l'adresse de *Mr de Latude* qui étoit au mois de janvier à *Cologne*, on peut s'adresser chez *Mr Badorff*, à l'*Ane*, rue Large à *Cologne*, il lui fera passer ses lettres.

Supplément du vendredi 15 mars 1793.

— *M. Charles-Alexandre Gaudel de Nomery* servant dans le corps des hommes d'armes à cheval, *Compagnie Bourguignon*, est prié de donner de ses nouvelles à *Mr l'abbé de Tolosa*, son frère, chez *Mme Hamackers*, aux deux Clefs, rue Ratingen à Dusseldorf.

— *Mr d'Ormesson*, major des chasseurs carabiniers et uhlans du *Marquis du Breuilpont*, armée de S. A. S. *Mgr le Duc de Bourbon*, désireroit savoir où sont actuellement *Mrs de la Fetivon, de la Fortinière* et *le Pottier du Valbérard*; ils pourroient lui

écrire à *Monjoye* duché de Juliers. Il est logé chez Mrs Strunck frères; il a des choses intéressantes à leur communiquer.

— *Mr Derorthays* prie *Mr le Vicomte de Charin* de vouloir lui faire passer à *Mulheim* sur le Rhin, le sac et le fusil dont il se chargea lorsque nous évacuâmes *Verdun*.

Numéro du lundi 18 mars 1793.

— Un françois logé chez Mr le Bourguemaitre de Holten près Wesel, païs de Clèves, aiant des affaires de la plus grande conséquence avec *Mr Duplessis de Martigni*, porte-estendart de la troisième *Compagnie des gardes du corps* du Roi de France, qui étoit en cantonnement à *Boppart* près Coblence, prie ceux qui savent où est Mr Duplessis de l'avertir d'écrire tout de suite son adresse au françois, logement ci-dessus signé.

— On est fort inquiet de savoir ce que sont devenus *Mrs de Moissacq* et *d'Hillaire* son cousin qui ont servi dans l'armée de Condé, qui étoient à Francfort le 21 du mois dernier et devoient peu de jours après, se mettre en route pour Cologne. On prie d'en donner avis chez *Mme Stierlin* près St Pierre à Cologne ou chez Mr J. Huckner à Mulheim.

— *Le Comte de Maubeuge* actuellement à *Bayreuth* désire avec la plus vive impatience, connaître l'adresse de *Mrs le Marquis de Lescoët* et *Chevalier de Maubeuge*, ainsi que celles de Mesdames la *Marquise de Baynast* et *Baronne de Maubeuge*. Ces Mrs et Dames sont instamment priés ainsy que les personnes qui pourroient connaître leur résidence, de la mander le plus tôt possible au Rédacteur de la *Gazette de Bayreuth*.

— *Mr Le Mareschal* chevaux-léger, ayant appris que Mr son frère, le Grand-Vicaire étoit émigré, il le prie de lui donner de ses nouvelles à *Dortmund* en Westphalie, chez Mr Tolner, marchand.

— *Mr l'abbé Escot*, qui a demeuré à Trèves durant la campagne, est prié de vouloir bien faire parvenir son adresse, chez *Mr Städler*, marchand au Thal près Coblence.

Supplément du 19 mars 1793.

— *Mr de Verguette*, capitaine de carabiniers qui, à la dissolution de l'armée des Princes françois, étoit en quartier à *Theux* près de *Spa*, est prié de donner son adresse et de ses nouvelles à Mr son frère à *Neuss* sur le Rhin, Electorat de Cologne.

— *Mrs de Campel* et *Destandeau*, gardes de corps du Roi, *Compagnie de Grammont* sont priés de donner de leurs nouvelles avec leurs adresses à *Mr le Chevalier du Fanget*, leur camarade, logé à Dusseldorf, rue des Flimgen, chez le Sr Rossi.

— *Mr Richard*, curé de *Bryi en Lorraine*, est prié de donner de ses nouvelles à la personne pour laquelle il a une commission. Elle est à *Hamm*, *Comté de la March*.

Numéro du Jeudi 21 mars 1793.

— *Mr de Villèle*, capitaine au *Régiment des Dragons du Roi*, ayant perdu son domestique sur la route de *Luxembourg* à *Malmédy*, vers la fin d'octobre, a appris qu'une personne de sa connaissance s'étoit chargée du cheval et des effets qu'il lui avoit confiés. Elle est priée de lui donner de ses nouvelles chez *M. Roosen*, marchand près la porte de communication à *Dusseldorf*.

— *Mr Desterssac, capitaine de Carabiniers*, est prié de donner de ses nouvelles à son frère le chevalier, résident à *Nymègue* chez *H. Frederich* rue des Bois. Il a une lettre à lui communiquer.

— *Mrs les chevaliers d'Urimenil* et *de la Tour*, officiers françois sont priés de donner de leurs nouvelles à leurs frères en adressant leurs lettres sous enveloppe à *Mr Macario Mantein* négociant à *Stockach* en Souabe.

— Le Sieur *Voinier* actuellement à *Dusseldorf* maison de *Mgr le Cardinal* désire avoir des nouvelles de *Mrs Gérard* et *Stubry*, prêtres de Toul.

— Un officier françois né à *Metz* en 1754, marié à Paris en 1781, le jour même de l'anniversaire de sa naissance et porteur

d'un signe brun au cou de pied, est prié instamment par son plus proche parent de lui donner de ses nouvelles le plus tôt possible à *Wiedenbrück* sur l'Ems en Westphalie.

Supplément du 26 mars 1793.

— *Mr Bresiers de Froissy,* Colonel au service du Roi de France est averti qu'il y a pour lui une lettre au bureau de cette gazette.

— *Mrs de la Rochefoucauld,* officiers de la marine, désireroient avoir des nouvelles des *Mrs de la Rochefoucauld* qui étoient établis à *Amsterdam* et à *Maestricht.* Adresser les lettres à *Rheinberg.*

Supplément du 29 mars 1793.

— *Mr de Lajardye,* homme d'armes françois, à cheval, *Compagnie de la Reine* est prié d'envoyer le plus tôt possible, son adresse à *Mr Michel Wolff,* rue de la Handbach à *Cologne.* C'est pour affaires intéressantes.

— *Mr Picard,* chanoine régulier, désire avoir des nouvelles de *Mr le Chevalier* son confrère et le prie de lui écrire poste restante à *Grave* près *Nymègue.*

— *Mr le Comte d'Hédival* est prié de donner son adresse et de ses nouvelles à *Mr Gustin,* son camarade qui demeure chez Mr Jacob Brockof, à Essen par Duisbourg.

Numéro du 1er avril 1793.

— *Mr le Marquis de Leyssin* est prié de faire parvenir son adresse à *Mme Talbot* à la Cour de Londres à *Spa,* ayant des lettres à lui envoier.

— Un officier ayant servi dans le *Régiment des chasseurs étrangers de Polignac,* désireroit savoir où sont maintenant *Mrs Angeli* et *Antoni,* musiciens maitres de flute et de clarinette et les prie de lui adresser de leurs nouvelles, chez *Mr Stumpf* à *Lobten* dans là province de Gueldre.

— *Mr de Lasencay Dupoux* est prié de donner de ses nouvelles à *Mr Kouallan* à *Eckrath* près Dusseldorf.

Supplément du 2 avril 1793.

— Le Comte de Boidragon qui a fait la campagne à l'armée de Bourbon, dans la *Coalition à cheval de Champagne* désireroit savoir où habite *Mr le Comte de Broyer d'Autrès* qui, si cette note lui parvient, peut lui adresser ses lettres chez Mme Vve Fey à Eupen.

— Le François qui s'est fait adresser ses lettres sous le nom de *Mr Prudent* à *Nymègue*, est averti que *Mr Théodore Crayenschot* libraire à *Amsterdam* a une très-intéressante lettre à lui communiquer.

— Le soussigné prêtre françois, résident à *Schöneck*, près de *Prüm*, prie ses frères dont deux étoient dans l'*armée de Condé*, l'autre au service de L. A. R. de lui donner de leurs nouvelles.

De Bigault d'Harcourt.

Numéro du 4 avril.

— *Mr l'abbé Thierry de Nancy* est prié de donner de ses nouvelles à *Mr du Sart, seigneur de Bickendorf*, près *Bidbourg*; il a des affaires de conséquence à lui remettre.

Supplément du 5 avril.

— *Mr Treillard*, officier françois, est prié de donner de ses nouvelles.

— Quelqu'un qui auroit des choses importantes à faire savoir à *Mr de Lunéville*, officier des *Chevaux légers* au service de France et ayant résidé quelque temps à *Verviers*, le prie de vouloir bien faire connoître son adresse à cette Gazette.

Gazette du 8 avril.

— *Mrs Binet de la Gonivière*, officiers au *Régiment d'Armagnac*, sont priés de donner au plus tôt leur adresse à Mr Morbisson à l'hôtel de Trêves à *Prum*.

Supplément du 9 avril.

— *Le chevalier de Gaufreteau de la Gorce* commandant en second de la *Compagnie des gentilshommes de Basse-Guienne* dans l'armée de Bourbon désireroit savoir le domicile actuel de *Mr le chevalier de Mayer* agent de l'ordre de Malte auprès de L. A. R. Il prie ceux qui la connaitroient de la faire parvenir au Sieur Lambert limonadier à Düsseldorf.

— Une personne désireroit avoir des nouvelles de *Mr Bernard de Belévière* qui a passé l'hiver à *Arlon*. L'un ou l'autre sont priés de donner de leurs nouvelles à *M. Fabre* aubergiste à *Rastad*.

— *Mr le chevalier Timoléon de la Taille*, servant ci-devant dans une des Compagnies du corps de la marine est prié de donner de ses nouvelles à son frère Capitaine au régiment de la marine à l'armée de S. A. le prince de Condé.

— Une personne qui a les détails les plus importants à donner à *M. le chevalier de Thiballier de Dommarie*, officier au *Régiment de Flandre*, demande qu'il donne son adresse.

Dans le Numéro du 21 avril.

— C'est : une personne qui demande des nouvelles et l'adresse des deux frères *Deselme*, de l'armée du *Prince de Condé* et de celle du *Duc de Bourbon*.

— *Mr de Beaufort* officier françois à *Mülheim*, fait de même du *Vicomte de Rune* capitaine au *régiment Royal Pologne*.

— *Mr Druignaud de Villefort*, idem de *Mr Evrard de Soufrançon*.

— *La duchesse de Laval* résidant à Dusseldorf, s'informe d'un françois émigré qui se fait appeler *Woon Broock*.

— *Mr de la Rivière*, à *Maestricht*, s'informe de *Mr Heurtaux* curé à *Rabodange* en Normandie.

— Un Mr anonyme, s'informe de *Mr Kervoisin* son neveu, officier au *Régiment de Languedoc*, armée des Princes.

— *Mr Ruell* principal de l'Ecole de *Pont à Mousson*, résident à *Sittard*, s'informe de *Mr Beurez* son confrère.

— *Mr Leneveux*, à *Elberfeld*, s'informe de son oncle *Mr Poirson*, curé à St Paul, de *Toul*.

— Un avocat de *Munster-Meyfeld* s'informe du *Marquis Louis de Brie*, ancien Capitaine de vaisseau françois.

— *Le chevalier de Pointis*, officier, à *Sittard*, s'informe de *l'abbé de Saint-Jean de Pointis*, grand-vicaire du diocèse de *Lisieux*.

— *Mrs de Mello* et *Le Bœuf*, à Alten, s'informent du *Chevalier de Mello*, de *Mrs de la Rivière*, *Tingry*, *de la Naulière* et du *Chevalier Masson*.

— *Mr Tobigerie* à *Neuwied* s'informe de *Mr l'abbé Barthelemy*, chartreux de l'abbaye du Mont-Dieu.

— *Mr Deliste*, officier françois, à *Duisbourg*, s'informe de *Mr Bourdon de Pierrefille*.

— Un anonyme s'informe de *Mr Brillant*, officier au *Régiment de Beauce*.

— La personne qui s'est chargée d'une affaire importante pour *Mr de Ligny* servant dans la marine royale de France est priée de lui donner de ses nouvelles à *Malmedy* pays de Stavelot près Spa.

— *Mme la Comtesse de Lostange* et *le Comte de Lostange*, *le Vicomte Gaston de Rouveray*, officier de *Bercheny*, sont informés qu'ils trouveront à Cologne des nouvelles de leur père, le Maréchal de Camp *Marquis de Rouveray*.

— *Le Marquis de Saint Sauveur* qui, à la dissolution de l'armée des Princes, étoit à Liége, est prié de donner son adresse à *Mr de Chabet* logé chez Drosse à *Malmedy*. Il désire aussi savoir où est le *Comte de Tourdonnel*.

La *Gazette de Cologne* (en français) est une source à laquelle les historiens de la Révolution française ont eu le tort de ne pas puiser.

Voici un extrait qui a sa saveur :

« Aux auteurs du *Journal de Paris*.

» Des gens bien instruits assurent que le fils aîné de Philippe-*Egalité* n'a pu s'empêcher de verser des larmes de sang sur la conduite que son père a tenue dans le procès de son infortuné Parent (Louis XVI) et qu'il lui en a témoigné sa juste indignation dans une lettre fort bien faite et qui restera publiquement sans réponse.

» A ce coup de nature s'en est joint un autre de l'amitié. *Le général Biron* a retiré à Philippe tous les sentimens qu'il lui avait voués dans d'autres tems, il a déclaré l'avoir placé pour toujours sur l'arrière-ligne de son mépris. Isolé dans sa famille, désavoué par ses amis, accusé par les mœurs et la raison, Philippe s'en console... Mais on dit que ses gaîtés ne sont plus que des noirceurs, que ses souris ne sont plus que des grimaces et que toute sa physionomie décèle l'effroi qui le tyrannise.

» Post equitem sedet atra cura.

» H.-G. THOMAS. »

(Numéro du jeudi 21 février 1793).

Nous donnons ci-après, à titre de curiosité, un spécimen des conventions que durent faire à Spa vraisemblablement beaucoup d'émigrés français se trouvant dans l'impossibilité de payer leur aubergiste.

Le 17 décembre 1793 par devant moi notaire soussigné et en présence des témoins ci-après nommés, sont comparus Le Sieur Herman Pirard demeurant en ce bourg d'une part et Messieurs Gabriel de Brugière de Bellevue, et le Chevalier de Belrieu, province de Périgord près Sainte-Foi-La-Grande sur Dordogne à douze lieues de Bourdeaux en France, d'autre part, lesquels nous ont déclaré d'avoir fait et arrêté entre eux la convention suivante :

1° Le dit premier comparant s'oblige de nourrir, blanchir, loger et éclairer les dits sieurs seconds comparants pendant six

mois consécutifs qui ont pris cours le 9 courant, s'entend, leur fournira du thé, lait, sucre, pain et boeur pour le déjeuner, à midy, un rôti et un plat de légumes, pour le souper un petit rôti ou un ragout en fournissant à chaque repas le pain nécessaire, et quant à la lumière et blanchissage, il le fournira honnêtement, le tout au prix de neuf couronnes de France ou cinquante quatre livres par mois pour chacun.

2° En diminution duquel prix les dits Sieurs seconds ont là même payés et délivrés au dit premier chacun 2 livres et quant au résidu ils s'obligent solidairement l'un pour l'autre et un d'eux pour le tout et sans renom à tous bénéfices quelconques de le payer et acquitter au domicile du premier à leur rentrée en France, c'est à dire qu'à compter du jour que leur province sera libre, ou qu'elle sera occupée soit par l'armée Royaliste, ou d'autres troupes des puissances coalisées, deux mois après, le payement devra s'effectuer.

3° Si les dits sieurs seconds sont assez heureux que de toucher de l'argent avant l'expiration des six mois, ils devront payer comptant ledit premier et au cas qu'ils n'en touchent point avant leur départ, ils devront payer l'intérêt de la somme à raison de 5 pour cent par an jusqu'à l'acquittement d'icelle conformément à l'article 2°.

Pour sureté d'un parfait accomplissement de la présente convention, les parties contractantes se sont obligées l'une envers l'autre avec leurs personnes, et tous leurs biens, etc.

Fait et passé en mon étude, Rue Promenade de Sept heures, en présence de Marie-Magdeleine Leloup mon épouse et Marie-Thérèse Thomas.

Protocole du notaire G. Wasson, de Spa.

LE SÉJOUR A SPA ET A CHAUDFONTAINE

D'UN OFFICIER FRANÇAIS EN 1748 (1)

Le découvreur de cette intéressante relation, M. E. Hublard, bibliothécaire de la ville de Mons, et secrétaire de la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, la destinait primitivement au recueil *Wallonia*.

Par suite des démarches d'un de nos membres, auprès du directeur de cette revue folklorique, M. Oscar Colson a bien voulu consentir à se dessaisir de ce curieux article en faveur de la *Société des Bibliophiles liégeois*.

Celle-ci s'empresse de lui exprimer sa reconnaissance pour cet acte de parfaite courtoisie et de désintéressement.

Le récit que nous transcrivons sera lu avec quelque plaisir, pensons-nous, par ceux qui, curieux des choses du passé, se plaisent à glaner, par-ci par-là, les menus faits de la vie d'autrefois. C'est un extrait du *Journal* tenu par un brigadier des ingénieurs de l'armée française, Franquet, pendant une période de huit années, de 1741 à 1748 inclusivement.

(1) Le manuscrit de Franquet se trouve à la Bibliothèque royale, à Bruxelles; il est inscrit au Catalogue, sous les nos 3516-25, 5 co. 1. Le journal, dont un extrait est ici mis au jour, comporte une période de huit années, de 1741 à 1748. Malheureusement la Bibliothèque royale n'en possède que la seconde partie comprenant les années 1745-1748, l'itinéraire de la campagne de 1745 (armée du Rhin) forme le livre cinquième. Qui était le brigadier Franquet? nous l'ignorons. Comment son journal est-il devenu la propriété de la Bibliothèque? nous ne le savons pas davantage.

Ce journal n'est point l'œuvre d'un historien ou d'un penseur. L'auteur s'est contenté de consigner, jour par jour, tout ce qui est relatif à son état, notant, à côté des événements militaires et politiques qu'il se garde de commenter, des anecdotes et les incidents le concernant personnellement. Franquet ayant pris une part active à la campagne de Louis XV dans les Pays-Bas, sa relation nous intéresse tout particulièrement. Il ne faut point y chercher des révélations éclairant d'un jour nouveau l'histoire de cette campagne mémorable, mais des noms et des choses appartenant à la Belgique étant cités à chaque page, en font le principal attrait. Parcourant nos provinces en soldat soucieux avant tout de remplir les devoirs de sa profession, l'auteur réserve une grande place aux nombreux travaux techniques qu'il a dirigés, en sa qualité d'ingénieur, pendant les siéges qu'eurent à subir les principales places fortes de notre pays. En 1747, notamment, il est spécialement chargé d'étudier, au point de vue militaire, les rivières et les canaux des Pays-Bas. Le compte-rendu de cette mission forme une suite de mémoires et de rapports comportant 372 pages.

Le 1er mars 1748, il reçoit à Condé, sa résidence ordinaire, un ordre de M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, lui enjoignant de se trouver à Bruxelles, le 6 avril, pour prendre les ordres du maréchal de Saxe, commandant en chef l'armée en Flandres. Le 10 avril, il quitte Bruxelles pour le camp de Steren, sous Maestricht, où il séjourne jusqu'au 14 mai. Entre-temps cette ville s'étant rendue et le Congrès, chargé de négocier la paix, s'étant réuni à Aix-la-Chapelle (1), sa présence au camp n'est plus nécessaire et il

(1) La première conférence générale entre les Ministres des puissances eut lieu le 24 avril, et le traité définitif fut signé le 18 octobre.

est envoyé, avec sa brigade composée de huit ingénieurs, à Tongres, où il trouve de nouvelles instructions l'obligeant de partir immédiatement pour Hasselt. Il habite cette ville du 16 mai au 5 août; son temps est employé en excursions ayant pour objet une étude du cours du Démer, se conformant en cela aux ordres du maréchal de Saxe qui dirige lui-même ce travail pendant quelques jours, vers la mi-mai.

Franquet se plaint de sa santé que les fatigues de la guerre ont altérée. Il souffre de la fièvre, contractée à Anvers, après le siége de Berg op-Zoom, et afin de s'en guérir, il décide d'aller aux eaux de Spa. A cet effet, il écrit à M. le maréchal de Saxe pour lui demander un congé. La réponse ne se fait pas attendre, et peu après il reçoit, avec l'autorisation, un passe-port, daté de Bruxelles, le 20 juin 1748, conçu en ces termes :

« Maurice de Saxe, Duc de Courlande et de Simigalie, » ma[réch]al général des Camps et armées du Roy et Com- » mandant général des Pays-Bas. Laissés librement passer » et repasser, M. Franquet brigadier des ingénieurs, à qui » nous avons donné permission de s'absenter pendant un » mois, pour aller à Spa avec ses domestiques et ses équi- » pages. Sans luy donner aucun troubles n'y empêchements, » prions tous ceux qui sont sous notre commandement de » luy donner tous secours et aides, promettant de faire en » pareille cas, le semblable. En foy de quoy nous avons » signés le présent passeport et fait contresigner par le » Secrétaire de nos commandemens.

» Fait à Bruxelles le 20 juin 1748.

» Etoit signé M. de Saxe et plus bas par Monseigneur » de Bonneville. »

Son congé obtenu, Franquet n'en use pas immédiate-

ment; il se met en route le 5 août, au matin, pour Maestricht où il couche, et de là se rend à Spa par Verviers.

Ici, laissons parler l'auteur qui, dans un style simple, dénué de toute prétention, conte son voyage et nous entretient plus de ses plaisirs que de sa santé rapidement rétablie, semble-t-il, par l'usage bienfaisant des eaux du Pouhon.

ÉMILE HUBLARD.

EXTRAIT DU LIVRE HUITIÈME ET DERNIER

Itinéraire de la campagne de 1748 et des événemens y arrivés.

Le 6 aoust 1748.
De Maestreick à Spa, passant par Vervier.

Sorti de Maestreick par la porte de Wick, y pris à droite un chemin de terre néanmoins beau et uni qui conduit au château de Groensfeld, laissés ce château à gauche et passés à un quart de lieue au delà vis-à-vis un autre environné d'un couvert assés touffu (1), plus loing, laissés un cabaret sur la droite, traversés ensuite un petit ruisseau, et au delà le chemin devient plus couvert, serré, pierreux, montagneux et bordé de maisons, il présente même sur les parties les plus élevées un coup d'œuil des plus satisfaisant à travers des montagnes cultivées et des vallons couverts de prairies. arrosez de ruisseaux qui coulent par chutes d'un murmure agréable; d'une habitation à une autre, ce chemin conduit à la ville de Verviers.

Verviers est une petite ville du pays de Liége traversée de la rivière de Veze (2), son assiette est dans un fond en

(1) Gronsveld et Eysden.

(2) La Vesdre.

touré d'hauteurs; on la dit éloignée de Limbourg d'une lieue, et 5 d'Aix-la-Chapelle.

Elle renferme une église paroissialle, un couvent de Conceptionistes, et un de Récolectines. Il s'y fait un commerce de drap considérable, on estime que c'est l'endroit de l'Europe où il s'en débite le plus, on en envoye dans le Nord, en Italie et même en Turquie. Le peuple y est assés affable, les vivres y sont bons de manière que ces avantages joints au bon air qu'on y respire font que les habitans y jouissent d'une bonne santé. On estime cette ville très riche, elle est assés l'azil des gens sans aveu et des déserteurs que la nécessité de vivre, oblige de s'y réfugier. Son faubourg vers Maestreick se nomme Audimont (1), il dépend du pays de Linbourg.

A la sortie de Vervier, le chemin est large et extrememment pierreux, même bordé de maisons plus ou moins éloignées les unes des autres; il conduit à la montagne où il devient roide, à son sommet est une croix de bois devant laquelle on passe, elle indique le frayé qu'il faut suivre, ce chemin abboutit au village de Polleur qui est scitué dans un fond.

L'accès de ce village est difficil par la roideur et par la longueur de la descente et quoique le chemin soit pratiqué le long de la croupe, pour l'addoucir, les voitures néanmoins sont obligés d'enrayer. La rivière du nom de ce village (2) y passe, on la traverse sur pont de bois, à la sortie de ce pont, le chemin tourne sur la droite, il y est encore pierreux et la montée pour se rendre sur la hauteur est aussy roide que la descente dont on vient de parler. Parvenu au sommet il est pratiquable à travers une bruyère, plus loing

(1) Hodimont.
(2) La Hoigne.

il cottoye un bois et à sa sortie l'on découvre le vallon dans lequel est scitué le bourg de Spa. On y descend par un chemin qui serpente autour du talud de la montagne pour en diminuer la roideur, il est néanmoins encore difficil aux voitures, c'est le même qui conduit de Spa à Limbourg et à Aix-la-Chapelle.

Détail de Spa.

Du sommet de cette montagne, l'on découvre ce bourg que l'on distingue en deux parties, le vieux et le nouveau. Le vieux Spa sent encore la misère de son premier établissement, les maisons en sont de terre (1) couvertes de chaume et les habitans en sont misérables.

Le nouveau Spa au contraire est bien bâti, les maisons y sont propres, commodes et distribuées au mieux, les habitans y sont policés et mis suivant le goût du temps. C'est dans cette partie que se font tous les petits ouvrages en vernix, en peintures, et en géay pour colliers et brasselets de femme (2), il s'y en débite pour un argent immense; tous les étrangers s'y logent de préférence, la proximité de la fontaine nommée Le Pouhon, qui est scituée dans le milieu de la place, les invite autant que la bonne compagnie qu'on est assuré d'y rencontrer à tous momens de la journée principalement le matin.

Il y a quantité de cabarets et de belles auberges et tous sont bons. D'ailleurs les habitans louent leurs maisons aux étrangers avec toutes les commodités à la vie.

(1) Les maisons du Vieux-Spa étaient, à cette époque, construites en torchis.

(2) Au sujet de ces objets, on peut consulter le petit volume d'Albin Body, *Essai historique sur les ouvrages peints dits bottes de Spa*, 1896, pp. 14, 15 et suiv.

Du 7 aoust au 10 septembre inclusivement 1748.
Séjour à Spa.

Nous fûmes loger chez le Sr Le Loup (1), peintre, chez qui nous avions demeurés à notre premier voyage fait en 1741, il nous reçut au mieux. Le lendemain après nous être arrangés, arrêtés une auberge, vu le médecin et l'appoticaire, tous gens indispensables à connoître et renvoyés nos gens et nos cheveaux à Hasselt, n'y conservant qu'un domestique, nous fûmes rendre des visites aux personnes les plus distingués, il s'y en trouvoit de toutes nations et de tous rangs. Les Anglais quoyqu'en nombre il ne s'y en trouvoit point de marque, non plus que les Hollandois, du côtés des Allemands étoient les Princes de Esterhasy, frères, qui y tenoient un grand état, et de la part des Français étoit Mr de St Germain Lieutenant Général qui y vivoit très déçament (2).

Sans entrer dans le détail de la vie qu'on y mène, l'on dira seulement que la matinée est employée à prendre les eaux, à se promener, en voyages aux fontaines éloignées du bourg, entre autres à celle de Lageronstère, et à l'arrangement de ses affaires particulières. L'après midy l'on se rend chez les Dames qui peuvent être de notre connoissance,

(1) Il s'agit vraisemblablement de Remacle Le Loup, le dessinateur et graveur des planches qui figurent dans les quatre premiers volumes des *Délices du Pays de Liége*.

(2) Claude-Louis comte de Saint-Germain, né le 15 avril 1707 près Lons-le-Saulnier, décédé le 15 janvier 1798 à Paris. Cet homme de guerre était entré successivement au service de l'Électeur palatin, de la Hongrie, de l'Électeur de Bavière, puis enfin du maréchal de Saxe. Il s'était distingué à Lawfeld, à Rocour et au siége de Maestricht qui avait été suivi de la Paix d'Aix-la-Chapelle.

Quoique Maestricht pût encore tenir dix jours, durant la suspension d'armes la place fut remise au roi, la garnison sortit avec les honneurs de la guerre.

aux promenades, ou dans les endroits destinés aux plaisirs publiques.

Il y a un couvent de 20 à 25 capucins, leur jardin est à usage des Buveurs d'eau, il est beau et agréable, il comprend trois allées principales, à l'extrémités de celles des côtés, sont des commodités tant pour hommes que pour femmes et rangés de façon que rien ne répugne de les fréquenter. En outre sont plusieurs cabinets de verdure et un bassin avec un jet d'eau; dans le milieu, il y a même un Christe qui jette de l'eau par toutes les endroits où il a été percé sur la croix. Ce jardin est ouvert jusqu'à huit heures du soir, l'on y forme des connoissances et des liaisons qui concourent à s'y amuser agréablement.

Il y auroit beaucoup à discourire sur ce bourg, mais il n'y a qu'à lire; le livre a titre des *Amusements des eaux de Spa* pour connoitre tout ce qu'il renferme d'agréable et d'utile.

Sa situation dans un fond est traversée de plusieurs ruisseaux qui descendent des hauteurs dont il est environné, fait, que pour en sortir, de tous côtés, il faut monter.

Les habitans y sont affables, le sang y est assés beau et les femmes y sont bien mises, elles ont même un peu de gallanterie dont l'usage au dire des médecins, nuit à l'effet des eaux.

Les plaisirs les plus ordinaires de l'année 1748 étoient, tous les jours, la promenade de 4 et de 6 heures, elles sont distinguées telles parce que pour lors, le soleil n'y donne point. Elles consistent en prairies bordées d'un ruisseau de deux côtés et des autres par l'escarpement des Rochers. Le Concert, deux fois la semaine; le Bal, deux autres jours; et grand jeux continuellement d'hazard et de commerce, bien des gens n'y viennent exprès que pour ces derniers.

On y fait assés bonne chère, les gelinottes, les coques de Bruyère, les truittes, les écrevisses et le chevreuil y sont très communs.

La tranquillité dont on jouit ordinairement aux eaux, fait que les nouveautés plaisent, qu'on s'attache à s'en amuser, ainsy que de tout ce qui y paroit remarquable. A cet effet l'on rapporte ici ce qui nous a paru intéressant en différens genres.

Ecriteau sur le front de la couverture de la fontaine de Pohon à Spa :

MARCI POSTRIDIE AQVA APPVLIT VSQVE.

Ce fronton est au moins élevé de quatre pieds au-dessus du pavé de la place.

Ce chronique veut dire, que les eaux ont monté par une fonte de neige ou par un orage jusqu'à hauteur dudit fronton, le lendemain de St Marc de l'année 1674.

Au-dessous dud. fronton est écrit :

Obstructum reserat, durum terit, humida siccat.
DEBILE FORTIFICAT, SI TAMEN ARTE BIBIS.
A TERRAE MOTV LONGE VBERIOR, NITIDIOR,
GUSTVQVE FORTIOR SCATVRIVIT (1).

Dans le parloir des capucins est écrite la sentence suivante :

Pense en Passant, Passans,
Qu'en Passant, tu te Passe,
Tes Pas sont compassés,
Pas à Pas, tu trépasse,
Les ébats, les appas,
Sont les Pas du trépas.

(1) Toutes ces inscriptions — que notre auteur a du reste tronquées et que nous rétablissons, — figurent dans la plupart des ouvrages descriptifs sur Spa au XVIIIe siècle.

La « sentence » qui suit, au contraire, a le mérite d'être inédite.

Il est aisé de voir que le mot de pas fait le jeu de mot de cette sentence.

Le surlendemain de notre arrivée à Spa, y arriva Mr le Baron de Rool, lieutenant colonel du Régiment Suisse de Vittmer, comme il étoit anciennement de notre connoissance, nous eumes un vraye plaisir de l'embrasser, nous ne nous quittâmes guères et les amusemens de l'un étoient assés ceux de l'autre, de manière qu'ayant les mêmes liaisons, nous étions des mêmes parties. Une entre-autres que nous fimes, étoit à dîner chez Madme de Vigtenstein, née Comtesse d'Empire, résidente ordinairement à Hanau et attachée à la Cour de Cassel, elle y avoit invitée M. d'Hassemberg envoyé de cette cour au Congrès d'Aix-la-Chapelle. Le repas fut gay et amusant, au dessert elle nous porta une santée que les Allemands ont coutume de célébrer aux étrangers à table. Nous la joignons ici : *ein mahl allezeit !*

C'est-à-dire : buvons à nous tous, une fois, à toujours.

Ils ajoutent : *der teuffel, holle Die falscheit.*

C'est-à-dire : le diable emporte la fausseté et les cœurs de ceux qui ne se livrent point avec cordialité et franchisse.

Indépendament de ces sortes de plaisirs et de nos promenades particulières tant à pied qu'à cheval, un jour entre autres nous étant rencontrés avec led. Baron de Rool, à la fontaine de Lagéronstère, que l'on dit chargée de Souffre et propre à la poitrine, scituée à trois quarts de lieues de Spa, le beautemps qu'il faisoit nous fit naître l'envie d'aller à l'abbaye de Stavelo et de voire en passant la Cascade de Cau (1) et les autres objets que l'on vante aux buveurs d'eau pour les induire à dépense et à se donner du mouvement.

Cette partie aussitost acceptée que formée, nous prîmes un guide pour traverser le bois dans lequel gît cette fon-

(1) Coo.

taine. Le chemin y est pierreux même serré, il conduit à une bruyère d'une si grande étendue qu'on en découvre pas la fin. Le chemin dans la bruyère est tortueux. L'on apperçoit même à droite et à gauche différens frayés capables d'écarter de la route qu'on auroit dessein de tenir. Cette bruyère fournit beaucoup de coqs de ce nom, excellens à manger et quoyque communs sont fort chère à Spa tant ils sont recherchés à plus de vingt lieues à la ronde.

Notre objet étant de voire en passant la Cascade de Cau, le chemin qui y conduit dans la bruyère passe à une croix de bois, scituée le long du grand chemin qui vat du pays de Luxembourg dans celuy de Liége.

Parvenus à la ditte croix, on prend le chemin du village de Rûe (1) scitué dans un fond, la descende est roide et pierreuse et dans le fond coule un ruisseau sur lequel est un moulin.

A la sortie de ce village, le chemin tourne à droite, il est toujours pierreux et assés serré, il conduit au village de Roenne(2) où laissant la rivière à droite, il devient si resserré entre la rivière et la hauteur des terres, qu'il semble être formé plus par l'art que par la nature, il abboutit à la ditte Cascade de Cau.

Cette Cascade est proprement la descharge d'une rivière qui vient de Stavelo (3) et qui accrûe dans son cours de plusieurs gros ruisseaux qui s'y confondent au delà de sa chute, elle vat se perdre dans celle qu'on a tenu sur la droite en venant à la ditte Cascade, on la traverse au sommet sur un pont de bois.

Plus loing s'apperçoit une chapelle établie pour la com-

(1) Ruy, en wallon Ru. Le moulin que signalait Franquet existe encore.
(2) Roanne.
(3) L'Amblève.

moditée des habitations répandues çà et là dans les lieux écartés des montagnes, la demeure du prêtre deserviteur est joignante la ditte chapelle.

Le pays quoyque des plus bizare et sauvage satisfait agréablement la vue. L'on découvre la rivière qui reçoit celle qui forme la Cascade serpenter dans un vallon des plus fertils en prairies, avec tant de rapidité qu'avant de parvenir à celle où elle se confond, elle coure au moins demie-lieue et perd dans sa cource la hauteur de sa chute. Elle est extrêmement poissonneuse, fournit beaucoup de truittes et abbondament des écrevisses.

Ce pays, comme on l'a dit, extrêmement sauvage sembloit à tout moment et à mesure que nous cheminions, présenter des beautés qui excitoient notre curiosité. Il n'y a proprement que les vallons d'habités. Il est cependant amusant pour la diversité des objets qu'il offre à la vue; on trouve peu de monde sur les hauteurs, les habitations y sont même semées de loing en loing et il n'en est peu, qui ne soient établies sur un ruisseau d'eau vive, courantes, bordées de fleurs, et revêtus de tous les charmes naturels dont étoient accompagnés les fontaines qu'habitoient les neimphes de l'ancien tems. Nous étions à contempler toutes ces beautés de la nature quand tout à coup nous apperçûmes sous un tilleul près d'un ruisseau, une jeune personne de 15 à 16 ans qui prit la fuite à l'instant qu'elle nous découvrit. Elle étoit jambes et pieds nud, et ce fut d'elle ou d'un agneau qui la suivoit en bondissant, qui coureroit plus vite pour gagner l'habitation. Quoyque nous fussions à pied, nos cheveaux étant restés au pied de la Cascade avec un domestique, nous ne tardâmes point de l'y joindre, sa vue et l'innocense de son âge nous rappellèrent les agrémens et les douceurs de la vie champêtre et les plaisirs que

l'on peut gouter à son aise et sans importuns avec une bergère que l'on aime. Nous la suivîmes plus par curiosité qu'entraînés par un doux penchant. Ses proches, parmi lesquels étoit un homme vêtu de noir que nous prîmes pour un eclesiastique, nous reçut assés mal quoique sans insulte de part n'y d'autre. Nous examinâmes cependant le triste ameublement de cette maison qui nous confirma l'idée que l'art souvent détruit les charmes de la nature. Nous prîmes congés de ces deux personnes dans la crainte que notre présence les inquiétassent plus longtemps et satisfait de la découverte nous retournâmes à la Cascade.

Après avoir montés à cheval, nous nous portâmes par une rampe à la rive droite du Ruisseau qui la forme où après avoir cheminés environs trois quarts de lieues, nous apperçûmes de loing sur un plateau scitué dans le fond d'un vallon un château qui sert de demeure aux abbés, souverains du pays de Malmedy et de Stavelo, il est assés éloigné de la petite ville du nom de cette rivière que l'on découvre le long d'un vallon scitué sur la gauche du chemin qui y communique de la Cascade. Il appartient en souveraineté à l'abbé de ce nom, il est revêtu de la qualité de prince de l'Empire et, en conséquence, il peut en petit exercer tous les droits dont les princes souverains d'Allemagne jouissent en grand dans leurs Etats.

L'abbaye est de l'ordre de St Benoist ainsy que celle de Malmedy qui n'est éloignée du dit Stavelo que d'une bonne lieue.

Par l'ancien établissement les deux maisons n'en font qu'une sous la direction d'un seul abbé qui a coutume de demeurer au château dont on a parlé. Elles ont été longtemps possédées par un abbé commandataire, mais depuis la mort arrivée en 1731 de Jean-Erneste de Bavière comte de

Lewestin-Wertheim, évecque de Tournay (1), ils choisirent un religieux d'entre eux pour le remplacer. Du depuis, ils continuent et afin d'éviter les discutions que les deux maisons se disputeroient sur la presceance de la tenue du Chapitre, ils sont convenus qu'ils auroient lieu alternativement dans une maison comme dans l'autre.

On rebâtissoit cette première (Stavelo) à noeuf en 1748 (2), nous la parcourûmes sans parvenir à voir Mr l'abbé qui peut-être nous suivit autant que nous le cherchions.

La petite ville de Stavelo qui joint la ditte abbaye est assés mal percée et pavée, elle renferme un couvent de capucins, un d'ursulines, environ 400 maisons et son commerce principal ne consiste qu'à y tanner le cuir.

De retour au cabaret où nous étions descendus, nous y dinâmes et y fîmes assés bonne chère.

Après-midy nous nous promenâmes encore dans cette ville, ensuite nous montâmes à cheval pour revenir à Spa par le chemin le plus court. Celui qu'on nous enseigna est également montagneux que l'autre du matin. Il conduit d'abord dans un fond où il est serré, pierreux et touffu, parvenus un peu plus loing au pied d'une hauteur, il est découvert et roide dans sa montée; au sommet se rencontre la bruyère que nous avions traversés le matin, au delà descendus encore dans un vallon où sont scitués deux hameaux (3) établis dans le fond à mi cote. Le chemin s'y élargit à mesure que l'on gagne le sommet des terres que l'on peut considérer encore comme une suite de la ditte Bruyère,

(1) Jean-Ernest des princes Loevestein, évêque de Tournai (voir A. de Noue, *Études historiques sur l'ancien Pays de Stavelot*). Il fut le dernier abbé commandataire de Stavelot. Il avait succédé à François de Lorraine, mort en 1735.

(2) De Noue rapporte qu'elle était achevé en 1745.

(3) Exbomont et Herimont.

delà l'on passe à un poteau planté au milieu d'une croisée de plusieurs chemins, y suivis celuy qui indique le bourg de Spa, plus loing entrée dans le bois de la Géronstère et à sa sortie suivi le chemin le plus aisé et le moins long.

Le lendemain nous continuâmes nos eaux jusqu'au dix septembre. Pendant ce tems les plaisirs y furent plus vifs. Les ambassadeurs du Congrès d'Aix-la-Chapelle (1), y vinrent donner un bal qui dura toute la nuit. Il y eut grand jeu, on y servit toutes sortes de rafraichissement et un ambigu des plus sumptueux. Les princes d'Esterhasy rendirent même leurs repas plus fréquents, il ne s'en passa guères où nous ne fusions invités. Leur départ étant peu après fixé au tems du nôtre, nous nous tranquilisâmes pendant deux jours pour l'arrangement de nos affaires qui consistoient à payer le médecin, l'appoticaire, les capucins et les femmes qui délivrent les eaux à la fontaine, toutes personnes qui ne vous perdent point de vue, et enfin pour rendre des visites de gratitude et de bienscéance aux personnes avec lesquels nous avions étés en liaison.

(1) Parmi les diplomates qui assistèrent à ce Congrès, nous citerons : le comte de Saint-Severin d'Aragon et Laporte du Theil *(France)*; le comte de Sandwich et le chevalier Thomas Robinson *(Angleterre)*; le comte de Kaunitz-Rittberg *(Autriche)*; don Jacques Masones de Lina y Soto mayor *(Espagne)*; le chevalier don Joseph Ossorio et le comte Joseph Borré de Chavanne *(Sardaigne)*; le comte de Beutinck, le baron de Wassenœr, Hasselœr, bourgmestre d'Amsterdam, le baron de Borssele et Onno Zwier de Haren *(Pays-Bas)*; le comte de Monzone *(Modène)*; le marquis François Doria *(Gênes)*. *Histoire abrégée des Traités de Paix entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie*, par feu DE KOCH, *continuée jusqu'au Congrès de Vienne et aux traités de Paris de 1815*, par F. SCHOELL, Paris, 1817, t. II, pp. 411, 412.

Cet ouvrage ne mentionne pas le nom de M. d'Hassemberg, cité par FRANQUET (p. 174), comme ayant été l'envoyé de la Cour de Cassel.

Le 11 septembre 1748.
De Spa à Chaufontaine.

Sorti de Spa par un chemin creux, étroit, pierreux, couvert, et qui sert de lit à un ruisseau, il passe vis-à-vis un cabaret où nous prîmes quelques rafraichissemens, et delà par montés et descentes à travers des pierres, des rochers, et d'un pays néanmoins descouvert, nous arrivâmes à Chaufontaine. Il faut descendre beaucoup pour arriver sur les bords de la petite rivière de Weze (1), le vallon qu'elle parcoure est serré et c'est à sa rive gauche qu'est établi le hameau de ce nom.

Chaufontaine est proprement un lieu de plaisir; sa scituation éloignée de deux petites lieues de Liége d'où arrivent tous les jours [des barques] chargées de monde et au pied des hauteurs scituées à droite et à gauche, fait que chaque maison est arrosée d'un ruisseau et comme l'eau s'y précipite de bien haut, on la distribue à la fontaine et à la commodité de l'usage auquel les maisons sont destinées, le plus ordinaire est à celuy de cabaret et de logement. Il y en a un principal où nous descendîmes, nous y restâmes un jour plein et y prîmes quatre bains. C'est assés le plus fréquenté par les buveurs d'eau de Spa qui se rendent en cet endroit pour se décrasser (2).

Les barques qui s'y rendent de Liége s'y arrêtent ordinairement. On ne scauroit trop détailler l'espèce du monde qui y descend, il y en a de tous rangs et de tous genres et en si grande quantité que la maison semble y être en combustion. Les uns veuillent danser, se promener, et d'autres

(1) La Vesdre.

(2) L'affirmation de Franquet est un peu hasardée, Spa possédait des bains avant 1721; voir les *Amusemens de Spa* de 1734.

manger en publique, d'autres en particulier, en un mot comme toutes les parties sont formées de deux sexe, il y a lieu de croire que chacun y remplit l'objet qui y a attiré (1).

Le 12 septembre 1748.
Séjour à Chaufontaine.

Nous en profitâmes pour y prendre les bains.

Le 13 septembre 1748.
De Chaufontaine à Liége.

Pour nous amuser de tout, un peu, au lieu de nous rendre à Liége sur nos cheveaux, nous prîmes la barque pour voire le tapage et le bruyant de ces sortes de voitures. On ne scauroit trop l'exprimer, le vin agit sur les uns et le tempérament sur les autres, chacun s'y croit en liberté d'en user comme bon luy semble de manière qu'il n'y règne pas moins de scandal que de désordre.

Parvenu à Liége, le long de la Meuse, nous pensâmes y essuyer une petite aventure, nos gens se trouvèrent à notre descente et voulurent prendre nos portesmanteaux, mais des femmes et des hommes, la plus part ivres, le leurs arrachèrent. Le patron, s'imaginant que nous ignorions le droit que ces sortes de gens avoient de transporter les paquets deschargés par les voitures publiques, nous dit de ne pas nous intéresser dans cette discution, que même nos gens eussent à s'éloigner, et que les femmes disputeroient bien leur droit. En effet, elles parvinrent à se saisir de nos effets et les portèrent à l'auberge.

Liége est une si grande ville et qui renferme tant d'ob-

(1) Ces quelques lignes n'évoquent-elles pas le souvenir du *Voëge di Chôfontaine*, l'opéra liégeois bien connu, qui allait voir le jour vingt ans plus tard ?

jets intéressants à connoître qui excitent la curiosité des étrangers, qu'il n'est pas possible à un quelqu'un qui n'y fait qu'un séjour momentanné de songer à en discourire. Il faudroit pour cela y résider quelque temps. Cependant, l'on dira en gros, qu'elle est assise dans un vallon entouré de montagnes et à cheval sur la Meuse, que cette rivière y répand ses eaux dans différens quartiers tant à la bienscéance des habitans qu'à l'utilité du commerce, de manière que pour la communication d'une rue à l'autre, on y compte 17 ponts.

L'on apperçoit sur les hauteurs de la gauche de la rivière quelques ouvrages de l'anciene citadelle bâtie cy-devant en vu de contenir le peuple. Il y est remuant, arrogant, séditieux et toujours portés à la révolte pour le peu que l'on donne atteinte à ses anciens usages qu'il considère à titre de droit. L'indépendance qu'il respire fait, que s'il ne fait la loye à son Prince, au moins le gêne-t-il beaucoup dans celle qu'il veut imposer.

Elle est l'azil de tous les gens verreux, comme banqueroutiers, assasins, déserteurs et autres de cette trempe. Le commerce qui s'y fait est des plus considérable; le principal consiste en armes, on estime qu'il en sorte tous les ans plus de cent mil fuzils ou pistolets.

Elle renferme dans ses murs une cathédralle, l'un des plus notable chapitre qu'il y ait en Europe, deux autres petits de 13 chanoines y sont attachés uniquement pour y faire l'office divin, indépendament, en sont sept autres répandus dans la ville. On y compte 30 (1) paroisses, six abbayes, deux prieurés, 12 couvents pour hommes, deux abbayes de filles, et 22 autres pour Religieuses.

Les habitans n'y souffrent les Français qu'autant qu'ils

(1) Ce sont trente-deux paroisses que Liége possédait.

leur apportent beaucoup d'argent, ils se souviennent encore du bombardement fait en 1691 par Mr le Maréchal de Boufflers; ils sont plus attachés aux Allemands qu'aux Français.

L'on fait nombre de 93 Evêques qui ont gouvernés le pays; le premier étoit St Matern qui mourut en l'an 128 et le dernier est de la maison de Berghes, l'une des plus anciennes de la Flandres, c'est le quatrième de son nom (1) qui a occupé le siége; il y a eu un nommé Balderique 46me évêque qui unit sa comtée de Looz au pays de Liége à sa mort survenue en 1017 (2).

Louis de Bourbon fut élu en 1456 et siégea jusqu'en 1482 qu'il fut tué par Guillaume Comte d'Aremberg en bataille rangée.

Ce pays est réputé l'Enfer des femmes, pour le mal qu'elles y ont à remplir les gros ouvrages; le Purgatoir des hommes, parce que les femmes y sont maîtresses; et le Paradis des prêtres par la jouissance et la propriété qu'ils ont de la plus grande partie des biens du pays (3).

Il y a dans cette ville 154 rues, 16 portes, et 17 ponts dont le principal est celui des Arches à travers la Meuse auquel est attaché petite fortresse ditte Dardanelle, munie de canon, bâtie par Ordre du Cardinal de Fustenberg (4) pour contenir les habitans; deux quays bien plantés, un palais de

(1) Erreur, c'est le troisième.

(2) Erreur.

(3) Cet adage a été répété par nombre de voyageurs dans leur description de Liége. NISARD, dans ses *Souvenirs de voyages*, le réédite dans une lettre datée de cette ville en septembre 1835.

On trouve une observation analogue dans un livre rarissime, le *Perroquet de Spa* (1785), à propos de cette dernière ville. L'auteur anonyme y dit qu'elle est « le paradis des femmes et des grecs, le purgatoire des hommes, » la ressource des filles, et le séminaire des grands seigneurs. » (Lettre cinquième).

(4) C'est une erreur. Elle le fut par Maximilien-Henri de Bavière.

l'Evêque, une maison de ville, un séminaire épiscopal, un tribunal de 22, et une citadelle bâtie sur la montagne de St Walburge en 1650.

Après avoir fait quelques emplettes, Franquet sort de Liége, le 14 septembre, pour gagner Bruxelles et ensuite Anvers où, en compagnie de son frère Franquet de Chaville, il s'occupe d'une affaire qu'ils ne peuvent terminer sans consulter leur sœur habitant Condé. Aussi reviennent-ils dans cette dernière ville, leur résidence, le 22 octobre 1748.

Je remplis un devoir particulièrement agréable en exprimant ma gratitude à M. Body, le savant archiviste de la ville de Spa, qui, avec une bonne grâce à laquelle je me plais à rendre hommage, a bien voulu rédiger les notes explicatives et rectificatives utiles pour la lecture du texte de Franquet.

Émile HUBLARD.

UN POÈTE-CHANSONNIER ATTRAIT EN JUSTICE

1815

Thomas-Joseph Angenot, instituteur, né à Verviers le 30 novembre 1779, décédé à Hodimont le 9 février 1855, est l'auteur de chansons, de noëls et de poésies légères, qu'il réunit en volumes.

Celui qui a pour titre : *Amusemens poétiques ou Recueil de pièces de poésie amusantes sur divers sujets* (1), contient une satire ou plutôt une diatribe : « Le testament de maître Pierrot » qui valut à son auteur des poursuites judiciaires, et même la confiscation de son livre.

L'histoire de cet incident est plaisante et vaut qu'on la raconte.

Angenot avait un chien, Pierrot, auquel il était fort attaché. Un jour, l'animal fut trouvé mort, empoisonné ; son maître ne se connaissait pourtant nul ennemi. Mais on était à l'époque de la canicule et la police ne se faisait point faute de semer les rues d'appâts destinés à les débarrasser des roquets errants.

Furieux naturellement, de la perte de son chien, le poète d'occasion se vengea à sa façon. Aiguisant sa plume,

(1) Verviers, Loxhay, 1815, petit in-8° de IV-144 pages.

il exhala en une prosopopée virulente, toute sa haine contre le meurtrier, ameutant tous les compagnons de l'infortuné Pierrot, et traçant de l'assassin un portrait fort ressemblant.

Il n'en fallait pas tant pour éveiller les susceptibilités de la police. Elle a de tout temps, du reste, aimé à donner aux choses, plus d'importance qu'elles n'en méritent. Le mot d'ordre : *et surtout pas de zèle,* a été de mise sous tous les régimes. On était alors, en notre pays, sous celui des Puissances alliées.

Le chef de police de la région était à ce moment, un certain Procureur, un nom prédestiné (1). Informé qu'Angenot venait de publier sa brochure où figurait le *Testament* de son chien, ce fonctionnaire la dénonça comme écrit diffamatoire au Procureur d'Etat, siégeant à Malmédy. Celui-ci, à son tour, en saisit le Gouverneur général.

Mais avant de continuer notre récit, il sera bon de mettre la pièce incriminée sous les yeux de nos lecteurs. Prévenons ceux d'entre eux qui s'offusqueraient aisément, que le chansonnier verviétois avait le langage quelque peu trivial, qu'il cultiva surtout le genre burlesque.

TESTAMENT DE MAITRE PIERROT

J'ai composé cette petite pièce au sujet de mon chien que les sergents de la ville ont fait crever.

1.

A l'aide ! au meurtre ! on m'assassine.
Dans mes flancs brûle le poison :
Champions de la race canine,
Je succombe à la trahison.

(1) Le hasard a de ces rencontres. Il y eut bien, à Spa, au temps passé, un apothicaire renommé, qui s'appelait Salpéteur.

Un vautour ou plutôt un diable,
Chef d'une ligue méprisable,
Sous habit à double couleur
Par un mets friand mais perfide,
Instrument de son canicide,
Me cause une horrible douleur.

2.

J'étouffe, j'étrangle, j'enrage,
J'ai Lucifer dans les boyaux,
J'ai mangé, non pas du fromage,
Mais le plus cruel des morceaux.
Le souffle me manque, j'expire,
Compatissez à mon martyre,
Accourez amis et parens;
Lorsqu'au comble de la détresse,
L'aiguillon de la mort me presse,
Soulagez mes derniers instans.

3.

Ah! ah! ah! Ciel, je perds l'haleine,
Tous mes membres sont torturés,
L'œil s'offusque, j'y vois à peine,
Déjà mes regards effarés
Vous annoncent que l'heure approche
Où mes tripailles en bamboche,
Vont éclater avec douleur.
Venez donc, avant que la vie
Me soit indignement ravie,
Sur mon sort, verser quelques pleurs.

4.

Venez, hâtez-vous de souscrire
A mes dernières volontés.
Les mots qu'en prononçant j'expire,
Par la rage vous sont dictés.

Chacun de vous dans sa colère,
D'un cousin, d'un frère, d'un père,
Aura soin de venger la mort;
Et de ne jamais faire grâce
Aux avortons de cette race
Qui termine mon triste sort.

5.

Le chef de cette horde horrible
Qui veut tous vous exterminer
Est un diable à mine terrible,
Peu difficile à dessiner.
On voit d'abord à son teint pâle
Qu'il sort de la grotte infernale,
La rage est peinte dans ses yeux.
Lisez son extrait baptistaire;
Il est fils du monstre Cerbère,
Les Cyclopes sont ses aïeux.

6.

Son pied proclame l'injustice,
Sa marche inspire la terreur,
Son cœur est pétri d'artifice,
La barbarie est son humeur.
Après lui son affreuse troupe
Vient, portant Lucifer en croupe.
Le poison, la flamme et le fer,
La potence, la guillotine,
La guerre que suit la famine,
Et tous les fléaux de l'enfer.

7.

Tout vous excite à la vengeance :
Amis, baignez-vous dans leur sang,
Mettez en pièces cette engeance
Qui de poison m'emplit le flanc.

Que de leur hideuse carcasse,
Il ne reste lambeau ni trace.
Immolez-les sur mon tombeau ;
Et qu'à jamais le noir abîme
Par ses feux punisse le crime
Du monstre qui fut mon bourreau.

ÉPITAPHE

Ci-gît Pierrot, modèle de bonté.
A tout le monde, il n'eût pas l'heur de plaire
Il fut tué ... quoi par un frère?
Juste Ciel! quelle cruauté!

Donc le commissaire ou plutôt l'inspecteur-général de police au Cercle de Verviers — ainsi qu'il se qualifiait — communiqua à son supérieur la plainte des agents, ses subordonnés. A la suite de cette dénonciation, la brochure renfermant la satire fut saisie et en fin de comptes, Angenot lui-même fut poursuivi.

Nous avons retrouvé dans les archives de la police, la correspondance échangée à ce sujet : elle ne manque pas d'un certain intérêt, ainsi qu'on va en juger.

—

Verviers, le 4 février 1815.

AU PROCUREUR D'ÉTAT A MALMÉDY

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport des agens de police de Verviers dénonçant une brochure composée, livrée à l'impression et distribuée par le sr Thomas *Angenot* de cette vjlle, comme contenant des outrages envers eux pour fait relatif à leur service. Y joint un exemplaire de cette

brochure et un procès-verbal (1) que j'ai dressé. Je ne sais jusqu'à quel point l'auteur et l'imprimeur de cette misérable et dégoutante production se sont compromis en la rendant publique à l'insu de l'autorité. Mais du moins me paraissent-ils indubitablement dans le cas du § 3, section 7, livre 3 du Code Pénal, et j'espère que vous reconnaîtrez comme moi, la nécessité de poursuivre et de punir. Le contraire plongerait les agens de police dans un découragement très-préjudiciable à leur service et laisserait pleine liberté au sr Angenot que sa préface annonce n'être pas au bout de ses *glorieux travaux*.

Agréez, ... *(Signé)* J. PROCUREUR.

—

Verviers, le 6 février 1815.

AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

MONSEIGNEUR,

Par apostille du 1er de ce mois, Votre Excellence m'a renvoyé une lettre qui lui avait été adressée le 29 janvier par le sr Angenot, instituteur à Verviers, pour se plaindre de ce que j'avais suspendu la distribution d'une brochure qu'il venait de composer et de livrer à l'impression, m'ordonnant de lui faire un rapport sur cet objet.

Avant tout il est nécessaire que Votre Excellence sache qu'il existe à Verviers un règlement de police qui défend la divagation des chiens pendant l'été et qui ordonne que ceux qui seront trouvés dans les rues soient mis à mort par les soins de la police ; prévenant les habitans qu'il sera semé le

(1) Nous n'avons pas retrouvé le rapport cité plus haut, ni le procès-verbal; enfin la lettre d'Angenot dont il est parlé ci-après, nous manque également.

long des maisons un poison dont l'effet s'attache exclusivement à ces animaux. Il y a toujours des victimes parce qu'en général on ne se soumet aux mesures de police que quand les moyens de rigueur sont employés pour leur exécution, et vraisemblablement un chien appartenant au sieur *Angenot* a été du nombre l'été dernier, ce qui lui aura fourni l'idée de composer le *Testament de maître Pierrot*, pages 86 à 89 de son ouvrage, pièce qui prodigue aux agens de police, les sarcasmes les plus virulens.

Consternés de se voir traités de la sorte pour avoir fait leur devoir, ces agens me remirent une plainte par écrit, dans laquelle ils demandent une satisfaction aussi éclatante que l'est l'outrage, et j'ai cru devoir intervenir pour qu'elle leur soit rendue. Je me suis donc transporté chez l'imprimeur qui m'a déclaré avoir imprimé 400 exemplaires, en avoir vendu 3 et n'en conservé que 87, les autres ayant été retirés par l'auteur. J'ai saisi provisoirement ces 87 exemplaires qui sont déposés à mon bureau. M'adressant ensuite au s^r^ *Angenot*, il me dit ne plus posséder aucun exemplaire, ayant tout vendu. Je dressai procès-verbal et l'envoyai à M^r^ le Procureur d'Etat près le Tribunal de Malmédy, avec le rapport des agens de police et un exemplaire de l'ouvrage.

Voilà ce que j'ai fait; en voici les motifs :

1° Je ne sais jusqu'à quel point sont encore obligatoires, dans le gouvernement général de Votre Excellence, les lois sur la police de l'imprimerie, notamment celle du 5 février 1810; mais ne connaissant aucune disposition qui les abroge, et trouvant un ouvrage mis au jour et rendu public sans qu'au préalable l'auteur et l'imprimeur aient rempli aucune formalité vis-à-vis de l'autorité, j'ai cru devoir en arrêter la circulation autant que possible jusqu'à décision de Votre

Excellence, à qui je me disposais à en référer au moment où ses ordres me parvinrent. Il me semble que sans déroger à la modération du gouvernement sous lequel nos provinces ont le bonheur d'exister, il pourrait et devrait même être mis des bornes à la liberté d'écrire. Un *poète* tel qu'*Angenot* qui ne cherche que des rimes, et les emploie sans ménagement ni délicatesse, indispose facilement et pourrait faire naître des désordres qui seraient évités s'il était soumis à une certaine surveillance. Par exemple Mr l'adjoint au Bourguemaître, *Fouquet*, Mr le commissaire de police *Jardon* et d'autres personnes respectables de la ville, voient avec peine leurs noms figurer dans la production sale et dégoutante dont il s'agit (pages 30 et 31) (1).

2° J'ai trouvé dans ce même ouvrage (pages 86 à 89) (2) un délit prévu par le § 3 section 7 livre 3 du Code Pénal consistant dans des injures ou des expressions outrageantes contre des agens de police pour faits relatifs à leur service. J'y ai vu de plus provocation directe à la vengeance, et il m'a paru que je me compromettrais moi-même si je ne cherchais à en faire punir l'auteur. Je sais que ce dernier prétend se disculper en disant que le passage de son livre n'a

(1) Dans une épître intitulée : *A Monsieur Rublet, pour le féliciter de sa place de Curé ad interim ;* entre autres vœux que formait l'auteur pour le digne ecclésiastique, se trouvent les suivants :

Que de tous les côtés la sainte Providence
Fasse pleuvoir sur vous des biens en abondance.
Devenez si puissant qu'en votre pantalon
Puissent tenir à l'aise et *Grofils* et *Jardon !*
Qu'il faille pour vous faire une simple tunique,
Tout le drap que Hauzeur fera dans sa fabrique.
Devenez assez grand pour que Monsieur *Fouquet*
Ne puisse en s'élevant toucher votre gilet.
. . . . . .

(2) Il s'agit du *Testament de maître Pierrot.*

pas rapport aux agens de police de Verviers; mais malheureusement pour lui il les a dépeints sans les nommer, d'une manière si frappante qu'ils ont dû reconnaître d'abord et que personne ne doute que ce ne soit leur portrait qu'il a voulu faire. Aussi a-t-il encouru le blâme public au point que chacun verrait avec plaisir réprimer une pareille licence, et les agens, si elle était tolérée, seraient plongés dans un découragement et un dégoût infiniment préjudiciable à l'administration de la police. Ils se plaignent même déjà de l'insolence avec laquelle le sieur *Angenot*, comme s'il était sûr de son triomphe, a l'air de les narguer chaque fois qu'il les rencontre, et je crains des scènes désagréables malgré mes représentations pour les empêcher.

J'espère, Monseigneur, que vous trouverez bon que la justice prononce sur ce dernier point et qu'il vous plaira, quant au premier me faire connaître votre volonté pour l'avenir; le s^r *Angenot*, comme l'annonce sa préface n'étant point à la fin de ses travaux.

Je suis avec le plus profond respect,

J. PROCUREUR.

Il ne semble pas que la diatribe d'Angenot contînt les éléments constitutifs de la diffamation. Sa pièce portait sans doute atteinte à la considération, mais point à l'honneur de la police. Et son avocat — s'il en eut un — eut pu dire au tribunal, en termes appropriés au sujet, qu'il n'y avait pas là, de quoi fouetter un chat.

Nous ne possédons pas le jugement. Mais nous savons que le poétereau succomba. Il fut condamné à 100 francs d'amende et 32 francs de frais, devant le tribunal de Malmédy.

La police était vengée.

ALBIN BODY.

NOTE SUR LA VENTE

DES

MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE STAVELOT

Nous donnons ici un document intéressant et inédit, croyons-nous, que le hasard a fait tomber entre nos mains. La pièce qui est du baron Frédéric de Reiffenberg, quoique non signée, est toute entière écrite de sa main.

A. BODY.

Rapport sur la vente des manuscrits de l'abbaye de Stavelot, faite à Gand, le 27 avril 1847, et sur celle de la seconde partie de la bibliothèque de feu M. Willems, faite dans la même ville, les 3, 4, 5, 6 et 7 du mois de mai.

Il avait été accordé un crédit de 2000 francs pour la vente de Stavelot.

Les articles principaux qu'on avait en vue étaient un évangéliaire, indiqué comme du VIIIe siècle, et un Flavius Josèphe du Xe.

Or le premier de ces manuscrits a été acheté 4000 francs par M. Thilliard, libraire de Paris (1).

Les autres manuscrits dignes d'attention ont tous été

(1) Il est au *British Museum*; voir HELBIG, *Histoire de la peinture au Pays de Liége*, 2e édit., 1903.

acquis, soit par M. Thilliard, soit par le libraire Rodd de Londres à des prix qui n'ont jamais été au-dessous de 3000 francs.

Quoique ces prix soient exagérés et que l'antiquité des manuscrits l'ait été de même dans le catalogue, il est à regretter que la Bibliothèque Royale n'ait pu recouvrer quelques-uns des monuments les plus précieux d'une célèbre et antique abbaye du pays (1). Deux libraires ont fait ce que cet établissement a vainement essayé.

Dans cet état de choses, j'ai dû me borner à acquérir au prix de 105 francs une histoire manuscrite du couvent des Annonciades de Liége, et j'ai disposé de 150 francs pour acheter un grand in-folio manuscrit très curieux, exécuté par Le Poyvre, architecte des archiducs Albert et Isabelle et contenant les plans des villes et forteresses des Pays-Bas au XVIIe siècle, ainsi que ceux des combats et sièges qui eurent lieu dans le pays, à cette époque. Ce manuscrit qui avait appartenu à l'archiduc Charles, est longuement décrit dans son catalogue imprimé et rédigé par le chanoine Wouters. Ce volume précieux se trouvait chez le sieur Deman, rue des Fossés-aux-Loups, à Bruxelles.

Pour la seconde vente de M. Willems il avait été accordé un crédit de 12 à 1500 francs.

Environ 500 francs ont été employés à l'acquisition de près de 300 articles relatifs à l'ancienne littérature flamande qui se trouve richement représentée aujourd'hui dans le dépôt.

(1) A propos de la bibliothèque de Stavelot au XVIIIe siècle, on peut consulter MARTÈNE et DURAND, *Voyage littéraire de deux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, t. II, pp. 149-151.

ENCORE QUELQUES MANUSCRITS HISTORIQUES

LIÉGEOIS

DEUXIEME ARTICLE

Voir *Bulletin de la Société des Bibliophiles Liégeois*, tome V, page 41.

11. *Généalogie des Signeurs de Betthoven proche Tongre.*

In-folio de 128 pages, relié en vélin.

Ce volume contient d'abord la liste des seigneurs de Betho avec la mention de leurs alliances, depuis *Wathieu de Betthoven, marit à dame Marie de Moumalle* (1464), jusque *Gilles Simonis, chanoisne et official de Liege, prevost de Ste Croix* († en 1667).

A la suite sont transcrits tous les actes de relief de la seigneurie devant la Cour féodale de Liége, depuis celui fait par Wathieu de Betho, le 27 mars 1464, jusqu'à et y compris celui du 5 décembre 1565, ayant pour auteur messire Jacques Doyembrouck (d'Oyenbrugge), chevalier et seigneur de Betthoven.

Viennent enfin des copies de divers actes, testaments, constitutions de rente, etc., du XVIIe siècle, ayant rapport à la terre de Betho.

12. *Tableau des huits quartiers et quattre ascendans des enfans de très noble et illustre seigneur Messire Johan Philippe de Copis de Bindervelt, et de la très noble et illustre dame Madame Anne-Françoise Fridégonde de Boedtberch, dame et seigneur, etc. Représenté soub les clauses contenuës aux acts authenthiques des proeuves.*

In-folio de 45 feuillets.

Comme frontispices, il renferme une belle planche gravée en taille douce représentant la Vertu et une vue du château de Gors-Leeuw, dessinée à la plume au début du XVIIIe siècle.

Le travail proprement dit comprend la carte généalogique de Jean-Philippe de Copis et celle de sa femme jusqu'à leurs huit quartiers, suivies de la généalogie ascendante de chacun de ces quartiers jusqu'à la quatrième génération ; le tout est accompagné de blasons dessinés à la plume. A la fin de l'ouvrage on a ajouté des extraits de registres de baptême concernant des membres de la famille de Copis et la carte des seize quartiers de Marie-Anne-Françoise Lutger de Copis, avec l'indication des preuves nécessaires à cette dame pour son admission dans un chapitre noble.

13. Manuscrit, sans titre.

In-folio de 110 pages.

Au commencement se trouvent une petite notice historique sur le château et la seigneurie de Binderveld et une série de copies d'actes, — testaments et partages — relatifs à différents membres de la famille de Copis au XVIIe siècle.

Viennent ensuite des *Réflections sur l'histoire de Liége de Chapeauville,* et des *Réflexions sur l'histoire de Liége par le R. P. Bouille.* Ces dernières se terminant avec l'an-

née 1727, leur auteur n'en a pas moins continué à écrire au jour le jour des notes sur les principaux événements du temps. Il raconte surtout avec détails les marches et les contre-marches des Français et des Alliés pendant les campagnes de 1746 et 1747, qui aboutirent aux batailles de Rocour et de Laeffelt. Le journal prend fin en 1752.

Ce volume, qui n'est pas dépourvu d'intérêt, tant au point de vue des documents qu'il contient que des notes historiques qui le terminent, est écrit tout entier par Dieudonné baron de Copis, vicomte de Bavay, seigneur de Gors-Leeuw et de Grand-Spauwen, pair de la noble salle de Curange, né au château de Gors-Leeuw le 6 septembre 1714, décédé le 17 avril 1777.

14. Manuscrit petit in-folio de 166 feuillets non paginés, contenant les généalogies des familles dont les noms suivent :

Aerschot Rivière,
Assche,
Bautershem,
Berlo,
Blois de Trelon,
Bocholtz,
Bosch de Moppertingen,
Bronckhorst-Battenbourg,
Bylant,
Cortenbach,
Dongelbert,
Duffel issu de Berthout,
Duvenvoorden,
Egmont,
Ghoer,
Gouffler-Canivet,
Hamal,
Hamal de Brialmont,
Hanxeler zu Gangelt,
Harff zu Harff,
Harff d'Alstorp,
Haymin,
Helmstadt,
Hochkirchen,
Hochsteden,
Hoemen,
Hoen de Cartils,
Hoen de Hoensbroeck,
Lievin-Famars (de Cambray),
La Marck,

Looz-Heinsberg,
Oignies,
Pallant,
Peetersheim,
Randenraedt dit van der Aa,
Rotselaer,
Rubempré,
Stalle,
Trasegnies,
Wassenaer.

A la fin du volume se trouvent 225 tableaux de quatre et de huit quartiers de gentilshommes du Pays de Liége et des Pays-Bas. Ces tableaux sont dressés à l'instar de ceux que publia le héraut d'armes Le Blond, dans son ouvrage intitulé : *Quartiers généalogiques des illustres et nobles familles d'Espagne, d'Allemagne*, etc.

15. Manuscrit contenant des généalogies.

In-folio de 128 feuillets non paginés.

Il renferme des fragments généalogiques des familles belges et françaises, dont voici les noms dans l'ordre où ils s'y trouvent :

Gavre,
Hornes,
Mérode,
Noyelles,
Oignies,
Lannoy,
Liévin,
Longueval,
Luynes,
Melun,
Nassau,
Fugger,
Gomiécourt,
Hamal,
Hertaing,
Jauche,
Lalaing,
Ligne,
Cottereau,
Craon,
Créquy,
Estourmel,
Crèvecœur,
Hénin d'Alsace,
Enghien,
Esclaibes,
Gracht,
Fosseux,
Lille,
Bonnières,
Berghes dit Glymes,
Blondel,
Bournonville.

Ce manuscrit et le précédent sont écrits en entier de la main de Guillaume-Bernard de Hinnisdael, tréfoncier et grand chantre de Liége.

16. Liasse contenant des lettres et des dépêches.

Cette farde renferme une centaine de lettres adressées par le prince Joseph-Clément de Bavière à Guillaume-Bernard de Hinnisdael, grand-vicaire et co-administrateur spirituel du diocèse de Liége. Bon nombre de ces pièces sont suivies des minutes des réponses de Hinnisdael au prince.

La correspondance s'étend du 1er octobre 1697 au 9 septembre 1708. Ayant rapport à l'administration spirituelle du diocèse de Liége, elle traite avec détails l'affaire des protestants de Maestricht et de Herstal, celle des usurpations du comte de Reckheim, celle de l'abbaye de Saint-Hubert et surtout celle du Jansénisme, dont les doctrines, on ne l'ignore pas, s'étaient non seulement introduites dans le Séminaire de Liege, mais comptaient encore des nombreux adeptes dans le clergé liégeois.

Si Joseph-Clément ne paraît pas, au début de son règne, attacher une importance capitale à cette affaire, il ne laisse pas de la prendre tout autrement à cœur plus tard. Est-il permis de supposer que l'influence de l'archevêque de Cambrai fut pour quelque chose dans ce revirement?

On sait, en effet, que si, bien qu'en grand nombre dans l'archevêché de Cambrai, les Jansénistes y vivaient dans une paix profonde, l'illustre auteur du *Télémaque* et des *Maximes des Saints* ne dédaignait pas de rompre une lance, à l'occasion, contre leurs coréligionnaires d'ailleurs (1). Or,

(1) Il lui arrive même de prendre à partie les Jansénistes liégeois et de réfuter les doctrines de Henri Denis, professeur de théologie au Séminaire

Joseph-Clément, pendant son long séjour à Lille, était avec lui en constants rapports. Le 15 août 1706, l'archevêque lui confère le sous-diaconat, ce que le jour même, le nouveau sous-diacre s'empresse d'annoncer à son vicaire-général de Liége :

Nous avons reçeu vôtre dernière Lettre du 10e de ce mois, dans le tems que nous étions occupes, à nous preparer, pour recevoir Le Sousdiaconat, ainsy que, graces à Dieu, nous l'avons reçeu ce matin par les mains de Mr L'archevêque Duc de Cambray : Nous vous en donnons avis, afin que vous fassiez part de cette nouvelle à nôtre Chapitre Cathedral, et à tout nôtre diocèse de Liege, vous recommandant tres affectueusement à tous, de joindre vos bonnes prières, tant en public qu'en particulier, pour que le Seigneur daigne bénir cette première démarche, espérant que par ce moyen il nous accordera les vertus nécessaires pour passer dignement et au plûtôt aux trois autres ordres, et remplir à la plus grande gloire de Dieu et au bien de nos Eglises, tous les devoirs de l'Episcopat.....

Fénélon, enfin, devait le sacrer évêque, le 1er mai de l'année suivante.

Un autre antagoniste zélé des doctrines de Jansenius, dont notre prince semble avoir subi l'influence, est son confesseur « le sieur Desqueux, curé de l'église paroissiale de » Saint-Etienne en cette ville de Lille et doyen de chrétien- » neté (1). » Son nom revient maintes fois, dans la correspondance, au sujet des doctrines enseignées au Séminaire

de Liége. C'est au moins ce que nous apprend un passage d'une lettre du doyen Desqueux, de Lille, adressée à Hinnisdael, le 3 juillet 1707 : « M. l'ar- » chevesque de Cambray écrit contre le livre de Monsieur Denis. J'aurai » l'honneur de vous envoyer cet ouvrage, dès qu'il paroitra. »

(1) Desqueux fut confesseur du prince à partir du mois d'août 1706, le titulaire de cette charge étant à cette date « parti pour retourner dans » son pays natal. »

de Liége et lui-même entretient avec Hinnisdael un commerce de lettres sur ces matières.

La pièce suivante, entièrement autographe, nous a paru digne d'être reproduite *in extenso;* elle fournit des détails curieux sur un fait assez peu connu aujourd'hui :

Cologne le 7 de javier.

MONSIEUR,

Voycy le Callice d'or lequelle selon mon veu, J'ay promis a la tres Sainte Vierge Marie dans les Encloitre de S. Lambert, qui est de la miniere d'or de Westphalie le premier or, Je vous prie donc mon cher Papa (1) de le faire bénir et consacrer par Mons: le suffragant Blavier lequelle doivra celebrer la première messe sur le dit Autel dans les encloitres qui sera une messe speciel de la Sainte Vierge en musique. Je vous prie aussy Mons: que vous accomplié ma pans (pensée?) pendent mon absence et que vous y assistée en mon noms. Je veu que l'ofrante se fasse aynsy par 3 messe speciel à chanter sur ledit autell trois jour toutte suite la premier de SS. Trinitate, la seconde de Beata Virgine, et la troisieme de tribus Regibus : la premiere doit chanter Mons: le suffragant Blavier, la 2me vous Monsieur sil vous plaira et la troisieme un autre chanoine lequelle se voudra donner cette peine en ma faveur. Je laisse à vous toutte l'Incompence de cette solemnitée et vous en pouvez prendre l'argent pour l'exempter de la Recette de Canisius. Je veu aussy que mes gardes à Liégge ils assistes afin de donner plus d'éclat à cette faitte laquelle Je ne peut pas assez faire eclater parce que Dieu m'ha voulu bien gratifier de cette minière d'or pendant mon regne, ma Intention est que ledit Calice soit toujour garder aux en-

(1) Dans ses lettres autographes, ou dans les *post scriptum* qu'il ajoute fréquemment à ses dépêches, Joseph-Clément donne toujours à Hinnisdael ce titre familier, il démontre la nature des sentiments du prince à l'égard de son vicaire général et s'explique par la grande différence d'âge qui existait entre eux.

cloitres aupres la Sainte Vierge, mais Je permes que ont s'en puisse servir a la Chatedrale sur le grand autell

1mo in festo Nativitatis domini
2 Circumcisione
3 Epiphania
4 Pasca
5 Translatio S. Lamberti
6 Pentecostes
7 Assumptione B. V.
8 in festo S. Lamberti 17 7bris
9 in dedicatione ecclesiae Chatedralis
10 in festo omnium Sanctorum.

Voila mon Intention et Je vous prie mon cher Papa de la faire executer selon que cela ce doit affin que J'acomplise ce que Je doit à Dieu et à sa trais Sainte Mère. Il li a deja la patenne qui apartien a ce calice d'or laquelle J'ay déjà offert quellque temps, Je veu que la ditte soit toujour aveque le present calice sans la separer.

Aveque quoy, Monsieur mon cher Papa Je suis tout à vous, en playgnent mon malheur qui m'éloigne de ne vous pouvoir pas embrasser moi mesme selon mon souhait puisque Je aime de tout mon cœur et vous aymeray toutte ma vie.

JOSEPH CLÉMENT, Electeur.

La suscription est :

A Venerable notre tres cher et bien aymé Guillaume-Bernard de Hinnisdael notre coadministrateur, grand vicaire, chanoine et chantre de notre Eglise Cathédrale de Liége et prevot de la Collégiale de Ste Croix.

Hinnisdael répondit à l'envoi du prince par la lettre non dépourvue de finesse que voici :

16e jan: 1699.

MONSEIGNEUR,

J'ay receu avec le plus soumis respect La tres obligeante Lettre du 7 courrant dont il a plu a V. S. E. m'honnorer de sa

main avec le Calice d'or, qu'Elle s'est obligée par veu de donner a la tres Sainte Vierge de nos Encloitres. Monsieur Le Suffragan Blavier (1) l'a consacré, mais à cause de son grand age il s'est excusé de chanter la premiére Messe, pour laquelle j'ay requis Monsieur le Suffragan Liboy (2) lequel l'a accepté très volontiers, Monsieur le Grand Doyen (3) s'est engagé pour la deuxième, et moy Dieu Aydant je chanteray la derniere; j'ay porté ce matin le Calice au Chapitre, lequel ne manquera de remercier V. S. E. pour sa libéralité.

Le 3 messes se chanteront selon l'ordonnance de V. S. E. le 19, 20 et 21 du courrant. J'ay disposé toutes [les] choses nécessaires pour l'execution de cette solemnité et [nous tacherons de seconder la piété et zèle de V. S. E., en mon particulier je prieray pour la conservation de V. S. E. et pour l'accomplissement de tous ses saints désirs] conformément aux saintes intentions de V. S. E. je [continueray] redoubleray mes faibles prières afin que Dieu rende cette minière inépuisable et qu'il continue de verser à pleines mains ses Benedictions sur V. A. S. E. et que sous les auspices de son gouvernement tous les peuples commis à sa conduite soyent assez heureux que de voire renaitre le siecle d'or.

Notre farde contient enfin quelques lettres du baron de Karg, le ministre favori de Joseph-Clément de Bavière, et

(1) Jean-Antoine Blavier d'abord professeur de théologie au couvent des Frères Mineurs conventuels de Liége, puis provincial de cet ordre pour la province de Liége et enfin évêque suffragant de Liége le 30 janvier 1654 avec le titre d'évêque de Dionysie et chanoine de Saint-Jean-l'Evangéliste; mort à Liége le 9 juillet 1699.

(2) Louis-François Rossius de Libois, reçu tréfoncier de Liége en 1686, prévôt de la collégiale de Saint-Jean-l'Evangéliste, nommé coadjuteur du suffragant Blavier en 1696 et sacré sous le titre d'évêque de Thermopole, mort à Liége le 25 novembre 1728.

(3) Jean-Ferdinand baron de Méan, reçu tréfoncier de Liége le 29 mai 1676; grand doyen de la Cathédrale le 22 septembre 1688, mort au château d'Atrin le 18 juillet 1709.

quelques autres du comte de Berlo, évêque de Namur (1), traitant d'affaires d'administration spirituelle du diocèse.

17. Manuscrit, sans titre.

Grande feuille *in plano* portant la généalogie armoriée de la famille de Hinnisdael, commençant à *Heer Wolter van den casteel ghenampt Heijnsdael, Ridder, ende Heer tot Heurne anno MCCC.* La descendance continue pendant douze générations, pour s'arrêter à *Joncker Dionijs van Heijnsdael, Heer tot Hoerne ende Vechmael ende Jouffrouwe Françoise van Rijckel zijn huijswrouwe* (décédés respectivement le 24 août 1633 et le 27 mai 1637).

En regard de la mention de chacun des personnages, on a représenté ses armes et celles de la famille de sa femme. Au bas, des deux côtés de la généalogie, seize blasons, huit à gauche et autant à droite, représentent les quartiers de Denis de Hinnisdael et de Françoise de Ryckel ; savoir, à gauche :

van Heynsdael, van den Bosch, van Gotans, De Chenemont;
van Prunen, van Eynaten, van Bilrevelt, van Schoenhoven;

et à droite :

van Ryckel, van der Linden, van der Rivieren, de Ferry;
van Printhagen, van Bouckhout, van Grevenbroeck, Hannart.

Erronés (2) et disposés d'après un usage ancien et jadis

(1) Maximilien-Ferdinand comte de Berlo, reçu tréfoncier de Liége le 16 mars 1676, sacré évêque de Namur le 29 décembre 1697, mort au château de Chockier le 24 août 1725.

(2) Erronés en ce sens, que la présence des quartiers Schoonhoven et Grevenbroeck ne peuvent se justifier ici.

Anne-Marguerite van den Bosch, femme de Denis de Hinnisdael, père du Denis dont il est question ci-dessus, était fille de Guillaume (fils de Lambert et de Jeanne d'Eynatten) et d'Hélène, fille de Guillaume de Xhénemont et de Jeanne de Boubay dit Xherveal.

Pour trouver le quartier Schoonhoven dans cette généalogie, il faudrait

fréquent au pays de Liége, ces quartiers doivent, pour se trouver dans leur ordre véritable, se lire de la manière suivante :

Hinnisdael, Preunen, Gotans, Copis dit Bindervelt,
Bosch, Eynatten, Xhenémont, Boubay dit Xherveal;
Ryckel, Printhagen, Rivière, Uyttenbroeck,
Linden, Bouckhout, Ferry, Hannart.

La partie supérieure de la feuille, est occupée par une peinture à l'aquarelle, reproduisant les ruines de l'ancien château de Hinnisdael à Vechmael et le manoir dit Scheversteenspoortshof distant du château de cinq cents mètres environ. Au bas de cette reproduction, se lit l'inscription suivante : « *Representatie des Borghs oft eertijts cas-* » *teels van Heijnsdael Wesende een Heijrgheweer van* » *den Grave van Loon.* »

Du château de Hinnisdael il ne reste qu'un donjon en ruines bâti sur une motte et relié par un pont-levis en bois, à quelques dépendances. Trois cavaliers à l'allure martiale sortent des ruines et passant le pont-levis, se dirigent vers le manoir, qui se montre, à la droite du spectateur, muni de deux tours et surmonté de quatre immenses girouettes aux armes de Hinnisdael.

Notre pièce est, à n'en pas douter, la reproduction d'un vieux tableau existant autrefois dans l'église paroissiale de

remonter d'un degré, Jeanne d'Eynatten étant fille de Herman et d'Elisabeth de Schoonhoven, dame de Thys.

Enfin, Jean sire de Ryckel, aïeul paternel de Françoise de Ryckel, avait épousé non pas une fille de Raes de la Rivière, seigneur de Heers et bourgmestre de Liége en 1463 et de Pentecôte de Grevenbroeck, mais Anne, fille de Raes de la Rivière, chevalier, sire de Grez et de Marguerite Uyttenbroeck.

Vechmael et dont Jacques-Henri Le Fort nous a laissé la description dans l'attestation suivante (1) :

Je soussigné escuyer, Roy d'armes de Sa Majté Imple et Heraut Provincial sur le district du Bas Rhin et Païs circonvoisins, généalogiste et armoriste du St Empire Romain etc. certifie et atteste à tous ceux qu'il appartiendra, qu'étant allé et comparu dans l'Eglise Paroissiale de Vechmael au comté de Looz, j'ay trouvé dans la sacristie d'Icelle Eglise, contre la muraille la représentation de l'ancien Borch ou château de Hinnisdael et au dessous, la représention en filiation de douze seigneurs et gentilshommes représentés à genoux armés de touttes pièces et aux armes de la très ancienne et noble famille militaire de Hinnisdael avec les inscriptions au dessus de leurs têtes contenantes leurs noms, titres et dates, dont quelques unes tant par la longueur du temps q: par l'humidité du lieu étoient effacez, ainsi que le tout est représenté, écrit, dépeint et figuré plus amplement cy dessus, en foy de quoy, j'ay, en étant requis, dépêché les présentes signées de ma propre main et muni du seel de mes armes et offices, pour servir et valoir partout où besoin serat, fait en la Cité de Liége, le dix sept mars mil sept cent et huit.

J. Le Fort.

Le tableau décrit par le héraut d'armes, est bien identique à notre pièce, aux personnages près, qui ne figurent pas sur cette dernière.

Une copie plus importante du même original, exécutée au commencement du XVIIIe siècle par les soins d'un seigneur de Betho, de la famille de Hinnisdael, existait encore il y a une cinquantaine d'années dans une des salles du château de Betho.

François Driesen, en visitant à cette époque les divers appartements de ce château, constate dans l'un d'eux la pré-

(1) Voy. Le Fort, *Manuscrit généalogique*, 3e partie : *Hinnisdael.*

sence d'« un tableau généalogique qui malheureusement ne » remonte que jusqu'au XIIIe siècle » *(sic)* et dont il fait en ces termes, la description : « Au-dessous d'un portrait en » pied représentant un chevalier revêtu de son armure on » lit avec le millésime 1234 :

» *Herman de Hinnisdael, chlr, fils de Messire Gilles* » *de Hinnisdael, du château de Fimal épousa Cathérine* » *de Heurne, dame de Heurne-St-Pierre, desquels na-* » *quit Daniel cy en haut représenté avec ses descen-* » *dants.*

» Suivent alors les noms et les armoiries de tous les des- » cendants et de leurs alliances jusqu'à Joseph-Guillaume- » Mathieu comte de Hinnisdael qui épousa en 1723 Isabelle- » Charlotte comtesse de Hoensbroeck de Geull (1). »

Cela ressemble passablement, il faut en convenir, au tableau de l'église de Vechmael. Notons pourtant ces différences, d'autant plus qu'elles assigneront un âge à la copie : Wolter de Hinnisdael, tête de la généalogie à Vechmael, se voit devancer à Betho par Gilles, Herman et Daniel, qui inconnus ou tout au moins oubliés au commencement du XVIIe siècle, furent mis en lumière cent ans plus tard grâce aux recherches du tréfoncier Guillaume-Bernard de Hinnisdael et signalés par le généalogiste aux hérauts d'armes Le Fort et Jaerens (2).

Enfin, à Vechmael figure seulement la descendance des Hinnisdael de Moninkenhof, depuis seigneurs de Ryckel, tandis qu'à Betho c'est la branche de Bilsen et son rameau

(1) Voy. François DRIESEN, *Recherches historiques sur Tongres et ses environs*, in-12, Tongres, Collée, 1851, p. 76.

(2) Voy. LE FORT, *Manuscrit généalogique*, 1re partie, t. XI, fol. 1 et suiv. et *Supplément aux Trophées tant sacrés que prophanes du duché de Brabant*, t. I, p. 443.

fixé à Liége puis à Betho, que l'on représente en bonne place sinon exclusivement (1).

18. Manuscrit sans titre relié en vélin et marqué au dos d'un *B*.

In-folio de 272 feuillets paginés inexactement et de 7 feuillets de table.

Ce recueil très important écrit en entier de la main de Louis Abry, contient des généalogies et des tableaux de quartiers de familles liégeoises, accompagnés de notes, d'extraits baptistaires et d'un grand nombre de blasons dessinés à la plume.

Le premier feuillet du volume porte en guise d'épigraphes, ces deux textes, assez bien choisis pour servir de devise à un généalogiste :

Memor fui dierum antiquorum in regione vivorum.
Meditatus sum in generatione gentium et in operibus mandatorum tuorum.

Voici l'inventaire sommaire des principaux documents que renferme le manuscrit.

(1) Signalons aussi une reproduction du tableau de Vechmael possédée depuis peu d'années par le dépôt des Archives de l'Etat à Hasselt et ne paraissant pas remonter au delà du milieu du XVIIIe siècle.

Si généalogie et blasons y sont exactement représentés, la vue du château de Hinnisdael, par contre, reproduite probablement à l'aide d'un calque fixé à rebours, offre l'opposé exact du dessin original et de la réalité et ne peut, par conséquent, être fidèle et vraie qu'à la condition d'être utilisée comme vue d'optique.

Une petite feuille archéologique de Hasselt, *L'Ancien pays de Looz*, dans son numéro du 25 février 1899, donna un dessin de cette vue fait d'après la pièce des Archives du Limbourg. Ce dessin péchant de la même manière que son original et pouvant donc induire en erreur celui qui voudrait, sur les lieux mêmes, rechercher l'endroit où se dressait jadis l'antique berceau de la famille de Hinnisdael, nous croyons de notre devoir de signaler cette erreur.

Fol. 6. Généalogie des familles Custers, de Maestricht et Wilmart.

— 7 et 158. Généalogie de la famille de la Roche.

— 9. Idem de Xhénemont.

— 10. Idem de Looz (de Liége).

— 11. Idem de Thier.

— 12. Idem de la Thour.

— 13. Idem Cocroul.

— 16. Idem de Warnant.

— 18 à 24. Idem Goswin.

— 24 à 41 et 95. Idem de Résimont avec la descendance des Lovinfosse, des Ghis et des Awans.

— 46 à 48. Idem de Vervoz d'Ama.

— 49 à 51 et 178 à 181. Idem des Grez dit de Grady.

— 50. Idem de Seraing de Fraipont.

— 51. Idem Bomersome.

— 52 à 56. Idem de Limbourg (de Liége).

— 58. Idem Le Ruytte.

— 62. Généalogie des familles de Fossez et Charles.

— 63 à 69 et 72. Généalogie de la famille de Libert.

— 67. Idem delle Trappe de Jupille (de Trappé).

— 68 et 112 à 115. Idem Le Rosseau dit de Rossius.

— 72 et 73. Idem Randaxhe.

— 74 à 76. Idem de Warnotte.

— 76. Idem de Ryckel.

— 77. Idem de Requilé.

— 80 à 83. Idem de Streel.

— 83. Idem de Houthem.

— 94 et 96 à 98. Idem Henrotte dit de Bernimolin.

— 99. Idem de Huy.

— 100 et 101. Idem de Méan.

— 101 à 108. Idem de Foullon.

Fol. 109 à 114. Notes généalogiques sur les familles de Wandre, de Termogne, Damide et Jaminet.

— 115. Carte généalogique de la maison de Spontin.

— 117. Généalogie de la famille Ralet.

— 119 à 123. Idem de Fizenne.

— 124. Idem de Lens.

— 125. Idem de Tollet.

— 126. Idem Hennebert.

— 127. Idem de Massillon.

— 131. Idem de Furnal.

— 132. Idem de Bolland de Poulseur.

— 132 et 133. Idem de Sohey.

— 136. Notes sur les Le Pollain de Waroux et les Costers.

— 137 et 138. Généalogie et quartiers armoriés de la famille de Bronckart.

— 139 à 141. Généalogie de la famille des Brassines.

— 142 et 143. Idem de Rougrave.

— 144. Notes sur la famille Mulkeman.

— 144 à 146. Généalogie de la famille d'Orjo.

— 148 et 149. Idem de Saulcy.

— 149 à 159. Notes généalogiques sur les familles de Fanchon, d'Oumal, Grignet, Halin et de Beyne.

— 161. Descendance des Corswarem de Nandrin.

— 164bis et ter. Généalogie de la famille de Loen de Kemexhe.

— 165 à 170. Idem de Gilman, avec épitaphes et quartiers.

— 177. Idem de Hodeige, avec quartiers et notes et de Sclessin.

— 178. Idem de la Vignette.

— 182 et 183. Généalogie des familles D'Heur, Lagasse, Gouverneur, Blixhe, de Stembier et Racloux.

Fol. 187 à 191. Généalogie de la famille le Cockin.

— 191 à 195. Idem Kinar.

— 196 à 199. Idem de Fisen.

— 200 à 205. Idem de Marckon.

— 206. Idem Lambrecht.

— 209 à 214. Notes et documents généalogiques sur les familles de Crisgnée, Hennet, de Chockier, Gilwar, du Mont, Dieu, de Jalhéa et Lombart.

— 214. Généalogie de la famille de la Neufforge des Pouhons.

— 216 à 218. Notes sur les familles de Lierneux, Darchis, Le Blond, Obrecht, de Sélys et Donnea.

— 226 à 228. Idem le Berwier, Jamar de Montfort et Boelen.

Le volume contient, en outre, des tables de quartiers généalogiques des familles dont les noms suivent :

D'Omalius (16 quartiers), Ulens (16), le Torier, Le Maître dit de Thier, de Haling, Le Clercq, de Sorée, de Chaisne (16), de Longchamps (16), de Gaën, de Steel, van Beul, Govaerts, Pitteurs, de Wasseiges, de Rieux, de Grumsell, Le Ratz, de La Haye, del Broeck dit Paludanus, de Borlez et de Horion.

Enfin, deux tableaux généalogiques de soixante-quatre quartiers : le premier, de Jean-Louis d'Elderen, évêque et prince de Liége ; l'autre, de Philippe-François de La Fontayne, vicomte d'Harnoncourt.

19. Manuscrit, sans titre, contenant des généalogies.

Petit in-folio de 192 pages et 4 feuillets de table.

Ce volume, dont la pagination inexactement faite, commence à la page 40, fait suite au précédent et contient comme celui-ci des généalogies et des tableaux de quartiers

de familles du pays de Liége, dus à la plume de Louis Abry avec des ajoutes de son fils Simon-Joseph.

Fol. 40 à 49. Généalogie jusqu'aux soixante-quatre quartiers de Louis-Hyacinthe de Charneux, docteur en droit et échevin de Liége, et d'Anne-Sophie de Soy, son épouse.

— 49 à 57. Généalogie de la famille Garitte.

— 58. Note généalogique sur les van den Broeck.

— 60 et 61. Généalogie des Natalis.

— 63. Fragment généalogique de la famille de Lardier.

— 65 à 70. Généalogie des Tollet-de Laitres.

— 71. Descendance des de Chockier.

— 77 à 87. Généalogie et descendance des Rossius.

— 90. Tableau des seize quartiers de Guillaume de Lamboy, époux de Marguerite de Méan.

— 91 à 96. Notes généalogiques sur les Seraing de Fraipont, épitaphes, etc.

— 97 à 103. Généalogie de la famille de Hemricourt de Lamine, quartiers, notes, blasons.

— 104 à 111. Généalogie de la famille Sauveur de Slins.

— 112 à 114. Notes sur les Marbaise et les Kinon.

— 115 à 117. Notes sur les Gilteau, fragments généalogiques, fondation de bourses.

— 118 et 119 et 123. Fragment généalogique des Taillart.

— 120 et 121. Généalogie de la famille de Sélys.

— 124 et 125. Idem Hellinx.

— 128 et 129. Idem de Boileau et tableau des seize quartiers de Nicolas de Boileau, écuyer, seigneur des Pouhons et de Bihain, et d'Antoinette Bentinck, son épouse.

— 130. Notes généalogiques sur les Hubrecht.

— 135 à 143. Généalogie de la famille de Seraing de Fraipont, dit Pannetier de Seraing.

Fol. 144. Généalogie de la famille de Freloux.

— 148 à 153. Idem de Retinne.

— 157 à 188. Idem de Blavier, avec extraits baptistaires, blasons, notes, etc.

— 189 à 192, 207 et 208. Idem de Pottier de Huy, avec la descendance de la branche de Pottier dit Tindeur de Liége.

— 193 et 194. Idem des Berwier, sortis des Germeaux de Féronstrée.

— 195 et 196. Idem des Haweal, issus des Hemricourt.

— 197 et 198. Tableau généalogique jusqu'aux seize quartiers de Jacques-Remy de Goer de Herve, président du Conseil Ordinaire de S. A. l'évêque et prince de Liége, mort en 1733.

— 201 et 202. Table des seize quartiers d'Arnoul le Blavier et de Catherine-Barbe-Françoise van Beul, sa femme.

— 203 à 206. Généalogie de la famille Cornet, avec extraits baptistaires et preuves.

20. Manuscrit, sans titre, relié en veau.

Petit in-folio de 245 pages dont 12 de table.

Comme les deux précédents, il est écrit entièrement de la main de Louis Abry avec ajoutes et notes de son fils Simon-Joseph.

Les 116 premières pages contiennent des tables de quartiers généalogiques avec armoiries dessinées à la plume de gentilshommes appartenant à des familles du pays de Liége et de ses environs immédiats, des épitaphes armoriées d'églises de la ville et de la principauté de Liége.

Le reste du volume, divisé en sept parties, contient des notices généalogiques sur les familles nobles de la Gueldre, du duché de Luxembourg, de la seigneurie de Malines, du comté de Flandre, des duchés de Limbourg et de Lorraine et du comté de Namur. Le tout est accompagné de

pièces probantes et orné de nombreux blasons dessinés à la plume.

21. *Receuille des chanoines de la cathédrale de Liége. Excopié des Mémoires de Mons. de Wissock jadit chanoine de Liége par Louis Abry, Héraldier.*

Petit in-folio de 174 feuillets non paginés, relié en veau.

Ce volume qui contient un grand nombre d'armoiries dessinées à la plume est de la main de Louis Abry.

Il s'arrête à Jean-Ernest de Chockier, licencié en droit, pourvu par résignation de Louis de Lespinay et reçu le 10 janvier 1643.

22. Manuscrit, sans titre.

In-folio de 10 feuillets de vélin reliés en velours rouge.

Diplôme en latin de l'empereur Joseph Ier, daté de Vienne le 2 décembre 1706, concédant la noblesse du Saint Empire Romain à Laurent Bormans, ci-devant capitaine de la ville de Huy.

Au sixième feuillet sont peintes les armoiries de l'impétrant.

23. Manuscrit, sans titre.

In-folio de 10 feuillets reliés en velours rouge.

Diplôme latin de l'empereur Charles VI, daté de Vienne le 7 décembre 1714, accordant à Jean-Nicolas de Beeckman, seigneur de Vieux-Sart, Corroy-le-Grand, Oignies et Delval, et à Philippe-Antoine de Beeckman, seigneur de Schore, Avernas-le-Baudouin et Bertrée, frères germains, reconnaissance de noblesse, concession pour autant que besoin et octroi de la chevalerie héréditaire.

Copie authentique avec attestation du héraut d'armes Jacques-Henri Le Fort, donnée à Liége le 27 décembre 1721, et revêtue du grand sceau de son office.

Au recto du troisième feuillet, figurent les armoiries dessinées à la plume.

24. Manuscrit, sans titre.

In-folio de 8 feuillets de vélin reliés en velours rouge.

Lettres patentes de l'empereur Charles VI, datées de Vienne le 10 février 1723, concédant le titre de comte du Saint Empire Romain à François de Hinnisdael, seigneur de Bétho, Oleye, Grand-Axhe, Soumagne, Melen, Crainhem, Saint-Pierre et Saint-Etienne-sur-Woluwe, chanoine de l'église cathédrale de Liége et prévôt de Tongres.

Cette pièce ne contient ni peinture ni description d'armoiries; elle est, en outre, un des très rares exemples de diplômes en langue française donnés à des Liégeois.

A la suite, sur une feuille de papier, se trouve l'attestation de l'entérinement par Jacques-Henri Le Fort, revêtue du sceau de son office.

25. *Stock Appartenant à Très Noble et Très Illustre Seigneur Messir Florent Henry Baron de Berlaymont de la Chappelle Seigneur de Custinne, et A Très Noble et Très Illustre Dame Madame Marie Philippine de Cotereau Puisieux sa Compagne touchant les Documents et pièces concernants Les Droits et Héritages du Ban de La Chappelle, Trescens, Cens et Rentes en dépendants. 1688.*

Grand in-folio de 588 pages et 1 feuillet de table.

Reliure en maroquin rouge, dos et plats couverts d'ornements dans le style Louis XIV. Au milieu des plats, l'empreinte d'un fer à dorer aux armes parti de Berlaymont et de Cotereau, sommées d'une couronne à treize perles dont trois relevées et supportées par deux léopards. Fermoirs en laiton, tranches dorées.

Commencé en 1688, ce volume a été continué jusque vers 1760. Il est écrit presque en entier par « P. de la Garde de » Dieu, nottair admis par le Souverain Conseil de Brabant » suivant l'édit de S. A. S. de Liége (1) » et continué à partir de l'année 1732 par « N. Fabry, nottair admis et imma- » triculé de Liége. »

Voici la nomenclature succincte des principales matières contenues dans le volume :

I. Cantuaire de Warnant. Pièces relatives à la fondation d'un autel dans l'église de Saint-Georges à Huy, par Ameil de Warnant, chevalier. Dotation de cet autel et fondation de messes et d'anniversaires par Ameil de Warnant, écuyer et échevin de Huy (1372), fils d'Arnoul, chevalier et échevin de Liége.

II. Office de Saint-Blaise. Fondation de messes et d'anniversaires dans la chapelle de Saint-Blaise au château de La Chapelle.

III. Convenances de mariage et testaments des seigneurs et dames de La Chapelle. La première pièce contenue dans ce chapitre est le testament de Jean de Berlaymont et de Jeanne de Warnant, son épouse (1428), la dernière, le testament de Florent-Henry baron de Berlaymont et de Marie-Philippine de Cotereau (1694).

IV. Droits et héritages du seigneur, reliefs de la seigneurie, etc. (1312-1727).

V. Cens et rentes tant en argent qu'en nature, actives et passives des seigneurs de La Chapelle.

VI. Dénombrement des biens de la juridiction de La Chapelle.

(1) Après la copie d'un transport de la seigneurie de Custinne par Marie-Philippine de Cotereau à Jacques-Ignace baron de Surlet, ce notaire indique son âge : « 18 juillet 1714, aetatis 68 ans 10 mois et 14 jours. »

26. *Règlement pour Les Cavaliers de La Noble Sale de Curange Les Eschevins de La Souveraine Cour de vLiermaeL assesseurs ordinaires et membres de La meme saLe comme aussi du Greffier de La susdite Sale.*

Petit in-12 de 70 pages relié en veau et écrit en caractères d'imprimerie.

Après le titre sont dépeintes les armes de Georges-Louis de Berghes, évêque et prince de Liége, chargées en cœur d'un écu aux armes de Looz, puis viennent l'édit de ce prince en date du 7 juin 1727, réorganisant la Salle de Curange, et le règlement du cardinal Jean-Théodore de Bavière du 18 août 1753, établissant les droits du greffe de la dite assemblée.

27. *Compte premier de Jehan D'Asseliers docteur es droits, conseiller premier Secretaire et Audiencier du Roy notre Sire, pour quatorze mois et sept jours Commenchans Le Vingtquatriesme Jour doctobre xv^c^ sotxante dix neuf et finiz le dernier Jour de Decembre xv^c^ quatrevingt.*

Grand in-folio de 34 feuillets de vélin, relié de même.

Au folio 2 est la copie des lettres patentes du roi conférant à Jean D'Asseliers, docteur en droit, secrétaire des Conseils d'Etat et Privé, les fonctions de premier secrétaire et audiencier, « seul signant en nos finances et tenant les » comptes des droicts de nos seaulx. »

Les recettes mentionnées dans le volume sont perçues en majeure partie en acquit des droits imposés pour remises de peines encourues du chef d'homicide et pour légitimation d'enfants naturels.

28. *Recueil Armorial de Divers Royaumes, Pays et*

provinces et notamment de celluy de Liége. Item les quartiers de diverses chanoinesses de Nivelle.

Petit in-folio de 119 pages et 102 feuillets non paginés.

Les 34 premières pages sont consacrées à la « *Description du duché de Bouillon et de ses despendances.* » Abrégé de l'histoire du duché, des seigneuries qui en relevaient, de la ville et de l'abbaye de Saint-Hubert. Le tout est accompagné en guise de preuves, de diplômes et de fragments de chartes.

Page 42. « *Sommaire, description et généalogie des comtes de Mouhault, et comment leurs comté est parvenu es domaines du Liége.* »

Page 54. « *Des sires de Haneff, yssus de la sœur du comte Albert de Mouhault.* »

Page 74. Armorial des familles de la noblesse liégeoise.

Page 96. « *Sensuit la description dun Tournoy tenu en la ville de Huy L'an 819 par ou sont blasonnez les escussons de plusieurs anciennes et nobles familles.* »

Relation en vers de cette fête, accompagnée d'armoiries dessinées à la plume (1).

Page 99. « *S'ensuivent les comtes chevaliers banneres et autres chevaliers qui suivierent Obert evesque de Liége au siége de Milan faict par l'empereur Henry lan 1112 ou furent presents 20 ducs 40 comtes et cent mille combattants* (2). »

Page 100. « *Origine des anciens Maillarts maires héritables de la Sauvenier au Liége.* »

Page 102. « *Descente de la famille du Lardier très ancienne et noble maison liégeoise.* »

(1) Extrait de la *Geste de Liége*. Voy. Jean D'OUTREMEUSE, édition BORGNET, t. II, pp. 676 et 677, vers 13922 à 13979 et 14008 à 14020.

(2) Extraits de la *Geste de Liége*, ouvrage cité, t. IV, p. 612, vers 30202 à 30230.

Les 102 feuillets de la fin du volume contiennent un « *Recueil des Armes des Pers de France avec celles de* » *plusieurs pays.* »

Manuscrit de la fin du XVIe siècle, d'une bonne écriture.

29. Liasse contenant des dossiers généalogiques dont voici l'analyse succincte :

de Beeckman. Diplôme de l'empereur Ferdinand III, donné à Vienne le 4 octobre 1637, conférant la noblesse héréditaire à Ferdinand de Beeckman et à ses frères. (Copie).

de Berchem. Fragments généalogiques. Quartiers et épitaphes. Supplique très humble de Henry-Antoine de Berchem, seigneur de Crainhem et de Woluwe-Saint-Pierre, pour obtenir de l'empereur Charles VI concession du titre de comte. (Copie de Le Fort) (1).

van der Gracht. Epitaphes. Tableau généalogique.

de Hinnisdael. Documents généalogiques. Attestations, quartiers et épitaphes par Jean-Gilles et par Jacques-Henri Le Fort. Preuves de noblesse.

Fragments généalogiques des familles de Brabant, le Berlier, Jamar, Navea, d'Oumal, de Stier, de Voordt et Woot de Triexhe.

Contrats de mariage, testaments. Armoiries, etc.

de Kerckem. Généalogie. Certificat de noblesse et d'armoiries de Maximilien-Henry de Bavière, évêque et prince de Liége, pour Guillaume-Charles baron de Kerckem (1[illegible] novembre 1657). Attestation de noblesse donnée par le chapitre de la cathédrale de Hildesheim à Gérard de Kercke[illegible]

(1) Henry-Antoine de Berchem avait épousé Agathe-Clémence Kie[illegible] dame de Crainhem, de Woluwe-Saint-Pierre, de Woluwe-Saint-Lambe[illegible] et de Stockel. Il écrivit plusieurs ouvrages de piété basés sur les doctri[illegible] jansénistes. Voy. sur lui, une notice biographique très incomplète et [illegible] liste tout aussi incomplète de ses travaux dans la *Biographie natio[illegible]* t. II, col. 166.

(1653). Testaments originaux, quartiers, reliefs de seigneuries. Table des cens de Betz, en 1369.

de Lantremange. Vente de la seigneurie de Goé en 1748, par Léonard-Louis de Cloeps d'Hazoy à Jean-Louis de Lantremange, chevalier de S. E. R. et directeur des Postes impériales à Liége. Patentes et commissions. Notes généalogiques.

de Le Brun. Diplôme de François-Antoine, comte de Zeyll, maréchal héréditaire de l'Empire, donné à Zeyll le 28 mai 1775, concédant la noblesse et la chevalerie héréditaire aux trois frères : Paul-François de Le Brun, capitaine d'une compagnie du régiment des Gardes wallonnes au service d'Espagne, Joseph de Le Brun, premier lieutenant au même régiment, et Jean-Baptiste de Le Brun, ci-devant lieutenant d'infanterie wallonne au service de France et depuis maître de forges à Gougnies au comté de Namur. Copie authentique avec armoiries peintes, par le notaire de Labye, suivie d'une traduction française authentique par le notaire Rouvroy et d'une attestation du greffier de la cité de Liége.

de Mettecoven. Fragments généalogiques. Quartiers. Contrats de mariage, actes de baptêmes, testaments. Reliefs de la seigneurie de Gors-op-Leeuw. Preuves pour admissions dans des chapitres nobles au XVIIIe siècle.

de Sclessin. Diplôme de l'empereur Léopold Ier, daté de Vienne le 22 mars 1661, conférant à Thomas de Sclessin, conseiller du prince-évêque Maximilien-Henry de Bavière et conseiller à la Cour féodale de Liége, la chevalerie héréditaire. (Copie, avec armoiries peintes) (1).

(1) Voy. sur Thomas de Sclessin, ABRY, *Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liége*, p. 447, et DE THEUX, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liége*, t. III, p. 325.

Thysen et de Calwaert. Attestation de Le Fort sur la généalogie de la famille Thysen. Généalogie de cette famille, par Abry. Carte des quartiers de Françoise Thysen, fille d'Ambroise-Antoine-Joseph, marchand bourgeois de Liége et échevin de Fraipont, et d'Eléonore de Calwaert, épouse de Louis-Gabriel-Joseph baron de Crassier, conseiller ordinaire. Généalogie de la famille de Calwaert, par Abry.

Plan et croquis d'un monument funéraire à élever à la mémoire de Jean-Philippe de Calwaert, baron de Fraipont, seigneur de Banneux et de Sure, de ses trois femmes et de la fille issue de son premier mariage.

Cette pièce, tout entière de la main de Jean-Gilles Le Fort, mérite de fixer un moment l'attention. Le mausolée dont elle donne le dessin, resté selon toute apparence à l'état de projet, consiste en trois tables de marbre sculptées en bas-relief, séparées entre elles par quatre pilastres d'ordre ionique ornées des huit quartiers de chacun des époux.

La table du milieu, plus large que les deux autres, est surmontée d'un couronnement qui domine l'ensemble de la composition et sur lequel se retrouvent les urnes dont jaillissent des flammes, les anges, les torches renversées, la clepsydre, la tête de mort et les tibias posés en sautoir communs à la plupart des monuments funéraires du temps. Le bas-relief représente Jean-Philippe de Calwaert, armé de toutes pièces et Anne-Isabelle baronne de Fraipont, sa première femme, agenouillés devant un crucifix au pied duquel est étendue leur fille qui mourut jeune.

Les tables de gauche et de droite représentent respectivement Agnès-Elisabeth de Woestenraedt et Jeanne-Antoinette de Romrée, deuxième et troisième femme du seigneur de Fraipont. Chacune de ces trois compositions est surmon-

tée des armes de Jean-Philippe de Calwaert accolées à celles de la dame dont l'effigie est reproduite par le bas-relief, les pilastres qui les séparent, portent les quartiers suivants :

Calwaert, Prevost de Basserode, des Enfans, Ioppin ;
de Bryel, Godescalck, Godart, Leal.

Fraipont, Nerpo, Trina, Lienen ;
Crisnée, Chevalier, Crisgnée, Maillen.

Woestenraedt, Havtpenne, Bertholf de Belven, St-Fontaine ;
Cloeth von Hennen, Westhoff, Bawyr, Qvadt von Isensard.

Romrée, Vevsels, Berchem, Bocholtz ;
La Brove, Bernard, Havrech, Grvvtere.

Ce croquis rappelle en tout point celui d'un mausolée à la mémoire des comtes de Mérode de Waroux de la fin du XVIIe siècle, que Le Fort fut chargé de faire et dont une copie existe dans son *Recueil d'épitaphes*, conservé aux Archives de l'Etat à Liége. Il vient, en outre, corroborer ce que nous avons dit ailleurs (1) des connaissances architectoniques de notre héraut d'armes et des services qu'on lui demandait sous ce rapport.

Une autre preuve de son emploi comme architecte, est la tombe de Mme de Hinnisdael dans l'église de l'hôpital de Tongres. Si Jean Delcour sculpta la statue de la défunte, la conception de l'ensemble appartient sans aucun doute à Le Fort seul. Les armoiries qui y figurent, portent le cachet, très particulier, de son héraldique et le monument lui-même reproduit presque exactement toute la partie principale du plan décrit ci-dessus.

LÉON NAVEAU.

(1) Voy. NAVEAU, *Analyse du Recueil d'épitaphes de Jean-Gilles et de Jacques-Henry Le Fort, hérauts d'armes de la principauté de Liége*, no 1890.

Séance du 21 janvier 1900.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Chestret de Haneffe, président.

Les membres présents sont : MM. Alexandre, Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, le baron de Crassier, De Soer, Helbig, Naveau, Neuville, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, Ruhl, le baron de Sélys-Longchamps, le baron Raphaël de Sélys-Longchamps et Wilmart.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 19 novembre 1899. Ce procès-verbal est approuvé.

M. de Chestret, arrivé au terme de sa présidence, remet ses pouvoirs à son successeur, M. de Pitteurs, et remercie ses confrères du zèle avec lequel ils ont pris part aux travaux de la Compagnie et de leur assiduité aux séances *(Applaudissements)*.

M. de Pitteurs, en prenant possession de sa charge, promet de consacrer tous ses soins à la prospérité de la Société *(Applaudissements)*.

M. Helbig, au nom de l'assemblée, remercie M. de Chestret des peines qu'il s'est données pour rendre à la Société des Bibliophiles sa situation florissante d'autrefois. Presque mourante à l'avènement de M. de Chestret à la présidence, elle est maintenant, grâce à ses travaux et à ses soins, plus prospère qu'elle ne l'a jamais été.

Il est ensuite pris connaissance de la correspondance. MM. le chevalier de Borman, Cormaux et Is. L'Hoest s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

L'assemblée procède aux élections pour le renouvellement du bureau. M. de Borman est nommé vice-président de la Société à l'unanimité des suffrages ; MM. Alexandre,

Ophoven et Naveau sont réélus respectivement secrétaire, trésorier et bibliothécaire-secrétaire-adjoint.

M. le trésorier expose l'état financier de la Société pour l'exercice de 1899.

Il résulte de ce bilan que :

1° l'encaisse au 1er janvier 1899 était de .	fr. 5,656 40
2° les recettes de l'année 1899 se sont élevées à.	fr. 2,931 35
3° les dépenses pendant la même année à	fr. 2,375 45
Il reste donc au 1er janvier 1900, un boni de	fr. 6,212 30

En présence de cet état brillant des finances, M. de Chestret, au nom de la Compagnie, adresse ses félicitations à M. Ophoven, trésorier.

Il est ensuite question de l'état des publications.

L'impression du second volume de *Les Echevins de la Souveraine Justice* en est arrivée à la page 512; la fin du manuscrit est entre les mains de l'imprimeur et le volume pourrait paraître dans trois mois, n'était la question des planches.

La Société décide qu'on insérera dans l'ouvrage, outre la planche des sceaux et celle représentant la pierre tombale de l'échevin de Bolzée, qui sont déjà tirées : 1° la reproduction par la photographie de la coupe de l'échevin jubilaire de Juncis; 2° et les portraits gravés à l'eau forte du grand mayeur François-Ferdinand de Berlo et de l'échevin Jean-Philippe de Hessalle, dont l'exécution est presque achevée.

Il est en outre convenu que le bureau fera reproduire, s'il le juge à propos, le portrait du grand mayeur Itel-Frédéric comte de Mérode de Waroux, gravé par Natalis.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 1er avril 1900.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Pitteurs de Budingen, président.

Les membres présents sont : MM. Alexandre, le chevalier de Borman, Cormaux, le baron de Crassier, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, Ruhl, le baron de Sélys-Longchamps, le baron Raphaël de Sélys-Longchamps et Wilmart.

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier 1900 est lu et adopté.

M. Naveau s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

M. de Borman annonce que le manuscrit du second volume des *Echevins* est entièrement achevé. Les tables sont à demi terminées. L'ouvrage pourra paraître vers la fin de l'été. M. Ophoven présente une épreuve du portrait du grand mayeur François-Ferdinand de Berlo, gravé à l'eau forte par M. François Maréchal.

Il est ensuite question de la publication de plusieurs travaux, entre autres de l'*Histoire de la Cour allodiale et de la Cour féodale*, dont MM. de Borman et Ruhl se sont respectivement occupés. Mais la décision à prendre est réservée à une prochaine réunion.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du 10 juin 1900.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Pitteurs de Budingen, président.

Sont présents : MM. Alexandre, Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Cormaux, le baron de Crassier, le baron de Pitteurs de Budingen, Ruhl, Schoolmeesters et Wilmart.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 1er avril 1900. Ce procès-verbal est adopté.

MM. le chevalier de Borman et Naveau font excuser leur absence.

M. De Soer ayant surveillé l'exécution des portraits à l'eau forte destinés au second tome des *Echevins*, est chargé de rendre compte de ce travail.

M. de Chestret se plaint du retard apporté à la publication de ce volume; les planches ne sont pas terminées et leur nombre n'est même pas encore définitivement fixé. Il propose de distribuer l'ouvrage tel qu'il est aux membres qui désireraient le recevoir, mais cette proposition n'est pas admise, car les planches sont sur le point d'être terminées.

M. Cormaux fait circuler des photographies de la coupe de l'échevin jubilaire de Juncis et du portrait du grand mayeur Itel-Frédéric de Mérode.

Il est décidé ensuite que le premier fascicule du tome VI du *Bulletin*, actuellement sous presse, contiendra les extraits des procès-verbaux des séances de la Société jusqu'à 1900 exclusivement.

M. de Pitteurs offre, pour être inséré dans ce volume, le *Prospectus des Délices du Pays de Liége*. Adopté.

L'assemblée décide l'impression de la *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*; le manuscrit est perdu et le texte ne se trouve que dans le tome IV de l'*Amplissima collectio* des bénédictins Martène et Durand.

Le texte latin annoté et corrigé formera un premier volume et la traduction française un second. Ce travail sera édité dans le format in-8°.

La séance est levée à midi.

Séance du 2 décembre 1900.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Pitteurs de Budingen, président.

Les membres présents sont : MM. Alexandre, Breuls, le baron de Crassier, David, Naveau, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen et Ruhl.

Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 juin 1900. Ce procès-verbal est approuvé.

MM. Body, le chevalier de Borman et Is. L'Hoest se font excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

L'assemblée prend connaissance de la correspondance :

M. de Borman donne des détails sur la marche à suivre pour arriver à une bonne exécution matérielle de la *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*.

M. le comte Théodore de Renesse, membre du Conseil héraldique de Belgique, est élu membre de la Société en remplacement de M. Jules Frésart.

Il est ensuite passé à l'examen de l'état des publications.

Le second volume des *Echevins* paraîtra dans quinze jours. Les membres de la Société pourront retirer leur exemplaire à partir du 18 décembre prochain.

L'impression de la *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, est commencée. M. Alexandre fait passer sous les yeux de ses confrères, les épreuves des premières feuilles de l'ouvrage, afin qu'ils puissent se rendre compte de la disposition du texte et des diverses catégories de notes. La Société décide que la *Chronique* comprendra deux volumes, consacrés, le premier au texte latin et aux notes tant des bénédictins Martène et Durand, qu'à celles de M. de Borman, et le second à la traduction française du tout.

Le premier fascicule du tome VI du *Bulletin* est distribué aux membres présents à la réunion.

En vertu d'une décision prise par le bureau de la Société, les annates dues pour l'exercice de 1900 ont été mises en recouvrement à la fin du mois de novembre. Le trésorier annonce qu'elles ont été soldées.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 27 janvier 1901.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Pitteurs de Budingen, président.

Sont présents : MM. Alexandre, le chevalier de Borman, Naveau, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, Ruhl, le baron Robert de Sélys-Fanson, le baron Raphaël de Sélys-Longchamps, le baron Guy de Villenfagne de Sorinnes et Wilmart.

Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 décembre 1900. Ce procès-verbal est adopté.

M. Is. L'Hoest indisposé, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion. M. le comte Théodore de Renesse remercie la Société de ce qu'elle a bien voulu le recevoir au nombre de ses membres.

Le trésorier expose ensuite l'état des finances pendant l'exercice 1900. Ce bilan se résume comme suit :

Encaisse au 1er janvier 1900.	fr. 6,212 30
Recettes de 1900.	fr. 2,015 12
Total de l'encaisse et des recettes. . . .	fr. 8,227 42
Dépenses pendant l'exercice de 1900 . . .	fr. 4,045 47
Reste donc en caisse au 1er janvier 1901. .	fr. 4,181 95

Ces comptes sont approuvés.

M. Alexandre annonce que 48 pages du tome Ier de la

Chronique d'Adrien d'Oudenbosch sont tirées; une quarantaine d'autres sont prêtes à recevoir le bon à tirer. Le volume pourra paraître dans le courant de l'année.

M. Alexandre propose ensuite d'insérer dans le *Bulletin* un article sur la librairie de l'abbaye de Saint-Laurent aux XIe et XIIIe siècles. Le Catalogue de cette librairie a paru en 1871 dans une revue allemande et n'est guère connu dans notre pays. Adopté.

M. le président propose à l'assemblée comme publication future, une reproduction en fac-simile des dessins de Le Loup destinés à être publiés dans les *Délices du Pays de Liége* et non insérés dans cet ouvrage. La bibliothèque de feu notre confrère, le chevalier de Theux, renferme une bonne quantité de ces vues inédites; on pourrait peut-être obtenir de Mme de Theux, qu'elle veuille bien les laisser éditer par la Société. Cette publication ferait suite aux *Délices du Pays de Liége* et serait loin d'être dénuée d'intérêt, bon nombre des monuments qui seraient reproduits dans l'ouvrage, étant aujourd'hui détruits ou ayant subi des modifications complètes. M. de Borman est d'avis que cette publication aurait parfaitement sa raison d'être. Elle devrait se faire dans le format in-4°, ce format se rapprochant le plus de celui de l'ouvage de Saumery.

La suite de cette discussion est renvoyée à la prochaine séance. D'ici là les membres de la Société pourront se renseigner sur le meilleur mode de reproduction des dessins et obtenir de la propriétaire des originaux la permission de les publier.

Il est ensuite question des trois portraits de princes-évêques, exécutés jadis par la Société pour être insérés dans l'ouvrage de M. de Marneffe et restés sans emploi par suite du non achèvement de cet ouvrage. Plusieurs membres

pensent qu'il est regrettable que ce travail soit resté inachevé. Ils voudraient voir faire des instances auprès de l'auteur pour qu'il consente à continuer sa publication. M. de Borman veut bien se charger de consulter sur ce point M. de Marneffe.

Le trésorier annonce que M. Gonne n'a pas payé sa cotisation de l'année 1900. Deux avertissements par lettres recommandées sont restés sans réponse. La Société décide qu'il y a lieu de considérer M. Gonne comme démissionnaire à partir du 31 décembre 1900.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 31 mars 1901.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Pitteurs de Budingen, président.

Sont présents : MM. Alexandre, Jamar, Naveau, le baron de Pitteurs de Budingen et Ruhl.

Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 janvier 1901. Ce procès-verbal est adopté.

MM. le chevalier de Borman, le comte de Hemricourt de Grünne et Ophoven s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la réunion.

Il est ensuite pris connaissance d'une lettre de M. le baron de Potesta de Waleffes, qui remercie la Société des exemplaires du portrait de l'échevin de Hessalle par M. Maréchal, dont elle a bien voulu lui faire hommage en reconnaissance de ce que M. de Potesta a consenti à lui prêter l'original.

Le secrétaire fait part à l'assemblée du décès de M. le baron de Goër de Herve, mort à Bruxelles, le 15 mars 1901.

L'impression de la *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*

continue, 96 pages sont tirées, une cinquantaine d'autres sont composées. Le volume pourra paraître dans le courant de l'été.

M. Alexandre donnera au *Bulletin* une notice sur les manuscrits de l'abbaye de Saint-Laurent au XIe et au XIIIe siècles.

M. Naveau fournira une note bibliographique sur des manuscrits liégeois en sa possession. Elle fera suite à celle qu'il a publiée dans le tome V du *Bulletin*.

Il est ensuite question de la publication d'un supplément aux *Délices du Pays de Liége*. M. Jamar signale à l'assemblée d'autres vues inédites de Le Loup que celles possédées par Mme de Theux.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 19 mai 1901.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Pitteurs de Budingen, président.

Les membres qui assistent à la réunion sont : MM. Alexandre, Breuls, le baron de Chestret de Haneffe, Naveau, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen et Ruhl.

Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 31 mars 1901. Ce procès-verbal est approuvé.

MM. de Borman et Wilmart s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la réunion.

L'impression de la *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch* avance. 116 colonnes du texte de l'*Amplissima collectio* sont imprimées définitivement. Restent 61 colonnes et les notes de l'éditeur. Ces dernières, d'après une décision que prend la Société, seront imprimées à la suite du texte du chroniqueur.

L'assemblée charge le trésorier de mettre immédiate-

ment en recouvrement les annates dues pour l'année 1901; la Société décide en outre et une fois pour toutes, qu'à l'avevir le recouvrement des quittances se fera chaque année dans le courant du mois de janvier, comme le prescrit l'article 2 des statuts.

M. le baron Maurice de Sélys-Longchamps, Mme la baronne de Blanckart, MM. le chevalier Jules de Laminne et Jean-Baptiste Coppieters 't Wallant sont élus membres de la Société. Ils prendront respectivement les places de MM. le baron de Sélys-Longchamps, Wigny, Gonne et le baron de Goër de Herve.

La décision à prendre relativement à la reproduction des dessins inédits de Remacle Le Loup, possédés par Mme de Theux, est remise à la prochaine réunion.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Séance du 24 novembre 1901.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Pitteurs de Budingen, président.

Sont présents : MM. Alexandre, Body, le baron de Chestret de Haneffe, Coppieters 't Wallant, le baron de Crassier, David, le vicomte Desmaisières, Naveau, le baron de Pitteurs de Budingen et Ruhl.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 19 mai 1901. Ce procès-verbal est adopté.

MM. de Borman et Ophoven s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le chevalier de Harenne donne sa démission.

MM. Coppieters 't Wallant et le chevalier Jules de Laminne remercient la Société de leur élection.

L'impression de la *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch* se poursuit. Le travail sera précédé d'une biographie du

chroniqueur et terminé par des tables des noms de familles et de lieux contenus dans ce volume. M. de Borman compte avoir achevé ces tables pour la fin de l'année. L'ouvrage pourra donc paraître en janvier prochain.

M. Body offre, pour être inséré dans le *Bulletin*, un article sur une curieuse correspondance d'émigrés français, saisie à Spa par les autorités républicaines. Cet article est renvoyé à la Commission directrice du *Bulletin*.

Il est ensuite question de la publication en un volume in-4° des vues inédites de Le Loup.

M. Naveau donne lecture d'une lettre de M. Léon Dommartin, homme de lettres à Bruxelles, mettant à la disposition de la Société toute une série de ces vues.

M. Desmaisières s'entendra avec M. Dommartin et éventuellement avec le comte de Renesse-Breidbach, que l'on dit également possesseur de dessins inédits de Le Loup, dès que l'on pourra commencer le tirage de cette publication.

M. Helbig est chargé de se mettre en rapport avec la famille de Theux pour tâcher d'obtenir l'autorisation de reproduire les vues du même artiste possédées par elle.

M. Naveau attire ensuite l'attention de ses confrères sur un travail dont il a été question autrefois dans des réunions de la Société. Il s'agit des *Admissions à la bourgeoisie de Liége* dont l'impression a été décidée dans la séance du 20 décembre 1885. Un rapport présenté par M. de Borman à la séance de février 1886, constatait que cette publication comprendrait 200 pages environ.

L'assemblée charge M. Naveau d'entretenir de cette affaire M. de Borman.

Le secrétaire fait part à l'assemblée de la mort de M. Auguste Hock, décédé à Liége, le 27 octobre dernier.

La séance est levée à midi.

Séance du 26 janvier 1902.

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. le baron de Pitteurs de Budingen, président.

Les membres présents sont : MM. Alexandre, le baron de Chestret de Haneffe, le baron de Crassier, David, Naveau, Ophoven, le baron de Pitteurs de Budingen, Ruhl et le baron Maurice de Sélys-Longchamps.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 1901 est lu et approuvé.

MM. le chevalier de Borman et le baron de Sélys-Longchamps s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

MM. Orban de Xivry et le baron Guy de Villenfagne donnent leur démission.

Mgr Schoolmeesters, vicaire-général, est élu vice-président de la Société.

MM. Alexandre, Ophoven et Naveau sont réélus respectivement secrétaire, trésorier et bibliothécaire-secrétaire-adjoint.

Le trésorier expose ensuite l'état financier de la Société pour l'exercice de 1901. Le bilan se résume comme suit :

Avoir.	fr. 6,207 90
Doit	fr. 1,547 05
Solde à nouveau au 1er janvier 1902 . . .	fr. 4,660 85

Mgr Schoolmeesters entre en séance et remercie ses confrères de l'honneur qu'ils viennent de lui faire en l'appelant à la vice-présidence. Il mettra tous ses soins à maintenir la Société dans l'état florissant où elle se trouve à l'heure actuelle *(Applaudissements)*.

En l'absence de M. de Borman, président, Mgr Schoolmeesters prend possession du fauteuil de la présidence.

L'impression du premier volume de la *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch* touche à sa fin. Toutefois, les tables demanderont encore quelque temps. La publication sera de ce chef retardée de deux mois, au moins.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de mettre sous presse immédiatement la traduction française ; elle fera l'objet du second tome de l'ouvrage.

Il est ensuite décidé que désormais les réunions de la Société auront lieu à 11 heures.

La séance est levée à midi.

Séance du 6 avril 1902.

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Mgr Schoolmeesters, vice-président.

Les membres présents à la réunion sont : MM. Alexandre, le baron de Chestret de Haneffe, le baron de Crassier, Ophoven, Ruhl, Schoolmeesters, le baron de Sélys-Longchamps et le baron Maurice de Sélys-Longchamps.

M. Naveau se fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

En l'absence du secrétaire-adjoint, M. le président charge M. Ophoven de remplir ses fonctions.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la séance du 26 janvier 1902, ce procès-verbal est approuvé.

Le commencement des tables du premier tome de la *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch* est à l'impression, le reste suivra rapidement ; le volume pourra être distribué au commencement du mois de juin.

M. Alexandre est prié de faire mettre immédiatement sous presse la traduction française de l'ouvrage.

L'assemblée aborde la question des dessins inédits de Remacle Le Loup, mais la discussion doit en être postposée,

les renseignements obtenus sur les différentes manières de les reproduire n'étant pas assez complets.

Mgr Schoolmeesters soumettra à la séance suivante un article sur la librairie de l'ancienne abbaye de Saint-Laurent, qui sera destiné au *Bulletin*.

MM. Louis de Buggenoms, Albert Cateaux et Henry Orban sont élus membres de la Société; ils prendront les places de MM. de Villenfagne, Orban de Xivry et de Harenne, démissionnaires.

La séance est levée à midi.

Séance du 8 juin 1902.

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Mgr Schoolmeesters, vice-président.

Sont présents : MM. Alexandre, Breuls, le baron de Crassier et Schoolmeesters.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 1902 est lu et adopté.

MM. Cateaux et de Buggenoms accusent réception de leur nomination et remercient la Société.

MM. le baron de Pitteurs, Jamar, Naveau, Ophoven et Ruhl font excuser leur absence.

Le texte de la *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch* est tiré jusqu'à la page 244, plusieurs feuilles sont soumises à correction, la fin de la table est entre les mains de M. de Borman. Restent les titres et faux-titres, la notice sur le chroniqueur et la préface.

Mgr Schoolmeesters présente une série de dessins de R. Le Loup, appartenant à M. Marésal. Le plus grand nombre d'entre eux représentent des paysages qui paraissent dénués d'intérêt. Il en est deux toutefois qui pourraient être reproduits : ils représentent respective-

ment la porte et le pont d'Amercœur vus du faubourg de ce nom et le château de Franchimont.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de se renseigner sur les divers possesseurs de dessins de Le Loup afin d'arriver à faire de la publication future une œuvre aussi complète que possible.

Mgr Schoolmeesters met sous les yeux de ses confrères des reproductions de vues anciennes obtenues par différents procédés à base de photographie. Il est aussi question du prix d'exécution et de tirage de ces planches, mais toute résolution est postposée, aucune mesure ne pouvant être prise, vu le petit nombre des membres qui assistent à la réunion.

Mgr Schoolmeesters renonce à faire paraître son travail sur la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Laurent, M. l'abbé Balau, curé de Pepinster, s'occupant d'un travail d'ensemble sur les chroniques et les bibliothèques liégeoises.

La séance est levée à midi.

Séance du 30 novembre 1902.

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Mgr Schoolmeesters, vice-président.

Les membres présents à la réunion sont : MM. Alexandre, le baron de Chestret de Haneffe, le baron de Crassier, David, Naveau, Orban, le baron de Pitteurs de Budingen et Schoolmeesters.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin est lu et approuvé.

MM. de Borman, Ophoven, Ruhl et Wilmart font excuser leur absence.

M. Henry Orban remercie la Société de sa nomination.

M. Alexandre rend compte de l'état des publications.

La traduction française de la *Chronique d'Adrien d'Ou-*

denbosch en est arrivée à la page 232. La marche de l'impression est quelque peu retardée par le fait que M. de Borman revoit toutes les épreuves et en donne le bon à tirer. L'ouvrage paraîtra dans les premiers mois de l'année 1903.

La Société décide que la table alphabétique des noms propres qui terminera le volume, ne comprendra pas les notes biographiques qui accompagnent la table du premier tome de la *Chronique,* leur répétition étant absolument superflue.

Les trois portraits de princes-évêques restés sans emploi par le non achèvement de l'ouvrage de M. de Marneffe, seront expédiés aux membres de la Société en même temps que le second volume de la *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch.*

M. Alexandre offre d'insérer dans le *Bulletin* le procès-verbal de la vente du mobilier de la cathédrale de Saint-Lambert faite sous la révolution ; cette pièce a été copiée d'après l'original conservé aux archives de la province.

Il est ensuite question des dessins inédits de Remacle Le Loup. Mgr Schoolmeesters et M. Naveau font circuler des reproductions de ces planches exécutées par la maison Dessain.

M. le président chargera M. Helbig d'obtenir le plus tôt possible de la famille de Theux, l'autorisation de publier les vues de Le Loup qu'elle possède. Une décision quant à l'exécution du travail, pourra donc être prise à la prochaine réunion.

La séance est levée à midi et demi.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Statuts de la Société des Bibliophiles liégeois. 5

Liste des membres 12

Liste des publications de la Société 28

Procès-verbaux des Séances (1894-1899) 32

ALBIN BODY. La réclame et la publicité de Spa, autrefois . 59

ALBIN BODY. Les amusemens des eaux de Spa, bibliographie. 78

ALBIN BODY. La liste des seigneurs et dames, notes inédites. 100

ALBIN BODY. L'anonymat de deux poëmes sur la Révolution liégeoise 111

Prospectus de l'ouvrage : Les délices du pays de Liége, 1736. 113

ALBIN BODY. Les émigrés à Spa (1789-1794) 121

ÉMILE HUBLARD. Le séjour à Spa et à Chaudfontaine d'un officier français en 1748 165

ALBIN BODY. Un poète-chansonnier attrait en justice, 1815 . 185

ALBIN BODY. Note sur la vente des manuscrits de l'abbaye de Stavelot 194

LÉON NAVEAU. Encore quelques manuscrits historiques liégeois (deuxième article). 196

Procès-verbaux des Séances (1900-1902) 224

AF

SEP 8 - 1948